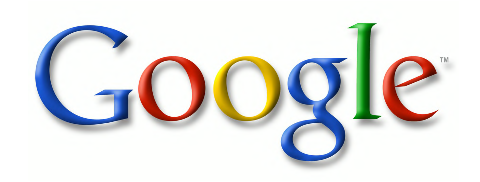

Google



MÉMOIRES

DE

PIERRE THOMAS

SIEUR DU FOSSÉ

ROUEN. — IMPRIMERIE DE H. BOISSEL

Rue de Lémery, 14

MÉMOIRES

DE

PIERRE THOMAS

SIEUR DU FOSSÉ,

PUBLIÉS EN ENTIER, POUR LA PREMIÈRE FOIS

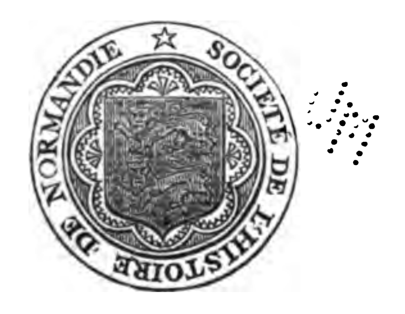
D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR F. BOUQUET.

—

TOME IV.



ROUEN

CHEZ CH. MÉTÉRIE, SUCC^r DE A. LE BRUMENT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

RUE JEANNE-DARC, N° 11

—

M DCCC LXXIX

MÉMOIRES

DE

PIERRE THOMAS

SIEUR DU FOSSÉ.

CHAPITRE XXX.

— 1691 —

Voyage de l'auteur et d'une partie de sa famille sur les bords de la Loire et en Bretagne. — Départ de Paris. — Ils visitent la maison de campagne de M. de la Roche. — Melun. — Le Château de Vaux. — L'abbaye du Lys. — Fontainebleau.— Moret.— Le Prieur de Montbouy. — Nonville. — Nemours. — Denainvilliers. — Pluviers. — Orléans. — L'abbesse de Voisins. — Fontpertuis. — Blois. — Amboise. — Tours. — Plessis-lès-Tours. — Langeais. — Bourgueil. — L'abbaye de Fontevrault. — Saumur. — Angers. — Nantes. — Rennes. — Dol. — Saint-Malo. — Saint-Coulomb (1).

Sur la fin du mois d'Aouts de la même année, nous entreprîmes un long voyage, mon frere et ma belle sœur, auec un de mes neueux (2) et moy. Il y auoit fort long-

(1) Tout ce chapitre, qui occupe soixante-deux pages dans le Manuscrit, n'offre plus qu'un sec résumé de huit pages à peine dans l'Imprimé. Voir liv. III, chap. 14, pages 408-416.

(2) Pierre François, âgé de dix ans, fils d'Augustin Thomas, sieur

temps que ma belle sœur souhaistoit d'auoir la consolation de voir le saint éuesque d'Angers, Messire Henry Arnauld, son grand oncle. Et comme d'ailleurs ma maladie m'auoit fait connoistre qu'il étoit besoin que je me donnasse quelque relâche, parce que la grande et longue contention du trauail m'étoit fort contraire, je n'eus pas de peine à m'engager dans un voyage où nous nous proposions de voir, non seulement le saint prélat, mais encore plusieurs autres de mes amis, établis en diuers lieux. Nous ne prîmes pas le chemin le plus court, puisque nous fûmes quinze jours à aller jusqu'à Angers.

Nous allâmes donc coucher d'abord, à quatre lieuës de Paris, sur le chemin de Melun, chez un conseiller de la Monnoye de nos amis, nommé Monsieur de la Roche, qui nous auoit fort prié de l'aller voir en sa maison de campagne, que plusieurs ajustemens bien entendus rendent fort commode, et qui est aussy tres agréable, à cause d'un grand jardin bien planté et remply de fruits excellens. Mais la chaleur excessiue que nous y sentîmes nous empescha d'en gouster tous les agreemens. Nous en partîmes le lendemain et essuyâmes en chemin un orage pour aller coucher à ***Melun***, petite ville située sur la Seyne, qui n'a rien de fort remarquable. Elle est voisine de *Veaux* (1), cette maison de plaisance de M. Fouquet, surintendant des Finances, deuenu celebre

de Bosroger et de Catherine Le Maître, dont du Fossé avait été parrain. Voir t. III, Pièces justificatives, p. 377, et, plus loin, dans les Pièces diverses, *Origine et généalogie de Messieurs Thomas de Roüen*, manuscrit de notre auteur.

(1) Vaux-le-Vicomte, à cette époque, et, au XVIIIe siècle, Vaux-le-Villars, et Vaux-le-Praslin, du nom de ses possesseurs. Il existe encore sous ce dernier nom, près du village de Maincy, à 4 kilom. N.-E. de Melun.

par sa disgrace (1) et par la manière dont il a sceu profiter pour son salut d'une si terrible chutte. C'est une maison dont les jardins sont de la derniere magnificence, et qui ont couté des millions (2), à cause de la quantité de jets d'eau pour lesquels il a fallu enfoüir en terre des mines de plomb, que l'on en auoit tirées. Les écuries de cette maison en sont une des plus belles pièces et en font un grand ornement. Ayant veû cette maison longtemps auant ce voyage, c'est à dire peu après la détention de M. Fouquet (3), je me souuiens que, comme je m'attachois à considerer, dans une chambre (4), le portrait du Roy qui étoit sur la cheminée, l'Exempt que sa Majesté auoit enuoyé pour la garder, me dit en souriant : « Vous voyez, Monsieur, ce portrait du Roy : le peintre l'a tiré, lorsqu'il étoit en colère contre M. Fouquet ; » me marquant par là agreablement qu'il ne luy auoit pas donné cet air de douceur et de bonté, qu'il faisoit paraître à ceux qui l'approchent.

Comme nous auions, à un quart de lieue de Melun, un de nos amis, qui l'auoit été aussy tres particulièrement de la mere de ma belle sœur (5), nous allâmes le lende-

(1) Son arrestation à Nantes, le 5 septembre 1661 ; sa condamnation à un bannissement perpétuel, changé en emprisonnement perpétuel par Louis XIV, en 1664.

(2) « Fouquet y dépensa dix-huit millions, qui en valoient près de trente-six de notre monnoie actuelle. » *Histoire de J. de la Fontaine*, par M. Walckenaër, 3e édit., p. 32. — On connaît les beaux *Fragments du songe de Vaux* de la Fontaine, chantant les merveilles de cette résidence, dont on peut lire une description complète dans le *Voyage pittoresque des environs de Paris* par M. d'(Argenville), pages 256-263, cinquième édition.

(3) Après le 5 septembre 1661.

(4) C'était dans la salle à manger. « Sur la cheminée est placé un grand portrait de Louis XIV. » D'Argenville, *ibid.*, p. 258.

(5) Louise de Boignes, femme de Jean Le Maître de Saint-Elme. Voir tome III, p. 115, 121, 148, etc.

main disner chez luy. Nous le trouuâmes tres malade. Et, nous étant contentez de luy témoigner nostre douleur de le voir en cet état, nous en partîmes pour Fontainebleau, après le disner. Nous vismes, tout en passant, une celebre abbaye, nommée *du Lys*, située près de la Seyne (1). Le vaisseau de son Eglise est tres vaste, et son autel est auguste, à cause de son éleuation, qui est encore plus grande que celle de l'autel des Carmelites du faubourg Saint Jacques de Paris. Nous fûmes en quelque façon effrayez par cette prodigieuse éléuation, tout en entrant. Et il est comme impossible que la veuë n'en soit frappée et surprise. L'abbesse, dont les armoiries, placées en diuers endroits, faisoient connoistre qu'elle étoit de la famille des Colberts, y faisoit beaucoup bâtir (2). De là, nous allâmes à *Fontainebleau*, dont j'ai déja parlé autre part (3); et de Fontainebleau à *Moret* (4), petite ville dont le château est à voir, à cause de la hauteur prodigieuse d'une tour, d'où l'on decouure la plus belle veuë du monde, et à cause des appartemens tres beaux qu'on a sceu y ménager. De Moret, nous allâmes chez l'abbé de Lalane, parent de ma belle sœur, qui auoit été quelque temps grand prieur de l'abbaye royale des chanoines reguliers de saint Victor de Paris, et qui étoit alors prieur de *Montbuon* (5), l'un des prieurez

(1) A moins d'un kilomètre, sur la rive gauche, au Nord de Dammarie-les-Lys, canton et arrondissement de Melun.

(2) D'or, à une couleuvre d'azur. — Claire Cécile Colbert, sœur du grand ministre, était abbesse de cette abbaye de l'ordre de Citeaux, depuis 1678. *Gallia Christiana*, t. XII, p. 249.

(3) Le nom seul se trouve dans les *Mémoires*, t. II et t. III.

(4) Seine-et-Marne, arrond. de Fontainebleau, au S.-E. de cette ville.

(5) Montboy, Montbouis ou Montbouy, Loiret, arrond. de Montargis, cant. de Châtillon-sur-Loing, possédait alors un prieuré.

attachez à la Maison des chanoines de cette abbaye. Il nous receut auec une grande cordialité, et nous fit voir son jardin, qui étoit tres bien entretenu, et une partie des dépendances de son prieuré; entr'autres un four banal, où toute une grande paroisse est obligée de venir cuire son pain, qui est, comme je le crois, le plus prodigieux four que l'on puisse voir ; car c'est plutost une espece d'appartement qu'un four ; et il faut bien en effet qu'il soit grand pour fournir à la grande quantité de pains que différens habitans y apportent tout à la fois et qu'il ne faut pas renuoyer. C'est aussy un des reuenus considerables du prieuré.

Mr de Lalane, qui étoit alors prieur de Montbuon, auoit un esprit fort étendu et beaucoup de feu. Il étoit tres intelligent dans l'architecture. Et ce fut de luy que la Duchesse de Longueuille se seruit pour un bâtiment considerable qu'elle fit faire à Port Royal, où elle venoit se retirer quelquefois (1). Mais il ne me paroissoit pas si profond dans les sciences. Au moins, dans quelques disputes que j'ay euës auec luy par écrit sur certains points de l'Ecriture et de l'Histoire, je trouuois les argumens dont il se seruoit assez faciles à réfuter. Aussy il aimoit un peu à soutenir des sentimens moins communs, qu'il nommoit luy même ses paradoxes, dont il n'auoit pas assurément besoin pour faire paroistre son esprit, qui étoit d'ailleurs tres bon et capable même de grandes choses, comme il le fit voir dans le temps qu'il fut élu grand prieur de Saint Victor. Car celuy qu'on eust regardé comme incapable de garder la Regle de la Maison, après vint années d'une vie de prieur de la campagne, parut tout d'un coup à la teste de cette illustre communauté comme s'il y eust toujours vécu. Quoy-

(1) Voir, t. III, p. 131, où il est question de cette construction.

qu'en un âge fort auancé, il fut toujours le premier à Matines, qui se chantent à minuit. Il s'abstint, pendant tout ce temps, de manger hors de la maison. Et luy, qui, depuis vint années, auoit regardé son estomach comme ne pouuant souffrir le maigre, il garda aussy exactement l'abstinence de la Regle que le plus petit nouice. Il auoit la Regle de saint Augustin et les Constitutions sur sa table. Et c'étoit sur elle qu'il formoit toutes ses réponses ; en sorte que ceux qu'une telle exactitude n'accommodoit pas toujours ne sçauoient que luy répliquer, lorsqu'il leur montroit l'authorité sur laquelle il s'appuyoit. Il est vray que tout le monde fut surpris de trouuer en luy un grand Prieur aussy reformé, et aussy ferme pour l'obseruation inuiolable des réglemens qu'un autre qui ne fust jamais sorty d'un cloître. Et, s'il se fust borné à ses fonctions claustrales, s'en acquittant admirablement, il auroit pu faire du bien dans cette maison. Mais ses paradoxes donnerent lieu à ceux qui ne s'accommodoient pas de sa conduitte de le chagriner et de l'obliger enfin de s'en retourner à son prieuré de Montbuon. C'est ce qui nous procura l'honneur de le voir dans nostre voyage ; et il ne suruécut que de quelques mois cette visite que nous luy rendîmes.

De Montbuon, nous allâmes à *Nonuille* (1), chez M. d'Auissonne, mon ancien amy, de qui j'ay parlé ailleurs (2). Nous ne l'y trouuâmes pas, mais seulement la dame son épouse, qui, bien que malade, nous receut auec toute la cordialité possible. Elle nous montra ses jardins, qui étoient d'une aussi grande propreté que Trianon ; et elle nous fit voir le château neuf, qu'ils

(1) Seine-et-Marne, arrond. de Fontainebleau, cant. de Nemours, au N.-E. de cette dernière ville.

(2) T, II, pages 45, 46, 106 et 250.

acheuoient de faire bâtir sur le haut de la montagne, où conduisent de grandes et belles auenuës. Rien n'est plus propre, ni même plus magnifique que le principal appartement de ce château, qui consiste dans un grand sallon fort exaucé, parfaittement bien paué de marbre blanc et noir, et orné de quantité de dorures et de beaux tableaux; dans plusieurs chambres richement meublées; dans une tres belle gallerie lambrissée d'un lambris tres fin, et remplie de grands tableaux; et dans une chapelle où rien ne manque de tout ce qui peut seruir à sa décoration. J'auouë que l'œïl simple d'un chrestien, qui a renoncé aux pompes du monde, ne peut guere n'estre pas surpris de voir la maison d'un particulier si magnifique. Il est vray que l'on me dit que M. le Prince (1) deuoit y venir. Mais il y a apparence qu'il n'y seroit pas venu, si la beauté même de la maison ne l'y auoit attiré! Et je ne puis m'empescher de craindre qu'en se bastissant sur la terre des palais l'on n'y sente beaucoup de peine à les quitter. Je reconnois ma foiblesse en ce point. Les autres peut estre sont plus forts, et en état de faire à Dieu de bon cœur, en quittant ce monde, un sacrifice de ce qu'ils ont de plus beau.

De Nonuille nous allâmes à *Nemours* (2). Et au lieu de nous arréter en cette ville, qui est fort jolie, et où l'on peut estre tres bien logé, nous voulûmes profiter du jour et faire encore quelques lieuës, afin d'accourcir la journée suiuante qui deuoit estre un peu longue. Mais nous nous ennuitâmes malheureusement, auant de pouuoir gagner quelque giste raisonnable. Et nous fûmes obligez de coucher dans un village, en une hostellerie

(1) Henri Jules, prince de Condé, fils du grand Condé.

(2) Toujours dans Seine-et-Marne, au S.-E. de Nonville, sur la route de Paris à Lyon.

qui manquoit de tout et tres mal propre. Nous enuoyâmes faire une ciuilité au Seigneur et le supplier de vouloir bien nous enuoyer quelque peu de vin. Il témoigna fort honnestement estre fâché de ce que nous n'étions point venus descendre chez luy, et nous enuoya sur le champ beaucoup plus que nous ne luy demandions. Le lendemain, nous allâmes coucher chez M. de Nainuilliers (1), neueu du Sieur du Hamel, autrefois celebre curé de Saint Merry (2). Nous y couchâmes deux nuits, dans un château tres bien bâty et accompagné d'un fort beau jardin (3). Il nous mena voir une petite ville voisine, nommée *Pluuiers* (4), considerable par l'antiquité de son château, où fut enfermée fort longtemps la comtesse..... dame du lieu, par un effet de la jalousie de son mary. Comme on n'oseroit parler de noix à Amiens, à cause que la Ville fut prise par une chartée de noix, qui se répandit à la porte et qui donna le loisir à ceux qui étoient en embuscade de venir se rendre maistres de cette porte (5); aussy

(1) Il faudrait : « de Denainvillers, » en un seul mot. Tel est le nom d'une petite localité, au S.-O. de Dadonville, Loiret, arr. et cant. de Pithiviers.

(2) Nommé curé de Saint-Merri, à Paris, en 1645, pour remplacer M. Hillerin, il se signala en élevant des jeunes clercs, en établissant une communauté de prêtres et de célèbres conférences ecclésiastiques dans sa paroisse, ce qui ne l'empêcha pas d'être exilé en 1654. Il finit par signer le Formulaire. *Voir l'Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, (par Besoigne), t. V, p. 164 et suivantes.

(3) Le château est encore indiqué sur la carte de l'Etat-Major, où l'altitude est de 125 mètres.

(4) « PLUVIERS, *Castrum Piveris*, que l'on appelle aussi *Pithiviers*, *Piviers* et *Puviers*. » *Description de la France* par Piganiol de la Force, t. V, p. 197.

(5) Porto-Carrero, gouverneur de Doulens, prit Amiens, à l'aide de ce stratagème, en mars 1597, et Henri IV la reprit le 25 septembre de la même année. Dans des MÉLANGES HISTORIQUES sur l'Histoire de France, Paris, 1768, 2 vol. in-12, on trouve : *Histoire de la surprise de la ville d'Amiens, le 11 mars 1597.*

personne n'est assez hardy pour parler publiquement d'asnes dans la ville de Pluuiers. Et ses habitans sont sur cela si déraisonnables et si ridicules que, l'éuesque d'Orléans y étant venu un jour, et voulant marquer le lieu où il s'étoit arrété en chemin pour disner, n'osa jamais, de peur de s'attirer quelque insulte, nommer l'enseigne de l'hostellerie, qui est l'Asne vert; mais se seruit d'une périphrase, en disant que c'étoit à une enseigne où étoit peint un animal vert. Leur follie à ce sujet va si loin qu'une demoiselle n'a pas la hardiesse de passer sur un asne dans leur ville, ou s'expose à un danger éuident d'estre outragée, si elle le fait, parce qu'ils prennent cela pour une insulte qu'on a dessein de leur faire. L'origine de cette follie est que les armes de la ville sont des chardons, et qu'on en a pris occasion d'appeller ses habitans les asnes de Pluuiers (1), à cause que les chardons sont la nourriture des asnes : ce qui les met tellement en fureur qu'ils ne se possedent plus, du moment qu'ils croyent qu'on a la moindre pensée de leur insulter sur ce sujet.

Nous vîmes auec grande édification dans Pluuiers deux damoiselles tres sages, qui tenoient l'écolle des filles et s'en acquittoient auec tout le soin et toute l'habileté possible. C'étoit une chose curieuse que d'entendre ces jeunes filles réciter toutes ensemble, et toutes séparément, les articles differens qu'on leur demandoit du catechisme ou d'autres choses. Car, en même temps que la maistresse auoit acheué la demande, la premiere du banc commençoit la réponse; la seconde continuoit; la troisieme reprenoit; et ainsy des autres, chacune à son

(1) Ce sobriquet ne se trouve pas parmi les *Proverbes historiques* contenus dans le Livre des Proverbes français de M. Leroux de Lincy. Voir t. I, série VII.

tour : ce qui étoit merueilleux pour les tenir dans une attention perpetuelle ; parce que, pour peu qu'elles se fussent dissipées, perdant la suitte de ce qu'on disoit, elles n'auroient pu reprendre à leur tour ce qu'elles deuoient réciter : et cela contribuoit en même temps à leur affermir admirablement la memoire (1). Quand on n'est jamais sorty de Paris, on se persuade aisément que tout se trouue renfermé dans cette grande ville, et que ce qu'on n'y voit point on ne le voit point ailleurs. Mais c'est une pure illusion, attachée à la vanité d'une grande partie de ses habitans, qui se regardent comme les premiers du monde, et leur ville, comme l'abbregé de l'uniuers. Qu'ils ne se trompent point sur cela, et qu'ils soient persuadez qu'il y a partout de la piété et de l'esprit, et que l'on trouue souuent, dans les prouinces, ce qui deuroit faire honte à la premiere ville du Royaume (2).

De Nainuilliers (3) nous allâmes coucher à *Orleans*, et en trouuâmes, par ce costé là, les abords tout à fait charmans, à cause des vignobles plantez de chaque costé, en forme de jardins, et enfermez dans des hayes ou des pallissades tres bien entretenuës. Comme j'ay parlé

(1) Les avantages de cette méthode de récitation devaient frapper un élève de Port-Royal. On l'applique encore aujourd'hui, en partie, dans quelques salles d'asile, comme on suit presque généralement ailleurs la méthode d'épellation, que Pascal avait inventée, pour apprendre à lire aux tout jeunes enfants ; car c'est à Pascal qu'il faut rapporter la méthode de lecture dite de Port-Royal. Voir la GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE de Port-Royal, 1re partie, ch. 6 : *D'une nouvelle manière pour apprendre à lire facilement en toutes sortes de langues.*

(2) Le reproche et l'éloge sont encore bien souvent mérités aujourd'hui.

(3) Il fallait : « De Denainvillers, etc. » Voir plus haut, p. 8, note 1.

d'Orleans autre part (1), je n'en diray rien icy. Mais je marqueray seulement qu'y ayant laissé une partie de nos hardes, nous allâmes à trois lieuës de là rendre visite à une abbesse de nostre connoissance, qui étoit l'abbesse de Voisins (2). Cette abbaye étoit autrefois beaucoup plus considerable qu'elle n'est presentement ; et ce ne sont plus proprement que les restes d'une abbaye ruinée. Mais l'abbesse que nous y trouuâmes, et qui vit encore, trauaille auec beaucoup d'application à la rétablir pour le spirituel et le temporel. Elle s'appelle Bouchu (3) et est sœur de l'abbé de Cleruaux (4), qui, ayant eû des ennemis, receut, un jour qu'il s'y attendoit le moins, une lettre de cachet pour s'en aller je ne sçay où en exil. Et ses parens auec ses amis l'ayant ensuitte fait reuenir, comme il se crut obligé d'aller témoigner au Roi sa tres humble reconnoissance de la justice qu'il luy auoit renduë, Sa Majesté, fort surprise d'un tel compliment, luy fit entendre qu'elle n'auoit eû aucune part à cette affaire et qu'elle l'ignoroit entierement : ce qui donna lieu sans doute à ce prince de faire plusieurs réflexions sur l'abus que l'on osoit ainsi faire de son authorité ; et toute sa cour n'en fut pas moins surprise que luy. L'abbesse de Voisins, sœur de cet abbé, étoit d'abord Religieuse du Thresor (5), près de Gisors. Et, ayant été

(1) Surtout au retour du voyage où il accompagnait son père aux Eaux de Bourbon, t. II, p. 222 et 223.

(2) *Voisins*, autrefois *Vesines*, en latin *Vicinæ*, est à l'Ouest d'Orléans, près de Saint-Ay, canton de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans.

(3) « Marie V, Anne Bouchu, fille de J.-B. Bouchu, baron de « Lessart, premier président au Parlement de Bourgogne, et d'Eléo- « nore de Montholon. » *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1590.

(4) Pierre IV, Bouchu, docteur de la Faculté de Paris, après avoir été abbé de La Fère, devint abbé de Clairvaux, le 16 février 1676. *Gallia Christiana*, t. IV, p. 814.

(5) Voir t. II, p. 93, note 2, — Elle avait fait ses vœux, au Trésor,

nommée à l'abbaye de Voisins, elle mena auec elle en son abbaye une autre Religieuse du Thresor, de la maison de Flauacourt, des bonnes amies et des alliées de ma mere. Nous trouuâmes donc à Voisins ces deux excellentes Religieuses, dans une union admirable et dans un zele tres ardent pour établir une vraye regularité dans cette Maison. Nostre pensée auoit été d'y disner et de reuenir coucher le même jour à Orleans. Mais elles nous firent tant d'instances pour demeurer que nous crûmes que nous les desobligerions de ne le pas faire.

Nous auions, dans cette même maison, une autre parente, petite fille de la dame de Fresle, dont j'ay parlé sur le sujet de la retraitte de mon pere et de ma mere à Rouuille (1), qui étoit une tres bonne Religieuse, et pour laquelle l'abbesse auoit une singuliere estime. Aussy sa réception en cette abbaye auoit été un effet de la charité éminente, et une preuue admirable du désinteressement de cette excellente abbesse, qui regardoit dans les filles, non le bien, mais la personne et le mérite, et qui étoit disposée à achetter, pour le dire ainsy, au poids de l'or, un sujet tel qu'elle le demandoit, selon qu'elle le fit voir à l'égard de celle cy. Quoy qu'elle dust auoir quelque bien, son frere, qui étoit maistre de tout, négligea de luy donner ce qui pouuoit luy appartenir. Mais l'abbesse, qui n'a jamais eu d'empressement pour le bien, ne put point estre ébranlée par l'indifférence de ce frere pour sa sœur ; et, trouuant en elle, comme elle nous l'assura, tout ce qu'elle souhaittoit, c'est à dire une grande solidité d'esprit, une véritable pieté et une

le 23 septembre 1657, et prit possession de l'abbaye de Voisins, le 23 décembre 1678. *Gallia Christiana.*

(1) T. I, p. 138, 148.

sagesse qui la rendoit digne des premieres charges, elle resolut de luy seruir elle même, en cette unique occasion, de pere, de mere et de frere. Elle écriuit pour cela, sans s'en ouurir à qui que ce fust, à une sœur qu'elle auoit, qui l'aimoit beaucoup, et qui auoit de grands biens, pour la prier de luy enuoyer une somme considerable qu'elle luy marqua. Et, l'ayant receuë, elle fixa le jour auquel la Nouice deuoit faire profession. Elle fit auec cet argent tous les frais qu'on auoit accoutumé de faire en de semblables occasions, comme si ç'auoient été les parens de la fille même qui eussent fourny à cette dépense ; et elle sentit une vraye joye de ce que Dieu luy presentoit cette occasion fauorable de s'affermir elle même dans l'amour de la pauureté, en procurant à sa maison un sujet qu'elle regardoit comme en deuant estre un des principaux soutiens.

Que l'on cherche maintenant, dans Paris même, de tels exemples de desinteressement et de generosité ! Et peut estre qu'on aura peine à en trouuer quelque trace dans aucun des Monasteres qui passent pour estre les plus reguliers. Aussy il est vray que, lorsque nous apprimes de la propre bouche de cette religieuse, ce que son abbesse auoit fait en sa faueur, ou pour mieux dire en faueur de son abbaye, nous fûmes rauis de joye, et nous en conceûmes une estime toute singuliere pour cette excellente superieure. Mais elle n'eut pas la consolation de posseder fort longtemps celle sur qui elle fondoit de tres grandes esperances. Et Dieu, dont les jugemens sont impenetrables à ses plus fidelles seruiteurs, la luy enleua au bout de quelques années, en suitte d'une assez longue maladie, lorsqu'elle étoit Maistresse des Nouices, et que son abbesse esperoit former par son moyen, d'excellens sujets pour la Religion. On ne peut point exprimer la douleur que cette mort luy causa ;

puisqu'il sembloit que Dieu eust voulu, comme elle nous le manda depuis, la mettre à la plus haute épreuue, en luy ostant son necessaire.

Nous quittâmes donc cette incomparable abbesse, comblez des marques de sa charité et des témoignages de sa bonté ; et, rendant gloire à celuy qui fait éclatter sa grace là où il luy plaist, nous reuinsmes à Orleans prendre nos hardes, d'où nous primes ensuitte le chemin de Blois, et passâmes à *Fonpertuys* (1), où la dame, qui porte son nom (2), illustre par sa piété et par ses autres excellentes qualitez (3), ne se trouua point. Mais nous y vimes le curé de la parroisse, qui étoit un Religieux de sainte Geneuieue, homme d'un rare mérite, d'une piété solide, d'une sagesse consommée, d'une profonde érudition, d'un esprit penetrant et d'une conuersation charmante. Le peu de temps que nous le vismes nous laissa une grande idée de sa personne ; et nous auons sceu depuis qu'il étoit en une singuliere estime dans sa congregation, et que son éuesque, qui est celuy d'Orléans (4), regardoit son presbitaire comme une espece de petit seminaire, d'où il retiroit les vicaires qui s'étoient formez souz sa conduitte, pour en faire d'excellens curez. Aussy sa parroisse étoit peut estre une des

(1) Ecart de Lailly, rive gauche de la Loire, cant. de Beaugency, arr. d'Orléans, Loiret.

(2) Mme de Fontpertuis était veuve de M. Angran de Fontpertuis, conseiller au Parlement de Metz. Elle monta dans le même carrosse que l'auteur, lorsqu'il rendit les derniers devoirs à M. de Saci. Voir t. III, p. 265, note 1. Elle visita Arnauld pendant son exil et fut sa légataire universelle.

(3) Louis XIV ne partageait pas l'opinion de du Fossé. Il l'appelait : « cette janséniste, cette fille qui a couru M. Arnauld partout, » à propos d'une plaisante anecdote que Saint-Simon raconte sur son fils. *Mémoires*, t. IV, p. 95, édition in-18, Hachette.

(4) Pierre IV de Cambout, cardinal de Coislin.

mieux reglées de tout le royaume. Sa vigilance à étouffer toutes les semences de diuision et de procès, et l'authorité qu'il s'étoit acquise sur les esprits, par sa grande charité, procuroient à cette parroisse une paix qu'on trouue difficilement partout ailleurs. Mais il est mort depuis peu, au grand regret de tout le païs, de toute sa congregation et de tous ceux qui le connoissoient. Et cette mort a causé un vide qu'on aura bien de la peine à remplir.

De là nous allâmes à *Blois*, ancienne patrie de nos peres. Et nous nous trouuâmes le jour d'une foire tres celebre (1). Nous admirâmes la politesse et la propreté de toutes les personnes du païs, aussy bien mises et aussy magnifiquement vétuës qu'à Paris. Les ruës ce jour là étoient couuertes de grandes toiles, afin de mettre à couuert du grand soleil et les marchands, et ceux qui se promenoient, ou qui venoient achetter; en sorte que l'on étoit à l'abry, au milieu des ruës, comme à la foire de Saint Germain. Nous visitâmes les principales églises, qui sont assez belles, et surtout celle de Saint-Sorlin (2), qui, ayant été abbattuë, quelques années auparauant (3), par la violence d'un furieux houragan, étoit rebâtie tout de neuf. On en a fait la cathédrale, depuis que Blois a été érigée en euesché (4), dont le premier éuesque est l'abbé Bertier, sacré seulement depuis

(1) Elle se tient à la Saint-Barthélemy, le 24 août. Mais ce n'est pas le jour de l'ouverture de cette foire que du Fossé dût y arriver, puisqu'il partait de Paris « à la fin d'août » et arrivait à Amboise le 7 septembre.

(2) Saint Souleine ou Solenne, évêque de Chartres.

(3) « Dans la nuit du mois de juin de l'an 1678. » *Descript. de la France* par Piganiol de la Force, t. V, p. 214.

(4) « Par le Pape Innocent XII, l'an 1697... Tout ce qui compose « ce nouvel Evêché a été distrait de celui de Chartres. » Id., *ibid.*, p. 169.

quelques mois (1). Je ne parle point du château, dont je crois auoir touché quelque chose ailleurs (2), où le feu duc d'Orleans a fait longtemps sa demeure (3), et où le fameux duc de Guyse et le cardinal de Guyse furent tuez du temps de la Ligue (4). Au reste l'estime que nous faisions de la bonne foy des Blaisois nous fit tomber assez simplement dans un piége qu'ils nous tendirent. L'on sçait que les montres de Blois sont estimées dans toute la France (5). Sur cette bonne reputation des ouuriers du païs, qui ne manquerent pas de venir nous presenter de leurs ouurages, mon frere et ma belle sœur crurent deuoir profiter de l'occasion pour changer leurs montres, dont il y en auoit une d'or; et ils en prirent chacun une de celles qu'on leur présentoit, en donnant même de l'argent de retour. Mais ils reconnurent dans la suitte qu'ils auoient été tout à fait trompez, ces montres s'étant trouuées tres méchantes et tres mal faittes, et n'étant point apparemment de l'ouurage des marchands de Blois. J'y aurois été aussy trompé, si j'eusse apporté la mienne; mais, l'ayant laissée heureusement à Paris, j'euitay ce piege où j'eusse été pris comme les autres.

De Blois, nous prîmes le chemin d'*Amboise*, où nous

(1) David Nicolas de Berthier, sacré le 15 septembre 1697. — Ces « quelques mois » se rapportent à l'époque où du Fossé écrivait ce passage, en 1698, et non à celle de son voyage, en 1691.

(2) Il n'en a pas encore parlé.

(3) Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, le père de la fameuse Mademoiselle de Montpensier, mort le 2 février 1660. En 1635, il y fit exécuter de grands travaux, sous la direction de François Mansard. Id., *ibid.*, p. 213.

(4) Le premier y fut assassiné le 23, et le second, le 24 décembre 1588.

(5) Au Moyen-Age, Blois était renommé pour son commerce de pelleteries et de fourrures.

arriuâmes la veille de la feste de la Natiuité de la Sainte Vierge (1). Nous nous disposâmes, le lendemain, à faire nos déuotions et passâmes tout le matin à l'église, où matines furent chantées solennellement et ensuitte la grande messe. Je me confessay au curé de la parroisse, que je trouuay un fort honneste homme, qui me parut un pasteur tres charitable. Après estre reuenus de la grande messe, comme nous allions nous mettre à table, quelqu'un de nos gens nous dit que l'abbé Gaillard étoit dans la Ville, et qu'il y faisoit sa mission cette année. Il est vray qu'à ce nom de l'abbé Gaillard nous nous sentîmes transportez de joye, parce que nous étions de ses amis, et que, souhaittant depuis plusieurs années de voir la manière dont il s'acquittoit de ses missions, nous le trouuions si heureusement dans nostre route, sans l'auoir préueû. Nous quittâmes donc là le disner ; et, nous étant informez du lieu où il demeuroit, nous allâmes sur le champ le chercher aux Cordeliers. Si nous auions été surpris de le trouuer à Amboise, il le fut encore plus de nous sçauoir à sa porte. Le temps n'étoit guere fauorable pour l'entrétenir, parce qu'il se préparoit actuellement à prescher après le disner. Ainsy, nous étant contentez de sçauoir de ses nouuelles et de luy auoir témoigné nostre joye de le trouuer en faction (2), nous luy dîmes que nous ne voulions point luy dérobber de son temps, mais que nous assisterions à sa prédication, auant que d'aller coucher à Tours.

Il est bon de dire icy, en deux mots, ce que c'est que cet abbé. On luy donne le nom d'abbé, quoyqu'il n'ait aucun benefice, et qu'il ne soit point dans les ordres sacrez. Il s'est contenté de la tonsure et de l'habit ecclesiastique ; et, regardant par humilité le sacerdoce comme

(1) Le 7 septembre.
(2) Fonction?

un état éleué audessuz de luy, il se borne à exercer la charité spirituelle et corporelle, selon la mesure du don qu'il croit auoir receu du Seigneur. Comme il a un bien de patrimoine fort considérable, non seulement il n'a pas jugé deuoir posseder du bien de l'Eglise, mais il a cru même deuoir employer son bien propre pour soulager et pour assister en différentes manieres les pauures. C'est ce qui l'a engagé à s'appliquer à la connoissance de la medecine, de la chirurgie, de l'anatomie, et des remedes les plus excellens, tant des mineraux que des simples. Et, ayant trouué dans son propre fonds de quoy fournir à cette dépense qui est tres grande, il a jugé à propos d'aller répandre ses liberalitez et exercer sa charité en diuers lieux du royaume, selon qu'il sçait que la misere y est plus grande et que les peuples ont plus besoin d'estre instruits. Car les éuesques, qui le connoissent, sont rauis de l'employer dans leurs dioceses, pour catechiser leurs peuples et pour faire entrer d'autant plus facilement la parole de l'Euangile dans leurs cœurs qu'il nourrit leurs corps et guerit leurs playes. Ainsy partout où il va faire ces sortes de missions, il porte auec soy une bonne bourse et un cœur plein de charité ; et il établit ordinairement, en chaque lieu, tant qu'il y est, une espece de petit hospital, consistant en huit ou dix lits, plus ou moins, dont il donne la direction à quelque dame ou damoiselle d'une piété distinguée, et à quelque chirurgien qu'il mene auec luy; et où il retire ceux des malades qui viennent de loin, et qui, ayant de grands maux qu'on ne peut guerir qu'en les traittant tous les jours, n'ont pas le moyen de se loger autre part. Les couuertures qui seruent aux licts de cet hospital sont de gros bellinge (1), qu'il faut achet-

(1) Ce mot, que ne donne pas le *Dictionnaire de Trévoux*, a été

ter ordinairement sur les lieux ; et, quand il sort de mission, il les employe, aussi bien que la toile des paillasses, à vétir les pauures. Mais il accompagne toujours, comme j'ay dit, cette double charité corporelle de catechismes et d'instructions familieres qui pénetrent jusqu'au cœur. Qu'on seroit heureux si ceux que leurs benefices engagent beaucoup dauantage à nourrir et à instruire les pauures, pouuoient se résoudre d'imiter de loin l'exemple d'un homme qui, par un si saint usage de son bien propre, confondra un jour l'abus déplorable qu'ils font d'un bien qui ne leur appartient pas ! Que d'hôpitaux, établis par tout le royaume, édifieroient l'Eglise et feroient rentrer les hérétiques en eux-mêmes ! Que de pauures soulagez offriroient à Dieu leurs prieres pour leurs bienfacteurs (1) ! Que de malades gueris feroient retentir la gloire de nostre Dieu et la grandeur de nostre Religion !

Pour reuenir à l'abbé Gaillard, nous nous hâtâmes, après le disner, d'aller prendre place dans l'église, où nous sçauions qu'il deuoit prescher. Il y vint effectiuement un fort grand monde ; et l'ardeur de ceux qui venoient l'entendre étoit aussy grande que la chaleur de ce jour étoit excessiue. Comme on attendit un peu longtemps, et que ceux qui étoient proches de nous virent bien que nous n'étions pas de la ville, quelques uns nous dirent fort honnestement qu'au moins nous deuions nous assurer que le predicateur ne nous ennuyeroit pas.

remplacé par « étoffe » dans l'Imprimé, p. 410. — Le Dictionnaire de Bescherelle le définit ainsi : « Belinge. On donnait autrefois ce nom, en Picardie, à une tirtaine très grossière de laine et de fil. »

(1) « Je n'ay jamais veû les opinions plus partagées en fait de langage, que sur les mots de *bienfaicteur*, et de *bienfacteur*. » Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, 3e édit. 1682, p. 506. Il préfère ce dernier condamné par Vaugelas.

Nous le sçauions bien, et, entre les autres bonnes qualitez, nous estimions fort celle cy, qu'il étoit toujours fort court dans ses predications, comme il nous l'auoit témoigné luy même, et qu'aussy ce qu'il disoit s'imprimoit plus fortement dans l'esprit de ses auditeurs, attentifs à l'écouter dans le peu de temps qu'il leur parloit, et à ne rien perdre d'une instruction où tout étoit pathetique et digne de l'Euangile. Nous trouuâmes, en effet, dans le sermon qu'il nous fit, qu'il répondoit parfaittement à l'idée qu'on nous en auoit donnée. Il expliqua exactement les paroles de l'Euangile qu'il prit pour son texte, en nous faisant voir leur sens visible, et il en fit l'application fort juste aux besoins de ses auditeurs ; le tout auec une grande netteté d'esprit, une merueilleuse facilité et une breueté (1) surprenante. Aussy, pour rendre le peuple plus attentif, il auoit accoutumé de le préuenir fauorablement, en l'assurant qu'il seroit tres court, et que, pour peu qu'ils se dissipassent ou s'endormissent, ils perdroient le fruit d'une instruction pour laquelle ils auoient fait paroistre quelque ardeur ; parce qu'il alloit finir en tres peu de mots ; ce qui seruoit admirablement à renouueller l'attention de tout le monde. Et l'on peut dire, en effet, qu'encore qu'on s'attendist qu'il dust estre court, il surprenoit neantmoins par sa breueté, et qu'en finissant il laissoit presque toujours quelque regret de ce qu'il auoit fini trop promptement ; ce qu'on ne sçauroit assez loüer dans un predicateur, dont le deffaut, assez ordinairement, est de laisser, plutost dans l'ennuy que dans le regret, ses auditeurs (2).

(1) Se disait encore pour *Brieveté*, au XVIII[e] siècle. Voir le *Dictionnaire de Trévoux*.

(2) La cause en était le plus souvent dans la division artificielle des sermons en trois parties, méthode née de la dialectique des écoles du Moyen-Age, et à laquelle se soumirent de grands prédicateurs, tels

Nous remarquâmes, dans Amboise, une distinction qui ne se trouue peut estre dans aucune ville du royaume. Il y a deux quartiers, qui sont deux paroisses, dont l'une s'appelle la paroisse des Exempts, et l'autre, celle des Taillables. La paroisse des Exempts est toute composée de gens à leur aise, qui, ayant acquis de quoy achetter quelque charge chez le Roy ou chez les Princes, ont trouué par là moyen de s'exempter de la taille et de tous subsides, et de viure comme la noblesse, eux auec toute leur famille. Aussy ils étoient aisez à distinguer par la propreté et par la magnificence de leurs habits. Celle des taillables est au contraire composée de pauures gens et d'ouuriers, qui, surchargez de la taille et de tous les autres impôts, portant seuls tout le poids des charges publiques, dont les autres auroient dû porter leur part, sans l'exemption qu'ils se sont acquise (1). C'est ce qui nous fit faire réflexion sur la sagesse du conseil que le Cardinal de Richelieu donna au Roy Loüis XIII, d'heureuse memoire, de composer toute sa

que Bossuet, Bourdaloue et Fénelon, qui la condamne. (*Dialogue sur l'Eloquence*, IIe partie.) Avant lui, Labruyère s'en était moqué en termes piquants : « Ils ont toujours, d'une nécessité indispensable et « géométrique, trois sujets admirables de vos attentions : ils prouve- « ront une telle chose dans la première partie de leur discours, cette « autre dans la seconde partie, et cette autre encore dans la troi- « sième. Etc. » Voir ses CARACTÈRES, *De La Chaire*. Mais remarquons que l'abbé Gaillard était un missionnaire.

(1) « Il y a deux Paroisses, l'une pour les Gentils hommes, ceux qui « possedent des fiefs, les officiers, et pour tous les nouveaux venus, « et leurs domestiques, pour la première année seulement, après la- « quelle, s'ils ne sont point Gentils-hommes, ou possédans fiefs, ou « officiers, ils sont de l'autre Paroisse, qui est celle des Bourgeois ou « du peuple. La Ville a été affranchie de Taille par Lettres Patentes « du Roi Louïs XI. données au Plessis lez Tours au mois d'octobre de « l'an 1482. Mais les Faubourgs y sont sujets. » Piganiol de la Force, *ibid.*, t. VI, pages 84-85.

maison de la pauure Noblesse de son royaume, en luy fournissant de quoy subsister honnestement ; parce qu'il attacheroit ainsy à son seruice toute sa Noblesse et l'engageroit à une fidelité inuiolable ; que sa maison seroit toute composée de braues gens, en qui le courage étoit attaché à la naissance ; qu'il mettroit par ce moyen un tres grand nombre de familles nobles hors de la necessité ; et qu'enfin il soulageroit en même temps tout son peuple, en empeschant que les pauures ne fussent surchargez par l'exemption des riches, dont la taille retombe sur ceux qui sont déja accablez (1).

Après auoir entendu vespres et le sermon à Amboise, nous nous préparâmes à partir. Mais l'abbé Gaillard nous vint joindre auec le curé, auant nostre départ et nous fit voir son hospital et son apotiquarerie, dont nous fûmes tres édifiez, loüant Dieu de la charité qu'il inspire au cœur de ses seruiteurs pour faire un si saint usage de leur bien, qui, en soulageant icy bas leurs freres, leur procure à eux mêmes un bonheur et un thresor éternel. Puis nous allâmes coucher à *Tours*. J'ay déja parlé de cette ville (2), qui est grande et située le long de la Loyre. Saint Gallien (3) est l'église cathedrale. C'est un grand vaisseau fort massif. Il y a aussi une église collegiale fort considerable (4), dédiée à Saint Martin, dans la quelle on voit un endroit enfermé de grilles de fer, où l'on prétend que le corps de ce saint fut

(1) Les mêmes idées se trouvent dans le *Testament politique de Richelieu*, édit. de 1708, première partie, chap. III et VII, et seconde partie, chap. X, section XI.

(2) Il en a seulement cité le nom, lors de son voyage à l'abbaye de Saint-Cyran. Voir t. I, p. 299.

(3) Saint-Gatien, du nom de son premier évêque.

(4) L'énumération des membres du chapitre de Saint-Martin, occupe près de trois pages dans Piganiol de la Force, *ibid.*, p 62-64.

brûlé, dans le temps des guerres, par les heretiques. Mais l'une des plus belles abbayes de France est celle de *Marmoutier*, c'est-à-dire *Martini monasterium*, Monastere ou Abbaye de Saint Martin, qui n'est qu'à un quart de lieuē de la Ville (1), et dont je crois auoir aussi touché quelque chose dans ces Memoires (2). On y montre la cellule de ce Saint éuesque (3), la quelle est presentement aussi enrichie qu'elle étoit de son viuant pauure et simple, et où l'on monte en tournant par un double escalier fort magnifique. C'est un lieu d'une tres grande deuotion. Et, comme l'on tient ordinairement le Chapitre general dans cette abbaye, les Religieux Benedictins y ont fait bastir le plus grand et le plus superbe bastiment qui soit peut estre dans le royaume; afin que ceux qui y abordent de toutes parts, au temps du chapitre, y puissent être logez commodément. Je ne sçay s'ils ne seroient point aussy bien logez dans une maison qui se sentist un peu dauantage de la pauureté et de l'esprit d'humilité du grand Saint Benoist. Mais ce que je sçay, c'est qu'on ne peut regarder de tels bâtimens, sans estre surpris, et qu'on ne se porte naturellement à demander si ce n'est point le palais d'un prince plutost que la de-

(1) Tours est sur la rive gauche de la Loire, et, sur la rive droite, près du faubourg Saint-Symphorien, à l'Est, se trouvait la célèbre abbaye de Bénédictins. L'étymologie de du Fossé est contredite par celle-ci : « Comme c'étoit le Monastére le plus considerable des trois « établis par saint Martin, on l'appela *Majus Monasterium*, d'où l'on a « fait en notre langue *Marmoutier*. » Piganiol de la Force, *ibid.*, t. VI, p. 66.

(2) C'est la première fois qu'il en est question.

(3) Près de l'autel de S[t] Martin, « on voit encore sa cellule prati- « quée dans le roc, où à peine un homme peut se tenir debout ou « être couché de son long : elle n'est pas plus large que pour y mettre « une couchette ou un grabat. » *Voyages liturgiques* de Le Brun des Marettes, p. 113.

meure de Religieux qui ont fait vœu de pauureté. Pour l'église, elle est, je crois, une des plus grandes de tout le royaume. On voit aussy, dans cette maison, la tonne de Saint Martin, qui tient, ce me semble, près de cent muids, et où l'on prétend que ce grand Saint fit le miracle de changer en vin excellent l'eau dont elle auoit été remplie.

Il y a à Tours un tres beau mail (1) et beaucoup de choses curieuses à voir, qui sont les manufactures differentes en soye (2). On y voit entr'autres choses une déuidoire (3), qui est une machine faitte exprèz pour déuider tout à la fois une infinité de coques de vers à soye. C'est une confusion étonnante de bobines et de rouës, qu'une seule personne fait remuer toutes ensemble, sans aucune peine. Il faut l'auoir veuë pour la comprendre. Nous y vismes la Calandre, qui est une autre machine destinée pour façonner les moirés. C'est une espece de pressoir roulant d'une pesanteur effroyable, que des cheuaux font marcher, et qui, passant plusieurs fois sur des étoffes de soye pliées d'une certaine maniere autour de deux rouleaux de bois, où l'on a fait une legere grauure, leur imprime à force ces ondes, et comme ces jours

(1) « Le Mail, qui est du côté des nouvelles murailles, sur lesquelles « on va se promener pour joüir de l'aspect de la campagne, est com- « posé de quatre rangs d'arbres. Il n'y en a point de plus long en « France. » *Dictionnaire géographique* de Th. Corneille. — La promenade existe encore, sous le même nom, au Sud de la ville.

(2) « Sous le ministere de Richelieu, il y avoit dans la ville de « Tours 20 000 ouvriers en soye, 8 000 mêtiers pour la fabrication des « étoffes, 700 moulins pour preparer la soye et plus de 40 000 per- « sonnes employées à la dévider. Alors le tarif de la soyrie de Tours « montoit à plus de 10 000 000 livres tous les ans. » *Etat de la France*, extrait des Mémoires des Intendans, etc. Londres, 1737, t. IV, p. 377.

(3) Au XVIII[e] siècle on écrivait *Devidoir*, et ce nom était masculin.

differens, qui distinguent la moire des autres étoffes. On ne se persuaderoit jamais qu'une étoffe peut estre ondée de la sorte, par le moyen de ces plis, et de ces legeres grauures, et de ce poids qui passe dessus, si l'on n'en étoit conuaincu par ses propres yeux (1). Nous vîmes encore auec admiration la manufacture des velours, qui demande une habileté et une addresse incroyable. Car l'ouurier, après auoir auec sa nauette passé trois soyes sur le mettier, couppe auec un instrument tres fin, le long d'une petite regle de cuiure tres fine aussy, les filets de trauerse qui sont audessus de cette regle qu'il a appliquée entre les deux ourdissures de soye (2). Cela se fait auec une telle legereté et une si grande vitesse qu'à peine le peut on voir. Et si l'ouurier n'entendoit parfaittement cette couppe, il gâteroit d'un seul coup une piece de velours, en laissant aller son instrument à costé, et couppant la double ourdissure de soye, au lieu de n'en coupper qu'une (3).

(1) La description est aussi claire que complète, et l'instrument est resté à peu près le même.

(2) C'est-à-dire la chaîne entre les portées de laquelle la navette fait passer la trame.

(3) Tours était renommé par sa Draperie, sa Tannerie, et surtout sa Soierie. Voici l'état de sa fabrication pour les étoffes, du temps de Louis XIII : « On fait à Tours des Pannes si belles, qu'on les envoie « en Espagne, en Italie et autres païs Etrangers. Les Taffetas unis « qu'on y fait aussi, ont un si grand débit par toute la France, qu'il « n'est pas besoin d'en chercher ailleurs. Les Velours Rouges, Violets « et Tannés s'y font maintenant plus beaux qu'à Genes : c'est aussi « le seul endroit où il se fait des Sarges de soie. La Moire s'y fait « aussi belle qu'en Angleterre; les meilleures toiles d'or s'y font plus « belles et à meilleur marché qu'en Italie. » *Testament politique de Richelieu*, IIe partie, p. 152-153. Mais cette prospérité touchait à son déclin, lors de la visite de du Fossé. Voir l'*Etat de la France*, etc., t. IV, p. 377.

Nous eûmes la deuotion d'aller au *Plessis lès Tours* (1), qui est un ancien château deuenu celebre par la demeure de Loüis XI, un de nos rois, et encore plus par la retraitte de saint François de Paule, le fondateur des Minimes, que ce prince fit venir d'Italie, dans l'esperance de receuoir par ses prieres du soulagement dans sa maladie (2). Le chasteau est presentement fort en desordre. Mais il y a un peu plus loin un couuent de Minimes considerable, où l'on montre la cellule de ce grand saint, qui respire encore en quelque sorte l'onction de sa pieté (3). Et l'on remarque aisément, dans ces deux maisons, l'une d'un Roy, et l'autre d'un simple Religieux, la difference que la mort apporte, et l'étrange distinction qu'elle fait d'un prince, qui a fait trembler tout un royaume, de son viuant; et d'un saint, qui n'a trauaillé, pendant sa vie, qu'à s'abaisser et à se mettre, pour le dire ainsy, souz les pieds de tous les hommes; puisque ce roy est maintenant dans l'oubly et son chasteau abandonné (4); au lieu que ce saint est en veneration à tous les peuples, et sa cellule si pauure l'objet de leur deuotion. Nous remarquâmes, dans ce quartier, une quantité furieuse de petits muriers (5); et l'on nous dit qu'on auoit dessein de plan-

(1) Dans le village de Riche, à un kilomètre au Sud de Tours.

(2) Louis XI « l'appeloit *le sainct homme*, pour sa saincte vie. » *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. VI, ch. 8.

(3) « En l'honneur duquel le Roy de present (Charles VIII) fit faire « un monastere au Plessis-du-Parc, en recompense de la Chapelle « près du Plessis, au bout du pont. » Id., ibid. C'est celui que visita du Fossé.

(4) Aujourd'hui c'est une ferme où l'on montre encore quelques vestiges de l'ancien château.

(5) Ces plantations étaient exigées par les manufactures de soie. « Le Roy Louis XI y donna commencement en 1470, ayant appelé à « Tours les plus habiles ouvriers de l'Europe, qu'il tira de Venise, de « de Florence, de Genes et même de la Grèce, et les logea d'abord

ter partout de ces arbres, pour éleuer et nourrir dans le païs des vers à soye, comme l'on fait en Prouence et en Italie. Mais je ne sçay si ce dessein aura été exécuté (1).

De Tours nous allâmes coucher à *Langest* (2), le païs des bons melons, où nous éprouuâmes la même chose qu'un gentilhomme de mes amis trouua à Mayence, et nous mêmes à Orleans. Car, comme ce gentilhomme ne put manger de jambons, lorsqu'il passa à Mayence, et comme nous mêmes, ayant voulu une fois achetter du cotignac à Orleans, nous eûmes toutes les peines du monde à en trouuer quelque méchante boëtte; aussy à Langest, quelque enuie que nous eussions de manger de ces melons si estimez à Paris (3), nous ne pusmes jamais en trouuer que la moitié d'un, qui, étant tres excellent, ne seruit qu'à nous faire regretter de ce que nous n'en pouuions trouuer pour de l'argent. La raison est que le païs, faisant grand trafic de ces fruits, les enuoye partout et principalement à Paris, auant même qu'ils soient mûrs; parcequ'ils meurissent dans le voyage; quoy qu'ils soient sans comparaison meilleurs, ayant meury sur les lieux, comme étoit celuy dont nous mangeâmes une moitié.

« chez les habitans, qu'il obligea de leur fournir l'ustencille; mais « dans la suite il leur assura leur établissement par lettres patentes « au mois d'octobre 1480, et leur accorda divers privileges. » *Etat de la France*, etc., t. IV, p. 377.

(1) Ce n'est pas probable; car la révocation de l'édit de Nantes et de mauvaises mesures fiscales commençaient à porter un coup funeste à cette industrie de la soie, alors si florissante, et presque détruite, en 1737. Voir *l'Etat de la France*, etc., t. IV, p. 377. La Touraine tomba de 8000 métiers à 1200. — Voir la *Correspondance administrative de Louis XIV* par Depping.

(2) Langeais, sur la rive droite de la Loire, dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon.

(3) Partout il est question de l'excellence de ces melons, à cette époque, et aujourd'hui encore.

De Langest nous allâmes le lendemain disner à *Bourgüeil*(1), où nous vismes une tres magnifique abbaye, soit pour les bâtimens ou pour les jardins (2). Je crois que l'abbé de Louuoys en étoit abbé (3). Et de là nous nous mîmes en chemin pour aller coucher à Fonteurault. Je dis que nous nous mîmes en chemin pour cela : car nous crûmes bientost après non seulement que nous n'y arriuerions pas, mais que ce seroit nostre dernier jour, ou même le dernier du monde. Il y eut assurément de nostre faute d'estre sortis de l'hostellerie dans le temps que nous en sortîmes ; et il n'y auoit que l'impatience naturelle aux voyageurs, qui veulent toujours auancer chemin, qui fust capable de nous engager à partir, lorsque nous voyions d'un peu loin le ciel tout obscurcy, auec toute l'apparence d'un tres grand orage. Il est vray que nous ne nous le serions jamais figuré tel qu'il fut, et l'on se flatte toujours, lorsqu'on veut partir, que les nuées pourront s'écarter de costé et d'autre. Enfin nous ne fusmes pas longtemps à reconnoistre la faute que nous auions faitte ; puisque nous n'étions pas à un quart de lieuë de Bourgüeil qu'il s'éleua un houragan des plus furieux que j'aye jamais veûs ; et que le tonnerre, les éclairs et la pluye, venant fondre en même temps sur nous, au milieu d'une campagne, nous vismes l'heure que nous allions estre emportez et renuersez, auec le carrosse et les cheuaux, qui ne pouuoient plus tenir contre la violence du vent, et qui d'ailleurs, effrayez aussi

(1) A l'Ouest de Langeais, même département et arrondissement.

(2) De l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur.

(3) Camille Le Tellier, quatrième fils du marquis de Louvois, avait été nommé, par un abus trop commun à cette époque, au prieuré de S[t] Belin, à l'abbaye de Bourgueil et à celle de Vauluisant en 1684, quand il n'avait encore que neuf ans.

bien que nous, quoy qu'on dise de ces machines animées(1), étoient prets à s'abbandonner et à prendre le frein aux dents. Nous sentant comme enleuez de terre à toute heure, nous tâchions de découurir de la veuë quelque arbre, ou quelque buisson, ou quelque fossé, à l'abri duquel nous pussions nous mettre à couuert, en quelque sorte, contre la violence d'une si furieuse tempeste. Et en ayant à la fin découuert un nous voulûmes le gagner. Mais nous ne pouuions, à cause du tonnerre et du vent, nous faire entendre du cocher qui, de son costé, étoit sans comparaison plus embarrassé que nous, n'étant presque plus maître de ses cheuaux, et ayant d'ailleurs toutes les peines du monde à tenir ferme luy même contre un vent si furieux. Cependant, soit qu'il entendist enfin notre voix, soit qu'il jugeast par luy même que c'étoit le seul party qu'il auoit à prendre, il eut la force de conduire le carrosse à l'endroit que nous voulions, où nous demeurâmes un peu à l'abry jusqu'à ce que tout le houragan fust passé avec le fort de l'orage. Alors, nous regardant comme sauuez d'un tres grand péril, nous ne pouuions faire assez de réflexion sur le bonheur que nous auions eû de ne nous estre pas trouuez, dans ce moment si dangereux, sur la leuée de la Loyre(2), qui n'étoit qu'à un quart de lieuë, puisqu'il y auoit toute apparence qu'en cet endroit éleué la force du houragan auroit renuersé le carrosse et tout brisé. Mon Dieu ! en quel danger nous nous jettâmes par l'impatience de quitter une hostellerie ! Et en quels perils au contraire ne nous engageons nous pas tous les jours, lorsque, dans le cours de cette vie qui

(1) Nouvelle protestation contre la doctrine de Descartes sur l'âme des bêtes.

(2) Rive droite de la Loire de Blois à Angers. La levée actuelle n'est plus celle de la fin du XVIIe siècle, avec des murs en talus, qui la soutenaient du côté de la Loire.

n'est non plus qu'un voyage, nous nous arrétons, à tous moments, où il ne faut que passer, et qu'attachez à des maisons de terre et de bouë, que nous ne saurions regarder que comme des hostelleries de voyageurs, nous y mettons nostre cœur et les regardons auec complaisance, comme si nous y deuions demèurer toujours! Qu'il est donc utile alors que quelque grande affliction, comme une violente tempeste, vienne fondre tout d'un coup sur nous, pour nous faire rentrer en nous mêmes et comprendre combien il nous est auantageux de chercher nostre sureté, non icy bas où tout paroist exposé à mille périls, mais dans le secret de vostre tabernacle, ô mon Dieu, où vous promettez, par la bouche de vostre prophete, de mettre éternellement à couuert ceux qui vous craignent.

Après que cette tempeste fut passée, nous continuâmes nostre chemin ; et, ayant gagné la leuée de la Loyre, nous y comprîmes encore mieux le grand danger où nous aurions été en un lieu si éleué, pendant la force de l'orage. Mais, au bout de deux lieuës ou enuiron, nous eûmes encore une autre sorte de péril à essuyer. Pour aller à Fontreurauld, il falloit nécessairement passer la Loyre, qui est d'une très grande largeur en cet endroit (1). Et, pour la passer, il n'y auoit point de bac, la riuière étant beaucoup trop large pour cela; mais on se sert de deux batteaux médiocrement grands, qu'on lie à costé l'un de l'autre; et, en faisant auancer à force de bras le carrosse, on met une rouë de chaque costé dans chaque batteau, où l'on prétend qu'il est aussy surement que dans un bac. Nous auions peine à le croire, et nous ne pouuions presque nous résoudre à nous exposer

(1) Fontevrault est sur la rive gauche de la Loire, qui vient de recevoir la Vienne.

tous auec nos cheuaux sur une telle machine, pour ce long trajet. Cependant l'assurance que nous donnerent les batteliers qu'il n'y auoit aucun péril, et qu'ils y auoient encore passé un carrosse à six cheuaux, le jour précédent, nous fit résoudre à passer. Nous leur parlâmes de ce houragan et de cet orage furieux que nous auions essuyé; mais nous fûmes bien surpris, lorsqu'ils nous dirent qu'il n'auoit point été jusqu'à eux, nous qui auions cru que c'eust été une espece de déluge uniuersel dans tout le païs. Ayant passé tres heureusement ce grand trajet de la Loyre, nous continuâmes nostre routte et arriuâmes sur le soir à *Fonteurauld* (1).

L'abbaye est au haut de la montagne. Et, en montant, nous voyions sortir, à droit et à gauche, les païsans, comme du creux de la terre; parce que la plus part de leurs maisons sont creusées dans les rochers et qu'on n'en voit que le haut des cheminées Cette abbaye compose elle seule comme une espece de ville, contenant trois ou quatre monasteres de deux cents filles et un d'hommes (2), qui sont tous enfermez dans les mêmes murs; si ce n'est que celuy des hommes a encore sa clôture particulière, qui le sépare entiérement de ceux des filles. La grande et principale Maison des Religieuses s'appelle le grand Moutier, c'est à dire le grand Monastere. Il est d'une magnificence extraordinaire. Et,

(1) A cinq kilomètres environ de la Loire, canton et arrond. de Saumur, Maine-et-Loire.

(2) L'ordre de Fontevrault, fondé sous la règle de S. Benoît, se composait de monastères d'hommes ot de femmes. Comme le dit du Fossé, il y avait, à Fontevrault, plusieurs monastères de femmes, et un d'hommes. Aussi le titre de l'abbesse était-il : « Abbesse, chef « et général de l'Abbaye; » titre bizarre en apparence, mais l'expression de la vérité, puisqu'elle était « chef et général des Bénédictins, » et « Abbesse, » des Bénédictines.

pour en juger, il suffit de dire que les Infirmeries seules, consistant en une chappelle, offices, salles, refectoir et plus de vint grandes chambres qui furent basties par Eleonor de Bourbon, couterent cent mille écus. Le chœur de l'Eglise n'est pas extrémement grand, mais il est parfaittement beau et enrichi de quantité de sculptures. Outre ce grand Monastere, où l'abbesse fait sa demeure, et a un appartement magnifique, il y a encore, comme j'ay dit, d'autres moindres monasteres, séparez du grand, auec lequel neantmoins ils ont communication. Et entre ceux là il y en a un, appelé Bourbon, à cause qu'Eleonor de Bourbon (1), abbesse de Fonteurauld, l'a fait bastir, qui n'est point ordinairement habité, étant réserué pour les temps de maladies contagieuses. Quant aux autres Monasteres, consistant chacun en une Eglise, un dortoir, un refectoir et un jardin, ils sont destinez pour celles d'entre les Religieuses que quelque indisposition met dans l'impuissance de suiure, à la rigueur, toutes les obseruances tant du jour que de la nuit, qui sont prescrittes par la Regle. Ainsy elles sont exemptes de l'office de la nuit et dispensées du chant, psalmodiant seulement à voix basse.

Les Abbesses de Fonteurauld ont trouué cet expédient pour conseruer toujours le grand Moutier dans une exacte régularité, n'y gardant que celles qui sont en état d'obseruer la regle dans toute sa rigueur, et pour ménager en même temps la foiblesse de toutes les autres que quelque raison considerable semble en dispenser. Car il est vrai que, si d'une part la charité oblige à user

(1) Eléonore de Bourbon, dernière fille de Charles Ier, duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, née en 1532, fit ses vœux en 1550, devint coadjutrice de sa tante, Louise de Bourbon, puis, abbesse au mois de novembre 1575, et mourut le 24 mars 1611. *Gallia Christiana.*

de condescendance enuers quelques unes, l'exemple même de cette condescendance nuit aux autres et peut leur être à la fin une source de relâchement. Aussy je puis dire que nous fûmes également surpris et édifiez de la grande regularité et de l'amour de la pauureté et de la retraitte, que nous remarquâmes dans la prieure clostrale et dans quelques autres Religieuses du grand Moutier, qui voulurent bien que nous eussions la consolation de les entretenir. La simplicité extraordinaire de leurs parloirs nous étonna, et nous ne pouuions presque nous imaginer que ce fussent là les parloirs de la grande et magnifique abbaye de Fonteurauld. Mais, quand la prieure nous eut fait connoistre l'esprit et la conduitte de la maison, qui est un esprit tout de recueillement et d'éloignement du monde, nous ne pûmes nous lasser d'admirer que Dieu répandist auec tant d'abondance son saint Esprit sur ces filles consacrées à son seruice qu'il les rendoit vraiment pauures de cœur et de volonté, au milieu de ses superbes bâtimens où elles ne se regardoient que comme étrangeres, pendant le si court voyage de la vie présente. Aussy, sur ce que nous demandâmes à cette prieure si elles voyoient beaucoup de monde : « Tout le moins que nous pouuons, Monsieur, répondit elle; et je vous assure que toutes nos sœurs ne vont au parloir qu'auec regret, n'étant jamais plus contentes que lorsqu'elles sont renfermées entr'elles. » Il nous parut bien effectiuement, par la maniere dont ces parloirs étoient entretenus, que c'étoient des lieux que l'on négligeoit beaucoup et que les Religieuses n'auoient pas dessein d'y attirer les personnes de qualité ny ne s'y plaisoient pas beaucoup elles mêmes.

Mais, pour le parloir de l'abbesse, il est aussy magnifique que ceux des Religieuses sont simples et pauures. Comme ce sont ordinairement des personnes de premier

rang qui sont pourueuës de cette grande abbaye (1), elles ont bien d'autres engagemens que les simples Religieuses, qui sont trop heureuses de n'auoir à songer qu'à leur salut. Celle qui étoit alors abbesse de Fonteurauld, et qui l'est encore aujourd'huy, s'appelle Madame de Rochechoüart de Mortemart (2). Nous n'osâmes pas la demander; mais nous nous contentâmes de demander Madame de l'Hospital (3), qui est toujours auprès d'elle et à qui nous auions à présenter une lettre d'une dame de qualité de ses intimes amies et des nostres. Nous fûmes frappez de la magnificence de ce parloir de l'abbesse, autant que surpris de la pauureté de celui des Religieuses. C'est une grille dorée qui prend depuis le bas jusques au haut du plancher, et qui se termine au ceintre par le haut, et d'où l'on découure les jardins de l'abbesse, où l'on voit, entr'autres choses, une magnifique grille de fer qui fait la separation d'un parterre.

Nous eûmes un assez long entretien auec cette Religieuse, qui nous témoigna que Madame viendroit au parloir et qu'elle souhaittoit de nous voir, mais que ce seroit seulement après le disner, car elle auoit sceu que ma belle sœur étoit petite nièce du Saint Euesque d'An-

(1) « Entre les Abbesses que ce Monastere Chef d'Ordre a euës, on « compte quatorze Princesses, dont il y en a cinq de la Branche « Royale de Bourbon. » Thomas Corneille, *Dictionnaire géographique*, t. I, p. 115.

(2) Marie-Madeleine-Gabrielle Rochechouart, fille du duc de Mortemart et de Diane de Granseigne, et sœur du duc de Vivonne et de Mmes de Thianges et de Montespan, nommée abbesse le 18 août, sacrée le 6 février 1671, était encore abbesse en 1691. *Gallia Christiana*.

(3) « Marie Charlotte de l'Hôpital, religieuse à Fontevrault, fille de « Charles dit le comte de l'Hôpital et de Charlotte, fille naturelle « d'Alexandre de Rohan, marquis de Marigny. » *Dictionnaire de Moréri*.

gers, pour qui elle auoit une singuliere veneration, et auec qui même elle auoit une si grande union qu'elle luy écriuoit et le consultoit souuent, comme un prelat tres éclairé et d'un grand merite. Nous témoignâmes à Madame de l'Hospital qu'à l'heure que Madame nous marqueroit nous nous rendrions à son parloir.

Cependant, comme nous auions du temps deuant nous, nous allâmes visiter la maison des Peres (1). Nous trouuâmes leur église d'une grande propreté. Et l'on nous y fit remarquer, comme une chose tres singuliere, trois grands autels tous en face, qui tiennent tout le trauers de l'Eglise, où l'on prétend que trois éuesques ont le droit de dire la messe, comme étant situez sur trois differens dioceses, celuy de Tours, celuy d'Angers et celuy de Poitiers (2). Nous entrâmes, mon frere et moy, au dedans du Monastère, et nous eûmes bien de la joye d'y trouuer, pour grand Prieur, un Religieux de nostre connoissance, qui auoit beaucoup d'esprit et de piété (3). Il nous mena voir particulierement son cabinet, où il auoit un grand nombre d'excellens liures et quantité de choses tres curieuses. Et, lorsque nous considerions tant de raretez auec admiration, nous fûmes surpris de voir entrer, dans le même cabinet, ma belle sœur qui, ayant trouué heureusement une bréche à la cloture, entra sans façon et fit si bien qu'elle trouua le moyen de nous venir joindre, auec son fils, où nous étions. Le prieur, faisant mine d'être surpris, témoigna que ce n'étoit pas par son ordre qu'elle étoit entrée. « Non, mon Pere, luy dit elle, je ne vous en accuse

(1) Le monastère de Bénédictins renfermé dans l'enceinte de l'abbaye de Fontevrault, dont il a été question plus haut, p. 31.

(2) L'abbaye de Fontevrault faisait partie du diocèse de Poitiers.

(3) Mathurin Vory avait été nommé grand prieur, l'année précédente, en 1690. *Gallia Christiana*.

point, et je suis prets de vous disculper sur mon entrée. Mais enfin, puisque me voilà, vous ne me chasserez pas, et je verray, s'il vous plaist, toutes choses : car je suis aussy curieuse que les autres. » Ce Religieux, qui sçauoit parfaittement viure, et qui entendoit fort bien le François, prit ce compliment de ma belle sœur comme il deuoit ; c'est à dire qu'ayant satisfait à quelque sorte de régularité, lorsqu'il ne luy auoit point donné sa permission, il n'étoit pas non plus trop fâché qu'elle eust trouué le moyen de satisfaire aussy sa curiosité. Aussy il luy fit voir, comme à nous, auec plaisir, tout ce qu'il y auoit de singulier et de rare dans son cabinet.

A l'heure que l'on nous auoit marquée pour voir l'abbesse, nous nous rendîmes à son parloir, où elle vint auec une honnesteté et une maniere tout à fait obligeante. Nous ne remarquâmes rien dans elle de cet air de grandeur et de fierté qui nous auoit tres choquez dans d'autres abbesses, en qui il sembloit que la Religion n'eust serui qu'à faire éclatter dauantage le ridicule de leur vanité et de leur ambition. Celle cy se montra au contraire pleine de douceur, de modestie et d'humilité. Son visage nous parut tres propre à représenter celuy d'une Vierge (1). Son entretient étoit soutenu par beaucoup de grauité et de sagesse. Mais c'étoit une grauité sans affectation et une sagesse sans étude. Tout étoit grand et digne du poste qu'elle occupoit. Mais toute cette grandeur étoit naturelle et n'auoit point d'autre principe qu'une certaine grandeur d'ame qui étoit née auec elle. Elle nous parla beaucoup du saint prelat que nous allions voir, nous témoignant son

(1) Mme de Sévigné nous apprend que Mignard fit le portrait de cette abbesse, en présence de l'abbé Têtu, qui la gouvernait.

estime singuliere pour le merite d'un éuesque uniquement occupé de la conduitte de son diocese, et dont l'esprit, vide de toutes les vaines pensées du siecle, ne se remplissoit que de celles qui regardoient le seruice de l'Eglise. Après un fort agreable entretient, elle nous pria de vouloir bien presenter de sa part une lettre à ce prelat. Et, ayant pris congé d'elle, nous allâmes nous disposer à partir, pour aller coucher à Saumur. A peine étions nous arriuez à notre hostellerie que l'on nous vint presenter, de la part de l'abbesse, un grand bassin remply de toutes sortes de bonnes choses, dont nous primes quelque peu, pour ne la pas desobliger, et renuoyâmes le reste. Puis, nous étant remis en chemin, nous arriuâmes d'assez bonne heure à *Saumur* (1).

Comme j'ay déjà parlé autre part de cette ville (2), et de la grande déuotion de Nostre Dame des Ardilliers, où l'on aborde de tous costez (3), je n'en diray rien ici. J'ajouteray seulement quelque chose de ce qui regarde le Monastere de la Fidelité, où nous allâmes, et qui, étant autrefois entre le château et la ville, est présentement dans le fauxbourg, basty audelà du pont. Ce sont des Religieuses Benedictines d'une pieté admirable, à qui une prieure, nommée Madelaine Gautron (4),

(1) A dix kilomètres environ, au N.-O. de Fontevrault, dans le même arrondissement. Cette visite n'est même pas mentionnée par le premier éditeur. — On sait que, depuis 1804, cette abbaye sert de maison centrale de détention, et il en reste encore quelques parties.

(2) T. III, pages 30 et 31,

(3) L'église était desservie par les Pères de l'Oratoire, et remplie d'ornements précieux. *Dict. géogr.* de Th Corneille.

(4) « Gautron (Madeleine), née à Marsillé près le Lude, entra le « 11 novembre 1610 au monastère de la Fidélité de Saumur et en fut « élue supérieure en 1634. Elle y mourut le 29 janvier 1676, après y « avoir établi la réforme. Sa Vie a été donnée par un oratorien ano- « nyme qu'on croit être Jean de Passavant en 1689. (Saumur, in-12

morte seulement quatre années auparauant (1), fut une source de benediction et de grace, comme la Mere Marie Angelique Arnauld l'auoit été longtemps deuant à l'abbaye de Port Royal. C'étoit véritablement une Religieuse parfaitte dans toutes les differentes vertus. Son humilité la rendoit comme insensible à tous les outrages et à toutes les injures, jusqu'à couurir de confusion ceux mêmes qui l'attaquoient. Sa foy si viue la mettoit en état de tout esperer de la part de Dieu, lors même qu'elle paroissoit plus abandonnée; et de ne rien craindre du costé des hommes, dans l'extremité des plus grands dangers, qui faisoient trembler les autres. Sa charité pour les pauures étoit telle que jamais elle ne manquoit à leurs besoins, lorsqu'elle sembloit manquer de tout; et que son éuesque, forcé en quelque sorte par les sollicitations de différentes personnes de donner des bornes à ses aumônes comme outrées, reconnut enfin que sa charité même tenoit lieu à sa maison d'un plus grand thresor que toute la prudence humaine et tous les ménagemens qu'on vouloit y apporter. Ainsi il fut obligé de l'abandonner à la conduite de l'Esprit de Dieu, qui sçauoit fournir mille ressources differentes à un amour si compatissant pour les personnes affligées, qu'il inspiroit luy même au fonds de son cœur. Son amour pour la pauureté étoit aussy grand que sa charité étoit ardente pour les pauures; puisqu'elle aimoit veritablement dans son monastere ce qu'elle regardoit auec veneration dans ces membres de Jesus Christ. Tel fut le riche heritage qu'elle laissa en mourant à ses saintes

« Ernou) avec son portrait gravé en tête. » M. Célestin Port, *Dictionnaire hist. géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 239.

(1) Ce serait donc en 1687. La date de 1676 qui vient d'être donnée, est peut-être pour 1686. — Le premier éditeur l'appelle Gautrou. P. 410.

filles. Et il est vrai qu'ayant été, comme je l'ay dit, leur rendre visite, nous remarquâmes aisément en elles l'image de leur sainte mere, qui auoit été en une telle veneration de son viuant que la Reyne Mere Anne d'Autriche, étant venuë à Saumur en 1652 (1), alla passer une apres disnée entiere auec elle, pour l'entretenir de choses de pieté et se recommander auec le Roy à ses prieres.

Lors donc que ces bonnes filles eurent sceu que ma belle sœur étoit la niece de leur éuesque, la prieure (2) ne se contenta pas d'estre venuë auec quelque autre au parloir ; mais elle fit assembler la communauté, pour nous témoigner en corps les grandes obligations qu'elles auoient au saint éuesque d'Angers. Et je puis dire que tout respiroit la pieté, la simplicité, la pauureté, la charité et la regularité, dans leur exterieur et dans toutes leurs paroles. Leur mépris du bien et leur desinteressement est tel que jamais, en éprouuant la vocation d'une fille, elles n'euuisagent si elle est riche ou si elle est pauure, craignant même autant les richesses qu'elles aiment sincerement l'état de pauureté. Et, pour preuue de ce que je dis, j'en marqueray seulement icy un ou deux exemples, qui sont arriuez et que nous auons appris depuis peu.

Un gentilhomme, ayant une aumosne considerable à faire par son testament, voulut choisir pour cela un monastere qui fust vrayment pauure, et où l'on fist profession d'une veritable pieté. Il chargea donc tres

(1) Pendant la période la plus critique de la Fronde où la cour ait eu à lutter contre Condé.

(2) La prieure qui succéda à Madeleine Gautron était Marie de Censay, dite de la Sainte Trinité. Voy. *Vie de Madeleine Gautron*, Saumur, Ernou, 1689, in-8, p. 446. Dû à l'obligeance de M. Lemarchand, bibliothécaire d'Angers, ainsi que quelques autres détails locaux.

expressement celuy qu'il nommoit son executeur testamentaire d'obseruer ces deux conditions essentielles dans l'application qu'il feroit du legs marqué dans son testament. Après sa mort, l'executeur s'informa auec soin de ce qu'il vouloit sçauoir à differentes personnes qui luy nommerent plusieurs maisons, selon la connoissance qu'ils en auoient. Mais enfin, ayant entendu parler du monastere de la Fidelité de Saumur, il s'y transporta. Il demanda la prieure et luy exposa les intentions du deffunct, ajoutant qu'on lui auoit parlé de sa maison comme d'une maison vrayment pauure, et où Dieu étoit serui en esprit et en vérité : à quoi la prieure lui repartit aussitost auec une humilité et une simplicité étonnante : « Helas ! Monsieur, c'est bien à nostre confusion que je me sens obligée de vous dire qu'il s'en faut beaucoup que nous ne seruions Dieu comme on vous l'a dit; puisque nous sommes infiniment éloignées de répondre à la sainteté de nostre vocation. Et quant à la pauureté, vous voulez bien que je vous assure aussy que nous ne sommes point pauures; puisque nous auons nostre nourriture et nostre vêtement. » L'exécuteur, quoy que surpris d'une réponse à laquelle il se seroit si peu attendu, n'en conceut que plus d'estime pour ce monastere, et se confirma dauantage dans la pensée qu'il ne pouuoit accomplir plus exactement les intentions du testateur qu'en aumônant la somme léguée à des filles qui se regardoient comme riches, au milieu de leur pauureté, et comme tres imparfaittes, nonobstant la fidelité auec laquelle elles s'appliquoient à tous leurs deuoirs.

L'autre exemple n'est pas moins édifiant. Une demoiselle songeoit à se retirer du monde et à embrasser la Religion. Et, comme on sçauoit qu'elle auoit douze ou quinze mille francs à donner, des religieuses de differents

monasteres la sollicitoient de venir se retirer chez elles. Cet empressement deuint suspect à sa pieté. Elle cherchoit dans un monastere des exemples de vertu à imiter; et elle vit qu'on cherchoit dans elle à profiter de son argent. Cela luy ayant donné de l'éloignement de ces maisons que la seule cupidité paroissoit rendre si empressées pour l'auoir, elle s'informa d'une maison où Dieu fust serui auec plus de simplicité. Et Dieu exauça la droitture de son intention, luy ayant donné la connoissance du monastere de la Fidelité de Saumur, où elle pourroit trouuer tout ce qu'elle desiroit, c'est à dire un fort grand desinteressement et une solide pieté. Elle y trouua en effet beaucoup plus encore qu'elle n'auoit pu se persuader. Car ces bonnes filles, au lieu d'auoir le moindre desir de profiter de son argent, quand elle vint se retirer chez elles, furent même si effrayées, au temps de sa profession, lorsqu'elle leur aumôna la somme dont j'ay parlé, qu'elles se trouuerent dans le dernier embarras de ce qu'elles en feroient, enuisageant presque cet argent comme un piege que le demon leur tendoit, pour faire bréche, s'il l'auoit pu, à leur amour pour la pauureté. Et sur ce que quelqu'un leur proposa de s'en faire quelque bâtiment, étant aussi mal logées qu'elles l'étoient : « Hà, mon Dieu, lui dirent elles : quoy! bâtir, nous autres? Hé ne sommes nous pas assez bien logées? » Elles l'étoient en effet, quoy que pauurement. Mais c'étoit aussy à cet état de pauureté qu'elles ne vouloient pas renoncer. Pour mieux faire voir jusqu'où alloit leur simplicité, il suffit de dire que quelques unes, dans l'inquietude où elles étoient sur cette somme d'argent, qu'elles regardoient comme immense et même comme onereuse à leur pieté, proposérent de subuenir en ce qu'elles pourroient à la necessité presente des affaires de l'Etat, en disant : « Helas! Ma Mere, si nous prenions la liberté

d'offrir cet argent à nostre bon Roy, dans la conjoncture de tant de guerres qu'il est obligé de soutenir(1) ! » On ne peut sans doute ne pas admirer un desintéressement si parfait. Et le fruit de toutes leurs delibérations fut que, l'intention de celle qui auoit donné son argent à Dieu, en se consacrant à son seruice, ayant été qu'on l'employast pour la charité, elles résolurent de receuoir dans cette veuë plusieurs filles pour rien ; comme elles le firent en effet depuis. Je m'assure que de tels exemples d'une maison pauure, et en même temps si genereuse, seront capables de confondre la conduitte d'un grand nombre de monasteres, d'autant plus interessez et empressez pour le bien des filles qui viennent se presenter, que leurs richesses les deuroient mettre en état de regarder uniquement leur vocation. Mais c'est à Dieu à donner cet esprit de pauureté, qui est veritablement un esprit apostolique; puisque c'est celuy dont les apôtres ont laissé l'exemple à toute l'Eglise, et dont saint Paul se glorifioit, lorsqu'il disoit : « Qu'étant pauures, ils trouuoient moyen, dans leur pauureté, d'enrichir les autres. »

De Saumur nous nous rendismes enfin à *Angers*, où l'on s'attendoit que nous dussions arriuer dix jours plutost. Nous y trouuâmes le saint Euesque dans un état bien different de celuy où nous l'auions veû, mon frere et moy, vint quatre ans auparauant(2). Car il y auoit plus de trois ans qu'il étoit aueugle. Et comme l'accoutumance où il auoit toujours été d'agir sans

(1) Par suite de la Ligue d'Augsbourg, la France avait été obligée de combattre, de 1689 à 1691, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en Espagne, sans compter la guerre maritime. Aussi la misère et la détresse du pays arrivèrent-elles bientôt à leur comble.

(2) En 1667, lors du voyage au prieuré de Saint-André, ils avaient visité Henri Arnauld, évêque d'Angers. Voir t. III, pages 29-36.

cesse pour les differens besoins de son diocese, qu'il visitoit tous les ans, comme un bon pasteur qui veut tout connoistre et pouruoir à tout, contribuoit à le faire bien porter; l'inaction et le repos, où il se voyoit réduit par une suitte de l'infirmité que Dieu luy auoit enuoyée, contribuoit, au contraire, auec son grand âge (1), à affoiblir sa santé et à le changer de telle sorte qu'il nous fut presque impossible de le reconnoistre; tant il paroissoit alors different de ce qu'il auoit été auparauant. Il témoigna à sa niece et à son petit neueu une affection toute pleine de tendresse, touché tres sensiblement de n'auoir point la consolation de voir des personnes pour qui il auoit une vraye bonté. Nous prîmes ce temps pour faire receuoir la confirmation à ce jeune enfant. Et ce fut son saint oncle qui la luy donna, moy luy seruant de parrain à ce sacrement comme à celuy du battême (2). Car il s'étoit conserué la liberté de conferer le sacrement de la Confirmation et de donner la Tonsure, nonobstant son infirmité, qui ne pouuoit le priuer de cette consolation de rendre parfaits dans le christianisme ceux que le battême auoit déja rendu chrestiens, et d'ouurir l'entrée de l'Eglise à ceux qui vouloient, en se consacrant à ce seruice, prendre le Seigneur pour leur heritage. Mais quant aux Ordres sacrez, ne pouuant plus les conferer, il ressentoit une peine extrême, dans le temps de l'ordination, de n'estre plus en état de s'acquitter de cette sainte fonction à l'égard de ceux qui le reconnoissoient pour leur Pere. Et nous nous apperceûmes bien aussy, aux quatre temps de septembre, que nous passâmes à Angers, combien cette priuation luy étoit sensible, lorsque tous les

(1) En 1691, il avait 94 ans.

(2) Ce passage a servi pour désigner plus haut, p. 1, le neveu qui qui l'accompagnait.

ordinans vinrent luy demander sa benediction et ses prieres, auant qu'ils partissent pour aller se faire ordonner à Nantes.

Cependant nous ne pouuions assez admirer et la presence d'esprit et la netteté de jugement qu'il faisoit paroistre en toutes choses, nonobstant la grande foiblesse où son corps étoit réduit. Et cela parut d'une maniere surprenante, un jour que ma belle sœur étant auec luy, près de son lict, il donna ordre à son secretaire de faire réponse à un éuesque sur une affaire de consequence, et luy marqua en tres peu de mots, selon sa coutume, l'essentiel de ce qu'il deuoit écrire, ne pouuant la luy dicter, à cause de la compagnie. Car ce secretaire, quoyqu'accoutumé à sa manière d'écrire, n'ayant pas bien pris la justesse de sa pensée et de son expression, qui étoit essentielle, il luy ordonna de recommencer une autre lettre et luy redit de nouueau la maniere dont elle deuoit estre conçeuë. Et il fit la même chose jusqu'à trois fois, et jusqu'à ce qu'il eust exprimé parfaittement ce qu'il luy marquoit, et en la maniere qu'il le marquoit, jugeant sans comparaison mieux que luy de l'importance que la lettre fust conceuë dans les termes qu'il luy auoit exprimez; ce qui donna de l'admiration à ma belle sœur et à tous ceux qui étoient presens.

Dieu verifia en la personne de ce saint prelat, comme en celle de tous ses grands seruiteurs, ce que dit saint Paul : « Que tous ceux qui veulent viure dans la pieté, et conformément à la vie de Jesus Christ, souffriront persecution, » et ce qu'auoit dit, longtemps auant l'Apôtre, le saint Ange Raphaël à Tobie : « Qu'étant agreable à Dieu, il auoit été necessaire que la tentation l'éprouuast (1). » Il fut donc aussy éprouué, non pas seulement

(1) « Tobie, cap. 12. » Ms.

comme Tobie, en perdant la veuë, mais en souffrant mille contradictions, qui deuoient être d'autant plus sensibles à sa pieté que, souz des prétextes de pieté même, on prenoit à tâche de s'opposer à ses meilleures intentions, et qu'on se seruoit pour cela de gens deuots et de dames distinguées par la reputation de leur vertu; comme si la veritable deuotion pouuoit jamais s'accorder avec l'esprit de reuolte qu'on fait paroistre contre un saint éuesque à qui on tend mille pieges pour le troubler dans ses plus saintes fonctions. Mais enfin c'est par cette voye que Jesus Christ, le pasteur suprême, a marché et que ses humbles imitateurs ont passé. Ce chemin, quoyque moins frayé et moins agreable aux sens, est le plus sûr. Et c'est celuy par lequel il a plû à Dieu de conduire ce grand prelat à qui ses ennemis, qui l'étoient veritablement de la pieté, enleuoient, par leur grand credit, ceux de ses Ecclesiastiques en qui il auoit plus de confiance et leur en substituoient d'autre directement opposez. Il supportoit ces humiliations auec une douceur qui alloit presque jusqu'à l'excès; puisque, bien loin de s'abandonner à un esprit de vengeance infiniment éloigné du caractere de sa vertu, il répandoit presque toujours ses graces sur ceux de qui il auoit été maltraitté; en sorte que c'étoit un sentiment commun dans Angers qu'il suffisoit d'auoir offensé l'éuesque pour estre assuré d'en estre récompensé. Et, quoyqu'il eust dû peut estre se contenter de la disposition tres sincere où étoit son cœur sur cela à leur égard, on ne sauroit neantmoins ne pas admirer cet excès tout nouueau en quelque sorte de vengeance, qui le portoit à excéder en bienfaits à l'égard de ses ennemis. Que si l'on jette les yeux sur le grand et incomparable modelle du premier Pasteur, qu'il se proposoit et auoit toujours en veuë; de celuy qui a donné sa vie même pour rachetter ceux qui l'ont fait mourir, osera t'on accuser

d'excès ce qu'a fait l'éuesque d'Angers, pour se vanger saintement de ceux qui luy étoient opposez?

Dieu permit, sans doute, que la mauuaise volonté de ces hommes possedez de l'esprit du siecle luy seruist de contre poids pour le tenir dans l'humilité, au milieu de l'applaudissement des peuples qui le regardoient communément comme un saint, et qui l'appeloient ainsy non seulement dans Angers, mais dans les enuirons. Et je me souuiens qu'à plus de dix lieuës, lorsqu'on sçauoit que nous allions à Angers, on nous parloit aussitost de l'éuesque comme d'un grand seruiteur de Dieu et d'un prelat vraiment saint. Aussy, dans la ville, ceux qui y étoient en quelque sorte de distinction ne pouuoient presque se resoudre de mourir qu'ils ne l'eussent enuoyé prier de venir les voir et leur donner sa sainte benediction, qu'ils receuoient auec une pieté et une foy extraordinaire; en sorte qu'on en vit même de gueris d'une maniere surprenante par un effet de cette benediction épiscopale. Car il n'étoit point de ces prelats qui se tiennent ordinairement renfermez dans leurs palais, et qui craindroient, en quelque façon, de commettre le respect deû à leur dignité, s'ils se communiquoient trop facilement à leurs peuples. Pour luy, il étoit sans cesse partout. C'étoit comme le soleil de son diocese, qui se montroit également à tout le monde sans distinction, pour l'éclairer par sa lumiere et pour l'échauffer par sa charité. Et tant s'en faut qu'il appréhendast de rien perdre de son authorité que plus on auoit la consolation de le voir, plus on vouloit en joüir, et plus même le respect qu'on auoit pour sa personne s'augmentoit. Heureux les prelats à qui un si grand exemple pourra inspirer une semblable conduitte; et qui, en suiuant ses traces, craindront autant de paroistre hors de leurs dioceses que de ne se pas assez montrer parmy leurs peuples! Car celuy de qui

je parle ne sortit jamais du sien pour s'en venir à Paris, dans l'espace de quarante deux années qu'il fut éuesque (1) ; et il ne parut jamais à la Cour que lorsque la Cour même vint dans son diocèse : car la ville d'Angers, qui tenoit pour les Princes, dans le temps des guerres ciuiles, luy ayant refusé l'entrée, au retour de ses visites épiscopales (2), à cause qu'on le connoissoit tres attaché à son deuoir, il fut obligé de se retirer à Saumur, où il vit le Roy et la Reyne Mere, et leur témoigna l'extrême regret que luy causoit l'infidelité de son peuple, à qui il auoit écrit auec toute la force possible pour leur inspirer de plus justes sentimens.

Ce saint prelat donna à sa niéce un pouuoir general d'entrer dans tous les monasteres de Religieuses d'Angers, connoissant assez sa pieté et sa sagesse pour s'assurer que non seulement elle ne leur nuiroit pas, mais qu'elle les édifieroit même par la connoissance qu'elle auoit, et par ce qu'elle pouuoit leur dire d'autres maisons religieuses où l'Euangile étoit pratiqué auec une grande perfection. Et il luy nomma, pour l'accompagner partout, une demoiselle de grande vertu, auec qui elle auoit été autrefois pensionnaire à Port Royal, l'une des niéces

(1) L'imprimé dit « quarante ans, » p. 415; *le Nécrologe de Port-Royal :* « près de quarante-quatre ans, » p. 227, et le Manuscrit : « quarante-deux ans. » — Il fut nommé le 30 janvier 1649, fit son entrée dans Angers le 15 avril suivant, prêta serment le 12 mai 1650 et fut consacré le 29 juin de la même année. *Gallia Christiana.* La différence de ces dates explique la différence des années assignées à la durée de son épiscopat.

(2) « Etant allé à la Roche des Aubiers porter des consolations à « M. de Servien qui venait de perdre sa femme, il fut au retour arrêté « aux Ponts-de-Cé (20 janvier 1652) par les soldats du duc de Rohan, « alors en rebellion ouverte contre le roi, et forcé, malgré ses pro- « testations, de rebrousser chemin. » *Dictionnaire hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire* par M. Célestin Port, t. I, p. 137.

d'un excellent Ecclesiastique d'Angers, dont je parleray ensuitte. Il la rendit aussy absolument maistresse de son équippage, pour aller partout plus commodement et pour donner lieu à nos cheuaux de se reposer d'un si long voyage. Ainsy elle alla en differens monasteres, comme à la Visitation et aux Ursulines (1), où elle fut receuë comme la niéce d'un éuesque pour lequel elles auoient une profonde veneration, et où, entr'autres choses, on lui fit present d'un portrait de ce prelat en mignature, parfaittement beau et tout à fait ressemblant.

Nous allâmes aussy tous ensemble en diuers lieux : sçauoir à l'Hospital ou à l'Hostel Dieu d'Angers (2), que nous trouuâmes dans une admirable propreté, et où nous fûmes bien aises d'apprendre cette nouuelle particularité de la conduitte du saint éuesque, qu'auant son infirmité il visitoit regulierement les pauures tous les dimanches, après vespres, et donnoit la confirmation à ceux qui ne l'auoient point receuë et qu'on auoit soin auparauant de preparer et d'instruire pour cela. Nous allâmes aussy à la celebre abbaye du Ronsey (3), dont la fondation est ancienne de six cent

(1) Les Ursulines furent établies en 1618, et elles existent encore. — Les Visitandines vinrent se fixer à Angers le 12 mars 1635, et le couvent a été transformé en caserne d'infanterie. Voir M. Célestin Port, *ibid.*, t. I, p. 75.

(2) L'Hôpital Saint-Jean l'Evangéliste. Voir id., *ibid.*, t. I, p. 96-98.

(3) Abbaye de Bénédictines, fondée par Foulques Nerra comte d'Anjou et sa femme Hildegarde, en 1028. Une crypte, conservée par eux, lors d'une réédification, mais oubliée pendant quatre siècles, « fut retrouvée en 1527, avec une Vierge en bronze, perdue au milieu « des ronces dont un pied, toujours vert et regardé comme miracu- « leux, croissait encore au XVII[e] siècle dans la muraille inférieure. « C'est d'où lui vient le nom populaire de *Ronceray*. » Id., *ibid.*, t. I, p. 69.

soixante et dix ans, puisqu'elle fut fondée à Angers en mille vint et huit (1). Elle est de l'ordre de Saint Benoist, et elle a cela de commun auec quelques autres abbayes que son église, qui est partagée en deux, sert d'un costé aux Religieuses, et de l'autre à une paroisse qui en dépend. L'abbesse d'alors, qui l'est encore aujourd'huy, est de la maison de Grammont (2), et Messieurs de Feuquiéres, parens de la famille des Arnaulds, étant ses neueux (3), cela faisoit une alliance qui luy donnoit une consideration particuliere pour ma belle sœur. C'est une dame d'une regularité et d'une sagesse qui imprime du respect dans ceux qui la voyent. Elle a trauaillé à réformer doucement plusieurs choses dans cette abbaye, où l'on a toujours vécu auec une grande liberté; quoyque neantmoins on n'ait jamais pu y rien remarquer contre la sagesse et le deuoir. On y reçoit les personnes de dehors, non à la grille, comme dans les autres maisons religieuses, mais dans une fort grande salle, où nous vismes entrer l'abbesse de son costé, tandis que nous y entrions du nostre. Et là on s'entretient tous ensemble comme dans les visites ordinaires du monde. Elle auoit déja gagné sur les Religieuses qu'elles ne receuroient plus, comme auparauant, les seculiers audedans de

(1) A défaut d'autre preuve, ce passage montre bien que la fin des *Mémoires* de du Fossé est de 1698.

(2) « Charlotte Catherine de Gramont, abbesse de Saint Ausony « d'Engoulême, puis de Ronceray, morte en 1706. » *Dictionnaire de Moréri.*

(3) Sa sœur, « Anne Louise de Gramont, s'était mariée le 26 juin « 1647 à Isaac de Pas, marquis de Feuquières. » Elle eut sept fils, dont quelques-uns survivaient encore en 1691. Les Feuquières étaient parents des Arnauld, parce que Manassès de Pas, marquis de Feuquières, avait épousé Anne Arnauld, fille d'Isaac Arnauld, seigneur de Corbeville, et frère du fameux avocat, Antoine Arnauld. Voir Moréri aux mots GRAMONT et PAS.

leurmaison. Et je crois qu'elle voudroit bien les engager à quelque chose de plus; c'est à dire à se renfermer tout à fait, pour ne voir le monde qu'à la grille. Mais la longue possession où elles sont de conuerser 'librement auec le monde, et l'assurance que leur donne tout le temps passé pour la sagesse de leur conduitte ne permet gueres d'espérer qu'elles renoncent à un droit qu'elles se croyent si bien acquis. L'abbesse est vetuë à peu près comme toutes les Benedictines (1). Mais les Religieuses ont conserué leur maniere de s'habiller et de se coëffer, qui est tres extraordinaire, et qui demande sans doute beaucoup de temps, à cause de leur propreté sûrprenante, dont je ne puis dire autre chose, sinon qu'il semble y auoir quelque chose de trop affecté. Mais enfin c'est une ancienne mode de Religion, qui pouuoit bien estre celle dont on s'habilloit ou se coëffoit dans le monde, au temps de leur fondation, et elles paroissent y estre fort attachées. Nous fûmes extrémement satisfaits de l'entretient de l'abbesse, où tout respiroit une certaine grauité qui sied si bien à une Religieuse, et où elle faisoit paroistre en même temps un grand fonds d'esprit et de pieté. Elle engagea ma belle sœur à reuenir, une autre fois, pour voir toute leur maison, selon que l'éuesque lui en auoit donné la permission : ce qu'elle fit dans la suitte et y fut receuë auec tout le bon accüeil possible, chaque Religieuse luy ayant donné, en general et en particulier, toutes les marques de leur estime, comme à la niéce du saint prelat.

Je ne fus jamais, si j'ose user de ce terme, plus rassassié de musique que dans le temps de nostre séjour à Angers. Car, comme nous nous y trouuâmes à la

(1) La robe noire et le scapulaire noir.

feste de Saint-Maurice (1), patron de la cathedrale, nous assistâmes à tout l'office tant de la veille que du jour; c'est à dire aux premieres vespres, à la grande messe du lendemain et aux secondes vespres : ce qui dura en tout sept ou huit heures (2), à cause de la longueur d'une musique extrémement composée, et des motets qui furent tres bien chantez. Nous remarquâmes dans le chœur une chose tres singuliere, qui est que l'on met en haut, autour de l'autel, autant de grands cierges de cire jaune que l'éuesque a d'années d'épiscopat et un par dessus (3). Ainsy, le jour de la fète de S. Maurice, nous contâmes ces cierges, qui se trouuérent au nombre de quarante trois; c'est à dire qu'il y auoit quarante deux (4) ans que le saint prelat étoit éuesque d'Angers, et éclairoit par sa lumiere ce grand diocese.

Mais je ne dois pas sortir d'Angers, sans dire un mot de cet excellent Ecclesiastique dont j'ay promis de parler (5). Il s'appeloit Monsieur Heard et il étoit particulierement consideré du prelat, à cause de sa grande

(1) Le 22 septembre.

(2) La Musique et la longueur des offices étaient de mode à Angers. Ainsi, lors de la fameuse Procession de la Fête-Dieu, appelée *le Sacre d'Angers :* « Quoique cette Procession parte du matin, elle n'arrive « à la cathédrale qu'à trois heures après midi; et dès qu'elle est ar- « rivée, l'Evêque célebre une grand-Messe que l'on chante en Mu- » sique. » Piganiol de la Force, *ibid.*, t. IV, p. 119. Il en fait une description assez longue.

(3) Cette particularité ne figure point dans les *Voyages liturgiques* de Le Brun Desmarettes, qui cependant a donné de nombreux détails sur l'Eglise cathédrale de Saint-Maurice, pages 72-102.

(4) L'auteur a donc eu tort, plus haut, de borner son épiscopat « à « quarante-deux années, » (p. 47,) puisque sa visite est du mois de septembre 1691, et que ce prélat mourut plus de huit mois après, le 8 juin 1692.

(5) Voir plus haut, p. 48. — L'Imprimé dit « Heord. » P. 416. — « Héard (René) sieur de Boissimon, conseiller au Présidial, reçu le « 14 juillet 1687 chanoine de S[t] Maurice d'Angers. » M. Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 353.

pieté, de son érudition et de sa profonde sagesse. Il viuoit auec la demoiselle sa sœur, qui ne s'est point mariée et qui est une personne d'une vertu admirable, auec son frere et sa belle sœur et quelques unes de ses niéces (1), dans une maison charmante. Et l'on peut dire qu'il étoit luy même comme l'éuesque au milieu de cette petite Eglise domestique, et de cette famille vrayment chrestienne et consacrée au seruice de Dieu et aux deuoirs de la charité. C'étoit un cœur vrayment genereux; et, aimant à exercer l'hospitalité enuers ses amis, il eut un regret sensible de ce que la consideration du prelat, à qui ma belle sœur étoit si proche, ne luy permit pas d'executer à notre égard ce qu'il auroit désiré. Il ne laissa pas de nous donner tous les témoignages d'une amitié et d'une bonté tres sincere, et nous traitta même, si je l'ose dire, un peu trop magnifiquement. Mais, sur quelques plaintes que nous luy en fîmes, il nous répondit d'une manière fort agréable qu'il ne falloit pas trop nous effrayer ni juger, par la dépense de Paris, de celle d'Angers. Et, pour mieux nous persuader de ce qu'il disoit : « Combien croyez vous, ajouta t'il, que coutent tous ces melons ? » Il y en auoit deux bassins tout pleins et des plus beaux. Comme il nous vit embarrassez à luy répondre et qu'il jugea bien qu'il nous seroit impossible d'en dire le prix, il nous préuint, en nous assurant qu'il y en auoit seulement pour quatorze doubles (2). Il est vray que nous auions peine à le croire, puisqu'à Paris il y en auroit eu pour huit ou neuf francs.

(1) C'est l'une d'elles qui accompagna Mme de Bosroger dans les visites des monastères d'Angers. Voir plus haut, p. 47.

(2) Ordinairement : « Petite monnoie de cuivre, valant deux de« niers. » *Dictionnaire de Trévoux*. Ce serait donc à peine deux sous et demi. S'il faut entendre le *double parisis*, et non le *double tournois*, ce serait un quart en sus, soit trois sous à peine.

Aussy on regarde ordinairement Paris comme la ville du royaume ou l'on fait la meilleure chere ; au lieu qu'il est tres certain qu'on la fait beaucoup meilleure dans les prouinces, et que toute la difference qu'il y a, c'est qu'on se glorifie sottement d'acheter bien cher dans Paris, ce qu'on a souuent pour rien ailleurs; qu'on l'y mange même moins bon que dans les lieux éloignez d'où on l'apporte ; et qu'enfin on trouue bientost le moyen de se ruiner, lors qu'ayant la vanité d'entretenir une bonne table on a encore bien de la peine à faire, auec beaucoup de dépense, quelque chose qui approche de ce qu'on fait en d'autres villes, à tres peu de frais : ce que je remarque exprès pour faire voir la sottise de la pluspart des gens qui font gloire de se ruiner à Paris.

Pour reuenir à cet excellent Ecclesiastique, Dieu le conduisoit, comme tous ses seruiteurs, par la voye des afflictions et des croix. Il en auoit une entr'autres tres penible, qui étoit une disposition presque continuelle à l'esquinancie, qui le reduisoit en certain temps à l'extremité. Aussy il pouuoit dire veritablement auec l'Apostre : *Ipsi in nobis metipsis responsum mortis habuimus, et non sumus fidentes in nobis, sed in Deo, qui suscitat mortuos* (1). Car l'état où il se voyoit étoit comme un auertissement perpetuel de la mort qui le menaçoit, et qui, l'obligeant de mettre toute sa confiance en Dieu qui a le pouuoir de ressusciter les morts mêmes, l'empeschoit de la mettre dans les hommes et dans le monde, dont il se tenoit le plus éloigné qu'il pouuoit, aimant beaucoup la solitude d'une maison et d'un jardin écarté qu'il auoit dans le faubourg. Il est mort depuis quelques années (2), laissant

(1) Saint Paul. « 2. Corinth., cap. I, 9. » Ms.

(2) Ce serait plutôt « quelques mois, » puisque, d'après M. Célestin Port : « Il mourut à quarante-cinq ans, le 25 mai 1698, à Angers. » *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 353.

à ses proches, comme une riche succession, l'exemple de sa piété, vrayment digne d'un prestre de Jesus-Christ et uniquement appliqué à son seruice. Aussy sa sœur, suiuant tres parfaitement les traces de sa vertu, continuë à viure tres retirée dans leur jardin du faubourg, où il est facile de remarquer, dans toute sa conduitte, que les seules forces luy ont manqué pour s'engager entierement, comme elle auoit resolu, dans l'état de Religion, puisque sa vie est vrayment religieuse et tres digne d'une épouse de Jesus Christ.

Je ne parle point icy de M[r] l'abbé Arnauld, frere aîné de M[r] de Pomponne, Ministre d'Etat, de qui j'ay parlé ailleurs (1) et qui étoit inseparable du prelat son oncle. J'ajouteray seulement qu'il eut la bonté de nous mener en diuers lieux, et particulierement au château d'Angers (2), dont il voulut nous faire connoître le Gouuerneur, qui étoit parfaittement honneste homme et l'un de ses intimes amis (3). Il auoit alors en sa garde la duchesse de la Force (4), que le Roy auoit jugé à propos de faire arrêter, à cause de sa Religion, pour empescher qu'elle ne se retirast, comme tant d'autres, hors du royaume (5). C'est une dame dont on peut dire qu'elle

(1) T. III, p. 32. — L'abbé Arnauld (Antoine) avait obtenu l'abbaye de Chaume en Brie, vers 1674, et mourut en février 1698.

(2) Il avait été construit par Louis XI et ne comptait pas moins de dix-sept tours rondes. En voir la description dans l'ouvrage de M. Célestin Port, t. I, p. 49-51. Il existe encore en grande partie.

(3) Charles de Beaumont d'Autichamp.

(4) Susanne de Beringhen, seconde femme, depuis le 12 mars 1673, de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force. *Dictionnaire de Moréri*, au mot La Force.—Elle avait été arrêtée le 14 juillet 1689, en même temps que son mari, qui fut mis à la Bastille. *Journal de Dangeau*, t. II, p. 429.

(5) A n'envisager que le nombre, voici ce que la France perdit à la révocation de l'édit de Nantes : « Près de cinquante mille familles, en

est tout à fait à plaindre d'estre née dans une Religion differente de la catholique. Car elle a beaucoup d'esprit et de science et de sagesse. Mais son esprit ne luy sert, à cause des préuentions de sa naissance, qu'à estre plus ingenieuse à se tromper elle même. Sa science, qui n'est point accompagnée de l'humilité inseparable de la vraye foy, ni de la soumission duë à l'authorité si bien établie de l'église catholique, ne contribuë qu'à l'affermir de plus en plus dans l'égarement de ses peres. Et sa sagesse, qui ne peut estre qu'humaine, ne luy étant point inspirée d'en haut, l'engage malheureusement à rejetter, comme une follie, cette humble docilité que l'Esprit de Dieu demande à ceux qui veulent estre du nombre de ses enfans. Enfin j'auouë que je suis touché d'une sensible douleur, en voyant une dame de cette qualité et de cet esprit se rendre volontairement malheureuse en cette vie pour l'estre sans comparaison dauantage dans l'autre, si Dieu, par une surabondance de sa diuine misericorde, ne daigne répandre en son cœur un rayon de sa suprême sagesse, qui luy fasse reconnoistre et détester son égarement. La conduitte qu'a tenuë le Roy à l'égard de ses enfans, en voulant bien prendre soin de leur éducation, a été pour eux une source de salut; puisque le marquis de la Force, qui est maintenant le duc de Caumont (1), dont j'ay parlé auparauant (2), a embrassé de tres bonne foy la Religion

« trois ans de temps, sortirent du royaume et furent après suivies « par d'autres. » Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. xxxvi. Vauban élevait le nombre des émigrants à cent mille, de 1681 à 1691 seulement, date du voyage de du Fossé.

(1) Jacques de Caumont porta le nom de duc de Caumont jusqu'à la mort de son père, 19 avril 1699, où il reprit celui de duc de la Force. En 1698, il épousa Mlle de Bosmelet, plus âgée que lui. Dangeau, *Ibid.*

(2) Voir t. I, p. 13, et, plus loin, t. IV. aux Additions sur ce même passage.

catholique (1), et que plusieurs de ses sœurs ont eû même la constance de résister à toutes les sollicitations et à toutes les menaces de leur mere pour s'engager, malgré elle, dans la vie religieuse (2). Ainsy on a veû se vérifier à leur égard cette parole de Jesus Christ : *Compelle intrare;* forcez les d'entrer : car quoyqu'on ne force jamais nostre volonté, qui demeure toujours libre, on nous met au moins en état, par cette heureuse violence qu'on nous fait, de nous détromper peu à peu de nos premieres préuentions et de receuoir plus facilement la lumiere de la verité qu'on nous presente. Et il est effectiuement tres vray de dire des heretiques ce qu'un ancien Pere a dit de certains malades : *Et qui frenèticum ligat, et qui lethargicum excitat, ambobus molestus, ambos sanat* (3) : Que celuy qui lie un malade agité de frenesie, ou qui réueille un autre malade accablé de léthargie, leur paroissant à tous deux également importun, leur procure néantmoins par son importunité même la guerison. Ainsy il est une violence salutaire qui, étant retenuë dans de justes bornes, donne lieu enfin à ceux à l'égard de qui on croit en deuoir user de reconnoistre qu'on n'en usoit veritablement que pour leur salut (4).

(1) « Il a signalé son zele, en contribuant par des sommes tres considerables à l'entretien des missionnaires, pour la réünion des Calvinistes de France; sa generosité va même jusqu'à payer des pensions à plusieurs des nouveaux réünis. » Moréri, *ibid.*

(2) Charlotte, Suzanne et Magne. — La première, religieuse aux filles Sainte-Marie, sera nommée abbesse d'Issy, le 15 août 1714. Moréri, *ibid.*

(3) « Augustin. In psalm. » Ms.

(4) Du Fossé partage, sur la révocation de l'édit de Nantes, cette grande faute de Louis XIV, l'erreur qui fut celle de presque toute la nation. Il n'envisage pas la liberté de conscience autrement que ses contemporains les plus illustres, dont il diffère par ce léger correctif de « la violence salutaire retenue dans de justes bornes. » Les mots jurent de se trouver ensemble, la chose étant impossible.

Nous vismes encore, dans le même château d'Angers, une machine qui nous fit peur. C'est une grande cage de fer et de bois (1), dressée dans une espece de cachot et destinée à enfermer certains criminels. On nous assura qu'une princesse, dont j'ay oublié le nom, y fut longtemps enfermée, sans qu'elle en sortist, même pour les besoins naturels (2). Cet état me paroist bien violent, et l'on à peine à comprendre comment un prince a pu se résoudre d'user d'une telle conduitte enuers une princesse, son épouse, par un mouuement de jalousie (3), ainsy qu'on nous l'assura. Il faut sans doute que cette passion soit bien violente, puisqu'elle engage ceux qui en sont possedez à employer des remedes si barbares. Et ce qui peut même paroistre encore plus étonnant, c'est qu'étant souuent eux mêmes si peu fidelles à leur deuoir, ils se rendent si inexorables enuers un sexe exposé par sa foiblesse aux surprises. Encore paroistroient ils excusables, en quelque sorte, de se rendre rigoureux enuers celles qui sont tombées dans des fautes. Mais on ne sçauroit assez détester la fureur de ceux à

(1) Louis XI en était l'inventeur, et il y en eut de deux espèces : « Il avait fait de rigoureuses prisons, comme cages de fer et autres « de bois, couvertes de pates de fer par le dehors, et par le dedans, avec « terribles fermures de quelques huict pieds de large, de la hauteur « d'un homme, et un pied plus. » *Mémoires de Philippe de Comines*, liv. VI. ch. 12. Celle-ci était de la seconde espèce. — Le nom de « Fillettes du roi, » dans le texte de l'historien, s'applique à des chaînes et à des entraves, faites par des Allemands, et non aux cages elles-mêmes, comme on l'a dit quelquefois.

(2) « Dans une chambre du logis, attenant à la chapelle d'Yolande, « on montrait jusqu'à la Révolution une cage de fer, *la cage de la* « *reine Cécile*, où le vulgaire racontait qu'un comte d'Anjou avait « enfermé son épouse pour la punir de ses prodigalités. » M. Célestin Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 50.

(3) Le motif n'est plus celui de la note précédente ; il variait, comme dans toutes les légendes populaires.

qui la conduitte la plus sage de leurs épouses deuient suspecte, qui se rendent comme les geolliers de leur propre maison, et qui font mourir d'ennuy et de chagrin des personnes qui ne songent uniquement qu'à leur plaire.

Enfin étant sur le point de partir d'Angers, le saint prelat me fit present de deux liures qui contenoient tous ses Mandemens et toutes ses Ordonnances épiscopales (1), où l'on reconnoist cet esprit d'un vray pasteur qui l'animoit et le conduisoit luy même dans le gouuernement de son peuple. Il nous prêta une partie de son équippage pour nous conduire jusqu'à une journée de là, dans des chemins difficiles et penibles. Et, après auoir pris congé de luy et receu sa benediction épiscopale, nous prîmes le chemin de Nantes, parce que nous auions dessein de trauerser la Bretagne pour aller au Mont Saint Michel, pellerinage tres fameux, situé au bas de la Normandie. Mais plus on est bien attelé et plus on va viste, plus on est souuent en péril de se reculer au lieu d'auancer; ce qui a donné lieu à ce prouerbe : « Que pas à pas on va bien loin. » Car, comme les cheuaux alloient le grand trot dans un chemin assez étroit et bordé de pierres des deux costez, l'essieu de deuant de nostre carrosse, s'étant accroché à une de ces pierres, fut rompu tout net et nous fit en même temps demeurer tout court. Par bonheur, dans nostre malheur, cet accident nous arriua, non dans la campagne, mais au milieu d'un village. Et, quoyqu'il n'y eust point de charron, il se trouua heureusement, dans la maison du seigneur du

(1) « Il réunit lui-même à la fin de sa vie, dans un recueil (1680, in-4°) « qu'il avait commencé « dès son entrée à l'épiscopat, » avec les sta- « tuts de ses prédécesseurs, ses ordonnances et ses exhortations, « comme un commentaire de la discipline antique, qui servit aussitôt « de modèle à l'épiscopat de France. » M. Célestin Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 137.

lieu, des charpentiers fort adroits, qui voulurent bien se charger de nous faire sur le champ un autre essieu et de le placer. Cela demanda un temps fort considerable, et nous desesperions presque de pouuoir gagner le bourg où nous voulions coucher. Mais, comme nous employâmes ce même temps à disner et à faire manger les cheuaux, nous retrouuâmes le moyen de regagner en quelque sorte le temps perdu et d'arriuer, quoy que fort tard, à ce giste. Ce ne fut pas neantmoins sans inquietude et même sans quelques sujets d'apprehension. Comme nous commencions à approcher de la nuit, nous vismes de loin un homme à cheual courrir à nous, à toute bride, et venir nous faire au carrosse certaines honnestetez qui nous déplurent. Car nous auions peine à ne le pas regarder comme ayant peut estre quelque mauuais dessein, et comme pouuant bien n'estre pas seul et venir deuant pour nous obseruer dans l'obscurité. C'est pourquoy nous nous tenions sur nos gardes, ne sçachant que juger de ses compliments. C'étoit cependant un homme qui n'auoit point d'autre dessein, comme il nous parut ensuitte, que de nous rendre seruice et de nous guider en un chemin tres fâcheux où nous nous trouuâmes aussitost après. Et ce fut Dieu visiblement qui nous l'enuoya pour empescher que nous nous égarassions, puisque nous aurions peut estre passé la nuit entre deux riuières. Mais, comme il auoit effectiuement un peu de vin dans la teste, ce qui le rendoit si complimenteux (1), et que nous nous étions préuenus d'abord contre luy, nous eûmes bien de la peine à nous résoudre d'écouter ce qu'il nous disoit, et de le suiure dans le chemin qu'il vouloit nous faire prendre, jusques là que,

(1) Ne se trouve pas dans les dictionnaires du temps, mais le mot n'en est pas moins bien formé pour exprimer l'excès dont il se plaint.

voyant notre irresolution, il fut sur le point de nous quitter tout à fait et qu'il nous dit : que c'étoit le seul désir de nous seruir qui le portoit à nous marquer le chemin, et que, si nous ne voulions pas le croire, il nous étoit libre d'en user comme nous le voudrions. Ce qui nous donnoit une si grande apprehension de le suiure fut qu'il vouloit nous faire tourner tout court à droit, pour nous engager dans une riuiere où nous vismes un assez grand gué à passer. Et, comme, la nuit, tout paroist encore plus affreux, nous ne pouuions nous résoudre à trauorser ce gué. Cependant il insista à nous faire remarquer que le train des charrois nous y conduisoit; et ainsy, après auoir obserué exactement ce qu'il nous disoit, nous demeurâmes conuaincus qu'il n'y auoit point d'autre party à prendre pour nous que de le suiure. C'étoit en effet le véritable chemin. Mais, quand nous fûmes arriuez à l'hostellerie où il nous mena coucher, nous nous laissâmes encore aller, par une suite de nostre premiere preuention, à de tres mauuais soupçons contre luy, comme s'il nous eust conduit en quelque lieu dangereux où l'on auroit eû dessein de nous insulter la nuit. C'est ce qui nous engagea, après le souper, à prendre toutes les précautions possibles pour n'estre pas surpris, pendant le sommeil, en cas de mauuaise volonté. Aussy, ayant regardé partout, nous mîmes des tables et des chaises deuant la porte, auec plusieurs autres choses, comme de grosses boules de cuiure, que nous détachâmes des chenets de la cheminée, afin que, si on vouloit ouurir la porte, on ne pust le faire sans un fracas épouuentable. Il est vray que tant d'exemples d'accidens funestes (1), arriuez à des voyageurs, rendent quelque-

(1) Tant les routes et les hôtelleries offraient peu de sécurité, à cette époque.

fois la précaution nécessaire. Mais il faut pourtant reconnoistre de bonne foy que nostre crainte, dans ceste rencontre, étoit mal fondée et venoit uniquement de la première preuention que nous auions prise contre nostre guide dans le chemin, laquelle auoit eu quelque chose de plus raisonnable. Car enfin on peut attaquer un train en pleine campagne ; et on peut bien entreprendre aussy d'insulter un ou deux caualliers dans une maison pendant la nuit. Mais comment se persuader qu'on sera assez hardy pour attenter quelque chose contre autant de gens que nous étions dans une même hostellerie ? Et comment croire qu'un tel attentat pourroit reüssir ou se cacher ? C'étoit donc visiblement une inquiétude sans raison. Mais on en juge plus facilement de loin que de près, et il n'est pas difficile de faire des réflexions sur ses fautes passées.

Nous n'eûmes, le lendemain, qu'une petite journée pour aller à *Nantes*. Comme j'ay parlé assez au long de cette ville, dans la relation de notre voyage d'Angers (1), je n'en diray rien icy. Et je passe tout d'un coup à *Rennes*, la capitale de Bretagne, qui en est à vint lieuës ou enuiron. Il y a dans cette ville un Parlement tres considerable, et qui est peut estre le plus noble du royaume; parce qu'au lieu que, dans les autres Parlemens, ce ne sont pas ordinairement les personnes des plus anciennes et des plus nobles maisons qui y entrent, quoyqu'il y en ait aussy plusieurs; les Charges Bretonnes du Parlement de Rennes ne sont remplies ordinairement que par des personnes des maisons les plus qualifiées de la prouince. On appelle ainsy ces charges, pour les distinguer de quelques autres qu'on nomme Angeuines, à cause qu'elles peuuent estre possedées par des Angeuins, c'est à dire par

(1) Le premier; t. III, p. 23-24.

ceux de la prouince d'Anjou et par d'autres que par des Bretons. Le palais que les seigneurs ont fait bâtir, et auquel on trauaille tous les ans, sera le plus magnifique du royaume. C'est une grande court carrée, toute entourée de bâtimens reguliers et fort superbes. On monte à la grande salle par un escalier double, de pierre de taille, parfaittement beau, qui donne dans une place mediocrement grande. Cette salle est d'une vaste étenduë et tres belle. De cette salle vous entrez dans la grande chambre qui vous éblouït par sa singuliere beauté. Les platfonds sont enrichis de la plus fine sculpture et dorure et entremelez de peintures des plus acheuées, qu'on a fait venir exprès d'Italie (1). Les sieges, où les Juges sont assis, sont tout en sculpture, jusqu'à la sellette où l'on fait asseoir les criminels. Les tapisseries sont aussy un tres bel ouurage, soit pour le dessein et ce qu'elles representent, soit pour l'execution. Enfin on peut dire qu'ayant veû les appartemens de Versailles on peut encore trouuer cette grande chambre tres belle. Nous en vîmes encore une autre, qui étoit aussy acheuée et de la même beauté à proportion. Et toutes doiuent estre embellies de la même sorte (2). Il y a, tout autour de la court et de plein pied auec ces chambres, de grandes et superbes galleries, toutes basties de pierres de taille, où l'on se promene, et d'où l'on entre dans chaque chambre.

Les ruës de la ville sont, la plus part, tres étroittes et

(1) C'est une erreur. Toutes les toiles et peintures sont dues au talent de quatre artistes français, Jouvenet, Coypel, Ferdinand Elle et Errard.

(2) En effet, cinq ans après la visite de du Fossé : « En 1696, Jouvenet « peignit le plafond de la chambre du conseil du Parlement à Rennes; « cet ouvrage lui valut une pension du roi de 1200 livres. Il revint de « Bretagne en 1698. » *Notice des tableaux du Louvre*, par M. Frédéric Villot, 3e édition, p. 184.

tres vilaines (1). Mais il y a de tres beaux fauxbourgs, où l'on a bâty de belles Eglises et de magnifiques maisons. C'est où logent la plus part des personnes de qualité, la demeure de la ville étant trop triste et trop resserrée. Il y a aussy un cours bien planté et digne d'une grande ville. Les officiers du Parlement étant riches et nobles, comme ils le sont, ont aussy de l'ambition pour faire de la dépense qui paroisse et qui éclatte. Ils sont surtout magnifiques et prodigues en pompes funebres. Un marchand brodeur, chez qui nous auions une connoissance particuliere, nous montra des ouurages en broderie d'or et de soye qu'un conseiller faisoit faire pour seruir à la pompe funebre de sa femme, qui étoit morte quelque temps auparauant. On peut assurer qu'il ne se voit rien à Paris de plus riche. Cet ouurage deuoit reuenir à quarante mille liures : ce qui paraîtroit presque incroyable, si l'on ne sçauoit jusqu'où l'ambition fait porter les gens qui n'ont point d'autre mesure ny d'autre régle de leur dépens que celle de leurs richesses et de leur sotte vanité.

Il y a, dans l'église des Jacobins, une chappelle dediée à Nostre Dame de bon Secours, qui est une des grandes deuotions et des plus fameux pellerinages de la Bretagne (2). Nous y allâmes entendre la messe, le jour

(1) « Les rues de Rennes sont toujours malpropres, parce qu'elles « sont étroites et les maisons fort hautes, qui empêchent le soleil de « les sécher ; ainsi Marbodus avoit raison de dire que cette ville « étoit *sine lumine solis.* » Piganiol de la Force, *ibid.*, t. IV, p. 335. — Cette fin de vers est extraite d'une description satyrique faite, au XIᵉ siècle, par Marbodus, avant d'être évêque de Rennes. Après l'incendie de 1720, la ville haute a été reconstruite.

(2) « Dans le faubourg de la ruë Haute, est le couvent des Domini- « cains, dont l'Eglise renferme la chapelle de Notre-Dame de Bonnes- « Nouvelles, ornée de lampes d'argent, de coûronnes, de croix, de « chandeliers, de tableaux et autres presens de devotion. La figure

même que nous partîmes, et nous fûmes tres édifiez du recüeillement et de la deuotion tres feruente que nous remarquâmes dans tous ceux qui y étoient en prieres. Aussy on peut dire que ces lieux de deuotion sont tres utiles pour réueiller la pieté des fidelles; pourueu qu'ils ne se contentent pas, comme ils font assez ordinairement, de reciter quelques prieres dans ces chapelles; mais qu'ils s'appliquent à y demander, comme il faut, leur veritable conuersion et qu'ils y trauaillent auec ardeur; car sans cela leur confiance est vaine et même tres perilleuse, puisqu'elle ne sert qu'à les tromper, lorsqu'ils s'appuyent temerairement sur le secours de la sainte Vierge, dans le temps même qu'ils s'en rendent tres indignes, par une conduitte toute opposée à sa vraye déuotion, qui consiste principalement à l'imiter, autant que l'on peut, dans ses excellentes vertus.

De Rennes nous allâmes à *Dol*, qui est une ville épiscopale et qui même fut reconnuë autrefois archeuesché, duquel les autres éuesques de Bretagne se regardoient comme suffragans (1). Aussy l'éuesque de Dol conserue encore certains restes de cette ancienne dignité, dont il a été dépoüillé, comme ne lui appartenant pas, ainsy qu'on le voit dans les histoires qui en ont traitté (2). Cette ville est un peu champestre. Et elle a cela neantmoins de sin-

« de la Vierge est toute d'argent d'une hauteur extraordinaire. » *Dictionn. Géogr.* de Th. Corneille.

(1) Dol, Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, chef-lieu de canton. « L'évêché fut fondé au IXe siècle par le duc Nomenoé qui l'érigea en « métropole avec les évêchés de Saint-Pol-de-Léon, Saint-Malo, Saint-« Brieuc et Trégnies pour suffragans; mais en 1209 Innocent III sup-« prima cette métropole que les archevêques de Tours n'avaient « jamais reconnue et la remit avec ses suffragants à la province de « Tours. » Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*. — Th. Corneille, parlant de ce fait, lui assigne la date de 1198.

(2) « Baron. ann. 859. » Ms.

gulier que sa principale ruë, qui est assez longue et assez large, est bordée des deux costez de galleries, souz lesquelles on va à couuert, et qui sont fermées par des auances de corps de logis, soutenus sur des pilliers. Jamais nous ne vîmes plus d'enfans que dans cette ville; et il sembloit, à les voir fourmiller, pour le dire ainsy, dans les ruës, que ce fust là comme la pupiniere (1) de la prouince. Mais ce qui nous paroissoit en quelque sorte plus surprenant, c'est qu'on ne voyoit presque point d'hommes ni de femmes. Ils étoient peut estre occupez au trauail de la campagne La cathedrale nous parut aussy fort champestre (2). Et la solitude où l'on se voyoit près de cette grande église, faisoit presque peur. L'éuesché étoit de même bien abandonné. Et à en juger par tout ce qui se presentoit à nos yeux, ou l'éuesque ne faisoit pas une grande résidence dans son diocese, ou il en faisoit tres souuent les visites épiscopales, ou il demeuroit ordinairement en quelque maison de plaisance.

De Dol nous allâmes à *Saint Malo*, dans la pensée d'y coucher. Mais nous fûmes obligez de nous y arrêter dans le faubourg, où sont les Capucins (3); parce que c'étoit justement le temps de la marée et qu'il eust fallu passer un trajet de mer considérable. Quand nous eûmes neantmoins disné, nous allâmes à pied nous mettre dans une

(1) Ne se disait pas pour « pépinière. » Mauvaise lecture du copiste, qui devait être Normand.

(2) Aujourd'hui, elle passe pour « remarquable par sa hardiesse et « sa légèreté : les tours en sont très-hautes, surtout celles qui s'élè- « vent de chaque côté de la façade. » Richard, *Guide classique du Voyageur en France.*

(3) Le faubourg Saint-Servan. « Au commencement on l'appelle « *Le Grand Val*, et il est rempli de plusieurs grandes maisons de plai- « sance entre lesquelles les Capucins ont leur couvent. » Th. Corneille, *Dict. Géogr.*

barque pour passer jusqu'à Saint Malo. Mais y étant arriuez et trouuant que l'on y faisoit bonne garde aux portes, comme en temps de guerre (1), nous ne voulûmes point aller décliner inutilement nostre nom et nous exposer à toutes les ceremonies qu'il faut faire en semblables rencontres, dans le dessein que nous auions de retourner cette nuit où étoit nostre équipage. Aussy, étant remontez encore dans une barque, nous repassâmes dans le faubourg. Le jour suiuant. dès le matin, lorsque nous sceûmes que la mer étoit entierement retirée, nous prîmes nostre hoste auec nous et nous passâmes à pied sec à l'endroit même où il y auoit, le jour de deuant, dix huit ou vint pieds d'eau de profondeur. A la porte, on nous arréta, en nous demandant d'où nous venions et où nous allions. Nous dîmes que nous venions de Paris et que nous allions nous promener au Mont Saint Michel. L'officier nous répartit que ce n'étoit guere le chemin de Saint Michel de venir par Saint Malo. Nous luy repliquâmes que c'étoit encore bien moins le chemin d'auoir passé par Angers, comme nous auions fait ; mais que des personnes, comme nous, qui se promenoient et alloient voir leurs amis ne prenoient pas le plus court chemin. Sur cela nostre hoste prit la parole et dit à cet officier que nous n'étions pas inconnus dans la ville et que nous venions voir Mr Diroys, qui étoit un gros marchand de Saint Malo. A ce nom, le passage nous fut aussitost ouuert, et ma belle sœur dit fort agreablement à l'officier et à ceux qui l'accompagnoient : « Je vous assure, Messieurs, que vous nous auez fait un vray plaisir de nous arréter et de nous faire bien des difficultez, auant que de nous laisser entrer ; parce que nous sommes rauiz de voir que

(1) La France était en guerre contre les confédérés de la Ligue d'Augsbourg, depuis 1689.

vous gardiez si exactement une ville de la consequence dont est celle cy. » Etant entrez dans Saint Malo, nous allâmes chez le marchand de qui j'ay parlé. Et, ne l'ayant point trouué, nous visitâmes quelques églises, entr'autres la cathedrale, où nous ne remarquâmes rien de considerable. Cependant M. Diroys, ayant rencontré quelqu'un en ville qui luy dit qu'il y auoit compagnie chez luy, il courut nous y chercher. Et, comme il ne nous y trouua point, il nous vint chercher d'un costé, tandis que nous l'allâmes chercher de l'autre. Enfin neantmoins nous le rencontrâmes, et je peux dire que jamais on ne peut voir un meilleur cœur que celuy de ce marchand, qui n'a rien, dans toutes ses manieres, que de grand et de genereux. C'est le cousin de M. du Limon, qui auoit été precepteur de mon frere et qui est presentement chanoine et Penitencier d'Auranches (1). Et il auoit sceu de luy, par une lettre, que nous deuions arriuer à S. Malo, vers ce même temps, c'est pourquoy il fut moins surpris de nous voir. Car il y auoit plus de deux mois que ce chanoine dînant un jour à Paris chez nous, je luy dis qu'il seroit bien étonné si nous l'allions quelque jour surprendre chez luy à Auranches. « Hé! plust à Dieu, me répondit il tout raui de joye. Mais vous vous raillez, ajouta t'il, et je ne puis me flatter d'estre si heureux. » Je l'assuray que ce n'étoit point pour rire que je luy parlois, et que je voyois beaucoup d'apparence à un grand voyage que nous préméditions. Comme il est tout plein d'amitié, il nous fit promettre de ne pas l'oublier dans nostre route, et il nous promit lui même de venir audeuant de nous jusqu'à Saint Malo, pourueu que nous luy

(1) Voir t. I, pages 150-151, et t II, pages 38-40. L'auteur l'avait appelé Diroys et du Limon. Il lui donne ici ce dernier nom, pour éviter qu'on puisse le confondre avec les autres membres de la même famille appelés aussi Diroys.

donnassions auis à peu près du temps. Nous le fîmes effectiuement, étant à Angers. Et ce fut ce qui luy donna lieu d'auertir son cousin du temps de nostre arriuée à Saint Malo et de le prier de nous receuoir comme ses intimes amis Il ne manqua pas de s'y rendre aussy luy même, comme il nous l'auoit promis, mais un jour plus tard, et lorsque nous étions déjà partis, ainsy que je le diray dans la suitte. Lors donc que le sieur Diroys nous tint une fois chez luy, il ne fut plus en nostre pouuoir d'en sortir. Et il nous fit une vraye violence pour nous obliger de loger dans sa maison. Nous étions cependant quatre de nostre compagnie : sçauoir mon frere, ma belle sœur, mon neueu et moy. Et sa maison, comme toutes celles de Saint Malo, étoit un peu resserrée ; ce qui les oblige, quand ils sont beaucoup de monde dans la même maison, de prattiquer plusieurs licts les uns sur les autres, qui sont comme des especes de tiroirs enfermez dans des armoires, dont une chambre, quoyque petite, n'est point gastée; parce qu'on n'y voit, pendant le jour, que comme une grande armoire de bois fort bien trauaillé, qui y sert d'ornement. Quant à nous autres, on nous donna le principal appartement, qui consistoit en une grande chambre bien meublée, et une autre plus petite, où il y auoit de fort bons licts. Après que le sieur Diroys auec toute sa famille nous eut regalez à disner, et qu'il nous eut pris à foy et à serment que nous ne le quitterions point pour retourner à nostre hostellerie, il nous mena promener partout et voir les nouuelles fortifications qu'on faisoit à Saint Malo (1).

Ceste ville est toute bastie sur le roc et en un lieu fort

(1) Directeur des fortifications de tout le royaume, depuis 1687, Vauban s'était occupé, l'année précédente, des travaux de cette place.

resserré (1) ; ce qui y apporte une grande incommodité, qui est qu'il n'y a point d'aisemens (2) dans toute la ville, et qu'ainsy l'on est obligé de faire emporter tous les jours les immondices des maisons par des gens qui trouuent leur vie dans cet employ. Et de là même il arriue encore un autre inconuenient, qui est que les remparts, dont nous fîmes le tour et d'où l'on découure toute la mer, sont souuent fort sales en diuers endroits, de quelque précaution dont on use pour l'empescher. Le port de Saint Malo est très sûr pour les vaisseaux, quand ils y sont une fois entrez. Mais l'entrée en est difficile et périlleuse pour ceux qui ne sçauent pas suiure la route qu'il faut tenir pour euiter les rochers de dessouz l'eau (3). C'est à quoy on fait allusion, lorsqu'on dit communément, dans le païs, que saint Pierre et saint Roch deffendent le port de Saint Malo. Ce qui rend encore la ville d'un tres difficile accès aux ennemis, c'est qu'il n'y a qu'une seule porte qui ne soit point inondée, tous les jours, par l'eau de la mer, dans le temps de la marée. Il est vray que la flotte des Angloys s'en approcha, quelque temps après, pour la bombarder (4). Mais c'est à quoy toutes les villes maritimes sont exposées. Et cependant ce bombardement y fit assez peu d'effet. Car,

(1) « Elle est située sur un rocher au milieu de la mer, dans la « petite Isle de Saint Aaron, que l'on a jointe à la terre-ferme par le « moyen d'une longue chaussée faite de sablons, dont l'entrée est dé- « fenduë d'un fort Château. » Th. Corneille, *Dict. Géogr.*— La chaussée est à l'Est de la ville, et son nom est *Le Sillon*.

(2) Vieux mot pour « lieux d'aisance. » Cet inconvénient était, jusque dans ces derniers temps, celui de presque tous nos ports de mer, de Dieppe, par exemple.

(3) Pour s'en convaincre, voir la *Carte générale de toutes les costes de France*, par Antoine de Fer.

(4) Vingt vaisseaux, commandés par l'amiral Bembow, la bombardèrent deux ans après, le 29 novembre 1693.

sans la machine infernale, qui, en joüant et en se creuant, causa un fracas épouuentable à toutes les vitres des maisons, par la violente agitation qui se fit en l'air, le reste auroit été peu de chose (1). Nous vîmes de loin le couuent des Recolets (2), bâty sur un roc dans la mer même, où les Angloys firent depuis une descente et qu'ils pillerent. On voit aussi l'embouchure de la Rance dans la mer, qui est un endroit assez perilleux pour le passage. Nous eûmes la curiosité de monter dans un vaisseau tout équippé et prest à faire voile dès le retour de la marée. L'officier qui le commandoit eut l'honnesteté de nous y faire remarquer toutes choses. C'étoit un de ces braues Maloüins, qui armoient en course pendant la guerre, et qui, intrépides à tous les dangers et accompagnez de gens choisis et d'expérience, attaquoient ce qu'ils rencontroient auec un courage de lions, accoutumez à se regarder toujours comme les plus forts, et ne manquoient gueres d'amener au port quelque prise qui seruoit et à les dédommager amplement de leurs dépenses, et à les rendre toujours plus hardis pour l'aue-

(1) « C'était un vaisseau en forme de Galère, où il y avoit cent « barils de poudre, cinq ou six cens bombes, et plus de trois cens « carcasses, dans lesquelles on avoit mis des grenades et des feux « d'artifice. » *Histoire de Normandie* par le S[r] de Masseville, 6[e] édition, t. VI, p. 277. — On montre aujourd'hui les restes de la machine infernale, ou brûlot, conservés dans le château de Saint-Malo. — Celle qui fut lancée contre Dieppe, un an après, ne produit guère plus d'effet.

(2) Religieux de l'ordre de saint François; on les appelait Récolets ou Frères mineurs de l'étroite observance. On les confond quelquefois avec les Cordeliers, religieux mineurs du même ordre, comme on le voit par ce passage : « Au delà de ces deux isles (du petit Bé « et du grand Bé) paroit celle de Sezambre, éloignée de la ville d'une « lieuë. Les *Cordeliers* y ont leur couvent et une fort belle Eglise. » Th. Corneille, *Dict. Géogr.*

nir (1). J'ay oublié à dire que toutes les roües des charettes, qui roulent dans Saint Malo, ne sont point ferrées, afin que les maisons de la ville, qui sont beaucoup éleuées, et dans des rües fort étroittes, en puissent estre moins ébranlées. Aussy on est étonné de n'y entendre aucun bruit, non plus que s'il n'y passoit aucune charette.

Le sieur Diroys, nostre hoste, auoit un frere curé de Saint Columban, à deux lieuës ou enuiron de Saint Malo, auec qui mon frere auoit été autrefois en pension à Seuran, chez M[r] de Flesselles dont j'ay parlé (2). Et, comme il l'auoit mandé pour nous tenir compagnie chez luy, le curé nous engagea, au sortir de Saint Malo, à aller coucher à *Saint Columban* (3). Nostre hoste ne voulut point non plus nous quitter, mais nous conduisit jusques chez son frère; où à peine étions nous arriuez que nous vismes arriuer aussy le pénitencier d'Auranches, qui, ayant été nous chercher à Saint Malo, une heure après que nous en fûmes partis, reuint sur le champ nous trouuer où on luy dit que nous étions. Il est vrai que nous sentîmes une grande joie de voir cet ancien amy, cet amy tout plein de cœur et de pieté, auec lequel nous

(1) Les corsaires de cette époque étaient presque tous Bretons ou Normands. Ceux de Saint-Malo étaient les plus hardis, ses vaisseaux les plus légers, ses prises les plus nombreuses : en neuf ans ils capturèrent 262 vaisseaux de guerre, et 3,380 bâtiments marchands. De là vint la fureur des Anglais et le bombardement de 1693. Il en fut de même de Dieppe l'année suivante. — En 1691, Dugay-Trouin, âgé de dix-huit ans, commandait déjà une frégate.

(2) T. I, pages 150, 258, 259.

(3) Aujourd'hui Saint-Coulomb, à l'Est de Saint-Malo, dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Cancale. Une carte de Tassin, en 1655, l'appelle *Coullon*. Nulle part nous n'avons trouvé Saint-Columban.

deuions passer plusieurs jours et faire ensemble le voyage de Saint Michel. Le jour suiuant, nous nous promenâmes dans le jardin du curé, que nous trouuâmes d'une propreté de Trianon.

CHAPITRE XXXI.

— 1691. —

SUITE DU VOYAGE. — Normandie. — Ils visitent Pontorson. — Avranches. — Le Mont-Saint-Michel. — Saint-Pair. — Granville ne peut être visité. — Coutances. — Saint-Lô. — M. de la Mottelière près Torigny. — Castilly. — Bayeux. — Caen. — Falaise. — Foire de Guibray. — Argentan. — L'abbaye de la Trappe. — Verneuil. — Tillières-sur-Avre. — Le château de Bières. — Evreux. — Le château de Navarre. — Gaillon. — Andely. — Retour au Fossé (1).

De Saint Columban nous prîmes le chemin de *Pontorson*, où je fus bien aise d'obseruer ce que j'ay marqué au commencement de ces Memoires (2), que mon pere auoit fait faire par ordre du Roy, pour punir le comte de Mongommery et le ranger à son deuoir, en faisant raser et combler les fortifications et les fossez de son château, qui nous parurent alors cultiuez comme les jardins pottagers que l'on nomme dans Paris, les Marais. Nous nous arrêtâmes à Pontorson pour disner. Et de là nous allâmes à *Auranches*, où M. Diroys (3) voulut exercer à nostre egard une entiere hospitalité, quelque résistance que nous pussions y apporter. Car il nous logea dans le doyenné où il demeuroit luy même, et où le Doyen n'étoit

(1) Toute cette partie du voyage, qui occupe cinquante pages du Manuscrit, a été résumée en moins de quatorze pages par le premier éditeur. — Voir livre III, chap. 15, pages 416-429.

(2) Tome I, p. 15.

(3) C'est le chanoine et le pénitencier d'Avranches, qu'il vient d'appeler du Limon, p. 67.

point alors, ayant été obligé de faire, en même temps, un voyage ailleurs.

Mais, auant que je parle de la ville et de nostre pellerinage à Saint Michel, il est necessaire que je dise icy que nous trouuâmes nostre ami dans une situation bien differente de celle où il s'étoit veû sous l'éuesque precedent. (1) Je veux dire qu'il 'étoit, comme il est encore, en une particuliere consideration auprès du prelat qui se sert de luy (2), dans la conduitte de son diocese, comme d'un prestre tres éclairé, tres sage et tres vertueux, et qui a toute la capacité possible pour soulager son éuesque dans les fonctions de sa dignité. Mais, souz son predecesseur, il fut longtemps exposé à tous les traits d'une médisance tres maligne, et il souffrit bien des contradictions et des persecutions, aussi bien que plusieurs autres excellents Ecclesiastiques, qui n'auoient pas d'autre crime que celuy d'honorer sa vertu, de se conduire par ses conseils également sages et pieux, et de se distinguer en quelque sorte par une plus grande régularité et par un attachement plus exact à tous leurs deuoirs. L'animosité dont auoient été poussez ceux qui ne pouuoient haïr que sa vertu, fut telle qu'ils engagèrent l'éuesque même à seconder la violence de leur passion, et qu'un de ses principaux officiers se déclara hautement contre ce vertueux prestre et tous ses amis, et fit fulminer des censures contr'eux tous, d'une maniere qui donna d'un costé de l'indignation, et de l'autre de la compassion à tous ceux qui connoissoient le merite des personnes qu'on traittoit si indignement. Dieu le permettoit ainsy pour éprouuer et purifier dauantage ses seruiteurs,

(1) Gabriel-Philippe de Froulay de Tessé, évêque d'Avranches, d'avril 1668 à mai 1689.

(2) Pierre-Daniel Huet l'avait remplacé sur ce siége, le 1er novembre 1689.

parcequ'il est necessaire que tous ceux qui sont agreables à Dieu et conformes à l'image de son Fils, soient persecutez comme luy. Mais de même que Job et Tobie, ayant passé par le feu des afflictions, furent ensuitte plus honorez et plus heureux que jamais ; aussy, après que ce vertueux chanoine et ses amis eurent souffert, auec une humble patience, cette rude épreuue, Dieu les établit en honneur aux yeux de toute l'Eglise d'Auranches, souz un autre éuesque, qui a sceu mieux discerner leur vray merite, et profiter même, pour l'auantage de son diocese, des grands talens de science, de pieté et de sagesse qu'il découurit en eux. Et l'on remarqua comme une chose étonnante que tous ceux qui auoient le plus contribué à leur persecution, en moururent dans l'année même des censures qu'ils auoient fait fulminer, ou tomberent dans un état pire, en quelque sorte, que la mort. Dieu ne fait pas éclatter toujours, pendant cette vie, ces grands coups de justice, parcequ'il reserue beaucoup plus de choses à éclaircir au grand jour de l'éternité qu'il n'en découure dès à present, afin d'exercer par là dauantage la foy de ses seruiteurs. Mais, quand il veut bien donner aux hommes de tels exemples de sa protection toute puissante, en faueur de ceux qu'il aime, il fait connoistre à ceux qui les persecutent et qu'il épargne en ce monde, à quoy ils doiuent s'attendre, après auoir méprisé la longue patience d'un Dieu qui les inuitoit à la penitence.

La ville d'Auranches n'a rien que de tres champestre et elle sent presque plutost son grand village qu'une ville épiscopale. (1) Ce qu'il y a de charmant est la situation pour la beauté de la veuë. Car je ne sçay si,

(1) Il n'est question que de l'ancienne ville. La nouvelle en a fait une ville de dix mille âmes, avec une sous-préfecture en plus, et un évêché en moins.

dans tout le reste du monde, il y a un point de veuë qui puisse estre comparé à celuy que l'on découure de diuers endroits de la ville, surtout du jardin des Capucins, de la place qui est deuant le grand portail de l'Eglise cathedrale (1) et du doyenné. On ne peut assurement se rien figurer qui égale ce que la nature y presente aux yeux. On voit d'un costé une vallée partagée par diuers villages, accompagnez de tres beaux plants, qui semblent former à la veuë comme autant de parterres differens. On voit deuant soy comme une autre sorte de parterre d'eau formé par diuers courans de la mer, qui serpente en mille endroits d'une maniere qui charme la veuë. On voit encore, d'un autre costé, c'est à dire sur la gauche, une vaste étenduë de mer, et le mont Saint Michel, éleué en rocher tout au milieu, auec un autre rocher à costé, nommé Tombelleyne (2), où il y auoit, à ce qu'on nous dit, une grande quantité d'excellens lapins. Mais ce qu'il y auoit encore de plus charmant à voir dans Auranches, étoit l'union admirable de plusieurs Ecclesiastiques et de plusieurs seculiers, dans une vie toute consacrée au seruice de l'Eglise, à la charité et à la pieté ; et dans des sentimens éleuez audessus de ce qu'inspire la nature, et reglez par le principe de la foy. M. du Limon (3), qui étoit comme le centre de cette union toute chrestienne, nous procura la consolation de les voir et de les connoistre. Et nous ne pouuions assez admirer la bonté et la sagesse de Dieu, qui se sert souuent d'un seul homme, qu'il remplit de son esprit, pour répandre sa charité dans un grand nombre d'autres personnes, et

(1) L'ancienne église épiscopale de Saint-André, aujourd'hui détruite. — Le panorama mérite toujours les mêmes éloges.

(2) Plus ordinairement *Tombelaine*. — Ilot granitique, à 3 kilomètres environ, au Nord du Mont-Saint-Michel.

(3) Le chanoine et pénitencier Diroys.

former en eux comme une petite image de l'Eglise primitiue, dont il est dit, dans l'histoire sainte. qu'elle n'auoit qu'un cœur et qu'une âme, et qu'il y auoit une charitable communauté de biens entre tous ceux qui la composoient. Tels étoient ceux que le feu de la persecution auoit éprouuez, et qu'il auoit plu à Dieu de rétablir, sous l'éuesque d'à présent, (1) dans la reputation qu'une enuie maligne s'étoit efforcé de flestrir auparauant.

Ayant pris jour pour aller à Saint Michel, (2) nous nous assurâmes d'un bon guide, qui est necessaire absolument pour marquer la routte qu'on doit tenir dans le trajet de grèue qu'il faut passer, et pour ne se pas tromper dans le temps auquel on doit partir, afin de n'estre pas surpris dans la grèue par le retour de la mer. Car, quoyque le mont Saint Michel ne paroisse pas éloigné d'Auranches, à cause de sa grande éleuation, il ne laisse pas d'y auoir deux à trois lieuës (3) de grèue à passer, et d'une grèue assez dangereuse, à cause des courans d'eau que l'on rencontre en chemin, et de plusieurs veines de sables mouuans, où l'on enfonce aisément, pour peu que l'on s'y arréte, et où l'on seroit enseuely, si l'on n'auoit soin de les éuiter ou de s'en tirer tres legerement (4). Autrefois le Mont Saint Michel étoit au milieu de la terre ferme et enuironné de bois. Mais, comme ce terrain est fort plat, la mer l'a gagné peu à peu ; et, par suitte de son flux et de son reflux, elle l'enuironne et le laisse à sec, deux fois tous les jours. Aussy c'est une

(1) Daniel Huet comme il a été dit plus haut.

(2) Au Mont-Saint-Michel.

(3) Son élévation est de 120 mètres environ au-dessus des sables, et 12 kilomètres le séparent d'Avranches.

(4) Les grèves molles, qui en barrent l'entrée, sont surtout formées par le Coisnon, qui se jette dans ce côté de la baie de Cancale. De là le nom bien juste de : « Saint-Michel au péril de la mer. »

tradition constante, dans le païs, qu'un homme, ayant entrepris le voyage d'outre mer et employé beaucoup d'années dans ce voyage, fut bien étonné, à son retour, lorsqu'il ne trouua plus son bien où il l'auoit laissé en partant, mais qu'il n'y vit plus qu'une vaste étenduë de mer ou de gréue (1).

Nous partîmes donc en carrosse, auec M. du Limon, et un valet de chambre à cheual, et nostre guide à pied, qui marchoit beaucoup deuant, pour nous marquer exactement la routte qu'il nous falloit suiure. Et nous trouuâmes d'abord une riuiere à trauerser (2), qui nous fit peur, à cause que, la mer n'étant pas encore entierement retirée, les eaux de cette riuiere étoient fort grosses. Nous hesitâmes, pendant quelque temps, si nous nous y engagerions, à cause de la profondeur de l'eau. Mais, nostre guide nous appelant et nos caualliers, qui marchoient deuant, nous ayant un peu rassurez, nous entrâmes dans la riuiere dont l'eau montoit presque jusqu'aux portieres. Ce ne fut pas là cependant où nous eûmes la plus grande peur. Ce fut dans la suitte, lorsque nous trouuant au milieu des gréues nous voyions nos cheuaux y enfoncer près d'un pied auant, et les sables se remuer à sept ou huit pieds du carrosse, de chaque costé, à mesure que nous passions; en sorte que nous croyions à toute heure aller abymer. Et, comme on nous auoit dit qu'il falloit sur toutes choses ne pas s'arréter, mais aller legerement, le cocher poussoit ses cheuaux pour les faire aller le trot dans ces sables mouuans; ce qui les mettoit tout en nage, à cause du grand trauail, et nous donna lieu de craindre qu'ils ne creuassent, étant tout à fait

(1) Le rocher fut séparé du continent par une tempête. Jusque là il avait été entouré par la forêt de Scissy ou Sciscy, que la mer envahit, en 709.

(2) La Sée ou Celune.

outrez. Nous auions beau appeller le guide. Il ne nous répondoit point et se contentoit, en courant, de nous marquer qu'il falloit aussy faire diligence.

Enfin, lorsque nos cheuaux n'en pouuoient plus et que l'eau de la sueur dégouttoit de tout leur corps comme l'eau d'un toict, lorsqu'il pleut à verse, nous vîmes nostre guide prendre tout court un peu sur la gauche, s'arréter là sur une espece de petite éleuation, et, se retournant vers nous, nous faire signe que nous allassions à luy. Nous nous y rendîmes le plus promptement que nous pûmes, et nous y trouuâmes en effet le terrain le plus ferme. Nous y donnâmes le loisir à nos cheuaux de reprendre haleyne et de ressuyer un peu leur sueur. Et ensuitte nous recommençâmes à marcher après nostre guide, qui nous assura que le plus fâcheux étoit fait. Nous arriuâmes ainsy à la porte de la ville (1) auec grande joye de nous voir hors de peril, et tres resolus de retourner par un autre endroit où il y auroit moins de danger. (2) J'ajouteray seulement icy, auant que de passer outre, qu'à nostre insceû un de nos laquais, à qui le cocher auoit reproché plusieurs fois d'auoir perdu, à Pontorson, une lunette d'approche qu'il luy auoit prêtée, demanda à nostre guide s'il auroit bien le loisir d'aller encore à Pontorson et d'en reuenir, auant le retour de la mer. A quoy le guyde luy dit qu'il le pourroit faire,

(1) « La premiere porte de la ville qui est fermée d'une grille de fer, « laquelle ne s'ouvre que pour les carrosses et les autres voitures. « Les gens de pied et de cheval entrent par une autre petite porte « ronde qui est à côté, attenant le premier corps de garde, où les « voyageurs laissent les armes à feu, l'épée et leurs bâtons ferrez. » Piganiol de la Force, *ibid.*, t. V, p. 97. Il n'y a que cette ouverture pratiquée dans les remparts : la porte s'appelle *Bavolle*.

(2) Aujourd'hui la route des voitures est surtout par Courtils et Pontorson.

pourueu qu'il fist grande diligence, et luy promit même de se tenir à la porte de la ville et de luy faire signe de loin, auec la main, s'il y auoit du peril, quand il reuiendroit. Sur cette parole, le laquais se mit en chemin pour trauerser jusqu'à Pontorson, c'est à dire jusquà trois quarts de lieuë de là. Et, ayant heureusement retrouué ce qu'il cherchoit, il reuint auec la même diligence qu'il étoit allé. Il s'exposa neantmoins terriblement pour un rien, puisque, s'il auoit tardé seulement un ou deux *miserere*, il se seroit veû enueloppé de la mer, qui vient fondre tout d'un coup en cet endroit et coupper le chemin, lorsque l'on se croit sauué. Nous l'en reprîmes tres fortement, quand nous le sceûmes, en luy faisant voir la faute qu'il auoit faitte de commettre ainsy sa vie pour une bagatelle, sans nous en parler. Il en fut quitte pour la peur et pour la fatigue.

La ville de Saint Michel est tres peu de chose. Elle est neantmoins toute enuironnée de murs, accompagnez de plusieurs tours, (1) mais assez ruinez par les coups de mer dont ils sont battus sans cesse. (2) Toutes les maisons consistent presque en hostelleries et en boutiques de marchands de coquillages, de rubens, de chapellets et de medailles de plomb. Mais l'abbaye peut estre justement considerée comme une des merueilles du monde. C'est le commandant de Hautefëuille (3) qui, en

(1) Une douzaine de tours, dont on peut lire les noms dans les différentes Notices ou Histoires du Mont-Saint-Michel.

(2) Dans les *Plans et Profilz des principales villes de la province de Normandie*, par Nicolas Tassin, en 1638, une tour du premier plan est en ruines. Voir la planche 23 : *Le Mont St Michel.*

(3) C'était une abbaye de Bénédictins, de la congrégation de Saint-Maur. — Etienne Texier de Hautefeuille, chevalier de Malte, etc., nommé par le roi abbé du Mont-Saint-Michel, le 14 août 1670, en avait pris possession le 12 septembre suivant. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 532. — Comme il vécut longtemps, le nombre des Prieurs, nom-

qualité d'abbé, est gouuerneur, pour le Roy, du Mont Saint Michel. Mais, comme il n'y est presque jamais, c'est le prieur qui commande, en son absence, et qui a toute l'authorité de lieutenant de Roy. Ce sont les bourgeois qui gardent la ville et l'abbaye, laquelle est tres forte et accompagnée de tout ce qui peut la deffendre. Car il y a huit ou dix couleuurines (1), pointées par dehors, et qui donnent dans cette porte ; en sorte que, si par malheur il arriuoit quelque surprise et que les ennemis y fussent entrez, on les réduiroit en poudre, dans l'instant même, par le moyen de ces couleuurines, dont l'embouchure donne en ce lieu et fait peur à ceux qui passent.

Quant au corps de l'abbaye, il suffit de dire, pour en donner tout d'abord une juste idée, que M. de Vauban, grand ingenieur de France, y étant venu quelques mois auparauant, fut tres longtemps à en regarder auec étonnement tous les dedans et tous les dehors ; et qu'après auoir obserué exactement cette masse de bâtimens monstrueux, éleuez sur ce haut rocher, qu'il ne pouuoit se lasser d'admirer, il dit à la fin que cet ouurage lui paroissoit un chef d'œuure, et l'ouurage le plus hardy et le plus acheué qui fust peut estre dans tout le monde(2).

més tous les trois ans, est assez considérable. On peut en voir les noms, avec les dates, dans l'*Histoire du Mont-Saint-Michel* de M. Fulgence Girard.

(1) Les *Micheletles*, pièces de canon enlevées aux Anglais pendant le siége de 1429.

(2) Les *Mémoires de Foucault*, intendant de la généralité de Caen, ne parlent pas de cette visite de 1691. Mais on y lit : « Le 15 avril (1689), « M. de Vauban est venu par ordre du roi en Basse Normandie pour « visiter les ouvrages des côtes. Je lui ai fait voir le château de Caen « et le tour des murailles de la ville, qu'il a trouvées en mauvais « état. C'étoit un véritable Romain aymant la patrie. C'est le premier « homme que nous ayons eu pour les fortifications et l'architecture

Il faut en effet se figurer, sur la pointe d'un rocher, une grande église fort exaucée, et tres bien proportionnée pour la nef et pour le chœur ; et tout ce qu'on peut desirer dans une abbaye pour le logement et pour tous les lieux clostraux ; c'est à dire, un grand dortoir, un tres beau refectoir, une bibliotheque, un cloistre, dont les pilliers sont d'une matiere rare et d'un ouurage merueilleux, et deux ou trois grandes salles, dont il y en a une surtout tres spacieuse et voûtée comme une église, qu'on appelle la salle de Saint Michel, parceque l'on y faisoit autrefois les cheualiers de Saint Michel (1). Et ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que l'église est toute entiere soutenuë sur une voute (2), que nous vismes auec admiration, comme une autre espece de chef d'œuure de l'art de l'homme, et où le P. Prieur des Benedictins (3) nous donna le lendemain à déjeûner; n'y ayant que cet endroit du dedans de l'abbaye où ma belle sœur pust entrer. Cette voute si prodigieuse, qui soutient une telle masse, est soutenuë elle même en dedans par des pilliers qui font peur à voir. Mais on montre, dans une chapelle de l'église, un ouurage de la derniere delicatesse, qui est

« militaire. » Edition de M. F. Baudry, p. 250, dans la COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

(1) « La salle qui se trouve sur le cellier est l'ancien chapitre des « moines du Mont.... En 1469 ils cédèrent cette admirable salle aux « chevaliers de Saint Michel, qui en firent, à leur tour, leur salle de « conférence. » M. Le Héricher, *Histoire du Mont Saint Michel.* — Aussi le nom le plus habituel est-il : « Salle des chevaliers. » Elle est du XII[e] siècle.

(2) L'Eglise fait partie de la troisième zone de constructions qui se superpose aux deux premières. « Le cloître est de plain-pied avec « l'église et les dortoirs des religieux situés au dessus du refectoire. » Id., *ibid.*

(3) Dom Henry Fermelys, nommé en 1690, et remplacé en 1693, les fonctions de prieur étant triennales.

une representation si parfaitte de tout le Mont Saint Michel qu'il n'y manque pas le moindre angle qui n'y soit tres bien exprimé. Il y a, au haut du rocher, un endroit où étoit pour lors enfermé, par l'ordre de Sa Majesté, un certain autheur de la gazette d'Hollande, (1) qui disoit toujours mille impertinences contre le Roy et contre l'Etat, et qu'on trouua le moyen de faire arréter, lorsqu'il s'en doutoit le moins, étant François d'origine et ayant voulu reuenir en France voir son païs, en la compagnie d'un autre François, qui l'y engagea adroittement pour le faire prendre (2). Il étoit là resserré de telle sorte qu'il y auoit ordre de ne le laisser parler à personne, et que le Prieur étoit chargé de sa garde en son propre et priué nom (3). Ce fut luy même qui nous en parla et qui nous montra l'endroit où il étoit enfermé. (4) Le même Prieur nous fit voir aussy les cabestrans dont on se sert pour monter auec de gros cables toutes les

(1) « Il n'y eut jamais de journal portant le titre de *Gazette de « Hollande*, et il n'en est point à qui on puisse le donner par préfé« rence aux autres. Chacune des villes principales des Provinces« Unies eut sa gazette française portant généralement son nom, « fictivement du moins, quand ce n'était pas réellement; ainsi il y a : « la *Gazette d'Amsterdam*, la *Gazette de Leyde*, la *Gazette d'Utrecht*, la « *Gazette de la Haye* et la *Gazette de Rotterdam*. » Voir Les Gazettes de Hollande, par Eugène Hatin, p. 228.

(2) « Le nommé Chauvigny, dit la Bretonnière.... Ce fut Alvarès « qui le fit prendre en Hollande. » *Mémoires de Foucault*, p. 327. — Le journal qu'il rédigeait n'était pas une *Gazette*, mais un *Lardon*. Voir l'Appendice I.

(3) Quinze ans plus tard, un autre prieur recevra l'ordre de garder étroitement un autre prisonnier, Avedick, dont nous parlerons bientôt, « sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce soit, « de vive voix ny par écrit. » Lettre de Louis XIV au prieur du Mont-Saint-Michel, du 10 novembre 1706, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, par M. Depping, t. IV, p. 204 et 205.

(4) Pour la description du lieu, voir l'Appendice I.

prouisions des Religieux, que les bœufs aménent dans des charettes sur la gréue jusques au pied du rocher, et à l'endroit le plus escarpé, d'où on les éleue en droitte ligne jusques au haut de l'abbaye. Cela fait peur à regarder, à cause de l'exaucement si prodigieux de cet endroit du rocher tout escarpé. Et, comme Dieu est admirable dans ses ouurages, il a fait naistre, sur le haut de ce roc même, tout au milieu de la mer, une fontaine d'une eau admirable, qu'on y regarde auec raison comme un thresor, et dont les Religieux enuoyent quelques cruches, par present, aux personnes de leur connoissance. Car, quoy qu'il y en ait encore une autre au pied du rocher, comme elle est comblée, deux fois tous les jours, par le reflux de la mer, l'eau en est moins bonne (1).

Lorsque nous eûmes tout veû, et le jardin même, qui est une espece de petite promenade menagée au pied de tous ces grands bâtimens, où l'on a trouué le moyen de planter aussy quelques arbres, et que l'on appelle à cause de cela *La merueille* (2) ; et après que nous fûmes rassasiez, en quelque sorte, de contempler la vaste étenduë de la mer, du haut de la place qui est deuant le grand portail de l'église, et qui est assurément une veuë d'où l'on ne peut presque se tirer, nous songeâmes à retour-

(1) La fontaine est au bas du rocher, et c'est une citerne qui en occupe le sommet. « Si l'on continue à faire le tour des fortifications, « on trouve à la base d'un tourillon, une *fontaine* dite *Saint Aubert*, « qui, d'après la tradition, jaillit sous le bâton de l'évêque de ce « nom.... Audessous du transept du N. de l'Eglise s'ouvre la *grande* « *citerne*, qui contient 1200 tonneaux d'eau et que signale extérieure- « ment une tête de lion » Guides-Joanne, *Normandie*, pp. 557 et 562.

(2) « La Merveille, vaste muraille de plus de 75 mètres de longueur, « sur 33 mètr. de hauteur, flanquée de 20 contre-forts, percée de « baies variées, et construite au commencement du XIIe siècle par « l'abbé Roger II, est d'une hardiesse extraordinaire. » Id., *ibid.*, p. 557.

ner à Auranches, dans l'entre deux des marées. Mais nous ne pûmes nous résoudre de prendre le même chemin par lequel nous étions venus, tant à cause du péril où nous nous étions veûs que des histoires qu'on nous raconta, qui ne seruirent pas sans doute à nous rassurer et qui meritent de trouuer place en ce lieu.

Quarante personnes d'Auranches, tant hommes que femmes, firent partie d'aller ensemble au Mont Saint Michel. Et comme ils étoient du païs, ils se crurent trop habiles pour prendre un guide. Ils allerent en effet fort bien et y arriuerent heureusement. Mais le retour ne fut pas semblable. On leur dit, lorsqu'ils en sortirent, de ne perdre point de vuë un certain signal qu'on leur donna, du costé d'Auranches, et d'y aller le plus droit qu'ils le pourroient. Ils marcherent effectiuement, près d'une heure, en suiuant exactement la route qu'on leur auoit marquée. Mais, s'étant ensuitte éleué un brouillard épais, ils perdirent tout d'un coup de veuë leur signal, et, au lieu qu'ils crurent aller toujours droit vers Auranches, ils se détournerent insensiblement sur la gauche et prirent malheureusement leur route vers la mer même. Plus ils se hâtoient, dans la crainte du retour de la marée, plus ils couroient à leur perte. Et, comme au bout de quelque temps ils commencerent à entendre le sifflement des vagues qui rouloient sur le riuage, ne sçachant plus quel conseil prendre ni quel chemin suiure, ils se jettoient et couroient de tous costez, comme des gens qui se croyent perdus. Cependant le flot les gagna bientost et les renuersa la pluspart. Un d'entr'eux, plus fort que les autres et plus intrepide que ses camarades, résolut de faire tous ses efforts pour se sauuer auec sa femme. Et, tandis que tous les autres furent enseuelis dans les flots, il eut la force de marcher et de nager, ayant pris sa femme sur ses épaules. Mais cette pauure femme, voyant bien que

son mary n'en pouuoit plus et qu'ils periroient également tous deux, s'il continuoit à la porter, au lieu qu'il pourroit encore se sauuer seul, le conjura de l'abandonner et de ménager pour luy même le peu de forces qui luy restoient. Il le fit donc, quoy qu'auec un extrême regret, et par la pure impuissance où il se vit d'executer ce qu'il auoit résolu. Et alors, n'ayant plus que soy à sauuer, il eut encore la force de gagner un roc, sur lequel il se mit en sureté. Ainsy, des quarante personnes de qui j'ay parlé, il n'y eut que celuy là seul qui ne périt point ; Dieu ayant voulu peut estre recompenser cette grande charité qui le porta à s'exposer si visiblement pour sauuer celle que Dieu même luy auoit donnée pour compagne.

L'autre éuenement, dont j'ay promis de parler, ne regardoit qu'un seul homme, mais n'étoit pas moins tragique. Un Religieux de l'abbaye même étant obligé d'aller jusqu'à Saint Malo, on luy donna le mûnier de la maison pour guide, parcequ'il voulut prendre le chemin de la gréue, qui n'est pas si sûr que celuy des terres, mais qui est beaucoup plus court. Son guide luy recommanda extrémement de suiure la route qu'il luy marqueroit, et de ne se point écarter à droit ni à gauche, à cause des lizes qui sont fort frequentes dans ce chemin, surtout dans la trauerse de quelques courans d'eau que l'on rencontre. Ils appellent lize (1) un sable mouuant, qui fond tout d'un coup souz les pieds, et où l'on se trouue enseuely par les efforts mêmes que l'on fait pour s'en tirer. Cependant le Benedictin, se fiant un peu trop sur la bonté de son cheual, n'obserua pas exactement ce que son guide luy auoit dit, et s'écarta tant soit peu de la vraye routte,

(1) Ce mot, tout local, que ne donnent point les anciens Dictionnaires, vient de prendre sa place dans celui de M. Littré, aussi bien qu'*Enliser*, dans le sens qu'il a ici.

en un endroit périlleux. Et, sur ce que son guide fidelle luy cria de ne se point écarter, il luy répondit que son cheual étoit bon et qu'il n'auoit rien à craindre. Mais, dans le temps même qu'il parloit ainsy, il se trouua engagé dans une lize; et, son cheual, qui étoit bon en effet, ayant fait dans ce moment un grand effort, il tomba luy même et commença à enfoncer. Le guide accourut, et, s'en approchant autant que le terrain le luy put permettre, il luy tendit son baston, afin qu'il le prist dans l'esperance qu'il auoit de le pouuoir attirer à luy. Mais il s'en fallut enuiron un pied qu'il ne pust atteindre au baston; et, voyant bien qu'il falloit perir, il jetta sa bourse au guide et luy dit de le recommander aux prieres de tous les Religieux, en leur racontant le malheur qu'il reconnoissoit luy estre arriué par sa faute. Comme la mer étoit sur le point de reuenir, le guide se vit obligé de laisser ainsy périr ce pauure Religieux, qui fut bientost enseuely dans le sable et souz les flots. Et pour luy, il se sauua le plus promptement qu'il put, auec le cheual, qui, ayant laissé son cauallier dans la lize, s'en étoit luy même tiré vigoureusement.

Ces éuenemens si tragiques nous apprirent plus que jamais la necessité d'auoir en toutes choses un bon guide, et de le suiure fidellement; et le grand péril où l'on s'expose soit lorsqu'on a une présomptueuse confiance de pouuoir bien s'en passer, ou lorsqu'en ayant un bon on neglige quelquefois de suiure ses traces et d'embrasser ses conseils. Mais, quand on a même un tres bon guide, il est toujours auantageux de prendre la voye la plus sure et d'auoir encore plus de crainte du péril que de confiance dans le conseil de celuy sur qui on s'appuye. C'est neantmoins ce qu'on manque trop souuent de suiure dans la morale. Mais c'est le party que des éuenemens si funestes nous obligerent de prendre alors, pour ne nous pas expo-

ser une seconde fois, quoy qu'auec un si bon guide, à trauerser une gréue qui nous paroissoit si dangereuse. Nous prîmes donc le chemin de Pontorson, qui n'est, comme je l'ay dit, qu'à trois quarts de lieuë du Mont Saint Michel; et nous trouuâmes le terrain de cette gréue sans comparaison plus ferme que celuy de l'autre que nous quittâmes.

Nous eûmes aussy l'auantage de voir, en chemin, les petites salines qui sont le long de la mer (1). Ce sont de petites maisons ou cabanes, dans lesquelles on trauaille à faire du sel blanc. Je les appelle petites salines, pour les distinguer des grandes, qui sont vers la Saintonge et où le sel se fait d'une maniere toute differente. Car, dans les petites salines dont je parle icy, l'on amasse par monceaux le sable qui est imbibé de l'eau de la mer, et de ce sable, que l'on fait bouïllir (2), l'on tire un sel blanc dont il se fait un grand débit dans tout le païs. Mais il arriue quelquefois d'etranges renuersemens par la violènce de la mer. Car cet élement furieux, penetrant ces sables mouuans jusques au fonds des entrailles de la terre, les transporte tout d'un coup d'un lieu en un autre, et, comblant le lict d'une riuiere qui coule de l'autre costé de son riuage (3), fait au contraire couler la même riuiere le long du riuage où sont les salines, dont j'ay parlé, qui là deuiennent absolument inutiles. C'est la raison pour laquelle on ne bâtit que des cabanes, où il y a tres peu à risquer; afin que, lorsque la mer vient à causer ces étran-

(1) Aujourd'hui encore, le village de « Céaux possède trente-cinq « vastes salines dont quatre sont exploitées. C'est dans ces salines que « fut complotée la célèbre *révolte des Nu-pieds* que Richelieu eut « tant de peine à comprimer. » Guides-Joanne, *Normandie*, p. 554.

(2) De ce sable dessalé on fait des monceaux qui prennent le nom de *Mondrins*.

(3) Le Couesnon.

ges bouleuersemens, on fasse une moindre perte. Nous remarquâmes aussy que, le long du riuage de la mer, il croist une herbe, qui est comme du serpolet, aux endroits où l'eau ne vient que dans le temps des grandes marées, c'est à dire au mois de mars et de septembre (1). Et c'est cette herbe que mangent auec grande auidité les moutons, et qui leur donne un goust si exquis que l'on quitteroit les perdrix et les faisans pour en manger, tant la viande en paroist delicieuse.

Je ne diray rien de la cathedrale d'Auranches ny de l'éuesché (2), qui n'ont rien de considerable. Mais j'ajouteray seulement icy qu'il n'y a point de plus belle promenade dans la ville que celle du jardin des Reuerends Peres Capucins (3), où il y a des allées tres propres et d'où l'on découure la veuë charmante dont j'ay parlé. Ma belle sœur, y étant allée un jour et trouuant la porte ouuerte, y entra ; et, comme elle s'auançoit pour s'y aller promener, un venerable Pere Capucin vint audeuant d'elle et luy dit d'un ton fort serieux : qu'elle entroit où il n'étoit pas permis aux femmes d'entrer. « Hé, pourquoi donc, mon Pere, ne nous est il pas permis, luy repliqua t'elle, d'entrer chez vous à Auranches, puisque nous entrons partout à Forges chez vous (4) ? Cela est deffendu icy, Madame, repartit le Pere. Mais si nous montons jusqu'à vostre dortoir, dans Forges (5), ajouta t'elle, vous voudrez

(1) Les marées d'équinoxe.

(2) La première s'est écroulée en 1790; le second existe encore transformé en tribunal et en musée.

(3) Le Jardin des Plantes aujourd'hui.

(4) Les bâtiments de l'Hospice ou Couvent des Capucins de Forges servaient de Casino aux Buveurs d'eau. On y jouait, on y dansait, on se promenait dans leur bois, leur jardin et leur avenue.

(5) Plus tard, au XVIII[e] siècle, les dames iront jusqu'à se faire, à Forges, un passe-temps d'assister au coucher d'un capucin.

bien que je voye au moins vostre jardin : car j'en ay une grande enuie, et je sçay qu'il est tres beau et que la veuë en est la plus belle du monde. Cela ne se peut, luy dit le Religieux ; il est deffendu aux femmes d'entrer icy. Hé mais, mon Pere, encore une fois, reprit elle, n'êtes vous pas Capucins à Forges comme à Auranches ? Pourquoy donc nous sera t'il moins permis à Auranches qu'à Forges d'entrer au moins dans vostre jardin ? Je vous ay déja dit, Madame, que cela nous est deffendu, répondit le Pere : nous ne voyons point icy de femmes. Et quoy ! reprit elle encore, y a t'il donc plus de mal, mon Pere, à voir les femmes dans vostre jardin qu'à les venir voir, comme vous faites tous les jours, dans leurs maisons (1) ? D'ailleurs même ce n'est pas vous qu'elles viennent voir icy, mais vostre jardin. Et vous pourriez, sans les voir et sans qu'elles vous vissent, donner à des dames étrangeres cette petite satisfaction de contenter leur curiosité par la veuë seule de vostre jardin, qu'on m'a dit estre la chose du monde la plus agreable. » Enfin le bon Pere ne put se laisser fléchir, et, tenant toujours également ferme contre tant d'instance, il l'obligea de se retirer, peu satisfaitte d'auoir employé inutilement toute sa rhetorique naturelle pour persuader un bonhomme qui n'entendoit que le ceremonial de son ordre et qui étoit sourd à ses prieres (2). Elle reuint au Doyenné nous faire la relation de toute sa conference auec le Reuerend Pere Capucin. Et nous ne pûmes ne pas rire du froid auec lequel elle nous dit auoir debité toutes ses raisons à ce bon Religieux,

(1) Pour fairè des quêtes.

(2) Le Capucin d'Avranches « ne savoit pas parfaittement vivre et « n'entendoit pas aussi bien le français, » que le Prieur du couvent de Fontevrault, qui avait fermé les yeux sur une précédente infraction à la règle commise par M[me] de Bosroger. — Voir plus haut, pages 35 et 36.

comme si elles auoient été les meilleures du monde.

Enfin nous prîmes congé de nostre hoste si genereux et de tous ses bons amis. Et nous nous mîmes en chemin pour aller coucher à *Granuille,* petit port de mer du bas de la Normandie. Mais il y auoit trop longtemps que nous étions à nostre aise, bien traitez et bien couchez, et en bonne compagnie. Et nous en fismes deux jours de suitte une tres rude penitence. Car, nous étant égarez, ce qui allongea nostre chemin, et nous étant veû ensuitte engagez à marcher le long du riuage de la mer, dans du grauier, où les cheuaux enfonçoient comme dans une terre nouuellement labourée, auec une fatigue infinie, nous fûmes nous mêmes obligez de faire à pied une bonne partie du chemin. Et, quoyque nous fussions partis d'Auranches, sur les neuf heures du matin, nous ne trouuâmes aucun lieu pour faire manger nos cheuaux, et n'arriuâmes qu'à soleil couchant à *Saint Gode* (1), qui étoit encore à une lieuë de Granuille, où nous voulions aller coucher. Quelque fatiguez et épuisez que nous fussions, aussi bien que nostre équipage, nous ne pensions nullement à nous arréter à S. Gode, où il n'y a

(1) A propos de ce nom, un feuillet detaché, d'une écriture ancienne, porte cette correction : « Note sur la feuille LIII. — L'endroit que « M. Dufossé appelle S. Gode ne s'appelle point ainsi. Il se nomme « S. Pair (Fanum S[ti] Paterni) Evêque d'Avranches ; et c'est une pa- « roisse ; mais il y a un pelerinage fameux à cause des reliques de « S. Gaud (Gaudus) 2[e] Evêque d'Evreux, mort dans ce lieu qui étoit « autrefois un désert nommé Scicy (Scissy ou Sciscy?) où plusieurs « saints se réunirent sous sa conduite entr'autres S. Pair même « qui fut depuis Evêque d'Avranches, S. Senier qui fut aussi Evêque « d'Avranches, S. Aroaste prêtre, S. Scubilion diacre et plusieurs « autres saints dont les tombeaux se voient encore dans l'Eglise. » Cette note est placée dans le Ms., en face du premier feuillet du cahier LIII. — Saint-Pair est au S.-E. de Granville, sur le bord de la mer, arr. d'Avranches.

qu'un tres méchant cabaret, dans lequel on manque de tout. Mais, comme il falloit passer une lieuë de gréue pour arriuer à Granuille, et que, selon la supputation que nous auions faitte, dès auparauant, de l'heure du retour de la marée, nous craignions de nous engager dans cette gréue, sans nous en estre bien assurez, nous demandâmes à des chartiers qui venoient de Granuille, et qui sortoient actuellement de la gréue, s'il y faisoit bon et si la mer seroit encore longtemps à reuenir ; à quoy ils nous répondirent que nous n'auions rien à craindre et que la mer se retiroit. Entrant en quelque defiance de leur réponse, nous leur repliquâmes : « Comment dittes vous que la mer se retire, puisqu'elle doit au contraire reuenir presentement. » Ils s'opiniatrérent à nous assurer qu'elle retournoit, et qu'ils pouuoient en parler, puisqu'ils en venoient actuellement. Sur cette assurance, nous dîmes au cocher d'entrer dans la gréue, ne pouuant pas nous venir dans l'esprit qu'il y eust des gens assez méchans pour vouloir, de gayeté de cœur, nous engager à périr malheureusement. C'est neantmoins ce qui seroit arriué si, par le plus grand bonheur du monde et par un effet visible de la protection du Seigneur à nostre égard, nous n'eussions troué, un peu plus loin, d'autres chartiers qui venoient aussy de Granuille, et qui nous dirent que la mer reuenoit à grands flots et qu'ils n'auoient eû eux-mêmes que le temps necessaire pour se sauuer, en faisant toute la diligence possible. Alors faisant reflexion sur la malice presque incroyable des premiers, qui, plus inhumains que des barbares, nous auoient voulu précipiter dans le fonds des flots, nous nous occuppâmes encore plus de la bonté toute misericordieuse de celuy qui prend la conduitte de ses seruiteurs, lorsqu'ils mettent principalement leur confiance en sa diuine protection. Nous fismes tourner bride dans l'instant à nos cheuaux pour aller

chercher à Saint Gode le plus mechant giste du monde, qui, tout mechant qu'il étoit, nous parut neantmoins tres bon, en le comparant à celuy du fonds de la mer que nous auions éuité.

Mais ce fut encore, par un autre effet de la diuine prouidence, que nous nous vismes ainsy forcez de demeurer à S. Gode, puisque cela nous procura le bonheur d'aller prier dans une Eglise celebre en ce païs là, par le grand nombre de corps saints qui y reposent. Nous eûmes la curiosité de nous informer de ce que c'étoit que tous ces saints, dont la veneration attiroit de tous costez une grande quantité de peuples. Et nous apprîmes que ce lieu auoit été autrefois une affreuse solitude, comme celle de Port Royal, dont j'ay parlé au commencement de ces Memoires (1) ; et que là un grand nombre de personnes s'y étoient aussy venuës retirer de diuers endroits, et même de l'Angleterre, les uns après les autres, pour y viure inconnus au monde, dans la pénitence et dans les exercices d'une piété digne de celle des premiers siecles. Mais plus ils auoient trauaillé à se cacher aux yeux du monde, plus Dieu auoit, dans la suitte, fait éclatter, aux yeux de l'église la puissance de sa grace dans ses saints, et le merite de la vertu de ces humbles seruiteurs. Ce fut pour nous une consolation de nous voir ainsy logez auec tant de saints. Et nous en auions assurément grand besoin, en un lieu comme celuy là, où, après auoir fatigué extraordinairement toute la journée, je me vis encore obligé de coucher sur la paille, sans souper. Pour ma belle sœur, elle alla passer un couple d'heures au bord de la mer, nonobstant la rigueur du temps et la violence du vent, ne pouuant se lasser de considerer la grandeur de Dieu, qui éclatte d'une maniere si admirable dans l'a-

(1) T. I, pp. 60-61.

gitation perpetuelle de cet élement furieux, et dans la maniere dont se rompt l'impetuosité de ses flots, aux bornes que le doigt du Tout puissant luy a marquées, c'est à dire, à un peu de sable (1).

On peut bien juger que nous n'eûmes pas beaucoup de peine, le lendemain, à nous leuer et à sortir d'un tel giste. Mais de quelque diligence que nous usassions, pour pouuoir gagner ce jour là un meilleur giste, ayant dessein d'aller coucher à Coutances, il ne fut jamais en nostre pouuoir d'y arriuer. Nostre carrosse demeura l'après disnée en un trou, où celuy de l'Intendant de la Prouince auoit demeuré quelques jours auparauant (2). Et, quoy qu'on y attelast des bœufs et des cheuaux, nous ne pouuions en sortir. Enfin un homme des plus forts que j'ay jamais veûs, ayant pitié de nous, retroussa ses culottes et se jeta au milieu de l'eau ; puis, soutenant presque luy seul l'une des rouës de deuant du carrosse, qui étoit la plus enfoncée, il donna lieu, par son addresse et par sa force, de faire enfin ce que tout l'attelage n'eust pu sans cela, les cheuaux etant rebuttez entierement. Nous reconnûmes honnestement son seruice et sa bonne volonté, et nous continuâmes notre chemin. Mais, à une lieuë de Coutances, nous nous trouuâmes dans une nuit si profonde que nous crûmes qu'il y auroit eû de la teme-

(1) « Et dixi : Usque huc venies, et non procedes amplius, et hic » confringes tumentes fluctus tuos. » Job, ch XXXVIII, v. 11.

(2) Nicolas-Joseph Foucault était intendant de la Généralité de Caen, depuis 1689. Il s'est bien gardé de consigner le souvenir de cette mésaventure dans ses *Mémoires*. Mais on y lit que, dans ces mêmes parages, « vers le 23 juillet 1690, la chaise de Jacques II, roi d'Angle« terre, se rompit, qu'il fut obligé d'aller à cheval, et qu'aux environs « de Pont-Farcy, après avoir passé de méchans chemins, il monta « dans un carrosse que M. de Matignon lui avoit fait venir, pour aller « à Thorigny. » Voir les *Mémoires de Foucault*, édit. de M. F. Baudry, pp. 265 et 266.

rité à passer outre. Cependant on ne vouloit point nous receuoir dans l'unique cabaret qui étoit dans ce village, et il nous fallut en quelque sorte y entrer par force. Aussi la maitresse, quand nous y fûmes entrez, ne daigna pas seulement se leuer de table, ni quitter une mechante souppe qu'elle mangeoit aussi tranquillement que si elle n'auoit eu personne chez elle. Nous auions beau la prier de nous donner quelque chose à manger. Elle ne faisoit aucune attention à tout ce que nous pouuions luy dire. Nous enuoyâmes chez le curé de la paroisse luy representer nostre desastre, et luy demander s'il n'auroit point la charité de nous donner le couuert cette seule nuit. Mais il ne fut pas plus honneste à nostre égard que sa paroissienne, et nous regrettions beaucoup de ce qu'un curé, comme celuy du Fossé (1), nous manquoit en une telle occasion. Car il n'a pas, pour une fois, exercé charitablement l'hospitalité à des personnes que les trous et les chemins si rompus du païs faisoient ennuyter vers son presbitaire. Enfin il fallut passer encore, comme nous pûmes, cette nuit, ayant obtenu à peine quelque peu de chose à manger, et de méchants licts pour prendre, ou, pour mieux dire, dérobber quelque sommeil.

Le jour suiuant, nous arriuâmes de tres bonne heure à *Coutances*, où nous allâmes voir l'éuesché et l'église cathedrale, dont la structure, par le dedans, nous parut d'une tres grande beauté, y ayant surtout un dôme, en figure de lanterne, d'un ouurage parfaittement delicat et qui charme tout à fait la veuë (2). Il y a aussy quelque

(1) Nicolas Bouvet, curé du Fossé, depuis 1673.

(2) « Audessus de la croisée se dresse une énorme tour octogone, « nommée *le Plomb* et flanquée de tourelles sur les quatre faces dia- « gonales.... A la vue de ce dôme aérien Vauban s'écria : « *Quel est*

chose de singulier (1) dans les voustes des aisles d'à costé du chœur, où l'on voit ce que je n'ay veû, ce me semble, nulle part ailleurs en fait d'architecture. Il y auoit, en cette ville, une Dame tres celebre par sa pieté et encore plus par sa disgrace, qu'on a regardée comme un grand malheur, non tant pour elle à qui sa foy fait trouuer Dieu presque également partout, que pour la France, puisque le Pape et le Roy l'auoient secondée heureusement dans le dessein qu'elle auoit pris d'éleuer des filles capables d'instruire la jeunesse d'une maniere que tout le monde admiroit (2). Je n'ay pu assez admirer moy même l'égalité d'esprit qu'elle fit paroistre dans un changement si inopiné, qui renuersa tous ses bons desseins et qui étonna en même temps tous les gens de bien. Les paroles qui sortirent de sa bouche ou de sa plume firent connoistre combien son cœur respiroit la charité et la pieté. Et ses sentimens tres sinceres sur ce qui faisoit pleurer tous ceux qui aimoient l'Eglise donnoient bien lieu de juger qu'elle enuisageoit uniquement la volonté et la gloire du Seigneur dans ses actions.

De Coutances nous allâmes à *Saint Lo* (3), petite ville fort marchande et tres peuplée, où il y a une paroisse comme une espece de cathedrale (4). Et de Saint Lo nous allâmes chez M. de la Matteliere, conseiller au parlement

« *le sublime fou qui a osé lancer dans les airs un pareil monument?* » Guides Joanne, *Normandie*, p. 488.

(1) Dans le sens de *unique, rare, merveilleux*, comme en latin *singularis*.

(2) « M. du Fossé veut parler de Madame de Mondonville, qui ins« titua à Toulouse la Congregation des Filles de l'Enfance. Voyez l'His« toire abregée de cette celèbre Congrégation dans les Nouvelles « Ecclesiastiques de l'année 1735. page 129 et suiv. » Note du premier éditeur, p. 421.— C'était une sorte d'Ecole normale, qu'il faut remarquer.

(3) A l'Est de Coutances.

(4) L'Eglise Notre-Dame.

de Roüen (1), qui a épousé une de mes nieces à la mode de Bretagne (2). Jamais gens ne furent plus surpris qu'eux de nous voir, ne s'étant jamais attendus que nous dussions les venir déterrer en un lieu si écarté. Ce n'est pas loin de *Torigni*, qui appartient au marquis de Matignon, lieutenant de Roy de la Basse Normandie (3). Mais nous fûmes extrémement édifiez de voir ce que peut faire le mariage sur l'esprit d'une jeune femme qui s'attache à son deuoir. La dame de la Motteliere auoit été tres souuent, toute petite, chez nous, étant non seulement petite niece, mais encore filleule de mon pere (4). Et je me souuiens que, ma mere l'ayant menée auec soy à la campagne (5), je voulus l'interroger, pour estre assuré si elle sçauoit quelque chose. Elle auoit l'esprit tres joly et les reparties fort agreables. Mais on auoit tellement negligé de cultiuer sa memoire que, lorsque je la pressay d'apprendre quatre petits vers de Malherbe qui sont tres beaux sur la mort (6), je la trouuay tout à fait bouchée ;

(1) Jacques Jores, sieur de la Mottelière, nommé conseiller en 1679.

(2) Ajoutant au texte d'un passage qui viendra plus loin, le premier éditeur a mis : « M. Dery, Doyen Conseiller au Parlement, père de la « Dame de la Mothelière chez qui nous avons passé. » P. 433.

(3) On trouve, dans la généalogie de la MAISON DE MATIGNON, *branche des comtes de Gacé* : « Marie Thomas Auguste, Marquis de Mati- « gnon, brigadier des armées du Roi. » *Dictionnaire de Moréri.* — En 1691, il occupait la place dont parle du Fossé. « Audessous des Lieu- « tenans generaux, il y a des Lieutenans de Roi en chaque Baillage « qui sont de nouvelle creation. » ETAT DE LA FRANCE par le comte de Boulainvilliers, NORMANDIE, t. IV, p. 39.

(4) Etant la fille de Jacques Dery, dont le père, Pierre Dery, avait épousé Anne Thomas. Voir t. I, p. 8. — Le jeune homme tué à Paris par le guet, « neveu de du Fossé à la mode de Bretagne, » (t. III, p. 297), était son frère.

(5) Au Fossé.

(6) Vraisemblablement la strophe de l'Ode à Du Perrier, commençant par ces mots :

La Mort a des rigueurs, etc.

en sorte que je fus plus de huit jours à luy repeter sans cesse les mêmes vers (1), sans pouuoir presque en venir à mon honneur. Mais si cela me surprit auec raison, je ne le fus gueres moins de ce que je remarquay ensuitte. Car, autant que j'eus de peine à luy faire apprendre ces quatre vers de Malherbe, autant je trouuay après de facilité à luy en faire apprendre quatre vints autres; ce qui me donna sujet de faire cette réflexion qu'il y auoit comme une porte à ouurir à la memoire, et que, lorsqu'on en auoit trouué une fois la clef, le reste n'étoit plus qu'un jeu. Il faut donc ouurir la memoire des enfans, et la cultiuer, puisque, si on la neglige, on leur fait perdre un des plus grands auantages de la nature; cette memoire deuant estre à l'homme comme un thresor où il trouue, dans les occasions, mille choses sur lesquelles il doit reflechir, et qui doiuent même lui seruir de régle dans sa conduitte (2). La jeune enfant dont je parle, etant deuenuë plus grande et en état d'estre mariée, fut mise par ses parens sur le pied d'une personne qui auroit été tres riche, portant des habits de broderie d'or et d'argent tres magnifiques, etant accoutumée à prendre toutes ses aises, et à mener une vie de visites, de collations, de jeu et de promenades. A voir cet air delicat qui paroissoit dans tout son exterieur, on n'eust jamais cru qu'elle eust pu quitter la vie de la ville, telle que je viens de la representer, pour aller se

(1) Entre autres vertus, l'auteur possédait l'une des plus nécessaires en fait d'enseignement, la patience.

(2) C'est ce que Cicéron avait dit de l'orateur : « Quid dicam de « thesauro rerum omnium memoria, quæ nisi custos inventis, cogi-« tatisque rebus, et verbis adhibeatur, intelligimus omnia, etiamsi « præclarissima fuerint, in oratore peritura. » *De Oratore*, liv. I. — Les sages idées de du Fossé sur la mémoire étaient partagées par un autre ami de Port-Royal, Rollin, comme on peut le voir dans le chapitre du TRAITÉ DES ETUDES, intitulé : *De la nécessité et de la manière de cultiver la mémoire*, liv. II.

confiner à la campagne, dans le fonds d'une prouince. Cependant c'est ce que le mariage fit en elle. Car, autant qu'elle auoit paru jusqu'alors accoutumée à une vie molle et delicieuse, autant nous la trouuâmes, dans sa maison de campagne, attachée à tous les deuoirs de son ménage et de l'éducation de ses enfans; tant il est vray que, comme il n'est rien de plus dangereux qu'une vie de plaisirs et d'inaction, il n'est rien aussy de plus auantageux à l'homme que l'engagement au trauail, qui le retire de mille occasions perilleuses où il courroit risque de se perdre.

De chez Mr de la Motteliere nous allâmes à *Catilly* (1), chez une parente de ma belle sœur, qui nous receut auec autant d'agrément que de surprise de voir chez elle des personnes qu'elle n'eust jamais esperé de receuoir en sa terre si éloignée de Paris. Et nous vismes là un chimiste qui nous parut auoir fort enuie de découurir les plus grands secrets de la nature. Mais je doute qu'il en prist bien le chemin. Ce que je sçay seulement, c'est que la dame du lieu étant fort incommodée d'un mal de gorge, comme il soutenoit que, selon l'experience qu'on en auoit faitte cette année là, ces maux de gorge ne pouuoient absolument se guerir qu'auec la saignée, nous luy dismes que, si elle vouloit bien user à ses repas de la ptisanne faite auec de la cendre de tilleul, elle en seroit tres promptement soulagée. Le chimiste n'auoit point de cendres, mais du sel même tiré des cendres. On en fit prendre à la Dame qui témoigna de la confiance en nostre remede. Et, dès le lendemain matin, elle ressentit le soulagement que nous luy auions fait esperer, au grand éton-

(1) Au Nord de Torigni, dont il vient de parler, se trouve Castilly, Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny.

nement de celuy qui ne sçauoit pas la vertu d'un remede qu'il auoit entre les mains.

Nous allâmes de là à *Bayeux*, qui est une ville mediocre, mais en terrain tout plat, et comme diuisée en quatre parties égales, par les quatre portes qui se répondènt, en façon de croix. Nous assistâmes à la grande messe de la cathedrale, où nous fûmes tres édifiez de voir l'éuesque assister au chœur et donner l'exemple de modestie et de pieté à tout le chapitre (1). Il m'est resté une idée confuse de sa chaire épiscopale, comme d'un ouurage assez extraordinaire pour la figure qui s'éleue extremement et se termine en une espece de pyramide d'un trauail tres delicat (2). J'abbrege, de peur d'ennuyer, et je passe tout d'un coup de Bayeux à *Caën*, qui peut passer pour la plus belle ville de la Normandie, n'y ayant rien, dans Roüen même, qui égale la beauté de sa grande place, qui est une espece de place royale (3). Elle est terminée, à un bout, par l'église des Missionnaires, qui est grande et tres bien bastie (4). Les R. Peres Jesuistes sont aussy tres bien placez et ont une belle église et un beau college (5).

(1) François II de Nesmond était évêque de Bayeux depuis le mois d'août 1661.

(2) « Le chœur renfermait autrefois 104 magnifiques stalles en chêne « sculpté (XVI[e] siècle); 52 de ces stalles ont été enlevées en 1858. « Celles qui restent sont ornées de belles sculptures. » Guides-Joanne, *Normandie*, p. 323.

(3) Elle en portait et elle en porte encore le nom. Elle s'appelait autrefois la *Place des Petits-Prez*. C'est la plus belle place de Caen.

(4) « Le 26. May 1664, les Peres de la Mission jetterent dans la Place « des Petits Prez les fondemens de leur Eglise ; pour la perfection de « laquelle la Duchesse de Guise donna 12 000 livres, par un contrat « passé à Paris le 3 juin 1673. » Huet, *les Origines de Caen*, p. 349.

(5) Dans le collége du Mont, rue Saint-Etienne, en face de l'église de ce nom, aujourd'hui abandonnée. « Ce fut dans *le Pré des Ebats* « que furent jettez les fondemens de l'Eglise des Jesuites, en l'année

Mais les Peres de l'Oratoire y sont tres mal logez, et en un endroit si reculé que nous ne les découurîmes que par hazard. Car c'est en un cul de sac où à peine decouure t'on la croix de dessuz leur porte, qui fait connoistre que c'est une communauté (1). Cependant ce fut de cette maison que nous receûmes plus d'agrément. Car nous y trouuâmes un superieur qui se fit un vray plaisir, nous ayant connus, de nous faire voir ce qu'il y auoit de plus considerable dans la ville, et qui eut même l'honnesteté d'emprunter exprès le carrosse d'un de ses amis pour nous mener plus commodement partout. Nous vismes, entr'autres choses, les deux grandes abbayes de Caën, celle des Hommes, c'est à dire des Benedictins, qu'on appelle Saint Estienne, et celle des Dames Religieuses, qu'on nomme les Dames de Caën. Cette ville, en plusieurs parties, est tres bien bastie et elle a des ruës si peuplées qu'on les prendroit pour des ruës de Paris (2). Le peuple s'y picque de politesse. Et son Uniuersité, aussi bien que son Académie, y attirant beaucoup de monde, la rendent tres considerable.

De Caën nous allâmes à *Falaise*, où nous vismes particulierement le quartier dans lequel se tient la fameuse foire de Guibray. C'est en un faubourg, éleué audessuz de la ville, et entierement separé. On y voit comme une espece de petite ville, dont les ruës sont composées de petites cabanes de bois, qui étoient alors fermées, et où les marchands, dans le temps de la foire, qui se tient

« 1684. Elle fut achevée en cinq ans et elle fut consacrée le 31. juillet « 1689. » Id., *ibid.*, p. 340.

(1) Ils devaient être encore dans la rue Guillebert, qu'ils quittèrent pour « la maison du sieur Patris beaucoup plus propre à leur usage, » où ils étaient en 1702. Id., *Ibid.*, p. 344.

(2) La rue Saint-Jean et la rue Notre-Dame.

vers la my aoust, etalent leurs marchandises (1). C'est une des foires les plus considerables de tout le royaume et où les marchands abordent de tous costez (2).

De Falaise nous passâmes à *Argentan*. Et, ayant sceu qu'il y auoit là un couuent de Reuerends Peres Jacobins, comme nous auions dessein de passer à l'abbaye de la Trappe et que nous voulions nous informer du chemin, nous jugeâmes qu'il seroit bien difficile qu'il n'y eust dans ce couuent quelque bon Religieux que la déuotion eust porté à aller visiter un lieu deuenu, en nos jours, si celebre par la grande pieté de l'Abbé et de ses saints solitaires. Ainsy nous nous y transportâmes, mon frere et moy, et nous trouuâmes justement ce que nous cherchions, c'est à dire deux Religieux qui nous donnerent toutes les instructions que nous pouuions souhaitter, en nous montrant même, d'une allée de leur jardin qui est fort beau, la route que nous deuions tenir. Cependant, comme nous partîmes un peu trop tard d'Argentan, nous eûmes bien de la peine à gagner le lieu où nous deuions coucher, et nous courûmes même grand risque de passer la nuit dans les bois, ou de prendre un tout autre chemin que celuy que nous deuions tenir. Mais il arriua, par un bonheur singulier, qu'étant sur le soir dans une grande route au milieu d'un bois, nous rencontrâmes

(1) Ainsi la représente une gravure des plus rares avec cette légende : « La foire de Gvibray en Normandie dans la ville de Fallaize, « dedié à Mgr le marqvis de Thvry et de Lamotte Harcovrt comte de « Croisy mareschal des camps et armée du roy govvernevr des ville « et chasteav de Fallaize, par son tres hvmble et obeissant seruiteur « François Chauuel 1658. »

(2) L'intendant de la généralité de Caen, Foucault, nous apprend que, l'année suivante, en 1692 : « Il y avoit à la foire de Guibray pour « 7,800,000# de marchandises dont il s'est vendu environ les deux « tiers. » *Mémoires*, p. 294.

deux caualiers, vis à vis d'un petit chemin qui détournoit sur la gauche. Et, leur ayant demandé le chemin du village où nous allions coucher, ils nous dirent qu'il falloit quitter la grande route et détourner à main gauche, en ajoutant que la grande route nous écartoit tout à fait de notre chemin. Nous benîmes Dieu d'une si heureuse rencontre. Et il étoit si parfaitement nuit, quand nous arriuâmes à la montagne sur laquelle est situé le village où nous allions, que nous fûmes obligez de mettre tous pied à terre, dans la crainte de quelque malheur, à cause que le cocher ne pouuoit voir à conduire ses cheuaux. Neantmoins, en tâtonnant et allant fort doucement, nous gagnâmes à la fin le haut de la montagne et le village que l'on rencontre aussitost après estre monté. Et, le jour suiuant, après beaucoup de détours, nous arriuâmes, sur les quatre heures du soir, à *la Trappe* (1).

Il n'y a point proprement d'hostellerie en ce lieu, parce que ce sont des hommes et non des femmes qui y vont, et qu'ils logent dans l'abbaye. Mais pour les cheuaux et l'équipage, on les met dans une ferme, hors l'abbaye (2), où l'on paye au fermier ce qu'il coute pour leur nourriture, un prix fort mediocre. Comme donc ma belle sœur étoit auec nous, il fallut qu'elle y restast auec son fils et nos gens. Et quant à mon frere et à moi, nous allâmes à la premiere porte de l'abbaye (3), dont le portier, quoy qu'il fust de nostre connoissance, ne nous parla point,

(1) Soligny-la-Trappe, Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne, à 10 kilomètres Nord de Mortagne.

(2) A l'angle S.-E. de l'Abbaye, avec plusieurs corps de bâtimens sur trois de ses côtés. Voir le plan annexé à la *Description de l'abbaye de la Trape* (par Félibien des Avaux), 1689.

(3) Une clôture de pieux et d'épines, au milieu de laquelle se trouvait le *Logis du Portier*, séparait la ferme du reste de l'Abbaye. Là se tenait le second portier.

mais se contenta de nous marquer le chemin pour aller sonner à la porte clostrale (1). Nous sonnâmes donc à cette porte, tenant en main nostre lettre de créance, qui étoit d'un de mes intimes amis, fort connu et consideré du R. Père Abbé (2). Il y disoit mille biens de nous, par un effet de sa grande charité, et dans le desir qu'il auoit que nous fussions bien receus. D'abord que le Pere portier, qui étoit un bon Flammand, eut ouuert la porte, je luy presentay ma lettre. Il nous fit entrer, nous conduisit, sans nous rien dire, dans une salle des hostes; et là s'étant mis à genoux auec nous, pour prier Dieu un moment; puis, s'étant releué, il nous lut, selon la coutume, deux ou trois versets de l'*Imitation de Jesus Christ*. Il nous dit ensuitte qu'il alloit trouuer le R. Pere Abbé et luy presenter ma lettre. Nous attendîmes assez longtemps la réponse, dans cette salle. Mais enfin le même Pere nous reuint trouuer pour nous faire des excuses de l'Abbé, qui ne pourroit pas nous voir, ce jour là, à cause qu'il étoit trop tard; et pour nous dire que le sieur Maisne nous viendroit tenir compagnie. En effet, peu de temps après, nous vismes entrer M. Maisne, qui nous fit bien des honnestetez de la part du Reuerend Pere Abbé, en nous assurant que nous aurions la consolation de l'entretenir le lendemain (3). Et il nous mena ensuitte en une autre salle pour soupper.

(1) Il fallait passer par une grande cour plantée d'arbres, et on arrivait à la porte conduisant au « vestibule ou passage pour entrer « dans le cloitre. » Là se tenait le premier portier.

(2) Armand Jean Le Bouthillier de Rancé, auteur de la réforme austère établie, en 1667, dans cette abbaye de l'ordre de Citeaux.

(3) Ce M. Maisne ou Maine était le secrétaire du Père Abbé, chargé de présenter les demandes des visiteurs et de les introduire, quand l'entrée de l'abbaye leur était accordée. On le voit remplir le même rôle lors de la visite de M. Wallon de Beaupuis, dans l'été de 1696, mais pour repousser la demande de saluer le Révérend Père Abbé, ce

A peine y fûmes nous entrez que je vis venir un Religieux se jetter à mes pieds et m'embrasser étroittement. Je me baissay fort profondément pour répondre, autant que je le pouuois, à une si grande humilité ; et, quelque surpris que je fus d'abord, je reconnus neantmoins tres promptement qui c'étoit; c'est à dire ce jeune gentilhomme de qui j'ay beaucoup parlé, que j'auois connu particulierement aux Nouueaux Conuertis (1). Dans l'instant que je l'eus connu, je l'embrassay de tout mon cœur, et me tins heureux de trouuer ainsy une personne de connoissance, dans un païs où tous les autres m'étoient étrangers. Nous étant mis à table, il nous lut cinq ou six versets de l'*Imitation*, et ferma ensuite le liure, en nous disant que, pour le droit de l'hospitalité, il auoit permission de nous parler et de s'entretenir auec nous. Je luy demanday par quel bonheur nous joüissions de sa compagnie ; et il nous dit qu'étant établi second portier, c'étoit cette place qui luy procuroit la consolation de nous voir. Nous parlâmes fort librement de toutes sortes de bonnes choses. Et, auant que M. Maisne nous quittast, nous luy témoignâmes souhaitter beaucoup d'assister, le lendemain, à Matines et à tout l'office. Il nous fit beaucoup de difficulté pour Matines, en nous disant que nous étions fatiguez d'un long voyage, et que le Pere Abbé auroit peine à y consentir. Nous l'assurâmes que la longueur même du voyage (2) nous auoit accoutumez à la fatigue, et que nous n'en serions en aucune sorte incommodez ; et qu'ainsy il nous obligeroit sensiblement de nous procurer cette consolation. Il nous promit d'en

qui fut l'occasion de grands débats entre les amis de Port-Royal et lui. Voir *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, t. III, p. 585.

(1) Tome III, pp. 305-312.

(2) Il y avait déjà plus de deux mois qu'ils étaient partis.

parler. Et le Frere Armand Climaque (1), nostre amy, se chargea particuliérement de nous venir éueiller luy même. Nous nous retirâmes donc de bonne heure, pour estre plus en état de nous leuer à deux heures du matin. A l'heure qu'on nous éueilla, nous nous rendismes exactement à l'Eglise. On nous fit monter dans les hautes chaires du chœur, de l'autre costé du Pere Abbé. Nous y trouuâmes tous les Religieux assemblez et dans un profond silence, qui auoient déja fait quelque oraison. Ils chanterent ensuitte Matines, auec toute la deuotion et tout le recueillement possible. Et nous fûmes extrémement édifiez de voir ces hommes, reuêtus de l'infirmité d'une chair comme la nostre, et dont plusieurs même ont vécu dans les plaisirs et dans tous les diuertissemens du grand monde, oublier en quelque sorte leur propre foiblesse pour domter leur corps et le traitter auec d'autant plus de rigueur qu'il sembloit estre accoutumé à un plus grand ménagement. Leur cœur tout remply de l'amour des souffrances, et leur esprit tout éleué vers le ciel par la grandeur de leur foy les faisoient paroistre comme autant d'images viuantes de Jesus Christ crucifié, qui ne tient plus à la terre que par sa croix. Et l'union de toutes leurs voix, chantant des pseaumes et des cantiques dans un saint transport de joye, faisoit sentir, en quelque sorte, qu'ils étoient déja unis de cœur et d'esprit auec l'Eglise celeste, toute occupée des loüanges de son liberateur tout puissant.

Le matin, après l'office de Primes, comme nous étions retirez dans nostre chambre, on nous vint dire que le Pere Abbé nous attendoit dans la salle des hostes et desiroit de nous voir. Nous nous prosternâmes aux pieds

(1) Tel était le nom, en religion, du jeune homme qu'ils avaient connu aux Nouveaux Convertis. Voir t. III, pp. 305-312.

de ce grand seruiteur de Dieu pour luy demander sa benediction. Et je ne pus point le reconnoistre dans un habit et un état si different de celuy où je l'auois veû autrefois, à Port Royal, venir voir, étant l'abbé de Rancé, Mr d'Andilly et Mr le Maistre, et les consulter sur quelques traductions des Peres où il s'occupoit alors [1]. Mais je le trouuay d'un abord aisé et d'un accüeil plein de charité, et ses entretiens également spirituels, solides et agréables. Aussy on peut bien juger que le consentement si general de la France à estimer et à reuerer le merite de ce grand homme, n'est pas sans beaucoup de fondement. Il nous fit la grace de nous distinguer de plusieurs autres, en nous témoignant que nous disnerions au refectoir, auec tous les Religieux; ce qui nous fit un vray plaisir. Ainsy, aussitost que sextes furent finies, étant descendu de sa place, il se tourna vers nous pour nous faire signe de descendre aussy et de le suiure. Il nous mena dans le cloistre et nous fit entrer dans une espece de petit oratoire, qui est proche le refectoir, où il nous dit qu'il étoit bien aise que nous vissions passer tous les Religieux pour aller disner. Il est vray que rien ne m'a plus frappé que la veuë de la contenance de tous ces saints solitaires, allant au repas auec le même recüeillement et la même modestie qu'ils auroient été à la sainte communion. Après qu'ils se furent tous lauez les mains, l'Abbé nous fit sortir de l'Oratoire et nous presenta aussy à lauer les mains. Il fallut auoir la confusion de le souffrir, parceque c'est la coutume; et, entrant ensuitte auec luy dans le refectoir, nous passâmes à trauers tous ces Religieux, qui ne bran-

(1) Après la mort de Madame de Montbazon, dans le premier moment de sa fuite du monde, lorsque l'abbé de Rancé chercha un abri dans sa belle terre de Véretz en Touraine (1657-1662). — C'est un détail qui prouve les rapports de l'abbé de Rancé avec les solitaires de Port-Royal.

loient et ne regardoient non plus que des statuës, pour aller nous mettre à la table de l'Abbé, qui nous plaça à costé de luy.

Nous ne fûmes pas moins édifiez, en quelque sorte, de les voir disner. Car ils nous parurent manger vraiment de bonne foy et comme des gens dont le disner même étoit la preuue de leur penitence ; puisqu'il falloit un aussy grand jeusne et un exercice du corps tel que le leur, pour leur faire trouuer du goust à une aussi mechante nourriture que celle qu'ils prennent peut estre auec plus de plaisir que les princes ne goûtent les mets exquis qu'on sert sur leur table, et dont la trop bonne chere les dégouste assez souuent. Je fus un peu surpris d'entendre que la lecture se fit d'un liure de la vie des saints, que j'auois fait imprimer, quelques années auparauant (1). Je me garday bien d'en rien témoigner, pouuant croire qu'on en ignoroit l'autheur. Mais le Religieux, de qui j'ay parlé, ne manqua pas de m'attaquer sur cela l'après disner et de m'en faire l'éloge. Il me parut en cela s'éloigner un peu de l'esprit de sa regle, qui ne permet guere de donner des loüanges à un homme à qui l'abbaissement est le propre caractere qui luy conuient pendant cette vie.

L'Abbé luy permit de nous mener promener dans sa maison et dans les jardins (2), où nous vismes trauailler les Religieux auec plus d'ardeur que les hommes de journée ne le font pour gagner leur pain. Aussy ces saints solitaires enuisagent quelque chose de plus grand dans leur trauail, sçachant que la penitence est le chemin qui

(1) Le mois de janvier, en 1685, et le mois de février en 1687. Voir la note 2 du t. III, p. 275.

(2) Les bâtiments étaient nombreux, et le jardin se trouvait à l'Est, au chevet de l'Eglise. Il y avait encore à visiter le Petit bois, les Réservoirs et Etangs, au nombre de quatre, dans l'enceinte de l'Abbaye.

conduit au ciel. Et c'est veritablement un spectacle digne de Dieu de voir tous ces hommes se remuer et s'agiter, d'un commun accord, auec une modestie toujours égale, et sans jamais proferer une parole, comme s'ils n'auoient point de langue ou que ce fussent des machines animées toutes et conduittes par un même agent. C'est aussy ce grand silence qui contribuë à entretenir leur union; la langue étant, selon l'Ecriture, une source de diuisions et de disputes, et seruant souuent à éteindre la charité dans les ames, contre le dessein du Saint Esprit qui, en descendant sur les fidelles de la premiere Eglise de Jerusalem, leur donna des langues de feu pour embraser de son amour le cœur des hommes. L'Abbé vint encore, après vespres, pour nous dire à Dieu, ayant sceu que nous voulions partir, dès le lendemain matin, qui étoit la veille de Saint Simon et de Saint Jude (1). Je peux dire qu'il nous combla d'amitié et d'honnesteté et que la maniere dont il nous receut chez luy ne s'effacera jamais de mon cœur. C'est ce qui a contribué à augmenter la douleur que j'ay ressentie, lorsqu'il s'est depuis éleué des bruits fâcheux sur le sujet de ce grand homme, à l'occasion de quelques lettres qu'on a fait courir, dans le monde, comme étant de luy, où il sembloit ménager moins la reputation de Mr Arnauld, que l'on n'auroit dû l'attendre de sa pieté et de sa lumiere (2). Pour moy, j'ay

(1) Le 27 octobre.

(2) Trois ans plus tard, en 1694, l'abbé de Rancé écrira, non pas des lettres, mais une lettre à l'abbé Nicaise, où se trouvait cette simple phrase, qui, grâce à l'indiscret correspondant, courut à l'instant le monde : « Enfin voilà M. Arnauld mort. Après avoir poussé sa carrière « le plus loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se soit terminée. Quoiqu'on « en dise, voilà bien des questions finies : son érudition et son auto- « rité étoient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a « point d'autre que celui de Jésus-Christ ! » Il s'ensuivit un éclat « terrible. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. III, p. 587.

eu peine à me persuader que de telles lettres fussent de luy, ou que, si elles en étoient, elles ne fussent point l'effet d'un mouuement étranger, qui luy auroit été inspiré par des personnes préuenuës qui l'approchent (1). Mais, quoyqu'il en soit, il est vray que je me console un peu par la lecture de la vie des plus grands saints, lorsque j'y trouue qu'un Saint Chrysostome, la gloire de l'église de Constantinople, s'est veû luy même exposé à la préuention qu'auoient conceuë contre luy Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, et Saint Epiphane, éuesque de Salamines : ce qui doit sans doute nous faire gemir, dans la veuë de ces jours d'obscurité et de tenebres, dont la vie presente est enueloppée, et soupirer après la lumiere de l'autre, où la verité sera connuë telle qu'elle est, et où la charité ne pourra plus estre alterée, Dieu étant alors tout en tous, et ne restant plus aucune foiblesse dans ceux qu'il remplira parfaittement de luy même.

Pour reuenir presentement à ma belle sœur, que j'ay laissée dans la ferme de l'abbaye, elle y fut dans un ennuy merueilleux, tandis que nous autres nous joüissions de la douceur des entretiens du Saint Abbé et de quelques uns de ses Religieux, et que nous auions la consolation d'assister à tout leur office et de manger à leur refectoir. Car, au lieu qu'elle s'étoit attenduë d'entrer au moins dans l'église de dehors, et d'entendre de là les prieres qui se feroient par les Religieux, elle fut bien étonnée et affligée en même temps, quand on luy dit que les femmes n'entroient point du tout dans la court où est

(1) Le caractère de du Fossé est tout entier dans ces lignes dont la modération forme un contraste avec le ton des lettres du P. Quesnel et de M. de Tillemont, dans cette affaire. Sur ce passage, le premier éditeur a mis en note : « On peut voir à ce sujet ce qui en est dit dans « l'Ecrit imprimé en 1705, sous ce titre : *Lettre de M. de Tille-* « *mont*, etc. » P. 423.

l'église (1). Se regardant donc comme excommuniée en quelque sorte par son sexe, elle ne pouuoit se consoler de la foiblesse des hommes qui les auoit obligez à mettre de si terribles barrieres entr'eux et les femmes, et auroit voulu n'auoir point approché si près de ce paradis pour s'en voir ainsy excluse sans sa faute. Cependant le saint Abbé eut la bonté de luy adoucir, autant qu'il put, sa juste douleur. Il lui fit même témoigner tres honnestement que, s'il sortoit pour aller voir quelque Dame, il l'auroit fait auec joye, par la consideration qu'il auoit pour elle. Il enuoya deux jours de suitte un Religieux pour luy dire la messe dans la chapelle qui est à la premiere porte de l'Abbaye (2) ; et il donna ordre qu'on luy enuoyast de la maison ce qu'il y auoit de meilleur pour sa nourriture.

Quant à la situation de cette abbaye, le beau temps où nous y allâmes nous la fit trouuer agreable. Elle a d'un costé une vallée assez étenduë, et elle est, dans tout le reste enuironnée d'étangs et de bois. On nous dit qu'il y auoit treize mille arpens de bois qui appartiennent à cette abbaye (3). Ce ne sont pas assurément les Religieux

(1) « Une haute balustrade sépare l'Eglise en deux, et empêche « que personne n'entre par la nef du costé du chœur. Il y a deux « autels dans la clôture de cette balustrade audessous du crucifix, où « l'on dit des messes pour les hommes du dehors qui demeurent au « bas de l'Eglise ; car les femmes n'ont pas la liberté d'y entrer. » *Description de l'Abbaye de la Trape*, 1689, p. 38.

(2) Avant la première porte, au bout de la cour du fermier, et à droite, en face de la maison du receveur, « était une chapelle, où l'on « disait, les dimanches et fêtes seulement, la messe pour les femmes. » *Ibid.*, p. 39. — Presque tous les bâtiments dont il vient d'être question ont été détruits, et remplacés, après 1815, par ceux qu'on voit aujourd'hui.

(3) « Elle est dans un grand vallon, et les collines et la forêt qui « l'environnent sont disposées de telle sorte qu'elles semblent la vou- « loir cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labou-

qui en consument le reueuu, puisqu'on assure que, par le moyen de leur trauail, qui leur fournit une grande quantité de légumes et leurs habits, la nourriture et l'entretient d'un Religieux de la Trappe ne se montent pas à cinquante liures par an. Mais, outre que le saint Abbé de ce lieu fait distribuer de grandes aumônes, à tous les pauures des enuirons, l'hospitalité qu'il exerce tous les jours à l'égard de ceux qui y abordent de tous costés, soit pour embrasser une vie si sainte, ou seulement pour s'en édifier, luy coute encore beaucoup. Car le Religieux, qui nous tenoit ordinairement compagnie, nous dit qu'il venoit en cette abbaye, tous les ans, plus de quatre mille personnes, que l'Abbé trouuoit le moyen de receuoir et et de nourrir, par un effet de cette foy qui luy apprenoit que tout est possible à la charité d'un disciple de celuy qui sceut nourrir cinq mille hommes auec cinq pains d'orge et deux poissons, et faire rester encore douze paniers pleins de morceaux de ces pains (1).

Nous remarquâmes, au reste, que la vie de la Trappe étoit bien forte pour ce jeune Religieux (2), dont l'esprit étoit trop vif et le temperamment trop boüillant pour une regularité si resserrée. Et ce fut même en partie pour cette raison que nous le trouuâmes à la porte, où, ayant plus de liberté, il pouuoit plus facilement supporter un état qui paroissoit estre audessuz de ses forces. Il reconnut donc la verité de ce que nous luy auions dit,

« rables, des plants d'arbres fruitiers, des pâturages et neuf étangs « qui sont autour de l'Abbaye, et qui en rendent les approches si « difficiles, que l'on a besoin d'un guide pour y arriver. » *Dictionnaire géographique* de Th. Corneille, qui a résumé la *Description* de Félibien des Avaux.

(1) Evangile de S[t] Matthieu, chap. XIV.

(2) Et pour d'autres, puisque, même au xvii[e] siècle, la réforme de l'abbé de Rancé ne fut acceptée que par l'abbaye de Sept-Fonts.

auant qu'il partist pour se venir engager à la Trappe : que si quatre vints ans ne sont rien effectiuement, en comparaison de l'éternité, quinze ou vints années paroissent bien longues à un homme, lorsque l'ennuy commence à s'emparer de son esprit (1). Aussy son Abbé jugea tres bien, dans la suitte, qu'il luy étoit plus auantageux de se retirer dans une maison de son ordre où l'austerité fust moins grande, et où il pust estre en état de satisfaire aux exercices qui y étoient établis, que de demeurer en un lieu dont la vie ne pouuoit luy conuenir, selon la disposition presente où il le voyoit. Il sortit donc de la Trappe, et il est presentement dans l'abbaye des Vaux de Cernay du même ordre, assez près de Port Royal (2), où l'on nous a dit qu'il viuoit en fort bon Religieux.

En prenant congé du Religieux Flammand, qui étoit le premier portier, et qui auoit eu la charité de venir dire la messe dans la chapelle pour ma belle sœur, il nous embrassa auec beaucoup d'affection et nous fit un compliment auquel je ne me serois pas attendu, mais qui nous surprit d'une maniere fort agréable. Car il nous dit que ce n'étoit pas la peine de venir pour un seul jour à la Trappe ; mais qu'il falloit que je vinsse y passer huit ou quinze jours, et que j'aurois toute liberté d'y trauailler, sans estre distrait qu'autant que je le voudrois. Je me tins extremement obligé d'un tel offre (3), qui nous fit connoistre que nous n'étions pas regardez d'un mauuais œil dans la maison, et que nostre presence n'effarouchoit

(1) Mme de Bosroger lui avait dit ces paroles, ou à peu près, dans une visite aux Nouveaux Convertis. Voir t. III, pp. 311-312.

(2) Le texte porte *Veaux* — A huit kilomètres au Sud de Port-Royal. Aujourd'hui c'est un hameau dépendant de Cernay, commune du canton de Chevreuse (Seine-et-Oise), où l'on ne trouve plus que les ruines imposantes de l'abbaye.

(3) Etait du féminin, à cette époque même, partout ailleurs.

pas les saints solitaires qui l'habitoient. Nous receûmes ce compliment auec toute la reconnoissance que nous deuions et nous partîmes pour aller disner à *Verneüil* (1), qui est une petite ville assez agreable, au milieu d'une campagne et où il y a le meilleur poisson qui soit, à ce que je crois, dans toute la France. Car je ne me souuiens point d'en auoir jamais mangé autre part qui approchast seulement du goust de celuy qu'on nous presenta.

De Verneüil nous allâmes coucher à *Tilliers* (2), où il y a un tres beau château et où nous entendîmes le lendemain la grande messe, jour de la feste de Saint Simon et de Saint Jude (3). De là nous allâmes chez un de nos plus proches parens, conseiller du parlement de Roüen, nommé M. Dery, de qui j'ay parlé ailleurs (4). Nous le trouuâmes auec toute sa famille à l'église de la paroisse (5) où, comme un bon chrestien, il entendoit vespres et complies, quoy qu'elle fust éloignée de sa demeure (6). Après l'office, nous allâmes tous ensemble à pied chez luy. Car c'est une tres belle promenade, et sa terre est accompagnée de tout ce qui peut la rendre plus considerable et plus agreable. Car, outre qu'il a un fort beau château, auec un jardin et un parc planté de bois, il est au milieu

(1) Ville du départ. de l'Eure, arr. d'Evreux, chef-lieu de canton, baignée par les eaux de l'Avre.

(2) Tillières-sur-Avre, à dix kilomètres Est de Verneuil, même canton et arrondissement.

(3) Le 28 octobre.

(4) Voir plus haut, p. 97, et t. I, p. 8; t. II, p. 230, et t. III, pp. 297-300. — Cette parenté explique dans les armes des Dery ces trois besants d'or, qui se retrouvent dans celles des Thomas.

(5) Ce devait être Pommereuil dont Jacques Dery, visité par du Fossé en 1691, était seigneur en 1673. Voir le *Dictionnaire de l'Eure*, par MM. Charpillon et l'abbé Caresme, p. 889.

(6) Le château de Bières, aujourd'hui dépendance de Creton, canton de Damville, arrond. d'Evreux. *Ibid.*, p. 889.

de trois paroisses qui en dépendent (1), et il a encore un autre château fort ancien, où l'on va de celuy où il demeure, à trauers un bois et par une route tout à fait charmante ; j'en parle comme d'un lieu où, pour me delasser l'esprit fatigué par la longueur d'un trop grand trauail, j'ay passé, en une autre occasion, jusqu'à quinze jours, dans une agreable solitude, ayant toute liberté de prier Dieu, de lire, de me promener, comme si j'auois été seul et dans ma propre maison. Aussy le seigneur du lieu est un des plus honnestes hommes que je connoisse et qui, étant dans tous les bons sentimens qu'inspire la lecture des Liures saints et tous les autres bons liures, met en prattique ce qu'il sçait, par l'exactitude et la probité auec laquelle il s'acquitte des fonctions de sa charge.

De *Biéres,* qui est le nom du château de cet officier, nous allâmes à *Eureux,* qui est une ville épiscopale, dont l'éuesché est assez beau et l'Eglise cathedrale a quelque chose, surtout par le dehors, qui charme agréablement la veuë, pour la beauté et la delicatesse des sculptures tres fines. Mais ce qu'il y auoit de principal à voir pour nous dans Eureux étoit le curé de Saint Thomas (2), l'un de nos plus intimes amis, de qui j'ay déja parlé ailleurs (3), mais dont je crois m'estre engagé à dire ici

(1) « En 1750, messire François Dery, conseiller au Parlement de « Rouen, prenait les titres de chevalier, seigneur et patron de Moisville, Saint-Mamert, Bières, Pommereuil et Creton; il habitait le « château de Bières. » *Ibid.*, p. 886. — Ces « trois paroisses » doivent être : Creton, Pommereuil et Saint-Mamert, qui forment aujourd'hui la seule paroisse de Creton. *Ibid.*

(2) Cette église de l'une des neuf paroisses qu'Evreux possédait alors n'existe plus.

(3) Il n'en a point encore été question dans les *Mémoires.* — Martin Le Mettayer, né à Evreux, en 1626, avait été le précepteur des deux fils du duc de Longueville.

quelque chose de plus particulier. Son merite, connu de tous ceux qui ont eû quelque liaison auec luy, luy attira, sous l'éuesque prédecesseur de celui d'à present (1), beaucoup de contradictions et de persecutions de la part de ceux qui, le regardant comme ami de M. Arnauld, faisoient retomber sur luy une partie de l'auersion qu'ils auoient conceuë contre ce grand homme (2). Sous ce vain phantôme, son éuesque le chagrinoit en toutes rencontres; et, ayant même pressenti la mauuaise volonté de ceux qui auoient la principale part dans les conferences ecclesiastiques qui se faisoient par l'ordre de ce prelat dans Eureux (3), il jugea deuoir s'en exclure; quoy

(1) Henri Cauchon de Maupas du Tour fut transféré au siége d'Evreux le 1er juillet 1661 et mourut le 12 août 1680. En ne tenant pas compte de Louis Joseph Adhémar de Monteil, qui fut proclamé seulement le 29 mars 1681, sans occuper le siége, on arrive à Jacques Potier de Novion, qui prit possession le 16 mai 1682. Voir le *Dictionnaire de l'Eure*, p. 134. Il occupait encore le siége en 1691, lors de ce voyage.

(2) D'après les auteurs du *Dictionnaire de l'Eure*, la cause de sa disgrâce aurait été « la publication de *l'Abbé Commendataire*, en « 1663 (?), et une réponse très-vive, faite, le 30 avril 1674, aux criti- « ques soulevées par son livre. » P. 124. — Nous ne savons quelle autorité permet d'attribuer cet ouvrage à M. Le Mettayer; mais il n'est nullement de lui, d'après Barbier : « ABBÉ (L') COMMENDATAIRE, » où l'injustice des commendes est prouvée, etc. (par D. François Delfau et D. Gerberon). Cologne, 1673, 1674, 3 vol. in-12.

« La première partie de cet ouvrage, composée par Dom Delfau, parut sous le nom de *Des-Bois-Franc;* la seconde, qui est de Dom Gerberon, fut publiée sous le nom du Sr *de Troismont*; toutes deux firent beaucoup de bruit; on les lut avec beaucoup d'avidité, et on les attribua à plus de vingt personnes, et en particulier à Lancelot de Port-Royal, sans en nommer les véritables auteurs. » *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. I. — Rien ne serait donc moins justifié qu'une pareille cause de son exil.

(3) « C'étoit un peu auparavant (1676), qu'Henry de Maupas avoit « érigé les Conférences Ecclesiastiques dans tout le Diocèse d'Evreux,

qu'on peut dire veritablement qu'il en étoit, par sa grande pieté et par sa rare lumiere, l'un des principaux ornemens.

Son éuesque ne se contenta pas de luy donner, dans sa propre ville, plusieurs sujets de chagrin. Il le poursuiuit, pour le dire ainsy, jusqu'à Rome. Car, comme cet excellent Ecclesiastique se vit hors d'état de seruir l'Eglise en un lieu où il étoit exposé en butte à l'éuesque, il regarda cet entre temps comme luy étant fauorable pour faire un voyage en Italie, où l'éloignement de ceux qui luy en vouloient pourroit au moins luy procurer quelque repos. Mais celuy qui est appellé l'ennemy des Saints luy suscita de nouueaux troubles jusqu'à Rome même (1). Le prelat, qui ne l'aimoit pas, ayant sceu, je ne sais comment, qu'il étoit passé en Italie, écriuit au pape et à quelques cardinaux contre luy. Il y eut même un cardinal qui, tout deuoüé à ceux qui le regardoient auec jalousie comme amy de M. Arnauld, sollicita Sa Sainteté de le faire arréter et enfermer dans les prisons du Saint Office comme une personne enuoyée pour broüiller dans Rome, et comme un esprit remuant et seditieux. Tous ceux qui connoissent M. le Mettayer sçauent combien cette accusation étoit opposée au caractere veritable de son esprit pacifique et conciliant, et ennemi de tout trouble. Innocent XI. (2), qui étoit tres

« pour exercer le Clergé, le former dans l'administration des sacre-
« ments, et l'instruire dans l'art de conduire des âmes; j'ai vu ces
« conférences fleurir et produire de grands biens dans le Diocèse. »
Le Brasseur, *Histoire civile et religieuse du comté d'Evreux*, p. 405.

(1) Voir, à l'Appendice II, la rédaction primitive de ce passage jusqu'à ces mots : « Mais à son retour. » Toutes les lignes en ont été barrées ou bâtonnées sur le Manuscrit, et la rédaction définitive en interligne doit être la reproduction de notes fournies par M. Le Mettayer lui-même, pour les motifs donnés plus loin, p. 124 et 125.

(2) Il occupa le siége pontifical de 1676 à 1689, et, comme l'évêque

moderé, ne crut pas deuoir suiure l'impetuosité des mouuemens que ce cardinal tres preuenu s'efforçoit de luy inspirer : mais, prenant une voye plus sage, il donna ordre secrettement que l'on obseruast toutes les demarches de celuy que l'on vouloit luy rendre si odieux. On le suiuit donc un jour entr'autres qu'il visitoit les sept eglises priuilégiées; et ceux qui le suiuoient de la sorte furent aussy fatiguez qu'édifiez de sa déuotion. Le pape connut clairement que cette grande animosité, qu'on témoignoit contre luy, étoit un effet de la jalousie et de la préuention. Il conceut même une vraye estime pour son merite, sur le rapport que le cardinal Spinola, gouuerneur de Rome, fit à Sa Sainteté d'un entretient qu'il auoit eu auec luy, et dont il auoit été parfaittement satisfait. Car ce cardinal auoit mandé, par ordre du pape, M. le Mettayer et s'étoit informé de luy du sujet de son voyage et du temps qu'il auoit dessein de demeurer à Rome. Et, quoy qu'un tel compliment, que les papes n'ont jamais accoutumé de faire aux François qui viennent voir la plus belle ville et la premiere Eglise du monde, le surprist un peu, il y répondit si sagement que le gouuerneur, tres bien informé des intentions de Sa Sainteté, l'assura auec toute l'honnesteté possible, dans une seconde visite qu'il l'engagea à luy rendre, que le pape étoit parfaittement satisfait de sa conduitte, et qu'il pouuoit demeurer à Rome tant qu'il voudroit.

Cependant, ayant autant d'esprit qu'il en auoit, il ne douta pas du party qu'il auoit à prendre et il jugea bien qu'il luy étoit plus auantageux de sortir de Rome. Ainsi, après y auoir demeuré près de deux mois, il s'en retira et reuint en France. Mais, à son retour, il trouua que les

d'Evreux, de Maupas du Tour, qui persécuta M. Le Mettayer, mourut en 1680, cette affaire se passa l'une des cinq années de 1676 à 1680.

esprits étoient encore plus indisposez à son égard. Et, sans qu'il pust conceuoir où étoit son crime, il receut un ordre de se retirer incessamment au Haure de Grace. Il y obéït comme à l'ordre de Dieu même, qui sçait se seruir de la mauuaise volonté des hommes pour sanctifier de plus en plus ses seruiteurs. Mais ce qui faisoit gemir dauantage ceux qui connoissoient son innocence, étoit de voir que des Religieux, déuoüez d'une maniere toute particuliere à la pénitence et qu'il auoit assistez souuent de ses charitez, étoient ceux qui se déclaroient auec le plus d'animosité contre luy, le déchirant par leurs calomnies et répandant mille faux bruits pour le décrier et le rendre plus odieux. C'est ce qui obligea un Ministre d'Etat d'écrire à l'archeuesque de Roüen : (1) qu'on receuoit à la cour beaucoup de plaintes de la maniere dont se conduisoit le sieur le Mettayer dans le lieu de son exil, où l'on prétendoit qu'il caballoit et tenoit sans cesse des assemblées séditieuses; afin qu'il s'en informast plus particulierement et y donnast ordre. Ce prelat s'addressa donc au curé même de la paroisse du Haure où il demeuroit, et lui ordonna d'obseruer exactement toutes les démarches de celuy dont on faisoit tant de plaintes. Le curé, dans ce dessein, vint d'abord rendre visite à M. le Mettayer. Et, sans s'ouurir du sujet qui l'amenoit, il luy demanda, dans l'entretient, ce qu'il disoit de leur ville; s'il la trouuoit belle, et ce qu'il jugeoit de ses habitans.

« Je ne puis, Monsieur, luy repliqua t' il, vous rien dire de la ville, n'en connoissant que le chemin de mon logis à vostre paroisse, et de vostre Eglise à mon logis. Et, depuis que je demeure au Haure, je n'y ay parlé à personne qu'à mon hoste. » Le curé, extraordinairement

(1) François IV Rouxel Médavy.

surpris, luy repartit : « Comment, vous ne connoissez pas un tel ? » C'étoit un de ceux qu'on auoit nommés au curé, chez qui on disoit qu'il alloit souuent faire des caballes et tenir des assemblées. Il luy répondit, sans s'émouuoir : « Je vous assure, Monsieur, que je ne le connois point, que je ne l'ay jamais veû, ny ne luy ay jamais parlé. » Mais, s'apperceuant que le curé auoit peine à ajouter foy à ce qu'il disoit et qu'il paroissoit préuenu sur cela, il ajouta : que, pour s'assurer de la verité, il n'auoit qu'à prendre la peine d'aller voir, à l'heure même, la personne qu'il luy nommoit, et de sçauoir, de sa propre bouche, si elle le connoissoit. Il trouua cet expedient tres sûr et s'en alla sur le champ trouuer celuy dont il s'agissoit. Il luy parla, dans la conuersation, de Mr le Mettayer. Et, comme il vit qu'il ne luy en disoit rien, il luy demanda s'il ne le connoissoit pas. Cet homme lui temoigna fort simplement que jamais il ne l'auoit veû ni n'en auoit entendu parler. Etonné au dernier point, mais conuaincu tres parfaittement de l'imposture de tous les bruits qu'on répandoit contre luy, il informa l'archeuesque de la verité des choses. Et le prelat en fit son rapport en cour.

Cependant l'animosité de ses ennemis croissant par la conuiction même de leurs calomnies, ils continuerent à l'affliger autant qu'ils purent. Comme l'air du Haure paroissoit extrémement contraire à sa veuë, et qu'il étoit menacé de la perdre tout à fait, s'il y demeuroit dauantage, ses amis obtinrent que le lieu de son exil seroit changé. Et il vint un ordre pour le faire aller à Vire. Mais les mêmes Religieux dont j'ay parlé préuinrent charitablement son arriuée en cette ville, et l'y décrièrent comme un heretique et un ennemy de son éuesque, afin que l'on s'en deffiast comme d'un homme dangereux et qu'on éuitast d'auoir commerce auec luy. Ce lieutenant

general (1), qu'il alla voir pour luy presenter la lettre de cachet qui l'enuoyoit en ce lieu, en usa d'une maniere bien differente à son égard. Il luy demanda, dans l'entretient, s'il connoissoit Monsieur Arnauld. Et Monsieur le Mettayer, croyant qu'il l'alloit mettre à la question, luy répondit simplement qu'il auoit l'honneur de le connoistre. Cet officier luy demanda de nouueau ce qu'étoit Monsieur de Pomponne à Mr Arnauld, et s'il ne le connoissoit point aussy. Luy, ne sçachant où aboutiroient toutes ces demandes, repartit : que Mr de Pomponne étoit neueu de Mr Arnauld, et qu'il auoit eû l'honneur de le voir auec Mr d'Andilly son pere, quoiqu'il ne le connust pas particulierement. « Ho bien, Monsieur, reprit l'officier, puisque vous auez une liaison particuliere auec la maison de Monsieur de Pomponne, je me sens obligé de vous témoigner la reconnoissance que j'auray toute ma vie du grand seruice qu'il a eu la bonté de me rendre. » Et il luy conta, à l'heure même, la maniere dont il l'auoit serui dans une occasion tres importante. Cet officier se nommoit de Saint Thomas; et ayant été recherché, comme beaucoup d'autres, pour la noblesse, il fut dégradé par Mr Chamillard, Intendant de la prouince, et mis au rang des taillables (2). Ce fut une humiliation que ce

(1) M. de Saint-Thomas, nommé plus loin, occupait alors ces fonctions militaires pour la Basse-Normandie.

(2) Guy de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, fit les *Recherches sur la noblesse et la généralité de Caen*, en 1666. C'est un Manuscrit dont il existe une copie à la Bibliothèque publique de Rouen. — Le nom de Saint-Thomas en a été exclus. — Corneille avait eu aussi à défendre les lettres de noblesse accordées à son père, en 1637, lors de la *Recherche de noblesse* faite, dans la Généralité de Rouen, en 1666, par J. Barrin de la Galissonnière. Elles furent également confirmées, en mai 1669. Voir l'*Histoire de la Vie de P. Corneille*, par M. Taschereau, t. II, pp. 57-59, édit. de 1869. — L'édit ordonnant ces Recherches de Noblesse (1664) a inspiré *l'Ecvyer ou les favx Nobles*

lieutenant general eut bien de la peine à supporter : mais, ne pouuant se resoudre d'aller s'exposer aux poursuittes d'un long procès, il se contenta d'informer une parente, qu'il auoit chez Madame de Pomponne, de la disgrace qui luy étoit arriuée, et de sçauoir si Monsieur de Pomponne voudroit bien le proteger en cette rencontre qui luy étoit tres sensible. Sa parente en ayant parlé luy manda de venir incessamment à Paris. Il vit ce Ministre, qui l'assura de sa protection, luy dit de presenter sa Requeste au Roy, et lui promit de l'appuyer le lendemain au Conseil. En effet, dès le jour suiuant, lorsque cet officier s'attendoit de voir traisner cette affaire, il fut surpris d'une maniere bien agreable, lorsque le même ministre l'assura qu'il y auoit un arrest par lequel il étoit maintenu dans la noblesse. Il en eut une telle reconnoissance que, ne trouuant point d'autre occasion de la temoigner, il embrassa celle cy auec grande joye et résolut, en la consideration du Ministre à qui il se reconnoissoit si redeuable, de seruir, en ce qu'il pourroit, ce saint prestre qui auoit une liaison si particuliere auec son oncle. Il le fit effectiuement, tant qu'il fut à Vire (1), et auec une generosité qui fut à l'épreuue de tout ce qu'en pourroient publier ses ennemis, ne craignant que de ne pas témoigner, autant qu'il deuoit, sa reconnoissance à un amy d'une personne à qui toute sa famille se sentoit si obligée.

Enfin M[r] l'Euesque d'Eureux d'à present (2), mieux informé du vray merite et des excellentes qualitez de

mis av billon. Comédie du Temps. Dédiée aux vrais Nobles de France, par le sieur de Claveret. Paris, 1665, petit in-12 de 104 pages. La pièce est en cinq actes et en vers.

(1) « Il y resta près de deux ans. » Le Brasseur, *ibid.*, p. 411.

(2) Potier de Novion, comme il a été dit plus haut, p. 116, note (1).

Mr le Mettayer que le prelat son predecesseur, sollicita luy même beaucoup son retour. Et Madame de Boüillon ayant aussy engagé Mr le duc de Boüillon (1) à le demander au Roy, il obtint la libertó de reuenir à Eureux. Ainsy celuy que l'on auoit décrié comme criminel et comme heretique, étant deuenu tout d'un coup innocent et bon catholique, sans qu'il fust rien arriué de nouueau dans sa conduitte, et sans qu'il eust rien changé dans sa doctrine reconnuë tres orthodoxe, il trouua, sous le successeur du prelat qui l'auoit tant persecuté, toute la protection qui étoit duë à son merite. Cependant la cure de Saint Thomas d'Eureux étant tombée à la nomination d'un chanoine qui connoissoit et estimoit Mr le Mettayer, il résolut de la luy donner (2). Mais, pour le faire plus surement, il fut bien aise d'auoir l'agréement de son éuesque. Il alla donc le trouuer, et luy témoigna qu'ayant à nommer à cette cure il ne vouloit pas le faire, sans luy marquer auparauant celuy sur lequel il auoit jetté les yeux, pour sçauoir s'il l'agréeroit. Le prelat luy demanda qui c'étoit. Et, le luy ayant nommé, l'éuesque l'assura qu'il ne pouuoit plus l'obliger que de remplir cette cure d'un homme de son merite, et qu'il en auroit la plus grande joye du monde. Mr le Mettayer étant venu dans la suitte assurer le prelat de ses respects, il luy témoigna

(1) « Godefroi-Maurice de la Tour, IIe du nom, duc de Boüillon, « comte d'Evreux, etc., avoit épousé le 20 avril 1662, *Marie Anne* « de Mancini, nièce du cardinal Mazarin. » Dictionnaire de Moréri. — Ils possédaient, près d'Evreux, la terre et le château de Navarre, dont il va être question. — Le Brasseur, *Histoire du Comté d'Evreux*, p. 411, dit : « Mademoiselle de Boüillon. » Ce serait alors la sœur du duc, « Louise, damoiselle de Bouillon, morte le 16 Mai 1683. » — *Dictionnaire de Moréri.*

(2) D'après son épitaphe, on peut rapporter la date de cette nomination à l'année 1685, puisqu'à sa mort, arrivée en 1705, « il avait « été curé depuis vingt ans. »

autant d'estime et de consideration que son prédecesseur en auoit fait paroistre d'éloignement. Et comme il sortit de son éuesché pour aller à la conference de ses Ecclesiastiques, Mr le Mettayer, qui l'auoit accompagné jusqu'à la porte du lieu où elle se tenoit, ayant voulu le quitter, il luy demanda où il alloit : « Vous sçauez, répondit il, Monseigneur, que je suis exclus de ces assemblées. Hô, ce n'est pas moy, repartit l'éuesque, qui vous en ay exclus, et je prétends bien que vous y assistiez à l'auenir. » Puis, le prenant par la main, il le fit entrer auec luy et le presenta luy même à tous ceux qui étoient assemblez en leur disant : « Je me fais un vray plaisir, et je crois aussy, Messieurs, vous donner une vraye joye de faire rentrer icy un homme qui merite si bien d'auoir part à vos conferences, et dont vous connoissez tous la capacité. » Ainsy Dieu couronne, quand il luy plaist, dès cette vie, la patience de ses seruiteurs, et couure de confusion la mauuaise volonté de leurs ennemis.

Ce fut donc ce saint Ecclesiastique que nous vîmes particulierement à Eureux, comme nostre ancien amy, qui nous receut à sa maniere, c'est à dire auec un excès de generosité. Car je crois pouuoir assurer qu'il n'y a point dans le monde un plus genereux amy ni un cœur plus rempli de charité. J'épargne sa modestie, parce que je sçay qu'il vit encore, et m'abstiens d'en dire tout le bien que je pourrois et que je deurois, pour reconnoistre en quelque sorte tous les effets que j'ay ressentis en tant de rencontres de sa bonté (1).

(1) Entre autres services, il lui rendit celui de revoir le Manuscrit de ses Mémoires, comme le prouvent des Lettres inédites, dont la copie nous a été gracieusement envoyée par M. C. Karsten, président du séminaire d'Amersfoort, province d'Utrecht, dans les Pays-Bas. Voir, plus loin, LETTRES INÉDITES DE DU FOSSÉ, nos 23 et 24. — Le Bras-

Il nous arriua un sujet de chagrin dans le peu de temps que nous fûmes à Eureux. Mon neueu fut pris tout d'un coup, la veille de la Toussaint, d'une fieure tres violente, qui nous allarma un peu. Mais ma sœur (1), qui eut un pressentiment qu'il pouuoit bien s'estre blessé et auoir fait quelque effort, étant aussy vif qu'il étoit, demanda à nostre hostesse si elle ne connoissoit point quelque personne qui sceut manier et remettre les membres demis. Elle lui nomma quelques chirurgiens celebres. Mais ma belle sœur luy dit qu'elle ne vouloit point de chirurgiens, et qu'elle aimoit mieux quelque bonne femme, si elle en sçauoit quelqu'une. Elle luy en nomma aussitost une, qu'on appeloit Marie la Charbonniere, et qui passoit pour habile. A peine l'eut elle nommée que ma belle sœur luy dit : « Voila justement ce qu'il me faut; faittes la venir au plutost. » On enuoya donc querir Marie la Charbonniere. [C'est une sage femme de la paroisse de M. le Mettayer, qui est âgée à present de 97 ans, dans une santé parfaitte de corps et d'esprit, et qui depuis deux ans s'est remariée pour la troisième fois. On peut aussy ajouter, comme une chose assez curieuse, que son premier mary étoit dans sa centième année, quand il mourut] (2). Cette femme, étant donc toute glorieuse de ce qu'on la preferoit à d'habilles chirurgiens, commença à s'en estimer un peu dauantage.

seur ne pensait pas moins de bien de M. Le Mettayer que du Fossé lui-même. Voir l'Appendice III.

(1) Il y avait d'abord « sa mere. » — Un sentiment plus affectueux a dicté la correction, qui doit être de du Fossé.

(2) La partie mise entre crochets a été ajoutée par du Fossé, en interlignes et à la marge. Il est évident qu'il tenait ces détails tout personnels de M. Le Mettayer lui-même, et qu'il les a ajoutés, lorsqu'il revoyait son Manuscrit, en profitant des corrections et des remarques de son ami. Les mots « âgée à present » se rapportent à l'année 1698.

Son fort n'étoit point le raisonnement : aussy ne l'auoit on pas fait venir pour cela. Mais elle auoit le maniement tres bon et tres sur; et c'étoit l'unique chose qu'on luy demandoit. Elle mania donc à sa mode et d'une maniere fort adroitte mon neueu. Et elle marqua au juste à ma sœur quelle auoit été la cause du mal de son fils. En effet, aussitost après qu'elle l'eust manié, il commença à se trouuer soulagé ; sa fiéure diminua, et, au lieu qu'il fut tout le jour de la Toussaints au lict accablé d'une fiéure ardente, il fut en état, le lendemain, jour des Morts, d'assister sans peine à tout l'office du matin et de venir auec nous, l'après disnée, se promener à Nauarre (1). C'est ce qui donna occasion à ma sœur de s'informer fort exactement de son fils de la manière dont cette femme luy auoit passé les mains sur toutes les costes, pour faire de même en pareil cas. Et elle réussit si bien à apprendre le mettier de Marie la Charbonniere qu'elle a serui elle même, depuis ce temps là, de rebailleuse (2) à ses enfans, en diuerses occasions, où la viuacité de leur temperament leur auoit causé quelque blessure d'où la fiéure auoit suiui.

Je ne dois pas omettre que je vis à Eureux une Relique d'autant plus prétieuse qu'elle est plus rare; je veux dire le cilice d'un grand Roy, S. Loüis roy de France, qui a fait voir par la sainteté de sa vie et par son amour

(1) Aujourd'hui Saint-Germain-lès-Evreux ou des Prés, à 4 kilomètres Sud-Ouest d'Evreux, sur les bords de l'Iton, entre le bois de la Faisanderie à l'Ouest et la forêt d'Evreux à l'Est. — On sait que le nom de Navarre venait de Jeanne de France, fille du roi Louis-le-Hutin, et femme de Philippe d'Evreux, héritière de Navarre, parce qu'elle avait fait bâtir un premier château au même endroit, château remplacé par celui du duc de Bouillon, en 1679.

(2) Mot paysan, synonyme de *rhabilleur*, *renoueur* et *rebouteur*, pour désigner celui qui, avec le seul secours de l'empirisme, remet les luxations, les entorses, etc.

pour la penitence, qu'il songeoit moins à la couronne qu'il portoit qu'à celle à laquelle il aspiroit, et que la pourpre royale qui l'enuironnoit ne luy faisoit point oublier l'obligation qu'il auoit, ainsi que tous les chrestiens, de trauailler principalement à conseruer la pureté de la robe qu'il auoit receuē dans son battême. Ce cilice est conserué dans le monastere des R. Peres Jacobins, qu'on appelle ordinairement le couuent de S. Loüis; car il auoit eu dessein de le bastir près de son château d'Eureux (1). Et l'église de S. Loüis est la première qui a été consacrée à Dieu souz l'inuocation de ce grand saint. Il s'y est fait même un grand nombre de miracles (2).

Il me semble que j'ay parlé autre part de *Nauarre* (3), qui est une maison de plaisance, que le duc de Boüillon a fait bâtir assez près d'Eureux (4), sur le modelle à peu

(1) Dans le dessein d'établir les frères prêcheurs à Evreux, il leur avait donné le terrain de la basse-cour du château d'Evreux, et il commença même de son vivant à bâtir leur monastère — « On gar« dait aux Jacobins d'Evreux, avec vénération, dans une châsse d'ar« gent, le cilice de saint Louis. » *Dictionnaire de l'Eure*, par MM. Charpillon et l'abbé Caresme, pages 139 et 140. — On en constate encore l'existence dans un inventaire du 26 avril 1790; il a disparu depuis. *Ibid.*

(2) « L'église des Jacobins fut placée d'abord sous l'invocation de « saint Pierre et saint Paul, mais après la canonisation de saint Louis, « l'évêque Mathieu des Essarts la dédia de nouveau en l'honneur du « saint roi, en 1299. » *Ibid.* — Tout le paragraphe a été ajouté par du Fossé en interlignes et à la marge, vraisemblablement après le retour du Manuscrit envoyé à M. Le Mettayer.

(3) Il a simplement cité le nom plus haut, p. 126.

(4) Godefroi-Maurice de la Tour, dont il vient d'être question. — « En l'an 1679 a esté mis la première pierre du chasteau de Navarre « par led. de Bouillon. » Le château fut construit par Jules Hardouin Mansart, neveu du fameux Mansart, et les jardins dessinés par Le Nôtre. Voir les *Esquisses sur Navarre* par M. d'Avannes, p. 347, et dans les Notes, pages 1 et 117. — La construction était terminée en 1686.

près de Marly. Je ne me souuiens point d'auoir jamais veû de plus beaux espalliers de pescher que dans le jardin pottager de Nauarre. Le plus habile peintre pourroit à peine en faire auec le pinceau d'aussy beaux dessuz la toille. Car cet espalier, dans toute sa longueur prodigieuse, étoit garny également; ce qui me surprit d'autant plus que, connoissant la difficulté de la taille du pescher, je jugeay encore mieux de l'habileté du jardinier. Cette maison a un fort grand agréement pour le duc de Boüillon, à cause de la forets dont elle est proche, et qui luy facilite le diuertissement de la chasse qu'il aime auec passion, tant pour luy que pour ses amis qui le viennent voir à Nauarre (1).

Nous vîmes aussy à Eureux un fort homme de bien, nostre bon amy, nommé le sieur Ruhaut, qui étoit, sans comparaison, le premier auocat du Presidial (2), et qui meritoit, par sa grande probité, sa parfaite intelligence dans les affaires et la lumiere extraordinaire de son jugement, d'occuper un poste plus releué dans la prouince. Aussi l'on peut dire que sa moindre qualité étoit celle d'auocat; que les personnes les plus distinguées le recherchoient pour arbitre dans leurs plus grandes affaires, et qu'il étoit, dans Eureux, comme une lumiere commune qui seruoit à éclairer tous ceux qui auoient recours à

(1) Les Esquisses sur Navarre de M. d'Avannes, renferment, en tête du tome II contenant les Notes, un *Plan des châteaux et jardins de Navarre* levé en 1775, qu'on pourra consulter avec fruit. Il faut y joindre la description du tome I, pp. 346-349. Mais nous citerons plutôt celle du *Dictionnaire géographique* de Thomas Corneille, en 1704, comme plus voisine de l'époque où le visita du Fossé. Voir l'Appendice IV.

(2) Les Présidiaux avaient été institués par Henri II, en 1552, pour abréger la longueur des procès que les Parlements ne parvenaient pas à terminer. Ils s'occupaient des affaires civiles de moindre imporance, et avaient aussi une juridiction criminelle.

luy. Il joignoit à cette grande habileté une pieté solide qui le rendoit droit dans toutes les demarches de sa profession et également fidelle à tous les deuoirs de sa Religion. Aussy il auoit une vraye joye de se pouuoir dérobber souuent de chez luy et de s'en venir passer quelque heure auec M. le Mettayer, cet excellent prestre dont j'ay parlé. C'est ainsi que Dieu se choisit partout des seruiteurs qui l'adorent en esprit et en vérité, et qui luy rendent, non des léures mais du cœur, un culte digne de luy.

D'Eureux nous allâmes à *Gaillon*, ce château si magnifique des archeuesques de Roüen, et ce chef d'œuure d'architecture où se voit, entr'autres choses, la plus magnifique chapelle qui soit en France, et une fontaine dans la court, dont les statuës de marbre blanc et les sculptures peuuent estre comparées à ce qu'il y a de plus beau dans l'antiquité (1). La Chartreuse de Gaillon est aussy la plus belle du Royaume (2). Tous ses bâtimens sont d'une pierre de taille blanche, très belle à la veuë, et couuerts d'ardoise Et ce noir, joint à ce blanc, forme une diuersité tres agreable. Il y a au milieu du chœur un grand mauzolée de marbre (3), dont les figures

(1) Voir la description complète dans les *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, publiés d'après les registres manuscrits des trésoriers du cardinal d'Amboise, par M. A. Deville, avec l'Atlas in-f°.

(2) Elle était tout près de Gaillon, sur la route qui va vers la Seine. On en voit encore les murs. Voir la description de l'Eglise, très complète, dans le *Voyage archéologique et liturgique en Normandie*, de l'abbé Bertin, en 1718, publié par M. de Bouis.— Pages 5-11 de l'Extrait de la *Revue de la Normandie*, 1863.

(3) Le tombeau était celui de Charles de Bourbon, comte de Soissons; mais on le transporta dans une chapelle, côté de l'épitre, en 1718. Id., *ibid.*, p. 6.

sont tres bien faittes, mais dont quelques nuditez nous choquerent (1). Et, sur ce que nous ne pûmes nous empescher de le témoigner à un chartreux qui nous conduisoit, il nous repartit fort agréablement : « Je vous assure, Monsieur, que si vous portiez la haire, si vous jeûniez, et si vous veilliez une partie de la nuit, comme un chartreux, vous sentiriez bien que ces figures ne sont que du marbre. »

De Gaillon nous vinsmes à *Andely*, l'un des plus celebres pellerinages du royaume, à cause de sainte Clotilde, cette royne que sa grande foy a rendu sans comparaison plus illustre que sa couronne, et à qui toute la France est redeuable de la Religion chrestienne, que nous auons le bonheur de professer; puisque ce fut cette femme vrayment fidelle qui contribua le plus à faire embrasser la foy au roi Clouis son époux, le premier de nos rois chrestiens. La veille du jour de sa feste (2) c'est un concours effroyable de peuples de toutes les prouinces, qui ont la deuotion d'assister à une procession solennelle, où l'on porte l'image de cette sainte princesse, que l'on plonge dans l'eau d'une fontaine qui porte le nom de sainte Clotilde. Et les malades ont ensuitte un fort grand empressement pour se lancer dans cette eau, comme dans une piscine salutaire, où l'on prétend qu'il se fait bien des guerisons miraculeuses tous les ans (3).

(1) L'abbé Bertin, décrivant ce tombeau, dit de même : « A la face « du bout d'en bas, il y a un piédestal qui porte un casque accom« pagné de deux petits enfants, un peu trop nuds.... » *Ibid.*, p. 6.

(2) Le 2 juin.

(3) Voir l'Abrégé de la Vie de sainte Clotilde placée par M. Lormier en tête de sa réimpression d'un *Miracle advenu aux Andelys par l'intercession de Sainte-Clotilde*. Rouen, 1870.

D'Andely nous allâmes nous reposer quinze jours ou trois semaines au Fossé (1), et nous retournâmes ensuitte à Paris.

(1) Le voyage se termina dans la première huitaine de novembre; il avait duré deux mois et demi environ.

CHAPITRE XXXII.

— 1692 — 1694. —

Pressentiments de Mme de Bosroger sur la mort de son oncle, Henri Arnauld. — Mort de cet évêque. — Bruits ridicules d'abjuration colportés par ses adversaires. — L'habitude y rend la famille du Fossé indifférente. — Prétendue hérésie de ce prélat. — Sa justification. — Regrets donnés à sa mémoire; éloge de sa pauvreté. — Perte des récoltes. — Grande famine; affreuse mortalité. — Spectacle affligeant des pauvres de Paris. — Mlle de Vertus; ses rapports avec la famille du Fossé; ses maladies; ses occupations; sa retraite à Port-Royal des Champs; sa mort. — Maléfices jetés sur les bestiaux d'un gentilhomme du Fossé. — Appel fait au curé. — Un devin signale les coupables. — Le gentilhomme les met chez lui à la question. — Il les livre à la justice, sans se constituer comme partie. — Les poursuites languissent. — La femme de l'un d'eux tente de mettre le feu chez le gentilhomme. — Elle se rabat sur une des fermes de du Fossé, qui est brûlée en partie. — La nouvelle lui en est portée à Paris. — Il vient au Fossé pour réparer les désastres. — Condamnation de l'incendiaire à Gaillefontaine; sur son appel, le Parlement la renvoie. — Condamnation des sorciers et exécution à Gaillefontaine. — Fin de la famine. — La châsse de sainte Geneviève — Le brouillard et les arbres fruitiers. — Les fléaux de la guerre au Fossé. — Le curé et les maraudeurs de l'armée française. — Le valet d'un fermier enrôlé de force. — Intervention du ministre Barbesieux. — Nouveaux maraudeurs au Fossé. — L'auteur rétablit le calme. — On les surveille jusqu'aux limites du Fossé. — Encore des maraudeurs; le tocsin; la famille du Fossé et la paroisse en armes; coups de feu suivis de mort et de blessures. — Suite de cette affaire; le subdélégué de l'Intendant à Neufchâtel; informations; démarches de l'auteur auprès de M. de Pomponne; la paroisse du Fossé a gain de cause. — Réflexions sur tous ces faits.

Ce que ma belle sœur, par un certain instinct naturel, auoit pressenty en quelque façon au sujet du saint éuesque d'Angers, son oncle, arriua. Bien du temps auant que

nous partissions pour nostre voyage d'Anjou (1), elle me dit plusieurs fois qu'elle étoit bien aise de reculer ce voyage, tant qu'il se pourroit, parce qu'elle craignoit que son oncle ne mourust bientost après qu'elle l'auroit veû. J'écoutois, ou, pour mieux dire, je rebuttois cela comme une idée toute pure : et il n'y auoit en effet aucun fondement solide à ce qu'elle apprehendoit. Mais Dieu permet quelquefois que nous ayons de certains pressentimens sur nos proches, qui viennent, non de nostre propre raison, mais de la nature. Quoy qu'il en soit, ce bon prelat ne vécut que sept ou huit mois, depuis nostre depart d'Angers. Et nous apprîmes sa mort auec la derniere affliction (2). Ceux que son merite auoit portez à luy susciter des troubles pendant sa vie, ne l'épargnerent pas même après sa mort et firent courir mille bruits fâcheux sur la maniere dont il étoit mort. Un curé de Paris me dit en secret, comme une chose tres assurée, qu'il étoit mort dans de grandes inquietudes et troubles d'esprit. Certains Religieux répandirent dans le monde qu'il auoit fait abjuration de son heresie, auant que de mourir, entre les mains du Pere Honoré, capucin celebre pour ses missions (3). Ces bruits ridicules nous affligeoient fort. Mais nous les enuisagions comme des suittes de la même passion que les ennemis de sa vertu auoient fait

(1) « Il fut entrepris sur la fin d'aoust 1691. » Voir plus haut, p. 1.

(2) Le premier éditeur a résumé le début de ce chapitre en trois lignes, avec cette note : « M. Henri Arnauld mourut le 8 juin 1692. « On peut voir l'éloge funèbre que fit de ce Prélat M. l'abbé Peletier, « frere de celui qui lui succéda dans l'Evêché d'Angers. La piece merite « d'autant plus d'être lue que l'Abbé qui n'étoit point suspect de Jan- « senisme ne put l'être d'avoir flatté M. Arnauld. Cet éloge se trouve « à la fin des IV. Lettres Theologiques imprimées en 1712 contre un « Mandement de M. de Bissy. » P. 430.

(3) Dans une de ses lettres, Mme de Sévigné parle de ses prédications à Semur. Voir l'Appendice IV bis.

paroïstre contre luy, de son viuant. Et nous étions si accoutumez à entendre dire du mal des personnes que nous estimions le plus, que toute nostre consolation étoit dans la connoissance que nous auions de l'innocence de ceux que l'on se faisoit une espece de merite de décrier. En effet quel fondement y auoit il à debiter que ce saint prelat eust fait abjuration de son heresie, et qu'il l'eust faitte entre les mains d'un capucin ? De quelle heresie auroit il fait abjuration, luy qui fut toujours en une consideration toute particuliere dans la cour romaine, et qui, souz le pontificat de Clément IX, auoit été reconnu de toute l'église, auec les trois éuesques ses confreres, pour tres orthodoxe et tres uni au saint siege, nonobstant toute la cabale de leurs ennemis (1) ? Quelle apparence aussy qu'un prelat du caractere de celuy là, connu de toute la France et de l'Italie, où il fut longtemps agent pour le Roy auprés du Pape ; connu, dis je, pour un des esprits les plus fermes et les plus solides de son temps, eust témoigné tant de foiblesse et d'inquietude auant sa mort, et qu'il eût choisi en cet état, non un éuesque, mais un capucin, pour estre le confident de ses peines ? Cependant, comme l'on debitoit ces contes parmy le monde et qu'il falloit quelque chose de plus positif pour les détruire, nous en écriuîmes à Angers ; et l'on nous enuoya de quoy refuter hautement ce qu'on publioit comme des veritez constantes. La plus part des gens furent détrompez. Et ceux qui auoient osé débiter ces fausses nouuelles eurent au moins la bouche fermée, n'osant s'attirer le démenty du public.

On ne peut gueres regretter plus un éuesques que ce bon prelat le fut dans Angers, et dans son diocese. Comme il étoit extrémement populaire et qu'on s'appro-

(1) Voir t. III, pages 50-54.

choit aisément de luy dans ses besoins, chacun crut auoir perdu en luy un pere, un pasteur et un protecteur. Etant rempli de bonté pour les pauures et les petits et d'honnesteté pour les grands, il fut pleuré generalement de tous. Et le concours de tous les peuples, qui venoient en foule baiser la main de ce grand éuesque, qu'ils s'accordoient tous ensemble à nommer un saint, obligea de le laisser exposé beaucoup plus longtemps, pour satisfaire à la déuotion de ces bonnes gens, qui ne pouuoient se lasser de regarder pour la derniere fois celuy dont les visites épiscopales les auoient remplis si souuent de consolation pendant sa vie. Il mourut pauure, comme doit mourir un éuesque, qu'il est indigne de voir dans l'abondance, tandis que les pauures de son diocese meurent de faim. Et sa pauureté étoit telle qu'en fondant par son testament un obit pour soy dans sa cathedrale, il eut la précaution d'ajouter : « qu'il ne sçauoit neantmoins si, ce qu'il deuoit étant acquitté, il resteroit de l'argent pour cette fondation. » Aussi il auoit accoutumé de dire, de son viuant : « qu'il auoit une belle épouse, mais qu'elle étoit pauure, parce qu'il ne croyoit pas qu'il y eust dans le royaume six villes plus considerables que la sienne, où l'on voyoit quatre ou cinq grandes collegiales, plusieurs belles abbayes, auec un grand nombre d'autres églises, et une multitude extraordinaire de peuple ; mais que le reuenu de son éuesché étoit tres mediocre (1) ; ce qui le porta à retenir l'abbaye de Saint-Nicolas (2), laquelle, étant dans Angers même, sembloit deuoir estre réünie à la manse épiscopale, pour donnner moyen à l'éuesque d'une église

(1) « L'Evêché est de 16000 l. de revenu. » *Etat de la France*, extrait des Mémoires des Intendants, par le comte de Boulainvilliers, (1737), t. IV, p. 443.

(2) Le revenu était de 12000 livres. *Ibid.*, p. 446.

si considerable de s'acquitter plus facilement de tous ses deuoirs enuers son peuple, et de fournir aux besoins de tant de pauures qui implorent son assistance (1).

Ce fut l'année d'après celle de la mort de ce grand prelat, c'est à dire en 1693, que le Seigneur appesantit sa main sur les peuples et leur fit sentir tout à la fois les trois fléaux de sajustice, en ajoutant à celuy d'une guerre tres allumée, qui desoloit depuis trois ou quatre ans l'Europe (2), une tres grande et une affreuse mortalité. Jamais l'année ne parut d'abord plus belle. Et les bleds qui couuroient la terre promettoient une tres riche moisson; en sorte qu'un gentilhomme de nos amis, trompé par cette belle apparence, nous dit à Paris qu'il s'en alloit en sa terre vendre ses bleds et vider ses greniers, pour faire place à ceux de l'année presente. Et, sur ce que nous luy dismes qu'il y auoit encore bien des choses à craindre pour le bled, il regarda cette crainte comme étant sans fondement, et partit pour aller exécuter ce qu'il auoit résolu. Mais Dieu fit bien voir qu'il est le maistre souuerain de la nature, et que c'est uniquement de sa bonté que l'on doit attendre tout le fruit de ses trauaux, aussi bien dans les choses naturelles que dans celles de la grâce. Car, lorsque les laboureurs se réjoüissoient et s'applaudissoient dans l'esperance d'une abondante récolte, il s'éleua, deux ou trois jours de suitte, dès le grand matin, un broüillard épais sur tous les bleds; et le soleil, dissipant après, par la force de ses rayons, ce même broüillard et faisant pénétrer par son

(1) Le premier éditeur, transposant l'ordre du Manuscrit, place ici le passage relatif à M[lle] de Vertus, (Voir plus loin, page 138,) et réserve celui-ci pour en faire le chapitre I[er] de son Livre quatrième. Voir pages 431 et 434.

(2) Les opérations de la guerre contre la Ligue d'Augsbourg remontaient à 1689.

ardeur l'humeur gluante qui s'étoit attachée au tuyau des bleds, le noircit et le sécha de telle sorte que la sèue de la terre ne pouuoit plus s'éleuer jusques au grain pour le nourrir. Ainsy toutes ces grandes esperances s'éuanoüirent en un moment, et ce ne fut plus partout qu'une désolation generale, lorsque l'on vit tout d'un coup les greniers se fermer par l'auarice des marchands, qui songerent aussitost à profiter de la cherté de l'année.

Il est inutile de m'arréter à marquer icy les suittes de cette premiere désolation. Chacun s'en étant senty, ce seroit vouloir apprendre aux autres ce qu'ils sçauent aussi bien et peut estre mieux que moy. J'ajouteray seulement icy que, vers Pasques de l'année 1694 (1), y ayant eu un Jubilé general pour implorer le secours de Dieu, dans l'extremité où toute l'Europe étoit réduitte, principalement par la guerre uniuerselle (2), je n'ay jamais rien veû de plus affreux que les abords de Nostre Dame et de l'Hostel Dieu de Paris. Car il faut se figurer que les ruës étoient bordées de deux ou trois rangs d'hommes et de femmes couchés sur le paué, sur le visage desquels la mort étoit peinte, tant ils étoient extenuez et épuisez par la faim qui les deuoroit. Mais ce qu'il y auoit encore de plus affligeant, c'est qu'on n'osoit presque se hasarder de les assister, parcequ'au moment qu'on se mettoit en deuoir de faire l'aumône, on se voyoit accablé par une foulle de demandeurs, qui, pour n'estre pas couchez comme les autres, ne laissoient pas d'estre aussy dans un grand besoin (3). Je l'éprouuay moy même en

(1) Pâques tombait le 11 avril.

(2) La France avait des armées dans les Pays-Bas, sur le Rhin, en Italie et en Espagne, et ses flottes couvraient la mer.

(3) Quelques années plus tard, en 1698, Vauban écrira : « qu'il y « avait un dixième du royaume réduit à la mendicité et qui mendiait « réellement. »

un carrefour, où, ayant mis la main à ma poche pour donner l'aumône à quelque personne qui me parut extrémement pauure, je me vis en un instant enuironné de tant de monde que je fus obligé de m'enfuir pour n'estre pas accablé. Ainsy les uns pour les autres ils se nuisoient extrémement, et, disputant de leur vie comme ils pouuoient jusqu'à la fin, ils mouroient à tas tant à la ville qu'à la campagne (1).

Nous perdîmes, vers ce temps, une personne pour qui nous auions une grande veneration, et qui, depuis fort longtemps, témoignoit à toute nostre famille et à moy en particulier une singuliere bonté. Je parle de Mlle de Vertus, sœur du comte d'Auaugourt (2). J'auois commencé à la connoistre chez Madame de Longueuille, où elle demeuroit auec son Altesse, qui la regardoit comme son amye, et la cherissoit comme une personne d'un merite tout singulier : et nous allions luy rendre visite, ma sœur et moy, dans le même temps que nous allions voir Monsieur Arnauld, à qui la princesse donna logement chez elle, pendant plusieurs années. Mais le dégoust du grand monde et l'amour de la retraitte, joints à ses fre-

(1) La mortalité de la paroisse du Fossé, pour les dix premiers mois de 1694, dépassa le dixième de la population. Voir la liste des morts à l'Appendice V. « Les années 1692 et 1693 furent deux terribles années de disette. Le blé fut très-rare et fort cher. Bien des personnes moururent de faim; on vit des gens réduits à manger de l'herbe. Il résulta de la mauvaise nourriture des maladies et des fièvres pestilentielles qui emportèrent le dixième de la population. Ces maladies contagieuses régnèrent jusque dans les derniers jours d'août 1695. Il mourut, suivant Masseville, « quinze mille personnes « dans la seule ville de Rouen. » D'autres auteurs portent à dix-sept ou dix-huit mille le nombre de ceux qui succombèrent pendant l'espace de dix-huit mois. » — Nicétas Periaux, *Histoire de la ville de Rouen*, p. 506.

(2) Voir t. II, p. 150.

quentes infirmitez, la porterent dans la suitte à chercher un lieu où elle pust viure en solitude. Et elle n'en trouua point qui luy conuinst mieux que l'Abbaye de Port Royal des Champs, dont elle aimoit et honoroit les Religieuses comme des filles toutes consacrées au seruice de Jesus Christ, et tres éloignées de l'amour du monde et de son esprit. Ainsi elle y fit bastir un logement (1), qui luy seruit de retraitte, tout le reste de sa vie, qui fut, à ce que je crois, de vingt cinq années ou enuiron (2). Ce fut alors que j'eus le bonheur de faire une liaison plus particuliere auec elle, et que je goûtay beaucoup la sagesse et la lumiere du discernement en laquelle elle excelloit. Nous lui eûmes même l'obligation qu'elle voulut bien se mesler du mariage de mon frere, et que ce fut elle qui contribua, en quelque sorte, dauantage, à le faire tout à fait conclurre (3).

Elle passa les quinze dernieres années de la vie presque toujours sur la croix auec Jesus Christ. Car elle étoit dans un état perpetuel de souffrances (4). Et elle portoit

(1) Près de l'Hôtel de Longueville, dont il a été question, t. III, p. 131 et plus haut, p. 5. Il s'appelait l'Hôtel de Vertus, corps de logis attenant et distinct, mais construit dans de plus modestes proportions.

(2) Vingt ou vingt-trois ans tout au plus. Elle mourut en 1692, et « il ne paraît pas qu'elle fit sa retraite entière aux Champs, avant « l'année 1671 et même 1672; mais elle y passait des saisons, et elle « en essaya dès l'automne de 1669. » M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 504.

(3) En 1677, t. III, pp. 114-128. Aussi fut-elle la marraine d'un des enfants de M. de Bosroger, Pierre François, dont notre auteur fut le parrain, en 1681. Voir t. III, p. 377, et, plus loin, aux PIÈCES DIVERSES, la *Généalogie de la famille Thomas*.

(4) Elles ont duré plus de vingt-cinq ans. En 1666, Mme de Longueville disait : « Je demeure continuellement auprès de Mlle de Vertus, « qui est si mal qu'en vérité je crains bien que nous la perdions. » Le 3 juillet 1669, elle écrivait à Mme de Sablé : « Cette pauvre Mlle de

cet état auec une humble resignation à la volonté de Dieu, et une patience qui édifioit les personnes qui la voyoient. Elle auoit d'abord fait à Dieu un sacrifice de son esprit, en se reduisant, dans la solitude, au silence (1); elle qui se distinguoit auparauant au milieu du monde dans la conuersation auec les plus beaux esprits. Elle luy sacrifia ensuitte peu à peu son corps par ses continuelles maladies, qui la réduisirent à la fin à ne pouuoir plus se leuer (2) ni faire le moindre mouuement, sans tomber dans des foiblesses et dans des étouffemens qui sembloient à tous momens deuoir la faire expirer.

Cependant elle s'occupoit toujours à quelque ouurage, autant que son infirmité le pouuoit permettre. Elle trauailloit, elle prioit, elle lisoit, et, sçachant faire de son lict son laboratoire et son oratoire, elle trouuoit, dans un si petit espace, auec le secours de l'Esprit diuin, ce qu'on cherche tres souuent en vain dans la vaste étenduë des plus magnifiques palais; c'est à dire ce contentement interieur qu'on ne peut goûter que dans un parfait acquiescement à la volonté de Dieu. Sa charité pour les pauures étoit un thresor inepuisable, où ils trouuoient

« Vertus est toujours très-mal; c'est un grand chapitre que ses « maux. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. IV, p. 503.

(1) Le dimanche 11 novembre 1674, « elle prit parmi les religieuses « le petit habit blanc de novice, mais sans faire de vœux; sa mau- « vaise santé lui interdisait d'aller plus avant. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. IV, p. 505.

(2) « Elle fut les onze dernières années sans se lever de son lit. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. IV, p. 506. Ce serait de 1681 à 1692. — Voilà pourquoi elle se fit représenter, le 6 août 1681, par Marie Baillif, bourgeoise de Paris, qui se trouvait aux Eaux de Forges, pour le baptême d'un fils de M. de Bosroger, dont elle avait accepté d'être la marraine. Voir t. III, p. 377. — « Le 30 juin 1677, elle avait encore « pu sortir du cloître, et, habillée en séculière, tenir sur les fonts « baptismaux, avec M. de Luzancy, le fils du libraire Desprez. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*

du soulagement dans tous leurs besoins. Elle auoit une pension tres considerable de sa maison, dont on voulut une fois luy disputer une partie ; et je m'employay même beaucoup pour la luy faire confirmer au parlement, en faisant voir qu'elle s'étoit volontairement reduitte à la moitié de ce qui luy auoit été adjugé par les partages, et qu'elle auoit même renoncé au fonds, à cause du desordre des affaires de sa maison. Ce fut pour les pauures que je trauaillay, en trauaillant pour elle ; puisque son necessaire étant pris, tout le reste étoit employé pour les nourrir, pour les reuétir, pour les assister dans leurs maladies.

Quoyqu'elle eust un genie superieur à son sexe, et un esprit tres capable de gouuernement et de la conduitte des plus grandes affaires, comme elle en donna souuent des preuues, lorsqu'elle étoit engagée dans le grand monde, elle sceut viure à Port Royal si resserrée que sa consolation étoit de ne se mesler d'aucunes affaires que de celles qui regardoient son salut. On ne laissoit pas neantmoins de la consulter souuent, comme une personne dont on sçauoit que le conseil étoit sûr. Et elle disoit son sentiment, sans jamais flatter ses meilleurs amis, ayant surtout une tres grande sincerité pour partage. Aussy étoit elle respectée de tous ceux qui la connoissoient. Et lors même qu'on la craignoit, en quelque sorte, on ne laissoit pas de l'aimer ou au moins d'user à son égard de toutes les mesures possibles de ciuilité et d'honnesteté. C'est ainsi que l'Archeuesque de Paris, predecesseur de de celuy cy (1) voulut toujours, au milieu de tous les bouleuersemens qui arriuerent à cette abbaye, qu'elle

(1) Ce passage étant écrit en 1698, l'auteur parle de l'archevêque de Noailles, qui, depuis le 19 août 1695, avait remplacé Harlay de Champvallon, archevêque de Paris depuis 1671.

fust persuadée qu'il auoit pour elle toute l'estime et toute la consideration duë à son merite (1).

Enfin, après que bien des années se furent passées dans des apprehensions continuelles de la mort, qui sembloit estre toujours presente, à cause des étouffemens frequens auxquels elle étoit sujette, le temps arriua où Dieu voulut, en la déliurant de toute crainte, la mettre pour toujours en sureté dans ses tabernacles éternels. La pieté admirable, qui accompagna sa mort, fut la récompense de la vie sainte qu'elle mena si longtemps dans la retraitte. Et elle laissa, en mourant, la maison qu'elle quittoit, dans une sensible douleur de perdre en elle un si bon conseil et un exemple de vertu si admirable (2).

Pour moy, j'eus encore une nouuelle affliction dans le temps de la famine, c'est à dire en 1694. Il étoit venu s'établir dans la paroisse du Fossé, depuis quelque temps, de miserables vachers et autres gens sans conscience (3), qui usoient souuent de malefices, pour faire mourir les bestiaux, et qui, sur les moindres sujets de disputes qu'ils pouuoient auoir auec quelques uns de nos habitans, s'en vangeoient, de gayeté de cœur, par la mortalité qu'ils enuoyoient au milieu de leurs cheuaux et de leurs vaches. Et, comme le principal reuenu de ce païs consiste en beurre et en laictage, ils ruinoient de la sorte les plus gros fermiers, sans qu'on pust sçauoir d'où venoit le mal; parcequ'ils usoient de toute la précaution possible pour se cacher dans leur vangeance. L'un de ces

(1) Voir une note du tome III, p. 144.

(2) Elle expira, le 21 novembre 1692, à l'âge de 75 ans. Racine lui fit en français l'épitaphe qu'on peut lire dans le *Nécrologe*, p. 439.

(3) Leurs noms se trouvent dans l'Arrêt donné in-extenso à l'Appendice VI.

miserables, ayant eu quelque differend auec un gentilhomme de la paroisse (1) et ne pouuant pas s'en vanger d'une autre sorte, usa de ces mêmes malefices contre ses bestiaux, et luy fit mourir en tres peu de temps ce qu'il auoit de plus belles vaches. Ce gentilhomme, au desespoir, vint supplier Mr le Curé (2) de vouloir bien faire les prieres de l'Eglise, pour détourner ce fleau de dessuz sa famille qui étoit nombreuse, et pour l'entretient de laquelle il n'auoit pas plus de bien qu'il luy en falloit. Mais, comme il vit qu'il étoit besoin pour cela d'un ordre des Grands Vicaires, qui sont assez difficiles à l'accorder (3), l'impatience de ses pertes passées et la crainte de celles de l'auenir le porterent à aller chercher, à sept ou huit lieuës de là, un homme fort extraordinaire, qui faisoit l'homme de consequence et qui se vantoit ridiculement d'auoir une bulle du pape, en vertu de laquelle il pretendoit estre authorisé pour découurir tous les sorciers et tous ceux qui employoient des malefices pour nuire aux hommes.

Il amena donc auec luy cette sorte de deuin, qui luy fit connoistre fort promptement ceux qui auoient causé la mortalité parmy ses bestiaux. Et, se faisant aussitost justice à luy même, il prit auec luy deux de ses amis, alla se saisir de ces miserables, les lia, les amena en sa

(1) L'arrêt donne le nom d'un « sieur de Belleville. » — Il se rattachait à la famille Ménage. Son père, Ménage, sieur de Beaumesnil, avait été capitaine d'infanterie de France. — D'après l'arrêt, la mort de ses bestiaux était due « à un sort dont fut fait une assiette jetée dans sa mare. » Voir l'Appendice VI et VI bis.

(2) Le curé du Fossé s'appelait Nicolas Bouvet.

(3) A propos d'une autre affaire de sorcier dans cette paroisse, dont il a été question précédemment, on a vu qu'il fallait demander la permission, « sous peine de suspension. » T. II, pp. 124-127.



maison (1); et, en la presence de l'homme qui les auoit découuerts, il les mit à une espece de question pour les obliger de confesser la verité, et de leuer le sort qu'ils auoient jetté sur les bestiaux. Ce qu'il y eut en cela de remarquable et qu'on auroit peine à croire, si ce n'étoit une chose tres constante, tant qu'ils ne frapperent ces malheureux qu'auec des bâtons d'un bois ordinaire, il sembloit que ce ne fust pas sur leurs corps qu'on donnast des coups, tant ils étoient insensibles. Mais l'homme qui les auoit fait connoistre ayant auerty qu'ils sentiroient viuement les coups de baston de sureau ou de vigne; d'abord qu'on eut apporté de ces premiers et que l'on eut commencé à les en frapper, ils crioient comme si on les auoit écorchez. On peut remarquer encore icy une circonstance considerable, qui est que, l'un de ces deux malheureux étant soumis à l'autre et ayant été son écollier dans cette detestable science, l'autre auoit sur luy un tel ascendant que, d'un seul regard, il le remplissoit de frayeur, et sembloit, pour le dire ainsy luy coupper l'haleyne. C'est ce qui parut à tous ceux qui étoient presens, et ce qui étoit attesté par les cris de celuy là même que l'on frappoit rudement, comme plus facile à parler; car il faisoit remarquer que son maistre luy lioit la langue, en quelque sorte, et luy ostoit la parole en le regardant (2). Les noms de ces insignes scelerats étoient illustres. Car le premier s'appeloit le Prince; et le second de la Court (3).

(1) Elle existe encore, à gauche de l'ancien chemin de Gournay à Forges, dans la partie qui va de la Croix du Guet vers l'église du Fossé, dont la ferme de la famille Ménage est assez voisine.

(2) La crédulité de du Fossé est la même que dans l'affaire de Jean Senrie. Voir t. II, p. 125. Il se fait l'écho des superstitions populaires de son temps.

(3) « Guillaume Masure dit le Prince, vacher de la paroisse de

Enfin, après qu'on leur eut fait souffrir mille maux, pendant toute une nuit, on les mit entre les mains de la Justice (1), sans que le gentilhomme voulust se rendre partie, ayant déja fait d'assez grandes pertes, sans s'exposer à perdre encore bien de l'argent pour faire pendre ces malheureux. C'est ce qui fut cause que leur procès alla lentement, n'y ayant point de bourse particuliere qui finançast pour l'entretient de la Justice. Car tel est souuent le zele de ces sortes d'officiers établis pour la punition des crimes qu'ils poursuiuent auec ardeur les criminels, quand ils sentent que la retribution doit suiure leurs jugemens; et qu'ils ont de l'indifference pour les autres, où ils sçauent qu'il n'y a rien à gagner pour eux (2). Mais, tandis que les hommes étoient enfermez dans la prison, leurs femmes et leurs enfans ne se tinrent pas sans rien faire. Et ce fut sur moy que tomba, par une espece de contre coup, tout le poids de leur vangeance. Voicy comment la chose arriua, lorsque nous étions nous autres à Paris, et que nous ne sçauions rien de tout ce qui se passoit.

La femme du principal scelerat, que j'ay dit se nommer le Prince, résolut, pour se vanger du gentilhomme qui auoit si fort maltraitté son mary, de mettre le feu à ses

« Forges, demeurant au Fossé, et Etienne Delacour. » Arrêt du Parlement.

(1) Ils furent mis au nombre de quatre dans la prison de la Haute-Justice de Gaillefontaine; un cinquième accusé prit la fuite. *Ibid.*

(2) Dès le XVI[e] siècle, Tournebus « signalait, dans une épître en « vers latins au chancelier de l'Hôpital, la nécessité de faire dispa« raître toutes ces juridictions municipales et seigneuriales devenues « accablantes pour le peuple. » M. Legay, *Adrien Tournebus*, lecteur royal, p. 34 : « Ad. M. Hospitalem epistola, de Minimorum Judicum « jurisdictione tollenda, 1560. » — Les noms de *Procureur fiscal* ou d'*Avocat fiscal*, qu'on donnait à quelques-uns de ces magistrats inférieurs, étaient donc bien justifiés.

bâtimens et de brûler toute sa maison, si elle pouuoit. Elle choisit, pour executer ce dessein, une nuit qu'il faisoit un horrible froid et qu'elle jugea que le feu étant allumé, il s'embraseroit auec beaucoup plus d'ardeur. Et, s'étant fait accompagner de sa fille et du fils de celuy qui se nommoit de la Court, qui étoit encore fort petit, elle s'approcha de quelqu'un des bâtimens du gentilhomme auec du feu qu'elle portoit dans un sabot. Mais ce feu même qu'elle portoit s'étant éteint plusieurs fois, et, à force d'aller et venir pour en auoir d'autre, ayant réueillé les chiens, qui se mirent à faire grand bruit, elle n'osa se hazarder à retourner de nouueau, de peur d'estre découuerte. Cependant, comme elle étoit en train de mal faire, elle se mit dans la teste d'aller tout de suitte à la ferme de la Seigneurie du Fossé (1), où elle sçauoit qu'on auoit cuit du pain le soir même, et où elle se persuada qu'elle pourroit bien en dérober dans le four. Mais le temps de la famine et de la grande misere, qui attiroit tous les jours beaucoup de voleurs, rendoit les fermiers plus vigilans, pour enfermer dans la maison même leur pain. Ainsy cette femme désespérée d'auoir manqué son coup chez le gentilhomme, et frustrée de l'esperance qu'elle auoit euë d'emporter le pain de mon fermier, conceut l'étrange dessein de brusler ma ferme ; et cela par un leger ressentiment d'un des enfans qu'elle auoit alors auec elle, qui se plaignit que ce fermier luy auoit donné quelques jours auparauant un coup de houssine pour se déliurer de ses continuelles importunitez. Ayant donc trouué encore du feu dans le four, elle en prit et

(1) Cette ferme se trouve à gauche du chemin qui, partant de celui du Fossé à Gaillefontaine, conduit au château actuel. Elle est un peu au-dessous de ce dernier. Ses bâtiments occupent les trois côtés d'un rectangle. — On l'appelle aujourd'hui : *La Ferme du Colombier*, à cause du colombier placé au milieu de la cour.

l'alla mettre à deux ou trois endroits differens; c'est à dire à la grange et au pressoir, ou à une étable. Et elle y réüssit si bien qu'en tres peu de temps le feu commença à paroistre et à s'embraser de telle sorte que, dans l'espace de deux heures, il y eut près de cent cinquante pieds de bâtimens consumez, et jusques aux arbres à pressoir qui furent réduits presque en charbon. Quant à elle, aussitost qu'elle eut mis le feu, elle s'enfuit auec les deux enfans et passa deuant le presbitaire (1), d'où l'on entendit fort bien le bruit de leurs sabots.

Cependant, les chiens de la ferme ayant fait du bruit, quelque fille, qui n'étoit point encore couchée, ouurit la porte du logis pour regarder dans la court; elle apperceut dans l'instant une fumée épaisse qui s'éleuoit de la couuerture des étables; et, s'étant mise à crier : Au feu! le fermier se jetta en bas de son lict, et, à demy nud, courut à l'endroit où paroissoit la fumée : on appelle du secours; on court à l'église, qui est assez proche (2), sonner le tocsin. Mais, de quelque diligence qu'on pust user, il fut impossible d'arréter le feu, qui prit le dessuz auec une telle violence qu'il s'éleuoit aussy haut que le clocher de l'Eglise, et que les charbons étoient enleuez jusques à une ferme aussy considerable que celle de la Seigneurie, qui est un peu audessuz (3), et où est la

(1) Il est situé au chevet de l'église, le long du chemin qui va du Fossé à Gaillefontaine. On le voit encore tel qu'il était à la fin du xvii[e] siècle. C'est une construction couverte en tuiles, dont le colombage est garni de briques placées de champ et en divers sens, comme dans presque toutes les maisons de Forges, il y a une trentaine d'années.

(2) Trois à quatre cents mètres.

(3) Elle est au Nord de l'autre ferme, sur le sommet du monticule, et tournée vers la route de Forges à Gaillefontaine. Son nom actuel est la *Ferme du Logis*.

maison dans laquelle nous logeons (1) ; en sorte qu'il fallut faire monter des personnes sur les couuertures pour empescher que le feu ne s'y attachast. Le fermier pensa estre enseuely souz les ruines du feu, parceque, comme il s'efforçoit de retirer quelques bestiaux qui alloient périr, une partie du plancher qui étoit en feu tomba, et, si on ne l'eust, dans le moment, retiré à force de bras, il étoit mort.

Je receus cette nouuelle à Paris justement lorsque nous allions, contre nostre coutume, disner chez une personne de nos proches, ayant pour maxime de ne manger presque jamais hors de chez nous. Je tâchay de gagner sur moy de ne faire rien paroistre de ma surprise. Et il est vray qu'ayant sceu que cette miserable femme n'auoit mis le feu à mes bâtimens qu'après n'auoir pu le mettre à la maison du gentilhomme dont j'ay parlé, je témoignay qu'il valloit mieux que j'eusse fait cette perte, parceque j'étois plus en état de la porter que celuy qui se voyoit chargé d'une nombreuse famille, auec un bien mediocre. Je ne pouuois neantmoins conceuoir sur quoy étoit fondée une si grande malice, n'ayant jamais fait que du bien dans la parroisse, ni donné occasion à qui que ce soit de me vouloir quelque mal. Mais la foy me fit juger dans la suitte que je deuois regarder, comme une espece de recompense, le mal même que je receuois de la part de ceux à qui j'auois fait le plus de bien, et que c'étoit en cela, selon Jesus Christ, qu'un chrestien se distinguoit d'un payen. Ainsy je me résolus de receuoir cette affliction comme de la main de Dieu, de me contenter

(1) La modeste demeure des du Fossé était appelée *Le Logis*. Le nom de château convient mieux à la nouvelle construction élevée à sa place, et terminée en 1784. — Nous avons visité tous ces endroits sous la conduite de M. Malicorne et de M. de Bosmelet.

de réparer, comme je pourrois, dans ma ferme, les pertes du feu, et de ne me point mesler de poursuiure les autheurs de l'incendie. J'en écriuis à peu près dans ces sentimens au curé de la parroisse (1), qui est un homme fort distingué dans le païs par son merite, et qui m'en auoit écrit le premier, percé de douleur. Mais le gentilhomme (2), qui se regardoit comme interessé en cette affaire, et qui auoit lieu d'apprehender les suittes de la mauuaise volonté de cette mechante femme, s'étant joint à quelques personnes qui s'interessoient pour ce qui me regardoit, ils la firent arréter auec sa fille et mettre en prison, sans que j'en eusse rien sceu ni que j'y eusse pris aucune part.

Cependant la necessité de reparer promptement les bâtimens de ma ferme (3) nous obligea d'aller, cette année, de fort bonne heure au Fossé. Quelques uns me firent entendre que, le fermier étant proprement la cause de l'incendie, les bâtimens deuoient estre reparez à ses depends. Mais il me parut qu'il en auoit été une cause si legere qu'il y auroit eû de l'injustice à exiger tout son droit en cette rencontre; et qu'après la perte qu'il auoit faitte même, dans cet incendie, de beaucoup de meubles, il falloit charitablement que je portasse ma part du fardeau. Etant donc arriuez à la campagne dans ce dessein, nous trouuâmes que nostre presence y étoit bien necessaire pour donner aussy quelque nouuelle assistance à nos pauures habitans, dont plusieurs souffroient beaucoup, nonobstant les charitez qu'on leur faisoit des cottisations qui se leuoient sur tous les fermiers et les pro-

(1) C'est toujours le curé Bouvet.

(2) Ménage, sieur de Belleville, comme plus haut, note (1) de la page 143.

(3) Ils subsistent encore aujourd'hui.

priétaires de la parroisse (1). J'en vis plusieurs, qu'on ne mettoit point au nombre des pauures, qui m'assurèrent qu'il y auoit près de trois mois qu'ils ne mangeoient plus de pain et se nourrissoient seulement de quelque laictage, auec quelques herbes qu'ils alloient chercher dans les prairies (2). J'étois touché sensiblement de les voir en cet état, et encore plus, en quelque sorte, de me voir moy même dans l'impuissance de les assister, comme j'aurois desiré. Car, après la perte que j'auois faitte et qu'il me falloit réparer, et dans la necessité où nous étions d'achetter nous mêmes toutes les semaines pour près de quarante francs de pain (3), ayant même retranché les cheuaux de carrosse et bien des choses necessaires; fournissant de toutes mes fermes (4) de quoy assister plusieurs pauures chaque semaine, et en assistant encore d'autres de ce que j'auois de reste; je me trouuis (5) si à

(1) La disette ayant sévi en 1692 et 1693, la misère fut extrême à Rouen, en 1694, et « des quêtes mensuelles furent ordonnées dans « toute la ville pour secourir les pauvres, dont le nombre ne faisait « qu'augmenter. » M. Periaux, *Histoire de Rouen*, p. 508. Il en fut de même au Fossé.

(2) On a quelquefois taxé d'exagération le tableau si émouvant que La Bruyère traçait, à la même époque, de la dure condition des paysans de son temps. (*De l'Homme.*) Leurs maux, pendant la famine de 1694, ne sauraient être révoqués en doute. Du reste, le cahier des Etats de Normandie de 1634 disait déjà que la lourdeur des impôts avait réduit le paysan « à paistre l'herbe et vivre de racines. » Voir les *Cahiers des Etats de Normandie*, publiés par M. Ch. de Beaurepaire, t. III, p. 25, et ce n'est pas dans ce seul endroit que revient pareille plainte.

(3) « Le blé valut de 12 à 14 francs le boisseau, en 1693. » Nicétas Periaux, *Histoire de la ville de Rouen*, p. 507. — 40 francs, à la fin du XVIIe siècle, représentent à peu près 132 fr. aujourd'hui, d'après Leber, *Mémoires sur l'appréciation de la fortune privée*, etc.

(4) Elles étaient au nombre de cinq ou six, dans le pays de Bray, où les du Fossé avaient une grande fortune territoriale.

(5) Telle est la leçon défectueuse du texte.

sec que je me voyois souuent obligé de me contenter de ma bonne volonté et du regret de ne pouuoir faire ce que je voulois. Cependant l'obligation que j'auois de réparer mes bâtimens me fournissoit le moyen de soulager quelques pauures, en les engageant à trauailler. Et je puis dire que Dieu m'assista moy même de telle sorte, en cette rencontre, que j'auois peine à comprendre comment toutes les difficultez qui se presentoient, pour faire ces reparations en si peu de temps, s'applanissoient d'elles mêmes, et comment je pus finir cet ouurage et mettre tout en état pour serrer les premiers foins qu'on recueillit sur la ferme.

Quant au procès qu'on faisoit à mes incendiaires, il traisna longtemps, parcequ'ils n'auoient point, comme j'ay dit, d'autres parties que les officiers publics, qui étoient fort mécontens de ce que ni moy ni mon fermier ne jugions pas à propos de perdre encore bien de l'argent en justice, après en auoir tant perdu au feu. Ils ne laissèrent pas neantmoins d'estre à la fin condamnez. Et du jugement il y eut appel, selon la coutume, au parlement. Mais, comme on ne vit paroistre aucune partie, ils furent bientost renuoyez sans estre ni absouz ni condamnez. Ainsy j'eus la mortification de voir cette même femme paroistre encore publiquement dans le Fossé, comme si elle eust été innocente du crime dont on la regardoit comme coupable. Mais, m'étant une fois déterminé à ne pas poursuiure sa mort, je deuois m'attendre à ces sortes d'humiliations qui pouuoient m'estre tres utiles deuant Dieu, si j'auois su les agréer et en faire aussy bon usage que je deuois. Des autres prisonniers dont j'ay parlé (1), il y en eut qui moururent miserablement dans la prison,

(1) Ceux qui avaient été accusés d'avoir jeté un sort sur les bestiaux de Ménage, sieur de Belleville. Voir plus haut, pp. 142-143.

et les autres furent condamnez à estre pendus et brulez (1); ce qui fut executé (2). Et l'on remarqua que celuy qu'on nommoit le Prince (3), montant à la potence, s'efforçoit luy même de s'étrangler et qu'il mourut en desesperé, comme un homme qui auoit entierement abandonné Dieu pour se liurer au demon (4).

Ce fut encore en cette même année de l'incendie de mes bâtimens, c'est à dire en l'année 1694, que Dieu, fléchi par l'humiliation, par le jeûne et par les prieres de son peuple, arréta son bras et cessa de luy faire sentir la pesanteur de sa justice. Et au lieu que, l'année precedente, tout le monde auoit été trompé par les belles apparences d'une abondante moisson, qui se réduisit à rien, on ne le fut guere moins, en cette année, mais d'une maniere plus agreable, par les justes apprehensions que l'on eut d'une tres méchante recolte, que Dieu cependant, contre toute sorte d'attente, rendit tres bonne. Tous les peuples attribuerent auec raison un tel changement à l'humilité auec laquelle on implora l'assistance du Seigneur, par l'intercession de Ste Geneuiéue, dont on descendit et porta la châsse en procession dans Paris.

(1) La sentence rendue contre les six accusés par la Haute Justice de Gaillefontaine, le 17 septembre 1694, fut confirmée par arrêt du Parlement, le 3 novembre suivant. Trois moururent en prison, un fut pendu, un autre banni, et le dernier s'enfuit. Tout cela, pour de prétendus actes de sorcellerie.

(2) Le 9 novembre 1694, sur la place publique de Gaillefontaine.

(3) Guillaume Masure, après avoir fait amende honorable, devant le portail de l'église de Gaillefontaine, fut pendu, son fils assistant à l'exécution, « tête et pieds nus, la corde au cou. » Le Cauchois fut pendu également, mais en effigie. — Voir les détails dans l'Arrêt, Pièces justificatives VI. — *Les petits sorciers du* XVIIe *siècle*, etc., par M. Gosselin, ne parlent pas de cette triste affaire.

(4) L'affaire des incendiaires occupe quelques lignes, dans l'Imprimé, p. 435, et celle des sorciers n'y est même pas mentionnée.

L'épreuue qu'on y auoit faitte, en tant de rencontres, du pouuoir de cette grande Sainte auprès de Dieu, y fit auoir recours en celle cy, où il paroissoit que, si la récolte eust été mauuaise, comme on auoit tout sujet de l'apprehender, la France étoit à la veille de sa perte. Et il est vray que, quelque chose qu'ayent pu dire des libertins (1), qui se font ridiculement un merite de ne rien croire que ce qu'il leur plaist, le miracle de la toute puissance de Dieu se fit remarquer d'une maniere si sensible qu'il falloit un entestement grossier ou un horrible endurcissement pour n'en estre pas frappé. Pour nous qui étions, comme j'ay dit, à la campagne, en ce même temps, et qui eûmes la déuotion de faire chanter une messe de Sainte Geneuiéue (2), le jour même qu'on portoit sa châsse en procession à Paris, nous obseruâmes de telle sorte les effets de ce grand miracle qu'il nous parut impossible d'en douter. Sans parler du bled, qui deuint, contre l'apparence, le plus beau du monde, et qui, dès le mois de juillet, en fit diminuer le prix de moitié. nous remarquâmes quelque chose de plus particulier aux fruits. Les arbres auoient parfaittement bien fleury d'abord: mais il s'étoit éleué ensuitte un mauuais vent, qui auoit fait refermer toutes les fleurs, et qui même les auoit comme brûlées. Or c'est une chose fort connuë que, lorsque les fleurs des arbres se referment de la sorte, il s'y forme un ver qui, mangeant l'œil, empesche le fruit de nouër (3). La

(1) Le sens du mot est défini par ce qui suit. On les appelait aussi les Esprits forts, et tel est le titre du dernier chapitre des *Caractères* de La Bruyère.

(2) Dans l'Eglise du Fossé.

(3) La justesse de l'observation et la propriété des termes révèlent un élève formé, à Port-Royal des Champs, par les leçons d'Arnaud d'Andilly, si renommé pour la taille des arbres fruitiers. Voir t. I, p. 132.

même chose arriua aussy alors, c'est à dire que le ver ne manqua pas de se former aussitost dans les fleurs des arbres ainsy refermées : et, en ayant effectiuement ouuert plusieurs, nous y trouuâmes ces vers ; ce qui nous fit croire certainement que tout le fruit étoit perdu. Mais Dieu le permit ainsy, afin qu'on pust moins douter de l'effet de sa toute puissance. Car ces vers moururent et ne purent empescher que le fruit ne noüast et ne grossist assez promptement. Et, quoyqu'il y en eust une prodigieuse abondance, il ne laissa pas de se nourrir et de profiter à veuë d'œil ; en sorte que les arbres rompoient souz la pesanteur du fardeau que chaque branche ne pouuoit porter. Ils meurirent même plus tost qu'à l'ordinaire, comme si Dieu auoit voulu se hâter, pour le dire ainsy, de faire sentir à son peuple, dans leur extrême besoin, les effets de sa misericorde. Et ce que nous obseruâmes encore de tres singulier, en cette année, c'est qu'y ayant eû une gresle considerable en certains cantons, les fruits qui en furent frappez ne laisserent pas de profiter comme tous les autres et ne se pourrirent point du tout dans la suitte, mais se conseruerent aussy longtemps que les plus sains. Nous fîmes dès lors toutes ces obseruations, qui nous donnerent sujet d'admirer et de benir la bonté et la puissance de celuy qui sçait, comme parle le prophete, mortifier et viuifier ; conduire jusqu'aux portes de la mort, et en retirer, quand il luy plaist, ceux qui s'humilient souz la justice de sa main appesantie sur leurs testes (1). Et je suis bien aise de marquer icy ces

(1) Un autre élève de Port-Royal, Racine, s'inspirant de ce passage de Tobie : « Tu flagellas et salvas, deducis ad inferos et reducis, » (ch. XIII, v. 2), venait d'écrire, en 1690 :

> Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous rappeler ;
> Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites.
>
> *Athalie*, acte III, sc. 7.

mêmes obseruations, pour en conseruer le souuenir et pour confirmer de plus en plus les vrais fidelles dans la créance de cette grande verité, attestée par les Ecritures : Que c'est de la main de Dieu, irrité contre nos péchez, que partent tous les fleaux differens qui nous affligent; comme c'est la même main du Seigneur, fléchi par nos larmes, qui répand ensuitte sur nous les dons de ses diuines liberalitez.

Quoyque le fleau de la famine eust cessé par l'abondante récolte de cette année, celuy de la guerre continuoit toujours d'une grande force (1). Et souuent on n'étoit pas en sureté à la campagne, dans les lieux mêmes éloignez des frontieres, soit par la violence des officiers de l'armée, qui prenoient de force les gens les mieux faits pour les enroller malgré eux; soit par la brutalité des soldats qui s'écartoient dans les paroisses pour y piller et en emporter ce qu'ils pouuoient (2). Il arriua dans nostre parroisse du Fossé, tant en nostre absence qu'en

(1) Sur terre et sur mer, comme on l'a vu plus haut. C'est le 22 et le 23 juillet de cette même année 1694, que Dieppe fut complétement détruit par le bombardement de la flotte anglo-hollandaise. Le bruit de l'artillerie d'une flotte de cent vingt voiles et l'horrible explosion de la machine infernale, échouée sous la falaise du Pollet, durent être entendus au Fossé.

(2) La même année, pendant le bombardement de Dieppe, « une « partie des miliciens auxquels était confié le soin de garder la ville « et d'arrêter les progrès du feu, s'amusèrent à piller les maisons, et « à boire le vin de ces pauvres bourgeois qui faisaient faction sur le « rivage. » M. Vitet, *Histoire de Dieppe*, in-8°, t. I, p. 271. — Il en sera de même en Basse-Normandie, deux ans plus tard. L'intendant de Caen, Foucault, en fait foi : « Le 3 janvier 1696, j'ai jugé au présidial « de Caen quatre soldats du régiment de Vexin qui, s'étant écartés « dans leur route, avoient commis beaucoup de désordres dans plu- « sieurs paroisses, même volé sur les grands chemins. L'un a été « pendu et les trois autres condamnés aux galères. » *Mémoires*, p. 317.

nostre presence, plusieurs affaires de cette nature assez chagrinantes, et dont quelques unes penserent auoir des suittes fâcheuses. Un jour que nous étions à Paris, et que le curé de la parroisse du Fossé, de qui j'ay dejà parlé ailleurs (1), reuenant de nostre logis (2), où il auoit la bonté d'aller quelquefois pour voir si tout y étoit en ordre, passoit deuant la ferme de la Seigneurie, il y entendit grand bruit. Il s'auança pour s'informer de ce que c'étoit, et il vit quatre ou cinq soldats qui juroient, et qui faisoient mine de vouloir enfoncer les portes de la maison où la fermiere s'étoit renfermée auec une partie de son monde, ne voulant pas permettre à son mary de se commettre auec ces brutaux. Comme ce curé est fort résolu et qu'il ne craint rien, en s'acquittant de son deuoir, il leur demanda ce qu'ils vouloient et s'ils sçauoient que cette maison appartenoit au Seigneur. Mais, étant ou pleins de vin ou emportez de fureur, sans auoir aucun respect pour le caractere de celuy qui leur parloit, ils le prirent aussitost à party luy même, ils le coucherent en jouë, comme s'ils auoient voulu tirer sur luy et lui dirent mille injures. Ils crurent apparemment l'épouuenter et l'obliger de les laisser faire, dans le dessein qu'ils auoient d'enleuer de force le fils même du fermier pour l'enroller. Mais luy, sans estre étonné de leur insolence : « Tirez, Messieurs, leur dit il ; vous aurez un grand honneur de tuer un prestre, qui vous reprend de vos violences et de vos blasphêmes. » Etonnez eux mêmes d'une si grande fermeté, ils se contenterent de l'outrager par des injures dont il se mit peu en peine. Mais il fut touché sensiblement de ce qu'un autre de mes fermiers, étant accouru pour empescher, autant qu'il seroit en luy, qu'on ne fist insulte à

(1) Voir plus haut, p. 143, 149.

(2) Tel était même le nom donné à leur habitation au Fossé.

son curé, l'un de ces brutaux lui donna, du bout de son fusil, un coup tres rude au milieu des costes, dont il s'est senty fort longtemps. Comme il vit qu'il n'y auoit aucune raison à esperer de ces gens que la passion emportoit, il leur dit, en les quittant : « Ho bien, Messieurs, puisque vous ne voulez point écouter un prestre qui vous parle raisonnablement, je m'en vas vous enuoyer un officier qui sçaura bien vous mettre à la raison. » Il parloit d'un lieutenant colonel de dragons (1), qui est du Fossé et qui y étoit pour lors. Ils comprirent aussitost de qui il vouloit parler. Et, s'étant hastez de se retirer, ils emmenerent auec eux le valet du fermier qu'ils enrollerent de force (2).

On me manda à Paris ce qui étoit arriué. Et dans le moment j'écriuis à Mr le Curé pour luy témoigner ma reconnoissance de ce qu'il auoit eû la bonté de s'exposer de la sorte pour mon fermier, et ma douleur de l'extrême brutalité de ces insolens qui auoient eû si peu de respect pour son caractere. J'écriuis en même temps tres fortement à une Dame chez qui l'officier de ces soldats auoit demeuré : que, comme elle ne pouuoit auoir oublié les seruices que j'auois tâché de luy rendre en plusieurs occasions, j'attendois de son honnesteté qu'elle me fist rendre justice par son parent, dont les soldats auoient insulté auec la derniere brutalité Monsieur nostre curé,

(1) Charles Behais, sieur des Rosiers, habitait la ferme des Rosiers, dont le nom vient des roseaux qui s'y trouvaient. Elle est située à droite du chemin qui va de la Croix du Guet au Fossé, plus voisine de celle-ci que la ferme des Ménage. L'ancienne maison existait encore il y a quatre ou cinq ans. Voir l'Appendice VI bis, pour la généalogie.

(2) L'enrôlement volontaire ne suffisant pas au recrutement de l'armée, les *racoleurs* et même la *presse*, comme ici, se chargeaient d'y pourvoir.

de qui elle même connoissoit tres bien le mérite, et enleué auec violence le valet de mon fermier, après auoir voulu enfoncer les portes de la maison ; que je m'adressois à elle, auant que d'auoir recours à Monsieur de Barbezieux (1), qui sçauroit bien me faire faire justice ; et que je croyois qu'elle ne souffriroit pas que j'en eusse obligation à d'autre qu'à elle seule. Je ne fus pas aussi satisfait de sa réponse que je l'auois esperé ; soit qu'elle craignist de se broüiller auec son parent, ou qu'il ne fust pas effectiuement en son pouuoir de luy persuader de rendre l'homme que ces soldats auoient pris de force. Cependant, comme il crut bien que la chose n'en demeureroit pas là, et que je pourrois en porter mes plaintes chez le Ministre dont j'ay parlé, et qu'il arriua, dans ce même temps, qu'un officier de sa connoissance fut cassé par ordre de la Cour, pour de semblables violences, il laissa aller le valet de mon fermier, auec quelque autre pour lequel on auoit aussy fait du bruit ; et la dame sa parente écriuit à Mr nostre curé pour luy témoigner, auec toute l'honnesteté possible, le chagrin extrême qu'elle auoit eû de la maniere insolente dont les soldats l'auoient traitté.

Mais il arriua une autre affaire, dans le temps même que nous étions au Fossé, où nous pensâmes estre exposez, mon frere et moy, à la brutalité de ces sortes de coureurs, qui alloient faire des violences dans les paroisses de la campagne. Un matin qu'au retour de la messe nous déjeunions dans la salle, nous vîmes entrer un de nos habitans fort effaré et courroucé. Je luy demanday ce qu'il y auoit : « Je viens, Monsieur, me dit il fort émû, vous demander si vous entendez et si vous voulez

(1) Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, cinquième enfant de Louvois, avait été choisi par Louis XIV, à la mort de son père, en 1691, pour le remplacer dans le ministère de la guerre.

souffrir qu'on pille et qu'on maltraite vos vassaux. Il y a, dans vostre parroisse, une trouppe de soldats, ou pour mieux dire, de voleurs, qui entrent dans les maisons, qui emportent tout ce qui les accommode, et qui maltraittent ceux qui s'opposent à leurs violences (1). » Je m'informay du quartier où ils étoient, parceque les maisons de la parroisse sont fort éloignées les unes des autres, et je luy promis d'y enuoyer aussitost. En effet, je donnay ordre, sur le champ, au valet de chambre, au cocher et à un grand laquais d'aller voir ce que c'étoit et de se conduire sagement, pour préuenir toute voie de fait, dont les suittes sont toujours fâcheuses. Cependant, comme je vis que mon frere étoit allé auec eux, et que je craignois qu'il n'arriuast quelque desordre, s'ils auoient affaire à des brutaux, tels que sont ordinairement ces sortes de gens ; je me sentis obligé d'estre present à ce qui se passeroit, étant chargé plus qu'eux tous, comme Seigneur, d'apporter l'ordre dans ces rencontres. Ainsy, n'ayant guere tardé à les suiure et marchant bon pas, je les ratteignis, auant qu'ils fussent au lieu où étoient alors ces soldats. Nous les trouuâmes chez un de mes fermiers. Il y en auoit un en sentinelle hors du logis. Et d'abord qu'il nous apperceut de loin, il auertit ses camarades qui pilloient dans la maison, et qui, étant tous sortis, à l'heure mesme, se mirent de front et se disposoient à nous coucher en jouë auec leurs armes. Ils étoient six, et nous connûmes à leurs habits, qu'ils étoient du Regiment des Gardes (2). Je ne deli-

(1) Après les réformes de Louvois dans l'administration militaire, on a peine à concevoir de pareils abus. La famine et l'absence de paye, suite inévitable de la triste situation des finances, en devaient être en partie la cause.

(2) Le régiment des Gardes françaises avait pour uniforme : « l'habit « bleu, doublure, veste et paremens rouges, la culotte et les bas

beray point sur ce que nous auions à faire; et, marchant d'un pas résolu vers eux, sans leur presenter nos armes, dans la persuasion où j'étois qu'ils auroient quelque respect pour le Seigneur de la parroisse, dont ils voyoient les liurées, je leur fis signe de la main de baisser les armes, et leur criant d'un ton de voix assez ferme: « Point de violence, Messieurs. » Ils jugerent aussitost que nous ne venions pas pour leur liurer un combat, ce qui auroit été ridicule, puisque c'eust été nous commettre temerairement auec des brutaux, mais seulement pour arréter le desordre. Et, nous étant approchez, je leur demanday ce qu'ils souhaittoient de mon fermier. Ils se trouuerent un peu interdits par la résolution même auec laquelle nous auions été jusqu'à eux, sans balancer un moment; et ils me dirent qu'ils demandoient seulement un coup à boire. Je leur répondis que cela étoit bien juste, et qu'on n'étoit pas d'humeur, dans le païs, de leur refuser à boire. « Quoy donc, Monsieur, me répliquérent ils, est ce qu'on vous a été faire des plaintes de nous ? Assurement, leur dis je. Car on n'a jamais refusé un coup de cidre à des passans. On se plaint que vous entrez dans les maisons et que vous en emportez plusieurs choses. Cependant je connois, à vos habits, que vous estes du Regiment des Gardes, que nous voyons tous les jours à Paris; et je ne puis conceuoir comment vous autres, qui auez l'honneur de garder la maison du Roy, vous vous amusez à faire ce que font les moindres soldats. » Dans le moment que je parlois de la sorte, celuy de nos habitans qui étoit venu me porter ses plaintes, et qui nous auoit suiuis, sans que je l'eusse apperceu, se jetta sur un fusil que tenoit un de ces soldats, en me disant : « Monsieur,

« rouges, avec guêtres de toile blanche à boutons, et le chapeau bordé « d'argent. » *Abrégé militaire de France* (1740), seconde partie, p. 24.

c'est mon fusil qu'il m'a emporté. » Je dis au soldat d'un ton ferme : « Rendez luy son fusil, puisqu'il ne vous appartient pas. » Il le lascha sur le champ. Mais un autre, transporté hors de luy de voir que l'on eust ainsy fait rendre à son camarade une arme qu'ils comptoient déja estre à eux, luy dit en fureur : « Peu s'en faut que je ne te lasche un coup de fusil dans le ventre. Tout beau, repartis je, vous pourriez vous en repentir. Point de bruit, si vous me croyez. » Je leur fis tirer dans le même temps à boire. Et ils burent tous à nostre santé. Puis m'ayant prié de leur donner quelqu'un pour les conduire dans le chemin de Gaillefontaines (1), qui est un bourg qu'ils me nommerent, je les fis accompagner par un jeune garçon, qui les mit dans leur chemin et qu'ils renuoyerent bientost après.

Cependant, comme nous nous doutâmes bien qu'ils pourroient se détourner encore dans les fermes, mon frere auec nos gens, sans rien témoigner de leur dessein et faisant mine de chasser, ne les perdirent point de veuë ; ce qui les retint dans leur deuoir, jusqu'à ce qu'ils fussent fort loin vers les dernieres fermes de la parroisse. Car, ne croyant plus sans doute qu'on les suiuist, ils entrerent chez le fermier d'une abbaye de l'ordre de Fonteurauld (2), qui est à l'extremité du Fossé (3). Mais ils furent bien surpris d'y voir entrer, un moment après eux, un de nos gens qui y vint auec ses chiens, comme en chassant : ce qui les pressa de sortir assez promptement, dans la crainte qu'ils auoient de nous voir venir encore une fois.

(1) A six kilomètres au N.-E. du Fossé.

(2) C'était un simple Prieuré, celui du Clair-Ruissel, habité par des Religieuses bénédictines.

(3) Il est à six kilomètres N.-E. du Fossé, et à un kilomètre à l'Ouest de Gaillefontaine, dont il dépend,

Mais ces deux affaires, dont j'ay parlé, ne sont rien, en comparaison d'une autre qui eut des suittes fâcheuses, et qui me donna d'assez grandes inquiétudes. Dans le temps que nous étions à Paris, quatre ou cinq soldats tres déterminez du Regiment du Roy (1), s'étant beaucoup écartez de leur Regiment, qui étoit, comme je crois, en garnison à Amiens, c'est à dire à quatorze lieuës de chez nous, vinrent, en pillant et en volant, jusqu'à la parroisse du Fossé. Ils entroient insolemment dans toutes les fermes; et, comme s'il n'y auoit plus eû aucune discipline parmy les trouppes (2), ils emportoient ce qu'il leur plaisoit, ou ils obligeoient les fermiers de se rachetter en quelque sorte de ces vexations, en leur donnant quelque argent. Ils commencerent par les maisons les plus éloignées de la parroisse (3) à exercer cette espece de petite guerre, ou, pour mieux dire, cette veritable vollerie. Mais, quelques uns des parroissiens qu'on auoit volez ayant eû le temps de courir pour auertir tous les autres, on commença à se tenir sur ses gardes, et plusieurs même prirent les armes, parce qu'on eut l'imprudence de faire sonner le toxin; ce qui gasta tout et pensa estre la cause de la mort de plusieurs personnes. Car, du moment que ces soldats entendirent le toxin, s'imaginant qu'on ne songeoit plus qu'à les assommer, ils entrerent en une telle fureur qu'ils résolurent de faire main basse sur tous ceux qu'ils rencontreroient. Ainsy, ayant apperceu quelques uns des habitans qui venoient à eux auec des armes, ils mirent leurs bayonnettes au bout de leurs

(1) Il y eut un régiment de cavalerie de ce nom, organisé sous Louis XIII.

(2) Elle était tout au moins bien relâchée.

(3) Il n'y a point de hameaux, mais des écarts, appelés : le Beau-Lieu, le Bosc-à-l'Eau, les Bruyères, la Mare-Anson et le Pont-Bain.

fusils (1), et, fondant sur eux comme des desesperez, ils s'efforcerent de tuer ceux qui étoient les plus auancez. On peut dire qu'on ne vit jamais plus de fureur d'un costé, ni plus de moderation et de sagesse de l'autre. Car nos habitans, n'ayant nul dessein de s'attirer des affaires, mais seulement de mettre à couuert leurs personnes et leurs biens, se contentoient de parer les coups sans en porter. Et l'un d'eux entr'autres, armurier de profession, et aussy adroit que vigoureux, para ainsy plus de vint coups de bayonnette, que le plus furieux de ces soldats luy portoit de toute sa force, sans qu'il pust jamais l'atteindre, et sans que celuy qu'il s'efforçoit de tuer se mist en état de tirer sur luy, comme il luy auroit été facile, ayant de l'addresse autant que de la résolution. Pendant tout ce tintamare, le curé et le vicaire de la parroisse (2), auertis de ce qui se passoit, y coururent pour tâcher d'appaiser un si grand tumulte. Et ils parlerent en effet de telle sorte à ces soldats, en leur faisant voir combien il étoit contraire aux ordres du Roy qu'ils commissent ces violences à l'égard de ses sujets, et à quoy ils s'engageoient de s'estre addressez à une parroisse qui étoit souz la protection d'un Ministre comme Mr de Pomponne (3), qu'ils commencerent à se calmer. Ils se plaignirent qu'on auoit sonné le toxin pour souleuer la parroisse et pour les charger. On blâma ceux qui l'auoient fait; mais on les blâma encore plus eux mêmes d'en auoir

(1) « Primitivement la baïonnette était adaptée à un manche en « bois que l'on enfonçait dans le canon du fusil, de sorte qu'elle le « bouchait et empêchait de tirer. » L'invention de la douille creuse qui parait à cet inconvénient est de 1701. M. Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France*, t. I, p. 59.

(2) Nicolas Bouvet et Denis de Beauvais, son vicaire.

(3) On sait qu'il était rentré en grâce et dans les Conseils du roi en 1691. Voir t. III, pp. 334-335.

été la premiere cause par les violences qu'ils auoient commises à l'égard de plusieurs parroissiens. Enfin on les conduisit ainsy jusqu'à la porte du presbitaire, où Mr le Curé, selon sa generosité ordinaire (1), leur fit presenter à boire. Et après qu'ils eurent tous bû à sa santé, ils s'en allerent.

Cependant ceux de nos parroissiens qui auoient pris les armes jugerent bien qu'étant éloignez ils recommenceroient leurs violences. Ainsy ils se tinrent prets pour les suiure d'un peu loin et estre en état de secourir ceux que l'on voudroit maltraitter. En effet ils entendirent du bruit, assez peu de temps après. Et, y étant accourus, ils trouuerent que ces soldats, étant entrez dans une maison, vouloient la piller. Il y eut encore là beaucoup de tumulte. Mais, soit que les soldats ne se crussent pas les plus forts, soit que ce que le curé de la parroisse leur auoit dit les eût rendu moins hardis, ils lâcherent pied ; et, se remettant dans le grand chemin, ils continuerent à y marcher, fort en colere neantmoins de se voir suiuis par plusieurs de nos habitans, qui les obligerent ainsy, malgré eux, de se tenir dans leur deuoir. Ils en conceurent une telle rage que, lorsqu'ils furent arriuez à l'entrée des grandes communes (2) de la forets de Bray (3), ils se retournerent tout d'un coup, et, couchant en jouë ceux qui les suiuoient paisiblement, ils tirerent quelques coups sur eux, dont l'un de mes fermiers fut blessé au visage

(1) Voir plus haut, page 95.

(2) Ce mot désigne ici « des droits qui s'exercent en commun par « des habitans d'un canton pour le pâturage de leurs bestiaux, sur un « terrain d'où les habitans des lieux voisins sont exclus. » *Dictionnaire de la coutume de Normandie*, Hoüard, t. I, p. 307, verbo : COMMUNES.

(3) De nombreux défrichements l'ont éloignée du Fossé aujourd'hui ; elle y touchait autrefois.

et le fils d'un autre des principaux habitans dans le bras. Cependant la chose en seroit demeurée là, tant nos parroissiens craignoient les affaires, si les soldats qui auoient tiré eussent ensuitte continué leur chemin ; parce qu'ils auoient regardé ce qui étoit arriué comme un dernier coup de dépit de gens brutaux, qui étoient au desespoir qu'on les eust ainsy poussez et qu'on se fust opposé à leurs volleries. Mais, ayant veû que le plus déterminé d'entre eux et quelque autre se hâtoient de recharger leur fusil pour tirer sur eux de nouueau, la patience leur échappa à la fin, et la crainte d'estre tuez en porta deux ou trois à lâcher leur coup, dont celuy qui paroissoit le plus furieux fut abattu et tué à l'heure même, et un autre tres blessé et renuersé. Leurs camarades dans l'instant prirent la fuitte, et, laissant là une partie de ce qu'ils auoient volé, ils se sauuerent dans la forets.

Cependant le bruit des coups, qui fut entendu du presbitaire, fit juger au curé de la parroisse qu'il pouuoit bien estre arriué quelque malheur. Il y courut aussitost auec le vicaire et plusieurs autres. Et ils trouuerent que l'un des soldats étoit expiré, et que l'autre étoit assez mal et en un état qui leur fit grande compassion. Ils l'assisterent le mieux qu'ils purent, selon le besoin qu'il en auoit. Et on songea aussitost à ce qu'on feroit pour mettre à couuert l'innocence des parroissiens, qui, bien que coupables deuant Dieu, n'auoient rien fait de criminel, selon les regles ordinaires de la police, qui permet aux hommes de se deffendre contre la violence des voleurs, et qui même ne s'étoient portez à cet excès qu'après qu'on auoit, pour le dire ainsy, poussé à bout leur sagesse et leur patience. On jugea donc à propos de faire auertir promptement les officiers de la justice, pour faire faire une information à la décharge de la parroisse. Mais ces officiers, ayant sceu qu'il s'agissoit de soldats du Regiment du

Roy, ne voulurent point en connoistre et ils dirent que c'étoit une affaire qui regardoit l'Intendant. (1) On alla donc, à leur refus, trouuer le subdelegué de l'Intendant de la prouince, à qui on conta l'affaire, comme elle s'étoit passée. Il se transporta incessamment sur les lieux, fit son information, donna ordre que l'on enterrast celuy qui auoit été tué, et fit conduire dans la prison royale (2) celuy qui auoit été blessé. Mais il auertit en même temps le curé de la parroisse de me donner auis promptement de cette affaire, afin que je pusse préuenir le Ministre que cette affaire regardoit et à qui les informations seroient enuoyées.

Je receus donc, peu de temps après, une lettre qui m'informoit de toutes choses, et ensuitte une autre qui me marquoit que, l'Intendant n'ayant point voulu en connoistre, auoit donné ordre à son subdelegué d'enuoyer les informations en Cour. Je fus frappé de cette nouuelle, en appréhendant les suittes, à cause que le Regiment du Roy est un Regiment de faueur. Mais je me rassuray neantmoins un peu, lorsque j'appris en même temps, de tres bonne part, que ces informations étoient fauorables à nos habitans et alloient entierement à leur décharge. Car je ne pus point douter que le Roy, étant remply de justice et donnant ses ordres pour faire obseruer une exacte discipline parmy ses trouppes, ne condamnast la violence des soldats de son Regiment à l'égard de ses sujets. J'écriuis donc d'abord à M[r] de Pomponne à Versailles pour l'informer de la verité de l'affaire, et le supplier d'accorder sa protection auprès du Roy à une

(1) En 1694, l'intendant de la généralité de Rouen était Antoine-François de Paule Lefèvre d'Ormesson.

(2) A Neufchâtel. Voir plus loin, p 167.

parroisse qui m'appartenoit, dont le peuple ne s'étoit porté à faire ce qu'il auoit fait contre les soldats qu'après qu'ils l'auoient poussé à bout par leurs violences. Je luy témoignay aussy qu'il pourroit juger luy même, par la veuë des informations, qui deuoient estre au bureau de M. de Barbezieux, que je ne luy auançois rien dans ma lettre que de veritable et de tres exact. La premiere chose que fit ce Ministre fut d'enuoyer au premier commis de M. de Barbezieux pour sçauoir de luy si les informations, touchant l'affaire dont je lui auois écrit, étoient arriuées. Ce premier commis vint luy même aussitost luy témoigner qu'il n'en auoit point encore entendu parler, et l'assura qu'il luy en donneroit des nouuelles, lorsqu'il les auroit receuës.

Cependant, Mr de Pomponne ayant fait un tour à Paris, j'allay luy rendre visite et j'eus l'honneur de l'entretenir assez longtemps, aussi bien que Madame de Pomponne, de cette affaire. Ils me parurent y prendre tous deux la part que je pouuois desirer. Mais je connus, par la maniere dont ils me presserent de faire venir les informations, que ce Ministre ne vouloit point s'engager d'en parler au Roy qu'il ne se fust assuré auparauant de la vérité des choses, afin de n'auancer rien qu'il ne sceust estre veritable. J'écriuis donc en Normandie pour faire enuoyer les informations qu'on attendoit auec impatience. Et cependant le capitaine des deux soldats, dont l'un auoit été tué et l'autre étoit en prison dans la ville de Neufchâtel, fit sommer la parroisse du Fossé de luy rendre ces soldats qui luy manquoient, en ajoutant à sa sommation de grandes menaces. Tout cela effraya fort nos parroissiens, qui se rassuroient neantmoins un peu, ayant sceu que je m'interessois fort à cette affaire et que je prenois la bonne voye, qui étoit celle des Ministres, pour procurer leur décharge. En effet, les informations

ayant été apportées au bureau de Mr de Barbezieux, il demeura conuaincu que les soldats auoient tout le tort, d'autant plus qu'il sceut qu'ils s'étoient si fort écartez du quartier de leur Regiment pour venir vòler dans des parroisses éloignées ; et il déclara que celuy qui étoit mort auoit été bien tué et qu'il falloit incessamment faire le procès à l'autre. Ainsy la parroisse du Fossé demeura absolument déchargée. Mais, parceque celuy qui étoit prisonnier auoit été reconnu par les parroissiens mêmes le moins coupable de tous, et qu'ils témoignèrent qu'il auoit voulu plusieurs fois empescher les autres d'en venir à ces violences, toute la parroisse s'interessa pour sa liberté ; et, afin de n'animer point dauantage l'officier, qui auoit déja assez de dépit de se voir frustré de ce qu'il eust pu esperer du costé de la Cour, on s'employa auprès du subdelegué de l'Intendant, afin de faire sortir de la prison son soldat, qui luy fut remis entre les mains (1).

Tels étoient les fruits de la guerre, et telles sont les coruées fâcheuses qu'on trouue souuent attachées aux terres et aux Seigneuries qu'on possede dans le siecle. Ceux qui ont renoncé tout à fait au monde, et qui se sont dépoüillez volontairement, pour l'amour de Dieu, de ses honneurs et de ses biens, ont en même temps éloigné d'eux toutes ces suittes funestes de sa seruitude. Mais tant qu'on tient, comme dit un Ancien, par quelque endroit, à ce qui est de son domaine, on est exposé à ses disgraces et à toutes les vaines inquietudes qui les suiuent. Et il est même de la misericorde de Dieu que nous ne joüissions pas toujours si paisiblement des honneurs et des richesses du siecle, mais qu'elles soient accom-

(1) Ces trois affaires de maraudage, si propres à peindre les mœurs de l'armée française, à cette époque, sont à peine mentionnées, en cinq ou six lignes dans l'Imprimé. P. 438.

pagnées d'une certaine amertume qui nous en dégoûte, ou qui nous empesche au moins d'y attacher nostre cœur. C'est aussy à quoy j'ay senty que ces sortes d'éuenemens si fâcheux étoient utiles, n'y ayant rien de plus difficile ni de plus rare que de viure dans l'abondance et dans le calme d'une entiere prosperité, sans aimer des roses qui ne picquent point, et sans se flatter d'une couronne dont on ne sent aucune pointe.

Lors donc que nous autres nous nous regardons comme trop foibles pour tout quitter, comme un S. Antoine et tant d'autres grands solitaires, attendons nous à auoir besoin. en quelque sorte, d'une plus grande force pour pouuoir porter le joug du monde et toutes les suittes si penibles de ce joug si different de celuy de Jesus Christ. Ne nous trompons point dans nos mesures, et supputons bien, selon que l'ordonne le Sauueur, si nous serons assez robustes pour porter, sans nuire à nostre salut, tout le poids de la seruitude du siecle. Car, quoyqu'on fasse résolution de haïr le monde, étant au milieu du monde, tant qu'on n'en sort point, il conserue toujours une espece de droit sur nous. Mais qu'il n'est que trop veritable qu'on s'engage insensiblement dans ses chaisnes, et qu'on se trouue tres souuent au milieu des plus grands perils, sans les auoir trop preueûs ! Peut estre même que Dieu le permet ainsy, pour empescher que ceux qui le craignent ne fussent trop effrayez par la veuë de tant de dangers, dont ses seruiteurs sont enuironnez dans le monde ; et pour leur faire sentir, à chaque pas, par leurs propres experiences, que luy seul peut les soutenir et les conduire au milieu de tant d'écüeils. En effet, quand je considere mille occasions, où j'ay eû besoin de sa protection pour n'estre pas entierement abandonné à moy même, je suis obligé de luy chanter des cantiques d'actions de graces, auec le prophète, de ce que tant de pieges que l'ennemy

me tendoit ont été brisez, et que je me suis veû déliuré: *Laqueus contritus est*; *et nos liberati sumus* (1). Si vous possédez des seigneuries, la relation même qu'elles vous donnent necessairement auec vos vassaux vous attire une infinité d'embarras. Si vous auez quelque talent pour accommoder les affaires, ces mêmes accommodemens, où vous regardez l'exercice de la charité, vous deuiennent tres souuent dans la suitte des sujets terribles d'exercer vostre patience. Tel vous prie et vous conjure d'estre son arbitre qui est prest de vous outrager, après l'arbitrage. Si vous auez des amis, ils pretendent que le droit de l'amitié leur donne une espece d'empire sur vous et vous oblige à vous déclarer contre leurs parties. Tout est remply d'injustice dans le monde. Et nous ne trouuons en nous que foiblesse. Que faire donc autre chose que de recourir à Celuy qui sçait proteger les foibles, lorsqu'ils se confient en luy, et humilier les injustes et les violens? Auec luy, on peut esperer le salut, au milieu de la tempeste, comme on perira sans luy dans le port même.

(1) C'est le même verset du Psaume cxxiii, qu'il ne cessa de chanter, de Paris au Fossé, une fois sorti de la Bastille. Voir t. III, p. 5.

CHAPITRE XXXIII.

— 1694. —

Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne. — Motifs de sa retraite hors de France. — Ses occupations et ses dispositions à l'étranger. — Détails sur sa vie. — Sa piété. — Sa sobriété. — Sa simplicité. — Sa charité. — Ses infirmités. — Sa dernière maladie. — Sa mort. — Sa douceur au milieu des persécutions. — Grand nombre de ses éloges et de ses portraits. — Silence momentané de ses ennemis. — Vers de Santeuil. — Différend à cette occasion. — Libelles contre Arnauld. — Examen des principales accusations intentées contre lui. — Du livre *De la Fréquente Communion*. — De la censure de la Sorbonne. — De la signature du Formulaire. — Derniers événements de sa vie. — Apologie de son exil et de ses sentiments envers le roi. — Profondeur des jugements de Dieu. — L'état de son esprit attesté par son Testament spirituel. — Craintes de ses amis à sa mort. — L'Eglise et la Vérité ne manqueront pas de défenseurs.

Si j'ay éprouué cette grande verité en bien des rencontres, l'exemple du plus celebre homme de ce siecle, je veux dire de Mr Arnauld, oncle de ma belle sœur, que nous perdîmes au mois d'aoust de l'année 1694, et dont la mort a été pour nous une des plus grandes afflictions de nostre vie, nous en conuainquist plus que jamais ; puisqu'il n'y a peut estre guere eu d'homme dont la patience ait été plus fortement éprouuée que la sienne, et qui ait été plus visiblement soutenu par la main du Tout puissant, au milieu de tant de tempestes qu'il a essuyées. Mais, auant que de parler de sa mort, il est bon de dire icy quelque chose de ce qui l'a précedée.

J'ay parlé auparauant de sa retraitte hors de la France

et du sujet qui en fut la vraye cause (1), c'est à dire du desir sincere qu'il eut de faire cesser tous les bruits que ses ennemis se plaisoient à répandre, tous les jours, pour décrier sa conduitte et enuenimer ce qu'il y auoit de plus innocent dans les visites que luy rendoient ses parens et ses amis. Ayant donc cru, comme je l'ay dit ailleurs, que son absence osteroit tous ces prétextes à ceux qui cherchoient des occasions de le perdre, il s'étoit entierement retiré depuis quinze ans (2). Et l'on peut dire qu'il leur donna, pendant tout ce temps, quelque sujet de se repentir de l'auoir ainsy obligé de se mettre hors de leurs atteintes; puisque sa réputation s'augmenta encore beaucoup, durant son absence, par les excellens écrits qu'il composa auec une entiere liberté, tant pour sa propre deffense que pour celle de la verité de l'Eglise. Trouuant, au milieu des étrangers, ce qu'il n'auoit pu trouuer au milieu de ses compatriotes, il auoit la joye de seruir Dieu, sans que sa conduitte fust critiquée et sans qu'on tournast à crime ses meilleures actions. Et, comme il étoit obligé de demeurer dans sa maison, il trouua moyen, auec l'agréement du Pape, qui luy enuoya un Bref pour cela, d'en faire une église domestique, où il luy permit, comme à un prestre persecuté injustement, de dire la messe, ainsi qu'il faisoit ordinairement tous les jours, et où toutes ses occupations et ses exercices journaliers étoient réglez, comme en une communauté tres reguliere. On peut voir, dans un liure donné au public, qui porte pour titre : *Histoire abbregée de M. Arnauld*, tout ce qui regarde le detail de cette vie si chrestienne qu'il menoit dans sa retraitte (3). Mais je ne puis m'empes-

(1) Tome III, pages 154-158.

(2) De 1679 à 1694.

(3) Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld. A Cologne. M.DC.XCV. In-12 de 295 pages, sans la Table. C'est d'une

cher, pour ma propre édification et pour celle des personnes qui pourront lire ces Memoires, d'en marquer icy la substance. Car, quoyque ce soient de petites choses, étant regardées en elles mêmes, elles sont grandes par rapport à la personne qui les prattiquoit, et à l'esprit de Religion qui en étoit le principe dans ce grand homme. Et je me souuiens sur cela de ce que me dit un de mes amis, qui assista à la maladie et à la mort d'un prince du sang de nos jours, l'un des grands genies du siecle : Qu'il faisoit paroistre une exactitude surprenante pour la prattique des moindres choses de nostre Religion ; et qu'il disoit qu'il n'y auoit rien de petit dans le culte que l'on rendoit à un objet aussy grand qu'étoit Dieu; qu'ainsy il ne falloit pas négliger comme peu de chose tout ce qui s'y rapportoit. L'on deuoit sans doute écouter cela auec d'autant plus d'admiration et de respect que celuy qui parloit de cette sorte n'auoit pas toujours tenu un tel langage, et qu'il ne pouuoit s'estre fait, depuis quelques années, un si prodigieux changement en luy que par la vertu de l'Esprit de Dieu, qui sçait abbaisser dans les princes ce qu'il y a de fausse grandeur pour les rendre vraiment grands deuant ses yeux, comme il sçait releuer de la poussiere les plus petits pour les mettre dans les premiers rangs en son royaume (1).

Lettre sur la maladie et la mort de Monsieur Arnauld (pages 233-250), que du Fossé a tiré la plupart des détails qui vont suivre sur cette partie de la vie d'Arnauld. L'ouvrage est du P. Quesnel, son compagnon d'exil.

(1) Tout ce que vient de dire notre auteur convient parfaitement au Grand Condé, mort le 8 décembre 1686. L'éloquent témoignage rendu par Bossuet à sa piété dans ses dernières années, et l'émouvant tableau qu'il trace de ses derniers moments montrent bien que ce prince mettait en pratique les principes rappelés ici. — Voir la IV[e] partie de son Oraison funèbre.

La vie que menoit M. Arnauld, dans sa solitude, étoit veritablement la vie d'un prestre, qui, en sacrifiant tous les jours le corps adorable de Jesus Christ, dans la Sainte Messe, s'immoloit aussy tous les jours luy même à Dieu pour le sacrifice continuel d'une vie toute déuouëe à son seruice, et par une humble soumission à sa volonté, dans l'état si mortifiant où il luy auoit plû de le reduire. Comme il s'attacha toujours inuiolablement à la doctrine de l'Eglise, dont il regardoit la foy comme la vie des Chrestiens, il aimoit aussy à suiure son Esprit dans ses prières; c'est à dire qu'il regardoit son Office comme la priere propre à un prestre, et chaque heure de cet office comme un temps de benediction pour chacune de ces prieres. Ainsy il étoit exact, autant qu'il pouuoit, à ne rien changer dans cet ordre de prieres ecclesiastiques, qui, étant faittes à contre temps, semblent perdre quelque chose de ce qui en releue le merite deuant Dieu. Il disoit la Messe, entre Prime et Tierce, auec une telle ferueur de deuotion qu'il étoit comme impossible que ceux qui y assistoient ne s'en sentissent échauffez par le feu qui l'animoit si sensiblement, dans tout le temps de ces redoutables Mysteres. Et, pour peu de réflexion que l'on fist alors sur le respect et la frayeur toute sainte dont il étoit pénetré, on étoit dans le dernier étonnement que l'on eust pu l'accuser d'auoir trauaillé pour détruire la veneration duë à cet auguste sacrifice.

Quoyqu'il eust le cœur remply de veritez de l'Ecriture, il la lisoit toute entiere tous les ans, persuadé que ce liure tout diuin est un thresor inepuisable de richesses spirituelles, où l'on découure de plus en plus de quoy se remplir, à mesure qu'on s'en approche auec plus d'ardeur. Et il joignoit à cette lecture celle de quelque autre liure de pieté, comme de l'*Année Chrestienne* de M. le

Tourneux (1). Tout ce que publierent certaines gens du caractere de ce grand homme étoit éloigné infiniment de ce que ceux qui le connoissoient en ont attesté. On a voulu le faire passer pour un homme qui aimoit la bonne chere. Et jamais homme ne fut plus sobre, mangeant peu de viande à son disner, et de la viande la plus commune, comme bœuf, mouton et veau, et se contentant pour le soir d'un petit potage et de deux œufs. Quelque idée que l'on ait voulu donner de luy, comme d'un esprit imperieux et hautain, qui aspiroit à dominer sur tous les autres ; jamais peut estre n'a t'on veû un homme d'une plus grande simplicité et qui songeast moins à prendre le moindre empire sur ses amis. Ce qui a pu donner lieu à cette idée que l'on se formoit de luy, c'est qu'aimant tres sincerement la verité, en quelque maniere que ce fust, et, ayant l'esprit fort juste pour ne pas prendre aisément le change, il la soutenoit auec une grande fermeté, quand il la voyoit attaquée. Mais, du moment que quelqu'un luy faisoit connoistre qu'il se trompoit, ce qui arriuoit bien rarement, il se rendoit auec joye, parcequ'il ne cherchoit pas, comme tant d'autres, à disputer, mais à établir la verité. Le seul exemple de ce qui luy arriua au collége du Mans, lorsque, présidant à une thése de philosophie, il demeura conuaincu que celuy qui disputoit contre le soutenant auoit raison, et fit gloire de s'y rendre publiquement (2), suffit pour donner une juste idée du veritable caractere de son esprit.

(1) Par ignorance ou par modestie, notre auteur passe sous silence une autre habitude d'Arnauld : « Sa coutume étoit, après avoir dit « son Bréviaire, de lire les Explications sur l'Ecriture Sainte qu'avoient « faites Messieurs de Saci et *du Fossé*. » HISTOIRE DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL (par Besoigne), t. VI, p. 79.

(2) Vers 1641, il professa un cours de Philosophie dans le collége du Mans. Un de ses élèves, M. Wallon de Beaupuis, fit une thèse sur

Aussy tant d'ouurages excellens qu'il a donnez au public, depuis même sa retraitte (1), n'étoient pas, comme quelques uns l'ont auancé, des effets de l'inquietude d'un esprit contentieux, mais de son amour plein d'ardeur pour l'Eglise et la verité, qu'un serment tres solennel l'auoit engagé à deffendre aux dépends de sa liberté et de sa vie. C'est pourquoy il auoit soin d'attirer toujours la benediction de Dieu sur son trauail, ne s'y appliquant chaque jour qu'après auoir dit la Sainte Messe, et regardant ce trauail comme l'œuure que Dieu même luy imposoit, et dont le sage luy auoit appris à ne se pas acquitter auec negligence. Mais ce qui fait encore mieux voir la parfaitte pureté de son intention dans ses écrits, c'est qu'il témoignoit une joye sensible de l'auantage que l'Eglise retiroit du trauail des autres, se proposant pour objet unique ce bien de l'Eglise et non sa propre reputation. Quoyqu'il fust bien éloigné d'estre riche, n'ayant aucun bien de l'Eglise et son patrimoine étant fort mediocre (2), il excelloit en charité enuers les pauures, s'ostant quelquefois le necessaire pour estre en état de fournir à leurs besoins. Et enfin quelque grande que fust sa retraitte dans une maison d'où il ne sortit jamais, les

ce sujet : *Ens synonimè convenit Deo et creaturæ.* L'abbé de la Barde, chanoine de Notre-Dame, l'un des disputants, pressa vivement le Répondant. Le professeur, M. Arnauld, loin de soutenir son élève, se reconnut vaincu et embrassa le sentiment de son adversaire. *Histoire de Port-Royal*, par Besoigne, t. V, p. 350.

(1) « Les ouvrages connus pour être certainement de M. Arnauld, « font environ cent-trente-cinq volumes, tant petits que gros, tous « livres généralement bien écrits, dont quelques uns passent pour « des chefs-d'œuvre dans leur genre. » *Dictionnaire de Moréri.* On en peut voir le catalogue à l'article Arnauld. De 1679 à 1694, le chiffre de ces ouvrages dépasse une trentaine.

(2) A sa mort « le tout montait à quatre cent cinquante livres de « rente. » *Histoire de Port-Royal*, par Besoigne, t. VI, p. 138.

quatre dernieres années de sa vie, il prenoit encore quelques jours pour se retirer, à l'égard même de ceux de la maison, et se recueillir dauantage deuant Dieu, en s'appliquant particulierement à la consideration de la mort et se remplissant des veritez de la vie du siecle à venir.

Une vie si chrestienne et si penitente étoit encore accompagnée de plusieurs infirmitez qui lui suruinrent; de plusieurs attaques, d'un étouffement auquel il étoit sujet, de dysuries fort douloureuses, de la diminution de sa veuë, etc. qui luy donnoient le moyen d'offrir à Dieu un sacrifice plus plein, en luy immolant peu à peu son corps comme une victime viuante, sainte et agreable à ses yeux. Lorsqu'il étoit dans ces saintes dispositions et que sa vie même paroissoit une preparation continuelle à la mort, il se sentit attaqué le premier jour d'Aouts de l'année 1694, de sa fluxion qui luy causoit un étouffement de poitrine. Mais, comme on étoit accoutumé à ces sortes d'attaques qui luy étoient ordinaires, et que l'on auoit trouué le moyen de le soulager, on ne s'en effraya point d'abord. Et luy même se leua à son ordinaire, pria Dieu, dit la Messe et se mit à son trauail, comme un autre jour. Il fit de même les deux jours suiuant, auxquels il offrit aussy le saint sacrifice, quoyque son mal parust augmenter. Mais il fut ensuitte quatre jours sans estre en état de dire la Messe, recitant neantmoins l'Office de l'Eglise aux heures accoutumées, s'occupant beaucoup de Dieu pour l'éleuation de son cœur vers luy, récitant les pseaumes qu'il sçauoit par cœur, écoutant lire ces liures de pieté, et se remplissant le cœur, autant qu'il pouuoit, des paroles de la verité qu'il auoit toujours tant aimée. Le septiéme jour de sa maladie, qui étoit le samedy, quoyque le mal le pressast beaucoup, il ne laissa pas de se leuer après midy, de disner dans sa chaise et de conuerser à

l'ordinaire auec les saints compagnons de sa retraitte. Mais, comme on le vit fort abbattu, et que sa poitrine étant beaucoup engagée, elle commença à ne se décharger plus, on jugea bien qu'il ne falloit pas dauantage differer à luy faire receuoir les sacremens. Il se confessa donc le soir de ce même jour et receut l'Extrême Onction ét le Saint Viatique auec sa foy et sa pieté ordinaires. Et, sa vie s'étant éteinte, il entra quelque temps après dans l'agonie, pendant laquelle on fit les prieres accoutumées de l'Eglise. Mais ce fut une agonie si tranquille qu'il sembloit que Dieu voulust faire connoistre, par la maniere même dont il mourut, que son âme n'auoit nulle peine de quitter un corps mortel, pour aller se réünir à son Dieu comme à son principe et à son bien souuerain. Il passa ainsy sans aucune conuulsion, sans aucun cry, sans grimace et sans mouuement, du temps de cette vie de misere et de combats au repos de l'éternité bienheureuse (1), que Jesus Christ a promis à ceux qui auront souffert pour la verité et la justice. Et, quoyque d'un si grand nombre d'années qu'il vécut, depuis que la persecution commença à s'éleuer contre luy (2), au sujet du liure *De la Frequente Communion*, il en ait passé plus de quarante dans une retraitte souuent assez resserrée et accompagnée quelquefois de toutes les incommoditez d'une vie errante ; qu'il se soit veû obligé de passer souuent d'un lieu en un autre, et d'essuyer les fatigues

(1) « Son agonie fut douce et tranquille; et à minuit et un quart, « il fit un soupir et expira âgé de quatre-vingt-deux ans six mois et « un jour. » Besoigne, *ibid.*, t. VI, p. 136. — Ce fut le dimanche 8 août 1694. — Il y a, dans le *Nécrologe de Port-Royal*, une lettre du P. Quesnel, présent à cette mort, et écrite au P. Du Breuil, son confrère, peu de jours après, pour lui en transmettre les détails. Pages 316-318.

(2) Vers 1644. Voir t. I, p. 108 et suivantes.

de plusieurs voyages, les poursuittes de ses ennemis, et les craintes même de ses amis et mille incidens impréueus, sans compter la priuation de tout ce qu'il auoit de plus cher au monde ; tout cela sans doute luy parut bien peu de chose, et tout ce temps luy sembla bien court, dans le moment qu'il se vit prest d'essuyer pour toujours ses larmes, de se reposer de tous ses trauaux dans le sein de Dieu et de se nourrir éternellement de la verité dans sa source, après l'auoir recherchée, aimée et deffendüe aux dépends de sa liberté et de sa vie.

Ceux qui se trouuerent presens à sa mort attestent qu'il parut sur son visage un air si doux et si aimable qu'on ne pouuoit le regarder qu'auec admiration, et que, bien loin d'en auoir horreur, comme on en a ordinairement des morts, on auoit même de la joye de le baiser. C'estoit aussy un des principaux caracteres de son esprit et de son cœur que la douceur d'un agneau. Et, quelque chose qu'aient pu dire contre luy ses aduersaires, la force même qui paroist dans les écrits qu'il a composez pour deffendre l'innocence et la verité, s'accorde parfaittement auec cette admirable douceur que l'on remarque toujours en luy, au plus fort de ses persecutions. L'exemple seul de Moyse, que l'Esprit de Dieu appelle, *le plus doux de tous les hommes*, quoyqu'il eust tué un Egyptien pour deffendre un de ses freres, brisé par une juste colere les premieres tables de la Loy, et fait passer au fil de l'épée vint et trois mille hommes pour punir l'idolatrie de son peuple, fait bien voir qu'on peut allier ensemble la douceur d'une charité sincere enuers le prochain auec un zele plein d'ardeur pour les interets de Dieu (1).

(1) Tout ceci est extrait, presque textuellement, de la *Lettre sur la maladie et la mort de Monsieur Arnauld*, dont il a été question plus haut (p. 173). Voir l'HISTOIRE ABRÉGÉE DE M. ARNAVLD, pages 247-248.

Telle fut la vie, telle fut la mort de ce grand homme; une vie toute consacrée à la deffense de la verité, et neantmoins toute trauersée par mille contradictions et mille souffrances; une mort qui a été regardée comme pretieuse et comme sainte par tous ceux qui ont connu le fonds admirable de sa pieté (1), mais qui a été décriée par beaucoup d'autres qui n'ont point pu l'épargner, lorsque la plus grande animosité se modere ordinairement, et fait paroistre quelque retenuë enuers les cendres de ceux qu'elle a le plus déchirez, pendant qu'ils viuoient. Il est incroyable combien de plumes furent employées d'abord pour faire l'éloge d'un homme que plusieurs papes, et un grand nombre de cardinaux et de prelats auoient loüé comme un illustre deffenseur de la foy contre les heretiques et de la morale contre les casuistes relâchez. On en tira des estampes de toutes grandeurs (2), que tout le monde s'empressoit d'auoir : on en fit des bustes de marbre blanc et d'autres matieres. On enuoyoit à Paris, de tous costez et des extremitez même de la France, des vers latins et françois (3), qui releuoient son grand me-

— Ici le premier éditeur a intercalé un Portrait d'Arnauld, qui n'est pas dans le Manuscrit. Voir l'Appendice VII.

(1) Lui-même lui donne le nom de « saint » dans une lettre qu'on croit écrite à M. Le Mettayer, curé de S[t] Thomas d'Evreux, peu de temps après la mort d'Arnauld. Voyez ci-après, LETTRES INÉDITES DE DU FOSSÉ, à la suite du N° 19.

(2) Philippe de Champagne avait fait d'Arnauld plusieurs portraits, ainsi que son neveu, Jean-Baptiste Champagne. Les portraits faits par ce dernier sont les plus connus; Edelinck et Drevet les ont gravés. Il en existe une foule d'autres qu'une Religieuse qualifiait « d'horribles. » — En 1679, l'année de son exil volontaire, on en fit un assez bon, qui fut gravé par Pivoikel.

(3) On peut lire « une demi-douzaine de ces pièces en vers latins « et autant en vers françois, » à la fin de l'*Histoire abrégée de Monsieur Arnauld*, pages 289-296, et plusieurs autres parmi les quinze pièces données à la suite de son article, dans le *Nécrologe*, pages 318-331. — Du Fosse lui-même fit quelques vers français. Voir les LETTRES INÉDITES. n° 9.

rite d'une maniere qui donnoit lieu de juger que c'étoit Dieu même qui se declaroit pour la justification de son seruiteur, opprimé auparauant par tant de persecutions et d'impostures : *Vox populi, vox Dei* (1). Il y eut même un Cardinal, lequel en plein consistoire fit son éloge deuant le Pape, en temoignant la perte si considerable que l'Eglise venoit de faire par la mort d'un homme qu'il ne craignit pas de comparer aux anciens Peres et aux plus illustres Docteurs de l'Eglise catholique (2).

J'auouë que je ressentois un singulier plaisir de voir la vertu ainsy honorée et l'innocence justifiée si hautement. Mais je puis bien assurer, en même temps, que je ne fus nullement trompé par ce qu'on vit dans la suitte succeder à tant d'éloges. Je crus dès lors, selon que je connoissois la mauuaise volonté de ses ennemis, qu'ils se sentoient obligez de laisser passer en silence ces premiers temps, où il leur auroit été peu sûr et peu honorable de prétendre s'opposer à ce torrent, pour le dire ainsy, d'éloges donnez par tout le public à l'illustre mort : et je demeuray tres persuadé qu'ils ne se tairoient pas toujours, mais qu'ils sçauroient bien prendre leur temps pour détruire toutes ces loüanges, par le renouuellement de toutes les mêmes accusations contre luy qu'ils auoient veû si souuent détruittes et réfuttées. J'en parlay ainsi à quelques personnes de mes amis. Et ni eux ni moy nous n'y fûmes point trompez.

Tout Paris, et j'ose dire toute la France, vit auec le dernier étonnement le procès qu'ils firent à Mr de Santeüil, chanoine régulier de Saint Victor, si connu par ses

(1) Pensée d'Hésiode formulée par Aristote en sentence devenue proverbe.

(2) Le cardinal d'Aguirre. Le résumé de son discours a été donné dans une lettre du 30 août 1694, citée par Besoigne, *ibid.*, t. VI, pages 139-140.

excellentes hymnes composées en l'honneur des Saints (1), sur le sujet d'un épitaphe en vers qu'il fit sur le cœur de M. Arnauld, transporté à Port Royal des Champs (2). Voicy quels furent ces vers, à l'occasion desquels on vit s'éleuer un si grand orage qu'il sembloit qu'il ne s'agissoit pas moins que de la ruine de la Religion.

Ad sanctas rediit sedes ejectus, et exul,
Hoste triumphato ; tot tempestatibus actus ;
Hoc portu in placido, hac sacrâ tellure quiescit
ARNALDUS veri deffensor, et arbiter æquus.
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus :
Huc cœlestis amor rapidis cor transtulit alis ;
Cor nunquam auulsum nec amatis sedibus absens (3).

Ce fut luy même qui les fit transcrire d'une écriture moulée, parfaittement belle, et qui me les enuoya, auec

(1) Du Fossé ne goûtait pas moins les autres vers de Santeuil, comme ce dernier nous l'apprend dans une lettre du 19 juin 1694, adressée à Arnauld, qui avait hésité à le remercier « de la nouvelle « édition de ses vers sur des matières profanes. » Un peu piqué du ton de sa lettre, le poète lui dit : « J'avois toûjours résisté de vous « faire ce présent dont M. Nicole m'a congratulé et M. du Fossé. »

(2) « Le cœur fut apporté à P. R. vers la fin d'octobre 1694 par « M. Ernest Ruth d'Ans, chanoine de Bruxelles, grand ami de « M. Arnauld. Il étoit accompagné de M. des Essarts Prêtre, de « M. Varet de Fonteny et de M. Guelphe, qui demeuroient avec M. Ar« nauld. Madame de Fontpertuis se joignit à eux à Paris, pour mener « à P. R. le précieux dépôt. » Besoigne, *ibid.*, t. VI, p. 137. — Son corps resta à Bruxelles, où il reçut clandestinement la sépulture. Voir l'Appendice VIII.

(3) La remarque consignée ci-après nous détermine à donner fidèlement le texte et la ponctuation du Manuscrit, bien que cette dernière laisse à désirer, au moins pour le deuxième vers. *Arbiter æquus* se trouve aussi dans l'*Histoire abrégée de M. Arnauld*, p. 291, donnée en 1695; mais partout ailleurs on lit *Arbiter æqui*. Cette épitaphe avait été composée à la prière des Religieuses de Port-Royal des Champs, qui avaient reçu Santeuil.

son nom audessouz. Et, les ayant lûs, je n'y trouuaý rien qui excedast les justes loüanges qui étoient deuës au merite de celuy qui auoit cent fois fait triompher la verité de l'erreur, et qui auoit toujours comme tenu une juste balance, pour rendre à la verité ce qu'elle deuoit, sans blesser la charité (1). Cependant ses ennemis en prirent sujet de le pousser presque à bout. Et il paroist, par des lettres imprimées que plusieurs d'entr'eux luy écriuirent, combien ils firent d'efforts pour l'obliger de se retracter (2), en ne craignant pas de luy representer celuy qu'il auoit osé loüer comme un ennemy de l'Eglise, un chef de party et un heresiarque, et n'exemptant pas même d'erreurs ses liures contre les Caluinistes, quoy qu'approuuez auec tant d'éloges par de celebres prelats. Et depuis ce temps ils continuerent à répandre des ecrits en vers et d'autres libelles remplis d'inuectiues les plus injurieuses à la memoire de M. Arnauld et de ses amis.

Leur dessein leur réüssit parfaittement; et ces libelles répandus partout effacérent bientost de l'esprit d'un grand nombre de personnes, trompées par l'idée auanta-

(1) Les mots *Ejectus et exul; Hoste triumphato; veri defensor et arbiter æqui* ou *æquus* soulevèrent surtout la tempête.

(2) Voir : « *La Vie et les bons mots de M. de Santeuil*, avec plusieurs « pièces de Poësies, de Mélanges, de Littératures, le Démêlé entre « les Jésuites et lui, une Histoire de ce Démêlé, et quelques pièces « pour ou contre M. de Santeuil : le tout divisé en deux Tomes. » — Le second tome renferme, avec force détails, le Démêlé et l'Histoire de ce Démêlé, où figurent l'abbé Faydit, le P. La Chaise, Bourdaloue, et surtout ses confrères, les jésuites, Jouvency, Du Cerceau, Commire et Baune. Les lettres et les pièces de vers, tant latines que françaises, montrent toute la vivacité de la querelle qui, née en 1695, se prolongea jusqu'en 1696. — M. Sainte-Beuve l'a résumée dans un Appendice du tome V de *Port-Royal*, pages 599-602, emprunté à ses *Causeries du Lundi*, tome XII, article SANTEUIL. Besoigne l'avait précédé dans cette tâche. Voir son HISTOIRE DE PORT-ROYAL, t. VI, pages 140-143.

geuse qu'elles auoient de la bonne foy des accusateurs, tout ce qu'on auoit publié d'abord en la loüange de celuy qu'elles accusoient. Je vis moy même un Ecclesiastique de mes intimes amis, homme d'ailleurs d'un tres bon sens et d'une solide pieté, ébranlé de telle sorte par les couleurs specieuses qu'on donnoit à ces calomnies, et par une certaine addresse à couurir d'une apparence de simplicité et de verité les plus grands mensonges, que je souffris interieurement beaucoup en moy même de ne pouuoir le détromper. J'ay sceu aussy que des prelats d'une pieté reconnuë, préuenus par tous ces bruits qu'on semoit conscientieusement et sans scrupule, parloient eux mêmes de M. Arnauld comme d'un homme qui auoit extrémement nui à l'Eglise, et pour le salut duquel ils témoignoient qu'il y auoit lieu de craindre beaucoup.

J'auouë franchement que tout cela m'a troublé, et que me trouuant en quelque sorte dans la disposition du prophete roy, j'ay senty comme luy que j'étois tout ébranlé et presque renuersé : *Penè moti sunt pedes mei : penè effusi sunt gressus mei* (1). Quoy donc ! me suis je dit en moy même : Est ce que je me trompe ? Est ce que ce que j'ay veû se passer deuant mes yeux, depuis plus de cinquante ans, n'a été pour moy qu'une pure illusion ? Aurois je sucé le venin moy même, sans m'en estre apperceu ? Et ceux que j'ay cru m'auoir éleué dans la crainte du Seigneur et dans la foy catholique, m'auroient ils trompé jusqu'à ce moment, en me presentant, selon la parole de Jesus Christ, un serpent au lieu de la nourriture des enfans de Dieu que je prétendois receuoir d'eux ? Serois je assez malheureux pour trouuer ma perte où je cherchois mon salut; et ceux que je regardois comme mes amis pourroient ils bien estre mes plus dan-

(1) Psaume LXXII, v. 2.

gereux ennemis? Je n'ay rien de plus cher au monde que mon salut. Et de quoy me seruiroit toute la science de mes directeurs, si elle contribuoit à me perdre? Je suis donc tres résolu, ay je dit encore en moy même, d'examiner tres serieusement cette affaire; et sans auoir aucune consideration de parenté, d'alliance ou d'amité, et me dépoüillant de toute ancienne préuention, s'il étoit vray que j'en eusse eu quelqu'une sur cette matiere, je veux faire tout de bon une reueuë sur toutes les choses principales qui se sont passées; et, après auoir meurement consideré toutes les pieces de ce grand procès, condamner auec tant d'autres M. Arnauld, si je demeure conuaincu qu'on le condamne justement. Car enfin mon interest et spirituel et temporel s'y trouuent joints également; et, sauuant mon ame, je me mettray à couuert de tant de contradictions et de trauerses, que je souffre depuis si longtemps à cause d'un homme seul. Je ne prétends pas toutefois examiner ce qui regarde la foy, m'en reconnoissant tres incapable, et étant soumis tres sincerement à toutes les décisions de l'Eglise, que j'honore et que je respecte comme ma mere. Mais j'ay dessein de m'assurer s'il n'est point vray que M. Arnauld et ses amis aient refusé de s'y soumettre. Car, si cela est, je les quitte dès à present pour toujours. C'est donc un fait à éclaircir. Et je crois qu'il ne m'est pas impossible d'en venir à bout, à moy qui, depuis plus de trente ans, ay été employé, comme arbitre à juger bien des procès aussy embroüillez, quoique sans comparaison moins importans, à cause de la matiere (1).

(1) L'affaire des vers de Santeuil et cette noble et touchante déclaration de principes ont été complétement supprimées par le premier éditeur, qui s'est permis plusieurs déplacements de texte et interpolations, afin de ménager la transition du chapitre II au chapitre III de son livre IV.

J'ay, ce me semble, à examiner la conduitte de M. Arnauld, principalement dans trois ou quatre grandes affaires, d'où dépend le jugement que je dois porter de luy : dans l'affaire qui regarde le liure *De la Frequente Communion* ; dans celle de la censure de la Sorbonne ; dans celle de la signature du Formulaire ; et dans ce qui se passa les dernieres années de sa vie. Car on voit bien que tout est compris dans ces quatre points (1).

Commençons donc par le liure *De la Frequente Communion*, qui a été l'un des sujets pour lesquels on s'est le plus éleué contre son autheur. Tout le monde sçait qu'encore qu'il crust n'auoir auancé dans ce liure que la doctrine des anciens Peres et des Conciles, il ne voulut point s'en fier entierement à luy même ; et qu'auant que de l'exposer dans le public, il se soumit à l'examen non pas seulement d'un grand nombre de Docteurs ses confreres, mais encore de seize archeuesques ou éuesques des plus sçauans et des plus celebres de l'Eglise gallicane, qui, après l'auoir examiné, l'approuuerent authentiquement auec de tres grands éloges (2). Dès là il semble que le liure *De la Frequente Communion* ne deuoit plus estre consideré comme le liure d'un Docteur particulier, mais comme

(1) Cette division du sujet fait pressentir une Discussion, une Apologie en règle. Les deux premiers points lui sont communs avec l'auteur de l'HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE M. ARNAULD, qui divise son livre en *âges*, et place, dans le *Second âge*, les trois affaires du Livre de la Fréquente communion, de la Censure de la Sorbonne et de la Morale relâchée. Au *Quatrième âge* figurent les ouvrages composés pendant sa retraite. Les titres sont les mêmes, pour les deux premiers points et le quatrième : il n'y a que le troisième point, la signature du Formulaire, qui ne s'y trouve pas, et appartient en propre à notre auteur.

(2) « Seize archevêques ou évêques, et vingt-quatre Docteurs, lui « donnèrent d'abord les approbations que l'on voit à la tête du Livre. » *Histoire abrégée d'Arnauld*, p. 49.

celuy de tous ces prelats et de tous ces Docteurs, puisqu'ils l'auoient adopté en quelque sorte par des approbations si auantageuses. Ne pourroit-on pas neantmoins dire encore que la religion de ces prelats se seroit peut estre laissé surprendre par le nom illustre de celuy qui en étoit l'autheur, et qu'ils ne l'auoient peut estre pas tous lû auec autant d'exactitude qu'il auroit été à souhaitter. Je n'oserois l'auouër, par le grand respect que je dois auoir pour la dignité et pour la sincerité de ces grands hommes : mais je veux bien ne le pas nier aussy tout à fait, pour examiner encore plus solidement ce point et ne me laisser à moy même aucun sujet de douter dans une affaire de cette consequence. Je suppose donc, sans pretendre neantmoins blesser en aucune sorte le profond respect que je dois à ces prelats, qu'il ne seroit pas absolument impossible que, dans l'embarras de tant de grandes affaires dont chacun d'eux étoit chargé par le soin d'un diocese, ils n'aient peut estre été surpris et par le nom et par l'éloquence de M. Arnauld, eux surtout qui n'auoient encore aucun sujet de se defier de luy. Mais que puis je penser et que dois je dire de tout ce qui arriua dans la suitte, lorsque, tant de personnes redoutables par leur credit s'étant eleuées contre ce liure qu'elles décrioient comme tres pernicieux, et l'ayant même deferé à Rome pour estre examiné par sa Sainteté, non seulement les éuesques approbateurs, mais ceux de la prouince du Languedoc (1),

(1) L'Imprimé, p. 452, dit « la province d'Auch. » Telle est aussi la leçon de l'*Abrégé de l'Histoire d'Arnauld.* « Toute la province d'Auch « se joignit à ces seize Archevêques et Evêques, dans son Assemblée « Provinciale de 1645, composée du Métropolitain, de dix Evêques ses « suffragans et de quantité d'Ecclésiastiques du second ordre. » P. 51. Il n'y avait pas, dans l'Eglise de France, de « Province de Languedoc, » et le Languedoc, province ou division territoriale, comprenait les deux archevêchés de Narbonne et de Toulouse. — Il faut remarquer

au nombre de quatorze ou quinze, se joignirent tous ensemble pour sa deffense ? Que dois je penser encore une fois, quand je considere que, dans la lettre qu'ils écriuirent au Pape, ils releuerent de nouueau le merite de ce liure par leurs éloges, en luy faisant voir la necessité de soutenir la doctrine qui y étoit enseignée, par les grands fruits qu'elle produisoit déja dans leurs dioceses pour la conuersion veritable des pécheurs ? Enfin oserois je dire anathême à un liure qui, déféré au Saint Siege, examiné auec toute la rigueur possible, et décrié par un tres puissant party qui en sollicitoit de toutes ses forces la condamnation, sortit neantmoins de l'examen, malgré le credit de ses aduersaires, sans estre flestry de la moindre tache ? (1) J'auouë que je ne puis et que je ne crois pas non plus que personne puisse résister à l'euidence de cette preuue, qui doit passer pour une de ces demonstrations dont on ne peut contester la verité, sans renoncer à toute la lumiere de la raison.

Venons donc presentement au second point, qui regarde la censure de Sorbonne, par laquelle sa doctrine et sa personne ont été flestries de telle sorte qu'une de ses propositions a été condamnée comme heretique et que luy même a été exclus du corps de la Faculté. Voila sans doute un étrange préjugé contre ce docteur. Et je pardonne sans peine à beaucoup de gens, qui, peu instruits du fonds des choses et fondez sur la censure d'une Faculté aussi celebre que celle de Paris, que l'on regarde comme

cependant que la Province d'Auch n'avait que *neuf* suffragans. Voir les *Tables de tous les Archeveschez et Eveschez de l'Univers*, par l'abbé de Commanville, pages 66 et 67.

(1) Pour tous les faits résumés dans ce passage, voir l'HISTOIRE ABRÉGÉE D'ARNAULD. Ils sont rappelés, avec les noms, dates et citations, dans le chapitre intitulé : *Première affaire*. LE LIVRE DE LA FRÉQUENTE COMMUNION. Pages 47-73.

remplie de personnes également pieuses et sçauantes, considerent M. Arnauld comme ayant effectiuement enseigné une mauuaise doctrine qui l'a rendu digne d'estre condamné. Mais, parceque ce n'est pas la premiere fois que des innocents illustres et des deffenseurs même de la foy ont succombé souz la violence, témoins S. Athanase et Saint Chrysostome, dont l'histoire est si connuë dans l'Eglise, examinons de bonne foy s'il y a lieu de juger que M. Arnauld soit de ce nombre, ou s'il a été effectiuement bien condamné. Pour estre moins en danger de nous tromper, consultons les Actes authentiques qui furent signifiez à la Faculté dans le même temps (1); les conclusions de M. Talon (2), ce celebre auocat general qui étoit l'admiration de tout Paris ; et surtout le témoignage d'un tres habile Docteur, qui comme l'on sçait, n'étoit point d'ailleurs fauorable à M. Arnauld. Je parle de M. de Launoy, si connu dans toute la France pour son érudition (3). Je vois d'abord qu'ils me representent cette

(1) Voir l'*Acte signifié le 27 de janvier 1656. à Messieurs les Doyen, syndic, et greffier de la Faculté de Théologie de Paris, à la requête de Monsieur* Arnauld, *Docteur de Paris*, dans l'Histoire abrégée d'Arnauld, pages 89-95.

(2) Dans l'affaire portée devant le Parlement contre l'introduction de moines surnuméraires en nombre inusité pour enlever la condamnation d'Arnauld en Sorbonne.

(3) En face du nom de Launoy ou Launoi, le Manuscrit porte : *Not. in duar. proposit. Arn. censur. et alibi.* — En voici l'explication. Auteur de nombreux ouvrages sur des matières ecclésiastiques, Me Jean de Launoy, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, Maison et société de Navarre, adressa d'abord une lettre à M. Vaillant, son ami, contre la censure par la Sorbonne des deux propositions d'Arnauld. Elle est citée dans l'Histoire abrégée d'Arnauld, pages 102-111. Il composa ensuite un gros ouvrage intitulé : *Notationes in censuram duarum Antonii Arnaldi propositionum*, etc. (C'est le titre donné en abrégé plus haut.) Les notes ou observations, au nombre de vingt-sept, démontrent toutes les irrégularités de cette censure. Enfin,

censure comme pleine de nullitez essentielles ; et qu'ils declarent que l'on ne pouuoit l'admettre sans consentir au violement des statuts de la Faculté et des arrêts du Parlement de Paris. Ils prouuent qu'on a violé hautement ces arrêts et ces statuts, en faisant venir dans cette assemblée, où s'est faitte cette censure, cinq fois plus de Mandians qu'il n'étoit permis (1). Ils font voir que les Docteurs qui y opinerent n'eurent point la liberté de leurs suffrages, si necessaire dans ces sortes de déliberations, le temps pour opiner leur ayant été limité par une puissance superieure : ce qui ne s'est jamais fait dans des assemblées ecclesiastiques où chacun doit auoir tout le loisir d'éclaircir la verité. Ils exposent comment l'accusé ne put obtenir ce qui ne se refuse jamais aux plus criminels, sçauoir le droit de récuser ceux d'entre ses juges qui étoient connus et déclarez pour ses parties. Ils se plaignent que l'on refusa à M. Arnauld la liberté de venir se justifier et rendre compte de sa doctrine, quoy qu'il fust contre le droit des gens, établi dans tous les siecles, de condamner qui que ce soit sans l'entendre ; ils témoignent qu'un seul homme s'étoit rendu maître de compter les suffrages et auoit surpris visiblement la Faculté, en

dans son traité *De scholis celebrioribus*, imprimé en 1672, il examine de nouveau, aux chapitres 60 et 61, la conduite tenue par la Faculté de Théologie en cette affaire.

(1) « La règle aurait été que chacun des quatre ordres mendiants « n'eût que deux voix délibératives, ce qui fait *huit*, et dans les « assemblées précédentes il s'en était trouvé jusqu'à *trente*. Dans « les prochaines, ils iront à *quarante*. » Note de M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. II, p. 531. Il est question des nombreuses assemblées qui se tinrent depuis le 1er décembre 1655 jusqu'au 31 janvier 1656, pour la condamnation d'Arnauld. Pascal devait y penser, quand il dit que cette censure « fut faite avec peu ou point de liberté, et *obtenue par* « *beaucoup de menus moyens qui ne sont pas des plus réguliers.* » TROISIÈME LETTRE PROVINCIALE.

comptant ceux qui étoient neutres au nombre de ceux qui condamnoient ce Docteur. Enfin ils assurent que, pour rendre une censure legitime, selon l'usage perpetuel de cette Faculté de Theologie, lorsqu'il s'agissoit de matieres odieuses, il falloit un consentement unanime : mais, bien loin que celle cy eust été faitte tout d'une voix, il n'y en auoit pas eû les deux tiers, en comptant même ceux qui furent neutres auec trente deux mandians qui deuoient en estre exclus. Et l'on en vit plus de soixante et dix qui se déclarerent hautement pour l'accusé, en prouuant d'une maniere tres conuainquante que sa doctrine, qu'on prétendoit condamner, étoit celle de Saint Augustin et de Saint Jean Chrysostôme; quoy que de tous ces docteurs qui se déclaroient pour luy il y en eust plus de trente qu'il ne connoissoit pas, et plus de trente autres qu'il n'auoit jamais veûs depuis dix ans. Or non seulement ces soixante dix aimerent mieux estre exclus de la Faculté que de souscrire à une telle censure; mais M. de Launoy luy même, par la seule haine des irregularitez et de l'injustice qu'il y remarquoit, prit un semblable party; quoy qu'il ne fust, comme je l'ay dit, nullement suspect de fauoriser M. Arnauld (1).

Voila sans doute de quoy m'arréter tout court et de quoy leuer tous les doutes qui auroient pu me rester sur ce second point; puisque la nullité de la censure me paroist prouuée si clairement, par tout ce que je viens de dire, que je ne sçay si des demonstrations de Mathema-

(1) Pour éclairer ce résumé de faits et d'arguments empruntés à trois sources diverses, voir l'Histoire abrégée d'Arnauld, *seconde affaire*, Censure de Sorbonne, pages 73-115. On peut y joindre la Troisième Provinciale, où Pascal montre « l'injustice, l'absurdité et « la nullité de la censure de M. Arnauld, » dont du Fossé va parler également.

tiques sont plus certaines (1). Et en même temps qu'on en fait voir la nullité, on en découure l'injustice; puisque, le credit des ennemis de M. Arnauld ayant été assez grand pour faire passer par dessuz et les arrets du Parlement et les statuts de la Faculté, il paroist visiblement qu'ils n'ont eû recours à des voyes si violentes que pour paruenir où ils n'auroient pû par les voyes regulieres de la justice. C'est aussy ce qui me fait souuenir de l'effet que produisit sur l'esprit du saint Euesque d'Alet la lecture des lettres apologetiques de M. Arnauld, écrittes à un Euesque (2), où ce Docteur luy exposoit, de la maniere du monde la plus touchante, toutes ces raisons que je viens de representer, et la disposition de son cœur à l'égard de tant d'injustices. Car ce prelat, qui jusqu'alors auoit été préuenu contre M. Arnauld, ne put s'empescher d'en estre touché et de prendre une ferme résolution, auec le secours de l'Esprit de Dieu, de s'éclaircir entierement touchant les contestations presentes. Il le fit, en joignant à la lecture des Ecrits beaucoup de prieres et un vray desir de connoistre la verité. Et il demeura à la fin si persuadé de la bonté de la cause que soutenoit celuy là même qu'il auoit auparauant condamné, qu'il ne pouuoit se lasser depuis de rendre graces à Dieu de luy auoir fait connoistre le merite de son seruiteur, auec lequel il conserua une union tres étroitte dans toute la suitte, jusqu'à estre disposé à se voir plutost dépoüillé de son euesché

(1) Sur ce passage, le premier éditeur a mis une note concernant le sort de la censure de la Sorbonne jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle. La longueur et la teneur de cette Note, relative à des faits postérieurs, nous engagent à en faire l'Appendice IX.

(2) Il y en eut trois, sous ce titre même, en 1656. — L'Imprimé a mis *Lettres théologiques*. P. 457. — L'évêque d'Alet était Nicolas Pavillon, juin 1637 au 8 décembre 1677.

que d'abandonner la justice et la verité qu'il deffendoit (1).

Que si les deux premiers points, qui regardent le liure *De la Frequente Communion* et la censure de Sorbonne, me paroissent ne souffrir aucune difficulté, après les éclaircissemens que j'ay donnez, peut estre que le troizieme point, qui regarde la signature du Formulaire (2), est celuy à l'occasion duquel M. Arnauld se trouuera justement déchû de sa reputation, et flestry en ce qui regarde la foy. Et ce seroit en effet peu de chose qu'il fust justifié dans mon esprit sur les deux points precedens, s'il ne l'étoit point sur les autres ; puisque, selon la parole de l'Ecriture : *Quiconque ayant gardé toute la loy, la viole en un seul point, est coupable, comme l'ayant toute violée* (3). Or, pour connoistre la verité de ce fait et donner un entier repos à ma conscience, il faut sçauoir, auant toutes choses, s'il ne se trouuera point effectiuement que ce docteur ait refusé de signer la condamnation des cinq fameuses propositions, condamnées par le Saint Siege. Je vois que, lorsqu'on les presenta au Pape Innocent X., on luy presenta en même temps, de la part de M. Arnauld et de ses amis (4), un petit écrit en trois colonnes, dans l'une desquelles étoit le sens heretique qu'ils condamnoient, et, dans une autre, un sens catholique et conforme

(1) « Voyez la Lettre que M. d'Alet écrivit le 7. Novembre 1667. à « M. de Perefixe. » Premier éditeur, p. 457.

(2) La *Troisième affaire*, dans l'*Abrégé de la Vie d'Arnauld*, est la MORALE RELACHÉE. Il n'y est pas question du Formulaire. Mais son *Testament spirituel* en a fait l'objet d'un paragraphe spécial, relatant sa soumission aux Bulles sur les cinq propositions. — La discussion de du Fossé a donc une base solide, les sentiments mêmes d'Arnauld, et sa vigoureuse dialectique sait en tirer un excellent parti.

(3) « Jacob. cap. 2-10. » Ms.

(4) La rédaction primitive du Ms. ne parlait que d'Arnauld. Du Fossé a plus tard ajouté : « de la part de M[r] Arnauld et de ses amis. »

à la doctrine de Saint Augustin touchant la grace efficace que l'on y pouuoit entendre (1). C'est là peut estre un des principaux fondemens sur lesquels on s'est appuyé pour l'accuser, auec ses amis, d'estre heretiques : puisque l'on conclut de là qu'ils soutenoient donc les cinq propositions que le pape condamna ensuitte. Mais ne nous hâtons pas de les condamner sans les entendre. Ils ont témoigné plusieurs fois, et dans l'écrit même qu'ils presenterent au pape, que c'étoit la crainte qu'ils auoient que leurs aduersaires ne fissent retomber la condamnation de ces propositions sur la doctrine de Saint Augustin qui leur auoit fait exposer ces deux sens que l'on pouuoit leur donner, dont l'un étoit heretique et l'autre catholique; afin que la verité de la Grace efficace, enseignée par Saint Augustin, par les papes et les Conciles, fust à couuert et ne receust aucune atteinte. Aussi, quoyque, par les constitutions des Papes Innocent X. et Alexandre VII., ces mêmes propositions aient été condamnées en general, la déclaration que firent ces mêmes papes, qu'ils ne prétendoient toucher en aucune sorte, ni donner aucune atteinte à la doctrine de la Grace efficace par elle même et de la Predestination gratuitte, prouue clairement que ces souuerains pontifes ont eû égard en effet à ce qu'on leur auoit

(1) On lit à la fin : « Ecrit à Rome ce Lundi 19 de Mai 1653, » et il est signé par « Noël de Lalanne, Toussaint Des Mares, Louis de Saint-« Amour, Nicolas Manessier et Louis Angran. » Il a été donné par Besoigne, comme Pièce justificative, avec ce titre : *L'écrit à trois colonnes, ou, Distinction abrégée des deux Propositions qui regardent la matière de la Grace, laquelle a été présentée en latin à Sa Sainteté par les Théologiens qui sont à Rome pour la défense de la doctrine de S. Augustin; où l'on voit clairement en trois colonnes les divers sens que ces Propositions peuvent recevoir ; et les sentimens des Calvinistes et des Luthériens, des Pélagiens et des Molinistes, de S. Augustin et de ses Disciples.* Voir Histoire de l'Abbaye de Port-Royal, t. VI, pages 278-292.

representé dans l'écrit dont j'ay parlé; et que ce qui les porta à condamner absolument ces propositions est que leur sens le plus naturel est celuy qui est heretique, selon que le Pape Innocent XII., à présent assis sur le Saint Siege (1), s'en est expliqué assez clairement par ces termes de *Sensus obuius*, qui marquent le sens qui vient d'abord à l'esprit.

Mais ne puis je pas me faire encore cette objection et demander pourquoy donc M. Arnauld refusa de signer la condamnation des cinq propositions, lorsque, l'assemblée du Clergé ayant dressé un formulaire de signature, il ne put point consentir, non plus que tous ses amis, à y souscrire? Voila sans doute une objection tres forte, et à laquelle il faut répondre clairement et sans équiuoque. Mais je découure tout d'un coup qu'il est faux qu'il ait refusé de signer la condamnation des cinq propositions. Il a au contraire toujours déclaré qu'il les condamnoit tres sincerement. Quel refus a t'il donc fait? Il a refusé de signer purement et sans aucune restriction le formulaire; parceque, comme il déclare dans son Testament spirituel (2), il crut qu'il ne pouuoit pas, sans mensonge et sans parjure, attester auec serment, par sa signature, que des propositions étoient dans un liure où il auoit lieu de croire qu'elles n'étoient pas, l'ayant lû auec soin, sans les y auoir trouuées, et y ayant même trouué le contraire (3). Quoy

(1) En 1698, lorsque du Fossé écrivait la fin de ses Mémoires.

(2) « *Declaration en forme de Testament des Véritables dispositions* « *de mon ame dans toutes les rencontres importantes de ma vie.* » Elle porte à la fin : « Fait, dans ma Retraite, ce seiziéme septembre, « jour de la Fête des saints Martyrs, S. Corneille et S. Cyprien 1679. « ANTOINE ARNAULD. » Elle a été publiée dans l'*Abrégé de la Vie d'Arnauld*, pages 271-288, et dans l'*Histoire de Port-Royal*, par Besoigne, t. VI, 303-316.

(3) Tel est le texte d'Arnauld, sauf les mots, « par sa signature; » mais le sens en est donné par ceux-ci : « Et que si je n'ai jamais pû

donc ! ay je dit alors en moy même, est ce là où se réduit tout le fort de l'accusation qu'on forme contre ce docteur? Me voila, graces à Dieu, bien rassuré. Car tout au plus il ne peut passer que pour scrupuleux, ou, si l'on veut même, pour moins clairuoyant que d'autres. Et, sa foy étant une fois à couuert, je ne me mets plus guere en peine d'une question qui ne regarde qu'un pur fait, et qu'il m'est tres peu important d'éclaircir. Car, quand on conuient une fois du dogme, le reste ne me touche plus : et je laisse fort volontiers à ceux qui aiment la dispute le plaisir de contester sur le sens de quelques passages d'un autheur, pourueu neantmoins qu'on ne veüille pas m'obliger de prendre party, et de le faire même auec serment et contre ma conscience ; ce qui est justement la vraye cause que je trouue du refus qu'a fait M. Arnauld de signer sans aucune restriction le Formulaire, comme l'on auroit voulu l'y obliger.

Mais, pour m'assurer encore dauantage et affermir tout à fait le repos de ma conscience sur cet article, je me sens obligé de voir ce que le Pape Clement IX. a exigé de cet illustre docteur lorsqu'il donna la paix à l'Eglise en l'année *1668*. J'ay marqué, dans ces Memoires (1), que quatre des plus celebres prelats de France, sçauoir l'éuesque de Beauuais, l'éuesque d'Angers, l'éuesque d'Alet et l'éuesque de Pamiers, n'ayant pas cru que leur conscience leur permist d'exiger des Ecclesiastiques de leur diocese une signature pure et simple du Formulaire, on en fit grand bruit à Rome, et qu'on voulut même leur donner des commissaires. Mais le Pape Clement IX. sollicité, comme je l'ay dit ailleurs (2), par dix neuf

« me résoudre à signer purement le Formulaire, c'est parce que je « n'ai pas cru pouvoir, » etc.

(1) Tome III, pages 49-52.

(2) Tome III, p. 50. — Il n'avait pas donné le chiffre de « dix-neuf. »

éuesques qui luy écriuirent aussy bien qu'au Roy, pour la justification de leurs confreres, étant informé de la droitture des intentions de ces prelats et de M. Arnauld, dont ils soutenoient la cause, appaisa par son authorité tous ces troubles, et reconnut ce docteur pour bon catholique, sans luy demander d'autre signature que celle que firent les quatre éuesques, et sans exiger de luy ni qu'il fist aucunes retractations, ni qu'il renonçast à tous ses sentimens, ni qu'il fist la moindre excuse de tout ce qu'il auoit écrit durant les contestations : ce qui cependant auroit dû se faire, s'il eust été vray qu'on l'eust regardé, à Rome, comme coupable. Le voila donc encore justifié sur ce troisiéme point, et si pleinement justifié que le Pape et le Roy témoignerent également estre tres contens de sa foy et de sa conduitte.

J'auouë qu'après l'éclaircissement de ces trois points, qui auroient pu me causer quelque scrupule, je me trouue fort en assurance pour ce qui me reste à examiner ; et qu'à proprement parler il n'y a rien même qui merite de l'estre, sinon pour confondre de plus en plus ceux qui se sont fait un principe de décrier ce Docteur, et de le faire passer, à quelque prix que ce soit, pour heretique. Le Pape Clement X., qui faisoit paroistre beaucoup d'estime pour sa personne, l'ayant engagé à luy enuoyer ses ouurages, luy en fit faire une lettre de remerciment, qui marquoit assez combien Sa Sainteté l'estimoit. Innocent XI., ayant receu aussy fauorablement les mêmes ouurages, auec une lettre dont il les accompagna, fit écrire par le cardinal Cibo une reponse à sa lettre, qui a été imprimée (1), où, après toutes les loüanges qu'il luy donne, il temoigne même la confiance qu'il auoit en ses prieres, et

(1) Le premier éditeur l'avait donnée, à la fin de son volume, et nous la reproduisons au X[e] Appendice. Elle est du 2 janvier 1677.

où il luy restituë hautement la qualité qu'on auoit voulu luy oster, en le nommant, *Docteur de Sorbonne* (1). Qu'a t'il donc fait, dans la suitte, qui ait donné lieu à ceux qui le haïssoient de le décrier de nouueau ? C'est ce qu'il est impossible de faire voir. Et tout ce que je puis dire, c'est que, comme il sceut qu'on luy rendoit de tres mauuais offices auprès du Roy, et que l'on traittoit de cabales les visites que luy rendoient ses amis, ou les consultations que luy venoient faire differentes personnes, comme à un homme tres éclairé ; qu'on inquiettoit, en toutes rencontres, les quatre éuesques auec qui il étoit uni si étroittement ; qu'on recommençoit à persecuter la Maison de Port Royal, où étoient ses parens et ses amis ; et qu'il sembloit que l'on fist retomber sur sa personne la cause de tant de troubles ; il crut que Dieu demandoit de luy qu'il se retirast plutost tout à fait, pour couper pied à tous ces faux bruits de caballes et d'assemblées, qu'il ne pouuoit empescher, tant qu'il demeureroit exposé à la veuë du monde. C'est la raison que luy même en rend dans la lettre qu'il écriuit à M. le chancelier le Tellier, où il marquoit en même temps son profond respect pour la personne du Roy, et son inuiolable fidelité à son seruice (2). On ne sçauroit l'accuser de s'en estre jamais departy, dans tout le temps qu'il demeura éloigné de France. Et ceux qui le connoissoient plus particulierement sçauoient que la plus grande peine qu'il a ressentie, jusqu'à sa mort, a été l'injustice auec laquelle on a toujours trauaillé à rendre sa personne odieuse à un prince

(1) Dans la suscription de la lettre : « *Perillustri et admodum Reverendo* D. ANTONIO ARNALDO *Doctori Sorbonico.* » Voir au même Appendice X.

(2) Elle fut écrite en 1679, et se trouve dans l'*Histoire abrégée de M. Arnauld*, pages 259-263. Voir aussi l'*Esprit d'Arnauld*, par Jurieu, t. I, pages 101-107.

qu'il respectoit et aimoit tres sincerement, et pour qui il étoit dans la disposition de donner plutost sa vie que de manquer à la moindre chose de son deuoir.

Auoüons donc que la profondeur des jugemens de Dieu à l'égard des hommes est étonnante. Et, quand je dis à l'égard des hommes, je n'entends pas à l'égard des innocens, qui sont calomniez par leurs peres ; puisque, depuis Jesus Christ, leur chef, qui fut traitté de Samaritain, c'est à dire d'heretique, par les prestres mêmes de l'ancienne loy, on a une infinité d'autres exemples de grands saints, qui font connoistre que le partage des disciples de Jesus Christ, en ce monde, est d'estre exposez à la calomnie, comme il l'a été ; mais j'entends que ces jugemens de Dieu sont étonnans à l'égard de ceux qui les calomnient et les persecutent. Car c'est sans doute quelque chose de bien déplorable de seruir, et quelquefois même sans y penser, de ministres à l'ennemi de l'Eglise, pour troubler la paix de ceux qui ne songent qu'à seruir Dieu en esprit et en verité. Consolons nous cependant, en considerant que de saints éuesques, tels qu'étoient Saint Epiphane et Saint Cyrille d'Alexandrie, ont persecuté de même un Saint Chrysostôme, et qu'un empereur tres catholique, comme étoit le grand Constantin, et des conciles mêmes ont été surpris, en condamnant Saint Athanase, le plus genereux deffenseur de la foy orthodoxe qui fust dans l'Eglise. Dieu est tout puissant pour éclairer ceux qui desirent sincerement de connoistre la verité, comme il eclaira à la fin Saint Cyrille d'Alexandrie et Saint Epiphane au sujet de St Chrysostôme, et comme il a éclairé le Saint Euesque d'Alet au sujet même de M. Arnauld, de qui nous parlons. Mais c'est à ceux qui se sentent innocens des crimes dont on les accuse, et qui se tiennent inseparablement attachez à l'unité de l'Eglise et de sa foy, à ne se pas laisser vaincre par toutes les injustices

des hommes ; persuadez qu'ils doiuent estre que ni toute la fureur des demons, ni toute la violence du siecle, ne pourra point les séparer, malgré eux, de la charité de Jesus Christ et de l'union de l'Eglise. C'est l'admirable disposition dans laquelle est mort ce grand homme, comme on peut s'en assurer par la lecture de son Testament spirituel, qui est la plus fidelle expression de ses veritables sentimens ; où il proteste deuant Dieu qu'il n'a jamais voulu aucun mal à ses calomniateurs, mais qu'il a même souhaitté de tout son cœur qu'il daignast les mettre en état d'estre éternellement heureux auec luy (1) ; et où il le prie encore tres sincerement d'ouurir leurs yeux et de toucher leurs cœurs, afin qu'ils soient en état d'obtenir sa misericorde (2).

La mort de ce grand Docteur laissa ses amis dans une vraye consternation, tant à cause du vain triomphe de ceux qui se regardoient comme déliurez de leur plus grand aduersaire que par la crainte que la verité et l'innocence ne se trouuassent exposées plus que jamais à leurs attaques, lorsqu'ils n'auoient plus à apprehender une plume dont le nonce du Pape Clement IX. auoit fait l'éloge, en l'appellant *une plume d'or* (3). Mais l'assurance que la foy même leur donnoit que le protecteur d'Israël vit toujours, lorsque ceux qu'il a rendu comme des Moyses et des Josué sont morts, leur fit esperer qu'il n'abandonneroit pas son Eglise et sa verité, ni l'inno-

(1) Au milieu du paragraphe commençant par ces mots : « Rien ne « vous est caché, lumière infinie, etc. »

(2) Un peu plus haut, à la fin du paragraphe : « Je craindrois, mon « Dieu, que ce fût abuser de la sainteté de votre nom, etc. »

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, dans ce Testament, ou de la piété ou de la sincérité d'Arnauld, prenant Dieu à témoin de ses sentiments exprimés avec une éloquence simple et touchante.

(3) Le même mot du nonce Bargellini a déjà été cité. T. III, p. 58.

cence de ceux qui la deffendoient. Et l'on a veu, en effet, depuis, qu'il s'est éleué, comme des cendres de ce mort illustre, de sçauans apologistes, dont quelques écrits ont donné lieu aux ennemis de M. Arnauld de ne se pas abandonner à une joye temeraire, comme si tout étoit mort auec luy (1). Dieu dit autrefois à un prophete, qui se regardoit comme étant seul demeuré fidelle dans son seruice : Qu'il s'étoit encore reserué sept mille personnes, qui n'auoient point fléchy le genou deuant l'idole : ce qui fait connoistre qu'encore à present, lorsqu'il produit sur le chandelier de son Eglise de grands hommes, qui, comme ses prophetes et ses oracles, annoncent sa diuine verité aux peuples, il en cache beaucoup d'autres qu'il reserue pour les produire dans leur temps.

(1) Le Père Quesnel, Du Guet, pour n'en citer que les principaux.

CHAPITRE XXXIV.

— 1695 — 1696.

Mort de M. de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris. — M. de Noailles, évêque de Châlons, le remplace. — Ses qualités expliquent le choix du roi, resté sourd à des attaques intéressées. — Eloge des intentions et des vertus du prélat. — Il rétablit le calme dans l'Eglise de Paris. — Mot du roi sur la nomination des évêques. — Mort de Nicole. — Son association avec Arnauld pour défendre la Vérité. — Sa merveilleuse pénétration. — Grand mérite de ses *Essais de Morale*. — Il doit à l'étude de lui-même la connaissance du cœur humain. — Il donne les remèdes pour guérir nos défauts. — Grand succès de l'ouvrage, malgré de fortes vérités. — Sa patience dans la maladie. — Ses derniers moments. — Mort du Père Du Breuil, prêtre de l'Oratoire. — Intrigue de M. de Harlay pour l'empêcher d'en devenir Général. — Nommé curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, il est connu de du Fossé. — Affaire des ballots de livres suivie de son emprisonnement. — M. de Harlay fait révoquer l'ordre d'élargissement. — Sa sérénité d'esprit à Alais, dernier lieu de son exil. — Sa piété à l'article de la mort. — Réflexions sur la mort simultanée du persécuteur et du persécuté. — Mort d'une sœur de l'auteur, religieuse à Port-Royal des Champs, sous le nom de Sainte-Melcthilde. — Son caractère; sa paralysie; sa résignation atténue ses torts au sujet du Formulaire. — Nouvelle épreuve imposée à Port-Royal des Champs. — Résumé de l'affaire du partage des biens. — M. de Harlay fait nommer sa propre sœur abbesse de Port-Royal de Paris. — Elle renonce à un projet d'information sur le corps de la Mère Angélique. — Il la remplace, à sa mort, par une de ses nièces. — La mort arrête son projet de supprimer Port-Royal des Champs au profit de Port-Royal de Paris. — Sa nièce attaque le précédent partage. — Intrigues et mensonges pour tromper Louis XIV. — Réclamations des Religieuses de Port-Royal des Champs. — Nomination de deux commissaires qui leur donnent gain de cause. — Visite favorable des grands vicaires et de l'archevêque de Noailles lui-même. — Envoi de confesseurs extraordinaires. — Ils attestent la dévotion des Religieuses pour le Saint-Sacrement auquel on les accusait de ne pas

croire. — C'est une réponse aux attaques passionnées de leurs ennemis. — Nécessité de répéter les mêmes choses pour leur justification. — La reconnaissance oblige l'auteur de dire ce qu'il a vu.

Qui auroit pû esperer que l'Eglise de Paris eust été assez heureuse pour posseder un aussi grand tresor que celuy dont elle joüit presentement (1) ? C'est neantmoins ce que, contre toute apparence, l'on vit arriuer, enuiron un an après la mort de M. Arnauld, en l'année 1695 (2). Tous sçauent la maniere si triste dont l'archeuesque de Paris, qui auoit été auparauant archeuesque de Roüen, mourut (3), lorsqu'il y pensoit le moins et qu'il s'attendoit à receuoir plusieurs personnes de qualité dans sa maison si magnifique de Conflans (4). Ce seul souuenir tire des larmes des yeux de ceux qui jugent des choses par la lumiere de la foy. Mais enfin, sans nous ingerer d'approfondir les redoutables jugemens de Dieu, j'aime mieux enuisager tout d'un coup sa diuine misericorde sur l'Eglise

(1) Comme les faits ont démenti les espérances de du Fossé, puisque la destruction de Port-Royal des Champs eut lieu en 1709, sous le cardinal de Noailles, les éditeurs de 1739 ont supprimé toute la partie des *Mémoires* où de tels éloges lui étaient donnés.

(2) Un an moins deux jours. Arnauld mourut, le 8 août 1694, et Harlay de Champvallon, le 6 août 1695.

(3) Après une assemblée orageuse du clergé, « il ne se trouva de « ressource qu'à se renfermer avec sa bonne amie la duchesse de « Lesdiguières qu'il voyoit tous les jours de sa vie, ou chez elle ou « à Conflans.... Le 6 août il passa la matinée à son ordinaire jus- « qu'au dîner. Son maître d'hôtel vint l'avertir qu'il étoit servi. Il le « trouva dans son cabinet, assis sur un canapé et renversé ; il étoit « mort. » *Mémoires de Saint-Simon*, édit. de M. Chéruel, in-12, t. I, p. 180.

(4) Maison de plaisance des archevêques de Paris. Elle avait pris son nom de sa situation au confluent de la Seine et de la Marne. Voir *Nouvelle description de la France*, par Piganiol de la Force, qui en rappelle toutes les beautés. T. II, pages 241-243.

de Paris, dans la nomination de celuy que le choix du plus judicieux prince de l'Europe luy a donné pour pasteur. Il étoit auparauant éuesque de Châlons. Et l'on peut bien assurer qu'il ne songeoit nullement à deuenir archeuesque de Paris; luy à qui sa pieté et les regles de l'Eglise auoient appris à n'enuisager pas les premiers sieges comme les objets de son ambition. Mais, comme il n'est pas permis à un prelat d'aspirer, par un commencement d'ambition ou de cupidité, à une plus grande et plus riche Eglise, il est tres auantageux que des pasteurs, qui possedent de grands talens, soient arrachez quelques fois à leur épouse, pour estre chargez de la conduitte d'un plus grand peuple, à qui ils peuuent estre plus utiles. Ce fut aussi la raison qui porta le Roy à jetter les yeux sur l'éuesque de Châlons, de la maison de Noailles, pour le nommer à l'archeuesché de Paris (1). Il connoissoit la pieté éminente de ce prelat, et il sçauoit la necessité de donner la conduitte de cette grande Eglise à un homme dont la vie fust irreprochable, dont l'exemple pust seruir de regle aux autres pasteurs, dont la douceur fust capable d'inspirer de la docilité aux peuples, dont la fermeté à faire le bien ne pust estre ébranlée par tous les scandales du siecle, dont la vigilance continuelle sur son trouppeau y réformast peu à peu beaucoup de desordres. Et trouuant tous ces caracteres réünis dans l'éuesque dont je parle, il le choisit, de son propre mouuement, comme un excellent sujet pour remplir ce siege si considerable. Non seulement il le choisit de luy même, mais il le força à accepter cette dignité, lorsqu'il s'en croyoit indigne (2).

(1) Louis Antoine de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, de juin 1680 au 19 août 1695, fut nommé, à cette dernière date, archevêque de Paris.

(2) D'Aguesseau a dit au sujet de cette nomination : « Les Jansé« nistes grands docteurs, mais mauvais prophètes, s'approprièrent, en

Cependant un choix si bien fait, si sage et si necessaire, ne laissa pas d'estre exposé à la critique de certaines gens, qui se regardent comme établis en quelque sorte pour estre les juges de tous les autres. Et, lorsqu'ils ont veu ce grand prelat ne pas condamner aueuglement tout ce qu'ils condamnoient eux mêmes, ils ont tenté par diuerses voyes de faire passer sa personne pour suspecte, afin de rendre inutile, s'ils le pouuoient, tout le bien qu'il voudroit faire dans la suitte. Mais tous ces mouuemens ont été fort inutiles auprès d'un prince, dont la lumiere si penetrante a sceu dissiper toutes les ombres, dont on vouloit obscurcir la verité de ce qu'il connoist en ce grand prelat. Il est vray qu'on l'a un peu accusé de s'estre laué trop fortement, dans quelques écrits publics, de ce qu'on luy imputoit. Mais ce qu'on peut assurer de luy et ce que l'on n'y sçauroit assez loüer, c'est qu'il a les intentions tres droittes et un desir fort sincere de connoistre la verité ; et qu'il s'y attache de tout son cœur, dès qu'il l'a connuë. Que s'il n'est pas tout à fait inaccessible aux surprises, c'est qu'il n'a pas cessé d'estre homme, pour estre deuenu éuesque ; et que c'est même, selon Saint Bernard, une chose tres rare que, lorsque le poste où Dieu nous a étably est fort éleué, tel qu'étoit celuy du pape à qui il parloit, nous ne nous laissions pas quelquefois surprendre par tant de personnes differentes qui nous enuironnent. L'attachement plein d'ardeur qu'il fait paroistre en tout temps pour la conduitte de son diocese ; la disposition si genereuse où il est de soutenir l'inno-

« quelque manière, la joie d'un choix qu'ils regardoient comme une « victoire remportée sur le parti contraire ; mais les Jésuites leur « firent sentir dans la suite qu'ils s'étoient trop hâtés de triompher. » *Mémoire sur les Affaires des Eglises de France*, tome XIII des Œuvres in-4°. — Cité par M. Sainte-Beuve, *ibid.*, dans une note du tome V, p. 130.

cence partout où il la connoist; sa fermeté également humble et éclairée pour s'opposer à toutes les illusions du Quietisme (1); sa liberté apostolique à se declarer pour des veritez dont Saint Augustin a cru qu'on ne pouuoit se dispenser d'instruire les peuples; son exactitude à s'informer de tous les besoins, tant generaux que particuliers, des personnes dont Dieu l'a chargé de luy rendre compte; sa bonté accessible aux plus petits comme aux plus grands; et enfin l'étenduë de sa charité, qui le rend veritablement tout à tous, comme un soleil qui éclaire et qui échauffe également tout son diocese, font connoistre à tous ceux qui ne sont pas préuenus, que c'est vrayment l'oint (2) du Seigneur, donné à l'Eglise de Paris, non dans sa colere, mais dans sa misericorde; et qu'il a été destiné de Dieu pour guerir les playes de son peuple, et pour rétablir ce qu'il y a d'affligé et de brisé dans ses membres. Aussy l'on voit maintenant l'ordre ecclesiastique et la hierarchie de l'Eglise reprendre une nouuelle vigueur souz la conduitte de cet excellent prelat. L'on voit des congregations entieres comme refleurir, souz la protection d'un Archeuesque également jaloux de tout ce qui peut contribuer au seruice de son Eglise, et ennemy de tout ce qui peut troubler son repos et s'opposer à son bien. On voit les Ordres Religieux recouurer, par un effet de sa pieté et de son zele, la liberté qu'une domination injuste, si condamnée par le Chef de toute l'Eglise, leur ostoit le plus souuent, souz de faux prétextes recherchez malicieusement pour la ruine de la Regularité. Et

(1) Il voulut d'abord servir de médiateur entre Bossuet et Fénelon. Bientôt, entraîné par le premier, il publia quelques écrits contre Fénelon.

(2) Le texte primitif du copiste était : *l'orient*; on a supprimé l'*r*, et nous avons supprimé l'*e*, pour arriver à *l'oint*, qui doit être le mot de l'auteur.

tels sont les fruits du choix admirable d'un grand prince, qui souhaitte auec ardeur de donner de tels pasteurs à l'Eglise; qui ne choisit jamais mieux que lorsqu'il suit la lumiere de son propre mouuement dans la dispensation de ces grandes dignitez ; et qui pour faire connoistre sa veritable disposition sur ce point si important, n'a pu s'empescher de dire un jour, lorsqu'on luy representoit la difficulté de trouuer des sujets tels qu'il les demandoit pour l'épiscopat : « Que, s'il ne s'en trouuoit pas ailleurs, il falloit en aller chercher jusqu'à la campagne, parmy les curez et les vicaires des villages » ; parole digne veritablement de la pieté de ce grand roy, et qui eut la force d'imposer silence à celuy qui luy parloit.

Sur la fin de l'année 1695 (1) nous perdîmes l'un de nos meilleurs amis, et auec lequel nous auions une tres étroitte liaison, tant à cause de l'ancienne connoissance que par le droit de voisinage (2), qui nous procuroit souuent l'honneur de le voir. Je parle de M. Nicole, cet homme vraiment sçauant et pieux, dont la plume s'est employée si utilement pour confondre les heretiques et pour édifier l'Eglise. Il s'associa à M. Arnauld dans la deffense de la verité (3) ; et ces deux hommes, armez seulement, comme

(1) Nicole mourut le 16 novembre 1695 et non *décembre*, comme le dit une note du premier éditeur, p. 466.

(2) Il avait logé dans les rues Copeau et Saint-Victor, et, en 1687, « dans la place du Puits-l'Hermite derrière la Pitié dans une maison « appartenant aux Religieuses de la Crèche. » Besoigne, *Histoire de Port-Royal*, t. V. p. 308. — Toutes ces rues étaient voisines de celles qu'avait habitées, et de la rue Neuve-Saint-Etienne qu'habitait du Fossé, en 1695.

(3) D'après le catalogue des écrits et ouvrages de Nicole, tant latins que français, dont le nombre s'élève à trente-neuf, Arnauld a été son collaborateur quatre fois, et il a été celui d'Arnauld sept fois. *Dictionnaire de Moréri*. Il est à penser que ces indications sont incomplètes.

Dauid, de leur bâton et de leur fronde, parurent plus forts qu'une armée entiere pour la ruine des Philistins, qui insultoient au protecteur d'Israël. Mais, outre la grande justesse d'esprit et la force du raisonnement de M. Nicole, il auoit encore une penetration merueilleuse pour démesler toutes les intrigues, et découurir les ressorts cachez de l'amour propre dans le cœur des hommes. Car c'est ce que l'on peut dire qu'il a fait, d'une maniere admirable, dans les ouurages qu'il a donnez au public, souz le nom d'*Essays de Morale* (1). Ils sont estimez, auec raison, comme un miroir excellent et uniuersel de tous les deffauts du genre humain. Car on peut bien assurer que tout le monde s'y trouue representé d'une maniere à s'y connoistre aisément, pour peu que chacun fasse de réflexion sur soy et qu'il rentre dans son cœur, pour l'examiner sans flatterie. Aussy on est étonné qu'un seul homme, et un homme qui ne viuoit point dans le grand monde, mais qui étoit même assez retiré, ait pu auoir une connoissance si generale de tout ce que peut produire la corruption du cœur dans les hommes. Et ce fut ce qui porta une Dame,

(1) Le premier volume parut en 1671, sous le pseudonyme de Mombrigny, le deuxième en 1672 et le troisième en 1675, sous celui de Chanteresne, enfin le quatrième, en 1678, sous le vrai nom de l'auteur. Ces quatre volumes furent réimprimés, avant d'être continués, d'après l'indication de Moréri :

« Essais de morale, contenus en divers traités, en 4 volumes, imprimés à Paris en 1678.

« Continuation des Essais de morale ou plutôt autres ouvrages « contenant des réflexions morales sur les épîtres et les évangiles de « l'année, en 4 volumes, à Paris, en 1687 et 1688. » *Dictionnaire de Moréri.*

On y joignit d'autres traités, sous le titre commun d'*Essais de morale*, dans une autre édition en treize volumes. Enfin les *Essais de morale* ne forment pas moins de vingt-six volumes, dans l'édition de 1744, qui n'a pas été réimprimée. Mais, du vivant de Nicole, on ne connut guère que les huit volumes dont parle Moréri.

également distinguée par sa qualité et sa pieté, à luy demander un jour : « Où il auoit pu étudier, pour connoistre tant de miseres qu'il découuroit dans le cœur humain ? » A quoy il luy répondit fort simplement, mais sincerement : « Qu'il n'auoit point eu besoin d'autre maistre que de luy même ; et que, sans sortir de chez soy, il y auoit découuert tout le fonds de la corruption dont un seul péché, qui fut celuy du premier homme, a été la source. » Ainsy tout nostre deffaut est de viure presque toujours hors de chez nous, et de n'y rentrer que rarement, comme si nous n'auions point de plus grand ennemy que nous mêmes, et que nous éuitassions exprès de connoistre ce qui se passe audedans de nous, pour n'estre point obligez d'y donner ordre. Ce n'est point ainsi qu'en a usé cet homme vraiment sage, qui conuersoit le plus souuent auec soy qu'il le pouuoit, et qui y trouuoit un fonds inépuisable de science, tant pour luy même que pour les autres.

Mais cette science n'étoit pas sterile, et elle ne se bornoit pas à une simple speculation : elle tendoit à se connoistre dans ses maladies, et à chercher en même temps les remedes les plus propres pour les guerir. Car c'est ce que l'on remarque dans ces excellens ouurages de M. Nicole, qui regardent la Morale : que l'esprit et le cœur y ont part également, et que, s'entr'aidant tous deux à se mieux connoistre, ils contribuent aussy de part et d'autre à se guérir. Et, comme on éprouue tous les jours que la verité plaist à l'homme, lors même qu'il en est choqué, il n'y a guere eû de liures mieux receus de tout le public que ces *Essays de Morale*; quoique remplis de veritez fortes, qui choquent nostre amour propre et nostre orgüeil, parcequ'il y a toujours audedans de l'homme un certain penchant pour la verité, que toute la corrup-

tion du péché n'a pu arracher du fonds de son cœur (1).

Ce grand homme n'a pas seulement édifié l'Eglise par ses excellens écrits, mais encore par sa patience dans les longues et douloureuses maladies, dont il a plu au Seigneur de couronner les trauaux qu'il a soutenus pour la verité. Car il fut extrémement éprouué, les dernieres années de sa vie, par des douleurs tres cuisantes (2), qui donnerent un nouueau merite à tout ce qu'il auoit fait jusqu'alors. C'étoit une maladie à laquelle les medecins, qui passoient pour les plus habiles, ne connoissoient rien et que tout leur art n'a jamais pu soulager (3). Et il sembloit qu'elle fust de la nature de celles où le prince de la medecine a reconnu quelque chose de diuin. Quoy qu'il en soit, Dieu s'en seruit tres auantageusement pour purifier celuy qu'il

(1) Le premier éditeur a encore supprimé presque tout le passage sur les *Essais de morale*. La correspondance de Mme de Sévigné donne la mesure de l'admiration publique. Elle ne tarit pas en éloges sur le mérite des *Essais*, surtout de 1671 à 1678. Dès que le premier tome paraît, elle écrit, des Rochers, à sa fille, le 30 septembre 1671 : « Je « lis M. Nicole avec un plaisir qui m'enlève ; surtout je suis charmée « du troisième traité : *Des moyens de conserver la paix avec les* « *hommes*. Lisez-le, je vous prie, avec attention, et voyez comme il « fait voir nettement le cœur humain, et comme chacun s'y trouve, « et philosophes, et jansénistes, et molinistes, et tout le monde enfin. « Ce qui s'appelle chercher dans le fond du cœur avec une lanterne, « c'est ce qu'il fait ; il nous découvre ce que nous sentons tous les « jours, et que nous n'avons pas l'esprit de démêler, ou la témérité « d'avouer. » Du Fossé ne pensait pas autrement ; mais, au sujet du même traité, son enthousiasme n'aurait pas été jusqu'à dire, comme la vive et spirituelle marquise : « Je voudrais bien en faire « un bouillon et l'avaler. »

(2) « Une de ses incommodités étoit une ardeur d'urine qui lui « prenoit fréquemment, et lui faisoit jeter les hauts cris. » Besoigne, *ibid.*, t. V, p. 313.

(3) MM. Morin, Dodart, Hecquet, médecins alors très-célèbres, Id., *Ibid.*

étoit necessaire, selon la parole de l'Ecriture, qu'il éprouuast comme luy étant agreable. Et, après qu'il eut passé plusieurs années dans ces souffrances, étant à la fin réduit à une extréme foiblesse, il tomba dans une espece d'attaque legére d'apoplexie. Il receut auec beaucoup de pieté tous ses sacremens : et, rendant son ame à Dieu (1), il alla joüir, dans son repos éternel, de cette felicité à laquelle il aspiroit, et dont la pureté de son cœur et la lumiere de Dieu même luy auoient fait conceuoir une viue image, telle qu'il nous l'a representée en un traitté particulier de ses *Essays de Morale.*

Nous perdismes encore, l'année suiuante, c'est à dire en 1696, une personne d'un merite tout singulier, qui n'estoit pas seulement nostre intime amy, mais qui auoit eu encore une autre qualité plus considerable à nostre égard ; sçauoir celle de nostre pasteur, ayant été plusieurs années le curé de nostre parroisse de Roüen (2). Il s'appelloit le Pere du Breüil et étoit prestre de l'Oratoire, grand prédicateur et tres estimé dans sa Congregation, en sorte que l'on auoit résolu de le faire General (3). Mais je sceus ensuitte, d'un des principaux assistans, qu'un prelat qui ne l'aimoit pas (4), quoyqu'il fust assurément tres aimable, auerty de la résolution qu'on auoit prise de l'éleuer au Generalat, se hasta si fort d'aller préuenir contre luy l'esprit du Roy, qu'il pensa en faire creuer les cheuaux de son carrosse. Et je ne crains pas de dire qu'il préuint l'esprit de Sa Majesté, puisqu'il est certain que ce prince, bon et équitable comme il est,

(1) « Le 16 de Novembre 1695 à une heure après midi, âgé de « soixante-dix ans. » Id., *ibid.*, p. 314.

(2) Sainte-Croix-Saint-Ouen.

(3) En remplacement du P. Senault, supérieur général de l'Oratoire, mort en 1672.

(4) M. de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

resista d'abord à ses sollicitations et ne se rendit, en quelque sorte, que malgré luy à ce qu'il luy demandoit, qui étoit qu'il donnast l'exclusion à celuy qu'il representoit comme un homme tres dangereux et capable de tout broüiller. Cependant ceux qui l'ont connu sçauent fort bien que ce caractere étoit opposé directement à celuy de son esprit, dont la douceur tres charmante ne pouuoit que concilier les cœurs, au lieu d'y mettre le trouble. Enfin le Roy se laissant aller aux instances tres pressantes de ce prelat, luy accorda ce qu'il demandoit, pourueu neantmoins que l'élection ne fust pas faitte; parceque, si elle l'étoit, il luy déclara qu'il vouloit qu'elle subsistast. Après une telle réponse, il retourna à toute bride à Paris; et, ayant fait arréter son carrosse dans la ruë Saint Honoré, au bout du cul de sac où est la maison de l'Oratoire (1), il manda en diligence deux des principaux, de l'un desquels je le sçay. Il leur demanda, d'un air dégagé et riant à son ordinaire (2), si leur élection étoit faitte. Et, comme il sceut d'eux qu'elle ne l'étoit pas encore, il leur témoigna de la part du Roy qu'ils y procedassent incessamment et auec toute liberté, pourueu neantmoins qu'ils n'y nommassent pas le Pere du Breüil, à qui il auoit ordre de leur dire que Sa Majesté donnoit l'exclusion formelle. Un tel compliment les surprit et les affligea au dernier point. Mais, n'ayant rien à repliquer à un ordre si précis, qu'on leur donnoit de la part du Roy, quoyque ce fust un effet tout pur de la mauuaise volonté de celuy qui leur parloit, ils témoignerent leur

(1) Elle subsiste encore, dans la rue de l'Oratoire du Louvre, qui a remplacé le cul-de-sac, et est affectée à un service public. L'église de l'Oratoire sert au culte protestant.

(2) L'auteur a déjà signalé ce trait de son caractère. Voir t. III, p. 143 et la note sur ce passage.

soumission et leur respect pour les ordres de Sa Majesté (1).

Le Pere du Breüil, ainsi exclus du Generalat de l'Oratoire, signala depuis sa pieté et sa sagesse dans la conduitte de la parroisse de Sainte Croix Saint Oüen de Roüen (2). Et ce fut là proprement que je commençay à connoistre son merite et son grand cœur tout remply de charité. Car je suis tres assuré que, bien loin d'auoir le moindre ressentiment contre celuy qui l'auoit ainsy dégradé dans l'esprit du Roy, il se tint même tres heureux de ce que Dieu l'auoit déchargé d'un poids qu'il regardoit comme trop pesant pour luy ; et qu'il se sentit obligé au prelat qui luy auoit procuré un tel bonheur ; quoyqu'il ne pust approuuer le principe par lequel il l'auoit fait, ni le moyen dont il s'étoit serui pour cela ; parcequ'ils étoient assurément tres injustes et tres contraires à la verité.

Mais il arriua ensuitte une affaire, qui luy deuint une source de persecutions et de trauerses pour tout le reste de sa vie. Comme on sçauoit qu'il étoit plein de bonté et d'affection pour ses amis, on lui addressa quelques liures (3), qui étoient faits pour la justification de ceux que l'on auoit accusez si faussement d'auoir trauaillé, par l'excellente traduction du Nouueau Testament (4), à

(1) L'archevêque n'y gagna que cette exclusion; car ce ne fut point le Père de Saillant désiré par lui, mais le Père Abel Louis de Sainte-Marthe qui fut élu.

(2) Il en fut curé jusqu'en 1682. En 1660 il avait été reçu pénitencier à la cathédrale de Rouen, et il légua sa bibliothèque à l'oratoire de la même ville, par testament, en 1685. — Communication de M. de Beaurepaire.

(3) C'est la *Nouvelle Défense de la Traduction du Nouveau Testament*, etc., dont il a été question, t. III, p. 160, due à Arnauld, qui passait pour l'auteur de la *Traduction du Nouveau Testament.*

(4) *Le Nouveau Testament de N. S. Jésus-Christ*, traduit en français

détruire les veritez principales de la Religion. Et, quoy qu'il eust témoigné souhaitter qu'on ne luy enuoyast plus de ces imprimez, on ne laissa pas de luy addresser encore une fois des Apologies pour les Catholiques d'Angleterre (1), auec quelques uns de ces autres liures dont j'ay parlé. Tout le monde sçait combien ces ouurages, composez par M. Arnauld, étoient glorieux à la France et au Roy même. Cependant on sceut si bien enuenimer sur cela la conduitte du Pere du Breüil (2), qu'il vint un ordre de l'enleuer à son peuple, qui l'aimoit tres tendrement comme un vray pasteur, et de le conduire à Saint Malo (3). Luy qui jamais, dans tout ce qui luy est arriué, n'a regardé que l'ordre de Dieu, superieur à la volonté des hommes, se soumit à cet exil, comme si Dieu même l'y eust enuoyé. Il vécut, à Saint Malo, d'une maniere qui édifioit extraordinairement tous ceux qui le connoissoient, et sa conuersation si charmante luy attiroit l'amitié d'un grand nombre de personnes. Mais cet applaudissement general choqua ceux qui luy en vouloient. Et l'on obtint un nouuel ordre pour le faire transferer

selon l'édition de la Vulgate, avec les différences du grec. Mons, Migeot, 1667. 1 vol. in-12. — Il y en eut une autre édition, la même année, à Amsterdam, chez Elsevier, 2 vol. in-8°; enfin une troisième en 1673, à Mons, (Rouen, chez Viret?), avec le grec et le latin de la Vulgate, ajoutés à côté.

(1) *Apologie pour les Catholiques*, contre les faussetés et les calomnies d'un livre intitulé : *La Politique du Clergé de France*, en 1681 et 1682.

(2) En 1682, des lettres d'Arnauld interceptées avaient montré que le P. Du Breuil recevait des ballots de ces livres. Ils étaient expédiés à Paris avec les effets de M. Le Blanc, intendant de la province. Une perquisition, faite sous l'œil du lieutenant de police, La Reynie, perdit le curé de Saint-Croix-Saint-Ouen.

(3) Mis d'abord en prison, à Rouen, dans le Vieux-Palais, il fut conduit à la Bastille, en novembre 1682.

ailleurs (1). Ainsy, pendant le cours de plusieurs années, à mesure que l'on voyoit sa reputation s'établir et se répandre dans le lieu où il demeuroit, on auoit soin de le faire passer en differens lieux (2), toujours plus incommodes les uns que les autres, où il souffrit plus qu'on ne peut l'exprimer, auec une patience et une douceur digne de ces anciens confesseurs de Jesus Christ, dont les archiues de l'Eglise ont conserué la memoire.

Enfin un Ministre d'Etat, ayant pris un jour la liberté de parler au Roy et de luy representer l'état de souffrances où il étoit depuis si longtemps, obtint de Sa Majesté la grace de son élargissement. Mais, cette nouuelle étant venuë aux oreilles du prelat, qui l'auoit fait autrefois exclurre du Generalat de l'Oratoire (3), auant que les ordres pour sa liberté fussent executez, il alla encore tres promptement trouuer le Roy, à qui il fit de nouueau une peinture du Pere du Breüil, capable de le noircir tout à fait dans son esprit. Et, comme ce prince auoit peine à croire que celuy qui luy parloit voulust le tromper, jugeant de sa sincerité et de sa droitture par son caractere, il consentit à réuoquer les ordres qu'il auoit déja donnez (4). Le Pere du Breüil ne songea donc plus à obtenir sa liberté que lorsqu'il plairoit à Dieu même de la luy donner, en le retirant de la prison de cette vie

(1) De Saint-Malo, il fut relégué à Brest.

(2) En février 1685, on le transféra dans la citadelle d'Oleron, puis au fort Brescou, enfin au fort d'Alais, dans les Cévennes, en 1692.

(3) M. de Harlay, archevêque de Paris. Voir plus haut, p. 211.

(4) « On était fort dur pour le Père Du Breuil, et d'une dureté « calculée : M. de Harlay (et cette affaire est, à mes yeux, un de ses « plus grands crimes) avait l'attention maligne de ne pas le laisser « trop longtemps là où il commençait à s'accoutumer et à se conci- « lier les cœurs, ce qui arrivait bientôt. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. V, p. 180. — On y trouvera aussi plusieurs détails sur cette affaire du P. Du Breuil, de la page 169 189, *passim*.

miserable, où l'innocence est opprimée par les calomnies ; où la verité est cachée aux yeux des princes les plus équitables par ceux mêmes de qui ils deuroient plustost l'apprendre ; et où les plus grands seruiteurs de Dieu sont tres souuent regardez et traittez comme les plus criminels.

Le dernier lieu de son exil et de sa prison fut celuy d'Alais, petite ville de Languedoc (1), érigée nouuellement en éuesché (2), dont le Gouuerneur, qui étoit chargé de sa garde, auoit une telle veneration pour luy qu'il l'aimoit et l'honoroit comme un saint. C'étoit en effet une égalité d'esprit et une vertu si constante, au milieu de toutes les injustices que ses ennemis luy faisoient souffrir, qu'on ne pouuoit ne pas admirer la main inuisible qui le soutenoit contre tout ce que la raison humaine et la foiblesse de la chair auroient pu luy suggerer. Aussy la tranquillité auec laquelle il acceptoit sa captiuité, comme une grace que Dieu luy faisoit, en luy presentant ce moyen de satisfaire à sa justice pour les péchez dont les plus justes se sentent coupables, deuint une occasion à ses ennemis d'abuser même de sa pieté, en montrant au Roy une de ses lettres, où il parloit de son état auec cette paix du Saint Esprit, qui fait goûter les maux de la vie presente comme des biens tres auantageux à ceux qui sçauent en profiter. Car ils s'en seruirent pour persuader à Sa Majesté qu'il étoit content de demeurer dans le lieu où il l'auoit mis (3).

Enfin le moment heureux arriua, auquel tout ce que

(1) Dans le Bas-Languedoc, dép. du Gard, chef-lieu d'arrondissement.

(2) On en fit un évêché suffragant de Narbonne, en 1694.

(3) Voir, à l'Appendice XI, l'Extrait d'une lettre qui peut bien avoir donné lieu à cette odieuse interprétation.

l'on a souffert en ce monde pour l'amour de Dieu ne paroist que comme un songe. Il tomba dans sa derniere maladie, qui deuoit finir toutes ses souffrances. Et, ayant demandé à receuoir ses sacremens, presque tout le chapitre d'Alais y assista, pour la grande veneration que tout le monde auoit pour luy. Il se sentit obligé de faire, en cette importante occasion, une profession authentique de sa foy. Et il parla d'une maniere si grande, et en même temps si touchante que tous ceux qui étoient presens furent pénetrez plus que jamais et d'estime et de respect pour celuy que l'injustice et la préuention du siecle auoient accablé depuis tant d'années. Il mourut en l'année 1696 (1), c'est à dire l'année d'après la mort du prelat autheur principal de ses souffrances (2). Ils se sont donc veû tous deux dans ce moment redoutable, deuant celuy qui ne fait point d'acception de personnes et qui juge les justices des hommes. Mais on peut bien assurer qu'auant que cet illustre exilé se soit trouué, auec celuy dont je parle, deuant le souuerain juge, il a parlé tres souuent à Dieu pour la justification, et intercedé pour la grace de celuy de qui il n'en receuoit aucune luy même. Car un cœur d'agneau, comme étoit le sien, tout plein de douceur, n'auoit que des sentimens de charité et de compassion pour ce prelat, qui se faisoit à luy même plus de mal qu'à celuy qu'il haïssoit. Il offroit donc, tous les jours, aussy bien pour luy que pour soy, le sacrifice de ses souffrances et de ses prieres ; il trauailloit, comme un vray disciple de l'amour de Jesus Christ, mourant

(1) Le 4 septembre, âgé de 84 ans, après une détention de 14 ans moins deux mois. — Le *Recueil de Pièces* dans le Supplément au Nécrologe de Port-Royal des Champs, contient une *Relation* bien complète et fort touchante de sa mort, sans nom d'auteur, et adressée à une Dame. Pages 4-14.

(2) Aussi appelait-on le P. Du Breuil, « *le martyr de M. de Paris.* »

pour ceux mêmes qui l'ont fait mourir, à rendre le bien au centuple à celuy qui ne trauailloit qu'à luy donner, tous les jours, de nouueaux sujets de douleur (1).

Tels étoient ceux que l'on décrioit comme ennemis de l'Etat : gens dont le vray caractere étoit d'estre tout remplis de charité pour leurs propres ennemis ; gens qui songeoient seulement à s'acquitter de leurs deuoirs, sans se mettre en peine de ce qui pouuoit en arriuer ; gens qui aimoient la verité et l'Eglise, et qui paroissoient indifferens pour tout ce que le monde estime le plus. Qui n'eust cru que de telles gens auroient dû au moins estre negligez comme incapables de nuire à la Republique ? Mais celuy que le Fils de Dieu appelle le Prince du monde, n'en juge pas de la sorte ; et il faut necessairement qu'il haïsse et qu'il persecute ces sortes de gens qu'il ne trouue point reuétus de ses liurées.

Sur la fin de cette même année (2), je perdis une de mes sœurs qui étoit en toutes manieres mon aînée (3), soit selon l'âge naturel, soit selon l'âge figuré de Jesus Christ, dont parle Saint Paul, auquel tous doiuent tendre, à proportion de la mesure de grace qui est donnée à chacun de nous. Car elle me deuançoit de beaucoup dans l'exercice de toutes les vertus chrestiennes, de la charité, de la douceur, de l'humilité, et surtout de la patience dans une vie toute de douleurs, telle que fut la sienne, quatre ou cinq années auant sa mort. Elle se nommoit Madeleine de Sainte Melthide, et elle eut l'obligation à l'abbé de Saint Cyran, de qui Dieu s'étoit seruy pour

(1) Du Fossé connaissait la *Relation* ci-dessus, où se trouve la preuve des sentiments de charité du P. Du Breuil.

(2) « Le 25 octobre 1696, » d'après le *Nécrologe*, p. 408.

(3) Madeleine Thomas était la deuxième enfant de cette famille, dont Pierre Thomas était le septième. Voir plus loin la *Généalogie* de la famille, manuscrit de notre auteur, dans les Pièces diverses.

toucher mon pere et le faire renoncer au monde, comme je l'ay dit au commencement de ces Memoires (1), de ce qu'elle fit profession de la vie de religieuse, dans l'abbaye de Port Royal, où elle est morte (2). Elle étoit d'un naturel tres actif et toujours preste à rendre seruice à toutes les autres. Mais Dieu sceut bien la mortifier par ce qu'elle auoit de plus sensible. Car il permit qu'elle tombast peu à peu dans une espece de paralysie, qui, luy ostant insensiblement l'usage de ses membres les uns après les autres, la réduisit à la fin en un tel état que celle qui faisoit autrefois toute sa joie de seruir ses sœurs, ne pouuoit plus se rendre à elle même le moindre seruice; et qu'étant couchée sur un costé elle étoit forcée de s'y tenir, si on ne venoit la changer de place, sans pouuoir s'aider en aucune sorte de ses mains, non pas même pour se déliurer de l'importunité des moucherons qui la piquoient au visage durant l'été. Elle porta, jusques à la fin, cet état si humiliant et si penible, auec une égalité d'esprit et même une joye, qui, sortant du fonds de son cœur, se répandoit visiblement au dehors et paroissoit sur son visage. Et la constance toujours uniforme, qu'elle témoigna dans tout le cours de cette longue maladie, repara bien aux yeux de ses sœurs les foiblesses et inconstances qui auoient paru dans sa signature et ses retractations (3); faisant voir plus que jamais la verité de ce dont on auoit été conuaincu, que ce que l'on vit alors de foiblesse en elle, fut plustot l'effet d'une conscience timorée que de la mauuaise disposition d'un cœur affoibli par quelque se-

(1) T. I, pages 41-45.

(2) Elle entra à Port-Royal de Paris et mourut à Port-Royal des Champs, où « elle s'était retirée en 1669, après la paix de l'Eglise. » *Recueil d'Utrecht*, p. 455.

(3) Elle signa deux fois le Formulaire et fit deux rétractations.

crette passion (1). Je suis obligé de dire à la loüange de cette sainte Maison, où elle est morte, que sa grande et incomparable charité luy fit regretter de n'auoir plus à l'exercer enuers ma sœur, après sa mort; et que quelques unes nous en écriuirent en des termes qui exprimoient admirablement la tendresse de leur amour enuers celles de leurs sœurs qui auoient le plus besoin de leur assistance (2).

Dieu, en retirant ma sœur à luy, dans le temps que j'ay marqué, lui épargna le chagrin de voir encore une nouuelle épreuue, où l'on mit la patience de ces Saintes Religieuses, dont la grande charité deuint, en quelque façon, à leurs ennemis, une occasion de les vouloir dépoüiller une seconde fois d'une partie de leur bien. Comme on ne parloit de tous costez que du desinteressement, et de la maniere si genereuse dont on reçoit, dans ce lieu, les personnes qui y viennent visiter leurs proches ou s'édifier par l'exemple d'une vie si sainte, on se porta aisément à croire qu'il y auoit de grands reuenus en cette Maison, et qu'elle auoit beaucoup plus que son necessaire. Car on connoist peu, dans le monde, le mystère de l'œconomie chrestienne de la charité. Et l'on ne sçait pas qu'autant que ceux qui se rendent les imitateurs de la charité des apostres, sont capables de répandre les richesses de leur pauureté sur leurs freres ; autant ceux dont le cœur est resserré par quelque secrette cupidité

(1) Le Recueil d'Utrecht contient, sous le titre de XIV[e] Pièce : « Une *Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal des Champs en 1665, et l'établissement de la Sœur Dorothée Perdereau première Abbesse intruse de Port-Royal.* Par la Sœur Melthide Thomas. » Il y a un préambule historique. C'est une pièce qui a près d'une centaine de pages, avec force détails. Pages 451-549.

(2) L'article de « Madame Magdeleine de S[te] Mathilde (sic) Thomas, » dans le *Nécrologe*, lui rend justice en quelques lignes seulement.

ou emporté par l'ambition, sont dans l'impuissance de faire un usage légitime de leurs biens. J'ay marqué auparauant que, la paix ayant été renduë à l'Eglise de France, souz le pontificat de Clement IX., l'on fit deux differentes abbayes de celle de Port Royal; que l'on reünit à la maison de campagne tout le grand corps de la communauté, consistant en soixante quinze Religieuses professes du chœur et trente conuerses (1); et qu'on donna la maison de Port Royal de Paris, auec toutes ses dépendances et le tiers de tout le reuenu, à sept ou huit seulement qui se separèrent des autres, et qui eurent, pour première abbesse, la sœur Dorothée, l'une d'entr'elles, de qui j'ay parlé ailleurs (2). On voit assez combien ce partage étoit inégal, par rapport au nombre de Religieuses qui étoient dans chacune de ces deux maisons. Cependant celle des champs se soutint toujours, par un effet de la benediction que Dieu répandit sur l'abondance de ses charitez : et au contraire celle de Paris s'incommoda extrémement par les dépenses qu'elle fit en bâtimens, et par sa facilité à receuoir toutes sortes de personnes en pension, qui leur furent plus à charge qu'elles ne leur apporterent de profit.

Après la mort de la sœur Dorothée (3), l'archeuesque de Paris, prédecesseur de celuy cy, y fit nommer une de ses sœurs (4), qui étoit une tres bonne Religieuse et sans ambition. Elle eut même, à ce qu'on disoit, assez de peine à se résoudre d'accepter cette abbaye, par la grande idée qu'elle auoit conceüe de la sainteté

(1) L'Imprimé a mis : « 50 Converses, » par erreur, p. 475.

(2) T. III, pages 64-65.

(3) 4 janvier 1685. Voir t. III, p. 66.

(3) « Elisabeth Marguerite de Harlai morte le 4. janvier 1695. » Premier éditeur, p. 475. Elle était auparavant abbesse de la Virginité, au diocèse du Mans, près de Vendôme.

des Religieuses de Port Royal, ne distinguant point celles de Paris de celles de la campagne. Et l'on m'a aussi assuré, de fort bonne part, qu'une fosse ayant été faite dans le cloistre, près de la Mere Marie Angelique Arnauld, cette excellente abbesse dont j'ay tant parlé, comme on luy vint dire que l'on auoit découuert une partie de son corps, qui s'étoit trouuée en son entier de même qu'au temps qu'on l'enterra, elle vouloit de bonne foy que l'on en fist une information, parlant de cette mere comme d'une sainte : car elle étoit sans préuention et jugeoit des choses auec la simplicité d'un cœur droit, qui estime et qui honore la vertu partout où il la découure. Mais des personnes moins simples qu'elle luy imposerent silence, et luy firent voir les consequences fâcheuses de faire passer pour sainte la mere de tant de filles qu'on auoit longtemps présentées comme herétiques, et qu'on auoit même dépoüillées de la maison où elle étoit établie abbesse. C'en étoit assez, non pas peut estre pour la persuader tout à fait, mais au moins pour l'engager à se taire sur une chose qui eust été mal reçeuë. Ainsi cette affaire demeura comme étouffée. Et l'archeuesque, son frere, ne témoignoit pas se mettre beaucoup en peine de rétablir le desordre des affaires de sa maison, ne trouuant peut estre pas en elle tout ce qu'il eust souhaitté pour les grands desseins qu'il eust depuis.

Après donc qu'elle fut morte, il fit nommer en sa place une de ses nièces (1), qui étoit prieure de Saint Aubin (2),

(1) « Marie-Anne de Harlai de Chamvallon. » Premier éditeur, p. 476. Elle fut nommée abbesse de Port-Royal de Paris, dans le courant de janvier 1695.

(2) Il y avait d'abord : *prieuré*, et, au-dessus de ce mot barré, une autre main a mis : « *abesse.* » Nous rétablissons le texte primitif, plus conforme à la vérité, d'après Toussaint Du Plessis. « Le P. Pom-

près de Gournay, en Normandie ; fille d'un esprit remuant et entreprenant, tel qu'il falloit à ce prelat pour executer le dessein qu'il prit. Car on assure, comme une chose tres constante, qu'il auoit entierement résolu, pour rétablir l'abbaye de sa niece, d'y rëünir de nouueau celle des champs, dont il vouloit faire transferer la pluspart des Religieuses en d'autres couuens, afin de faciliter cette réunion (1). Et l'on tient que toutes ses mesures étoient prises, quoy que fort secrettement, pour l'execution de ce projet. Mais si, comme dit le prouerbe, l'homme propose, c'est Dieu qui dispose. Et il mourut en la maniere que je l'ay marqué, trois ou quatre jours auant celuy auquel il deuoit accomplir les souhaits de sa chere nièce ; car on trouua tout le projet parmy ses papiers, après sa mort (2).

Cependant l'abbesse de Port Royal de Paris, se voyant déchuë de ses esperances par l'éleuation du nouueau prelat (3), qu'elle jugea bien n'estre pas un homme à

« meraie, dit-il, avançoit en 1667 que ce Prieuré avoit été depuis peu « érigé en Abbaïe; et il est vrai que Madame Renée de Harlai, qui « en étoit Prieure, avoit pris le titre d'Abbesse en prêtant serment « pour ce bénéfice à l'Eglise cathédrale de Rouen, le 1 Novembre « 1662. Mais il n'est pas moins vrai que ce n'a jamais été et que ce « n'est encore qu'un Prieuré » (1740). — *Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 166. — Saint-Aubin-sur-Gournay ou Saint-Aubin-en-Bray, à deux kilomètres au N.-O. de Gournay, avait donc un Prieuré de Bernardines de l'ordre de Citeaux.

(1) Une lettre de M. Tronchay, secrétaire de M. Tillemont, adressée à l'abbesse de Port-Royal des Champs, la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, le 1er février 1695, donne des détails sur l'état de gêne et de délabrement de Port-Royal de Paris, et fait mention de quelques-uns de ces projets. Voir M. Sainte-Beuve, qui cite cette lettre, *ibid.*, en note, pages 126-127.

(2) Il mourut, le samedi soir, 6 août 1695.— L'existence de ce projet est confirmée par une seconde lettre de M. Tronchay, du 8 octobre suivant, citée, *ibid.*, t. V, pages 128-129.

(3) M. de Noailles, archevêque de Paris, le 19 août 1695. Voir plus haut, p. 204.

prendre part à cette injustice, fit joüer d'autres ressorts et tenta une autre voye, pour tâcher au moins de se mettre un peu plus au large. Elle fit representer adroittement au Roy, par des personnes qui auoient autant de consideration pour elle que de credit auprès de Sa Majesté, que le reuenu de l'abbaye de Port Royal des Champs étoit beaucoup plus considerable que celuy de la Maison de Paris; qu'ainsi l'une étoit fort à son a ise, tandis que l'autre souffroit; et qu'il y auoit une espece d'injustice que celles qui auoient toujours été si soumises fussent si mal partagées, pendant que les autres auoient tout le bien de leur costé. Mais, comme on sçait que ce prince est par luy même tres équitable, et ennemy naturellement de tout ce qui luy paroist n'estre pas juste, on ne manqua pas de faire venir au secours le mensonge, en luy témoignant que, le nombre des Religieuses de la campagne étant alors tres petit, elles n'auoient pas besoin d'un si gros bien. Un discours si specieux produisit sur l'esprit du Roy tout l'effet qu'on auoit esperé, car il crut ce qu'on luy disoit; et, trouuant dans ce qu'on luy representoit d'une maniere si plausible une espece d'équité, il ne put point découurir d'abord les ressorts cachez qui faisoient joüer cette intrigue. Je dis les ressorts cachez; car il y en auoit de differens. Un homme puissant à la cour, qui prenoit les interets d'une Religieuse de la Maison de Paris, et qui étoit sollicité fortement par elle, étoit bien aise, en sa consideration, de seruir cette abbaye, et s'employoit, de tout son pouuoir, pour luy procurer ce qu'elle ambitionnoit. L'abbesse auoit ses intrigues particulieres, qui regardoient son propre interest, à cause du poste qu'elle occupoit en ce lieu. Et enfin les ennemis de Port Royal, trouuant leur compte dans la ruine de cette maison qu'ils haïssoient depuis si longtemps, trauailloient auec

ardeur à faire reüssir une affaire qui alloit à acheuer de la détruire, comme ils auoient commencé. Ainsy on ne peut trop plaindre les meilleurs princes d'estre exposez malgré eux à tant de surprises de la mauuaise volonté, et j'ose dire de l'infidelité des personnes qui les approchent; ni trop détester cette perfidie qui sçait se couurir si adroittement d'une apparence de justice, pour mieux tromper ceux dont on seroit obligé de respecter le caractere.

Cependant les Religieuses de Port Royal des champs, auerties de tout ce qui se passoit, firent dresser une requeste, dans laquelle elles prenoient la liberté de representer au Roy la maniere dont le partage de tout le bien s'étoit fait entre les deux abbayes, et les auantages considerables qu'on auoit fait à la maison de Paris; quoy qu'il y eust si peu de proportion entre le nombre des Religieuses qui y étoient, au temps du partage, et celuy des Religieuses de la campagne. Et elles y ajoutoient, pour faire mieux voir combien ce que l'on auoit donné à la maison de Paris étoit considerable, que la crainte qu'eurent ceux qui étoient maistres du partage que les Religieuses de la campagne ne s'auisassent, quelque jour, de demander qu'on leur fist justice sur ce qu'on auoit donné de trop aux autres, les auoit portez à faire mettre dans la transaction cette clause : que, par le moyen du present partage, les biens et reuenus des deux abbayes seroient irreuocablement, et demeureroient entièrement separez; sans que l'une pust jamais reuenir en compte auec l'autre. L'affaire fut donc portée au Conseil du Roy, et il interuint un Arrest (1) qui

(1) Toute cette affaire est de l'année 1696, et Besoigne en rend compte de la même façon, *ibid.*, t. II, pages 599-602. Ils avaient eu les mêmes pièces sous les yeux.

nommoit des commissaires pour aller faire la visite de l'état du reuenu des deux abbayes, du nombre des Religieuses qui y étoient, et de l'administration du bien qu'elles possedoient. Ces commissaires étoient les deux superieurs des deux abbayes; sçauoir l'abbé de Hautefontaines (1), grand vicaire de l'archeuesque de Paris et superieur de l'abbaye de Port Royal des champs, et le prieur de l'abbaye royale de Saint Denys (2), superieur de Port Royal de Paris. Ces deux commissaires firent leur visite dans la maison des champs, où l'on leur fit voir les comptes du reuenu et de la dépense, qu'ils auoüerent auoir trouué d'une exactitude, d'une netteté et d'une beauté charmante. Mais surtout ils ne pouuoient se lasser d'admirer comment, auec un reuenu si mediocre, elles trouuoient le moyen de nourrir et d'entretenir une communauté de quarante Religieuses professes de chœur, sans les conuerses, et de faire encore une aussy grande quantité d'aumônes, reuétant un fort grand nombre de pauures, assistant beaucoup de familles accablées de misere, donnant du potage, tous les jours, à ceux qui se presentoient, et enuoyant des remedes à une infinité de pauures malades (3).

(1) Simon Roynette, nommé en 1692. — Hautefontaine, Oise, arrond. de Compiègne.

(2) Dom Loo, Bénédictin, fut trois fois « prieur de l'abbaye de « Saint-Germain-des-Prés, » d'après le *Gallia Christiana*. T, IV, p. 487.

(3) Un « Recueil des Estampes de l'Abbaye de Port-Royal des « Champs, gravées depuis 1709 jusqu'à présent, » (?), par Magdeleine Hortemels, pour la plupart, nous offre : *Les Religieuses de Port-Royal des Champs pansant les malades*, et, *La Distribution des Aumosnes de Port-Royal des Champs*. Une réduction de ces deux gravures a été placée en tête des mois de Novembre et de Décembre du Nécrologe, comme cela a eu lieu pour dix autres d'entr'elles, en tête des dix autres mois. — Voir, plus loin, Port-Royal des Champs, avant pendant et après sa destruction.

Ils firent de même conjointement la visite de la maison de Paris, dont les comptes leur firent voir qu'il y auoit un reuenu considerable, et qu'il dépendoit de l'œconomie de le bien administrer et d'en bien user. Ils presenterent ensuite au Conseil l'information de leur visite. Et le Roy, surpris de la fausseté de tout ce qu'on luy auoit dit touchant le reuenu et le nombre des Religieuses de la campagne, ne voulut point entendre parler dauantage de cette affaire (1) : ce qui mortifia pour le moins autant les ennemis de cette sainte maison, qui s'étoient déja vantez de luy auoir couppé une partie de ses viures, que l'abbesse de Paris, qui se tenoit assurée, sur la parole de ceux qui ont aujourd'huy tout le credit, de grossir considerablement le reuenu de sa maison. Mais toutes les personnes de pieté benirent beaucoup le Seigneur de ce qu'il auoit daigné éclairer un prince qui ne demandoit qu'à connoistre la verité, pour luy faire découurir et briser un piége qu'on auoit dressé pour opprimer l'innocence. Et ce sont encore les vœux qu'elles font tous les jours à Dieu, pour luy demander qu'il acheue d'éclaircir l'esprit de Sa Majesté sur le sujet de tant d'autres impressions tres fâcheuses qu'on s'est efforcé de luy donner, depuis plus de quarante ans, contre cette maison, où l'on peut bien assurer que ce grand prince auoit une joye extrême de découurir tout le bien solide qui y est, et de demeurer conuaincu de la fausseté de mille choses qu'on luy impute sans fondement.

C'est à quoy sans doute pourront seruir dans la suitte

(1) Les Religieuses de Paris revinrent à la charge, en 1703, et échouèrent devant le Grand Conseil, qui, sur nouvelle requête, finit, le 9 février 1707, par leur donner gain de cause, en révoquant l'ancien arrêt de partage. Mais deux années seulement séparaient Port-Royal des Champs de sa ruine définitive.

tant de visites qu'on y a faittes, dont tout le fruit jusqu'à present a été l'admiration, où sont ceux qui les ont faittes, de la pieté incomparable de cette maison et de l'injustice de tant de fausses accusations qu'on a répanduës contr'elle, depuis plus d'un demy siecle. Premierement les grands vicaires de l'archeuesque de Paris l'ont examinée auec des yeux de juges et de censeurs. Et bien loin d'y rien remarquer qui meritast les reproches injurieux que luy ont fait ses ennemis, ils y ont même trouué tant de sujets d'édification qu'ils auoient beaucoup de peine de s'en taire dans le public : et la seule crainte qui les oblige de se moderer dans les loüanges qu'ils donnent à ces saintes Religieuses, est celle qu'ils ont d'exciter de nouueau la jalousie de leurs ennemis contr'elles; de même que plus autrefois les Juifs releuoient la gloire et la puissance de Jesus Christ, plus la haine et la mauuaise volonté des Pharisiens augmentoit à son égard.

L'archeuesque de Paris (1), ce saint prelat, digne choix de la pieté du Roy, ne s'est pas contenté de connoistre par ses grands vicaires l'état veritable de cette maison. Mais, imitant Dieu, dont il tient la place, il a dit : « Je descendray et je connoistray par moy même la verité de toutes choses » Il s'y est donc transporté (2). Il y est entré, la lampe ardente à une main et la balance de la

(1) « M. de Noailles, » dit le premier éditeur, p. 482, mais en supprimant « ce saint prelat, » éloge qu'il ne méritait plus à ses yeux, après la destruction de Port-Royal des Champs, en 1709.

(2) Sa visite, promise dès son avénement, en 1695, eut lieu le 20 octobre 1697. — Voir, ci-après, dans les LETTRES INÉDITES de du Fossé, la 10e, qui paraît adressée à la sœur Marie Angélique de Ste Thérèse Arnauld d'Andilly, religieuse à Port-Royal des Champs. Le début offre des réflexions sur la visite du Prélat, en réponse à la lettre où cette Religieuse lui en transmettait les détails.

justice à une autre, pour tout voir et tout peser au poids du sanctuaire. Il a parlé à toutes les sœurs. Il les a interrogées sur leur creance et sur leur conduitte. Et, après auoir cherché inutilement tout le mal qu'on leur impute, sans y trouuer autre chose qu'une admirable charité, qu'un attachement inuiolable à tous leurs deuoirs, une parfaitte soumission pour tout ce qui regarde la foy de l'Eglise, une résignation étonnante à toutes les croix qu'il plaist à Dieu de leur enuoyer, une humilité tres profonde et une simplicité accompagnée d'une sagesse vraiment chrestienne, il s'est senti obligé de rendre au Roy un témoignage authentique de ce que luy même auoit veû de ses propres yeux et entendu de ses oreilles dans cette maison qu'on luy represente, depuis tant d'années, souz l'image affreuse d'une retraite de gens également réuoltez contre l'Eglise et contre l'Etat.

Mais, afin que rien ne manquast à l'exactitude de la connoissance qu'on prétend auoir d'une maison si fort décriée par ses ennemis, ce même prelat ne s'est pas encore contenté de l'auoir visitée par ses grands vicaires et par luy même. Et il a voulu que des confesseurs extraordinaires, nullement suspects de luy estre fauorables, acheuassent en quelque sorte cette visite et cet examen si important pour le repos de ces pauures filles, qui ne desirent que la liberté de seruir Dieu dans la paix du Saint Esprit. Ces confesseurs y arriuerent justement dans le temps de l'Adoration du Saint Sacrement. Et, étant entrez dans l'Eglise, ils furent bien aises d'obseruer la maniere dont cette ceremonie s'y faisoit. Ils virent tous les domestiques au dehors, et les Religieuses au dedans se prosterner, auec une deuotion tres feruente et une sainte frayeur, deuant le corps adorable de Jesus Christ dans le moment que le celebrant donnoit la benediction, et qu'elles chantoient d'un ton ma-

jestueux ces paroles : ***Benedicat nos Deus, Deus noster; benedicat nos Deus : et metuant eum omnes fines terræ.*** Il est vray que ces Messieurs furent si frappez de ce qui se presenta ainsy tout d'un coup à leurs yeux et à leurs oreilles, sans qu'ils pussent soupçonner qu'il y eust rien en cela de recherché et d'affecté, qu'ils ne purent s'empescher de se dire, au sortir même de l'Eglise : « Est il possible qu'on ait accusé cette maison de ne pas croire au Saint Sacrement de l'autel; cette maison où tout respire, tant au dehors qu'au dedans, une si profonde veneration pour cet auguste mystere que jamais peut estre il ne s'est veû, en aucun lieu, rien qui soit capable de frapper plus fortement les impies (1). » Et, après s'être acquitté de la fonction pour laquelle on les auoit enuoyez, ils retournerent à Paris, non seulement si contens, mais si comblez et si charmez de tout ce qu'ils auoient veû et entendu qu'ils en parloient à tous leurs amis, et qu'ils étoient, s'il m'est permis de me seruir de cette comparaison, comme ces vaisseaux que l'on a emplis de vin nouueau, et qui se vident à tous momens par la force des esprits qui y boûillonnent; tant ils se sentoient aussi remplis eux mêmes de la

(1) La même impression se retrouve dans une *Relation*, à la date du 30 mai 1693, où M. Louail, attaché au jeune abbé de Louvois, rend compte d'une visite qu'il avait faite, en compagnie de MM. Hersan, Rollin et de Farg. (sic), le mercredi 27 mai, dans l'Octave de la Fête-Dieu, à Port-Royal des Champs. La description des lieux et de la Procession du Saint-Sacrement présente un tableau saisissant. On ne saurait trouver « d'impression plus vive et plus tendre, rendue avec « plus de simplicité et d'onction. » M. Sainte-Beuve a cité cette touchante Relation, *ibid.*, t. V, pages 120-123. — Le *Recueil des Estampes de Port-Royal*, dont nous avons déjà parlé, (p 226,) contient aussi : « *Procession des Religieuses de Port-Royal à la Feste du Saint-Sacrement.* Magd. Hortemels sculp. » Le NÉCROLOGE en donne une réduction dans la vignette placée en tête du mois de Juin.

feruеur de cet esprit de pieté, de charité et de sainteté qu'ils auoient trouué dans cette maison.

Voilà donc ce que, selon Jesus Christ, on peut regarder comme une attestation vrayment authentique de l'innocence des Religieuses de Port Royal; puisqu'elle est fondée non pas seulement sur des témoins qui suffisoient, au temps de la Loy, pour rendre un fait auéré, mais, ce qui est bien plus considerable, sur le témoignage irreprochable des trois visites solennelles dont j'ay parlé. Ainsy, quand on veut encore appeller de tels témoignages, et ajouter foy préférablement à de vaines préuentions et à des bruits vagues, qui n'ont pour tout fondement que la passion; c'est qu'on aime à se tromper; c'est qu'on n'est guere touché de l'amour de la justice; c'est qu'on n'aime pas assurément son prochain comme soy même, puisqu'on seroit plus sensible à des calomnies qui nous toucheroient personnellement; c'est enfin qu'on ne craint point de violer les regles les plus inuiolables de l'équité dans ses jugemens, et de se rendre coupable deuant Dieu d'une temerité criminelle, en condamnant si legérement ceux qu'il justifie d'une maniere si authentique.

Le public me pardonnera, si je repete peut estre trop souuent les mêmes choses. Mais c'est qu'il est difficile d'auoir été, depuis plus de cinquante ans (1), témoin oculaire de toutes ces choses, et de n'en pas pas attester la verité, lorsqu'on la voit obscurcie par cent impostures. Les Apostres disoient autrefois aux Juifs : Qu'ils ne pouuoient pas ne point dire ce qu'ils auoient veû et entendu, pour attester l'innocence de Jesus Christ qu'ils

(1) Entré dans les Ecoles de Port-Royal des Champs, en 1643 (t. I, p. 55), il y avait, en 1698, cinquante-cinq ans que l'auteur connaissait cette Maison, quand il en portait le jugement qui va suivre.

auoient eux mêmes crucifié, et pour établir la verité de sa résurrection. Et j'ose bien déclarer aussy que je ne puis pas ne point dire ce que j'ay veû et entendu, pour faire connoistre à tout le monde, autant que j'en suis capable, l'innocence de ces saintes Epouses, qui, semblables à des colombes, ne peuuent se deffendre que par leurs secrets gemissemens deuant leur Epoux. L'on a bien pu remarquer, par la lecture de ces Memoires, que j'ay été engagé insensiblement à parler d'elles, par la liaison si étroitte qu'il a plu à Dieu de me procurer, dès mon enfance, auec cette sainte maison, où j'ay commencé proprement à le connoistre et à le seruir; où j'ay veû deuant mes yeux mille exemples d'une vertu admirable, qui m'ont fait succer, pour le dire ainsy, la pieté et la crainte du Seigneur auec le laict(1); où deux de mes sœurs ont eû le bonheur de viure et de mourir tres bonnes Religieuses (2); où l'un de mes freres, qui étoit mon aisné, s'est tenu heureux de mourir aussy dans les seruices de charité qu'il rendoit, comme beaucoup d'autres, à ces saintes filles (3); où ma mere même a souhaitté auec ardeur d'estre enterrée, enuisageant cette solitude comme un lieu d'une benediction toute particuliere (4). Comment donc pourrois je, tenant à cette maison par tant de liens, dont Dieu seul a été l'autheur, n'y pas penser tres souuent, n'en pas parler et n'en dire pas ce que je connois auec certitude, comme témoin oculaire, pouuoir seruir à

(1) Ces mêmes sentiments sont exprimés, avec plus de développement et de chaleur, dans une lettre du 9 octobre 1697, adressée à la sœur Marie Angélique Arnauld d'Andilly, Religieuse à Port-Royal des Champs. Voir, ci-après, la 9e lettre dans les LETTRES INÉDITES.

(2) Anne Thomas, t. I, p. 152, et t. II, p. 65. — Madeleine Thomas; voir plus haut, page 218.

(3) Henry Thomas, t. I, p. 216.

(4) Madeleine Beuzelin, t. III, p. 282.

sa justification pour détruire, par l'euidence de la verité, ce que l'ignorance ou la malice publie de contraire?

Il est vray que le Seigneur m'a réduit, depuis un an et demy, au silence, par une paralysie qui commença, il y a plus de deux ans à se jeter sur la langue et sur tous les muscles du larunx et des machoires, et qui, ayant toujours augmenté depuis, malgré les meilleurs remedes des plus habiles medecins, et malgré les eaux de Bourbon où jay été, m'a osté enfin entierement la parole et causé une grande difficulté à prendre de la nourriture et à boire(1). Et peut estre qu'on m'accusera de n'entrer pas, comme je deurois, dans les desseins qu'il semble que Dieu ait sur moy, lorsque je me dedommage, en quelque sorte, par le moyen de la plume, de la perte de la parole. Mais je suis tres persuadé, au contraire, que rien ne peut luy estre plus agreable, dans l'état de souffrance où il m'a mis, que de repasser ainsy par mon esprit toutes ses misericordes, pour les faire connoistre à ses seruiteurs; et que rien aussy ne m'est plus auantageux à moy même que d'y penser tres souuent, pour luy en rendre de continuelles actions de graces. Mais il est bon, auant de finir ces Memoires, d'ajouter encore icy quelque chose de plus particulier sur le sujet de ma maladie.

(1) Sur son état de santé, pendant les deux dernières années de sa vie, 1697 et 1698, voir les Lettres inédites ci-après. Il en est question dans presque toutes celles dont le Recueil se compose.

CHAPITRE XXXV.

— 1696 — 1698. —

L'auteur poursuit les *Explications sur le Nouveau Testament.* — Paralysie de langue. — Séjour au Fossé. — Visite à Mme de Gramont, à Forges. — Blessure à la jambe. — Multiplicité de remèdes sans effet. — Consultation de Fagon. — Nouveau voyage aux Eaux de Bourbon. — Son logement. — La douche. — Le séjour. — Attaque de pleurésie. — Indication des remèdes. — Départ de Bourbon. — Retour à Paris. — Il s'adresse à une Allemande. — Pélerinages et neuvaines. — Séjour au Fossé. — Le curé de Bouelle. — Le médecin de Chaudrey. — Motifs de tant de détails. — Pieuses réflexions à ce sujet. — Visite à Madame de Théméricourt. — Eloge de cette famille. — La relation de sa mise à la Bastille, écrite chez elle. — Comment elle devient l'occasion des *Mémoires* — La rédaction en est aussitôt commencée au Fossé. — La maladie l'interrompt. — L'auteur la reprend au Fossé et la poursuit à Paris. — Mort de M. de Tillemont. — Etat de leur santé. — La famille et l'éducation de M. de Tillemont. — Ses travaux historiques. — Ses qualités morales et littéraires. — Son entrée tardive dans la prêtrise. — Eloge de ses vertus et de son caractère. — L'amitié de du Fossé sera l'excuse de ces détails. — Une toux violente vient interrompre les *Mémoires*. — Il les reprend et les termine. — Son bonheur d'avoir pu rendre un témoignage public à tant de personnes pieuses qu'il a connues. — Résumé des circonstances qui ont amené ses rapports avec elles. — Il a voulu dire la vérité et ne blesser personne. — De là vient la suppression des noms propres. — Son amour de la paix en est aussi la cause. — Il serait heureux d'arriver à la conciliation en détrompant bien des gens. — Liaison intime entre l'exposé de sa vie et la justification de Port-Royal. — Véracité et sincérité de son témoignage. — Pourquoi son nom est mis en tête de ses *Mémoires*. — L'amour de la vérité a été son seul guide. — Prière finale pour remercier Dieu de ses bienfaits, pour lui demander de bien mourir et d'éclairer le Roi au sujet de ses amis.

J'étois appliqué à trauailler sur le Nouueau Testament, pour satisfaire le desir de plusieurs personnes qui

souhaittoient toute la Bible expliquée, selon le sens litteral et spirituel (1) : et l'explication de l'Euangile de saint Jean (2), qui est d'une grande obscurité en beaucoup d'endroits, et qui m'engagea à lire, pour l'éclaircir, de gros volumes des Peres grecs, m'auoit surtout extrémement épuisé, pendant le caresme de l'année 1696, lorsqu'après Pasques (3) je me sentis attaqué d'une espece de petite fluxion à la langue. C'étoit d'abord si peu de chose que je fus bien deux mois et demy, sans qu'on s'apperceust, dans la maison, que j'auois peine à parler, sentant moy seul cette difficulté d'autant plus que j'auois toujours parlé tres facilement, et que j'articulois la parole d'une maniere à me faire entendre aisément des personnes les plus sourdes. Nous allâmes ensuitte passer, à nostre ordinaire, quelques mois à la campagne (4). Et là, mon mal s'augmentant toujours, j'usay de quelques remedes de l'abbé de Luçay (5), dont j'ai éprouué l'excellence en bien des rencontres, mais qui ne me soulagerent en aucune sorte dans celle cy. En ce même temps, une Dame de de la Cour (6), fort distinguée pour sa pieté aussi

(1) Il continuait les *Explications sur la Bible* de M. de Saci. Voir t. III, p. 272.— Deux extraits de Lettres, placés au n° 19 des LETTRES INÉDITES DE DU FOSSÉ, le premier, à la date du 30 janvier 1695, le second, à la date du 2 janvier 1697, nous apprennent le commencement de l'impression et l'impossibilité pour l'auteur de continuer ses travaux. La fin de la lettre n° 5 parle de la distribution d'un volume des *Explications du Nouveau Testament*. Voir, plus loin, LETTRES INÉDITES, etc.

(2) Il termina les explications de l'Evangile de St Jean et fit neuf ou dix chapitres des Actes des Apôtres. *Ibid.* Voir plus loin la liste des ouvrages de M. du Fossé, dans la *Bibliographie*, à la fin des PIÈCES DIVERSES.

(3) Pâques tombait le 22 avril.

(4) Au Fossé, vers le mois de juillet.

(5) Voir t. III, p. 39, 40, 41 et *passim*.

(6) L'imprimé la nomme : « C'est Madame la comtesse de Grammont. »

bien que par sa naissance, qui beuuoit des eaux dans notre voisinage à Forges, me fit témoigner par plusieurs personnes que, si elle eust eû son équipage, elle seroit venuë nous voir au Fossé, et qu'elle esperoit que je l'irois voir moy même. Il est vray que, m'étant mis sur le pied de viure au Fossé fort retiré, dans le temps des beuueurs d'eau, pour n'estre point accablé de monde, je demeuray quelques jours sans répondre aux honnestetez de cette Dame, dont je connoissois la pieté et que je sçauois estre assez raisonnable pour interpretter fauorablement la cause de mon silence. Mais, comme je vis qu'elle ne se lassoit point de me faire dire la même chose par différentes personnes, je me donnay à la fin l'honneur de luy témoigner par une lettre les veritables raisons qui m'empeschoient d'aller à Forges. Et j'ajoutois même quelque chose de cette difficulté que j'auois alors à parler. Elle y répondit par une autre lettre toute remplie de bonté, en m'assurant que ce seroit une vraye mortification pour elle de partir de Forges sans m'auoir veû ; et que même elle auroit été bien tentée de venir voir elle même s'il étoit vray que j'eusse peine à parler. Cependant la maniere dont elle écriuoit m'ayant fait juger que je la desobligerois d'en demeurer là, j'allay auec ma belle sœur luy rendre visite ; et nous trouuâmes qu'il y auoit plus à gagner qu'à perdre dans la conuersation de cette Dame, qui, ayant été autrefois éleuée à Port Royal, n'a jamais rougy, au milieu de la Cour même, de parler pour la justification de cette maison, dont elle connoissoit par elle même la solide pieté aussi bien que nous (1). Ainsy

P. 488. — Elisabeth Hamilton, issue d'une famille écossaise réfugiée en France, après la mort de Charles Ier, femme de Philibert, chevalier et plus tard comte de Gramont.

(1) Remarquable par son esprit et par sa beauté, Mlle Hamilton avait fait une charmante figure à la cour de Charles II d'Angleterre, et,

elle meritoit bien sans doute, comme elle m'auoit fait l'honneur de me le mander, que nous fissions quelque distinction d'elle d'auec le commun des autres dames qui vont à Forges se diuertir en prenant les eaux.

Au retour de cette visite, il m'arriua, dans le Fossé même, un accident, qui, bien que leger en soy, ne laissa pas d'auoir des suittes assez fâcheuses. En passant du grand chemin dans un clos, pour euiter un mauuais pas, je donnay inconsidérément contre un pieu planté au milieu du passage même, et je me blessay à l'os de la jambe. Ce mal, qui ne paroissoit rien d'abord, s'aigrit dans la suitte de telle sorte que je fus près de deux mois sans pouuoir marcher. Et pendant ce temps mon autre mal s'augmenta beaucoup; en sorte que je commençois à auoir une vraye peine à parler. Nous nous hastâmes de reuenir à Paris (1), d'où mon frere alla consulter le medecin de Chaudraye (2). Mais le remede qu'il m'ordonna,

devenue comtesse de Gramont, dans celle de Louis XIV, dont elle attira l'attention. Voir le portrait qu'en a tracé son frère, Antoine Hamilton, dans les *Mémoires du chevalier de Grammont*, avant le mariage qui en fit son beau-frère : chap. VII. Lors de son voyage de Forges, la comtesse de Gramont, bien près de la soixantaine, « avait « sauvé et gardé finalement, après quelques naufrages, la religion « dans son cœur. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. II, p. 110, qui cite ce passage de nos *Mémoires* à l'appui. — Trois ans plus tard, fin juin 1699, à cause d'une retraite à Port-Royal des Champs pendant l'octave du Saint-Sacrement, elle sera rayée de la liste des dames invitées à Marly : « Parce que, dit le roi, on ne doit point aller à Marly, quand « on va à Port-Royal. » Id., *ibid.*, t. V, p. 517.

(1) Vers la fin de novembre 1696.

(2) Voir t. I, Avertissement, p. III. — Ce médecin était si fameux que sa médaille allait se trouver, l'année suivante, dans un curieux ouvrage que Jean Bernier, médecin à Blois, lui dédia. En voici le titre anonyme : *Jugement et Nouvelles Observations sur les Œuvres grecques, latines, toscanes et françaises de maître François Rabelais, D. M.*, ou le véritable Rabelais reformé, avec la carte du Chinonois

qui étoit de l'eau distillée de Betoine, me fit tant de mal que je crus presque estre empoisonné. Ensuite chacun de nos amis eut la bonté de m'amener tous les gens habiles qu'ils connoissoient. On me saigna souz la langue. Je pris des gouttes d'Angleterre (1). J'usay de l'esprit de corne de cerf et de l'essence de la poudre de vipere, d'extrait de fleurs de tilleul, de ptisannes de vulneraires, de l'eau de ronces et de plusieurs autres remedes, que chacun disoit estre specifiques pour mon mal. Mais, bien loin de m'en sentir soulagé, ma paralysie augmentoit toujours (2).

Enfin un de mes amis (3), qui va souuent à la Cour, m'étant venu voir, touché de l'état dans lequel j'étois, me pressa de luy enuoyer un memoire exact de tous les symptômes de ma maladie, m'assurant qu'il le montreroit à M. le premier medecin et qu'il m'en rendroit bon compte. Je luy dressai ce memoire. Et il m'enuoya,

pour l'intelligence de quelques endroits du roman de cet auteur, ses médailles, celle de l'auteur du Jugement et des observations et *celle du médecin de Chaudray, auquel cet ouvrage est dédié par un médecin, son contemporain et son admirateur.* Paris, Laurent d'Houry, 1697, in-12, avec carte du Chinonois.

(1) Remède fameux à cette époque. « L'inventeur des *gouttes* volatiles d'Angleterre est un nommé Godoald, Médecin de Londres, où il exerçoit la Médecine avec réputation. Charles II, roi d'Angleterre, eut bien de la peine à obtenir de lui son secret, quoiqu'il lui en offrit vingt-cinq mille écus. Il le lui donna néanmoins; mais il crut faire une grace à son Prince de lui faire part de son secret pour cette somme. » *Dict. de Trévoux*, où se lit aussi la composition du remède.

(2) Aussi jugea-t-il à propos de faire son testament, à Paris, le 8 mars 1697. Voir le N° II, PIÈCES DIVERSES.

(3) Cet ami n'est autre que Racine, comme on peut le voir ci-après, dans le n° 6 des LETTRES INÉDITES, lettre adressée par du Fossé, le 6 avril 1697, à la Mère Agnès Racine, abbesse de Port-Royal des Champs, tante du célèbre poète.

quelque temps après, un écrit de M. Fagon (1) fort ample, où il paroissoit qu'il auoit beaucoup examiné mon mal sur le memoire que je luy auois enuoyé.

Il y marquoit une maniere particuliere, dont il croyoit que je deuois me traitter. Mais son sentiment, sur toutes choses, étoit que j'allasse promptement aux eaux de Bourbon. Plusieurs personnes de nos amis, qui auoient l'experience de ces eaux, me pressérent fort aussy d'y aller, dès que la saison me le permettroit. J'y allay donc aussytost après Pasques (2) et mon frere voulut bien m'y accompagner. Il ne nous arriua rien de remarquable dans la routte, sinon que nous passâmes à trauers plusieurs regimens de dragons, qui quittoient leurs quartiers d'hiuer pour aller joindre les armées du Roy en Flandres (3). Mais, quoyqu'il ne fasse pas toujours trop sûr de rencontrer ces sortes de gens en certains lieux (4), ceux là étoient si bien disciplinez qu'il y en eut même deux qui empescherent un jeune garçon, qui amenoit à Paris un cheual de prix d'estre volé par des gens qui auoient le dessein de luy enleuer ce cheual, ainsy qu'il le raconta luy même à quelqu'un de nos valets.

Nous logeâmes à Bourbon chez le sieur Raimond, tres habile apotiquaire, fort honneste homme, et charitable enuers les pauures malades, dont la maison est accom-

(1) Fagon (Gui Crescent), premier médecin de Louis XIV, depuis 1693.

(2) En 1697, Pâques était le 7 avril, et, le 8 avril, il ajoutait un premier codicille à son Testament. Voir aux PIÈCES DIVERSES, n° II.— Il avait déjà accompagné son père à Bourbon, en 1664. Voir le récit du voyage, t. II, pages 199-223.

(3) Elles se montaient à cent vingt mille hommes commandés par Catinat, Boufflers et Villeroi; mais les opérations se bornèrent à la prise d'Ath par les Français, en juin 1697, et furent suivies du traité de Ryswick, qui mit fin à la guerre contre la Ligue d'Augsbourg.

(4) Voir t. III, p. 236.

pagnée d'un jardin assez agreable. Nous prîmes des eaux, selon les régles. Et ces eaux, selon l'effet exterieur qu'elles produisoient, sembloient deuoir me soulager, puisqu'elles me prouoquoient une legere sueur et la liberté du ventre, et que je les rendois aussy tres bien; qui étoient tous les bons effets que l'on en pouuoit attendre. Un medecin fort experimenté, que j'auois fait consulter en passant à Montargis, m'auoit bien recommandé de prendre la douge sur la nuque du coû, et de me gargariser beaucoup la bouche auec les eaux minerales, après le disner. Je suiuis donc son conseil. Et je puis dire que je ne me fusse jamais figuré qu'on eust tant souffert, en prenant cette douge, que je souffris. L'extrait d'une lettre que j'en écriuis, vers ce même temps, à ma belle sœur, et qu'elle m'a montrée depuis, pourra faire mieux juger, que tout ce que j'en pourrois dire, quelle est cette sorte de supplice inuenté pour la guerison et en même temps pour la punition des pauures malades. Car j'en étois viuement frappé, quand je l'écriuis, comme un homme qui en sentoit tout le poids et qui n'en étoit pas encore quitte (1).

« Mon frere vous a mandé tout le détail de ce qui re-
« garde mon état present. C'est pourquoy je me conten-
« teray de vous parler seulement de la douge qu'on m'a
« donnée cinq jours de suitte depuis sa derniere lettre.
« C'est un vray *Opera*; mais sans doute bien différent de
« celuy qui plaist à bien des gens. On entre en ce lieu,
« à peu près, comme on est venu au monde. Et aussy
« tost après on sent tomber sur soy comme un fleuue

(1) Tout ce second voyage aux Eaux de Bourbon a été fort tronqué par le premier éditeur. Il l'a résumé en trois pages (191-193), supprimant presque tous les détails, et transformant en récit le contenu des deux lettres qui vont suivre.

« d'eau boüillante : je perdis d'abord la respiration, et « crus aller expirer. Mais, après que j'eûs eû assez de « peine à me faire entendre, on s'arréta. Et la nature « s'accoutuma peu à peu à ce qui luy auoit paru d'abord « insupportable. Au sortir de la douge, on vous couure « comme un mort, d'un double suaire ; et on vous jette « dans vostre lict, pour y passer une demy heure plus « ou moins, sans remuer ni pieds, ni bras ; pendant le- « quel temps il sort comme des ruisseaux de sueur de « tout vostre corps. Je n'ay jamais en ma vie tant sué, « moy qui me croyois d'un temperamment fort sec. Et « je vous laisse à juger de la foiblesse où l'on se trouue « après une telle sueur. Je ne vois rien de plus humi- « liant, ni de plus penible que ce remede (1). Je le dois « prendre encore cinq jours : mais j'ay fait une pause, pour « ne me pas trop pousser. Car ce qu'il y a de cruel dans « ces eaux cy, c'est qu'on en fait boire, comme pour don- « ner la question, et qu'on plonge ensuitte dans la même « eau boüillante ; qu'on empesche de dormir le long du « jour, lorsqu'on en meurt d'enuie ; et qu'on ne sçauroit « souuent dormir la nuit, lorsqu'on le voudroit. A quoy « ne s'engage t'on point pour prolonger quelque peu cette « vie ? Cependant toutes ces tortures n'ont pû encore me « délier la langue, qui est toujours également embarras- « sée. Tous les experts m'assurent, que cela ne me doit « point étonner, m'empescher de continuer les remedes ; « parcequ'il est d'ordinaire de voir des malades sortir de « Bourbon tres mécontens, qui y reuiennent à l'autre

(1) On connaît la fameuse lettre datée : *A Vichy, jeudi* 28 *mai* 1676, où Mme de Sévigné fait à sa fille la pittoresque description de la douche, qu'elle commence à prendre. Elle n'en fut pas plus satisfaite que du Fossé. « C'est, dit-elle, une assez bonne répétition du purga- « toire. »

« saison auec joye, pour acheuer de se guerir. Je le crois « ainsy sur leur foy. etc. » *Du 2 May 1697*.

Voicy encore l'extrait d'une autre lettre que je luy écriuis, peu de temps après, où l'on verra ce qui m'arriua, à Bourbon, auant une maladie tres perilleuse où je tombay, comme je le marqueray ensuitte.

« Vous voulez bien, ma tres chere sœur, que je me « desennuye un peu auec vous, en me donnant l'hon« neur de vous écrire ce billet, tandis que mon frere est « allé à trois lieuës d'icy, pour tâcher de reparer une « perte que j'ay faitte. Une de nos caualles de carrosse « mangeant moins bien qu'à son ordinaire, le cocher en « parla à un marechal qui passe pour fort habille, et « qui jugea à propos, de luy donner un breuuage, dont « il esperoit un bon effet. Mais dans le moment que la « pauure beste eut pris le remede, elle entra dans des « agitations tres violentes, qui ne l'ont point quittée, « qu'elle ne soit morte. Cela ne m'a pas réjoüi, ni con« tribué à rendre mes eaux bien salutaires. Mais il ne « faut pas que le chagrin passe les 24 heures. Je n'y « pense plus. Ce n'est, selon Mr Descartes, qu'une ma« chine rompeuë (1). Il faut songer à en auoir une autre, « qui soit bien montée, et tâcher de la mieux conseruer. « On vouloit que je plaidasse contre le marechal. Mais « quel moyen d'esperer la justice, lorsqu'elle dépend « du témoignage d'autres maréchaux, qui n'ont garde de « déposer contre leur confrere en faueur d'un passant?

(1) Encore une critique de la doctrine du célèbre philosophe qui « faisait de la bête une machine. » La Fontaine l'a combattue aussi, mais en proclamant bien haut son admiration pour

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
Chez les païens, et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'esprit.

Discours de Mme de la Sablière, X, I.

« Et d'ailleurs un procureur, que l'on consulta, sceut « fort bien dire, qu'on n'auoit point son recours contre « un medecin, lorsqu'un malade mouroit au milieu de « ses remedes. On ne s'est guere auisé effectiuement, « de faire un procès aux medecins, lors même qu'on se « donne la liberté de les accuser d'auoir tué leurs ma- « lades : et on les paye même encore grassement. C'est « un usage receu pour les hommes. Pourquoy ne le « seroit il pas pour les bestes? Au reste, j'ay acheué « de prendre la douge, qui m'a fait jusqu'à present autant « de bien, que les eaux par le dedans ; c'est à dire, rien. « Et il est vray que je sens de plus en plus, combien je « m'apperceuois peu du plaisir que je prenois à parler, « lorsque je pouuois le faire librement ; sentant presen- « tement la derniere mortification de ne le pouuoir plus « faire. De penser étant seul, c'est une grande consola- « tion. Mais de penser étant auec d'autres, d'ouurir tout « d'un coup la bouche, par le desir que l'on auroit de « parler, et de ne pouuoir produire ce qu'on a dans la « pensée ; c'est, je vous l'auoüe, une des grandes priua- « tions où l'homme puisse tomber. Je sors presente- « ment d'une des plus sensibles mortifications que j'aye « recëues. Un capitaine aux gardes, homme d'esprit, « qui est logé souz ma chambre d'hyer au soir, est « venu pour me rendre visite comme à son voisin. Il « m'a trouué seul, et embarrassé au dernier point à ré- « pondre à ses ciuilitez. Deux capucins l'ont releué de « sentinelle, et m'ont acheué (1). Comme je commence « à me fatiguer de boire par excès, je songe à me retirer « d'une vie si débauchée, et parce qu'il est necessaire

(1) Comme ceux de Forges, les Capucins de Bourbon ouvraient leur maison aux Buveurs d'eau et faisaient des visites et des quêtes à domicile.

« de quitter l'occasion et le lieu, j'ay résolu de partir « d'icy le vintiéme de ce mois. » *Du 12 May 1697.*

Mais le jour d'après que j'eus écrit cette lettre, c'est à dire le dimanche, je me trouuay fort incommodé pendant la messe, et au retour de l'église je ne pus disner. C'étoit la fiéure, qui me commençoit, et qui augmenta considérablement la nuit. Je fus pris aussy d'un mal de costé fort douloureux. Et, en deux ou trois jours de temps, je me trouuay en un tel état que j'enuoyay prier le curé de la parroisse de me venir confesser. J'eus bien de la peine à me faire entendre. Mais, comme il auoit beaucoup de patience et de charité, et que d'ailleurs il entendoit, comme à demy mot, par un effet de sa lumiere et de la viuacité de son esprit, j'eus tout lieu d'estre satisfait de la sagesse de sa conduitte. Cependant nostre hoste, qui étoit, comme je l'ay dit, un apotiquaire fort habile, me voyant si mal, me pressa de faire venir des medecins, dont il y auoit bon nombre à Bourbon. Mais je ne voulus jamais y consentir, sçachant par experience que les saignées me sont mortelles, et que ces messieurs ne connoissoient point d'autre remede pour la pleuresie dont j'étois malade. Je me traittay donc toujours auec les remedes que nous sçauions estre specifiques pour ce mal ; c'est à dire que j'usay d'abord du jus de cerfeüil, auec du sucre en poudre et du vin blanc ; le tout faisant enuiron les deux tiers d'un verre, que l'on aualle, dans le même temps qu'on a appliqué exterieurement, sur le costé qui est malade, un cataplasme fait auec le blanc des poireaux coupez par roüelles, fricassez legerement sur le feu dans la poësle, auec un peu de bon vin, et écrasez ensuitte auec la cullier. On le met sur des étouppes, auec un linge par dessuz, tout le plus chaud que le malade les peut souffrir : et on les laisse au moins douze heures. Puis on en remet un autre fait de même ;

ce que l'on recommence jusqu'à quatre fois et plus, s'il est besoin, prenant bien garde, lorsqu'on lèue celuy qui a passé douze heures sur le costé, que la vapeur ne vous vienne dans le nez; puisque vous gagneriez infailliblement le mal. Je me traittay donc ainsi pour l'exterieur. Et quant au dedans, lorsque j'eus pris une ou deux fois du jus de cerfeüil préparé, comme je l'ay dit, j'usay tous les jours, soir et matin, des potions de l'abbé de Luçay, qui sout aussy tres souueraines pour la pleuresie, et qui consistent en une cullerée de syrop violart, une cullerée de jus d'orenge aigre, auec quelques zets (1), deux cullerées de bon vin, et le reste du verre d'eau d'orge un peu chaude, où l'on auoit mis infuser une racine de scorsonnaire couppée par roüelles. Dans la premiere cullerée de cette potion on prend sept ou huit grains de poudre de viperes, seulement le matin. Voila à peu près la maniere dont je me traittay; si ce n'est que ma boisson étoit une espèce de ptisanne, où il y auoit du syrop violart, un peu de l'esprit de souffre et autres choses. Enfin, en huit ou dix jours de temps, je me tiray par ce regime d'un état si périlleux. Il est vray que je fus, quatre ou cinq jours, si pressé de mal que je crus mourir; et que, bien que l'éloignement de tous mes amis me causast d'abord quelque peine, j'en fis neantmoins, ce me semble, à Dieu un sacrifice de bon cœur, regardant même, comme une chose auantageuse à mon salut, d'estre priué de la consolation de les voir en cet état. Mais les remedes prirent le dessuz, et je fus dix jours à cracher le sang ou le pus. Nostre hoste fut si surpris et même si effrayé de l'effet de ces remedes, sans le secours de la saignée, qu'il croyoit absolument nécessaire, qu'il eut peine à croire ce qu'il voyoit et qu'il

(1) Plus habituellement *Zest*, dont le pluriel serait *Zests*.

me pria ensuitte de luy donner par écrit cette sorte de regime : ce que je fis auec joye, y ajoutant même d'autres remedes excellens qu'il meritoit bien d'apprendre, à cause de sa charité pour les pauures.

Cependant ma maladie recula un peu nostre départ. Et, au lieu du vintiéme de May, auquel nous l'auions fixé, nous le remîmes au vint sept, c'est à dire au lendemain de la Pentecôte. J'étois encore dans une foiblesse et dans un abattement incroyable : mais je crus absolument qu'afin de me retablir il falloit sortir d'un lieu qui me paroissoit si mal sain ; et qu'en prenant le grand air je recouurerois, dans le voyage même, une partie de mes forces. J'eus encore le courage, en quelque état que je me trouuasse, d'aller à la Sainte Chappelle (1), le jour de la Pentecôte, de m'y confesser au Tresorier, qu'on me dit estre un excellent prestre, et qui l'étoit en effet, et de communier dans la chappelle du Caueau (2), où l'on conserue la Relique si pretieuse de la vraye Croix, à la messe que j'y fis dire par ce même Tresorier. Le lendemain, après auoir entendu la messe aux Capucins, nous montâmes, mon frere et moy, en une litiére que je loüay, pour m'accoutumer plus doucement au voyage, et nous allâmes coucher le même jour à Neuers, c'est à dire à dix lieuës de Bourbon : d'où ayant renuoyé la litière nous continuâmes nostre route dans nostre équipage. Il falloit auoir autant de résolution et autant d'enuie de partir que j'en auois, pour m'estre mis en chemin, quand je le fis. Car je me sentis encore si mal que je regardois presque comme une temerité de l'entreprendre. Cependant l'agitation du voyage et le grand air

(1) Voir t. II, pages 207-208.

(2) On l'appelait aussi « Chapelle du Trésor. » Voir t. II et l'Appendice X, *ibidem*, pages 319-320.

me firent tous les biens du monde. Et je me trouuay comme rétably de ma maladie, en arriuant à Paris (1).

Comme on m'auoit préparé à ne voir l'effet de mes eaux que deux ou trois mois après mon retour, j'attendois paisiblement quel en seroit le succès (2). Mais mon mal suiuit régulièrement son premier cours, et alla toujours en augmentant, soit pour la parolle, soit pour la difficulté de boire et de manger. Enfin on m'enseigna une damoiselle Allemande, nommée Mademoiselle Vignole, qu'on me dit de tres bonne part auoir des remedes excellens, dont elle auoit fait dans Paris plusieurs guerisons miraculeuses. Comme on nous nomma differentes personnes qu'on assuroit qu'elle auoit gueries, mon frere se donna la peine d'aller partout s'informer de la verité de ces guerisons. Il parla aux personnes mêmes; il s'informa de la qualité de leurs maladies; et il demeura si conuaincu de tout ce qu'on nous auoit dit de cette dame, que nous crûmes qu'il n'y auoit rien à risquer à me mettre entre ses mains. Je le fis donc. Et il est vray que ses remedes me guerirent au moins de mes palpitations, dont j'étois souuent tres incommodé, depuis plus de trente ans (3). Mais, pour ce qui est de ma paralysie, ils ne purent l'empescher de croître à son ordinaire. Aussy, ayant dépensé beaucoup d'argent en ces remedes, je les quittay.

J'étois par moy même assez disposé à ne plus rien faire et à m'abandonner absolument à la volonté de Dieu. Mais le zele que la charité inspiroit à mes amis pour ma gue-

(1) Dans les premiers jours de juin 1697.

(2) Une lettre, qu'il adressa le 2 juillet 1697, à la Mère Agnès Racine, abbesse de Port-Royal des Champs, montre que l'effet des eaux de Bourbon fut nul. Voir la lettre n° 7 dans les LETTRES INÉDITES.

(3) En effet, il avait déjà des palpitations de cœur, en 1666, quand il fut mis à la Bastille. Voir t. II, p. 284.

rison, les portoit à me proposer toujours quelque chose de nouueau; tantost une neuuaine à un saint ou à une sainte; tantost un pellerinage; tantost une autre deuotion (1). Je me soumettois à tout, ne trouuant rien en tout cela que de tres bon, et esperant que, si mon corps n'en étoit point soulagé, j'en retirerois quelque grace pour mon salut. Cependant, étant allez (2) passer quelques mois à la campagne, à nostre ordinaire, je fus sollicité d'aller consulter un curé de nostre voisinage, fort celebre dans tout le païs, pour les guerisons extraordinaires qu'il a faittes (3). J'y allay donc auec mon frere et ma belle sœur, et il me parla de mon mal, comme un homme sage et experimenté. Il me donna des remedes; mais sans aucun bon succès.

Enfin, comme on me tourmentoit toujours pour aller voir le medecin de Chaudraye, quoyque je n'y eusse pas grande inclination, après l'épreuue que j'auois faitte de ses remedes, je donnay encore les mains à ce voyage, à cause qu'on me reprochoit toujours que je ne l'auois point consulté moy même (4). J'y allay donc auec ma belle

(1) Port-Royal des Champs faisait une neuvaine pour lui au mois de juillet 1697, ainsi que les Carmélites du faubourg Saint-Jacques. On lui envoya du sang du cardinal Bérulle; il porta sur lui la croix épiscopale de Mgr Pavillon, évêque d'Alet, et refusa de ses restes que lui offrait M. Le Mettayer, curé d'Evreux. — Voir, dans les LETTRES INÉDITES, les nos 7, 14, 15 et 21. Toutes les lettres portant la date de 1697, c'est-à-dire les nos 6, 9, 11, 12 et 13, un extrait à la suite du no 19, et les nos 21 et 22 donnent d'amples détails sur la santé de du Fossé et sur sa résignation dans la souffrance.

(2) L'auteur et sa famille, comme on l'a vu, passaient l'été au Fossé.

(3) Le no 17 des LETTRES INÉDITES nous apprend qu'il s'agit du curé de « Boile qu'on dit être habile pour toutes sortes de maladies. » — *Bouelle* est dans le pays de Bray, à 13 kilomètres au Nord du Fossé, arrond. et cant. de Neufchâtel.

(4) Son frère l'avait consulté pour lui, comme on l'a vu plus haut, p. 237.

sœur, parce que mon frere étoit allé en ce même temps au Bosroger (1). Nous trouuâmes ce bonhomme dans sa chaumiere, et au fonds d'une vallée affreuse, en un lieu dont les abords sont tres villains et tres difficiles (2). Ma belle sœur luy conta en peu de paroles mon mal et son origine, aussy bien que son progrés. Mais à peine me regarda t'il. Et, sans presque raisonner, il me donna d'une poudre pour prendre dans des potions, d'un onguent pour mettre à ma gorge, et la recepte d'une poudre à éternuer composée de fleurs de muguet, de sucre candy et d'iris de Florence, égale quantité de chaque.

Je ne doute point que ceux qui se donneront la peine de lire ces Memoires ne soient ennuyés de la multitude de ces remedes; qu'ils ne m'accusent d'une trop grande inquietude pour le rétablissement de ma santé et qu'ils ne trouuent que j'aurois bien pu au moins me dispenser de les fatiguer par la lecture de tant de choses inutiles. Mais je les supplie premierement de considerer que je n'étois peut estre pas fort coupable de me rendre au sentiment de mes amis, et de forcer en quelque sorte mon inclination qui m'auroit assez porté à me tenir en repos : en second lieu, qu'il peut estre auantageux de faire connoistre la maniere dont un mal, comme le mien, a été traitté ; ce qui peut donner des veuës differentes aux personnes experimentées : et enfin, qu'il pourra ne point paroistre si inutile d'auoir fait voir combien j'ay tenté de voyes, dépensé d'argent, fait de voyages, usé de remedes en un mot, combien je me suis tourmenté et épuisé pour recouurer ma santé, sans aucun succès ; si l'on veut bien

(1) Le Bosroger ou Boscroger, dont Augustin Thomas portait le nom, est dans la Seine-Inf., arrond. de Rouen, canton de Buchy, à 14 kilomètres Ouest du Fossé.

(2) Dans le départ. de l'Aube.

en tirer auec moy la consequence pour laquelle je n'ay pas fait difficulté de marquer toutes ces choses. Car s'il est vray, ô mon Dieu, que rien ne nous coûte, quand il s'agit de la guerison de nostre corps ; s'il est vray que l'incertitude du succès de tant de remedes differens n'empesche point que nous ne les entreprenions auec ardeur, par l'esperance que nous donnent quelques hommes de nous guerir ; s'il est vray que, quelque penibles et assujettisans qu'ils soient, ils sont toujours addoucis par le desir de la santé dont nous nous flattons, et assez souuent contre toute sorte d'apparence ; quel sujet de confusion et de reproche pour nous dans ce qui regarde la sanctification de nos ames et l'acquisition du royaume que vous nous auez promis ! Tout nous paroist impossible, quand il s'agit du salut. Vous nous déclarez dans l'Euangile que, sans penitence, nous périrons tous, et qu'auec elle nous nous rendrons dignes de vostre royaume : cependant le seul nom de penitence nous effraye ; les remedes salutaires qu'elle nous presente nous paroissent des supplices ; nous tremblons, quand il s'agit de faire la moindre démarche dans la voye étroitte. La certitude de vostre parolle infaillible ne fait pas sur nostre cœur la même impression que les promesses trompeuses des hommes ; et, ajoutant moins de foy à la verité de vos Ecritures qu'à la vanité des esperances qu'ils nous donnent, nous négligeons de rien faire pour sauuer éternellement nos corps et nos ames, lorsque nous faisons toutes choses pour obtenir la guerison temporelle d'une maladie, qui souuent ne se guerit point, et qui, étant guerie, ne peut differer que pour peu de temps nostre mort. Quelle inegalité de mesure dans nostre conduitte, ô mon Dieu ! Et quelle insensibilité ! Quel aueuglement de vous mettre en quelque sorte dans la balance auec les hommes, et de donner à ces hommes, tout ignorans et

trompeurs qu'ils sont, la préference sur vous! Quelle extrauagance de trouuer facile tout ce qui se fait pour la conseruation d'une vie de quelques années, et de regarder comme insupportable ce qui peut nous meriter une vie et une gloire immortelle! Quel étourdissement d'esprit de ne rien craindre pour éuiter un mal tres-leger, et de tout craindre pour éuiter des supplices éternels, quoy que vous nous assuriez, ô mon Dieu, que vostre joug est doux et vostre fardeau leger!

Mais j'ay beau faire moy même toutes ces réflexions sur la follie de la conduitte des hommes et sur la mienne. Ce ne seront point nos pensées stériles qui feront produire à nostre cœur le fruit d'une veritable conuersion, si vous même, ô mon Dieu, n'y repandez vostre grace, pour luy faire bien comprendre la verité de cette parolle de vostre apostre : que toutes les souffrances de cette vie ne sont pas dignes d'estre comparées à la gloire que vous nous réseruez pour la vie future; et qu'on ne doit les considerer que comme une douleur tres legère et de tres peu de durée, en comparaison de ce poids d'une éternité de gloire, qu'elles produiront en nous. Faites donc, Seigneur, par vostre infinie misericorde, que je ne sois pas seulement affligé auec tous vos seruiteurs, dont le partage en ce monde est la souffrance; mais que je recüeille veritablement le fruit de la croix que vous m'enuoyez pour mon partage ; que je regarde mes souffrances comme une preuue de vostre amour; que je les cherisse comme la marque honorable qui distingue vos enfans; et qu'enfin je les embrasse comme le moyen le plus assuré pour mon salut.

Au sortir de chez le medecin de Chaudraye, nous allâmes à Temericourt (1), qui appartenoit à une Dame de

(1) Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise, cant. de Marines, entre Magny et Pontoise. Il s'écrit : *Théméricourt*.

qualité (1)[1], que la Duchesse de Longueuille consideroit particulierement, et qui est fort distinguée parmy les personnes de sa connoissance, par sa grande pieté, par l'excellente éducation qu'elle a donnée à ses enfans, et par la vie qu'elle meine au milieu d'une famille toute chrestienne, plus digne du temps des premiers chrestiens que du siecle où nous viuons. Elle étoit pour lors à Temericourt; mais elle demeure ordinairement à Loudun, auec son beau frere et sa belle-sœur et leurs enfans (2). Et l'on peut dire de ces deux familles, unies ensemble par la charité dans les mêmes sentimens et dans la prattique des mêmes vertus, qu'elles représentent comme une Eglise domestique, telle qu'il seroit à souhaitter que fussent celles de tous les Chrestiens; où tout se fait dans la veuë et pour la gloire de Dieu; où la charité est exercée auec grand soin enuers les pauures, qu'on nourrit et qu'on vétit, et les malades, à qui on donne des remedes et dont on panse les playes; où l'hospitalité chrestienne

(1) Mme Le Sesne de Théméricourt, fille de M. Paul Aubin, seigneur de Bourgneuf. Voir la note ci-dessous.

(2) « Les deux familles dont M. du Fossé parle ici avec tant d'éloge sont celles de M. Le Sesne de Temericourt, et de M. Le Sesne de Bourdun. Le premier épousa une fille de M. Paul Aubin seigneur de Bourgneuf près Loudun, et eut pour enfans deux Demoiselles; dont l'une, nommée Mademoiselle de Venier, est morte après avoir mené une vie vraiment chretienne, et l'autre qui a eu le bonheur d'être quelque temps à Port-Royal est encore actuellement vivante, et conserve l'esprit de cette sainte Maison. A l'égard de M. Le Sesne du Bourdun, , il épousa Mademoiselle de Buade qui étoit petite-fille de M. de Bourgneuf. Les enfans qui sont venus de ce mariage sont M. l'Abbé Le Sesne d'Etemare et M. Le Sesne de Mesnilles. Parmi les lettres de M. Saci qui sont adressées à des Dames, il y en a plusieurs qui ont été écrites à Madame de Temericourt, entre autres la XCVIII. et la CXXVIII. Dans cette dernière M. de Saci parle du petit enfant de Madame du Bourdun, qui est M. l'Abbé d'Etemare. » — Note du premier éditeur, pages 497, 498, complétée dans les *Errata*, p. 533.

se prattique auec grande joye enuers ceux particulierement qui craignent Dieu ; et où le trauail, les saintes lectures et la priere se succédent et s'entresuiuent; où l'on veille pour instruire et pour faire prier Dieu les domestiques ; où l'on frequente les sacremens auec une humble frayeur et une deuotion feruente ; et où l'on cherche plutost à receuoir les vrays seruiteurs de Dieu, auec qui on puisse s'édifier par des entretiens de pieté, que de voir des gens du monde, dont la conuersation dangereuse doit toujours tenir en garde ceux qui craignent Dieu. Cette Dame auoit eu une liaison assez étroitte auec Mr de Sacy, de qui j'ay beaucoup parlé dans ces Memoires. Et elle nous faisoit aussy l'honneur de nous mettre au nombre de ses amis. Nous crûmes donc ne la pas désobliger d'aller luy donner l'occasion d'exercer l'hospitalité enuers nous, et de receuoir chez elle un malade. Je suis aussy obligé de dire qu'elle nous receut auec un cœur digne des Chrestiens du premier siecle, et que nous n'auons gueres connu de Dame plus accomplie. Nous y passâmes tout le lendemain, qui étoit dimanche, dont la plus grande partie fut employée à l'Eglise. Et ce fut ce jour là même qu'étant tombez, dans la conuersation, sur ce qui nous arriua, quand nous fûmes arrétez, mon frere et moy, auec Mr de Sacy, et conduits à la Bastille ; comme je vis que ma sœur (1), en contant cet éuenement, omettoit plusieurs circonstances essentielles, je fis signe qu'on me donnast du papier auec une plume, pour en faire un abregé. Je le fis effectiuement, et auec une si grande actiuité que, lorsqu'on le lut, on témoigna en estre surpris (2). Mais c'est

(1) Voilà un des rares passages où l'auteur appelle Mme de Bosroger « sa sœur », comme il l'a fait dans la lettre citée plus haut, p. 242.

(2) Voir à l'Appendice XII, cette relation inédite, cause première des *Mémoires*. On conçoit que du Fossé ait mis d'autant plus d'empressement à la faire que la famille de Thémericourt avait contribué

sans doute que la nature sçait bien se dédommager, en réparant de la main ce qui luy manque du costé de la langue. Cela donna cependant occasion à ma sœur, comme je l'ay dit au commencement de ces Memoires (1), de me témoigner que, puisque j'auois une si grande facilité à écrire et une memoire si fidelle pour me souuenir des choses, elle croyoit que ce pouuoit estre pour moy une occupation fort auantageuse, dans l'état où je me trouuois, d'écrire ainsy bien des affaires qui s'étoient passées souz mes yeux, depuis plus de cinquante ans, et qui me regardoient moy ou mes amis; et qu'elle m'en conjuroit. Ma réponse la surprit sans doute; puisque je luy dis que la même pensée m'étoit venuë, dans le même temps, aussy bien qu'à elle ; et que j'auois quelque lieu de croire que ce dessein pourroit estre utile pour conseruer le souuenir de bien des choses que le temps efface à la fin.

Aussy tost donc que nous fûmes retournez au Fossé, je commençay à m'occuper à ces Memoires (2). Mais à peine les auois je commencés que je me vis obligé de les interrompre, par un effet tres fâcheux des remedes du medecin de Chaudraye. L'amplâtre, qu'il m'auoit donné pour mettre à ma gorge, me cautherisa si bien la chair que je fus trois nuits sans dormir, à cause des grandes

à l'adoucissement de sa détention. Il y dit à cette dame : « Au bout « de trois semaines nous obtînmes *par vostre entremise* d'estre unis « mon frère et moy, lorsque nous y pensions le moins. » — Tous les détails qui suivent n'ont pas trouvé grâce devant le premier éditeur.

(1) L'*Avertissement* contient les mêmes faits exposés presque dans les mêmes termes. Voir t. I, pages III-IV.

(2) Vraisemblablement à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre 1697. Une lettre de notre auteur adressée, le 7 octobre 1697, à M. Le Mettayer, curé d'Evreux, pour s'excuser sur sa santé de ne point aller le visiter, parle d'un travail intellectuel, qui ne peut être que la composition des *Mémoires*. Voir le n° 20 des LETTRES INÉDITES.

douleurs que je souffrois. Toute ma gorge, tout mon coû et le haut de ma poitrine étoient en feu, et tout en eau dans le même temps. C'étoient des cuissons furieuses, accompagnées d'une abondance de serositez qui couloient sans cesse. Et je vis l'heure que le dedans même de la gorge commençoit à estre attaqué. Cela m'effraya; et je ne crus pas deuoir pousser plus loin ma patience, et la foy que j'ajoutois aux remedes que la charité du bon medecin de Chaudraye m'auoit donnez. Car j'attribuay, dans le même temps, à la poudre qu'il me fit prendre par la bouche, de furieuses demangeaisons que je sentis en diuers endroits du corps. Enfin je me vis en un tel état que je regardois comme un bonheur de pouuoir me rétablir comme auparauant. J'eus bien de la peine. Mais à la fin j'en vins à bout, par le moyen de l'eau tiede de riuiere, dont on me faisoit des fomentations, qui amortirent insensiblement ce grand feu et desséchérent ces serositez. Ainsy mes Memoires ayant été interrompuz, près de trois semaines, par ce nouueau mal, qui étoit l'effet des remedes mêmes, je m'y remis aussitost que je me vis soulagé (1).

Nous reuinsmnes à Paris, à nostre ordinaire, vers le mois de decembre de 1697. Et, quoyque ma paralysie augmentast toujours peu à peu, je ne laissay pas, pendant l'hyuer, d'occuper mon temps assez bien, en trauaillant à ces Memoires (2) auec une grande facilité, et y trouuant même une espece de soulagement pour mon mal, par la consolation que me causoit le souuenir de tant de graces que Dieu auoit faittes à nostre famille et à ceux auec qui il m'auoit lié, dès mon enfance, et de tant de gages que j'auois receus de sa misericorde, par la part même qu'il

(1) Dans le courant de novembre 1697.

(2) Une autre lettre du 9 décembre 1697, au même M. Le Mettayer, dit le fait à mots couverts. Voir la fin du n° 21 dans les LETTRES INÉDITES.

luy auoit plu de me donner à leurs souffrances. Car, ayant lû l'Euangile et faisant profession d'en croire et d'en adorer les veritez, je deuois estre persuadé que ce m'étoit une vraye gloire, et même une récompense euangelique pour auoir renoncé à tous les établissemens du siecle, d'estre affligé en ce monde et de souffrir quelque chose pour son amour auec tous les seruiteurs de Dieu.

Mais il m'arriua, en ce même temps, une autre sorte d'affliction, à laquelle je ne me serois gueres attendu: j'entends parler de la mort de M. de Tillemont, mon plus ancien et mon plus intime amy, auec qui j'auois étudié, étant tout jeune, comme je l'ay dit dans ces Memoires (1), et auec lequel Dieu m'auoit donné occasion de faire depuis une liaison si étroitte (2). Qui auroit cru, en effet, qu'étant plus jeune que moy, de plusieurs années (3), et ayant eû jusqu'alors une santé vigoureuse, qui sembloit estre à l'épreuue de toutes sortes de fatigues, il fust tombé tout d'un coup dans une espece de langueur, qui l'eust emporté en tres peu de temps, sans apparence d'une grande maladie (4); tandis que moy même plus âgé, d'un temperamment beaucoup plus foible, et attaqué, depuis deux ans (5), d'une paralysie sur la gorge, qui me reduit à

(1) T. I, p. 251, M. de Tillemont était entré aux Petites-Ecoles de Port-Royal, en 1647.

(2) Ils ont longtemps demeuré ensemble et se sont associés pour leurs travaux. Voir t. I, p. 253; II, 49, 55; III, 69, 80, 91.

(3) Né le 30 novembre 1637, il était de 3 ans 8 mois plus jeune que du Fossé, né le 11 avril 1634. Voir l'Appendice VI du t. I, p. 325.

(4) « Il lui prit une petite toux sèche à la fin du carême de 1697... « (Pâques tombait le 7 avril)... A la fin de septembre son infirmité « augmenta, et ayant temporisé pendant un mois, il fut obligé à la « Toussaint de se mettre entre les mains des Médecins.... Il est « mort le 10 janvier 1698 âgé de 61 ans. » *Histoire de Port-Royal*, par Besoigne, t. V, pages 98 et 101. Il a vécu 60 ans, 1 mois et 10 jours.

(5) La maladie de du Fossé remontait donc aux premiers mois de 1696.

l'état de moribond, je traisne toujours et resiste même à des attaques tres violentes de nouueaux maux, qui me suruiennent de temps en temps? Aussy je suis obligé de reconnoistre tres sincerement qu'il y auoit une grande difference entre nous ; et que ç'a été sans doute la cause d'une conduitte de Dieu differente enuers l'un et l'autre. Son grand courage à traitter durement son corps, pendant sa santé, à le mortifier par des jeusnes tres rigoureux (1), et par le refuz qu'il se faisoit de mille commoditez, qui auroient pu addoucir la vie qu'il menoit dans la solitude, luy fit meriter sans doute que Dieu abbrégeast sa penitence et qu'il l'appelast à luy, sans le consumer peu à peu par une longue maladie. Mais pour moy, qui me suis toujours épargné, et qui n'ay point eu la force de faire jamais beaucoup de mal à mon corps ; qui ay mené une vie commune et mélangée même de tant de circonstances deffectueuses, il a été necessaire que la justice de Dieu se joignist à sa misericorde à mon égard, et me donnast lieu de luy satisfaire peu à peu pour tant de dettes, dont je luy suis redeuable en luy immolant tous les jours quelqu'un de mes membres, qu'une longue maladie me fait perdre insensiblement, et en luy offrant un sacrifice de loüanges pour la grace dont il lui plaist de me soutenir en même temps qu'il m'afflige.

Le public ne put (2) apprendre la mort de M. de Tillemont sans verser des larmes sur la perte que l'Eglise a faitte d'un si saint prestre ; les gens de bien, d'un si grand exemple de pieté ; et les sçauans, d'un modelle si accomply d'humilité. Il s'appeloit Mess^re Sebastien

(1) « Pendant le Carême, il ne mangeoit qu'après le soleil couché, « et ne vivoit que de légumes. Dans tous ses repas il buvoit fort peu « de vin. » Besoigne, *ibid.*, t. V, p. 84.

(2) Le Ms. donne : « ne peut, » et l'Imprimé : « ne put. » Cette dernière leçon est préférable.

Lenain, et étoit fils de M. Lenain, ancien Maistre des Requestes, si distingué entre les premiers Magistrats par son grand merite et sa rare pieté (1). Dieu, qui l'auoit destiné pour estre un jour l'un de ses Ministres, l'y prépara, dès son enfance, en luy procurant une sainte éducation. Ceux qui l'ont particulierement connu sont persuadez qu'il vécut toujours dans l'innocence. Et le choix qu'il fit de l'étude fut pour luy non un écüeil et une occasion de se perdre par la vanité, mais un azile contre beaucoup de périls presque ineuitables à la jeunesse; puisqu'elle seruit à affermir de plus en plus dans son cœur la crainte de Dieu, par la connoissance qu'elle luy donna de l'esprit et de la conduitte des Saints, qu'il auoit particulierement en veuë dans ses lectures. Il eut un genie tout singulier pour l'étude de l'histoire. Et, ayant pris le dessein tout jeune, comme je l'ay dit ailleurs (2), de trauailler à celle de l'Eglise, il y rapportoit tout ce qu'il lisoit. L'exactitude d'une critique tres judicieuse, qui luy étoit comme naturelle (3), la justesse d'un discernement tres fin, la fidelité d'une memoire à laquelle rien n'échappoit, une incroyable facilité pour le trauail, un style noble et serré (4), et pardessuz tout, un amour ardent pour la verité, le rendirent tres capable de ce qu'il auoit entrepris. Il a consommé sa vie, qui a été de 60

(1) Voir la note 1 du t. I, p. 251, sur son père, ami particulier de M. de Bernières, et qui mit deux de ses fils aux Petites-Ecoles de Port-Royal.

(2) T. II, p. 49, 55.

(3) « Entendez une critique *relative*. Tillemont ne mettra jamais « en doute l'autorité d'un saint Père; mais il examinera et discutera, « s'il le faut, toute question de détail compatible avec ce fonds de « soumission première. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. III, p. 523, en citant ce passage des *Mémoires* de du Fossé.

(4) *Serré* : « Entendez-le aussi *relativement* aux autres styles de « Port-Royal. » Id., *ibid.*

ans (1), dans ce trauail (2); et il s'en est acquitté d'une maniere qu'on peut regarder comme originale, et comme propre à luy seul, voulant, en effet, donner à l'Eglise les titres originaux de son histoire, il a eû soin de ne confondre jamais ce qu'il dit luy même auec ce qu'ont dit tous les anciens (3). Et ce qu'il fait en cela, par un mouuement d'humilité, tourne souuent à sa gloire; puisque ce qu'il dit de son propre fonds donne lieu, presque toujours, de regretter de ce qu'il en dit si peu. Il a trouué le secret, en traittant l'histoire prophane des Empereurs idolâtres (4) de la releuer par des couleurs tres viues du Christianisme. Il répand partout, pour le dire ainsy, la lu-

(1) Il faut y ajouter 1 mois et 10 jours. Voir plus haut, p. 256, notes 2 et 3. — Il avait commencé ses recherches à 18 ans.

(2) Les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles* parurent successivement, à dater de 1693. M. de Tillemont ne donna par lui-même que les quatre premiers, et les douze autres (car ils forment 16 vol. in-4°) furent édités par son secrétaire et biographe, M. Tronchay, de 1698 à 1712.

(3) « Sa narration n'est qu'un tissu des passages des Auteurs et des « monumens qu'il a traduits en françois, en marquant exactement à « la marge jusqu'à la page du livre d'où il les a tirés. Il n'y a de lui « dans le corps de l'ouvrage que quelques réflexions courtes, renfer- « mées entre deux crochets, soit pour concilier les choses qui peuvent « paraître contraires, soit pour instruire briévement et édifier en « passant le Lecteur. » Besoigne, *ibid.*, t. V, p. 86.

(4) L'*Histoire des Empereurs durant les six premiers siècles de l'Eglise*, en tout 6 vol. in-4°. « Les quatre premiers parurent du « vivant de l'auteur (1690-1697)... M. Tronchay mit la dernière main « au sixième volume, dès l'an 1725 ou 1726, et le publia en 1738. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. III, p. 540 et 541. Ce détail est emprunté à l'*Histoire littéraire manuscrite de Port-Royal* de dom Clémencet. M. de Tillemont commença la publication de son travail par l'*Histoire des Empereurs* pour pressentir le goût du public, en lui donnant le tome I, en 1690. Il avait laissé aussi le Manuscrit de la *Vie de saint Louis, roi de France*, publiée pour la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. de Gaulle, en 6 vol. in-8°, 1847-1851.

miere de la foy sur les tenebres du paganisme. Et il a soin, en rapportant les plus grandes extrauagances de ces princes malheureux, de faire sentir aux Chrestiens combien ils sont redeuables au choix de la Grace, qui les a fait naistre souz le regne de la lumiere et de la justice, qui est celuy de Jesus Christ.

Quoy qu'il eust toujours un esprit vraiment ecclesiastique, et qu'il possedast éminemment les qualitez que l'Eglise demande à tous ses ministres, il ne fit jamais d'auance pour s'ingerer aux ordres sacrez. Se reposant de sa vocation sur ceux qu'il auoit choisis pour sa conduitte, il attendit sans inquietude que Dieu même l'appellast par leur ministere à son sacerdoce, lorsqu'il approchoit de quarante ans (1). Et il ne parut jamais plus humble que lorsqu'il fut éleué à la prestrise ; parce qu'il ne comprit jamais mieux la necessité de s'anneantir à l'exemple du premier de tous les pasteurs et du prestre souuerain. Aussy un homme du monde, qui auoit peine à supporter un certain air de domination dans plusieurs prestres, disoit quelquefois, auec un peu d'exaggeration, qu'il ne connoissoit que celui là qui fust humble ; parce qu'en effet son humilité se faisoit sentir à tous ceux qui l'approchoient. Quelque profonde que fust son érudition, il ne la faisoit jamais paroistre dans ses entretiens que lorsqu'on l'y engageoit. Il trauailloit pour l'édification de l'Eglise et non pour sa propre réputation : et, s'appliquant à son trauail comme à l'œuure de Dieu même, il tâchoit de n'y rien mesler de l'esprit de l'homme. Il étoit vraiment sçauant de la science des saints, qui leur

(1) « En 1672, M. de Saci lui avoit fait recevoir le Sous-Diaconat; et « quinze mois après, il lui fit prendre le Diaconat. Enfin en 1676 il « l'envoya à la Prêtrise, le destinant à être son successeur dans la « conduite des âmes dont il étoit chargé. » Besoigne, *ibid.*, t. V, p. 80.

apprend à connoistre la grandeur de Dieu, le neant de l'homme, et le peu d'estime qu'ils doiuent faire de toutes les sciences qui ne contribuent point à les faire croistre dans la charité. Ainsi, au lieu que la science enfle, selon saint Paul, celle de cet humble prestre sembloit même luy seruir de contre poids contre l'enflure de la vanité (1); puisqu'en le tenant dans une continuelle crainte elle le rendoit plus attentif et plus vigilant, plus défiant de luy même, plus réserué à dire ses sentiments, plus circonspect à ne parler de personne; en sorte que l'on remarquoit en luy comme le caractere d'une circoncision generale (2), qui luy faisoit retrancher de ses paroles, de ses actions, de ses regards, et même de ses mouuemens, tout ce qui ne répondoit pas parfaittement à la sainteté de l'état où l'ordre de Dieu l'auoit engagé.

Un tel homme, à juger des choses, selon la foiblesse de nos lumieres, ou par rapport à nos propres intérêts, sembloit deuoir viure plus d'un siecle; puisqu'en fournissant cette carriere il auroit pu auancer beaucoup le grand ouurage qui deuoit estre si auantageux à l'Eglise. Mais Dieu, dont les jugemens sont bien differens de ceux des hommes, a eû moins d'égard à son trauail, qui de-

(1) Cette métaphore est familière aux écrivains de Port-Royal. « L'orgueil, disait Nicole, est une enflure de cœur, par laquelle « l'homme s'étend et se grossit lui-même. » *Essais de Morale*, t. I. Mme de Grignan blâmait ce mot *d'enflure de cœur;* Mme de Sévigné accorde d'abord à sa fille que ce mot lui déplaît, et elle finit par l'approuver, en maintenant qu'il n'en est point d'autre pour expliquer la vanité et l'orgueil. — Voir les *Lettres de Mme de Sévigné*, du 19 août et du 23 septembre 1671.

(2) C'est de ce passage que M. Sainte-Beuve, parlant de M. de Tillemont, a dû tirer « la circoncision générale de cœur et d'esprit dont « toute sa vie offre l'exemple. » *Ibid.*, t. III, p. 538. La pensée de du Fossé a été singulièrement étendue.

meuroit imparfait (1), qu'à l'ouurage de sa grace, qui l'auoit fait arriuer luy même à la plenitude de l'âge, selon lequel Jesus Christ deuoit estre formé en luy. C'étoit un fruit mûr, qu'il a cueilly (2), pour le mettre en sureté dans ses tabernacles éternels. Et nous deuons nous réjoüir, auec luy, de ce que sa penitence et ses longs trauaux ont cessé, par la joüissance du bonheur que nous auons lieu de croire qu'il possede presentement. Le public me pardonnera si je me suis un peu étendu sur ce qui regarde cet illustre mort. C'étoit une dette qu'exigeoit de moy nostre amitié si ancienne et si étroitte (3).

Pour reuenir maintenant à ce qui me regarde, et pour conclurre ces Memoires, j'ajouteray seulement icy que, lorsque j'étois plus en train d'y trauailler, le Seigneur m'arréta tout court, dès le second ou le troisiéme jour du carême, par un rhume, dont je me sentis attaqué, et qui me dura jusqu'après Pasque (4). La toux qui l'accompagna fut si violente et si frequente, et l'impuissance où je me trouuois de cracher, à cause de la paralysie qui rendoit comme immobiles les nerfs et les muscles du larunx, me réduisoit en un tel état que je croyois fort souuent ne

(1) On sait que les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* s'arrêtent à l'année 513.

(2) Souvenir de Cicéron : « Poma ex arboribus, si cruda sunt, vi avelluntur; si matura et cocta, decidunt. » *De Senectute*, c. 19.

> La mort même, la mort ne viendrait nous cueillir,
> Que comme un fruit mûri dans la saison d'automne.
> REBOUL.

(3) L'excuse était superflue de la part de celui qui fut comme le frère et le second de M. de Tillemont.

(4) Pâques tombant le 30 mars, en 1698, son rhume le prit vers la mi-février et ne le quitta que dans les premiers jours d'avril — Aussi, le 16 février, il ajouta à son testament un nouveau codicille concernant ses *Mémoires*, qu'il craint de ne pouvoir achever. Voir PIÈCES DIVERSES, II.

pouuoir pas résister, deux jours de suitte, à un mal qui ne me donnoit aucun repos, ni jour ni nuit. Je passois ainsi le jour, étant leué, dans une agitation perpetuelle ; et la nuit, j'étois souuent obligé de me tenir appuyé sur mon coude, sans fermer l'œil, et sans pouuoir presque respirer, un seul moment, qu'auec cette toux qui ne me donnoit aucun relâche (1). Quand j'auois été ainsi tourmenté, deux ou trois jours de suitte, j'en auois autant de repos; comme si la nature accablée et poussée à bout eust pris d'elle même quelque temps pour respirer. Puis la même toux et la même agitation recommençoient. Tout le caresme se passa de cette sorte. Et je crois pouuoir bien dire que je n'ay point fait de ma vie un si rude et si terrible carême. Mais enfin, quand tout cet orage fut passé, j'oubliay bientost tout le mal que j'auois souffert. Et c'est ainsy que les plus grands maux de la vie presente s'effaçent tres promptement de nostre esprit : ce qui sans doute deuroit bien nous faire accepter auec plus de joye toutes les croix que Dieu nous presente ; puisqu'outre que tout ce que nous pouuons souffrir en ce monde est comme un instant, à l'égard de l'éternité, le bon usage que nous en ferons est capable de nous en faire recüeillir le fruit d'une éternelle recompense.

Après donc que cette fluxion si fâcheuse fut entierement guerie, je me remis à trauailler à ces Memoires (2).

(1) Elle ne l'empêcha pas d'écrire trois lettres dont nous devons la révélation aux LETTRES INÉDITES : 1° Pensées de M. du Fossé sur la signature, le 6 mars 1698 ; 2° une longue réponse au P. Quesnel, qui lui avait écrit le 7 mars 1698 ; 3° une seconde lettre au même P. Quesnel. — Dans l'une d'elles, il dit : « Je sens que ma poitrine m'impose silence. » L'autre parle de la nécessité « de souffrir en silence « les coups de marteau dont il plait à Dieu de le frapper. » Voir LETTRES INÉDITES, les n°s 1, 2 et 3.

(2) C'est-à-dire dans la première quinzaine d'avril 1698.

Et j'ay tout sujet d'estre persuadé que c'est Dieu même qui m'a soutenu jusqu'à la fin pour les acheuer (1), en quelque état d'infirmité que je me sois veû (2). Je sens au moins une consolation toute particuliere d'auoir eû le temps, auant ma mort, de rendre ce témoignage public à la pieté éminente de tant de personnes, que j'ay eû le bonheur tout singulier de connoistre, dès mon enfance, et de qui je tiens à gloire d'auoir apris tous les grands principes du christianisme. Je les aurois apparemment ignorez, toute ma vie, si, par un effet visible de la prouidence et par un enchaînement de plusieurs graces, mon grand pere n'auoit quitté la ville de Blois, sa patrie, pour se venir établir à Roüen; et si mon pere, ayant été de Roüen à Paris chercher son pasteur qu'il auoit perdu, n'y auoit trouué un homme qui luy fit connoistre à luy même son égarement. Ainsy tant s'en faut que je rougisse de ce que nostre famille a cessé d'estre Blesoise, pour deuenir Normande, que je regarde comme trop heureux d'estre deuenu Normand, pour estre en état de deuenir bon chrestien. Car Dieu conduit toutes choses, par diuers degrez, jusqu'à la fin à laquelle il les destine. Et ce doit estre une partie de nostre deuotion de le suiure et de

(1) Ils étaient achevés, le 21 août suivant, quand il envoyait le premier tiers du Manuscrit à M. le Mettayer, curé de S[t] Thomas d'Evreux, par l'entremise de M[lle] de Théméricourt, pour le prier de l'examiner et de lui en dire son sentiment. Voir le n° 23 des LETTRES INÉDITES.

(2) Après ce moment de répit, il ne fit plus que languir, et deux lettres nous permettent de le suivre jusqu'aux portes du tombeau. La première, inédite, est de lui, à la date du 29 septembre 1698, où il expose à sa belle-sœur, M[me] de Bosroger, ses sentiments au sujet de sa maladie. La seconde, éditée par M. Sainte-Beuve, est de M[me] de Bosroger, retraçant à M. de Pomponne l'état de du Fossé, le 27 octobre 1698, c'est-à-dire huit jours seulement avant sa mort, qui eut lieu le 4 novembre suivant. Voir les *Appendices* XIII et XIV.

l'adorer dans ces differentes demarches de sa diuine misericorde à son égard.

Ce qui me reste presentement à demander à ceux qui pourront lire ces Memoires, est qu'il veuillent bien reconnoistre la verité de ce que j'ay dit au commencement (1); que mon dessein, en les écriuant, n'a point été de choquer personne. Car je me suis abstenu exprès de nommer les gens (2). Ayant desiré uniquement de faire connoistre la verité dans les faits qui regardoient mes amis, et où je me suis aussy moy même trouué quelquefois meslé, j'ay cru que cela me suffisoit, sans donner lieu à quelques personnes de se plaindre que l'on a blessé la charité, en décriant ceux qui l'ont attaquée. Ce n'est pas qu'il ne soit tres veritable que celuy là ne blesse point la charité qui découure seulement l'excès de ceux qui la blessent; et qui se contente de mettre au jour la verité et l'innocence qu'ils s'efforcent d'obscurcir. Mais le monde est si délicat, et quelquefois même si déraisonnable qu'ayant écouté sans scrupule plusieurs medisances, que le caractere de ceux qui les auançoient luy faisoit croire aisément, il ne souffre qu'auec peine qu'on le détrompe et qu'on refute auec quelque force ces sortes de calomnies, d'autant plus pernicieuses qu'elles viennent de gens deuots. C'est donc pour oster ce vain pretexte aux personnes préuenuës que j'ay menagé, autant qu'il a dépendu de moy, ceux qui se trouuent embarrassez dans l'intrigue de tant de troubles, causez dans l'Eglise, depuis soixante ans. Et c'est aussy pour suiure mon inclination naturelle, qui se porte par elle même à entre-

(1) T. I, Avertissement, p. vi.

(2) Charitable réserve, toute à l'éloge de l'auteur, et bien faite pour plaire aux intéressés; mais l'éditeur l'a vivement regrettée, en maint endroit des Mémoires.

tenir la charité, et à concilier, autant que je puis, les esprits les plus diuisez. C'est la maniere dont mes amis sçauent que j'en ay toujours usé, m'étant fait un principe de mettre la paix dans les familles, d'appaiser les différends et d'accommoder les procès, tant que j'ay pu. Qu'heureux je serois, si je pouuois me promettre un succès aussy auantageux de ces Memoires, et si, par la force de la verité que je represente dans mille choses qui sont de ma connoissance, j'auois le bonheur de détromper bien des gens qu'une mauuaise préuention a séduits! Mais c'est là ce qui dépend de la benediction de celuy qui se sert de tels instrumens qu'il luy plaist, pour operer ses plus grands prodiges. Et il nous suffit à nous autres d'auoir fait ce qui dépendoit de nous.

C'est de quoy j'ay tâché de m'acquitter le mieux qu'il m'a été possible. L'on a veû, par la maniere dont je m'y suis engagé, que ce n'étoit point une résolution concertée longtemps deuant, ni un dessein pris auec beaucoup de mesures et de grandes veues (1). Je ne l'ay communiqué à qui que ce soit de mes amis, auant que de l'entreprendre et de l'auoir acheué (2). Ç'a été pour ma consolation particulière que je me suis appliqué à cet ouurage. J'ay songé à repasser dans mon esprit les misericordes du Seigneur à mon égard, dont j'ay un fort grand besoin, pour me soutenir contre la crainte que me causent mes péchez, par la veuë de tant de marques singulieres, que Dieu m'a données de sa bonté.

Mais, comme ce premier dessein s'est trouué tellement joint auec celuy de la justification des personnes que j'ay

(1) T. I, Avertissement, pages III-IV, et plus haut, pages 253-254.

(2) Mais une fois achevés, il en communiqua le Manuscrit à M. Le Mettayer, au mois d'août 1698, comme on vient de le voir plus haut, p. 264.

eû le bonheur de connoistre, dès mon enfance, et en qui j'ay toujours admiré un amour tout singulier pour l'accroissement de la gloire de Dieu, de Jesus Christ et de son Eglise, je me suis veû engagé necessairement à parler d'elles, en parlant de moy. Il y a cinquante quatre ans que je les connois (1). C'est dans la maison de Port-Royal que j'ay appris les premiers élemens de la vie chrestienne. On n'a pas pu se cacher de moy. J'ay veû tout. J'ay tout entendu. S'il y a du mal, j'en dois estre mieux informé que personne. Et si je suis obligé de dire la verité, c'est lors principalement qu'étant dans la soixante et cinquiéme année de mon âge, et dans une perilleuse infirmité, je sens approcher cette heure redoutable où tout sera découuert à la lumiere du grand jour de l'éternité. Aussy j'ose m'assurer que ceux qui, en lisant ces Memoires, auront bien voulu n'écouter pas leur préuention, et attendre à en porter leur jugement qu'ils ayent tout veû, y reconnoistront sans peine le caractere d'une entiere sincerité. Car c'est, pour le dire ainsy, un tout qui dépend de ses parties. C'est un corps qui ne subsiste que dans tous ses membres. Le commencement, le milieu et la fin s'entretiennent d'une maniere si naturelle que, si l'on separe l'un d'auec l'autre, l'on en diminuë la force.

Mais quelqu'un m'accusera peut estre, en voyant mon nom à la teste de ces Memoires, de vouloir bien tard me faire connoistre (2); c'est à dire lorsque le temps de la

(1) Et même cinquante-cinq ans révolus, puisqu'il entra dans les Petites-Ecoles de Port-Royal, des Champs, à la fin de juin 1643. Voir t. I, p. 60.

(2) Ceux de ses amis de Port-Royal qui vivaient encore, devaient être imbus de la doctrine de Pascal que « le MOI est haïssable. » L'on sait que ce dernier portait la règle de ne point parler de soi, « jusques à prétendre qu'un *honnête homme* (dans le sens du XVII[e] siècle) devait éviter de se nommer, et même de se servir des mots « *je* et *moi*, et

mort et de l'oubly general des hommes, qui approche à mon égard, sembleroit deuoir m'auertir de songer plus que jamais à estre effacé de leur souuenir? Il est vray qu'étant instruit, comme je le suis, du néant de l'estime de tous les hommes, et connoissant, par les principes de nostre Religion, que Dieu seul est grand par luy même et digne de toute gloire, je serois extrauagant, si je songeois à rechercher l'estime du monde, lorsque la proximité de la mort m'auertit de mon neant. Mais je suplie ceux qui pourroient auoir de moy ces pensées de considerer que des Memoires n'ont de force qu'autant qu'ils sont appuyez par celuy qui les écrit; puisque celuy qui les écrit, et qui raporte ce qu'il a veû, n'a droit d'exiger la creance de ses lecteurs qu'autant qu'il se fait connoistre. J'auouë que mon nom est de petite consequence dans le monde. Mais enfin, quel qu'il soit, il est necessaire que le public le connoisse, pour estre obligé, en quelque sorte, d'ajouter foy à ce que je dis comme témoin. Car on ne reçoit en témoignage que ceux qui se font connoistre, et dont on écrit le nom et même l'âge, qui contribuë tres souuent à y donner un plus grand poids. Desirant donc qu'on regarde ces Memoires comme un temoignage que je rends à la verité et à l'innocence, je me nomme exprès et je pretends y donner par là une authorité, sans laquelle on pourroit les rejetter. D'ailleurs j'ose dire que, quelque meprisable que je puisse estre par moy même, ceux de

« il avait accoutumé de dire à ce sujet que la piété chrétienne anéantit « le MOI humain, et que la civilité humaine le cache et le supprime. » *Logique de Port-Royal*, IIIᵉ Partie, ch. XX. — De là tant d'ouvrages anonymes ou pseudonymes sortis de Port-Royal, à commencer par ceux de du Fossé publiés de son vivant. Voir plus loin la *Liste des ouvrages de du Fossé*, à la suite des LETTRES INÉDITES. Croyant à l'utilité de mettre son nom en tête de ses *Mémoires*, il éprouvait le besoin de justifier cette innovation aux yeux de ses amis.

qui j'ay l'honneur d'estre connu me rendront ce témoignage que mon caractere est celuy d'une grande sincerité. Je crois, selon les principes de l'Ecriture, expliquée excellemment par Saint Augustin, qu'un chrestien doit auoir principalement en recommandation l'amour de la verité, pour ne la blesser jamais, autant qu'il luy est possible, et pour la dire auec une genereuse liberté à ses amis et à ceux mêmes que l'on respecte le plus. C'est ainsy que j'en ay usé, quand j'ay cru y estre obligé, enuers les personnes que je regardois comme beaucoup éleuées audessuz de moy par leur caractere et par le pouuoir que je leur auois donné sur ma conscience. Il faudroit donc que je fusse bien aueugle pour m'estre liuré maintenant à la fausseté et au mensonge, après auoir tant aimé la verité à l'égard de ceux que bien des considerations sembloient m'obliger de ménager dauantage.

Grand Dieu, qui connoissez le fonds de mon cœur, vous sçauez que je n'ay jamais été attaché à ceux de qui j'ay parlé dans ces Memoires qu'autant que je les ay veû eux mêmes attachez inuiolablement à la verité de vostre Loy, et soumis sincerement à l'authorité de vostre Eglise. Vous sçauez, mon Dieu, que c'est vous qui, par un excès de bonté et par un éuenement qui tient du miracle, auez d'abord fait connoistre tant de grands hommes et de saintes vierges à mon pere, afin que j'eusse dans la suitte le même bonheur de leur connoissance. Vous avez voulu que je fusse témoin de tant de merueilles que vous auez faittes en leur faueur, et que je prisse même part à quelques unes de leurs souffrances, que j'ay toujours regardées comme des marques singulieres de l'amour que vous leur portez. Je n'ay donc garde de tenir à confusion d'auoir été meprisé auec vos plus fidelles seruiteurs et seruantes par ceux qui, plongez dans l'amour du

monde, ne goûtent point les récompenses de la loy nouuelle. Mais je considere plutost comme ma plus grande gloire de ce qu'il vous a plu de me faire porter une partie de l'opprobre du siecle, auec ceux qui ont préferé vostre verité et vostre honneur à leur repos. Vous sçauez, mon Dieu, que, si j'ay blessé la verité, ce n'a pas été en les justifiant contre ma conscience, puisque la droitture de leur conduitte vous est trop connuë ; mais en manquant de fidelité à suiure moy même, dans ma conduitte, les auis tres saints qu'ils m'ont donnez pour mon salut. Non seulement leurs paroles, mais encore leur exemple a été pour moy une exhortation tres puissante à la vertu ; en sorte que ce qui fait d'une part ma consolation, lorsque j'enuisage ce temps heureux, où j'ay vécu dans la sainte societé de vos plus fidelles seruiteurs, me fait trembler d'autre part, lorsque je songe au peu de profit que j'en ay tiré, pour suiure de si grands exemples que vous exposiez continuellement à mes yeux. Mais j'ose esperer, mon Dieu, que la grande charité de ceux auec qui j'ay toujours conserué une union inuiolable, au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contr'eux leurs ennemis, couurira aux yeux de vostre justice le grand nombre de mes fautes, et que vostre misericorde me fera grace éternellement, après m'auoir châtié pendant quelque temps. C'est dans cette humble esperance que j'attends l'heure, en laquelle il vous plaira de rompre les chaînes qui me tiennent encore attaché à cette vie, toute miserable et languissante qu'elle est. Car il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez m'en détacher parfaittement par la force de vostre amour. C'est donc cet amour vraiment pûr et non mystique ; cet amour superieur à nous mêmes et à toutes choses ; cet amour qui nous fait tout mépriser pour aller à vous, que je vous demande comme le couronnement de toutes vos graces. Et j'ose vous demander, en

même temps, qu'il vous plaise de faire luire un rayon de vostre diuine lumiere dans le cœur de nostre grand prince, qui témoigne tant de zele pour vostre gloire; afin que les nuages du mensonge, par lequel on s'est efforcé, depuis si longtemps, de flestrir dans son esprit la reputation de vos seruiteurs et de vos seruantes, ses plus fidelles sujets, soient dissipez, et qu'il se trouue dans la même disposition où étoit le plus saint de tous les rois, lorsqu'il vous protestoit, ô mon Dieu : qu'il ne pouuoit pardonner à ceux qui medisoient en secret de leur prochain. C'est l'unique souhait que j'ose faire pour ce grand prince, et en même temps la preuue la plus solide que je puisse luy donner de mon tres profond respect (1).

(1) En plaçant une prière à Dieu, à la fin de ses *Mémoires*, l'auteur obéit à sa piété autant qu'aux habitudes littéraires des écrivains religieux de son siècle. Une profession de foi termine le premier livre des *Principes de Philosophie* de Descartes (1644), et une prière termine aussi le *Traité de la concupiscence* de Bossuet. Plus tard, une prière terminera encore la première partie du *Traité de l'Existence de Dieu* de Fénelon, et la première des *Etudes de la Nature*, par Bernardin de Saint-Pierre.

APPENDICES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Sur la détention d'un Gazetier de Hollande au Mont-Saint-Michel, en 1691.

Le fait de la détention et le nom du prisonnier ont soulevé des doutes et donné lieu à des divergences d'opinion que nous allons rappeler en peu de mots.

Comme on l'a vu plus haut (p. 83, note 2), la solution de ce petit problème historique a pu être donnée à l'aide d'un ouvrage édité seulement de nos jours, en 1862, et dont on n'avait pas tenu compte jusqu'ici pour éclairer ce point spécial. On lit, en effet, à la date de 1698, dans les *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, intendant de la généralité de Caen : « Le roi ayant fait mettre au Mont-Saint-« Michel le nommé Chauvigny, dit La Bretonnière, qui faisoit le lar-« don d'Hollande, je l'ai fait tirer d'une cage de bois où on l'avoit « enfermé. Il est mort dans cette abbaye, où il a été vingt ans. C'est « Alvarès qui le fit prendre en Hollande. » (P. 327.)

On voit d'abord que la profession est la même. « Ce certain autheur « de la gazette d'Hollande, qui disoit toujours mille impertinences « contre le Roy et contre l'Etat, » suivant du Fossé, est, chez Foucault, celui « qui faisoit le *lardon* d'Hollande, » nom employé à Paris pour désigner une espèce de gazette satirique, venue de Hollande, et qu'on recevait toutes les semaines. (*Dictionnaire de Trévoux*.) Le malheureux prisonnier étant mort peu de temps après

1698, et sa détention ayant duré « vingt ans, » il se trouvait donc dans les oubliettes du Mont-Saint-Michel, en 1691, lors de la visite de du Fossé. De plus, une note de M. F. Baudry, le consciencieux éditeur des *Mémoires de Foucault*, lui donne la même nationalité que du Fossé. « Ce Chauvigny, qui avait écrit la Gazette de Hollande « de 1672 à 1678, était Français. (Voy. les extraits des Mémoires du « marquis de Sourches, publiés par M. Adhelm Bernier, mars 1836.) » P. 527. Enfin la manière dont il fut arrêté par Alvarès indique bien qu'il s'agit du même personnage. Cet Alvarès était un haut agent de police politique, que le gouvernement de Louis XIV envoyait partout où il était besoin. A cet effet, Colbert lui délivra la pièce suivante : « Passe-port pour le sieur Alvarez, du 5 février 1679, adressé à tous « gouverneurs, lieutenans généraux, gouverneurs particuliers des « villes et places, maires, consuls et échevins, capitaines et gardes « établis sur les ponts, péages et passages, fermiers des droits des « traites foraines, douanes et domaniales. .. Laisser passer le sieur « Alvarez avec 5,500 pistoles. » Mémoires de Foucault, *Appendice*, p. 412.

A nos yeux, le prisonnier dont le prieur du Mont-Saint-Michel « parla à du Fossé en lui montrant l'endroit où il était enfermé, » en 1691, et celui « que l'intendant Foucault fit tirer en 1698, d'une « cage de bois où on l'avait enfermé, » ne sont qu'une seule et même personne, « le nommé Chauvigny dit la Bretonnière. » Il ne nous paraît plus possible d'en douter, en présence de tous ces faits constatés par des pièces authentiques.

L'endroit où il fut mis est ainsi décrit, une trentaine d'années plus tard : « Après avoir visité le dessus de l'Eglise, le conducteur vous « mène avec une lanterne dans les lieux souterrains de cet édifice. « C'est un vrai labyrinthe de détours et de descentes obscures. On y « montre deux cachots de sept à huit pieds en quarré, où l'on « descend les criminels d'Etat par une bouche qui se ferme avec une « trape. » Piganiol de la Force, *Description de la France* (1719). V. p. 99. Bâtis en 1348, ces cachots portaient les noms significatifs et bien mérités de *Grand Exil* et de *Petit Exil*.

Le souvenir de cette mystérieuse détention, consigné dans l'*Histoire des Montagnards* de M. Alphonse Esquiros, sans aucun détail, a été révoqué en doute par M. Eugène Hatin, dans une de ses publications : *Les Gazettes de Hollande et la presse clandestine au XVII[e] et au*

XVIIIe siècles. (Pages 68-69). « Amené à s'expliquer sur une histoire « de gazetier de Hollande enlevé par ordre de Louis XIV et enfermé « au Mont-Saint-Michel, » l'auteur y voit : « une histoire forgée, ou « tout au moins très-dénaturée par une imagination inventive. » Le passage des *Mémoires de du Fossé*, confirmé par celui des *Mémoires de Foucault*, montre bien que le fait est incontestable, que rien n'a été exagéré, et désormais « les fouilleurs hollandais peuvent en « prendre note comme d'un fait intéressant l'histoire de la presse « de leur pays, » contrairement à l'opinion de M. E. Hatin, en observant que ce malheureux ne s'appelait pas « Franchin, » mais « Chauvigny, dit La Bretonnière. » C'est un nom que M. E. Hatin devra joindre à ceux des rédacteurs des *Gazettes de Hollande*, ou plutôt des petits journaux satiriques, appelés pour cette raison des *Lardons*.

Depuis la publication de l'ouvrage de M. E. Hatin, (1865,) le fait de l'emprisonnement et le nom du prisonnier ont été acceptés par M. Larousse, avec quelques détails. Il dit, en parlant des cages de fer : « La cage de fer du Mont-Saint-Michel est une des plus connues. « C'est là que fut confiné la Bretonnière, bénédictin et gazetier, qui « avait fait un pamphlet contre l'archevêque de Reims. Louvois fit « enlever le malheureux écrivain de la Hollande, où il s'était réfugié, « et le fit détenir dans cette cage, où il termina ses jours après trente « ans de souffrance. » *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, au mot CAGE.

Tout en regrettant que l'auteur n'ait pas indiqué la source où ces faits sont puisés, il faut constater que, s'il y a des différences sur le nom des personnes attaquées, et sur le nombre des années de détention, le mode d'arrestation et le fait de l'emprisonnement restent les mêmes. Louvois, qui venait de mourir, le 16 juillet 1691, avait bien pu venger de la sorte, onze ou douze ans auparavant, les attaques dirigées contre son propre frère, Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, depuis 1671. On voit, en effet, qu'à la date de 1679, très-voisine de celle où La Bretonnière fut arrêté, notre ambassadeur transmit, plus d'une fois, au gouvernement des Provinces-Unies les réclamations de la France contre les gazetiers de la Hollande. — « 1679, 13 septembre. Le comte d'Avaux se plaint de ce que la Gazette « française d'Amsterdam a publié des extraits des libelles imprimés « en France, notamment contre un arrêt du Parlement, et contre un

« des prélats les plus éminents du pays, que le pamphlétaire avait « décrié sous le prétexte de faire l'éloge des évêques d'Alet et de « Pamiers(1). Cette plainte est renvoyée aux députés d'Amsterdam, « pour qu'ils y donnent telle suite qu'ils aviseront. Le 16, rapport de « ces derniers : ils ont entendu le gazetier français et lui ont recom- « mandé la plus grande prudence. Cette admonestation ne paraît pas « suffisante aux Etats, qui étaient alors vis-à-vis de la France dans « une situation très-délicate, dont ceux là seuls peuvent se faire une « idée qui ont eu la patience de lire les NÉGOCIATIONS DU COMTE « D'AVAUX ; ils édictent un décret portant *défense absolue de « publier des journaux français dans la province.* » M. E. Hatin, *ibid.*, pp. 93-94. Ce « prélat des plus éminents » a tout l'air d'être « l'archevêque de Reims, » dont parle M. Larousse.

En tous cas, Chauvigny, dit la Bretonnière, ouvre incontestablement, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la liste de ces personnages légendaires, jetés dans les oubliettes du Mont-Saint-Michel et renfermés dans une cage de fer, (l'Intendant a dit « une cage de « bois, » pour des motifs que la politique conseille, mais que la justice désavoue. C'est sur lui que les *Mémoires* de du Fossé fournissent de nouveaux détails.

La liste funèbre de ces prisonniers d'Etat se continuera, au XVIII[e] siècle, par le nom du malheureux patriarche des Arméniens, Avedick, enlevé de Constantinople, pour des motifs religieux, par la plus odieuse des machinations, conduit au Mont-Saint-Michel, au mois de novembre 1706, et pris pendant longtemps pour l'*Homme au Masque de Fer*, Ercole Antonio Matthioly, sénateur de Mantoue. Enfin elle se complétera par le nom du gazetier Du Bourg, arrêté au mois d'août 1745, et dont la tragique aventure pouvait se passer de tous les affreux détails ajoutés à la vérité déjà bien horrible par elle-même(2).

(1) Les affaires de Port-Royal auraient donc motivé les réclamations de notre ambassadeur.

(2) Pour bien connaître toutes les confusions et toutes les erreurs, dont ces deux derniers emprisonnements ont été la cause, consulter *l'Homme au Masque de Fer*, de M. Marius Topin, et les *Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel*, par M. Eugène Robillard de Beaurepaire. On trouve, dans ces deux ouvrages, la preuve remarquable de ce que peut une saine critique, pour la découverte et pour le rétablissement de la vérité.

II.

Rédaction primitive du passage des Mémoires concernant M. Le Mettayer, curé de Saint-Thomas d'Evreux.

« Le prelat, qui ne l'aimoit pas, ayant sceu, je ne sçay comment, qu'il étoit passé en Italie, sollicita aussitost pour faire enuoyer des ordres à l'ambassadeur contre luy. On commença à le faire suiure et à obseruer dans tous les lieux où il alloit. Il s'en apperceut et il ne pouuoit assez admirer comment la préuention, s'étant une fois emparée de l'esprit des gens, leur cause d'inquietude à eux mémes, et les porte à en donner aux personnes contre qui ils l'ont conceue. Enfin la chose fut portée jusqu'aux oreilles du Pape, qu'on voulut aussy preuenir contre luy, en voulant le faire passer auprès de Sa Sainteté, pour un esprit remuant et seditieux, ce que tous ceux qui le connoissent sçauent estre infiniment éloigné du caractere de son esprit, qui est au contraire pacifique et conciliant, et ennemy de tout trouble. Cependant le Pape, sollicité par l'ambassadeur de France, donna ordre au Gouuerneur de Rome de demander au sieur Le Mettayer combien il auoit dessein d'y demeurer. Un tel compliment, que les Papes n'ont jamais accoutumé de faire aux François, qui viennent voir la plus belle ville et la premiere Eglise du monde, le surprit un peu. Mais il jugea bien à l'heure même que la main de Joab auoit part en cette affaire; et enuisageant tout d'un coup les suites de ce compliment, il prit sa resolution de partir bientôt et temoigna au Gouuerneur qu'il s'en iroit dans peu de jours : ce qu'il dit d'une maniere, qui fit bien connoistre à cet officier qu'il entendoit parfaittement le langage du païs. Et comme le Pape connoissoit le merite du sieur Le Mettayer, et auoit plutost dessein de l'informer de la mauuaise volonté de ses ennemis, que de l'obliger par luy même à sortir de Rome, le Gouuerneur, tres bien instruit des intentions de Sa Sainteté, luy repartit aussitost que ce n'étoit pas pour le presser de partir, te qu'il pouuoit demeurer aussi longtemps qu'il voudroit. Mais ayant autant d'esprit qu'il en auoit, il ne douta pas du party qu'il auoit à prendre, et il jugea bien qu'il étoit plus auantageux de sortir d'un lieu où il commençoit à estre suspect, et où tout ce qu'il feroit et

diroit luy seroit tourné à crime. Ainsy il ne tarda guere à sortir de Rome et il s'en reuint en France. » Mais à son retour, etc.

Les corrections introduites dans le Ms. montrent, par la précision des détails personnels, que M. Le Mettayer a seul pu les suggérer à notre auteur. L'explication s'en trouve plus haut, p. 125, note (2).

III.

Sur M. Le Mettayer, curé de Saint-Thomas d'Evreux.

Après avoir parlé des excellents ecclésiastiques, qui se trouvaient dans le diocèse d'Evreux, à la fin du dix-septième siècle, l'Historien du comté d'Evreux, Le Brasseur, ajoute :

« Je joins à ceux ci, et par la reconnoissance de l'amitié qu'il avoit pour moi, et par la raison de son grand mérite, Martin Le Metayer, Licentié de Sorbonne, et depuis ce temps-là curé de Saint Thomas d'Evreux, si connu de tous les habiles gens de Paris, et qui travailla si efficacement à la conversion des calvinistes du Diocèse et des païs voisins. Presque dans tout le temps que Henry de Maupas fut Evêque d'Evreux (1), il eut de grandes contradictions à souffrir de la part des faux freres et des calomniateurs, qui le décrièrent auprès de ce Prélat, et qui firent tellement par leurs intrigues, qu'ils obtinrent une Lettre de cachet, en surprenant la religion du feu Roy (2), qui

(1) Nommé en 1661, M. de Maupas ne prit possession que le 24 mars 1664, et mourut en 1680, comme on l'a vu plus haut, p. 116—Le Brasseur avait dit précédemment, de ce prélat, en pensant certainement à M. Le Mettayer : « Avec de si bonnes qualités, il auroit fait de grands « biens dans son Diocèse, s'il avoit toujours choisi des sujets aussi « éclairez que pieux, et si sa trop grande crédulité ne l'eût pas sou- « vent prévenu contre les Ecclésiastiques vertueux et éclairez, en « qui pour l'ordinaire on ne voïoit d'autres crimes que ceux qui leur « étoient attribuez par la calomnie, et par les faux rapports, sous « l'ombre desquels il ne laissoit pas de les maltraiter contre toutes « les régles, et d'interposer même souvent l'autorité de la cour pour « les punir, rendant par ce moïen sa condition odieuse à tout le « clergé. » *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, pages 405-406.

(2) Louis XIV. L'auteur écrit en 1722.

l'exila à Vire, où il resta près de deux ans, et d'où il ne revint que par les charitables sollicitations de Mademoiselle de Bouillon, qui fit connoitre son innocence au Roy. Ce fut peu après son retour, et sous le Pontificat de Jacques de Novion, qu'il fut fait curé de Saint-Thomas, où son exactitude à ses devoirs lui attira de nouveaux ennemis; et ce qui servit à le consoler, qui l'étoient de tous les gens de bien. Il mourut d'une paralysie le quatorzieme (1) d'octobre 1705. Comme on le peut voir dans l'Epitaphe suivante, qui devoit être mise sur son Tombeau, et qui a été composée à ce dessein par Guillaume le Fevre, un de ses amis et de ses confreres, qui est mort depuis deux mois, regretté de toute la paroisse de Saint Pierre dont il étoit curé, et de tout le diocése. »

D. O. M.

Hic jacet inter mortuos, qui ut lucerna fulsit, latens inter vivos,
Martinus le Metayer,
Licentiatus Theologus Parisiensis, pius pariter et doctus, Presbyter Ebroïcus,
Parœciæ sancti Thomæ Pastor vigilantissimus,
Testorum inconcussorumque S.S. Augustini et Thomæ Aquinatis Dogmatum vindex acerrimus;
Morum et disciplinæ sanctioris exemplar fidele;
Calvinianorum, maxime Ebroïcensium, profligator et malleus;
Theologicis, Historicis, Philosophicis rebus ad unguem instructus;
Quem quisque sapiens tutò consuluit,
Et secutus est monentem;
Quem sæpe pauper et egenus imploravit,
Et laudavit largitorem;
Quem fratrum Accusator sæpe lacessivit,
Nec unquam sensit ultorem.
Impulsus ut caderet, semper fuit a Domino suo susceptus;
Paralysi percussus, linguæ et aliorum aliquot membrorum usu privatus,
Mortuus est, antequam moreretur:
Nec diu post bonis carus, et ab omnibus desideratus,
Lugente amicorum turba, totus abiit.

(1) L'épitaphe dit le 15. — Elle nous apprend aussi qu'il mourut d'une « paralysie de la langue et d'autres membres, » comme son ami, M. du Fossé.

Explevit annum Rectoratus vicesimum, ætatis septuagesimum nonum,
Decima quinta Octobris ann. 1705.
Invenit requiem.
Amen.

Le Brasseur. *Histoire civile et ecclésiastique du Comté d'Evreux*, où l'on voit tout ce qui s'est passé depuis la fondation de la monarchie, tant par rapport aux rois de France, qu'aux anciens ducs de Normandie, et aux rois d'Angleterre ; *Paris*, *François Barrois*, 1722, in-4°. — Pages 411-412.

Nous joindrons ici une pièce de vers d'où ressort la preuve que le souvenir de Le Mettayer fut durable. Elle est due à Marie-André de Chaligny, chanoine de Verdun, qui chantait encore ses vertus, vers 1789.

MARTIN LE METAYER D'EVREUX.

17e siècle.

Ebroicensis ager non multis floribus ornat
  Aras Musarum, nam meliora facit.
Nempe Dei cultus vanos excludit amores
  Nec casto cordi fabula falsa placet.
Ergo Metayerus Phœbi non venit ad aras,
  Nam sibi pandebat gratia sancta sinus.
Nec tamen evasit dentes laqueosque malorum,
  Dum pravos mores arguit ille suis.
Ingressus Romam pedibus dedit oscula sancti
  Pontificis, quamvis clauderet hostis iter.
In patriam rediit, rabies animosa furentum
  Movit ad arma manus artificesque dolos.
Vicit at invidiam solâ virtute sacerdos,
  Et quamvis clausus carcere liber erat.
At non infecere notam quæ vincula passus,
  Atque ovibus pastor luxit ut ante suis ;
Donec ad æternæ consurgens pascua vitæ
  Præmia suscepit parta labore suo.

Selecti Normanniæ flores, pages 25 et 26.

Cette pièce de vers offre un résumé complet des principales circonstances de la vie de M. Le Mettayer, rappelées dans les Mémoires, et donne la mesure qui s'attachait encore à son nom, à la fin du XVIIIe siècle.

IV.

Description du Château de Navarre en 1704.

« Navarre ou *Château de Navarre*. Château d'une structure magnifique, bâti près d'Evreux en Normandie par Godefroi, duc de Boüillon. C'est un gros corps de bâtiment carré à quatre faces, de même dessein, de même hauteur et de même symmetrie. Le bas de ce bâtiment, où sont les offices, est couvert par un talus en forme de boulevart gazonné, elevé de huit à neuf pieds au dessus du niveau du jardin. L'on monte de ce jardin au premier étage du château par de grands degrez qui conduisent par un vestibule à un salon d'une magnificence surprenante, pavé de marbre, et orné de quantité de bustes de differens marbres. Un grand dôme ou coupole couvre ce salon, qui est accompagné de quatre vestibules qui séparent quatre grands appartemens; et ce dôme est enrichi de trophées d'armes en relief sur la pierre, avec les Ecussons de la Maison de Boüillon et autres ornemens d'une grande beauté. Le salon est éclairé par les grands vitrages des vestibules, et par les grandes fenêtres qui sont audessous de la calote du dôme qui est fort élevée. Le second étage contient autour du dôme vingt chambres meublées pour y loger les personnes de distinction. Les quatre faces de ce superbe Château ont des vuës differentes et variées. Une sur Evreux, dont les Eglises avec leurs tours et leurs clochers forment un bel aspect; une sur la prairie qui conduit au bois que l'on a ouvert pour étendre la vuë; les deux autres sur de grandes pièces d'eau, et toutes les quatre vuës sur des jardins tres-bien ordonnez, et sur des canaux artificiels formez par les eaux de la petite rivière de Conches, autour de ce magnifique château, où l'on arrive par quantité d'avenuës d'arbres. » *Memoires dressez sur les lieux en* 1704.

Dictionnaire géographique de Thomas Corneille, tome II, p. 783. — « Godefroy Maurice, duc de Bouillon, fit construire le château de Navarre de 1679 à 1686, sur l'emplacement du marais de Saint-Germain.

« Les biens du duc de Bouillon furent réunis au domaine par décret du 3 janvier 1809.

« Navarre, fut érigé en duché et en majorat pour Joséphine, en 1810; les héritiers de l'ex-impératrice vendirent le château de Navarre, avec ses dépendances, en 1834, au marquis de Dauvet, qui le fit démolir; il est aujourd'hui complètement détruit. » *Dictionnaire de l'Eure*, par MM. Charpillon et l'abbé Caresme, 1874, p. 147.

Voir la *Notice* sur la commune de Saint-Germain-lès-Evreux, plus connue sous le nom de *Navarre*, que vient de donner l'un de nos confrères, M. Izarn.

IV bis.

Sur le Père Honoré, capucin et missionnaire.

Mme de Sévigné parle de lui dans une Lettre au comte et à la comtesse de Guitaut : « A Livry, 26e septembre 1679. — Vous devriez « bien, dit-elle, m'y venir voir; nous causerions ensemble deux ou « jours, et puis vous remonteriez sur l'hippogriffe (car je suppose « que vous auriez pris cette voiture plutôt que la litière), et vous « retourneriez aux sermons du P. Honoré. »

L'éditeur ajoute en note : « Ce père prêchait alors à Semur, où le comte et la comtesse de Guitaut avaient été passer plusieurs jours pour l'entendre. Bussy-Rabutin, qui se trouva aux mêmes sermons (t. IV, 436 de sa *Correspondance*), donne dans une autre note, (p. 449) le portrait de ce missionnaire et le caractère de son éloquence.

« J'allai à Semur (10 septembre 1679) entendre le P. Honoré, de « Cannes, dont je fus fort satisfait. Il n'avoit nul ordre dans ce qu'il « disoit, mais il prêchoit avec un grand zèle, et il persuadoit parce « qu'on ne pouvoit douter qu'il ne fût persuadé. Il avoit le visage « mortifié, et il pleuroit presque toujours à la fin de ses sermons. « Il redisoit plusieurs fois un même mot, et il disoit qu'il le faisoit « exprès pour mieux imprimer les choses dans l'esprit de ses auditeurs. Enfin le fruit qu'il faisoit dans ses missions montroit bien « qu'il étoit un grand maître en l'art de toucher les cœurs. Je l'en« tendis trois fois en deux jours que je fus à Semur. »

Voir la *Correspondance de Mme de Sévigné*, édition Hachette; Les Grands Écrivains de la France, t. VI, pages 17 et 18. On peut

rapprocher ces détails sur le P. Honoré de ceux que du Fossé fournit sur le P. Gaillard (voir plus haut, pages 17-20), et se faire une idée du genre d'éloquence propre aux Missionnaires, à cette époque.

V.

La mortalité au Fossé, pendant les dix premiers mois de l'année 1694.

« A la fin du XVII[e] siècle, la population du Fossé étoit de cinq à six cents âmes, et la mortalité de 12 à 15 personnes par an.

« En 1694, ce chiffre fut de beaucoup dépassé. Voici les noms des personnes qui moururent dans cette paroisse, du 1[er] janvier au 1[er] novembre de la dite année.

Janvier.	Le 1,	Marie Angreville, 10 mois.
	3,	Charles Blanchemain, 10 ans.
	6,	Catherine Blanchemain, 4 ans.
	8,	Jean Janot, 1 an 1/2.
	10,	Catherine Bouquet, 7 à 8 ans.
	20,	Jean Bebez, 4 jours.
	»,	Pierre Dannequin, 1 an.
	26,	Vincenne Bebez, 6 jours.
Février.	Le 5,	Marguerite Osmont, 4 ans.
	16,	Nicolas Chevreux, 7 ans et demi.
	18,	Marguerite Chevreux, 18 ans.
	»,	Antoine Duthil, 3 ans.
	23,	Marie Clément, 4 ans.
Mars.	Le 2,	Antoine Chevreux, 12 ans.
	11,	Jean Chienbrun.
	13,	Anne Petit, six semaines.
	15,	Charles Picot, 45 ans.
	»,	Denis Picot, son fils, 6 ans.
	17,	Charles Bourlé, 10 jours.
	28,	Magdelaine Carpentier, femme de Nicolas Famechon, de Compainville.
Avril.	Le 3,	Marie Baratte.
	»,	Jeanne Manant, 70 ans.

10, Catherine Delacour.
12, Marguerite Cocagne, 60 ans.
15, Antoine Bouchard, 9 ans.
17, Catherine Dumesnil, 10 ans.
18, Antoine Baudart, 5 ans.
21, Louis Baudart, 8 ans.
», François Baudart, 6 ans.
», Catherine Pirot, 6 ans.
», Hélène Duclos, fille de François, 4 ans et demi.
», Madeleine Delanos, 24 ans.

Mai. Le 1, Philippe Yard, veuve d'Etienne Delacour, 35 ans.
2, Louis Duthil, 25 ans.
5, Nicolas Piron, de Bosbordel, 7 ans, mort chez Jean Janot.
», Antoine Lamule, de Ste Génevieve, 5 ans.
7, Vincent Hoube, mendiant, de Boisguilbert, mort en passant.
8, Catherine Janot, 6 semaines.
10, Denis Boulogne, 65 ans.
11, Madeleine Duthil, 15 mois.
15, Robert Janot, 7 semaines.
22, David Leduc, mendiant, de Fleury-la-Forêt, 50 ans.

Juin. Le 3, Antoinette Philippart, veuve de Jean Osmont, 40 ans.
6, Jean Osmont, 6 ans, son fils.
10, Jean Toussaint, 32 ans.
21, Perrine Henriette Merat, 6 mois, en nourrice.
28, Pierre Taillebuisson, 50 ans.

Juillet. Le 3, Marie Leblond, 8 ans.
», Louis Delacour, 3 ans.
26, Marie Blanchemain, 12 ans.

Août. Le 14, Jeanne Debeauvais, veuve Pelletier, 58 ans.
22, Madeleine Pelletier, 28 ans.
29, Marguerite Tourneur, 28 ans.

Septembre. Le 17, Catherine Béhais, 40 ans.
22, Antoine Duclos, 15 jours.
Octobre. Le 5, Marie Gautier, veuve Flamand, 75 ans.
7, Heleine Langlois, 48 ans.
23, Pierre Delanos, 2 ans et demi.
26, Antoine Béhais, 74 ans.

Ainsi, dans l'espace de dix mois, cinquante-neuf moururent dans la paroisse du Fossé. »

Liste due à l'obligeance de M. Malicorne, qui l'a dressée, à l'aide du Registre des décès de la paroisse du Fossé. On voit là, dans une seule paroisse, combien faisaient de victimes, de tout sexe et de tout âge, ces famines épouvantables et périodiques, suivies de pestes meurtrières qui s'abattaient trop fréquemment sur les campagnes. Ces deux fléaux réunis enlevèrent donc au Fossé, en dix mois, plus d'un dixième de la population. — En 1722, le Fossé comptait 115 feux. *Etat géographique de Normandie*, par de Masseville, p. 612. C'est environ la même population qu'en 1694 en comptant cinq personnes par *feu*.

VI.

Arrêt du Parlement de Rouen confirmant la sentence rendue par la Haute-Justice de Gaillefontaine contre les sorciers du Fossé.

« Extrait des Registres de la Cour du Parlement.

« Vu par la Chambre, ordonnée par le Roy, au temps des vacations, le procès extraordinaire fait en la Haute Justice de Gaillefontaine, à la requête du procr d'office de la dite Haute Justice contre Etienne Delacour, decédé dans les prisons de la dite Haute Justice et Antoine Lecauchoix absent fugitif et contumax, Pierre Lebreton de la paroisse de St Germer décédé dans la Conciergerie de la Cour, Guillaume Mazure dit le Prince, vacher de la paroisse de Forges demeurant au Fossé et Jean Mazure son fils aussi vacher, prisonniers en la dite Conciergerie, sur appel par eux interjeté de sentence rendue en la dite Haute Justice le 17 septembre dernier par laquelle

le dit Guillaume Mazure auroit été déclaré duement atteint et convaincu d'auoir en la complicité du dit Delacour composé le sort dont fut fait deux assiestes jettées par le dit Delacour dans la mare (1) du Sr de Belleville et de Nicolas Taburet, d'avoir faict seicher, de lait, les vaches dudit Sr de Belleville et fait mourir plusieurs de ses vaches et autres malefices, comme aussi le dit Le Breton d'avoir menassé plusieurs personnes, et jeté des sort sur elles leurs chevaux et bêtes à laine, d'avoir ensorcelé la femme de Jean Lemaire, donné la galle à Gaston Delaporte et à sa femme, fait avorter les vaches de Marguerite Posdevin par deux années consecutives, donné la galle à Louis Leblond, fait avorter plusieurs vaches à Nicolas Benard, donné la galle à Marguerite Cauchois et icelle fait enfler, fait avorter les vaches et mourir un cheval à Jean Aulmont, donné la galle aux bêtes à laine de Guillaume Cauchois, fait avorter quatre genisses à Claude Thierry et autres maléfices, d'avoir voulu faire fabriquer une clef pour ouvrir les portes de prisons dudit Gaillefontaine pour faire évader les prisonniers qui y étaient detenus, pour punition et réparation dequoi le dit Guillaume Masure et Lebreton auraient été condamnés à faire amende honorable, tête et pieds nus, la corde au col, en chemise, tenant chacun une torche ardente du poids de deux livres en leurs mains conduits par l'exécuteur devant le principal portail de l'église dudit lieu de Gaillefontaine pour là à genoux demander pardon à Dieu, au Roy et à Justice de leurs crimes, ce fait, en la place publique dudit lieu de Gaillefontaine pour y être pendus et étranglés en une potence qui pour cet effet y serait plantée, les cadavres des dits Masure et Lebreton jetés ensuite au feu et réduits en cendres, lesquelles cendres seraient jettées au vent et ledit Cauchois pareillement declaré atteint et convaincu de sortilége, et pour le profit de la contumace contre lui jugée; Icelui condamné d'être pendu et étranglé par effigie et brulé par ledit executeur en ladite place publique; les biens des dits Guillaume Masure Lebreton et Cauchois, declarés acquis et confisqués au fisc dudit Gaillefontaine ou à qui il appartiendrait, sur iceux préalablement, pris les frais du procès solidairement, et cent livres d'amende, ledit Jean Masure condamné d'être présent à ladite execution, tête et pieds nus la corde au col et banni

(1) La mare existe encore à quelques pas de l'habitation qui doit remonter à cette époque.

à perpetuité du royaume, à lui enjoint de garder son baon à peine de la vie, et au regard desdits Delacour et Jean Osmont (1) demeureraient sous le plaisir de la Cour, leurs cadavres dans les trous où ils ont été enfouis, leurs biens aussi confisqués comme dessus, le surplus dudit procès consistant en cahier d'interrogatoires, informations, perquisitions et deffauts a baon contre ledit Lecauchois, recollement des temoins entendus audit procès pour valoir de confrontation audit Lecauchois, confrontations, conclusions dudit procureur d'office, interrogatoires prêtés sur la sellette par ledit Masure père et fils et ledit Lebreton, et tout ce qui faict a été audit procès, lesdits Masure entendus sur la sellette, en la chambre reçus, retirés, oui le rapport du Sr Bigot de Monville, Cons^er, Commissaire, tout considéré, La chambre a mis et met l'appellation a néant, condamné lesdits Masure père et fils en 12 livres d'amende envers le Roy, ordonné et ordonne que la sentence dont est appelé sortira son plein et entier effet et sera executée selon sa forme et teneur, à laquelle fin, renvoiez par devant ledit Haut justicier de Gaillefontaine pour être ladite sentence et présent arrêt mis a exécution.

« Donné à Rouen en ladite Chambre des Vacations le trois novembre mil six cent quatre vingt quatorze. Signé Binoüet et Le Tac chacun un paraphe.

« L'exécution du présent arrêt a été faite par le nommé Levasseur exécuteur des sentences criminelles sur ledit Masure et ledit Lecauchois par effigie le neuf novembre 1694. »

ARCHIVES MUNICIPALES DE GAILLEFONTAINE.

En dehors de son contenu, si propre à caractériser les mœurs d'une époque, l'Extrait de cet arrêt a encore le mérite de remplacer la minute, qu'on ne retrouve plus dans les Archives du Palais de Justice de Rouen. Le registre des derniers mois dé l'année 1694, qui contenait cet arrêt, en a disparu, ou du moins il a échappé aux plus actives recherches.

Le juge qui rendait la justice à Gaillefontaine, lors de la condamnation de ces prétendus sorciers, se nommait Nicolas Aubruchet et s'intitulait : « Sieur de Hattingue, bailly vicomtal en la châtellenie

(1) Ce dernier, dont l'énoncé de la sentence ne donne pas le nom, devait être mort dans la prison de Gaillefontaine, comme Delacour.

« et vicomté de Gaillefontaine pour Monseigneur le marquis de Saint-
« Luc comte d'Estellan. »

« Nicolas Aubruchet mourut à Gaillefontaine, à l'âge de 72 ans, et il y fut inhumé dans l'église le 29 juillet 1700.

« A cette même époque de 1694 les charges d'avocat fiscal et de procureur fiscal en la même châtellenie étaient exercées, la première par Jean Baptiste Sagot, sieur du Cartier, et la seconde par Jean Jacques Perrin. »

(Communication due à l'obligeance de M. Malicorne.)

On sait que le *fiscal* ou *procureur fiscal* était alors un magistrat qui remplissait les fonctions du ministère public près des tribunaux subalternes ou des juridictions seigneuriales.

Combien il est à regretter que les magistrats de la Haute Justice de Gaillefontaine, et ceux du Parlement de Rouen n'aient pas eu, dans cette triste affaire de sorcellerie, la sage réserve que, moins de six semaines plus tard, dans une accusation du même genre, allait montrer l'intendant de la généralité de Caen !

Voici ce qu'on lit, en effet, dans les *Mémoires de Nicolas Joseph Foucault*, après le 14 décembre 1694 :

« Le sieur de Glatigny, lieutenant criminel d'Avranches, a fait arrêter un prêtre, une femme et une fille de la paroisse de Saint-Quentin (1), auxquels il fait le procès comme sorciers. Sur la représentation de la procédure, j'ai trouvé la preuve fort légère. J'ai même parlé aux accusés en présence de M l'évêque d'Avranches, et nous avons reconnu que la fille étoit un esprit foible et d'une réputation qui n'étoit pas entière. On prétendit qu'elle étoit devenue enceinte du fait d un cavalier en quartier d'hiver à Saint-Quentin, et que, pour sauver son honneur, elle dit qu'elle avoit été ensorcelée et corrompue au sabbat par ce prêtre, qui avoit soixante ans. Le prêtre a tout méconnu, et le sieur Glatigny l'a fait dépouiller tout nu et lui a fait enfoncer des aiguilles dans toutes les parties de son corps pour chercher la marque insensible. J'ai informé M. le chancelier de cette

(1) Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey. — L'évêque était Pierre-Daniel Huet.

belle procédure, et, en attendant ses ordres, j'ai fait surseoir à cette instruction, qui se faisoit à grands frais, aux dépens du roi. »

Edition de M. F. Baudry, p. 310.

On ne voit pas que l'affaire ait eu d'autres suites, grâce au bon sens et à l'humanité des juges.

VI bis.

Note sur les familles Béhais et Ménage.

1° Les Béhais. — Béhais (Charles), dit sieur des Rosières, du nom d'une ferme sise au Fossé, et dont le sol marécageux produisait une infinité de roseaux, appelés *rosiers*, à cette époque, naquit vers 1620, de Charles Béhais et de Marie Maze.

« Il fut garde du corps du roi Louis XIV et revint mourir au Fossé, où il fut enterré dans l'église, le 12 mai 1675.

« Il eut de son épouse, Jeanne de Fargelle, deux enfants, savoir :

« Charles Béhais, dont il va être parlé ;

« Et Claude, qui, comme son frère, fut garde du corps du roi Louis XIV.

« Charles Béhais, l'aîné des deux, prit aussi le titre de sieur des Rosières. Né au Fossé, le 19 novembre 1654, il embrassa tout jeune la carrière militaire et avança rapidement en grade. Il était déjà lieutenant-colonel des dragons en 1692, et il devint colonel de dragons dans les premières années du xviii[e] siècle.

« Son épouse, Marie Anne de la Houssaye, le rendit, vers cette époque, père d'un fils qui dut mourir jeune.

« Il est à penser que Charles Béhais mourut à Rouen, vers 1730. Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa propriété du Fossé fut vendue par décret, vers ce même temps. »

2° Les Ménage. — « Charles Béhais, le garde du corps, avait épousé, comme on l'a vu plus haut, Jeanne de Fargelle.

« Cette dernière avait une sœur, nommée Marie, qui épousa Denis Ménage, sieur de Beaumesnil, lequel habitait une propriété qui se trouve non loin de l'église du Fossé.

« Denis Ménage eut un fils nommé Adrien, qui s'intitula sieur de

Belleville. C'est lui assurément dont le nom figure au procès des prétendus sorciers.

« Adrien Ménage, sieur de Belleville, épousa Gabrielle Angélique Léonard, qui, entre autres enfants, lui donna, le 25 octobre 1694, un fils nommé Charles, qui fut tenu sur les fonts par Charles Béhais, déjà lieutenant-colonel des dragons et par Marie de Montigny.

« Ce Charles Ménage s'intitula sieur du Boduée ; il devint chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine-commandant une compagnie d'invalides au fort Louis de Dunkerque.

« Son fils, Charles Alphonse Ménage, sieur du Boduée, devint capitaine d'infanterie ; il fut aussi chevalier de l'ordre de Saint-Louis. »

Communication due à l'obligeance de M. Malicorne.

VII.

Portrait d'Arnauld intercalé dans l'Edition de 1739.

« Voici le portrait que faisoit de M. Arnauld un des illustres compagnons de sa retraite (1). « Son égalité d'esprit que rien ne « dérange ni ne trouble, son amour tendre pour la vérité et pour « l'Eglise, sa genereuse fermeté qui n'est ni dure ni fiere, sa pa- « tience dans la solitude et le travail, et surtout une innocence de « vie jointe à une simplicité qu'il semble que le levain même d'Adam « n'a pu corrompre, m'ont rempli d'une admiration pour lui et pour « les dons que Dieu a mis en lui, que je ne saurois bien exprimer. « Ce que j'admire en lui, ce qui m'étonne, c'est que je ne le vois « sujet à aucune de ces passions qui font agir tous les autres « hommes. Les ressorts qui le menent sont tous d'une autre espece. « Et quand je fais un peu de reflexion sur la pureté de ses intentions « et de ses desseins, je ne puis presque me souffrir, tant je me « trouve l'esprit et le cœur corrompu en comparaison d'un si saint « homme. Il se souvient toujours des personnes dont il est aimé.

(1) On a vu que « M. des Essarts prêtre, M. Varet de Fonteny et M. Guelphe demeuroient avec M. Arnauld, » à sa mort. Plus haut, note de la page 182. Le P. Quesnel vivait également avec lui et on a au moins une lettre de lui sur la mort d'Arnauld. Voir le *Nécrologe*, pages 316-318.

« Je ne l'ai jamais vu tenté que par l'amitié. La solitude lui seroit « indifferente, s'il pouvoit le devenir pour ses amis. Je vous avoue « que ce défaut me paroit une grave vertu. Cette foiblesse m'atten- « drit, et je le trouverois moins grand s'il étoit moins sensible et « moins tendre. »

« On peut juger de-là quelle fut sa peine de passer la plus grande partie de sa vie, éloigné de ses proches et de ses amis. » Telle fut sa vie, etc.

Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal, par M. du Fossé. A Utrecht, aux dépens de la Compagnie, M DCC XXX IX, pages 448-449.

VIII.

Sur l'inhumation clandestine du corps d'Arnauld, à Bruxelles.

« Lorsqu'il fut mort, on le mit habillé en prêtre sur sa paillasse, et il y demeura tout le dimanche. On dit la Messe ce même jour dans la chapelle domestique à deux heures après minuit. Le lundi matin on le deshabilla, on ouvrit son corps, et on trouva toutes les parties nobles fort saines. Après avoir ôté le cœur, on ensevelit le corps et on le mit dans une bière de chêne. Le curé de Sainte Gudule, paroisse de la maison, aussi-bien que son vicaire, étant absens, on prit des mesures avec le curé de Sainte Catherine pour l'inhumation (1). La nuit du Lundi M. le curé de Sainte Catherine vint avec son valet et une charette. On mit la biére dans la charette et le curé l'emporta et la cacha dans son cabinet. Il fit envelopper le cercueil de bois d'un autre de plomb. La nuit suivante il le porta à l'Eglise ; et comme le sanctuaire étoit alors dépavé et qu'il y avoit un petit caveau dessous, on l'y mit; de telle sorte que le lendemain on ne put remarquer aucun changement à ce sanctuaire dépavé, et que les lieux parurent dans le même état. On ne sçavoit rien à Bruxelles de la mort de M. Arnauld, et on ne l'apprit que par des lettres de Paris. Ce ne fut que par cette voie que le chirurgien, qui avoit embaumé le cœur, sçut ce que c'étoit; car entendant parler de la mort de

(1) Il s'appelait Van den Nesle.

M. Arnauld, il se douta que c'étoit son cœur qu'on lui avoit fait embaumer. Le cœur fut renfermé dans un cœur d'argent que fit faire Madame Vaës, épouse de ce conseiller du Conseil privé, qui avoit rendu tant de services à M. Arnauld. » *Histoire de l'abbaye de Port Royal* (par Besoigne), 1752, t. VI, pages 136-137.

Il est probable que les restes d'Arnauld, mort à Bruxelles, au faubourg de Loo, se trouvent encore dans le caveau du sanctuaire de Sainte-Catherine, modeste église de cette ville, où son corps fut clandestinement déposé, la nuit du 10 au 11 août 1694. De même l'église du Sablon ou de Notre-Dame des Victoires renferme, dans un assez beau monument, les restes du poète français, Jean-Baptiste Rousseau, mort à la Genette, près de Bruxelles, le 17 mars 1741.

Toutes ces précautions avaient été prises contre les adversaires d'Arnauld, dont on redoutait l'inimitié au delà même de la tombe, et, longtemps après sa mort, le lieu de sa sépulture restait encore un mystère pour bien des gens. Les amis de Port-Royal connaissaient seuls la vérité. Une Note de M. Sainte-Beuve, empruntée en grande partie à Brossette, le prouve.

« On lit dans le *Journal* de Brossette, à la date du dimanche 22 octobre 1702 : « Avant de sortir de chez M. Despréaux (à qui Brossette était allé faire visite), nous avons parlé de M. Arnauld. Je lui ai demandé s'il était vrai, comme on le disait, que M. Arnauld soit mort dans un village à deux ou trois lieues de Liége ? — M. Despréaux m'a dit que les amis de M. Arnauld avaient exprès répandu ce bruit, afin d'ôter aux Jésuites, ennemis de M. Arnauld et de sa mémoire, la connaissance du lieu où il reposait, de peur qu'ils n'eussent le crédit de le faire déterrer, comme ils ont fait à Jansénius. — M. Arnauld, m'a dit M. Despréaux, est mort dans un faubourg de Bruxelles, et il a été enterré dans l'église de ce faubourg, secrétement et pauvrement, sous les degrés de l'autel. — Il n'y a que très peu de gens qui le sachent, et M. Despréaux ne me l'a dit que parce qu'il compte bien que je ne divulguerai pas cette particularité. » Vingt-quatre ans après (juin 1728), le curieux Brossette interrogeait Jean-Baptiste Rousseau, alors réfugié à Bruxelles, sur les circonstances et sur le lieu précis de la sépulture d'Arnauld, mais il ne put rien apprendre; on en faisait encore mystère. — Les amis d'Arnauld, qui se plaisaient à le comparer à Moïse, tant pour sa force redoutable que pour sa douceur (car Moïse, malgré ses exécu-

tions terribles, était appelé *le plus doux des hommes*) (1), les comparaient encore « en ce que l'un et l'autre étaient morts hors de « la patrie, et que le tombeau de l'un et de l'autre est ignoré. »

Port-Royal, par C.-A. Sainte-Beuve, t. V, Note 2 de la page 515, édition in-8° (1860).

IX.

Sur la censure d'Arnauld par la Sorbonne.

« Cette censure d'une partie de la Sorbonne fut confirmée au *prima mensis* de septembre 1704, à l'occasion de la Censure que la Faculté fit du fameux cas de conscience et de sa délibération contre MM. Petitpied et de Lan, qui avoient signé le cas et n'avoient pas voulu retracter leur signature. On trouvera le recit de ce qui se passa alors dans le Tome VI. de l'*Histoire du cas de conscience*, où l'on verra que tout s'y est fait contre les regles. Mais il est bon pour l'honneur de la Sorbonne (c'est à dire de l'ancienne) que l'on sache qu'il n'a pas tenu à elle que la Censure contre M. Arnauld et sa confirmation n'aient été cassées et revoquées par elle-même; du moins dans leurs effets. Ce fut à l'occasion de la These de M. Bourrei, Bachelier de Licence, qui avoit répondu que, pour plusieurs raisons qu'il allegua, il ne regardoit point la censure contre M. Arnauld comme une censure de la Faculté. L'Assemblée de Sorbonne du 17. Août 1717. nomma XII. Deputés pour examiner la réponse du Bachelier et ses preuves. Le resultat du Procez Verbal des Deputés des 21. et 25. porte que les réponses du sieur Bourrei étoient conformes à la verité des Actes et des faits, et que la Faculté ne devoit plus exiger à l'avenir la signature de cette censure. Leur avis auroit été certainement confirmé en pleine Faculté, si la Cour n'eût arrêté cette affaire en empêchant le rapport des Deputés. Elle permit seulement au Syndic de ne pas exiger rigoureusement cette signature des Candidats. Mais comme cette liberté n'étoit pas autorisée par conclusion de la Faculté, elle n'a duré qu'un temps. A l'égard de la

(1) Du Fossé a rappelé ce mot, mais sans établir de comparaison entre Arnauld et Moïse. Voir plus haut, p. 179.

confirmation faite en 1704, elle a été en quelque façon revoquée par la reception unanime de M. Petitpied dans la Faculté, en conséquence de la conclusion du 1. Juin 1719, quoique ce celebre Docteur eût toujours été très éloigné de consentir à l'injustice faite à M. Arnauld. On peut voir sur tout cela l'*Histoire de la Constitution*, etc. »

Note de l'éditeur des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal, par M. du Fossé*, M DCC XXXIX, mise au bas des pages 456 et 457.

X.

« Lettre de M. le Cardinal Cibo (1) écrite par ordre de N. S. P. le Pape Innocent XI. à M. Antoine Arnauld Docteur de Sorbonne.

Perillustris et admodum Reverende Domine.

Læto benignoque vultu excepit et attentè legit SANCTITAS SUA *litteras quibus ipsi magna cum gaudii et filialis obsequii significatione Pontificatum maximum gratulatus fuisti : in iisque congruentes mœrori suo, ob labefactatam hominum temporumque injuria Ecclesiæ disciplinam, pietatis tuæ sensus libenter agnovit. Eruditionis enim et ingenii laudem, qua jam pridem apud omnes inclaruisti, collatu-*

Tres-illustre et venerable Monsieur.

Sa Sainteté a reçu avec plaisir et d'un air plein de bonté pour vous, et a lu avec attention la Lettre que vous lui avez écrite sur son élevation à la dignité de souverain Pontife, où vous lui marquez en même tems, et la grande joie que vous en avez ressentie, et les témoignages sinceres de votre soumission filiale. Elle n'a pas eu moins de satisfaction d'y voir que votre pieté vous inspire les mêmes sentimens de douleur dont Elle est elle-même vivement penetrée, à la vue du relâchement où la discipline ecclésiastique est tombée, tant par le malheur des temps, que par la négligence des hommes; parce que

(1) « C'est *Cybo* qu'on doit écrire et non *Cibo*. Toutes les lettres du « Cardinal sont signées *Cybo*. » M. Ch. Gérin : *La disgrâce de M. de Pomponne*. REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, 1er janvier 1878, p. 13. — Le pape Innocent XI prit pour secrétaire le cardinal Cybo son ami, mais ne lui laissa d'autorité réelle que sur l'administration intérieure.

rum te sperat, pro virili tua, in malorum medelam, quæ tam piè ac tam dolenter defles : procul vero eos affectus habiturum, quibus nonnulli egregii cæteroquin viri et omni laude præstantes, ita aliquando abripi se patiuntur, ut non tam in fide errores, quam in disputatione adversarios insectentur. Libros quos à te adversus calvinianam hæresim editos Sanctitati Suæ offers, pari animi benignitate ipsa excepit, aliquamque temporis partem gravissimis curis detractura ut illis evolvendis impendat, quos singulari studio ac doctrina, nec minori eloquentia et ingenio elaboratos omnium manibus teri (1) jam inaudivit.

Cæterum paternæ caritatis, qua te Sanctitas Sua, virtutemque tuam amplectitur, uberes significationes tibi præstabunt opportunitates ornandi tuî ; cujus interim pignus, et ad preces quas polliceris, et quibus Sanctitas Sua plurimum confidit, incitamentum accipies Be-

cela lui fait esperer que, pour contribuer à guerir des maux dont votre religion est si touchée et avec tant de raison, vous ne refuserez pas d'employer tout ce que Dieu vous a donné d'esprit et de science, dont la reputation vous a rendu partout si celebre. Sa Sainteté est aussi persuadée qu'en écrivant vous serez toujours fort éloigné de certaines manieres où se laissent quelquefois emporter des personnes, d'ailleurs d'un merite fort distingué et dignes d'une grande consideration, mais qui semblent avoir plus dessein de vaincre les hommes dans la dispute, que de combattre les erreurs dans la foi. Le Saint Pere a aussi reçu lui même avec une égale bonté vos ouvrages contre les Calvinistes, que vous presentez à Sa Sainteté; et Elle se promet de dérober de tems en tems aux grandes occupations dont elle est chargée, quelques heures pour parcourir ces Livres, qu'Elle a deja appris que tout le monde lit avec avidité, comme étant composés avec une exactitude et une erudition aussi singuliere, que l'esprit et l'éloquence de l'Auteur s'y font sentir partout.

Au reste vous connoîtrez par des marques éclatantes dans les occasions de vous favoriser qui se pourront rencontrer, combien est sincere l'amour paternel que Sa Sainteté a conçu pour vous et pour votre vertu. La Benediction Apostolique qu'Elle vous donne avec tendresse par mon ministere, en est un gage, qui vous engagera aussi vous-même à offrir à Dieu pour Sa Sainteté les

(1) Nous supprimons ici le mot *quàm*, que le sens repousse aussi bien que la grammaire.

nedictionem Apostolicam, quam tibi me interprete amanter elargitur.

Ego vero dum Sanctitatis Suæ jussa exequor, gratias humanitati tuæ de amantissimo officio tuo et de præclaro munere plurimas habeo, libentissimè relaturus, si frequentes se dederint occasiones de tua eximiâ virtute, pietate, eruditione bene merendi; ac precor Deum læta tibi omnia cum diutina incolumitate largiatur. Romæ 2. die Janu. 1677. D. S. ad officium paratiss. A. CARD. CIBO.

Superscripto.

Perillustr. et admodum Reverendo D. ANTONIO ARNALDO *Doctori Sorbonico.*

prieres que vous lui promettez, et dans lesquelles Elle a beaucoup de confiance.

Mais en même temps que j'execute les ordres de Sa Sainteté, je dois vous remercier, Monsieur, des témoignages de votre honnêteté et de votre affection pour moi, et de l'excellent present que vous m'avez fait. Je me porterai de ma part avec grande inclination à tout ce qui sera de votre service, dans les occasions qui se pourront presenter de vous marquer l'estime que j'ai de votre rare vertu, de votre pieté et de votre doctrine. Et je prie Dieu qu'en vous faisant jouir d'une longue vie et d'une parfaite sante, il vous comble de ses graces et de ses benedictions. Monsieur, votre tres affectionné à vous servir. A. CARDINAL CIBO. A Rome, le 2. Janvier 1677.

Sur le dessus de la Lettre étoit écrit : A très Illustre et Venerable personne Monsieur ANTOINE ARNAULD Docteur de Sorbonne. »

Extrait de l'édition des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal, par M. du Fossé*, 1759, pages 520-525. La disposition donnée par l'éditeur à cette pièce, déjà publiée vers 1677, comme le disent les *Mémoires*, a été conservée pour l'ensemble, sinon pour les lignes, à cause de la différence du format.

XI.

« EXTRAIT

« *D'une Lettre du Reverend Père* DU BREUIL, *Prêtre de l'Oratoire, âgé de 81. an, prisonnier depuis près de dix ans à S. Malo, à Brest, à Oleron, à Brescou, et recemment relegué et arrivé à Alais le 22. juin 1692.*

« Mais, M. ne jugez-vous pas aussi, que ma sortie du milieu des mers, est aussi une petite merveille, après y avoir residé dix ans,

Aidez-moi à en loüer Dieu, et demandez lui la grace que je fasse un meilleur usage de mon état, que je n'ai fait en mer. Me voici transplanté dans un lieu beaucoup plus commode, où je dois me mettre en garde pour empêcher que le bon accüëil que j'y reçois, le bon logement que j'y trouve, le bel aspect des riantes campagnes et autres choses semblables, qui font l'agrement des sens, ne fassent pas celui de l'esprit et du cœur, qui doivent uniquement se plaire en celui qui est la source et la plenitude de cette joïe pure, spirituelle et divine, qui compatit ici bas avec l'esprit de penitence (*doleat*, dit saint Augustin, *et de dolore gaudeat*), mais qui dans l'éternité fera la félicité des bienheureux. »

Cité dans le *Recueil des pièces* accompagnant le SUPPLÉMENT AU NÉCROLOGE de l'abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal des champs, M. DCC. XXXV, Page 15.

Le Père Quesnel commençait ainsi la lettre qu'il adressait au P. Du Breuil, le 9 juillet 1692 : « Puisque vous voilà, mon très cher Père « à votre septième station, vous avez droit à l'indulgence plénière. « Celle que vous avez gagnée à Rome ne vous a jamais tant coûté. »

XII.

« *Relation de ce qui se passa quand nous fusmes arrétez en 1666.*

†

« Quelques jours auparauant que nous fussions arrestez, nous auions eü des pressentimens de ce qui nous deuoit arriuer. Car j'auois remarqué deux personnes qui me paroissoient auoir la mine d'espions, et qui l'estoient en effet. Ils m'auoient suiuy et auoient fort consideré nostre maison qui est une des plus jolies du fauxbourg S. Antoine. J'y fis quelque reflexion pour lors; mais je ne pouuois m'imaginer ce que c'estoit; et nous nous croyons (sic) tellement inconnus dans ce quartier, que je rejettois toutes les pensées qui me venoient comme des idées et de pures imaginations. Dieu vouloit que nous donnassions ainsy de bonne foy dans le panneau. L'un-

ziéme (1) de May une personne de condition que vous connoissez me vint prendre dans son carrosse a six heures du matin pour aller voir Mr d'Andilly à Pomponne où nous le trouuasmes dans une parfaitte santé. Il ne tint pas à luy que je ne demeurasse là quelques jours. Car il a comme vous sçauez beaucoup de bonté pour moy. Mais la personne auec qui j'estois venu le voir estoit pressée de s'en retourner à Paris; et j'y auois aussy une petite affaire qui estoit d'aller à la Bastille, où Dieu me conduisoit sans que j'y pensasse. Nous retournasmes donc à Paris le douziéme de May ne songeant à rien moins qu'à la prison. Le l'endemain qui estoit le treiziéme, M. l'Abbé et celuy qui l'accompagne d'ordinaire sortirent de chez nous sur les cinq heures et demye du matin pour aller en ville où on les attendoit pour une affaire de consequence. Ce jour auoit esté pris pour donner l'assaut à nostre maison. Et comme ceux qui auoient esté mis en sentinelles les virent sortir, ils les suiuirent ne voulant pas les arrester aussitost de peur que si cela eust fait du bruit, nous n'en fussions auertis, et qu'ainsy on ne put pas nous surprendre dans nostre maison comme on l'auoit resolu. On suivit donc ces deux Mrs jusque deuant la place Royalle où la crainte que l'on eut qu'ils n'echapassent porta le commissaire qui les suiuoit à s'asseurer de leurs personnes en les arrestant de la part du Roy et les conduisant chez un autres commissaire qui demeuroit prez de là. Cependant on se preparoit pour donner l'assaut à nostre logis. Le colonnel du Regiment suisse de la garde du Roy, dont nous auions l'honneur d'estre voisins, en auoit receu l'ordre à minuit, et ayant enuoyé commander à cent hommes ou enuiron de se rendre chez luy, ils y furent auec le mousquet et la méche allumée comme pour prendre d'assaut une place forte. Les archers d'un autre costé estoient aussy en armes souz la conduite du lieutenant du Cheualier du Guet. Le Lieutenant ciuil

(1) « Plusieurs parlent et écrivent ainsi (*Le onziéme*), mais tres mal. Il faut dire, *l'onzième;* car sur quoy fonde, que deux voyelles de cette nature, et en cette situation, ne fassent pas ce qu'elles font partout, qui est que la premiere se mange? » Vaugelas, *Remarques sur la Langue françoise.* (1672), p. 61. Du Fossé observait cette règle, ainsi que Corneille faisant dire à Maxime, au sujet des tentatives contre la vie d'Auguste :

Peut-être que l'onzième est prête d'éclater.
Cinna, II, sc. 1.

auec deux ou trois commissaires estoit sur pied depuis deux heures du matin. Enfin les soldats suisses et les François, les colonnels et les magistrats auoient le rendé vous pour fondre tous ensemble sur deux ou trois personnes qui estoient dans le plus grand repos du monde tandis qu'on leur preparoit cette tragœdie. M'estant leué ce jour là un peu plus tard qu'à mon ordinaire j'allay vers les 6 heures du matin ouurir l'une des fenestres de mon cabinet qui estoit proche d'un mur de la maison voisine, et estant rentré dans ma chambre pour acheuer de m'habiller, j'entendis tres peu de temps aprez un grand bruit comme de gens qui sautoient dans mon cabinet. Je m'auançoy aussy tost pour voir ce que c'estoit, et je vis trois ou quatre suisses tout éfarez, qui auoient la main sur la garde de leurs épées, et d'autres qui entroient encore par la méme fenestre auec un de leurs sergens. Je ne veux point faire le braue; et je vous auouë que cette surprise m'etonna plus que je ne sçaurois vous l'exprimer, ne pouuant comprendre ce que cela vouloit dire, et croyant d'abord que c'estoient des gens qui auoient fait ou qui vouloient faire quelque méchant coup. Je leur demanday neantmoins auec assez de resolution ce qu'ils vouloient, de quelle part ils venoient, et de quelle authorité ils entroient pardessuz les murs, et par les fenestres dans ma maison. Ils me répondirent moitié suisse moitié françois qu'ils venoient de la part de Mr le colonel. Messieurs, leur dis je, si c'est de la part de Mr le colonel, vous pouuez entrer sans rien craindre, et vous ne trouuerez icy aucune resistance. Ils s'attendoient sans dôute d'estre obligez de mettre l'épée à la main; et ils passerent ainsy tout éfarez se hastant d'aller ouurir la porte de la maison à leur colonnel, à son fils qui commande la mestre de camp, au lieutenant ciuil, aux commissaires, et à tous les autres suisses qui attendoient sans bruit qu'on leur vint ouurir. Ainsy lorsque je pensois en moy mesme quel pouuoit estre le sujet de cette entreprise, et que je ne m'imaginois rien moins que ce que c'estoit, je vis entrer dans ma chambre un ou deux commissaires, ensuitte le Lieutenant ciuil, puis Mr le Colonnel, Mr son fils, et quantité d'autres gens qui vinrent voir quel estoit cet homme d'Estat pour qui on auoit mis tant de monde sur pied. Je n'estois pas encore habillé, et ne faisois que de sortir du lit. Le Lieutenant ciuil qui vit que j'estois extrémement surpris, me fit la grace de me rassurer auec sa douceur ordinaire en me disant; Monsieur, ne vous étonnez pas. Je luy répondis auec plus de colere que d'as-

surance. Vrayment, monsieur, il y a bien sujet d'estre étonné de voir monter des suisses en plein jour pardessuz les murs, et par les fenestres dans la maison d'un gentilhomme. Je crois, monsieur, que c'est une chose inouye en France. Et on ne traitte ainsy que les capitaines de voleurs, ce que je ne suis pas par la grace de Dieu. Il n'eut rien à me repartir; et je fis le mesme compliment à M. le Colonnel, à Mr son fils, et aux principaux de la compagnie. Ils me répondirent que c'estoit un ordre du Roy et qu'ils estoient obligez d'y obeir. Je leur repartis que j'auois bien de la peine à croire que l'ordre du Roy portast que la maison d'un gentilhomme qui n'auoit jamais rien fait contre son seruice fust escaladée en plein jour, et que l'entrée royale estoit la porte que nous n'auions jamais refusée à personne. J'estois assurement un peu en colere. Et je ne fus point assez humble pour boire cet afront sans amertume. Dieu me fit pourtant la grace de me remettre un peu. En mesme temps toute nostre maison fut inuestie par les suisses. L'on se saisit des clefs de toutes les portes. L'on posa des sentinelles. On arresta mon frere dans sa chambre, et on donna aussy des gardes à nos gens. Pour moy j'acheuay de m'habiller cõe (comme) je pus, et aussitost le Lieutenant ciuil me fit assoir pour m'interroger. Je n'ay pas sujet de me plaindre de la maniere dont il me traitta. Car assurement il en usa auec toute la ciuilité possible ne voulant jamais me parler que je ne fusse couuert. Seulement il auroit pu m'epargner la peine de me voir obligé de répondre sur bien des choses en presence d'un colonel, qui devoit cõe je crois ne pas assister à mon Interrogatoire. Je ne vous dis rien des sujets sur lesquels je fus interrogé; parce que vous sçauez à peu prez ce qui nous rend criminels, quoy qu'en cela mesme on nous faisoit bien plus d'honneur que nous ne meritions, puisqu'on vouloit nous mettre au rang des hommes illustres, en nous accusant du crime de leze société. Je m'en purgay le mieux que je pus par mes réponses, et par mes papiers qui faisoient assez voir que ma plume auoit esté innocente. Ce qui me surprit et m'etonna dauantage fut de voir que j'estois interrogé sur 25 ou 30 articles ecrits par lesquels il parroissoit qu'on nous auoit vendus, et qu'on auoit obserué toutes nos demarches depuis 15 jours. On s'estoit imaginé qu'on trouueroit chez nous bien des gens qui n'y furent jamais. On se promettoit de découurir quelque imprimerie cachée; et tous les papiers originaux du Jansenisme qui auoient esté imprimez ou qui estoient encore à imprimer. Mais nostre

surprise nous seruit beaucoup; parce qu'elle estoit une preuue que nous n'auions pu rien detourner. Lorsque j'eus esté interrogé, et que mes papiers furent visitez ; mon frere fut interrogé à son tour. Et ensuite nous fusmes bien étonnez de voir ramener ces deux messieurs qui estoient sortis le matin, et que nous auions cru d'abord auoir échappé le peril. Il estoit pour lors une heure après midy. Et on ne laissa pas d'interroger encore Mr l'Abbé auant le disner. Son Interrogatoire dura deux heures et demye. Il a esté beaucoup loüé par le Roy qui le fit lire en plein conseil, et qui dit que c'estoit un homme qui auoit beaucoup d'esprit et de vertu. Vers les trois heures et demye le L. ciuil reuint aprez son disner acheuer ce qu'il y auoit encore à faire chez nous : et estant sur le point de partir, il nous dit qu'il esperoit que nous aurions satisfaction dans deux ou trois jours ; qu'il nous laissoit le lieutenant du Cheualier du Guet pour nous garder auec ses gens, et que les commissaires alloient mettre le scellé sur ce qui n'auoit point encore esté veü. Puis il nous demanda s'il nous pouuoit seruir en quelque chose. Nous l'en remerciasmes ciuilement n'estant que trop cõtens du seruice qu'il nous auoit deja rendu, Mr le Colonel me fit le mesme compliment; et je lui dis qu'ayant l'honneur d'estre de ses voisins depuis quelque temps, je n'aurois pas esperé d'auoir auec luy une telle entreueuë pour la premiere fois; mais que neantmoins dans nostre malheur nous ne pouuions pas estre tombez en des mains plus fauorables que les siennes. C'est un tres homme d'honneur; et Mr son fils aussy. J'eus le loisir de m'entretenir auec eux durant pres de 6. heures. Et je suis bien trompé s'ils ne furent persuadez de nostre innocence, et s'ils n'eurent quelque confusion d'auoir esté employez pour une affaire de cette nature. Ce jour là se passa ainsy. Depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir nostre maison fut pleine de toutes sortes de gens dont quelques uns firent leurs affaires particulières, tandis que les magistrats s'appliquoient à celle du Roy. Mais c'est la moindre perte que nous ayons faitte. Et nous regrettons bien dauantage celle de nos papiers qu'on nous a enleuez sans nous en pouuoir dire la raison. Nous passasmes cinq jours auec nostre garnison sans entendre parler du L. ciuil que nous attendions tous les jours auec quelque impatience, ayant sur les bras tant de gens à nourrir, estant veillez nuit et jour par eux, et n'ayant pas la liberté d'entendre la messe le dimanche mesme. Enfin il vint, non pas pour nous donner

satisfaction, comme il l'auoit dit, mais pour nous donner de belles esperances. Il nous dit que Mr le Tellier luy auoit parlé de nous fauorablement. Et tous ses complimens seruirent à nous faire supporter un peu plus doucement l'estat où nous estions. Car nous commenceâmes en effet à esperer que nous sortirions bientost d'affaire. Et c'estoit le bruit commun que nous deuions dans peu de jours auoir la liberté; que Mr de Paris ne vouloit point agir contre nous; qu'il témoignoit la meilleure volonté du monde pour Mr l'Abbé; qu'il l'estimoit et qu'il l'aimoit. Pour ce qui est de mon frere et de moy, on ne mettoit pas seulement en difficulté que nous ne dussions estre separez de cause d'auec les autres. On nous leurra pendant 15 jours de ses esperances. Et Mr le L. C. qui venoit chez nous de temps en temps pour examiner quelques papiers, nous promettoit toujours que nous aurions bientost satisfaction. Enfin aprez tant de belles esperances, toute la satisfaction que nous eusmes fut de voir entrer vers les deux heures aprez midy trois carrosses pleins de commissaires, de cadets et de soldats de la garnison de la Bastille. Nous ne doutasmes point du sujet qui les amenoit; et nous en fusmes encore plus assurez lorsque l'un de ces commissaires qui portoit la parole pour les autres vint faire un compliment de la part du L. C. qu'il auoit tous les regrets du monde d'estre obligé par un ordre du Roy de nous faire mener à la Bastille et qu'il en auoit esté très surpris. Je luy répondis que je l'estois encore plus, parce que Mr le L. C. estoit luy mesme conuaincu de nostre innocence, et nous auoit fait esperer tout le contraire de ce qui estoit arriué, et que Mr le Tellier luy auoit parlé de nous en bons termes. Puis je fis cette reflexion en moy mesme : Si c'est là une satisfaction à la mode de Mr le L. ciuil, une seconde satisfaction de cette sorte nous pourroit mener bien loin. Enfin, ajoutay je en parlant au commissaire, puisque c'est un ordre du Roy, il faut obeir. Ce ne sera pas je crois, dit il, pour long temps. Pour autant de temps qu'il plaira au Roy, lui repartis je. Aussy tost nous pensasmes à faire nostre pacquet; et je vous auouë que je ne sçauois par ou commencer.Car j'estois entrepris; et je n'auois point assez de vertu pour me resoudre d'aller gayement à la Bastille. Je passe bien des choses qui seroient trop longues à rapporter, et entr'autres un entretient que j'eus auec un commissaire qui s'engagea un peu trop facilement à inuectiuer contre ceux qu'il appeloit Jansenistes. Comme j'estois de mauuaise humeur, je le poussay un

peu rudement et le fis suer à grosses gouttes par les efforts qu'il se donnoit pour trouuer quelques bonnes raisons. Mais il n'estoit plus temps de parler. Et il ne falloit plus que souffrir en silence. Nous trouuasmes de grands auantages pour cela dans la Bastille. Car il est vray que je ne vis jamais une pareille solitude. On me mit dans une fort belle chambre, si on en peut trouuer de belles dans la prison. Elle est voutée, et eleuée d'enuiron huit pieds. Les quatres (sic) murs y sont dans leur estat naturel, sans tapisserie et sans peinture. La fenestre est fermée par une grille de fer. Tous les meubles consistoient en une buche posée sur deux tisons, et en un grez pour frapper à la porte quand on a besoin de quelque chose. Il y a trois portes toutes reuestües de fer. Et on vient le soir visiter les grilles de la fenestre pour voir si elles sont entieres. Pour moy je disois à ces visiteurs qu'ils dormissent en repos sur mon sujet, que je n'estois pas d'humeur à me casser la teste, et que je voulois sortir par la mesme porte par la quelle j'estois entré. Nous passasmes vint et un jour (1) dans cette grande solitude, n'ayant d'abord pour meubles que ceux que nous fismes apporter à la haste, et estant traittez un peu salement. Je vous auouë que les cinq ou 6 premiers jours me parurent bien longs. Mais Dieu me fit la grace de me soutenir ensuite d'une maniere qui me surprit moy mesme, estant deja accoutumé à cette vie, et trouuant mesme de la consolation dans cette solitude. Au bout des trois semaines nous obtinmes par votre entremise (2) d'estre unis

(1) Telle était l'orthographe régulière alors, comme nous l'apprend Vaugelas, dans le chapitre de ses REMARQUES où il examine *si après vingt et un il faut mettre un pluriel ou un singulier*. Il prend pour exemple *vingt et un siècles* ou *vingt et un siecle*. « Ceux qui tenoient « qu'il falloit dire *siecle*, alleguoient un exemple qui fermoit la bouche « au party contraire, à sçavoir que l'on dit, et que l'on écrit asseu- « rément, *vingt et un an*, et non pas *vingt et un ans*. » — Ici, comme partout ailleurs, du Fossé se conforme donc à l'orthographe admise de son temps, ce qui explique certains passages de ses *Mémoires* en désaccord avec la nôtre.

(2) Ainsi, dès 1666, M. Le Sesne de Théméricourt et sa femme, fille de M. Paul Aubin, seigneur de Bourgneuf, employèrent leur crédit pour adoucir la prison de du Fossé, en réunissant les deux frères. Ceci nous explique bien le désir de cette dame de connaître les détails de l'arrestation et l'empressement de du Fossé à la satisfaire. Les *Mémoires* n'avaient rien dit de cette circonstance. Le dévouement de Mlle de

mon frere et moy lorsque nous y pensions le moins, et aprez cinq ou six jours nous receusmes l'ordre de notre elargissement, lorsqu'il y auoit encore moins d'apparence. Je ne vous parle point de tout le detail de cela parce que vous eu auez esté mieux informé que moy. Et j'ajouteray seulement ici que je crois que lorsque nous allasmes prendre congé du L. ciuil il ne sçauoit point nostre sortie. Car il nous parut tout à fait interdit, et come étonné de voir en liberté ceux qu'il croyoit encore à la Bastille. Aussy a t'il fait depuis ce qu'il a pu pour m'y faire remettre. Mais cõe j'en estois bien auerty, je me suis hasté de sortir du detroit de sa juridiction. »

Les deux feuilles doubles, de papier grand format, données par Mme Le Sesne de Théméricourt, à notre auteur, pour faire cette Relation, ont été reliées dans le second tome du Manuscrit, à la suite du texte des *Mémoires*. Le premier feuillet est blanc, ainsi que le dernier, et la Relation occupe les cinq autres feuillets. L'aspect seul du Manuscrit montre bien que la Relation a été faite rapidement et au courant de la plume. Fine et serrée, l'écriture reste nette et fort lisible, et les petites retouches de style, pour corriger le premier jet, sont peu nombreuses, tant l'auteur était plein de son sujet, malgré les trente et un ans qui le séparaient de sa mise à la Bastille, et tant est grande sa facilité de rédaction.

Bien que les mêmes faits se retrouvent dans les *Mémoires* (tome II, pages 246-297, et tome III, pages 1-5), nous avons cru nécessaire de publier cette Relation. Elle contient plusieurs détails omis dans ceux-ci; elle nous donne l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation adoptées par du Fossé, et modifiées plus tard dans le Manuscrit, enfin elle a été la cause première des *Mémoires*. A tous ces titres, cette pièce a donc un intérêt réel qui en justifie la publication.

Théméricourt, pour sa mémoire, après la mort de du Fossé, sera donc une tradition de famille.

XIII.

« *Lettre de M[r] du Fossé à Madame du Bosroger sa belle sœur dans la quelle il lui marque quels sont ses sentimens sur le sujet de sa maladie.*

(1698).

Coppie. Du 29 sep[bre] 1698.

« Puisque vous desirez, Ma tres chere sœur, que je vous dise ce que je pense dans l'etat où je suis, je vous diray, que je regarde tout ce que Dieu fait comme étant bien fait; et qu'ainsi ne pouuant douter que l'infirmité qu'il m'a enuoyée ne soit un effet de sa grande misericorde qui me fait grâce en me châtiant, je m'y soumets de tout mon cœur, pour sa gloire, et pour mon salut; pour sa gloire, parce qu'un Dieu si saint ayant été offensé par mes péchez, il est juste que je luy fasse satisfaction par mes souffrances pour mon salut, parce que la peine et la douleur est duē au péché, et que je sens bien, que si Dieu par un effet de son amour ne prenoit luy même le soin de me punir je courois risque de me perdre. Il est vray que je me sens quelquefois tenté de desirer ma guerison, surtout lorsque l'on me parle de la vertu de quelque grand remede capable de me retablir promptement et qu'on me témoigne souhaitter que j'acheuasse les ouurages que j'ay commencez : mais je tâche d'y joindre aussitost cette condition essentielle; que ce soit la volonté de Dieu, et pour sa gloire et mon salut; car quelque tenté que je sois quelque fois du desir de ma guerison, j'apprehende l'abus de la santé que Dieu me rendroit et qui pourroist estre moins utile à mon salut, s'il ne m'accordoit en même temps une plus grande grace. Il est vray encore que je souhaitterois de ne pas perdre entierement l'usage des mains, enuisageant de terribles consequences pour moy dans cette perte; mais enfin je m'abandonne à Dieu, sans trop raisonner sur cela, dans l'esperance que j'ay qu'il ne voudra pas permettre que je sois tenté au dessuz de mes forces. Voila, ma tres chere sœur, quels sont à peu près mes sentimens sur l'état où Dieu m'a reduit. Et vous voulez bien que je vous supplie maintenant de me vouloir épargner, pour ne

m'ôter pas tout le fruit de mes souffrances par les loüanges que vous donnez à ma patience. Car enfin cette patience pretenduë que vous loüez en moy est ou naturelle, ou surnaturelle. Si elle n'est que surnaturelle, la loüange n'en est dûe qu'à Dieu; et vous deuez craindre de m'estre une occasion de dérober à Dieu ce qui ne m'appartient point; car il ne faut point, s'il vous plaist, que vous disiez, que c'est purement le don de Dieu que vous pretendez loüer en moy en me loüant, l'amour propre est un voleur domestique, accoutumé au larcin et tres subtil, dont on ne peut trop se deffier. Il faut éuiter autant qu'on peut, de luy donner occasion de mal faire, et c'est pourquoy la maniere de Mr Rolland (1) est excellente pour le mettre à la raison, obligeant l'homme à se regarder comme un pecheur dans sa maladie, et à se tenir humblement souz la main de la justice qui le châtie. C'est là le parti le plus sur pour cette vie, où tout ne respire que la vanité et le mensonge, et où le diable se sert de la langue même des gens de bien pour tromper et pour perdre plusieurs personnes. J'ay encore à vous supplier de faire paroistre moins d'attache pour une personne que Dieu vous rend tous les jours de plus en plus inutile. Cette attache est contraire à la soumission que vous lui deuez. Il sçait mieux que vous ce qui vous est plus auantageux, et si vous auez pu autre fois contester auec un homme sur ce sujet, vostre foy est trop éclairée pour vous permettre d'entrer en quelque sorte de contestation auec Dieu sur la même chose. Je n'oserois vous dire sur cela tout ce que je pense; mais pourquoy ne le dirois je pas, puisque c'est vous même qui m'y engagez, peut estre que je vous suis un obstacle à rendre à celuy que Dieu vous a uny si étroittement tout ce que vous lui deuez. Et sçachez d'un costé, quoy que d'une maniere chrestienne on se detache insensiblement de l'autre en fixant trop sa veuë sur quelques qualitez auantageuses qu'on croit remarquer dans un frere, en enuisageant peut estre moins qu'on ne deuroit celle d'un Epoux aussy Chrestien qu'est le vostre (2). Pardonnez moy, ma tres chere sœur, la liberté auec laquelle vous auez voulu que je vous aye ouuert mon cœur. Je suis si comblé

(1) Une autre copie donne le nom de « Roulland. » — On trouve, dans les *Mémoires de Fontaine*, un « Docteur Roulland, » que la Table appelle : « Rolland (Thomas), » fort estimé de M. de Saci, et qui est mort Prévôt de l'Eglise de Reims. T. II, pages 507 et 602.

(2) La phrase, à peine intelligible, est ainsi dans le Ms.

de la charité que vous auez pour moy que je ne puis croire, que vous trouuiez mauuais ce qui part d'un cœur tout penetré de reconnoissance. »

La copie de cette lettre est sur un cahier de six feuillets, détaché du reste, et joint encore au Manuscrit. On y reconnoit la main de Le Gay, valet de chambre de l'auteur, qui a transcrit les *Mémoires*, pour la plus grande partie. Elle vient à la suite de deux prières et d'un fragment du testament de du Fossé en faveur de Le Gay. Le Manuscrit contient aussi une seconde copie, sur un feuillet détaché, avec quelques modifications dans l'orthographe, mais incomplète des quinze dernières lignes de cette lettre. L'écriture n'est pas celle de Le Gay.

XIV.

Lettre de Madame de Bosroger à Monsieur de Pomponne sur l'état de l'auteur, huit jours avant sa mort.

(27 octobre 1698.)

« Nous avons, sur la fin de M. Du Fossé, quelques détails très-particuliers qui s'ajoutent à ce qu'on lit dans les Mémoires; nous les tirons des Papiers de la famille Arnauld. — Huit jours avant de mourir, le 27 octobre (il mourut le 4 novembre, à Paris), M. Du Fossé adressait encore à M. de Pomponne une lettre de recommandation en faveur d'un sien neveu, M. de Pretot (1), lieutenant de vaisseau, qui désirait passer capitaine. Cette lettre, d'un ton très-mesuré, et qui, sauf le souvenir un instant invoqué de M. d'Andilly, ne présente aucune particularité intéressante, était accompagnée d'une lettre de madame de Bosroger, née Le Maître, sa belle-sœur et cousine du ministre, où l'on trouve des choses à la fois affligeantes et édifiantes sur les infirmités extrêmes et les occupations d'esprit de cet ancien

(1) C'est le troisième fils de Marie Thomas, mariée au sieur de Durdent, qui avait pris le nom de *Pretot*, porté par son aîné, après la mort de celui-ci. Ce fut un brave marin, dont l'oncle rappelle les états de service, dans la *Généalogie* de la famille, à l'article Marie Thomas. Il était rentré en France en 1697. Voir plus loin aux PIÈCES DIVERSES. F. B.

élève de Port-Royal. Ce sont des pièces qui ont naturellement leur place dans cette période d'agonie :

« Voilà, Monsieur, une lettre que M. Du Fossé a fait effort pour se donner l'honneur de vous écrire, et pour laquelle j'espère que vous voudrez bien avoir d'autant plus d'égard, que c'est, je crains bien, la dernière recommandation qu'il vous pourra faire de sa main ; et si vous voyiez l'état où il est, vous seriez même étonné comment il peut tenir la plume, car il ne peut plus faire aucun usage de sa main, et la paralysie gagne tellement tous les membres de son corps, qu'il ne peut quasi plus marcher. Il ne sauroit plus monter en carrosse ; on le porte en chaise à la messe, et je crains bien même que cette consolation ne lui dure guère. C'est la chose du monde la plus pitoyable que son état, car il ne se peut pas faire la moindre chose à lui-même, et ne peut pas dire un seul mot pour le demander, et n'a quasi pas la force de faire un signe, la paralysie gagnant extrêmement la main gauche aussi. J'espère, Monsieur, que cet état où est votre ancien ami vous portera à avoir égard à la prière qu'il vous fait pour M. de Pretot, à qui j'ai en particulier bien de l'obligation pour tous les soins qu'il a pris de mon fils (1), à qui il a servi de père. Nous craignons, et avec quelque fondement, que la promotion de la marine ne se fasse à Fontainebleau, comme elle se fit il y a quelques années, pour éviter la foule des officiers qui viennent l'hiver à Paris. Comme personne n'en peut mieux être informé que vous, Monsieur, nous prenons la liberté de vous supplier très-humblement de ne pas souffrir qu'elle se fasse, sans que vous nous faisiez (sic) la grâce de nous donner des preuves de l'honneur de votre protection, que les amis de M. du Fossé savent qu'ils vous a demandée instamment pour son neveu ; et comme tous ses maux ne le rendent que plus respectable, l'on espère, Monseigneur, que vous y aurez même égard, et que vous vous ferez un plaisir de le consoler dans un état où il ne laisse pas d'être sensible à ce qui regarde ses amis qu'il sert en toutes occasions, étant toujours prêt à faire charité ; car, malgré tous les maux de son corps, son esprit est toujours le même ; il a même fait plu-

(1) « Antoine Augustin Thomas de la Motthe est entré dans le service « de mer, et a été fait garde de la marine en 1697 à la recommanda- « tion de M[r] de Pomponne. » Voir le dernier article de la *Généalogie* aux Pièces diverses. Il avait donc été protégé par son cousin déjà lieutenant de vaisseau. F. B.

sieurs accommodements depuis qu'il ne peut plus parler, et madame la duchesse de Grammont(1), aussi bien que toutes les personnes qui le voient, sont surprises de la justesse avec laquelle il résout en deux lignes sur son ardoise les choses les plus difficiles, et elle avait regret, il y a quelque temps, de voir effacer ce qu'il y mettait, disant que ce serait des sentences dignes d'être gardées. Il a même sur son visage une certaine joie qui surprend et console tous ceux qui le voient, et son temps est aussi réglé que jamais, n'ayant pas un quart d'heure de vide dans sa journée, qui est toute employée en prières, lecture et travail. Comme il a peine à écrire, il s'occupe à revoir le texte de la Bible et y faire les petites notes comme dans le Pentateuque, parce qu'il y a beaucoup plus à lire qu'à écrire; ce sera la dernière épreuve pour lui quand il ne pourra plus tenir la plume; car l'occupation lui fait oublier une partie de ses maux qui sont excessifs, car il ne fait aucun repas qu'il ne soit comme à l'agonie pour pouvoir avaler; outre cela il a une salivation la plus incommode du monde, et qui fait qu'une serviette est percée en moins d'une heure, ce qui lui fait une peine et une mortification qui ne se peut exprimer, et que l'hiver rendra encore plus fâcheux. Je crois, Monsieur, que vous vous ferez un plaisir de donner quelque consolation à une personne que tous ses maux ne rendront pas insensible, et qui sera ravi de recevoir ces marques de votre bonté pour lui, dont nous ne laisserons pas de partager, M. du Bosroger et moi, la très-humble reconnaissance; il vous présente, Monsieur, les assurances de son profond respect, ainsi que celle qui est, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissante servante,

« Le Maistre du Bosroger. »

« Voilà où en étaient les anciens élèves de Port-Royal à l'expiration du siècle. »— M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, note des pages 313-314.

(1) On a vu plus haut la visite qu'il lui fit à Forges. Page 236. Elle le revit à Paris, comme le prouve ce passage. F. B.

LETTRES INÉDITES

DE THOMAS DU FOSSÉ,

D'APRÈS UNE COPIE DE LA MAISON DE KLARENBURG, A UTRECHT, DÉPOSÉE ACTUELLEMENT AU SÉMINAIRE D'AMERSFOORT (PAYS-BAYS).

Sur l'avis de M. A. Gazier qu'il pouvait se trouver, dans les Pays-Bas, des lettres ou manuscrits de notre auteur, et que, pour en avoir la certitude, il fallait s'adresser à M. C. Karsten, président du séminaire d'Amersfoort, nous l'avons fait avec une certaine hésitation, le 9 août 1878, désireux de savoir si les Archives de cette maison ne possédaient pas le Manuscrit des *Mémoires* ayant servi à l'édition de 1739.

Mais le 27 août suivant, notre obligeant correspondant nous faisait l'honneur de nous répondre : « Après une recherche bien exacte, je « dois vous dire que le Ms. original, ni même une copie soit de ces « Mémoires en entier, soit de l'extrait ne se trouvent dans les Ar- « chives de la Maison de Klarenburg.

« Pourtant mes recherches n'ont pas été tout-à-fait infructueuses. « J'ai trouvé la copie de 25 lettres de Mr Thomas du Fossé, dont « quelques-unes ne sont pas sans intérêt pour l'édition dont vous « êtes chargé. Ce sont celles que M. du Fossé a adressées « à « Mr Mettayer, Dr de Sorbonne et Curé de St Thomas d'Evreux. »

Puis venait la transcription des principaux passages de cinq de ces lettres, après laquelle M. C. Karsten ajoutait : « Si vous croyez « que ces lettres vous serviraient à quelque chose, j'aurais soin de

« vous en faire parvenir une copie exacte, me croyant heureux si je « pouvais contribuer en quelque chose à vos désirs. »

Comprenant toute l'importance de ces lettres, le 30 août suivant, nous profitions de l'offre de M. C. Karsten, en le priant de vouloir bien y joindre la simple indication de la date et du sujet des vingt autres lettres.

Mais, au lieu de se borner à la transcription annoncée, notre correspondant, poussant l'obligeance, bien au-delà de notre demande et de notre attente, nous répondait, le 3 septembre :

« Votre procédé à mon égard, en m'adressant par la poste les « trois beaux volumes de la nouvelle édition des Mémoires de Mr Tho« mas, sieur du Fossé, me révèle une générosité si extraordinaire, « que je m'en voudrais à moi-même de ne l'avoir pas reconnue plus « tôt par la seule voie possible, le témoignage de toute ma recon« naissance, si votre « trésor » ne m'était parvenu le jour même « (samedi 31 août) de la rentrée de nos jeunes élèves au collége et « au séminaire pour le nouveau Cours d'Etudes (1). Vous voudrez « bien, j'en ai la confiance, me pardonner mon retard à vous accuser « au moins réception, sachant sans doute les embarras inévitables « en pareilles circonstances.

« Pour vous prouver, autant qu'il est en moi, combien votre pro« cédé m'a touché, je crois ne pouvoir mieux faire qu'en vous « témoignant la même confiance qu'à MM. Faugère et Sainte-Beuve, « à qui nous avons envoyé les Mss. mêmes qu'ils désiraient et qui « se trouvaient dans nos Archives, pour s'en servir à leur gré et ne « nous les renvoyer qu'après leur travail achevé. Je le fais d'autant « plus volontiers, que je vois par votre dernière lettre que vous « aimeriez à prendre connaissance de toutes les lettres que nous « avons. Le résumé de ces lettres par un étranger qui n'entend votre « langue qu'à demi, ne vaut pas la connaissance qu'on en prend par « soi-même. Vous y découvrirez plus d'une particularité à laquelle « je n'aurais peut-être pas même pensé.....

« Je serais heureux si l'envoi de ce Ms. vous a pu être agréable, « et que vous en puissiez tirer quelque avantage pour votre travail. »

(1) Avant d'en être le Président, « M. C. Karsten a été professeur au « séminaire catholique où l'Eglise d'Utrecht forme des sujets et se « recrute depuis plus d'un siècle. » M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, édition in-8°, t. V, p. 151.

Prétendre que « l'on n'entend qu'à demi notre langue, » quand on l'écrit ainsi, ce serait pousser trop loin la modestie, si cette affirmation gratuite ne servait de passe-port au plus louable besoin d'obliger.

En même temps que cette lettre si bienveillante, nous recevions le Manuscrit annoncé de la copie des lettres de notre auteur, déposée aujourd'hui au séminaire d'Amersfoort, après des vicissitudes que M. C. Karsten vient de nous retracer en ces termes. (9 mars 1879.)

« La maison de Klarenburg, à Utrecht, a été habitée par quelques « *Messieurs* français, les mêmes qui avaient occupé auparavant (jus- « qu'en 1770) Rhynwyk, maison de campagne à deux lieues d'Utrecht. « Ils y ont transporté leur bibliothèque et leurs *Manuscrits*. Après « la mort du dernier de ces Messieurs, la maison est demeurée inha- « bitée, depuis 1805 jusqu'en 1825, qu'elle a reçu une autre desti- « nation. Ce changement a occasionné le transport des Manuscrits « au séminaire d'Amersfoort, où ils occupent une chambre à part, « sans être devenus la propriété du séminaire. Ainsi on continue « toujours de les désigner comme appartenant *aux Archives* (plus « communément : *à la Bibliothèque*) *de la Maison de Klarenburg,* « *à Utrecht.* »

Cette simple indication est devenue pour nous un trait de lumière, en la rapprochant d'une note que M. Sainte-Beuve a mise, dans son *Port-Royal,* sur un passage de sa visite à Amersfoort et à M. C. Karsten, vers 1848. « Les Messieurs d'Amersfoort, dit-il, possèdent « en manuscrits les Journaux et Relations de M. de Pontchâteau, « contenant ses divers voyages de Rome, et même son ancien voyage « de 1658 ; nombre de lettres de lui ; le Journal complet de M. de « Saint-Gilles ; la vie de Nicole, par Beaubrun ; le recueil complet « des Lettres de la mère Agnès, etc., etc. La plupart de ces papiers « proviennent de Rhynwick, petite résidence voisine, où l'abbé d'Ete- « mare demeurait dans le dix-huitième siècle, et où il avait institué « une espèce d'école pour former quelques jeunes gens à la doctrine « et à la bonne tradition. M. Le Roi de Saint-Charles, acolyte d'U- « trecht, a laissé par écrit des Souvenirs de Rhynwick qui sont à la « Bibliothèque de Troyes. Cette école instituée par M. d'Etemare « cessa vers 1770. » (*Port-Royal,* t. V, page 151, note 1.)

Un passage d'une lettre que nous avons reçue de M. C. Karsten, nous permet de diminuer de deux unités le nombre illimité des

etc. etc. de M. Sainte-Beuve. « Un mot encore sur M. Le Tourneux, « dont j'ai vu, en parcourant les Appendices, que vous faites men- « tion. Je me rappelle avoir vu autrefois parmi nos Mss. de ses « lettres inédites. Si vous étiez curieux de les voir, je les ferais « rechercher avec plaisir. » L'autre collection, déposée aussi dans le séminaire d'Amersfoort, est la copie des lettres inédites de notre auteur, qui nous occupent en ce moment.

L'identité des faits, la similitude de plusieurs noms et d'une date contenus dans les deux renseignements, de MM. Karsten et Sainte-Beuve, et rapprochés d'une note mise par le premier éditeur, sur un passage des *Mémoires de du Fossé* (voir plus haut, p. 252), semblent permettre d'expliquer comment cette copie de ses Lettres fut faite en France, et de là passa dans les Pays-Bas.

A nos yeux, tout démontre que cette copie a été faite par les soins de Mlle de Théméricourt.

Il est clair qu'on n'a pu la faire sur les originaux mêmes, dispersés entre les mains des divers destinataires. Mais l'amitié qui unissait la famille de Mlle de Théméricourt à celle des du Fossé lui a permis d'en recevoir une copie, restée entre les mains de la famille de notre auteur. Car, suivant une habitude assez constante alors, avant de faire partir les lettres, on en avait retenu, avec ou sans le consentement de du Fossé, une copie dans sa famille. La preuve en est pour nous dans la copie de trois des lettres que nous publions, transcrite sur un feuillet détaché, et jointe au Manuscrit des Mémoires.

La deuxième preuve est que cette copie a été faite par le copiste de Mlle de Théméricourt, comme permet de l'affirmer « la présence « de plusieurs autres Mss. de la main du même copiste dans la « Bibliothèque de la maison de Klarenburg. » (Lettre de M. C. Karsten.)

Une autre preuve, c'est que Mlle de Théméricourt, dont l'écriture est bien connue de M. C. Karsten, a mis de sa main l'en-tête de toutes ces Lettres, à partir de la quatrième jusqu'à la fin du recueil, et qu'elle a complété celles dont le copiste avait omis ou retranché maladroitement quelques lignes. Nous en avons pour garant la même autorité.

Enfin la présence de ce Recueil de Lettres à Rhynwyk, « où l'abbé « d'Etemare demeurait dans le dix-huitième siècle » vient ajouter une

dernière preuve aux précédentes. En effet l' « abbé d'Etemare, fils « de M. le Sesne du Bourdun et de Mlle de Buade, » ainsi que le disait une note du premier éditeur des *Mémoires* citée plus haut (t. IV, p. 252) était le cousin germain de Mlle de Théméricourt. La parenté venait donc se joindre aux autres motifs que cette demoiselle pouvait avoir pour faire copier ces Lettres dues à la plume d'un ami de leur famille.

Le Manuscrit, d'une écriture fort nette et fort belle, se compose de 44 pages, petit in-fo. Les six premières ne sont pas écrites, et les trente-huit autres le sont en entier, avec quarante-cinq à quarante-six lignes à la page, quand elle est complète. Il donne la copie de vingt-huit lettres en tout, dont vingt-cinq et deux Extraits sont de du Fossé, et une lui a été adressée par le P. Quesnel.

Ses correspondants sont, en suivant l'ordre du Manuscrit, le P. Quesnel, M. Fontaine, la Mère Agnès de Sainte Thècle Racine, la sœur Marie Angélique de Sainte Thérèse Arnauld d'Andilly, plusieurs anonymes, dont quatre sous la mention : « A une Dame, » M. Le Mettayer, curé de Saint Thomas d'Evreux, enfin M. Bocquillot, chanoine d'Avallon. Madame de Théméricourt semble se cacher plus d'une fois derrière cette désignation vague : « A une Dame. » Il nous paraît impossible qu'il en soit autrement, en considérant l'amitié qui unissait les deux familles, et la personne qui a fait le Recueil de cette correspondance.

Presque toutes ces lettres se rapportent, par les faits et par la date, aux dernières années de la vie de du Fossé, c'est-à-dire à 1697 et 1698. Les autres sont antérieures de quelques années seulement, 1693, 1694 et 1695; la plus éloignée porte la date de 1690.

Sauf cette dernière, toutes nous paraissent inédites; mais trois d'entre elles nous étaient déjà connues, pour en avoir trouvé une autre copie, sur trois feuillets contenus dans le Manuscrit des Mémoires.

Le copiste a rajeuni l'orthographe des originaux, et la preuve nous en a été fournie par les trois copies dont nous venons de parler, et qui diffèrent assez sensiblement des siennes. Ainsi il met des *v* à la place des *u* dans certains mots; il supprime l'accent grave sur *où* adverbe, et sur *à* préposition; il écrit toujours *n'y* pour *ny* (ni); *quelle* pour *qu'elle*, *d'avantage* pour *davantage*, je connoi*t*, je sai*t*, je peu*t*; il met indistinctement *celui* ou *celuy*, *lui* ou *luy*;

enfin, dans le corps d'un paragraphe, un point et virgule remplace le point qui doit terminer la phrase, ce qui ne l'empêche pas de mettre une grande lettre au mot suivant.

Publier ces Lettres telles que les a transcrites le copiste, ce serait grossir sans raison le nombre des ouvrages de Port-Royal, où les éditeurs se sont permis des libertés de tout genre. Comme pour les *Mémoires de du Fossé,* la comparaison de deux textes, faite pour trois de ces Lettres, nous a permis de juger dans quel état d'incorrection, de remaniement et d'à-peu-près ces Lettres seraient données, si nous reproduisions exactement le texte du copiste de Mlle de Théméricourt. L'étude du Manuscrit de notre auteur et la connaissance d'un grand nombre d'autres pièces émanant de lui, nous a permis de rétablir, avec une certitude absolue, l'orthographe de quelques mots, l'accentuation et la ponctuation primitives de sa correspondance, dans les endroits qui nous ont paru l'exiger.

Notre première idée avait été de publier ces Lettres dans leur ordre chronologique. Mais deux considérations nous en ont détourné : l'impossibilité de retrouver la date exacte de quelques unes, et la crainte de disséminer des Lettres dont le groupement dans le Manuscrit semble indiquer une seule et même destination. Nous les publions donc dans l'ordre où elles y sont données.

En nous confiant, avec tant de bonne grâce, le Manuscrit même de ces copies de Lettres, M. C. Karsten nous a imposé un devoir que nous tenons à remplir ici : celui de le remercier de sa bienveillante communication. Nous le faisons, dans un vif sentiment de reconnaissance, et pour nous et pour notre auteur. Par cette correspondance, il sera donné désormais de mieux connaître l'homme et son caractère, d'admirer sa rare prudence et son inaltérable résignation, enfin d'assister à la composition et à la révision de ces Mémoires, la dernière œuvre sortie de sa plume, œuvre conçue, exécutée et corrigée au milieu des douleurs d'un mal implacable.

C'est donc une bonne fortune littéraire, que nous devons à l'extrême obligeance de M. C. Karsten, et nous lui en renouvelons ici tous nos remercîments. S'ils ont moins de retentissement que quelques autres, destinés à reconnaître les mêmes services (1), ils ne sont, nous pouvons l'affirmer, ni moins vifs ni moins sincères.

(1) Ceux de M. Sainte-Beuve, par exemple, dans le récit de son séjour à Utrecht et de sa visite à Amersfoort et à M. C. Karsten. *Ibid.*, t. V, pages 190-153.

PENSÉES DE Mr DU FOSSÉ SUR LA SIGNATURE (1).

Je sçay que le temoignage d'un laïque comme je suis n'est d'aucune autorité dans l'Eglise, et que son partage est d'écouter et non de parler des matières qui sont en contestation parmi les Theologiens; mais puisque vous me pressez, Mr, de dire mon sentiment sur le sujet de la dispute presente, touchant la signature du formulaire, comme j'ay sujet de craindre que mon silence passât dans votre esprit, plutôt pour un menagement de politique, que pour un vray sentiment d'humilité, je vais vous dire tout simplement ma pensée. Souuenez vous seulement, s'il vous plait, que ce n'est pas un Docteur qui parle, ny un Prêtre, mais que c'est un simple laïque qui dit ce qu'il pense, à son amy qui le luy demande.

Ce qui m'est resté de la lecture des écrits qui se sont faits de part et d'autre sur cette dispute (2) où il s'agit de sçauoir si après les Brefs d'Innocent XII. on peut signer en conscience, sans aucune restriction, si on ne le peut pas, c'est qu'il m'a paru que les auteurs de ces differents écrits aiment tous deux tres sincerement l'Eglise, qu'ils ont un dessein commun de deffendre la verité, et en un mot que ce qui les fait agir est la charité, et non la cupidité; mais si l'esprit qui les pousse paroît le même, la maniére dont ils raisonnent me paroît fort differente, et je ne puis, ce me semble, exprimer

(1) Tous les titres des lettres sont ceux que donne le manuscrit.—Dans les Pays-Bas, on avait éprouvé des scrupules sur la signature du Formulaire, après les Brefs d'Innocent XII, en réponse aux docteurs de Louvain; les uns l'admettaient, les autres la repoussaient. Il en fut de même parmi les Jansénistes français réfugiés en ce pays. C'est probablement à l'un d'eux que s'adresse la lettre de du Fossé.

(2) Cette question mit aux prises Dom Gerberon et le Père Quesnel. Le premier composa entre autres: 1° *Discordiæ Jansenianæ enarratio*; 2° *Ad eruditissimum D. Opstraët fraterna admonitio* (en 1696); 3° *Disquisitiones duæ de gratuita prædestinatione et de Gratia per se ipsam efficaci*, ouvrage condamné par le Saint-Siége le 8 mai 1697. Le second: 1° *Idée générale du Libelle publié en latin sous ce titre :* Causa Quesnelliana, etc. (1696); 2° *Causa Arnaldina, seu Arnaldus a calumniis vindicatus* (1697); 3° Défense des deux Brefs d'Innocent XII, (sous le nom d'Abbé du Manoir,) etc.

mieux le jugement que j'ay porté de ces deux sortes d'écrits, après que je les ay lûs, qu'en disant, que ceux qui conseillent la signature pure et simple eblouissent autant les esprits par une certaine vraisemblance, que les autres les conuainquent par l'euidence de la vérité même (1).

Quant au fonds de l'affaire, je me contente de marquer icy deux choses auxquelles je ne vois pas qu'on puisse repondre de bonne foy.

Ièment. Jamais le St Siege ny l'Eglise Gallicane ne se sont declarés d'une maniére plus precise touchant la distinction du fait et du droit, qu'au tems de la paix de l'Eglise, lorsque les Euéques écriuirent à Clement IX. que c'étoit un dogme inoüy, qu'on voulust assujettir les fideles à la creance des faits, comme à celle des dogmes, et que le Pape agréa les procez verbaux des IV. Prelats, où ils marquoient positiuement que l'Eglise ne demandoit qu'une soumission de respect et de discipline pour les faits qu'elle a decidez. Cependant, quoyque la chose fust declarée si positiuement et si nettement, que nul ne put en douter, ny Mr d'Aleth, ny les 3 autres Prelats ne crurent point ny deuoir signer eux mêmes, ny deuoir faire signer leurs Ecclesiastiques, autrement que sur ces procez verbaux qui marquoient d'une maniere si authentique la distinction du fait et du droit. Comment donc ces Saints Prelats auroient ils pû conseiller presentement de faire une signature pure et simple, lorsque les Brefs d'Innocent XII. (2) et surtout le dernier confirment ce qui est contenu dans la Constitution d'Innocent XI. et d'Alexandre VII. et que les Euéques de France s'attachent plus que jamais à soutenir que les V. propositions condamnées sont extraites veritablement du liure de Jansenius ?

IIèment. S'il étoit vray, comme on le pretend, que ce fust une chose receue presentement dans l'Eglise, que la signature pure et simple ne tombe que sur les dogmes, et non sur les faits, d'où vient qu'on refuse à ceux qui signent, de marquer cette distinction dans leur signature ? C'est donc une marque euidente qu'on ne la croit point, et qu'on n'agit point de bonne foy, quand on ne veut point l'admettre. Et pourquoy se rend on plus difficile que le Pape

(1) Le P. Quesnel soutenait qu'on pouvait signer, et Dom Gerberon qu'on ne le devait pas.

(2) Le premier de ces Brefs était du 10 janvier 1694.

Clement IX. en refusant une restriction qui fût alors le fondement de la paix de l'Eglise ?

Voilà, Mr, tres sincerement ce que je pense sur ces disputes qui nous affligent beaucoup (1). Il me semble que, lorsqu'on connoît l'esprit des principaux auteurs de la signature, on ne peut se tenir trop fortement attaché à l'amour de la verité. Les moindres affoiblissements sont à craindre, quand on a affaire à des personnes si habiles pour prendre auantage des moindres fautes. Ayons soin seulement de conseruer la charité auec nos freres, et que la diuersité de sentiments sur cette dispute ne rompe pas le lien de l'unité. Dieu peut, quand il luy plaira, reünir dans les mêmes sentiments ceux que son esprit aura tenuz inuiolablement unis entre eux. Excusez mon grifonage; ma toux a tout gâté ce papier.

Ce 6 mars 1698.

Quand on dit que, lorsque l'on parle des propositions de Jansenius, c'est comme lorsqu'on dit du drap d'Espagne et d'Angleterre, qui est neanmoins fait en France, je trouue qu'il y a là dedans un sophisme. Car, pour faire une juste comparaison de ces deux choses, il faudroit qu'elles fussent egalles; mais il y a une grande difference, et pour en juger, il suffit de dire que, s'il s'agissoit de jurer que le drap qu'on nomme d'Espagne est vraiment fait en Espagne, et non en France, il ne seroit non plus permis de le jurer, sans être parjure, qu'il est de deffendre d'attester par un serment le fait dont il est question, qui est que les V. propositions condamnées sont vraiement tirées de Jansenius.

I. (2). *Premiere lettre du Pere Quesnel à Mr du Fossé.*

Ce 7. mars 1698.

Permettez, Mr, de vous rendre une petite visite en la maniere que je le puis, apprenant la visite que Dieu vous rend en la sienne. Je

(1) Comme dans toutes les querelles théologiques, on allait un peu loin. Dom Gerberon ayant longtemps séjourné à Rotterdam, le P. Quesnel le désignait quelquefois dans les Lettres par ces mots : *Cucullatus civis Roterodamensis ;* le citoyen de Rotterdam qui porte un capuchon.

(2) Nous ajoutons ce chiffre 1 comme numéro d'ordre à cette Lettre,

suis viuement touché de l'état où vous êtes, et l'extrait que m'enuoya derniérement Mlle Therese d'une lettre où vous decriuiez vous même les dimensions de votre croix m'affligea et me consola en même tems; car comment n'être point affligé de nous voir enleuer ceux qui sont si utiles à l'Eglise, et dont les trauaux et les saints exemples sont si necessaires au monde dans la corruption où il est. Mais d'un autre côté quelle consolation de voir les Saints marcher sur les traces des Saints, en receuant comme eux auec la paix du Saint Esprit, et auec une si fidele correspondance aux desseins de Dieu, ce qu'il leur enuoye pour les satisfaire, et les rendre de plus en plus dignes de luy! Je sens mon estime et mon respect pour vous, Mr, augmenter sensiblement en moy dans la veuē de votre etat, parce que si Dieu exerce sur nous son jugement, en nous priuant de tout ce que nous auons d'amis qui sont plus à luy, et qui font notre seule consolation, je ne puis pas voir d'un autre côté qu'il vous traite selon sa grande misericorde, et en la maniere qu'il a coutume de traiter ses Elus, en vous frappant dans le corps de playes incommodes, douloureuses, et qui consument enfin ce corps de terre, affin que l'homme interieur se renouuelle, et acquiere les forces necessaires pour s'eleuer jusqu'à la place que Dieu luy a marquée dans le corps immortel de son fils. Je prie de tout mon cœur sa diuine bonté de vouloir bien vous prêter encore à nous pour quelques années, affin que vous puissiez acheuer le trauail que vous auez entrepris pour sa gloire (1), qui est la consolation de tant de fidèles. Si ce n'est pas sa volonté, il faut nous soumettre, et je le suplie de continuer de vous soutenir par sa grace, et de repandre de plus en plus sur votre croix de l'onction de son Esprit. Je vous prie aussi de vouloir bien que je vous sois toujours intimement uni; de me donner quelque part au merite des stigmates du Sauueur que vous portez en votre chair, et de m'offrir à Dieu le plus souuent que vous pourrez. En la situation où je suis, j'ay un extrême besoin que la main du Seigneur me conduise, et que sa lumiere m'éclaire d'en haut; car j'ay plus à craindre que personne d'être laissé à moy même et aban-

parce que la suivante porte le chiffre 2. — Les Lettres de Quesnel font partie des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, résidu de Saint-Germain, n° 270. Nous ne savons si celle-ci en fait partie.

(1) *Les Explications de l'Ecriture Sainte.*

donné à mes tenebres. Si j'en crois plusieurs de nos amis, j'y ay été bien abandonné à l'occasion d'un certain liure (1). Je me sens tres capable de faire des fautes, mais ma consolation en cette rencontre, c'est que je n'ay rien fait par moy même, et que je n'ay fait que suiure la lumiere de ceux que l'on a crûs le plus eclairez sur le sujet en question. Je ne veux pas, Mr, vous rompre la teste de ce differend. Mais comme je suis bien aise que vous ne nous quittiez pas tout à fait scandalisé de moy, je vous diray qu'au commencement l'accusation que nos amis ont formée contre moy, étoit que j'abandonnois feu notre cher Pere et notre maître (2). Depuis ayant fait voir par 5. ou 6. de ses lettres que je ne faisois qu'expliquer ses sentimens, mon crime est de ce que je ne l'abandonne pas pour suiure leurs pensées; mais le pourrois je abandonner sans croire que Dieu l'auroit abandonné lui même à la fin de ses jours, après l'auoir soutenu durant 50. ans de combat? Et comment croire que Dieu, l'auroit abandonné dans l'affaire pour laquelle il sembloit l'auoir donné à l'Eglise, sans croire en même temps qu'il auroit le premier abandonné Dieu par quelque grande infidélité? Et quel sujet nous a t' il donné de croire tout cela de luy, luy qui étoit si fidele à sa loy et à ses desseins durant toute sa vie? Je ne vous en diray pas dauantage, Mr; priez pour moy, et je prieray pour vous. Portez moy s'il vous plaît dans votre cœur, quand vous irez à Dieu, s'il vous appelle à lui auant moy, et soyez persuadé, je vous prie, que personne n'est plus sincerement ny auec plus de respect que moy, votre tres humble et tres obeissant seruiteur.

De Frêne (3).

(1) Probablement les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, publiées en 1693 et 1694, et cause première des contentions et des écrits signalés plus haut, p. 316.

(2) Le fameux docteur, Antoine Arnauld, que le P. Quesnel rejoignit en février 1685, et qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort, 8 août 1694.

(3) Ce pseudonyme est un échantillon des petites précautions que cette société d'amis, vivant à l'étranger, prenait non pas seulement dans la signature et dans la suscription des lettres, mais aussi dans la rédaction. Arnauld était désigné par le nom d'*Abbé*; Du Breuil, par celui de *M. Baptiste*, de *M. de l'Insule*. M. Sainte-Beuve a cité *Le Frère de Fresne*, qui devait s'employer aussi, quand on parlait de lui. Voir, *ibid.*, t. V, p. 179.

2. Première lettre de Mr du Fossé en reponse à la premiere lettre du Pere Quesnel (1).

La lettre toute pleine de charité que vous m'auez fait la grace de m'écrire, est pour moy, mon cher Pere, un grand sujet de confusion. Vous me regardez comme un juste affligé; mais la lumiere interieure de la verité qui ne trompe point, et qui me decouure a moy méme tel que je suis, me persuade que Dieu me chatie comme pecheur; et le sentiment qu'il me donne de la seuerité de sa justice à mon égard me presse continuellement d'implorer sa misericorde. Je le fais donc autant que je le puis, et je reconnois que ce que vous me demandez auec tant d'humilité, est ce que je dois moy méme vous demander instament, qui est que vous vouliez bien, mon cher Pere, que je vous sois de plus en plus étroitement uny en celuy qui est le chef adorable du corps de l'Eglise; car toute la force d'un membre infirme, tel que je suis, consiste dans son union auec les membres qui sont les plus forts et les plus sains. Et aussi mon esperance est de trouuer dans la communion auec les parfaits ce qui me manque, sentant un extreme besoin que leur force soit mon soutient, et que leur charité supplée en quelque sorte deuant Dieu à ce qu'il y a de defectueux dans la mienne. Quant à l'ouuerture que vous voulez bien me donner sur le petit differend qui est entre vous et quelques uns de nos amis (2), je ne puis vous dissimuler, mon tres cher Pere, que j'en ay une vraye douleur, et qu'étant tres persuadé que vous parlez tous dans la veuë seule de seruir l'Eglise et la Verité, je souhaiterois

(1) Elle n'a pas de date; mais en lui assignant celle du mois de mars 1698, on doit être bien près de la vérité, puisque c'est une réponse à une lettre du 7 mars 1698.

(2) « Un schisme se forma entre les Jansenistes des Païs-Bas. Le « plus grand nombre soutenoit avec le Pere Quesnel, et avec le sieur « Hennebel, qu'on pouvoit signer le Formulaire sans distinction et « sans restriction, quoiqu'on ne crût pas interieurement le fait qui « y est énoncé. Les autres soutenoient au contraire que cette sou- « scription étoit un vrai parjure, et le Pere Gerberon avec le sieur « de Withe étoient à la tête de ces Jansenistes rigides. » Bibliothèque janséniste, etc., 4e édition. Voir le *Catalogue alphabétique*, t. I, p. 144.

beaucoup que vous pussiez vous reünir dans les mêmes sentimens. Ce n'est point à moy, qui suis un simple laïque, à me mêler de donner des leçons à ceux que je reconnois pour mes maîtres. Si vous voulez cependant me permettre, comme à un ecolier, de vous proposer comme à mon maître mes difficultez, je vous les diray tout simplement. L'autorité de l'illustre mort dont vous me parlez (1), doit être et sera toujours d'un tres grand poids dans l'esprit de ses amis, qui le reverent comme celuy que Dieu auoit destiné à être le deffenseur de la verité dans son siecle, comme St Athanase le fut dans le sien, et c'est aussi à cette même authorité que je vois tous nos amis plus attachez que jamais. Ils ont donc recours, pour reconnoître ses vrais sentimens, non à quelques lettres particuliéres, sur lesquelles je remarque qu'on est en contestation, mais à des actes authentiques et non contestez; comme à son Testament spirituel (2) qui est la preuue la plus certaine de ses derniers sentimens, et à tant d'écrits qu'il a composez tout à loisir et rendus publics où il etablit toutes les raisons qu'il a euës de refuser la signature pure et simple, et qui me paroissent subsister plus que jamais. Le fondement du nouueau systême que vous proposez et du changement que vous me mandez être arriué dans ce grand homme, me paraît être celuy cy : que la situation des affaires est changée, et que c'est presentement une chose reconnuë et receuë de tout le monde, que la signature ne tombe pour la creance que sur le droit, et non sur le fait, pour lequel on est seulement obligé à un silence respectueux. Mais permettez moy de vous dire que je trouue que nos amis ont de tres fortes raisons de douter de la solidité de ce fondement, tant qu'on refuse de souffrir qu'ils marquent dans leur signature la chose même que vous temoignez être reconnuë de tout le monde pour veritable; car je ne sçay si on ne pourroit point dire, que ce seroit une espece d'extrauagance que, tous conuenant de bonne foy de la signification d'un terme, il fust neanmoins deffendu à qui que ce soit de l'exprimer. Et c'est ce me

(1) Antoine Arnauld. Voir plus haut, p. 320.

(2) En voici le titre : *Declaration en forme de Testament des véritables dispositions de mon âme dans toutes les rencontres importantes de ma vie...* Fait dans le lieu de ma retraite ce seizième septembre 1679. » Le P. Quesnel connaissait bien cette pièce, puisqu'il venait de la publier à la suite de son HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE M. ARNAULD, A Cologne. M.DC.XCV, pages 271-288.

semble un fort prejugé, que tous n'en conuiennent pas, de ce qu'il n'est permis à personne de s'expliquer clairement ; or le caractere propre à l'Eglise est une grande sincerité. Elle n'aime point les équiuoques, et, lors surtout qu'il s'agit de faire un serment tel que celuy qui accompagne le formulaire, il me paraît ne pouuoir jamais être permis de laisser le moindre lieu de douter sur quoy il tombe. Les auteurs de la signature ont eu en veuë principalement, comme vous sauez, de faire tomber la condamnation des V propositions sur le liure de Mr d'Ypres, ce fait est constant, et nous ne deuons jamais le perdre de veuë. Ils sauront donc bien proffiter de nos affoiblissements en un point qu'ils ont toujours regardé comme etant de la derniere consequence pour leurs desseins. Et trouuant des signatures pures et simples d'un formulaire qui attribuë expressement à Jansenius les V propositions condamnées, ils se mocqueront auec raison de la pretenduë connoissance publique de ce qui est dû au droit, et de ce qui est dû au fait. Ils auront même pour eux les premiers prelats du Royaume, qui attribuent encore aujourd'huy d'une maniere tres expresse les V propositions condamnées à Mr d'Ypres. Tout cela me donne, je vous l'auouë, mon cher Pere, une grande estime de la droiture et de la sincerité de nos amis, qui sont bien aise d'euiter icy toute equiuoque, et de ne donner aucun pretexte aux ennemis des deffenseurs de St Augustin, de prendre un jour auantage de leurs signatures pour opprimer, s'ils pouuoient, la verité. Mais si vous voulez me permettre d'ajouter encore icy un mot, je vous suplie de vouloir bien faire auec moy cette derniere reflexion qui me paroît importante. Si jamais il y a eu un tems fauorable pour la signature sans restriction, ça été sous le Pontificat de Clement IX. Rome auoit nommé des commissaires pour faire le procez aux IV. Prelats qui auoient marqué dans leurs mandemens la distinction du fait et du droit. Sur cela XIX. Euêques, touchez d'un saint zele pour l'honneur de l'Episcopat, ecriuirent au Saint Pere, que les IV. Prelats condamnant tres sincerement les V. propositions, c'étoit une chose nouuelle et inouye dans l'Eglise d'exiger d'eux la creance pour un fait particulier tel qu'étoit l'attribution de ces propositions à Jansenius ; que la plupart des autres Euêques aiant declaré aussi bien qu'eux dans leurs dioceses la distinction de ce qui est dû au droit, et de ce qui est dû au fait, suiuant la doctrine constante des Cardinaux Baronius et Bellarmin et des plus sauans auteurs, l'archeuêque de Sens et

l'euêque de Châlons en parlerent dans les mêmes termes tant au Nonce de Sa Sainteté qu'au Roy. Le Pape, content de cet eclaircissement, donna les mains de bon cœur pour calmer toute cette grande tempête. Jamais donc la distinction du fait et du droit ne fut mieux ny plus clairement etablie à Rome et en France. Cependant ny M. l'Euêque d'Aleth, ny les trois autres Prelats ne crurent point pouuoir en conscience obliger leurs ecclesiastiques à la signature pure et simple, mais ils la firent signer au bas des procez verbaux où ils auoient exprimé tres clairement que l'Eglise ne les obligeoit à la creance que du droit, et seulement à un silence respectueux pour le fait. Et M. Arnauld ne signa aussi qu'auec la même restriction, tant il est vrai que l'on ne peut trop craindre de blesser la verité, surtout quand on a des surueillants qui cherchent à profiter de nos equiuoques. Voila, ce me semble, mon cher Pere, une regle sur laquelle on peut se conduire encore aujourd'hui, et d'autant plus qu'au lieu qu'alors tant d'Euêques de la France s'expliquoient tres clairement au Pape même, touchant la distinction du fait et du droit, nos plus illustres Prelats semblent à l'enuy se signaler presentement dans l'attribution tres expresse qu'ils font de leurs ordonnances des V. propositions condamnées au liure de Jansenius, qu'ils nous representent sans aucun doute comme l'auteur de ces heresies (1). Je sens que ma poitrine m'impose silence, et me reproche même en quelque sorte d'en auoir trop dit (2). Je vous suplie, mon cher Pere, de le prendre en bonne part, comme un effet de la confiance que vous m'auez temoignée, et comme une suite de l'ouuerture que vous auez bien voulu me donner sur ce sujet, qui n'est nullement de ma competence. Il l'étoit beaucoup plus de celle de M. de Tillemont, cet excellent prêtre du Seigneur, dont vous connoissiez la sagesse et la retenuë; et j'ay sçû aussi que, nonobstant son extrême modestie, il parla tres fortement, le jour deuant sa mort (3), à deux de nos amis

(1) Le résumé de l'affaire du Formulaire était d'autant plus facile à faire pour du Fossé qu'il l'avait exposée avec détail dans ses *Mémoires*, notamment, t. II, pages 155-158, et t. IV, 193-197.

(2) Il écrivait cette lettre, quand la maladie l'avait obligé de suspendre, depuis le mois de février, la rédaction de ses *Mémoires*. Voir plus haut, p. 262.

(3) C'est-à-dire le 9 janvier 1698, à peu près deux mois avant l'époque où du Fossé écrivait cette lettre.

pour faire voir combien la resolution qu'ils auoient prise de persuader à tout le monde la signature pure et simple, pouuoit être prejudiciable à la verité. Je me tais donc de bon cœur, aimant mieux qu'on ecoute un Prêtre si humble et si éclairé, qu'un laïque comme je suis, sans autorité et sans caractere. Mais trouuez bon qu'auant que je finisse je vous assure que le sentiment que vous auez proposé comme le vôtre, et comme celuy de l'illustre mort, ne donne aucun droit à nos amis de vous regarder comme aïant été abandonné de Dieu pour cela. Je me souuiens que Mr Arnauld donna d'abord son approbation au liure du P. Malbranche, après l'auoir lû un peu à la hâte (1). Qui voudroit luy faire un crime d'auoir depuis refuté ce même liure auec tant de force, auroit grand tort; car c'est au contraire une marque de son amour pour la vérité d'auoir condamné auec connoissance de cause un liure qu'il auoit approuué sans le connoître à fond (2). Je ne m'etonnerois non plus beaucoup que, connoissant les bonnes intentions du Pape, et voyant son Ier Bref precedé par la profession de foy de Mr d'Hennebel (3), il ait pu approuuer d'abord les veuës que quelques uns luy donnerent des consequences que l'on en pouuoit tirer pour la signature. Mais quand la chose seroit aussi constante qu'elle paroît douteuse à quelques

(1) Arnauld ne semble pas mériter tout à fait ce reproche. Le premier volume de *La Recherche de la Vérité* fut publié en 1674, et l'idée de Malebranche que « nous ne voyons rien qu'en Dieu, » apparut dans le courant du livre III, vers la fin de ce volume. Le deuxième suivit de près, en 1675, et ce ne fut que dans les Eclaircissements postérieurs du troisième, en 1678, qu'il développa davantage cette idée et acheva peut-être de la former. « S'en tenant pour la *Recherche de la Vérité* « à l'ensemble d'une première impression et ne s'appliquant pas alors « à un examen particulier du livre, il en marquait une grande estime, « et se liait avec l'auteur. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. V, p. 204. — Mais ce fut le *Traité de la Nature et de la Grâce* (1680), qui jeta l'alarme dans l'esprit d'Arnauld et de Bossuet, et amena la rupture.

(2) Il le fit 1° par le *Traité des Vraies et des Fausses Idées* (1683), où il combat les principes de la *Recherche de la Vérité;* 2° par ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le Traité de la Nature et de la Grâce.* Le premier ouvrage n'était qu'une préparation au second.

(3) Hennebel, Janséniste flamand, fut le député de l'Université de Louvain dans cette affaire du Formulaire, soulevée par l'archevêque de Malines, à la suggestion du docteur Steyaërt. Voir Besoigne, *ibid.*, t. VI, pages 129-130.

amis, on pourroit toujours la regarder comme la premiere approbation du liure du Pere Malbranche. Et le deuxieme Bref (1) du même Pape, auec les ordonnances toutes nouuelles des premiers d'entre nos Prelats, etant joints aux raisons conuaincantes qu'il a etablies dans tant d'ecrits contre la signature au Testament spirituel qu'il nous a laissé (2), et à l'exemple qu'il a luy même donné auec les IV. Prelats au tems de la Paix de l'Eglise, en ne signant qu'auec restriction, après même que les Euêques de France s'etoient expliquez si clairement au Pape touchant la distinction du fait et du droit ; tout cela, dis je, semble donner à nos amis un juste sujet de juger quels seroient les veritables sentiments de ce grand homme sur l'etat present des affaires de l'Eglise. Quant à ce qui vous regarde en particulier, mon cher Pere, qui nous a établis juges pour nous ingerer de vous condamner ? Si S. Cyprien disoit autrefois, à l'occasion d'un differend qu'il auoit auec ses confreres touchant un point de la derniere consequence, qu'il ne pretendoit point que son sentiment fust une loy pour les autres ; combien deuons nous être encore plus reseruez à l'égard d'un Prêtre que sa grande pieté, et ses longs et excellens trauaux pour l'Eglise nous rendent à tous venerable ? Je vous suplie donc de me pardonner la liberté auec laquelle je vous ay dit mes pensées, et de me faire la justice d'être persuadé que je seray tant que viuray auec une estime tres sincere, et un profond respect, etc., etc.

3. *Seconde et derniere lettre de Mr du Fossé au Pere Quesnel* (3).

Ce n'est nullement dans le dessein de contester auec vous, mon cher Pere, que je me donne l'honneur de vous repondre encore une fois sur l'affaire qui a fait quelque bruit entre vous et nos amis. Je

(1) 29 novembre 1696.

(2) Le paragraphe VI du *Testament spirituel* d'Arnauld expose « sa « soûmission aux Bulles sur les cinq Propositions; » en expliquant pourquoi « il n'a jamais pu se résoudre à signer purement le Formu- « laire. » HISTOIRE DE LA VIE ABRÉGÉE D'ARNAULD, etc., pages 267-278. — On a vu que du Fossé a discuté longuement les motifs de la conduite d'Arnauld, au sujet de la signature, plus haut, pages 193-197.

(3) Elle doit avoir été écrite environ dans le même temps, mars 1698.

suis éloigné infiniment par ma propre inclination de toute dispute ; et l'état même où je me trouue m'en doit éloigner plus que jamais (1), puisque la paix, l'union et la charité sont le caractere essentiel d'un chretien qui songe à la mort. Je vous diray donc seulement que je suis tres edifié de la lettre que vous m'auez fait la grace de m'écrire (2), et que j'y trouue de quoi me consoler en quelque sorte des grandes frayeurs que j'auois conceuës de vos differends ; car je comprends par la maniere dont vous expliquez votre sentiment, qu'à vous bien entendre les uns et les autres, vous n'êtes pas si eloignez dans le fonds de penser les mêmes choses. Vous conuenez, ce me semble, de chaque côté, que, s'il paroît clairement par les Brefs (3) dont il est question que le Saint Siege n'exige point la creance du fait de Jansenius, il n'y a aucune difficulté à la signature ; et la dispute se reduit à ce seul point que vous dites que ces Brefs marquent la choses clairement, et que les autres sont conuaincus du contraire. Vous reconnoissez aussi, mon cher Pere, que ceux qui sont persuadez que les Brefs ne s'expriment point assez clairement sur la chose dont il s'agit, feraient tres mal de signer, mais vous trauaillez en même temps à faire connoître par l'autorité de l'illustre mort (4), par la creance la plus generale et même par plusieurs raisons, que nos amis ne deuoient point s'eleuer auec tant de force contre un sentiment qui, etant si bien approuué, est capable de mettre en repos la conscience de tant d'Ecclesiastiques, et de desarmer la mauuaise volonté des ennemis. Voilà, autant que j'en puis juger, le fondement des disputes, qui se sont excitées entre vous et nos amis. Mais en verité il me paroît que, lorsque tous vont au même but, et qu'on ne cherche sincerement, de part et d'autre, qu'à seruir l'Eglise, on doit trauailler auec un peu plus de paix à s'eclaircir mutuellement, et se souuenir toujours, dans la dispute, de cette excellente parole de saint Augustin : « Que c'est par la seule charité « qu'on peut esperer d'entrer dans la verité : *Non intratur veri-*

(1) C'est ainsi que Pline le Jeune avait dit : « Optimos esse nos, dum infirmi sumus. » *Lettres*, l. VII, 26. Mais ces conciliantes dispositions d'esprit furent celles de toute sa vie.

(2) Le Recueil de Klarenburg ne contient pas la seconde lettre du P. Quesnel à laquelle du Fossé répond.

(3) Ceux d'Innocent XII. Voir plus haut, pages 317 et 326.

(4) Arnauld, le docteur.

tatem nisi per charitatem. » Je voudrois auoir assez de lumiere, et assez d'acquis, pour pouuoir concilier en quelque sorte vos sentimens, et vous faire voir que vous auez raison en quelque sorte de part et d'autre dans ce que vous soutenez. Mais qui suis je pour l'entreprendre et pour oser me flatter d'y reüssir? Je dirois à nos amis que je crois que vous auez de fortes preuues pour persuader que les Papes Clement IX. et Innocent XII. n'ont point pretendu exiger la creance interieure du fait de Jansenius. Les sentimens de ces deux Papes sont pour le dire ainsi d'une autorité publique, en sorte que vous auez droit d'assurer ce fait comme etant constant. Mais je vous dirois en même tems, mon cher Pere, que je tiens nos amis encore mieux fondez à assurer que la veritable intention du Pape Alexandre VII. a été d'exiger veritablement cette creance du fait de Jansenius de ceux qui signoient son formulaire. Ensuite je vous prierois les uns et les autres d'examiner serieusement, deuant Dieu, à quoy on doit se determiner, lorsqu'il s'agit de faire un serment, et d'attester, sur la verité des Saints Euangiles, que l'on condamne des propositions extraites du liure de Jansenius, lorsqu'un de ces Papes dit clairement, et sans aucune ambiguité, qu'elles sont condamnées dans le même sens que cet auteur les a enseignées, et qu'un autre se contente de dire : *In sensu obuio*, dans le sens qui se presente d'abord à l'esprit, sans reuoquer ce qu'a dit son predecesseur, et confirmant même en general tout ce qui est dans son Bref; je vous supplierois de me dire de bonne foy par lequel de ces deux Brefs il est plus raisonnable de croire que le vray sens de la signature pure et simple de tant d'Ecclesiastiques, que vous voulez authoriser, sera déterminé, et si ce ne sera plutôt par celui qui condamne nettement le sens de Jansenius, que par celuy qui ne s'en explique que d'une maniere qu'on peut regarder comme équiuoque. Je vous prierois encore de considerer quelle assurance nous auons qu'il ne viendra point un autre Pape, aprés celuy cy, qui, sollicité et gagné par le grand credit des Jesuites, fera la même chose qu'ils firent faire à Alexandre VII. pour appuyer plus que jamais la condamnation de Jansenius (1). Et ne voyons nous pas

(1) Ce résumé historique sur la signature du Formulaire se retrouve dans les *Mémoires*, plus haut, t. IV, p. 193-197. — Clément XI donnera pleinement raison à la clairvoyance de du Fossé, en lançant, en 1705,

aussi que, dès à présent, nos plus illustres Prelats se declarent hautement, dans leurs ordonnances, contre le liure de Mr d'Ypres. Ainsi tant que l'on ne signe point au bas d'un écrit, où la distinction du fait et du droit est marquée expressement, on expose la signature à telle explication que l'on voudra y donner, et elle pourra être regardée tantôt comme bonne, et tantôt comme mauuaise, selon que le credit des ennemis de la verité sera plus ou moins grand sur l'esprit des Papes. Car je ne sçaurois assez vous representer ce que j'ay pris la liberté de vous marquer dans ma dernière, que les auteurs principaux de la signature ont eu en veuë principallement de faire tomber la condamnation des V. propositions sur le liure de M. d'Ypres (1). Comme c'est donc à quoy ils se sont uniquement attachez depuis tant d'années, il semble être de la derniere consequence de n'appuyer pas leurs pretentions par la signature pure et simple d'un formulaire qui attribue nettement les propositions condamnées à ce saint prelat qu'ils ne haïssent que parce que la doctrine qu'il soutient, et qui est celle de St Augustin, condamne celle de leur Société (2). Ainsi, je vous auouë, mon cher Pere, que je suis plus timide que vous n'êtes, et que ce qui a fait peur à notre ami M. de Tillemont, me fait peur aussi, quoique vous me temoignez n'en auoir aucune crainte, lorsqu'il dit, selon que vous me le mandez (3); « que les ennemis appuyez de toutes les « puissances de la terre crieront un jour par 40,000 bouches, qu'on « est conuenu du fait, et qu'on s'est parjuré, et qu'ils le prouueront « par les paroles claires et positiues du formulaire, » que l'on a

la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, qui constate, du côté de Rome, l'infraction à la paix de Clément IX On peut dire que les écrits du P. Quesnel n'y ont pas été étrangers, et « la saisie de ses papiers en « 1703, en donnant les moyens ou les prétextes de persécutions sans « nombre, semble le point de départ et le signal d'une recrudescence « de fanatisme dans tous les sens. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. V, p. 320.

(1) Voir sa lettre précédente, plus haut, p. 233.

(2) Nous n'avons pas la lettre où le P. Quesnel citait cette opinion de M. de Tillemont, et dont celle-ci est la réponse.

(3) Du Fossé se rangeait donc parmi ces *rigides*, dont il a été question, et qui suivaient l'exemple de Dom Gerberon. Voir plus haut, page 321, note (2).

signé auec serment. Vous voulez bien même que je vous dise, qu'il y a dans ce que vous soutenez quelque chose qui me surprend. Car, en même tems que vous prouuez que l'on peut signer presentement, vous reconnoissez que M. Arnauld n'auroit pû le faire, quoy que vous vous authorisiez de son nom pour engager le commun des Ecclesiastiques à signer. Et je vois aussi que plusieurs de ceux qui approuuent vos ecrits sur la signature temoignent en même tems qu'ils ne voudroient pas la faire pure et simple, et qu'ils ne la conseilleroient pas aux Religieuses de P. R. Comment donc peut on conseiller aux autres ce qu'on reconnoit ne pouuoir faire soy même? J'auoue n'auoir pas assez de lumiere pour demêler cette espece de contradiction; car enfin, si l'on est persuadé que les Brefs s'expliquent suffisamment pour mettre à couuert la conscience; cela sembleroit deuoir regarder tout le monde, et encore plus ceux qui croient voir plus clairement ce qu'il y a de plus fauorable dans ces Brefs que tous les autres. Quant à ce que vous me temoignez, mon cher Pere, du petit nombre de ces personnes presque inconnuës qui s'opposent au sentiment presque general que vous proposez dans vos écrits, permettez moy de vous dire que l'on n'a jamais jugé de la bonté d'une cause par la multitude des personnes qui la soutiennent, mais par les raisons dont ils l'appuyent (1); que souuent la raison et les bonnes preuues se sont trouuées du côté du plus petit nombre. L'Histoire Ecclesiastique nous en fournit trop d'exemples. Mais de notre tems n'auons nous pas vu une poignée de gens à P. R. s'opposer à une nombreuse société appuyée d'un nombre infini d'amis puissans? Dieu éclaire quelquefois des gens inconnus, et leur donne des lumières que d'autres n'ont pas. Moyse etoit rempli de sagesse pour la conduite du peuple de Dieu; Jethro cependant luy vient donner un conseil tres sage qu'il ne prenoit pas luy même; St Pierre étoit reconnu, et auoit été etabli par l'autorité de J. C. le chef du college apostolique, et de toute son Eglise; cependant St Paul, qui etoit un nouueau venu, et d'abord un inconnu, selon qu'il le dit luy même aux autres Apôtres, lui fit remarquer une faute qu'il

(1) Par le motif qui déterminait, au dire de Cicéron, l'orateur Marc Antoine dans le choix de ses preuves : « Equidem quum colligo argu- « menta causarum, non tam ea *numerare* soleo, quam *expendere*. » De l'Orateur, liv. II, ch. 76.

faisoit dans la fonction de son ministère; St Prosper etoit un simple laïc, et cependant il ne laissa pas, etant animé de l'esprit de Dieu, de soutenir presque seule la verité de la grace de J. C. contre un tres grand nombre de personnes qui la combattoient. Ce n'est donc pas, ce me semble, au petit nombre, ny même à la qualité des personnes qu'il faut regarder, mais à la force ou à la foiblesse de leurs raisons. Au reste, je ne puis pas approuuer, mon cher Pere, qu'on en ait usé à votre egard comme vous vous en plaignez, et je ne sçaurois comprendre comment des amis qui aiment et qui cherchent la verité, ne le font pas auec cette charité, et cette paix si necessaire pour rendre l'esprit plus susceptible de la verité qu'on luy propose. Je vous promets de contribuër, autant qu'il me sera possible, pour empêcher à l'auenir que la charité ne soit blessée ; s'ils ont quelque chose à vous repondre, qu'ils le fassent simplement, et que la force de leurs reponses soit dans les raisons, et non dans les expressions qui doiuent être toujours assaisonnées de l'onction de la charité (1). Pour moi, mon cher Pere, voila la derniere fois que je prendrai la liberté de vous parler de ces affaires. Ce n'est point à moy à raisonner maintenant, mais à souffrir en silence les coups de marteau dont il plaist à Dieu, comme vous le dites, de me frapper, pour me rendre digne d'entrer dans la structure de son edifice. Je vous conjure de le prier plus que jamais que ces coups si salutaires de sa main misericordieuse ne me deuiennent pas inutiles par ma faute, mais qu'ils me procurent à la fin une place dans la cité sainte où nous tendons.

4. *Lettre de Mr Thomas du Fossé à Mr Fonteine* (2).

✝

Ce 25. juillet 1695.

Je ne doute pas, Mr, que vous n'ayez vû, ou au moins que vous n'ayez entendu parler d'un petit ecrit qui a été fait contre votre

(1) Toutes ces discussions théologiques tournaient facilement à l'aigre.

(2) Les six premiers mots de ce titre sont de l'écriture de Mlle de Théméricourt, d'après M. C. Karsten qui la connaît bien. Les trois derniers mots ont été ajoutés par une autre main. Ils sont d'une écriture que nous avons déjà trouvée dans le Manuscrit des *Mémoires* pour

traduction du commentaire de St Chrisostome sur les Epitres de St Paul, et particulierement sur celle aux Hebreux (1). Il est vray que j'ay été touché sensiblement de la malignité que fait paroître l'auteur de cet ecrit, et des consequences qu'il en tire contre tous ceux qui aiment la vérité, comme s'ils auoient entrepris effectiuement d'etablir le Nestorianisme dans l'Eglise (2). Je sçais, Mr, que vous êtes infiniment eloigné d'auoir eu la moindre pensée de ce que cet autheur vous impute si malignement, et, par une consequence qu'il luy plaît de tirer, à tous vos amis. Mais comme il y a certainement dans votre traduction des expressions qui vous ont échappé, tres opposées à la doctrine de l'Eglise, sur le sujet de l'Incarnation; que cela fait un fort grand bruit dans le monde; qu'on a fait une denonciation de ce liure, comme du renouuellement du Nestorianisme tout pur; qu'on l'attribuë à Mr Arnauld et à tous ses amis, et que cette affaire peut auoir de tres facheuses suites; j'ay crû que notre ancienne amitié (3) m'engageoit à vous dire sur cela mon sentiment, et à vous marquer comme un vray amy, ce que je me croirois obligé de faire en pareille rencontre. Vous sauez, Mr, qu'il n'y a rien qui nous doiue être plus cher que notre foy, et que tous les saints, qui etoient les plus insensibles pour tout le reste, ont toujours parû auoir un zele tout particulier pour temoigner la pureté de leur creance. Il est certain que, dans votre traduction du Commentaire

un passage du tome II, p. 282, où les mots : « Et celuy qui l'accompagnoit, » ont été remplacés par : « *Mr Fontaine,* » comme on le voit dans notre texte. — Tous les en-tête des lettres seront désormais de la main de Mlle de Théméricourt.

(1) Il donna cette traduction depuis 1682 jusqu'en 1690, en cinq volumes in-8°, et une édition in-4°. L'écrit doit être *Le Nestorianisme*, etc. Voir la note ci-après.

(2) Le P. Daniel l'attaqua par une lettre suivie d'une dissertation latine, et un autre Jésuite, le P. Rivière, lança contre lui *Le Nestorianisme renaissant dénoncé à la Sorbonne*, 1692. « C'est contre cet « Ecrit que le P. Quesnel a fait celui qu'il a intitulé : *Le Roman du « Nestorianisme renaissant*, qui parut in-4. en 1693. » *Abrégé de la Vie de M. Fontaine*, en tête de ses Mémoires, t. I, p, xv.

(3) En 1666, ils logeaient ensemble dans le faubourg Saint-Antoine, et du Fossé en parle dans ses *Mémoires*. Voir à la Table : Fontaine (Nicolas). A son tour Fontaine fait souvent l'éloge de son ami dans ses *Mémoires*.

de St Chrisostome sur l'Epitre aux Hebreux, homelie 3e, il se trouue par deux fois cette expression, *qu'il y a 2 personnes en J. C.* Cette expression, comme vous le jugez bien, est purement nestorienne : et il me paroît inconceuable comment des approbateurs ne l'ont pas remarquée, à moins qu'ils ne l'ayent pas luë. J'ay examiné les 2 endroits sur le Grec, et j'ay trouué, Mr, qu'en l'un, c'est la traduction latine qui vous a fait tomber dans cette faute, aiant ajouté *personas*, quoyque dans le Grec il n'y ait que ἕν (1), et qu'en l'autre vous auez suiui effectiuement le Grec où il y a δύο πρόσωπα, qui signifie *duas personas*, selon tous les dictionnaires, et selon l'intelligence ordinaire du Grec, mais qui neanmoins par raport à la foy catholique, et au sens de St Chrisostome, ne peut être pris en cet endroit que pour les deux natures distinctes et unies, hypostatiquement dans une seule personne διηρημένα κατὰ τὴν ὑπόστασιν. Et ainsi il eût eté necessaire, en mettant 2. natures, de joindre une note par laquelle on auroit marqué que le mot grec πρόσωπα signifie ordinairement *personas*; mais qu'en cet endroit on ne pouuoit l'expliquer d'une autre maniere que par *natures*. Il y a un autre endroit où l'autheur de l'ecrit vous accuse encore tres malignement d'auoir parlé de J. C. comme s'il n'étoit pas Dieu. Voicy le raisonnement de St Chrisostome : « Et de peur que quelqu'un ne dise : ce que « vous nous dites, ô Paul, est ce de J. C. que vous le sauez ? Ils « les preuient et leur montre que ce qu'il leur auoit dit, etoit digne « d'être crû, et parce qu'il auoit appris ces choses de J. C., et « parce que Dieu les attestoit maintenant, non seulement par une « voix qu'on entendoit, mais encore par diuers prodiges. » Il se plaint et crie beaucoup à cause que vous auez traduit ainsi : « Mais « comme les Hebreux pouuoient dire à St Paul que c'etoit de J. C. « seul qu'il auoit appris ce qu'il leur disoit; pour s'authoriser dauantage il marque que c'est non seulement J. C., mais Dieu même « qui l'a dit. » etc. Il est vray, Mr, que cette traduction, qui n'est pas assez exacte, semble distinguer trop J. C. d'auec Dieu; quoy que ce qu'on pourroit dire pour vous justifier contre cet auteur, c'est que les Hebreux auoient effectiuement une grande repugnance à regarder J. C. comme Dieu; et qu'ainsi il semble que c'etoit entrer dans leur pensée de parler de la sorte. J'ay encore examiné un

(1) Le texte donne à tort ἕνο, qui n'est pas grec.

autre endroit où St Chrisostome dit : « Vous voiez comment (le Pro-
« phete) en parlant de la nature incréée de J. C. parle toujours en « même tems de son Incarnation, qu'y a t il rien de plus clair? « Vous auez vû comment ce n'est pas une même chose d'être créé, « ou d'être engendré, car il n'auroit pas usé de cette distinction; « et après auoir dit (des Anges) qu'il les a fait (ses ministres), il « n'auroit pas dit en parlant au fils, pour marquer la difference (du « fils et des Anges) : Votre trône, ô Dieu, subsiste eternellement. » Il est vray, Mr, que l'autheur de l'ecrit (1) a eu raison de remarquer que la maniere, dont vous auez traduit ce passage, ne se peut justifier, car vous n'y parlez point de l'Incarnation, et vous n'y marquez point la difference qu'il y a entre être creé et être engendré. Voicy ce que vous mettez : « St Paul partout accomode ce qu'il dit de « J. C. auec tant de sagesse, qu'il ne blesse ny sa diuinité ny son « humanité. » J'auouë que je ne vois rien de cela dans l'original, et vous ajoutez : « S'il etoit fils et creature en même temps, il ne « diuiseroit pas si exactement les choses. » Il est certain cependant que J. C. est fils de Dieu, et qu'il est en même tems creature comme homme. Je ne parle point du reste du passage que vous pouuez voir dans l'original, et que vous reconnoîtrez être tout changé et tout estropié dans votre traduction. Il y a aussi d'autres endroits que cet autheur reprend auec beaucoup de fondement, quoy qu'en même tems auec beaucoup de malignité, puisqu'il vous attribuë, et à tous ceux qu'il n'aime pas, des sentimens qu'il est certain que vous êtes bien eloigné d'auoir aussi bien qu'eux. Si vous voulez donc bien, Mr, que je vous ouure mon cœur sur tout cela, et que je vous dise, en vray amy, ce que je croirois que Dieu demanderoit de moy, si je me trouuois en votre place, voicy quelle est ma disposition tres sincere. Il me semble que, lorsque nous auons donné à nos freres d'être scandalisez par des expressions qui combattent directement la verité de la foy, nous sommes precisement obligez de protester que nous n'auons point d'autre foy que celle de l'Eglise; que ces expressions nous ont echappé par inaduertance, et contre notre volonté, et que nous ferons faire au plustot des cartons où ces fautes seront corrigées, aimant souuerainement la verité, et aïant une vraye reconnoissance de ce qu'on nous a donné lieu de reconnoître et de reparer

(1) Le Père Rivière. Voir plus haut, p. 332, note (2).

ces fautes. Je declarerois en même tems tout ce qui m'a eté une occasion de tomber dans ces fautes; comme ce que je vous ay marqué au sujet des 2. passages où vous dites qu'il y a 2. personnes en J. C., et j'ajouterois ensuite une tres forte protestation par laquelle je prendrois Dieu même à temoin, comme il est permis dans ces sortes d'occasions, que si quelqu'un a encore la malignité de m'attribuer après cela un mauuais dessein, ny aucune intention directe ou indirecte de blesser en quoy que ce soit la doctrine de l'Eglise, il blesse luy même la verité et la charité, et qu'il en rendra compte un jour deuant Dieu, où je l'appellerois effectiuement, n'y ayant point d'autre tribunal où ce qu'il y a de plus caché dans nos consciences puisse être jugé, lorsqu'on se refuse de se rendre au temoignage tres sincere que nous en rendrons. Mais il y a encore une chose, Mr, sur la quelle je me croirois obligé de satisfaire à la justice et à la verité. Vous voyez la malignité auec laquelle cet autheur pretend faire retomber sur Mr Arnauld et tous ses amis l'accusation du renouuellement du Nestorianisme fondé sur les fautes qui vous ont échappé dans votre traduction. Je croirois donc que la charité et la justice exigeroient de moy que je fisse aussi une declaration solennelle, que mes fautes ne peuuent être attribuées à d'autres qu'à moy, puisque je trauaille sans donner aucune communication de mes ouurages ny à Mr Arnauld ny à tous ses amis, et qu'ainsi ce seroit la plus grande de toutes les injustices de pretendre et de vouloir rendre responsables de ce que je fais, des personnes que je ne consulte jamais sur ces ouurages. Je croy, Mr, que si vous donniez au public quelque chose de semblable à ce que je prends la liberté de vous marquer icy, vous arreteriez les mauuaises suites d'une telle denonciation, vous vous acquitteriez enuers l'Eglise de ce que vous lui deuez, et vous rendriez une justice entiere à ceux qui n'ont eu aucune part à votre traduction. Je crois auoir l'honneur d'être assez connu de vous, pour que vous soyez persuadé que c'est la seule charité qui m'a engagé à vous ecrire, et je veux aussi me flatter que vous ne serez point choqué de la liberté d'une personne qui vous a toujours aimé, honoré, et qui ne croit pas pouuoir vous marquer d'une maniere plus sensible et plus solide qu'elle est Mr, tout à vous, T. D. F. (1).

(1) Ces initiales, on le voit de reste, veulent dire : Thomas Du Fossé.

J'oubliois à vous dire, mon cher Mr, qu'il me semble que c'est l'action la plus genereuse et la plus digne d'un vray chretien que vous puissiez faire, car c'est une chose fort humaine de tomber dans quelque faute; mais c'est le caractere d'un cœur rempli de l'amour de la verité de se condamner soy même, lorsqu'on reconnoît l'auoir blessée, et c'est alors qu'il faut dire ce que dit S. Augustin en parlant de soy même (1) : « Qu'il y a de l'imprudence à reprendre une per« sonne qui est portée la premiere à reprendre ses propres fautes. « Il est vray, ajoute ce saint, que j'aurois dû ne pas ecrire ce que « j'ay ensuite desapprouué, puisque je ne desapprouuerois pas assu« rement les choses, si j'auois dû les écrire. Mais enfin, dit il encore, « il faut que la modestie supplée à ce qui a pu manquer à la lumière, « et que celuy qui m'a paru ecrire sans faire aucunes fautes, témoigne « en les corrigeant qu'il a regret d'auoir dit ce qu'il reconnoît « n'auoir pas dû dire : *ut qui non valuit omnia impenitœnda « dicere, saltem pœniteat quœ cognoverit dicenda non fuisse.* » (2). Voila Mr, des sentimens d'un esprit vraiment grand, et attaché uniquement à ce qu'il y a de veritable ; voila ce que c'est que d'auoir l'esprit fait comme etoit celuy du plus sauant et du plus humble Euêque qui ait eté dans l'Eglise. Mais je tire encore de son raisonnement cette consequence, que ceux qui ont denoncé votre liure seront reduits à se taire, du moment que vous parlerez pour vous excuser, et que vous corrigerez par des cartons les fautes que vous aurez remarquées (3). Ainsi vous preuiendrez tout d'un coup les mauuais

(1) Le Ms. porte à la marge : *Retract. Prolog.*, c'est-à-dire : *Retractationum Prologus*, placé en tête de ces deux Livres, *Rétractations*, qui sont la critique et le préambule des Œuvres de Saint-Augustin.

(2) Le Ms. donnait : *pœniscat qua*, mots corrigés d'après le texte d'un Ms. de Louvain, que seize autres Manuscrits n'admettent pas, et rejetés en note dans l'édition in-f° de Paris. François Muguet, 1679. La phrase serait empruntée à la lettre 7 d'Augustin à Marcellin.

(3) Fontaine suivit de point en point les conseils de du Fossé. « Le 4 septembre 1693, il envoya de Viry (village en deça de Corbeil) « où il étoit, une Lettre à M. de Harlai Archevêque de Paris dans « laquelle il fait une profession de foi très exacte sur les erreurs « qu'on lui imputoit. » Il y joignit une rétractation humble et respectueuse; il fit mettre plusieurs cartons, et n'en fut pas moins condamné par l'archevêque. Attaqué de nouveau, il répondit par un nouvel écrit qui suscita encore le *Nouveau progrès du Nestorianisme*

effets de leur volonté, qui cherche, sous pretextes de quelques fautes qu'il est aisé de changer, à etouffer de bons liures dont l'Eglise est édifiée, et vous aurez en même tems la consolation d'auoir dechargé plusieurs personnes que vous estimez, du blâme injuste qu'on fait retomber sur eux, et qu'il seroit contre leur conscienee de souffrir qu'on leur imputât, puisque la pureté de leur foy leur doit être cher audessus de tout.

5. *Lettre du même* (1).

Nous avons été aussi surpris que vous, Mr, du retour de votre fieure; nous ne sommes pas accoutumez à la voir ainsi reuenir, après que nous l'auons chassée auec un si excellent remede. Vous seul seriez capable de faire affront à notre faculté (2), puisque les maladies chez vous sont plus en sureté que nos François ne l'ont eté dans le chateau de Namur (3). Il faut neanmoins bombarder de noueau auec notre salpêtre, si cette fieure maligne et malitieuse ose encore se venir loger chez vous, et j'ose bien me flatter que nous l'emporterons d'assaut, non l'epée, mais le verre ou l'écuelle à la main. Je vous suplie de nous faire la grace de nous donner de vos nouuelles pour nous tirer de l'inquiétude où nous sommes sur l'etat de votre santé. Vous serez sans doute bien aise de sauoir ce que nous auons appris d'original, et ce qui commence à être public dans Paris. Vous auez ouy parler de l'exil du Pere de Ste Marthe, General de l'Oratoire (4), à l'occasion d'une lettre ecrite par un Pere

renaissant, etc., attribué au même P. Rivière, jésuite. Voir l'*Abrégé de la Vie de M. Fontaine*, dans ses MÉMOIRES, t. I, p. XVI.

(1) La date probable est 1695, et le nom du destinataire, Nicolas Bouvet, curé du Fossé. Les notes donneront les motifs de cette attribution.

(2) Les *Mémoires* témoignent, en plus d'un endroit, des études médicales de notre auteur, qui se fait un devoir de consigner les recettes venues à sa connaissance.

(3) Les Français s'étaient emparés de Namur en 1692; mais Guillaume d'Orange l'avait repris, le 4 août 1695. Ce passage donne à enser que la lettre est écrite à la fin de 1695, ou bien au commencencement de 1696.

(4) Abel-Louis de Sainte-Marthe, élu le 3 octobre 1672, avait été relégué dans le Prieuré de Saint-Paul au Bois, près de Soissons, par

de l'Oratoire, nommé de Bordes, a feu l'Archevêque de Paris (1), où il parloit de sa Congregation d'une maniere desauantageuse, et donnoit à ce Prelat des Memoires qui ne pouuoient seruir qu'à troubler beaucoup cette compagnie où il y a tant d'excellens sujets. Jusqu'à present on n'auoit rien sceu de cette lettre, sinon que le Pere de Ste Marthe l'ayant euë entre ses mains, et en ayant fait de grands reproches au Pere de Bordes, à qui même il la montra, ce Pere outré alla trouuer Mr de Paris chez luy, fit ses plaintes du peu de fidelité qu'il luy auoit gardée, en donnant sa lettre a son General même. Sur quoy M. de Paris alla trouuer le Roy, luy representa que le Père de Ste Marthe auoit eu la hardiesse de lui derober dans son portefeuille, et sous le cheuet de son canapé, une lettre de la derniere consequence, et engagea Sa Majesté à l'exiler, comme il l'a toujours été jusqu'à present (2). Depuis la mort de M. de Paris, M. l'archeuêque de Reims (3) etant chez le Roy, et s'entretenant de ce Prelat, prit occasion de luy decouurir un grand secret, et luy demanda si S. M. se souuenoit d'une certaine lettre du Pere de Bordes, au sujet de laquelle le Pere General de l'Oratoire auoit eté exilé. Le Roy lui dit qu'il s'en souuenoit tres bien. Je crois, ajouta M. de Reims, être obligé en conscience de donner à V. M. le denouement de toute cette affaire, dont je suis moy même la premiere cause, mais une cause tres innocente. Un homme aïant porté chez M. de Paris une lettre où il y auoit pour adresse : *A Mgr l'archevêque, Duc et Pair*, etc., et aïant sceu que ce Prelat etoit à Versailles, alla mettre cette lettre à la poste. Comme l'addresse ne marquoit point *Mr de Paris*, le maître de la Poste me l'enuoya auec beaucoup d'autres, croyant qu'elle fust pour moy. Je l'ouuris auec les autres, sans y faire de reflexion, et, dans la lecture que j'en fis, je ne pus comprendre que ce fust une affaire qui me regardât. Auant

lettres royales, données le 5 octobre 1690. — *Gallia Christiana*, t. VII, p. 995.

(1) Harlay de Champvallon étant mort le 6 août 1695, la lettre de du Fossé est donc postérieure à cette époque.

(2) Le roi ne se laissa fléchir par l'archevêque de Noailles qu'au bout de six ans, en 1696, bien que le Pape Innocent XII eût fait demander la grâce de l'exilé par son nonce Cavalerini. GALLIA CHRISTIANA, *ibid.* — Il se démit le 14 septembre 1696 et mourut six mois après.

(3) Charles-Maurice Le Tellier.

donc que d'acheuer de la lire, je cherchay l'addresse, et je jugeay aussitost qu'il falloit que ce fust à M. de Paris qu'elle etoit ecrite. Je songeay à ce que j'auois à faire, et je ne crûs pas que, puisqu'elle m'etoit ainsi tombée entre les mains, je dusse l'enuoyer à M. de Paris qui en auroit eû du chagrin contre moy, et qui n'eût pu s'en seruir que pour causer quelque nouueau trouble dans la congregation de l'Oratoire. Je manday donc un des principaux de cette congregation et luy remis cette lettre entre les mains pour la donner, sous un secret inuiolable au Pere General, afin qu'il en fist l'usage qu'il jugeroit à propos (1). Il m'a en effet gardé le secret jusqu'à aimer mieux souffrir l'exil, lorsqu'on l'accusoit d'auoir derobé cette lettre à M. de Paris dans son portefeuille, que de declarer comment elle luy etoit tombée entre les mains. Mais d'où vient, dit alors le Roy à M. de Reims, que vous ne m'auez point eclaircy de cette affaire dans le tems ? Je n'osay, Sire, luy repliqua t'il, car V. M. auroit eu peine sans doute à n'en rien dire à M. de Paris, dans la confiance qu'elle auoit la bonté de luy temoigner. Et etant dejà assez mal dans son esprit, il n'auroit pas jugé fauorablement de mon intention, et nous eussions eté plus brouillez que jamais. Le Roy luy repondit qu'il auoit raison, et M. de Reims prit occasion de luy parler d'une maniere auantageuse de l'Oratoire. Voila, Mr, une histoire surprenante, mais qui peut faire connoître à ceux qui sont capables de quelque reflexion, combien les grands sont exposez à faire des injustices, sans qu'ils le sçachent et lors même qu'ils croient n'agir que pour la justice. Je vous enuoyerai dans 8. jours, Mr, par Jean sauetier de Gournay (2), un paquet de liures, c'est à dire 3. paquets reduits à un. C'est le commencement des Explications du N. T. (3). Il y en a

(1) Les détails de ce récit servent à compléter heureusement les quelques lignes du *Gallia Christiana*, dont l'auteur dit « qu'il ne sait « par quel hasard la lettre était venue entre les mains de Sainte-« Marthe.... » : « Quam tamen delapsam revera nescio quo casu in « manus Sammarthani. » T. VII, p. 995.

(2) La nationalité du commissionnaire et le nom de la dame destinataire les rattachant au Pays de Bray; le fond de la lettre et la nature de l'envoi intéressant surtout un prêtre, nous en concluons que cette lettre était adressée au curé du Fossé. Ce serait alors Nicolas Bouvet de Rouen, nommé au Fossé, en 1673, après le curé Julien.

(3) Les *Explications du Nouveau Testament*, dont l'impression avait dû commencer avec le Carême de 1695. Voir plus loin, à la suite de

un pour vous, un pour Mr le Vicaire (1) à qui je vous prie de luy donner de ma part, et un pour Mad° de Haucourt (2) de Clairrussel (3), à qui vous aurez aussi la bonté de le faire tenir. Ce commencement vous pourra faire peur, et vous me blâmerez sans doute de trop de paroles. C'est la preuue de mon incapacité de ne pouuoir dire beaucoup de choses en peu de paroles : *Non in multiloquio deerit peccatum* (4). Je suis, Mr, tout à vous.

6. *Du même à la Mere Agnez Racine Abbesse de Port Royal des Champs* (5).

Ce 6. avril 1697.

Comme mon mal a augmenté considerablement en sorte que je ne puis presque plus parler, j'ay cru, ma Reuerende Mere, deuoir suiure le sentiment de plusieurs de mes amis, et l'auis de Mr Fagon que Mr Racine a eu la bonté de consulter (6) en prenant ma resolution de partir mercredy prochain pour aller à Bourbon dont on pretend

la lettre 10. Cet envoi comprenait saint Mathieu et saint Marc, 2 vol. in-12, 1696. — Voir plus loin la *Liste des ouvrages de du Fossé.*

(1) Le vicaire du Fossé était alors Denis, de Beauvais, comme on le voit par un baptême qu'il fit à la Bellière, en 1691. — Communication de M. Malicorne.

(2) Marthe de Mailly, cousine ou nièce à la mode de Bretagne de du Fossé. Voir t. III, note (1), p. 292. — Hautcourt, dont son père était seigneur, se trouve à 7 kilom. N.-E. du Fossé. — Voir plus loin, ADDITIONS ET CORRECTIONS du t. III et GÉNÉALOGIE.

(3) Prieuré de Bénédictines. Voir plus haut, p. 161. — Son nom n'est pas dans le *Gallia Christiana.* Il recevait les filles des seigneurs des environs comme religieuses. Un de ses Prieurs fut « Le Rd Pere « Mvret Rx de Fontevravld, arrivé le 12e de septembre icy, pour un « second triènal, et mort le 25e du même mois de l'année 1712. Av « Clarrvissel. » Telle est l'inscription placée derrière son portrait, de petite dimension, qui n'est pas sans valeur, et que nous a donné M. Lefebvre, de Saint-Saens, l'un de nos amis. Il le tenait d'un membre de sa famille, originaire de Gaillefontaine.

(4) Dans les *Proverbes de Salomon* (c. 10, v. 19), la négation est mieux placée devant le verbe *deerit.*

(5) Agnès de Sainte Thècle Racine, avant-dernière abbesse de Port-Royal des Champs, de 1689 à 1700, et tante du poète.

(6) Voir plus haut, p. 238.

que les eaux pourront me donner du soulagement. Mais auant mon depart, je prends la liberté de vous demander tres humblement vos prieres et celles de mes cheres sœurs, de qui j'espere la benediction que Dieu pourra donner à ces eaux, ou le fruit qu'il veut que je tire de mon mal pour mon salut. Car je ne sçais pas s'il ne m'est point peut être plus auantageux de demeurer comme je suis, puisqu'encore que la langue serue utilement, comme dit un Apôtre, pour benir Dieu, et pour edifier l'Eglise et le prochain, on la fait seruir souuent à un usage tout contraire. J'ose donc vous suplier, ma Reuerende Mere, de demander à Dieu, non seulement que sa volonté soit accomplie à mon egard, mais que je l'accepte auec soumission et auec joye, comme la regle souueraine à laquelle je dois me conformer. J'ay deuant mes yeux un grand exemple à imiter dans votre personne, et dans toutes nos cheres Sœurs, que Dieu eprouue en tant de manieres sensibles depuis longtemps, et que vous tenez toujours inseparablement attachées à ses ordres et à sa conduite pleine de misericorde sur vous, quoy que seuere en apparence. Je serois indigne de l'union etroite que j'ay le bonheur d'auoir auec votre sainte maison, si je refusois de l'imiter dans cette résignation pleine de foy à ce qu'il plaît au Seigneur d'ordonner de nous. C'est en effet l'humilité de votre patience qui fait toute votre force, et qui vous met à couuert des mauuais effets de la volonté de vos ennemis; nous en auons une joye que nous ne sçaurions trop vous exprimer, mais que nous sentons si viuement qu'elle nous tient lieu d'une preuue assez forte que nous faisions pour le dire ainsi une partie de votre famille, et que bien qu'indignes nous sommes membres d'un même corps. C'est ce qui me donne plus de hardiesse, ma Reuerende Mere, à vous demander part aussi en toutes vos saintes prieres dont je sens un fort grand besoin. Mon frere a souhaitté de m'accompagner dans le voyage (1), et pour ma sœur (2) elle se fait un peu de violence pour demeurer; mais comme une bonne mere, elle voit bien l'engagement qu'elle a de veiller à la garde de sa famille. Nous partons auec la consolation d'apprendre qu'il y a lieu d'esperer que le mal de ma sœur Angelique (3) n'aura pas de si facheuses suites qu'on pouuoit

(1) Voir plus haut, p. 239.
(2) Madame de Bosroger.
(3) Marie Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, à laquelle il adresse les lettres 9 et 10. Voir plus loin pages 346, 348.

l'apprehender, et qu'elle pourra marcher. Je crois neanmoins que, s'il etoit en son choix, elle aimeroit mieux l'usage des bras et des mains (1) que celuy des jambes. Celuy qui a fait les uns et les autres est le maître de son ouurage pour en disposer selon les regles de sa sagesse, sans que nous puissions luy demander pourquoy il en use ainsi. Je vous suplie, ma Reuerende Mere, d'être persuadée du respect et de l'attachement tres sincere auec lequel je suis votre.....

T. D. F.

7. *Du même à la même.*

Ce 2. J. (2) 1697.

Après une aussi grande maladie que j'ay euë à Bourbon (3), ma Reuerende Mere, et après un voyage aussi fatiguant que celuy de mon retour à Paris, j'ay eu un peu de peine à me rétablir et à reprendre mes forces. Maintenant que je me trouue à peu près au même etat où j'etois auant que d'aller à Bourbon, je ne puis me dispenser de vous rendre mes tres humbles actions de graces de la bonté toute singuliere auec laquelle vous vous intéressez, ma Reuerende Mere, auec toute votre sainte maison, au retablissement de ma santé. Je me reconnois tres sincerement indigne d'une si grande charité; si ce n'est en ce que plus ma foiblesse est grande, plus elle est en quelque sorte un sujet digne de compassion. On ne peut y être plus sensible que je le suis, et il me semble que je reçois une confiance toute nouuelle en la misericorde de Dieu, lorsque je vois tant de personnes consacrées particulierement à son seruice, et marquées en tant de manières à la croix de J. C., se joindre ensemble pour luy faire une sainte violence en ma faueur. Je ne puis croire, ma Reuerende Mere, qu'il ne m'en reuienne quelque grand bien, soit pour l'ame, soit pour le corps, ou même

(1) Est-ce parce qu'ils lui étaient nécessaires pour l'exercice « de la « chirurgie, où elle acquit autant d'habileté qu'elle put pour rendre « des services à ses sœurs dans leurs corps? » habileté que vante le *Supplément au Nécrologe*, p. 298.

(2) Ce ne peut être que *Juillet*, d'après un passage des *Mémoires*. Voir ci-dessus, p. 247.

(3) Voir plus haut, p. 244.

pour tous les deux ensemble, puisque je suis tres persuadé que ce qui se borneroit à une guerison corporelle seroit bien peu de chose, et que dans notre Religion tout doit contribuer à l'accroissement de notre vray bien, qui est celuy de l'ame. Aussi je m'unis, autant qu'il m'est possible, de cœur et d'esprit, à toute votre sainte communauté, qui veut bien demander à Dieu, par l'intercession de l'un de ses plus grands seruiteurs (1), qu'il luy plaise de delier ma langue, qu'il a luy même liée d'une maniere si surprenante, et j'ose esperer que le mouuement qu'il vous a donné de le faire, me doit être une espece de prejugé qu'il a dessein de vous exaucer d'une maniere qui ne peut que m'être tres auantageuse. Mais en songeant à moy, ma Reuerende Mère, je ne dois pas oublier ce qui vous regarde, et mon mal, quelque penible qu'il me soit, ne peut m'empêcher d'auoir beaucoup d'inquietude sur le vôtre, quand je considere qu'il a plû à Dieu de se seruir de vous dans une conjoncture aussi delicate qu'est celle du temps present, pour soutenir une maison qui doit être regardée, en ce siecle cy, comme la gloire de l'Eglise. On nous a pourtant un peu consolez en nous disant que vous paroissiez un peu mieux. Trouuez donc bon, ma Reuerende Mere, que, dans la neuuaine que vous auez la bonté de faire pour moy, je vous y joigne aussi, et en même temps ma sœur Marie Angelique, qui, etant le reste precieux d'une famille si chere à votre maison (2), merite bien que tout le monde se joigne ensemble pour demander sa conseruation auec la vôtre. J'ay aussi beaucoup à vous remercier de la bonté que vous auez témoignée à mon neueu (3), dans la visite qu'il a pris la liberté de faire chez vous. Il est reuenu charmé de la maniere dont vous auez bien voulu le receuoir; mais nous n'auons pas été si satisfaits de luy, de ce qu'il a abusé de votre bonté, en demeurant un peu trop longtems chez vous (4); les jeunes gens ne deuroient jamais se montrer qu'en

(1) Sébastien Le Nain de Tillemont, confesseur de Port-Royal des Champs?

(2) Elle était la dernière des neuf enfants d'Arnauld d'Andilly, l'aîné de tous les enfants d'Antoine Arnauld, l'avocat.

(3) La désignation est impossible, parce que son frère, M. de Bosroger, avait trois fils. Voir plus loin la *Généalogie*, aux Pièces diverses.

(4) A Port-Royal des Champs.

passant, à moins qu'ils n'ayent assez d'humilité pour vouloir bien produire tous leurs deffauts aux yeux du monde. Votre charité qui est si grande veut bien luy pardonner ses fautes. Je vous le demande de nouueau pour luy, et suis, ma Reuerende Mere, auec toute la reconnoissance et tout le respect possible, votre etc. T. D. F.

8. *Du même à la même.*

Ce n'est point, ma Reuerende Mere, par une simple ceremonie, mais par un vray sentiment de reconnoissance, que je me donne l'honneur de vous renouueler, au commencement de cette année (1), les assurances de mon tres humble seruice. Il me semble que plus mon corps se ruine, plus mon cœur s'unit à vous et à toute votre sainte maison, et je sens je ne sçay quel accroissement d'affection et de respect pour vous toutes, ma Reuerende Mere, à mesure que je vous vois plus oubliées en quelque sorte de toutes les personnes qui aiment et qui cherchent la faueur du siecle. Mon regret est de vous être aussi inutile en toutes manieres que je le suis, surtout dans l'etat où je me vois reduit, et où j'ay moy même un tres grand besoin de la charité des autres pour me supporter dans mon infirmité, qui fait que je ne puis plus que donner de la peine à tous mes amis. Mais enfin c'est Dieu qui le veut, et il me semble que je n'ay jamais eté plus assuré de sa volonté à mon egard qu'en cette occasion, où il paroît si visiblement qu'il le veut, que ny tous les remedes de la medecine que j'ay faits, ny toutes les neuuaines et les deuotions differentes que j'ay faites moy même, ou que les autres ont faites pour moy, n'ont pu empêcher le cours de mon mal, qui a toujours augmenté sensiblement jusqu'à cette heure. J'ose dire, ma Reuerende Mere, que, quelque imparfait que je sois, je sens neanmoins quelque fois de la douceur et de la consolation de ce que Dieu me fait connoître, en prenant soin de me châtier, qu'il songe à moy, et qu'il veut me faire misericorde. Et quelque satisfaction que je puisse ressentir, je ne sçais si je n'aurois point quelque regret de me voir

(1) 1698, comme le prouvent les détails donnés sur sa santé et le placement de cette lettre après une autre adressée à la même personne, en 1697.

sortir d'un etat qui m'auertit si sensiblement par luy même de songer à celuy qui m'a frappé, et d'y songer dans la reconnoissance de sa justice et de sa bonté. J'ay continuellement deuant les yeux, ma chere Mere, un si grand exemple à imiter en votre sainte communauté, toujours humiliée, toujours affligée (1), et neanmoins toujours dans la paix, toujours soumise à la volonté de Dieu, que je me tiendrois indigne de la charité que vous me faites de vous souuenir de moy deuant luy, et de me regarder comme uny etroitement à vous, si je m'eloignois de vos sentimens, et si je ne tâchois de suiure, quoy que de bien loin, les traces d'une pieté si humble que vous me marquez dans votre conduite. Je puis vous dire que nous y pensons et que nous en parlons souuent dans notre petite communauté, et que la conduite que Dieu tient sur vous, et la manière dont il vous fait la grace d'y correspondre, est pour nous un objet particulier de deuotion et de consolation. Les hommes demandent souuent des miracles qui fassent eclatter sa toute puissance; et l'on a vû des disciples mêmes de J. C., auant qu'ils eussent reçu la plenitude de l'Esprit Saint, luy demander qu'il fît tomber le feu du ciel, pour punir des peuples qui auoient manqué au respect qu'ils luy deuoient ; mais sa grandeur et son pouuoir se font peut être autant remarquer à ceux qui ont de la foy, dans la maniere dont il soutient ses seruiteurs et ses seruantes, au milieu des plus grandes humiliations, et dans la patience etonnante dont il use enuers ceux qui les affligent. Qui n'auroit crû, dit St Augustin, que le fils de Dieu n'eût dû descendre de sa croix, lorsque les Juifs l'en pressoient, pour se rendre à ce temoignage de sa puissance ? Mais il triomphe de leur opiniâtreté d'une maniere plus diuine en y mourant. Que nous sommes donc touchez, ma Reuerende Mere, quand nous songeons que vous êtes aussi attachées auec luy à sa croix, et que vous ne voulez en être detachées que lorsque luy même le voudra! Je finis auec le papier, en vous assurant du profond respect auec lequel je suis votre, etc.

T. D. F.

(1) Voir plus haut les entreprises de Port-Royal de Paris contre Port-Royal des Champs pour revenir sur le partage des biens, p. 124.

9. *Lettre du même à ma Sr Marie Angelique (de Ste) Therese Arnauld d'Andilly Religieuse à Port Royal des Champs* (1).

Quelque muet que je sois, ma tres chere sœur, n'est ce point garder un trop long silence à l'égard d'une maison comme la vôtre, que j'honore et que je cheris au point que je fais? Car si ma langue ne pourroit vous faire rien entendre à un parloir, ma main peut ecrire, et, puisque Dieu me la laisse libre aussi bien que la tête, il semble que l'on pourroit me blâmer de n'user pas de cette liberté qu'il me donne encore de vous temoigner et à toute votre sainte maison, au moins par ecrit, que je n'oublieray jamais ce que je vous dois à toutes, et particulierement, ma tres chere sœur, aux personnes de votre nom, qui y ont posé les fondemens et eleué l'edifice d'une pieté si solide (2). Quel honneur pour moy d'auoir eté retiré du fonds d'une prouince (3), où le veritable esprit de la Religion etoit alors si peu connu, et conduit, sans que je le sçusse, en une sainte solitude comme la vôtre, où Dieu a parlé à mon cœur de tant de manieres, et par la voix et par l'exemple de tant de personnes egalement saintes et eclairées? Je regarde, ma tres chere sœur, le lieu où vous étes comme le berceau, pour ainsi dire, où j'ay commencé à prendre une vie nouuelle, et à succer le lait de la pieté (4). Si St Paul s'est comparé à une mere pleine de tendresse, et qui souffre les douleurs de l'enfantement à l'egard des nouueaux fideles qu'il enfantoit a J. C., j'ose dire que Mr Arnauld, Mr de Sacy, et Mr le Maître ont eu pour nous ces entrailles apostoliques qui forment J. C. dans les ames. Et si j'ay lieu d'esperer la misericorde de Dieu, ça eté par le canal de ces hommes tout remplis de son esprit que j'ay reçu les

(1) Fille de Robert Arnauld d'Andilly et la fille unique de M. de la Boderie.

(2) Six filles d'Antoine Arnauld, l'avocat, étaient entrées à Port-Royal des Champs, et parmi elles se trouvait la réformatrice, la fameuse Mère Angélique. — Arnauld d'Andilly vit également six de ses filles entrer dans la même maison.

(3) La Normandie.

(4) Les mêmes sentiments de reconnaissance se retrouvent dans les *Mémoires*. Voir plus haut, p. 264.

gages pretieux de cette esperance. Ne trouuez donc point mauuais, ma tres chere sœur, que, dans le sentiment que me donne le souuenir de tant de graces, je prenne la liberté de vous enuoyer quelques petits vers que j'ay faits sur Mr Arnauld et sur Mr de Sacy, qui expriment, ce me semble, d'une maniere assez viue, ce que je pense et ce que l'on doit penser sur le sujet de ces grands hommes (1). Je ne suis point poëte et je ne l'ay jamais eté, mais c'est le cœur qui parle, et cela suffit. Je n'ay rien fait sur Mr le Maitre, parce que les 4. petits vers de Mr de Gomberuille m'ont toujours paru si beaux (2) qu'il me semble qu'il n'y faut rien ajouter que la deuise latine tirée des Lamentations de Jeremie.

Sedebit solitarius, et tacebit.
Te diray je ce que je pense,
O grand exemple de nos jours ;
J'admire tes nobles discours,
Mais j'admire plus ton silence.

En effet on peut dire que le silence auquel s'est reduit M. le Maitre volontairement, lorsque tout Paris etoit charmé de l'entendre parler, a dû faire l'etonnement de notre siecle. L'exemple de ce grand homme deuroit bien sans doute me soutenir dans l'impuissance de parler où il a plû à Dieu de me reduire, puisque ça eté par une plenitude de volonté qu'il luy a fait un sacrifice de son eloquence, et qu'il s'en faut bien en toute maniere que je ne le puisse imiter en cela. J'ose cependant, ma tres chere sœur, vous demandez le secours

(1) Il eût été curieux de connaître ces vers de notre auteur, qui n'en faisait guère. C'était un quatrain, un sixain peut-être, pareil à ceux qu'on voit au bas des portraits de Messieurs et des Religieuses de Port-Royal. Avec un léger changement au vers de Juvénal, on peut dire :

Facit *admiratio* versum.

Peut-être faut-il attribuer à du Fossé une des trois épitaphes anonymes que renferme le Nécrologe, pages 326-327.

(2) C'est pour ce motif qu'il les a cités au moins trois fois : une première fois, dans une lettre de mars 1685 (voir t. III, p. 357); une deuxième fois, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 85); enfin ici. Rien à cela de bien étonnant, puisqu'il écrivait cette lettre au moment même où il composait la partie des *Mémoires* qui les renferme.

de vos prieres, pour pouuoir être, en quelque chose, le disciple d'un maître si accompli. J'offre aussi à Dieu de tout mon cœur mes prières, pour votre conseruation, en quelque infirmité qu'il vous ait reduit (e). Votre nom et votre personne sont quelque chose de pretieux pour une maison qui se sent si redeuable, en toutes manieres, à ceux de votre famille. Je vous suplie, ma tres chere sœur, d'être persuadée du respect auec lequel je suis votre etc. T. D. F.

Ce 9. 8bre 1697.

10. *Du même; elle paroît écrite à la même Religieuse.*

J'ay attendu, ma tres chere sœur, que je fusse reuenu à Paris, pour vous remercier tres humblement de ce que vous m'auez fait la grace de me mander touchant la visite du Prelat (1). Je crois que les gens les plus preuenus doiuent demeurer d'accord que la conduite qu'on tient à l'egard de votre sainte maison est un vray mystere qui enferme quelque chose de bien differend de ceux de notre Religion. On trouue tout parfaitement regulier chez vous, tout y charme, tout y paroît admirable; celuy que Dieu même a etabli votre juge declare publiquement votre innocence; les officiers temoins oculaires de sa visite ne peuuent se taire sur la pieté de cette maison; le Prince, à qui il rend compte de toutes choses, demeure conuaincu de ce qu'il luy en a dit; que conclure de tout cela? Le bien qui paroît au dehors est detruit par le mal qui est caché. Etrange conclusion! Mais elles ont signé d'une maniere qui a agreé au Pape Clement IX. Depuis ce temps là l'Eglise ne leur a jamais rien demandé, ny elles n'ont rien refusé! Si elles sont suspectes presentement, elles l'etoient lorsque le Saint Siege les a reconnuës bonnes catholiques (2). Voila, ma tres chere sœur, ce que j'appelle un mystere de politique et d'intrigue du côté des hommes, et de l'injustice de leurs faux soupçons dont Dieu

(1) Il a dit, dans ses *Mémoires*, « qu'ils revinrent à Paris à leur ordi- « naire vers le mois de décembre. » Voir plus haut, p. 255. Comme la visite de l'archevêque de Paris, M. de Noailles, à Port-Royal des Champs, est du 20 octobre 1697 (voir plus haut, p. 228), la date de la lettre est donc de la fin de cette même année.

(2) On retrouve ici le rappel des mêmes faits et la substance des mêmes raisonnements que dans les *Mémoires*, t. III, pages 56-57.

sçait tirer admirablement sa propre gloire et le salut de ses Elus. Votre innocence, au milieu de toutes ces afflictions, est comme l'or au milieu des feux de la fournaise qui le purifie, et l'on voit s'accomplir à votre egard, et à l'egard de ceux qui vous persecutent, la verité de cette parole : « Que celui qui commet l'injustice, la com« mette encore; que celui qui est souillé, se souille encore, mais que « celuy qui est juste se justifie encore, et que celuy qui est saint (1) « se sanctifie encore. » Car il est vray que plus les auteurs de votre persecution accumulent iniquité sur iniquité, plus votre pieté acquiert une nouuelle perfection, et vous vous glorifiez de porter auec J. C. sa couronne d'epines sur votre tête. Il y a cette difference entre les gens de la cour des Rois de la terre, et ceux de la cour du Roy du ciel; qu'au lieu que ceux là mettent leur ambition à s'approcher de plus en plus de la pourpre et de l'eclat qui enuironne le Prince qu'ils seruent, ceux cy au contraire ne sont ambitieux que de s'approcher le plus qu'ils peuuent des humiliations et des souffrances de leur diuin chef, comme des degrez par lesquels seuls ils peuuent monter à sa gloire. Je ne sçay si, après auoir eu la consolation de m'entretenir auec vous d'un sujet si grand et si important, vous voudriez que je descende jusqu'à moy, pour vous dire quelque chose de ce qui regarde ma santé. Je suis, ma tres chere sœur, un homme sans voix, qui ne peut plus proferer qu'un son (2) qui n'est pas humain. J'ay souuent une extreme difficulté à aualer, soit le boire, soit le manger; et je suis tres incommodé d'une abondance d'eaue qui me coule sans cesse de la bouche. Ce sont là assurement des peines, mais tres legeres, en comparaison de mes pechez, dont je sens le poids, abbattu comme je le suis sous la main de Dieu; priez le, je vous conjure, comme je le prie aussi pour vous, qu'il joigne sa grace à nos prieres, affin que ce qui est dû à mes pechez me deuienne un sujet de merite. Cependant il m'a conserué jusqu'à present une entiere liberté d'esprit, la netteté de la memoire, et une facilité plus grande que jamais à ecrire; car il me semble que la nature, priuée de l'organe de la voix pour s'expliquer, fait comme un nouuel effort du côté de la main et de l'ecriture. Mais nos amis ne me conseillent

(1) Le Ms. répète à tort le mot *juste*.
(2) Il y a *ton* dans le Ms.

point de reprendre mon trauail, qu'ils accusent de mon infirmité (1). Le cabinet neanmoins est ma seule consolation, ne pouuant plus conuerser auec les hommes. Mais c'est trop parler de ce qui me regarde auec une personne qui est encore plus affligée que moy (2). Vous jugez bien cependant quels peuuent être mes sentimens sur l'etat où Dieu vous a reduite, par ceux où je suis sur ma propre infirmité. Il est vray, ma tres chere sœur, qu'il y a beaucoup plus à punir dans moy; mais il y a toujours à purifier dans les personnes les plus innocentes; et plus vous souffrez, etant consacrée à un Epoux qui est appelé l'*homme de la douleur*, plus vous deuenez digne de luy en luy ressemblant dauantage. Vous auez icy une niece qui prend part à ce qui vous touche, audelà de tout ce que je vous en peux dire. C'est une vraye mere de compassion ; car elle compatit veritablement auec une charité merueilleuse aux souffrances des autres, et je reçois d'elle des secours que je ne sçaurois assez reconnoître (3). Comme elle se donne l'honneur de vous ecrire elle même, je n'en dis rien dauantage, et elle seroit même fachée, si elle sauoit ce peu que je prends la liberté de vous dire de sa charité à mon egard. Trouuez bon, ma tres chere sœur, que j'assure icy de mon respect la Reuerende Mere Abbesse, dont la conduite si sage, si humble et si reguliere soutient à present votre maison (4). Je suis auec le même respect votre etc. T. D. F.

(1) C'est-à-dire les *Explications sur le Nouveau Testament*, dont le commencement avait été envoyé dans le Pays de Bray, à la fin de l'année 1695, comme on l'a vu dans la lettre 5. Voir plus haut, p. 339.

(2) Plus âgée que du Fossé, la Sœur de S[te] Thérèse Arnauld d'Andilly lui survécut encore plus d'une année ; elle mourut le 8 janvier 1700, à l'âge de 69 ans sept mois et quelques jours. *Supplément au Nécrologe*, p. 298.

(3) Madame de Bosroger, sa belle-sœur.

(4) Ce n'est pas Du Fossé seulement qui adressait des lettres à cette Sœur S[te] Thérèse Arnauld d'Andilly. M[r] de S[te] Marthe et Nicole n'hésitèrent pas à le faire, surtout quand la mort venait frapper dans sa famille. On a deux lettres du premier, l'une sur la mort de M[r] de Saci, l'autre sur celle de la Mère Angélique de S[t] Jean. Voir le Supplément au Nécrologe, dans le *Recueil de Pièces*, pages 216-219, 219-221, et 229-231.

11. Du mesme (1).

Ce 5 septembre 1697 (2).

Je voudrois, M., auoir de meilleures nouuelles à vous mander touchant l'état où je me trouue ; à cause de la bonté toute singulière auec laquelle vous me témoignés y prendre part. Mais puisque je n'ay rien négligé de ce que tous mes amis m'ont conseillé, pour me procurer du soulagement, il est tres juste qu'ils agréent et qu'ils adorent aussi bien que moy la volonté de Dieu, qui me réduit au silence. Il est vrai, M., et je vous auouë ingénuement ma foiblesse, que je sens beaucoup, en voyant mes amis, la peine que j'ay de ne pouuoir exprimer mes sentiments, et de me voir au milieu d'eux, comme si je n'etois plus presque de ce monde. Mais enfin, je ne fais pas profession d'estre un stoïcien, et du nombre de ces philosophes qui font gloire d'estre insensibles. Je sens la peine de l'état où Dieu me réduit pour me châtier de tant de fautes. Mais je m'y soumets, et j'ose dire même, quelquefois auec joye. Quoy qu'il en soit, M., je suis maintenant en un état, qu'il vaut mieux me voir de loin, que de près, et m'entendre parler par lettres, que béguayer d'une maniére qui me fait autant de honte, que de peine à mes amis. Contentez vous donc, s'il vous plaist, de prier Dieu pour celuy que vous honorez de votre souuenir, et de luy demander principalement, qu'il me fasse la grace, de tirer de l'infirmité où il m'a mis, le fruit pour lequel il me l'a enuoyé. Car c'est là, ce me semble, la solide pieté, de tâcher d'entrer dans les desseins de misericorde et de justice que Dieu a sur nous, et d'en profiter pour notre salut. Je vous supplie tres humblement de vouloir bien assurer N. de mes respects, et de me croire M., v r d (3).

(1) Le chiffre et le titre sont ceux de la copie de Klarenburg, comme pour les deux lettres suivantes. Mais nous donnons le texte, d'après une copie qui se trouvait sur un feuillet détaché, jointe au Manuscrit, et dont nous avions fait la transcription, en 1847. Il en sera de même pour les deux lettres à la suite. L'orthographe a été moins rajeunie que dans la copie déposée aujourd'hui dans le séminaire d'Amersfoort.

(2) Dans cette même copie, la date est à la fin.

(3) Ces lettres semblent signifier : « Votre du Fossé. » La copie de Klarenburg donne, comme à l'ordinaire : « M. Votre, etc. T. D. F. » — La lettre a été écrite au Fossé.

12. Du mesme.

Ne pouuant, M., accompagner mon frere, à cause du silence auquel il a plu à Dieu de me condamner, je me sers des armes qui restent à un pauure muet, c'est à dire de la plume et de l'anchre, pour tracer à vos yeux ce que je ne pourrois vous faire entendre de viue voix : je veux dire, pour vous faire connoître que les sentiments de mon cœur sont toujours les mêmes à votre égard ; et que si je me dissipe moins en paroles au dehors, j'en suis encore plus rempli audedans d'estime et de reconnoissance pour toutes les bontez que vous me témoignez au sujet de ma maladie. Ne me plaignez donc point, s'il vous plaist, et ne vous plaignez point non plus vous même, de ce que je ne puis plus auoir le bonheur de vous entretenir au parloir (1), comme autrefois, et de parler familiérement à mes amis, selon l'usage que j'en auois depuis plus d'un demy siécle. Car quoyque je sente quelquefois cette peine assez viuement, cette peine n'est pas tout à fait sans consolation, lorsqu'on songe que c'est Dieu qui par un effet de son amour nous l'impose, pour nous épargner une partie des peines sans comparaison plus grandes que nous méritons pour nos péchez, et pour ceux même de la langue, dont nul en ce monde n'est exempt, quelque vigilance qu'il apporte, pour régler ses paroles ; puisqu'il est marqué dans l'Ecriture ; Que celuy là est parfait, qui ne péche point par sa langue, et que nul n'est parfait, et sans péché en ce monde. Comme il y a des personnes que toutes les prospéritez de cette vie ne peuuent rendre heureuses, parce qu'elles ne croyent pas l'estre : il y en a aussi d'autres, que des infirmitez corporelles, comme la mienne, ne peuuent point empescher de goûter une certaine douceur qui naist de la foy, et de l'accomplissement de la volonté de Dieu en nous. Je n'oserois dire, M., que je suis du nombre de ces personnes heureuses dans leurs maux mêmes. Mais j'ay neantmoins cette consolation de regarder mon infirmité, comme un châtiment de misericorde, qui me doit donner plus d'esperance que d'inquiétude, et je

(1) Ce passage montre que la lettre est adressée à une personne vivant dans un couvent. Il avait exprimé le même regret, dans les mêmes termes, la veille, à la Sœur de Ste Thérèse Arnauld d'Andilly. — Voir, plus haut, la lettre 9, p. 346.

tâche d'attendre auec paix le temps auquel il plaira à Dieu d'exaucer les prieres de mes amis, qui me paroissent quelquefois temoigner, quoyque par un effet de leur extrême bonté, un peu trop d'empressement pour ma guérison. Car enfin je doute que Dieu veüille, qu'on luy fasse ces sortes de violences pour la guérison de nos corps. Et du moins je sçay bien que, lorsque Jesus Christ a parlé dans l'Euangile, d'user de violence, il parloit du royaume des cieux que les violens emportent. Je conserue cependant une parfaitte reconnoissance de tous les vœux que vous faittes, M., pour ma santé, et de tous les temoignages que me donnent mes amis d'une affection si pleine de zèle pour une personne qui ne mérite point qu'ils se remuent tant sur son sujet. Et je serai encore plus obligé à leur charité, s'ils ont autant de soin de présenter à Dieu dans leurs prières les maladies de mon ame, que mon indisposition corporelle, qui finira toujours certainement tost ou tard. C'est de cela dont je vous supplie aussi, M., de vous souuenir principalement deuant Dieu, en songeant à moy, qui suis auec beaucoup de respect, v r d (1).

Ce 10 septembre 1697.

13. Du mesme.

Je ne peux pas me résoudre, M. (2), à laisser partir Madame de Bosroger, sans me donner l'honneur de vous escrire, et de vous rendre, en la manière que je le puis, la visite que je vous dois. Trouuez donc bon que je vous témoigne et exprime auec la main, ce que je ne puis vous dire auec la langue; qui est que je prends toute la part possible à l'infirmité où vous vous trouuez encore réduitte, par les accès successifs d'un mal aussi violent qu'est celuy de votre asthme. Dieu vous traitte en forte, M., en vous donnant une part au calice de son Fils si difficile à boire, et vous soutenant en même temps de sa grace, c'est à dire, en vous faisant recüeillir auantageusement le fruit de vos souffrances. Pour ce qui est de moy,

(1) Comme plus haut, la copie de Klarenburg porte : « Votre, etc., « T. D. F. » — La lettre a été écrite au Fossé.

(2) La copie de Klarenburg porte : « Mr; » mais le contenu de la lettre prouve qu'il faut lire : « Me (Madame), » ce qui devient évident d'après les mots : « réduite..., forte..., persuadée, » que le copiste a donnés, quoiqu'il croie la lettre adressée à un « Mr. »

il a paru jusqu'à présent qu'il a voulu ménager beaucoup ma foiblesse. Car enfin est ce une si grande peine à un homme de ne point parler? Et l'auantage d'éuiter un million de fautes en ne parlant point ne dédommage t'il pas amplement de la consolation passagere d'un entretien de viue voix. Et après tout, quand on perd un sens de la nature, on trouue moyen de se consoler dans la conseruation des autres, qui se perfectionnent même en quelque sorte par la perte de l'un d'entr'eux. Je vous prie de bien dire toutes ces choses à Mde de B. (1); afin que par le récit qu'elle voudra bien me faire de tous vos entretiens, je me flatte agréablement de la pensée d'y auoir été présent moy même, et d'auoir eu la consolation de vous entretenir aussy bien qu'elle. Figurez vous, s'il vous plaist, que je ne suis guere plus triste, pour estre muet; si ce n'est peut estre, à la premiere entreueuë de mes amis, lorsque je les vois touchez et surpris de l'impuissance où je me trouue, de leur temoigner à mon ordinaire ce que je pense sur le sujet. Il faut, M., s'accoutumer peu à peu à se détacher de cette vie, et se préparer à la séparation [générale de la mort, par la séparation] (2) particuliére de certaines choses, qui semblent nous attacher dauantage au monde. La langue est sans doute un instrument qui contribuë beaucoup à former le lien de l'amitié entre les hommes. Car c'est le cœur qui s'unit au cœur. Et cette union se fait ordinairement par l'entremise de la langue, qui est comme le canal, qui porte et qui fait passer les sentiments d'un cœur dans l'autre. Mais si la langue produit un effet si excellent parmy les hommes, elle en produit d'autres bien mauuais, qui ont fait juger à tous les grands fondateurs d'ordres, que le silence étoit encore plus auantageux que la parole; et que la charité même, qui doit estre le fondement de l'amitié parmi les chrétiens, s'entretient et se perfectionne encore plus dans les maisons, où l'on ne se parle point, que dans les autres, où l'on a plus de liberté de parler les uns aux autres. Mais je fais peut estre comme le renard de la fable, qui ayant la queüe couppée, s'étendit fort pour faire voir les auantages de l'état où il se voyoit (3). C'est au moins

(1) Madame de Bosroger, dont le nom est en toutes lettres au début.

(2) Les mots mis entre crochets manquent dans la copie de Klarenburg, de sorte que le passage n'y a guère de sens.

(3) La Fontaine, *Fables*, liv. V, f. 5.

une innocente tromperie de n'enuisager dans son état, que ce qu'il peut y auoir de bon ; et c'est n'estre pas mal habile, de sçauoir corriger ou réparer par de sages réflexions les deffauts de la nature. Prions Dieu l'un pour l'autre, M., et aidons nous mutuellement à porter les croix qu'il nous impose luy même. Je vous supplie d'estre persuadée que je suis tres sensible à ce qui vous touche, et auec bien du respect. Vr. d. (1).

Ce 4 octobre 1697.

14. *Du même à une Dame* (2).

Je vous assure, Madame, que je suis dans la derniere confusion de tous les temoignages que vous me donnés de votre extrême bonté, et quoyque j'aye l'honneur de vous connoître, il y a longtems, aussi genereuse et aussi charitable que vous êtes, il me semble que je ne merite point que vous vous interessiez auec tant de zele à ma guerison. Mais enfin, Madame, moins je le merite, plus vous faites eclater votre charité à mon egard, et plus je me sens obligé à en auoir de reconnoissance. Quoy que je sois si peu de chose par moy méme, vous trouuez le secret, par le zele de votre affection, de me rendre en quelque sorte une personne considerable en mettant en mouuement sur mon sujet tant de personnes de pieté, et en inspirant à des communautez entieres de faire des prieres et des communions generales pour moy. Mais qui suis je donc, Mad^e, pour meriter que tant de monde songe à moy, et s'interesse pour moy ? Il est vray que j'ay cet auantage, que vous voulez bien me faire l'honneur de me mettre au nombre de vos amis, et c'en est assez pour me rendre considerable auprès de toutes les personnes qui vous honorent. C'est donc à vous toute seule, Made, que je dois le bonheur que j'auray demain de participer aux prieres de tant de saintes filles qui ne me connoissent que par vous. Je tâcheray de m'y unir de cœur et d'esprit le mieux qu'il me sera possible, en me rendant aux Carmelites (3) à

(1) « Votre du Fossé. » — Cette lettre a encore été écrite au Fossé.

(2) Nous reprenons ici le texte des copies de Klarenburg.

(3) Vraisemblablement les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, si chères à Mme de Longueville, et si dévouées, de tout temps, à Port-Royal et à ses amis.

l'heure que vous me marquez, et j'ose vous supplier par auance de vouloir bien leur temoigner dans la suite que j'ay une extréme reconnoissance de leur charité à mon egard. Il n'y a presque que mon indignité qui soit capable d'arréter l'effet des prieres ardentes de tant de Saintes Religieuses. Je dois neanmoins esperer un grand auantage de toutes ces prieres pour mon salut, en me soumettant pour le reste à la volonté de Dieu, qui fait toute chose auec une souueraine sagesse. Je vous supplie, Made, d'être persuadée que je suis auec un profond respect, votre etc. T. D. F. (1).

15. *Du même à une Dame.*

Je n'ay que le loisir, Made, d'ajouter ce billet à la lettre que je me donne l'honneur d'ecrire à Mr votre frere, et que je vous enuoye toute ouuerte, affin que vous preniez la peine de la lire. Je souhaiterois bien qu'il me voulust y faire reponse le plutôt qu'il le pourra, parce que Mr de Bourdun (2) doit partir le 18. de Paris. Au reste, Made, je suis dans la derniere confusion de la bonté auec laquelle vous pensez plus en quelque sorte à ma guerison, que je n'y pense moy méme. Je reçois auec toute la reconnoissance que je dois, le pretieux present du sang de Mr le Cardinal de Berulle, et je le considere d'autant plus qu'il me vient de votre part, et de celle du Reuerend Pere Moret (3) qui me fait la grace de se souuenir de moy, et à qui je crois que Dieu inspire de m'enuoyer un sang si miraculeux, pour corriger et reparer ce qu'il y a de deffectueux dans le mien. Puisque vous voulez, Made, auec le R. Pere, et nos autres amis me faire la charité de commencer aujourd'huy une neuuaine à ce Bienheureux, je m'y joindray auec toute la foy dont je suis capable, et diray à J. C. comme cet homme de l'Euangile ; Je crois,

(1) D'après le contenu, cette lettre a été écrite, à Paris, pendant le cours de l'année 1697, où sa maladie faisait des progrès.

(2) M. Le Sesne du Bourdun était le frère de M. Le Sesne de Théméricourt, et une étroite amitié liait du Fossé à ces deux familles. Voir, plus haut, la note de la page 252.

(3) C'était un prêtre de l'Oratoire, confesseur de Mme de Grignan. A propos d'un pénitent qui avait mal tourné, Mme de Sévigné disait à sa fille, dans une lettre d'avril 1690 : « Voyez comme les bons ouvriers, « le P. Moret, se trompent quelquefois dans leurs absolutions. »

Seigneur, suppléez, s'il vous plaît, à ce qui manque à ma foy. Quant à l'air du Fossé, qu'on dit m'estre contraire (1), je me trouuerois bien embarrassé, Made, à me determiner, si je voulois ecouter tout le monde, car on me disoit à Paris que l'air de notre quartier étoit trop subtil pour moy (2). Je crois qu'il faut s'abandonner à la Prouidence. On me presse de finir, pour ne pas manquer l'occasion de l'ordinaire. Je suis, Made, en vous reiterant les assurances du profond respect auec lequel je suis, votre etc. T. D. F. (3).

16. *Du même à une Dame.*

Que vous ay je donc fait, Madame, pour meriter que vous vous tuyez pour l'amour de moy? Après tant de prieres et de neuuaines faites à tous les Saints fort inutilement pour la guerison de mon mal, pouuez vous encore douter que ce ne soit la volonté de Dieu, que je le souffre en patience? Et s'il est veritable que c'est sa volonté, ne demandez vous pas plusieurs fois le jour qu'elle soit accomplie sur la terre, comme elle l'est dans le ciel? Croyez moy, Made, reseruez le sacrifice de votre vie pour quelque chose de meilleur. Dieu n'a pas besoin de ma langue pour publier ses louanges; et il aime mieux sans doute être glorifié par mes souffrances, qui font connoître en même temps sa misericorde et sa justice, puisque la maniere dont il me châtie est trop douce, pour n'y pas sentir l'amour d'un Pere qui a soin de corriger ses enfants pour ne les pas desheriter. Tenons nous en là, s'il vous plaist, Made, en attendant qu'il plaise à Dieu se declarer d'une autre maniere. Je vous declare au moins par ce billet, que si vous pretendez encore vous tuer, je suis innocent et pur de votre sang, et que je ne puis y consentir, etant, Made, auec tout le respect possible, votre etc.

T. D. F.

(1) Les brouillards et l'humidité froide du Pays de Bray, à l'automne, pouvaient bien ne pas convenir à son mal.

(2) Il demeurait alors dans la Rue Neuve Saint-Etienne-du-Mont. T. III, p. 320.

(3) D'après son contenu, cette lettre doit avoir été écrite au Fossé, et en 1697.

17. *Du même à une Dame.*

Je reçois, Madame, auec tout le respect et toute la reconnoissance que je vous dois, le conseil que vous auez la bonté de me donner, auec la lettre si obligeante qu'il vous a plu d'y joindre. On ne peut être plus sensible que je le suis à tant de marques que vous me donnez de l'honneur de votre bienueillance. Et comme le langage de cœur se fait mieux sentir qu'il ne se peut exprimer, je me persuade qu'ayant le cœur aussi bon que vous l'auez, vous jugerez aisement des sentiments du mien par ceux du vôtre. Car quoyque nous soyons de deux pays forts differents, pour le caractere de l'esprit (1), à ce qu'on pretend, je crois que le cœur est de tous les pays. Du moins je disputerois en mon particulier de la sincèrité et de la franchise auec le plus franc Picard du monde; comme il y a des Picards qui ne le cederoient pas en finesse au plus fin Normand de la Prouince (2). Pour ce qui est, Made, du remede que vous me conseillez, quoyque je le croye d'une grande vertu, et que même l'experience particuliere que vous en auez dans votre famille m'en donne encore une plus grande estime, je vous auouë que je me trouue si fatigué de la multitude des remèdes differents que j'ay faits depuis 12. ou 15. mois toujours inutilement, que je ne puis ce me semble esperer de guerison que par un miracle. Mes amis de ce pays ci (3) m'obligent encore de voir Mr le curé de Boile (4) qu'on dit être tres habile pour toutes sortes de maladies. Je viens de receuoir une lettre de Languedoc par laquelle on me mande un Memoire de toute ma maladie, pour la consulter aux plus habiles medecins de Montpelier; on me solli-

(1) La Picardie et la Normandie, ainsi qu'il va le dire.

(2) *Bon Picard*, *Franc Picard* et *Fin Picard*, avaient cours parmi les Proverbes auxquels ces deux Provinces donnent lieu. Mais, comme le disait avec vérité le poète Sanlecque, à cette époque même :

> D'autre part mon village est plein de gros manans,
> *Picards* en apparence, et dans le fonds *Normans*.

(3) Du Pays de Bray.

(4) Bouelle, arr. et canton de Neufchâtel, à 14 kilom. N. du Fossé.

cite d'autre part d'aller voir le medecin de Chaudray (1). Quelques uns voudroient que je retournasse à Bourbon pour y passer deux ou trois saisons, pretendant qu'il n'y a que ces eaux qui soient le veritable remede de mon mal; enfin, Mad[e], les autres me conseillent chacun d'auoir recours à leur saint, plutôt qu'à tous les remedes des medecins. C'est bien se tourmenter et s'inquietter pour un reste de miserable vie. Et après auoir tant parlé pendant l'espace de 60. années, quelque temps de silence ne sera t'il pas bien employé pour expier deuant Dieu un si grand nombre de paroles inutiles ou mauuaises? Priez le donc, Mad[e], s'il vous plaist, que sa volonté s'accomplisse en moy, et que si, par la foy et par les prieres de mes amis, il lui plaist de me guerir, je fasse de ma santé tout l'usage qu'il demande de moy. Je vous plains beaucoup dans l'embarras de votre mois d'août (2), et d'autant plus que j'ay appris que votre recolte ne répond pas à vos fatigues et aux besoins de votre maison. Chacun a ses croix en ce monde, et tel paroît se bien porter, qui souffre plus que celuy dont l'indisposition frappe dauantage les sens. Toute la famille vous assure de ses obeïssances, et je suis, Mad[e], auec beaucoup de respect, votre etc. T. D. F[r]

18. *Du même à (*sic*).*

Enfin, M[r], j'ay le chagrin de m'en retourner à Paris, apres 4. mois de demeure en ce pays cy (3), sans auoir eu la consolation de pouuoir presque vous faire entendre un seul mot, non plus qu'à M[lle] votre sœur. Jugez, je vous prie, de ma douleur, et suppleéz, s'il vous plaist, au deffaut de ma langue, en voulant bien juger de mon cœur par le vôtre. Mais c'est peut être trop dire, puisqu'ayant plus de charité que moy, vous sçauez mieux par experience comment il faut aimer que je ne le sçay. Je n'ay pu vous donner le bonjour en arriuant, ny ne puis vous dire adieu en partant. Que penser d'un homme si heteroclite, et à quoy attribuer un si grand silence?

(1) La lettre est donc antérieure à ce voyage qu'il fit vers la fin de septembre, ou peut-être dans les premiers jours d'octobre.

(2) Peut servir à préciser davantage la date de cette lettre, qui pourrait avoir été écrite à la fin de ce mois.

(3) Dans le Pays de Bray.

Croyez moy, Mr, je suis tres souuent tenté de le rompre, mais en ouurant la bouche je ne trouue plus de voix, et ma langue deuient tous les jours plus paralitique pour le parler et pour le manger : si Dieu ne fait un miracle, sans lequel je ne vois guere d'apparence à ma guerison, je doute fort que j'aye l'honneur de vous remercier. Aurois je donné, il y a deux ans, ma santé pour la vôtre ? Combien de fois feu Mr de Beauuais (1) a t'il enuié mon embonpoint ! C'est bien peu de chose que de la santé de l'homme le plus vigoureux ; et tel est souuent bien plus proche de grande infirmité, qui fait l'objet de l'enuie de tant d'autres qui languissent depuis longtemps sans mourir ; vous nous verrez tous passer en toussant à votre ordinaire, et depuis que vous vous mourez, vous auez vû déja une fois mourir toute votre parroisse (2). Mais en quelque état que je sois, et que vous soyez, souuenez vous, je vous prie, Mr, de celuy qui est tout à vous, et à Mlle votre sœur, que je saluë auec toute la reconnoissance que je dois à la bonté qu'elle a pour moy. Vous êtes heureux d'auoir une telle sœur, pour vous soulager dans l'infirmité continuelle où vous viuez, comme je reconnois aussi mon bonheur d'en auoir une comme celle que Dieu m'a donnée ; on n'est qu'à demy malade, quand on est si bien assisté de ses proches. Je vous prie, Mr, de vouloir bien distribuer, toutes les semaines, pendant 6. mois, les petites aumônes que je vous laisse, suiuant le Memoire et l'argent que vous trouuerez pour chaque personne (3). Je me recommande de tout mon cœur à vos prieres, et suis, Mr, auec bien de la reconnoissance et du respect, votre etc.

(1) Nicolas Choart de Buzanval, évêque de Beauvais, mort le 21 juillet 1679. Il en a surtout parlé, t. III, pp. 9-10.

(2) La lettre paraît adressée au curé du Fossé, Bouvet, qui occupait cette cure depuis 1673, c'est-à-dire 24 ans, puisqu'elle est écrite en 1697. Il avait d'ailleurs été témoin de la grande mortalité de 1694, au Fossé. — Il mourra le 22 août 1700.

(3) La distribution de ces aumônes convient surtout à un prêtre.

19. *Lettre du même. On la croit ecrite à M. le Metayer D. de Sorb. C. et de S. Th. d'Evreux* (1).

Enfin, Mr, je vous diray ingenuement que quelque incapable que je me sentisse de l'ouurage dont vous me parlez, et quelque repugnance que j'y eusse, je n'ay pû me dispenser de l'entreprendre auec l'auis de Mr Arnauld (2). Je le trouue assurement d'une grande difficulté, mais je ne suis obligé qu'à remplir la mesure de mon don, sans pretendre m'eleuer des autres. Et c'est à Dieu à donner, quand il luy plaist, sa benediction à nos trauaux, qui sont toujours bons, quand ils sont entrepris par son ordre et sa vuë Je vous suplie tres humblement, Mr, de luy demander pour moy la grace de me sanctifier veritablement moy même en trauaillant à des ouurages si saints, qui demanderoient une conscience sans comparaison plus pure, et une vie plus euangelique et plus penitente. Je suis, Mr, votre etc.

Le dernier janvier 1694.

(1) Les abréviations doivent être complétées par : « Docteur de « Sorbonne et curé de Saint-Thomas d'Evreux ; » ainsi qu'on le verra plus loin en toutes lettres. — Ce titre est en contradiction, pour le *doctorat*, avec la note suivante de M. Aubineau, dans les *Mémoires de Rapin*. « Martin Le Métayer, né à Evreux en 1625, licencié en 1650, ne put pas parvenir au doctorat par refus de souscrire à la condamnation d'Arnauld. Pour ne pas signer le Formulaire, il refusa le doyenné de Gournay et la cure de Trie-Château, auxquels la duchesse de Longueville l'avait fait nommer. Dans un voyage à Rome il faillit se faire jeter aux prisons du Saint-Office. Il accepta en 1684 la cure de Saint-Thomas d'Evreux, où il mourut le 14 octobre 1704. » T. III, p. 45.

(2) Il doit être question des *Explications sur le Nouveau Testament*, parce qu'il venait d'achever celles de l'Ancien Testament par les Explications du Cantique des Cantiques, en 1694. — Voir plus loin, PIÈCES DIVERSES, *Bibliographie*, I.

Du même. On la croit écrite à M^r le Metayer Docteur de Sorbonne et curé de St Thomas d'Evreux. Il parle de la mort de Mr Arnauld.

Si vous voulez bien que je vous rende compte de mon trauail, je vous diray qu'on doit commencer ce carême à imprimer le N. T. (1). Notre grande peine est de tirer cet ouurage de la main des censeurs et approbateurs, qui sont plus long temps à le lire que nous à le faire. Je suis honteux de vous dire que je crois qu'il y aura 4. volumes des seuls Euangiles (2). Vous m'accuserez de trop discourir, et je m'en accuse le premier, mais je ne trouue rien de plus difficile que d'être court dans ces matières, en disant neanmoins tout; j'auouë que je n'ay point ce don. M... (3) est peut être un peu court, et moy trop long; chaque chose a ses auantages et ses defauts; le grand point seroit de tenir le milieu des deux. Priez Dieu, M^r, pour celuy qui voit le bien, et qui n'y peut atteindre. Nous vous auons bien plaint dans les fatigues que vous auez eu à souffrir, etant malade vous même, et accablé par le soin de tant d'autres malades (4). Je croy que votre fatigue est diminuée presentement, et que l'air a eté assez purifié par le froid, pour que les fieures pourpres soient moins fréquentes; l'ange a frappé cette année la plus grande partie des maisons. La mort de Mr Arnauld a eté pour nous un coup sensible (5); c'étoit la gloire de l'Eglise et de la famille. Il est allé à Dieu après auoir accompli son œuure d'une maniere tou-

(1) Le Nouveau-Testament. — Saint-Matthieu et Saint-Marc, 2 vol. in-12 parurent en 1696. — Voir, plus loin, PIÈCES DIVERSES, *Bibliographie*, I.

(2) Saint-Luc et Saint-Jean formèrent, en effet, 2 autres volumes, en 1697. *Ibid.*

(3) Ce doit être son ami, M. Fontaine, auquel il adressait une lettre. V. plus haut, p. 331. « D'abord il (M. Fontaine) travailla à finir « conjointement avec M. du Fossé les Explications de la Bible, que « M. de Saci avait laissées imparfaites. » De plus, on trouve parmi ses ouvrages : *Explication du Nouveau Testament, tirée de Saint-Augustin et des autres Pères Latins*, 2 vol. in-4°. Besoigne, HISTOIRE DE PORT-ROYAL., t. IV, pages 596-597.

(4) Evreux, comme le Pays de Bray, avait eu son épidémie.

(5) Elle avait eu lieu le 8 août 1694, comme on l'a vu plus haut, p. 178.

jours égale, et l'aduersité n'a serui qu'a donner un plus grand eclat à sa vertu. Car, si son genie extraordinaire, sa science profonde et son amour tres ardent pour la verité l'ont rendu un grand docteur, la persécution de ses aduersaires a serui à en faire un saint. Si on fait sa vie, on en sera étonné (1). Je suis, Mr, auec bien du respect etc.

Le 30 janvier 1695.

Du même. On la croit ecrite au même.
Extrait d'une lettre du 2 janvier 1697.

Je vous supplie de demander à Dieu qu'il me fasse la grace d'être entièrement résigné à sa volonté. Il ne veut peut être pas que je trauaille dauantage à un ouurage aussi saint qu'est celuy de l'interpretation de l'Ecriture. Je ne suis pas aussi assuré que c'est luy qui m'a ouuert la bouche pour en parler, que je sçais que c'est luy qui me la ferme presentement pour m'obliger de me taire (2). Que son saint nom soit glorifié par mon silence, et par ma soumission à ses ordres. On a imprimé St Luc et commencé St Jean (3), qui a eté interrompu par la lenteur surprenante des reuiseurs, et qu'on va continuer tout de suite. J'auois fait 9. ou 10. chapitres des Actes (4), mais Dieu m'a arrêté tout court par mon indisposition. Je me recommande de nouueau, mon tres cher Mr, à vos prieres, et vous suplie de croire que je suis auec toute la reconnoissance possible.

(1) Le P. Quesnel se mit immédiatement à l'œuvre; car, en 1695, il publiait l'*Histoire abrégée de la Vie et des Ouvrages de M. Arnauld*, in-12 de 296 pages, sans la Table.

(2) C'est donc avec l'année 1697 que du Fossé cessa de travailler à l'Explication du Nouveau Testament. Le 8 mars suivant, il prenait ses dernières dispositions pour régler les affaires de ce monde. — Voir Pièces diverses, II, son *Testament olographe.*

(3) Ces deux volumes furent achevés en 1697. — Voir, plus loin, Pièces diverses, *Bibliographie,* I.

(4) Il en fit encore deux chapitres, car « il a rédigé l'Explication des Actes des Apôtres jusqu'au verset 17 du xiiie chapitre. » Dom Clément, *Histoire littéraire de Port-Royal* (manuscrite). — Voir *ibid.*

20. *Du même. Elle paroît ecritte à Mr le Mettayer, Docteur de Sorbonne et curé de St Thomas d'Evreux.*

Il n'y a que l'impuissance où je suis de parler qui soit capable de m'empêcher d'aller auec mon frere vous embarasser et vous embrasser en même temps, car je souffre violence de ne pouuoir être de ce voyage; mais il faut s'accoutumer peu à peu à se voir priué de tout, et mourir a bien des choses, auant la mort et la priuation generale. Je vois en effet si peu d'apparence au retablissement de ma voix que je sens plus de peine à parler que jamais, et que mon mal semble se joüer de la vertu des meilleurs remedes, c'est à dire, Mr, que comme c'est Dieu qui visiblement a lié ma langue, il n'y a que luy qui puisse la delier, comme par une espece de miracle, et sans le concours des causes secondes qui jusqu'à present ont paru trop foibles pour me guerir. Il faut donc, Mr, se resoudre à tout, et cependant occuper son tems, et trauailler à peu près comme si l'on etoit assuré d'une longue vie. C'étoit la deuise que feu Mr le Maître auoit prise des anciens : *Sic* (1) *stude tanquam semper victurus : Sic vive tanquam semper moriturus.* C'est en effet l'occupation et le trauail qui soutient l'homme dans le cours de la vie presente, et la pensée de la mort est une admirable antidote pour empêcher qu'on ne s'attache trop ny à l'une ny à l'autre. J'enuie à mon frere les moments qu'il passera auec vous, et encore une fois je me fais violence de le voir partir sans moy. Mais que peut faire un muet, sinon imposer silence en quelque sorte à ceux qui luy parlent, et qui ne peuuent connoître ses sentiments? C'est ce qu'il me semble que j'eprouue quelquefois dans notre famille, où mon silence rend les autres muets, et où je suis obligé de reueiller la conuersation par quelque parole entrecoupée qui tient plus du begayement que de la voix naturelle. Voila à quoy se termineront un jour ces oracles de l'eloquence françoise, les Fléchier, les Bourdalouë etc. (2). Mais il y en a bien peu qui se soient reduits volontairement à un tel etat

(1) Le texte portait *Hic*, qui répondait mal à *sic* placé après.
(2) Bourdaloue devait mourir en 1704 et Fléchier en 1710.

qu'on puisse dire d'eux ce qu'un grand poëte a dit du plus celebre orateur de notre ville (1).

Du 7 8bre 1697.

21. *Du même : on croit cette lettre ecrite à M. le Mettayer, Docteur de Sorbonne et curé de St Thomas d'Evreux.*

Si j'ay un peu differé, Mr, à repondre à la lettre que vous m'auez fait l'honneur de m'ecrire, ce n'est pas manque de reconnoissance des bontez toutes singulieres que vous auez pour moy ; car vous sçauez, ouy je l'ose dire vous le sçauez, quels sont mes vrais sentimens sur votre sujet, et aïant le cœur aussi bon que vous l'auez, vous me faites sans doute la grace de juger du mien par le vôtre, et vous auez cet admirable secret de vous cacher si bien à vous même tout le bien que vous faites à vos amis, que vous leur persuadez presque que c'est vous même qui receuez d'eux ce que vous leur donnés. Chez d'autres que vous, Mr, on feroit passer cela pour une figure de Rhetorique, mais dans vous c'est le cœur qui parle, c'est le cœur qui donne, c'est le cœur qui en donnant croit receuoir, parce que vous auez appris de l'Ecriture que c'est un plus grand bonheur de donner que de receuoir. A vous entendre parler du tort que Made de Bosroger vous a fait (2), qui ne croiroit qu'elle vous a causé une perte tres reelle et tres considerable, et cela pourroit en effet s'entendre ainsi à l'egard de tout autre ; mais dans le langage qui vous est propre, Mr, et qui est celuy de votre cœur, cela veut dire qu'on vous a ôté l'occasion de faire du bien, et que l'on vous a priué de la recompense attachée à l'hospitalité chrétienne. Consolez vous cependant, car vous avez bien sçu vous recompenser de cette perte, et vous venger de l'épouse en vous condamnant vous même à tous les depens, à l'égard du mary (3), et je sçais que vous ne manquez

(1) Encore une allusion aux vers de Gomberville sur M. Le Maître, qu'il allait citer, deux jours après, dans sa lettre à la Sœur Ste Thérèse Arnauld d'Andilly. Voir plus haut, p. 347.

(2) En n'accompagnant pas son mari dans la visite à M. Le Mettayer. De son côté du Fossé en avait présenté ses excuses à son ami dans la lettre précédente.

(3) M. de Bosroger, porteur de la lettre du 7 octobre, et qui avait seul profité de l'hospitalité offerte à toute la famille.

point de semblables occasions où vous trouuez le secret de faire eclatter l'abondance de votre charité, et les richesses de votre pauureté à l'egard de ceux qui connoissent le fonds inepuisable d'un cœur comme le vôtre. Mr, j'accepterois auec bien de la deuotion l'offre que vous me faites de ces restes pretieux que vous auez du St Euêque d'Aleth (1), mais comme j'ay porté sur moy, pendant l'espace d'un mois, sa croix episcopale; cette croix qui a été la fidelle compagne de tous ses trauaux apostoliques, et de toutes ses souffrances, et que Dieu, pour de tres justes raisons que luy seul connoît, n'a point permis que ma foy ny celle de mes amis ait eté exaucée, je crois deuoir ne le pas tenter dauantage de ce côté, et je dois être content si la guerison de l'ame s'opere par la souffrance du corps, et par une infirmité qui paroît presque incurable, quoy qu'elle (2) ne le soit pas au medecin tout puissant, si c'étoit sa volonté, de la guerir. Ce qui me console, Mr, dans cet etat, c'est que la tête, l'esprit, le jugement et la memoire sont dans une parfaite liberté. Ainsi quoy que mes mains ne me conseillent point de m'appliquer à un aussi grand trauail qui est celuy de mes ouurages ordinaires, je tâche de ne pas perdre tout à fait mon temps, et peut être que ce que je fais pour me delasser ne sera pas inutile. Je vous demande instamment la continuation du secours de sujet; (3).

Du 9 decembre 1697 (4).

(1) Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, mort en 1677, célèbre par sa sainteté et par son opposition à Louis XIV, suivie d'une disgrâce, pour les affaires de la régale et de Port-Royal.

(2) *Il*, dans le texte, est une méprise évidente.

(3) Cette phrase, déjà inintelligible, est suivie de deux autres, n'ayant aucun rapport avec le reste de la lettre, et qu'on retrouve à la fin de la lettre 23 : « Je remarque ceux, » etc. Dans cette dernière, elles sont à leur place, et offrent un sens plausible. Le copiste, trompé par le mot *sujet*, qui termine les deux phrases précédentes, dans les deux lettres, a placé les autres ici, bien qu'elles n'y présentent aucun sens. Aussi nous les avons supprimées ici, en les reportant à leur véritable place.

(4) Cette lettre fut écrite à Paris, où la famille était rentrée, dans les premiers jours de décembre, d'après les *Mémoires*. Voir p. 255.

22. Du même au même sur la demission d'un benefice que Mr et Me la duchesse de Liancour luy auoient donné (1), *20 juillet 1697.*

Qui vous auroit cru assez foible, Mr, pour ne pouuoir porter le poids si leger de deux benefices qui, etant joints ensemble, faisoient à peine la juste charge d'un simple Prêtre, et pour temoigner autant de joie de vous sentir dechargé du meilleur des deux, que les plus riches beneficiers sentent de joye de pouuoir en entasser les uns sur les autres ? Voila sans doute une singularité bien apostolique, et plût à Dieu, Mr, que vous ne fussiez point si singulier en votre conduite, et qu'ayant moins de sujets de gemir de la pluralité des benefices possedez par les mêmes personnes, nous puissions nous rejouir de la pluralité des beneficiers (2) qui vous ressemblassent. Mais il y a bien de l'apparence que vous conseruerez le priuilege de votre singularité, et que votre exemple en confondra plus qu'il n'en conuertira (3). Cependant, Mr, quand je fais un peu plus de reflexion sur ce que vous venez de faire, je ne sçais si je n'auray point quelque lieu de me plaindre de vous, de ce que vous auez cru posseder seul deux benefices, lorsque nous etions deux à en joüir ; car enfin vous auiez grand soin de m'en faire perceuoir les fruits, et j'etois aussi assez exact à m'acquitter de mon Breuiaire. Comment donc l'entendez vous, et quelle part voulez vous que je prenne à votre joye, lorsque je me vois depouillé de ma prebende ? Je vois bien que vous comptez sur l'etat de mon infirmité qui m'empêchera d'aller me camper chez vous à mon ordinaire, et vous demander ma portion beneficiale. Mais si vos prieres etoient assez efficaces pour me rendre la santé et la facilité de manger, de quoi me seruiroit il de le pouuoir faire, lorsque, par un effet de votre scrupule, vous m'auez

(1) Roger du Plessis, marquis, puis duc de Liancourt, et Jeanne Schomberg, grands amis de Port-Royal, où Mme de Liancourt eut même un logement (1673). Ils étaient morts tous les deux en 1674.

(2) Le Ms. donne : *Benefices.*

(3) La multiplicité des Bénéfices, accordés à une seule et même personne, se trouvait être, en effet, la règle à peu près générale, à cette époque.

coupé les viures, d'ailleurs sans y songer? Eh bien, me voila donc sans benefice, lorsque vous vous glorifiez de n'en auoir qu'un, et vous voulez que je me rejoüisse auec vous. Je le veux bien, puisque vous le voulez, mais c'est à condition que, si vous me rendez la santé par vos prieres, et par un effet de cette même foy qui vous fait vous rejoüir de votre pauureté et de mon depoüillement, j'iroy exprès à Eureux pour vous faire repentir d'auoir ainsi disposé d'un benefice dont je joüissois depuis tant d'années. Je fais un excés en me donnant l'honneur de vous ecrire, et vous verrez bien par mon ecriture la foiblesse de ma main. Mais il faut bien faire quelque chose de singulier pour un amy comme vous, car je n'en connois point de votre caractere, et, tout infirme que je suis, je prends toute la part possible à votre indisposition, vous aimant et vous honorant, Mr, plus que je ne le puis dire, et etant auec un respect qui n'est point un terme ordinaire de lettre, mais une expression veritable de mon cœur. T D. (1).

23. *Du même au même sur les Memoires qu'il a faits pour servir à l'histoire de P. R. dont il lui envoyoit les premiers cahiers pour lui en dire son sentiment.*

A Paris le 21. août 1698.

Que direz vous, Mr, d'un malade qui s'est auisé de mettre par écrit ce qu'il a resué dans sa maladie (2), et qui a la hardiesse d'en enuoyer les resueries à celuy de ses amis qu'il croit le plus sage et le plus judicieux? C'est neantmoins ce que je fais aujourd'huy en prenant la liberté de vous adresser par Mlle de Th... (3) ce que je vous enuoye. Je vous prie au moins de le regarder comme un fruit de mon indisposition, comme une production de mon silence, comme un enfant de la douleur qui est né dans les tranchées d'une longue

(1) Au mois de juillet de cette annnée 1697, l'auteur était au Fossé.
(2) « Velut ægri somnia. » — Horace, *Ad Pisones*, v. 7.
(3) Evidemment Mlle de Théméricourt, la fille de M. Le Sesne de Théméricourt et de Mlle Paul Aubin, dont il a été question dans les *Mémoires*. Voir p. 252. Ce passage prouve ses rapports avec M. Le Mettayer, et explique comment elle a pu faire prendre une copie de toutes ces Lettres adressées au curé de St Thomas d'Evreux.

maladie. S'il est vray que les enfans qui ont été conçus et nouris dans le sein de leurs meres pendant qu'elles etoient malades, en contractent ordinairement quelque indisposition, celuy cy pourra bien de même se sentir de l'etat auquel j'ay eté reduit en le mettant au monde. Je vous l'enuoye donc, Mr, comme à un excellent medecin, affin que vous ayez la bonté de l'examiner, et que, selon l'indisposition où vous le trouuerez, vous vouliez bien me marquer ce que je dois faire pour le retablir. Mais laissons là le langage figuré, et parlons à cœur ouuert Vous auez bonne memoire, et vous vous souuenez bien que je vous ay menacé de vous enuoyer un griffonnage de Memoires que j'ay faits, n'etant pas en état de trauailler à autre chose. En voici à peu près le tiers (1). Vous en jugerez, s'il vous plaît, en amy, pour m'en dire votre veritable sentiment, et me marquer ce que vous jugerez digne de correction. Vous y trouuerez de petites et de grandes choses, mais tout sert, comme l'on dit, en menage, et ce que j'y dis de petit, par rapport à moy, contribuë à faire passer ce qu'il y a de grand par rapport à la verité et à l'Eglise. Je crois que vous m'entendez bien ; c'est un effet du mauuais goût ou de la délicatesse de notre siecle qui a de la peine à receuoir la verité toute nuë, et qui demande qu'elle soit, pour le dire ainsy, enveloppée de langes, comme l'enfant dans le berceau. J'ay taché d'user de tout le menagement possible en ne nommant point les personnes, et en parlant chretiennement des choses les plus injustes et les plus deraisonnables, et surtout je fais entrer, autant que je peux, l'histoire generale dans mon histoire particuliere, affin que les choses paroissent moins recherchées, et soient plus fauorablement reçuës comme faisant partie de mon sujet (2). [Je marque cecy exprés, affin qu'entrant dans mes veuës, vous supportiez plus aisement plusieurs choses qui sont comme le canneuas sur lequel est la broderie, ou comme les ombres dans le tableau. Je m'assure qu'en voyant ce billet, ecrit comme il est, vous aurez pitié de ma pauure main qui s'affoiblit

(1) Comme le Ms. se compose de 61 cahiers, l'envoi devait en comprendre les 20 premiers environ. On y trouve, en effet, la trace de corrections assez nombreuses, et d'additions faites par du Fossé sur des papiers détachés, collés en regard de plusieurs feuillets du Ms.

(2) Les mêmes idées, exprimées à peu près dans les mêmes termes, se retrouvent à la fin des *Mémoires*. Voir plus haut, pp. 265-269. Cette lettre suivit de bien près l'achèvement de leur composition.

tous les jours. Je voudrois bien y conseruer assez de force pour vous assurer de temps en temps, Mr, du respect auec lequel je suis v. t. h. et tr. o. s.] (1).

24. ***Du même au même après auoir sceu ce qu'il pensoit sur le commencement de l'ouvrage dont il est parlé dans la lettre cy dessus.***

Vous m'auez traité, mon cher Mr, en vrai amy en me disant vos sentimens. Je ne puis mieux vous marquer ma tres humble reconnoissance, et la disposition où je suis de bien proffiter de vos remarques tres judicieuses qu'en me hâtant de vous enuoyer le reste de mes cahyers par une voye tres sure, affin que vous ayez la charité de les examiner de la même sorte ; on est indigne d'ecrire, quand on est incapable de correction, et il y a longtems que je me suis accoutumé à être corrigé. Je seray trop glorieux de passer par les mains d'un tel maître. J'en ay eu pour les ouurages de l'Ecriture qui m'ont pensé demonter l'esprit (2), et degrader la raison ; mais pour vous, Mr, vous me menagez, comme si j'etois un homme de consequence; traittez moy comme votre disciple, et comme votre tres humble seruiteur.

Ma pauure main n'en peut plus, je n'ay reueu que jusqu'au 54e cahyer (3).

(1) Le passage renfermé entre crochets est celui que nous croyons avoir été placé, mal à propos, par le copiste, à la fin de la lettre 21. Ici, la première phrase est de la main du copiste ; les deux autres sont de l'écriture de Mlle de Théméricourt.

(2) Par exemple, M. Le Maître corrigeant son premier essai, la Vie de saint Alexandre. Voir t. II, pages 3-5.

(3) La dernière phrase a été ajoutée par Mlle de Théméricourt. — Au premier abord, on peut hésiter entre 34 et 54, le premier chiffre étant assez mal fait. Mais l'inspection du Manuscrit prouve que du Fossé a revu la copie de son valet de chambre jusqu'au 54e cahier, avant de l'envoyer à M. Le Mettayer. La preuve en est dans la correction des erreurs qu'une mauvaise lecture ou l'inattention faisait commettre à Le Gay. Les sept derniers cahiers ont été révisés, quand M. Le Mettayer eut renvoyé tout « le reste des cahyers, » avec ses propres notes.

Le dernier feuillet de ce Recueil de copies de lettres contient la copie fort bien écrite, par une autre main, d'une lettre dont voici le titre :

« *Lettre de Mr du Fossé à Mr de St Lazare.* »

Nous aurions longtemps cherché quel pouvait être ce « Mr de Saint-Lazare, » si la lecture du contenu ne nous avait rappelé une lettre déjà publiée, et adressée à M. Bocquillot (Lazare-André), chanoine d'Avallon. Laissant de côté la copie du Manuscrit, nous donnerons cette lettre telle qu'elle se trouve dans le *Recueil d'Utrecht*, avec le préambule historique destiné à bien faire comprendre les faits et les circonstances qui en ont motivé la publication. Elle est intéressante par les renseignements qu'elle fournit sur l'édition de plusieurs des ouvrages de notre auteur.

« *Lettre de M. Thomas du Fossé à M. Bocquillot ; où il le remercie du présent qu'il lui a fait de ses* HOMELIES, *et se plaint en ami de ce qu'il semble avoir dit à son sujet dans l'*AVERTISSEMENT.

« Cette Piece devait naturellement trouver sa place parmi les Memoires de M. du Fossé qui ont été donnés l'année derniere : mais on ne l'avoit point alors. Comme l'on y trouve un petit détail assez curieux sur les Ouvrages de M. du Fossé, et que cela interesse l'Histoire Litteraire, elle ne peut être que bien reçue : voici ce qui y donna occasion. M. (Lazare-André) Bocquillot, chanoine d'Avalon, (connu par divers ouvrages très estimés et qui est mort le 22. septembre 1728.) commença à publier en 1688. des *Homelies* qu'il avoit en partie faites par forme de Catéchismes pour l'instruction des domestiques de Port-Royal des champs, dont il s'étoit chargé pendant le séjour qu'il fit dans cette Maison depuis 1683. jusqu'en 1686. Dans l'un des volumes de ces Homelies qu'il publia en 1690. il mit un *Avertissement* où il declame avec beaucoup de force contre les Auteurs Ecclesiastiques, qui par des traités qu'ils font avec les Libraires et les Imprimeurs, et par ce qu'ils exigent d'eux, rendent leurs Livres beaucoup plus chers. M. du Fossé croyant que M. Bocquillot l'avoit

eu particulierement en vue, crut devoir lui écrire et s'expliquer avec lui sur la conduite qu'il auoit tenue par rapport aux Ouvrages qu'il avoit publiés.

M. Bocquillot fit à cette Lettre une Réponse dont on ne peut se dispenser de donner ici une idée. Il y proteste d'abord qu'il n'a point pensé à M. du Fossé en particulier, non plus qu'à tout autre : que son *Avertissement* s'adresse à tous les Auteurs interessés ou desinteressés, et que son but étoit de porter les premiers à se corriger et les autres à borner la cupidité de leurs Libraires en faveur du Public. Il ajoute qu'il ne croit pas l'avoir désigné de façon qu'il ait à se plaindre, puisqu'il n'est pas le seul qui ait travaillé sur les Vies des Saints et l'Ecriture Sainte : que cependant il est prêt à lui faire réparation, si des personnes neutres le jugent nécessaire ; enfin qu'il est fort aise d'apprendre de lui même quel est son desinteressement, et qu'il desabusera plusieurs personnes qui croyent le contraire et qui sont peut-être cause qu'il l'a cru. Après quoi il parle ainsi à M. du Fossé : « Mais il y a, Monsieur, un moyen sûr pour effacer ces sortes « d'impressions de l'esprit de ceux qui les ont, c'est d'obliger vos « Libraires de donner à meilleur prix les Livres que vous leur donnez « gratuitement. Il est aisé de voir à présent que vous pouvez les y « forcer. Vos Livres sont recherchés de tout le monde : il n'y a point « de Libraire qui ne se fasse honneur de les imprimer. Ainsi vous « êtes absolument maître du prix. Si j'ai été maître du mien, moi « qui suis inconnu dans le monde, combien plus le serez-vous des « vôtres, dans la réputation où est votre mérite et tout ce qui part de « votre plume ? Si vous le faites, il n'y a personne qui n'en soit édifié « et qui ne dise que vos Livres ne se sont vendus chers jusqu'à pré- « sent que parce que vous n'avez pas senti comme moi la cherté des « Livres ; et c'est justement ce que j'ay dit de tous les Auteurs « desinteressés, comme je suis persuadé que vous l'êtes. L'aumône « que vous ferez en cela à une infinité d'Ecclésiastiques sera, ce me « semble, mieux employée que celle que vous avez faite tant de fois « à des personnes particulières. » On ne sçait point si M. du Fossé répondit à cette Lettre ; mais il est certain que cette affaire n'alla pas plus loin de ce côté là.

« Il n'en fut pas de même d'une autre personne qui attaqua vigoureusement M. Bocquillot sur le même *Avertissement*. Ce fut M. François Paris, qui est mort en 1718. souvicaire de la paroisse de S.

Etienne du Mont à Paris, après avoir donné au Public plusieurs Ouvrages de piété entre autres les *Pseaumes en forme de prieres*. On examina alors cette question : *Des Auteurs doivent-ils retirer quelque profit des Ouvrages qu'ils composent sur la morale ?* M. Bocquillot soutenoit la négative, et M. Paris qui était pour l'affirmative, disoit qu'on pouvoit très légitimement retirer un honnête salaire de ces sortes de travaux. On fit de part et d'autre plusieurs Ouvrages qui sont encore Manuscrits. Après cet Eclaircissement qu'on a jugé nécessaire, il est bon de voir comment M. du Fossé se défend d'être un *Auteur interessé* contre l'*Avertissement* où il croyoit que M. Bocquillot l'avoit désigné sur ce pied là. Sa Lettre est une preuve authentique de son humilité et de sa candeur.

« J'ai reçu, Monsieur, avec bien de la joie et de la reconnoissance le Livre que vous m'avez fait la grace de m'envoyer ; et en jugeant de ce Livre par ce que j'ai eu le bonheur d'en entendre de vive voix, lorsque j'ai assisté à vos catéchismes, j'espere d'y trouuer cette onction de piété qui m'a paru accompagner vos instructions publiques et qui m'a beaucoup édifié. Vous voulez bien seulement, Monsieur, que je vous dise avec l'ouverture et la confiance d'un ami, que comme l'*Avertissement* de votre Livre paroît avoir été fait particulierement pour nous, et que ce que vous y dites nommément des Vies des Saints et de l'Ecriture Sainte semble s'adresser à nous avec assez de distinction pour nous être appliqué par tous ceux qui le liront, vous nous auriez pu traitter avec un peu plus de bonté, et que j'aurois attendu de l'amitié que vous m'avez toujours témoignée, que vous eussiez pratiqué à notre égard le précepte Evangelique touchant la correction, en nous avertissant charitablement en particulier avant que de nous faire la correction publique.

Il est vrai, Monsieur, et je vous l'avoue sincerement, que j'ai été dans la derniere surprise de voir que sans nous avoir parlé sur ce sujet, vous vous declariez tout d'un coup contre nous avec une si grande force, à la tête d'un Livre qui expose à tout le Public la Sentence de condamnation que vous prononcez contre nous. J'ai cru encore une fois, Monsieur, que votre charité nous auroit pu épargner cette confusion et ne devoit pas nous mettre dans l'impuissance de louer votre Livre sans souscrire à notre condamnation. Cependant je suis persuadé que puisque vous l'avez fait vous avez cru le devoir faire. Aussi je n'ose blâmer votre intention, que je crois bonne ;

mais je prends seulement la liberté de vous représenter les raisons que vous auriez pu avoir de toucher un peu plus légerement cette matiére.

Vous sçavez, Monsieur, que de tous les Livres que j'ai donnés au Public ou ausquels j'ai eu quelque part, je n'en ai jamais rien retiré pour moi. La *Vie de Dom Barthelemi des Martyrs*, que j'avois d'abord traduite d'Espagnol en François et que M. Saci composa sur cette Traduction, fut donnée gratuitement à M. le Petit. Je lui donnai aussi gratuitement la *Vie de S. Thomas de Cantorberi*. J'obligeai M. Josset en lui donnant l'*Histoire de Tertullien et d'Origene*, à donner trente pistoles à une personne qui en avoit besoin. Des deux volumes *inquarto* des *Vies des Saints*, que j'ai données au Public, je n'en ai reçu que cinquante pistoles en tout, que j'ai totalement distribuées en aumônes et en charités, sans que j'aie rien retenu pour moi. J'ai été ensuite engagé, Monsieur, à travailler sur l'Ecriture Sainte pour achever l'Ouvrage de M. de Saci. M. Issali fit mettre dans le traité qu'il fit avec M. Desprez, que je toucherois mille écus pour plusieurs frais que je serois obligé de faire. De ces mille écus, Monsieur, je n'en ai touché que deux cents pour subvenir aux frais, et j'ai donné le surplus.

Je crois que ma conduite en tout cela peut et doit paroître fort desinteressée. Quant à ce qui regarde toute la somme portée par le traité que M. Issali fit avec M. Desprez au sujet de l'Ecriture Sainte, vous sçavez, Monsieur, que ni M. Issali comme légataire de M. de Saci ni moi comme Auteur, nous n'y gagnons rien. J'ai travaillé comme je travaille encore à cet Ouvrage, sans qu'il nous revienne d'intérêt. Tout le monde sçait que la plus grande partie que donna M. Desprez en faisant le traité a tourné au profit d'une personne qui ne m'est rien. Que s'il en revient une partie à ma belle-sœur, j'ose dire, Monsieur, qu'elle a occasion de l'employer tres saintement à l'éducation de ses enfans, n'étant point une personne, comme on le sçait, qui fasse des dépenses inutiles.

Je crois d'ailleurs que comme il n'est pas permis, selon que vous le dites fort bien, de prêcher la parole de Dieu pour de l'argent, et que néanmoins ceux qui la prêchent en peuvent recevoir légitimement pour leur subsistance; de même les Auteurs de Livres Ecclesiastiques, quoiqu'éloignés de travailler dans la vûe de leur intérêt, peuvent légitimement recevoir quelque fruit de leur travail, et encore

plus lorsque ce n'est point pour eux-mêmes, mais pour soulager les autres dans les besoins qu'ils en peuvent avoir. C'est travailler d'une maniere très desinteressée dans la vûe de la charité, et c'est faire en même temps une double aumône, une spirituelle qui tend à instruire et à nourrir les ames, et une corporelle qui tend à soulager les besoins de nos freres. En ce sens, Monsieur, il me semble qu'on peut appliquer avec assez de justesse à ce travail, ce que vous marquez touchant les paniers et les corbeilles des anciens Solitaires ; puisque l'argent qu'on retire de ce travail, comme de ces corbeilles et de ces paniers, se donnant à la charité devient une vraie aumône.

Il ne faut point attribuer, s'il vous plaît, la cherté des Livres aux Auteurs, puisque les Livres qu'on a donnés gratuitement aux Libraires, comme la *Vie de D. Barthelemi des Martyrs*, les *Homelies de S. Chrysostome* sur S. Matthieu (1), les Proverbes, l'Ecclesiaste et la Sagesse, se sont vendus à peu près sur le pied des autres : ce qui fait voir qu'on a tort de tant déclamer contre les Auteurs, lorsque les Impressions gratuites se vendent si cher.

Voila, Monsieur, ce que la bonté, que vous nous avez toujours témoignée, m'a fait prendre la liberté de vous représenter, non avec un esprit de contention et d'aigreur, mais avec toute la cordialité d'un ami qui vous honore et vous estime très sincerement. Ce nous est une vraie mortification, de n'oser, comme nous nous le promettions, faire valoir la bonté et le mérite de votre Livre, sans produire en même temps une espece de *factum* contre nous. J'avoue, Monsieur, qu'étant aussi orgueilleux que je le suis, je n'ai point l'humilité de me voir accuser d'intérêt dans des Ouurages où je travaille si gratuitement. Puisque c'est vous qui me présentez pour mon salut cette médecine un peu amere, je vous supplie de prier Dieu qu'il me l'adoucisse en me rendant plus humble que je ne le suis, et en me faisant goûter comme à David, combien il m'est bon d'être humilié pour connoître en quoi consiste la vraie justice. Vous m'engagez par là, Monsieur, à vous rendre des actions de graces au lieu des plaintes qu'il semble que je vous fais dans cette Lettre, que je vous

(1) « Cette Traductiou est de M, de Saci aussi bien que les Explications des Livres sapientiaux. » Note de l'éditeur du *Recueil d'Utrecht*.

supplie néanmoins de prendre comme une marque de l'amitié sincere et respectueuse, avec laquelle, etc.

Signé, PIERRE THOMAS (*sieur*) DU FOSSÉ. »

Cette pièce fait partie du RECUEIL DE PLUSIEURS PIÈCES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL ; ou *Suplément aux Memoires de Messieurs Fontaine Lancelot et du Fossé*. A Utrecht, aux dépens de la Compagnie. M DCC XL. On l'appelle plus brièvement le *Recueil d'Utrecht*. Elle est la XV[e], et, avec le préambule, elle va de page 549 à 555. La date en est vraisemblablement 1690, l'année même de la publication des HOMELIES de M. Bocquillot, dont l'Avertissement avait déplu à du Fossé. Comme dans ses *Mémoires*, publiés un an auparavant, l'éditeur anonyme avait rajeuni l'orthographe de cette lettre.

M. Sainte-Beuve ne s'est pas souvenu de cette Lettre, adressée à M. Bocquillot, bien qu'il ait parlé de lui, assez longuement, dans son *Port-Royal* (t. V, pages 88-92). Il termine le résumé de sa biographie par cette note, où se trouve l'appréciation de son mérite et de son caractère. « On a *Vie et Ouvrages de M. Lazare-André Bocquillot*, 1745, 1 vol. in-12. On apprend à y bien connaître ce docte et excellent homme dans sa brusquerie naïve, dans sa candeur sincère, et aussi dans ce qui me semble un peu son *bric-à-brac* d'érudition ; casuiste, canoniste, antiquaire, ne sachant pas un mot de grec, mais assez fort sur les parchemins du moyen-âge ; très fort sur les rites et rubriques d'Eglise et les points de discipline, très curieux amateur de l'ancienneté et de la variété dans les us et coutumes de chaque diocèse, et très peu *romanesque*, c'est ainsi qu'il baptisait ceux qui suivaient le rit romain en liturgie. Il avait sa manière, à lui, de dire son office, quand il etait seul à la campagne. Respectable et beau vieillard, coloré de teint, à l'air grave et riant, ayant sauvé de ses anciens naufrages de jeunesse l'intégrité du fond et une sorte d'innocence, *Vir fingere nescius et prisci moris, totus candor, tota fides*. « Ses liaisons particulières étaient avec tout ce qui avait appar« tenu à Port-Royal, et il consesva cet attachement dans son cœur « jusqu'au dernier soupir, en suivant toujours de vue les précieux « restes. » C'est ainsi que parlent de lui nos historiens. » — Telle est l'explication des relations de M. Bocquillot, janséniste bourguignon, avec notre auteur.

PIÈCES DIVERSES. (1)

La premiere pièce est, suivant son titre, l'*Origine et Généalogie de Messieurs Thomas de Roüen*, dont l'original, conservé au château du Fossé, nous a été communiqué par M. Abel Thomas de Bosmelet, descendant et héritier de cette famille (2).

Le Manuscrit se compose de trois cahiers en parchemin blanc, format in-4o, de chacun quatre feuillets, en tout vingt-quatre pages, écrites du commencement à la fin, avec un certain talent de calligraphie.

En tête du premier feuillet, dans l'angle de gauche et en face du titre, est un petit cachet en cire rouge aux armes de la famille Thomas du Fossé, qui sont : « D'azur à trois besants d'argent, 2 et 1, « à deux mains d'argent armées de coutelas de même, à poignées « de sable affrontees, au chef d'or. » Il y aussi un casque en timbre et deux lévriers en support.

Immediatement au dessous de ces armes se lisent les mots suivants, d'une écriture plus moderne que celle de la Généalogie : Scripsit Petrus Thomas, mots susceptibles d'une double interprétation.

Tout démontre que c'est bien Pierre Thomas du Fossé, notre auteur, qui a composé cette Généalogie, et la meilleure preuve qu'on puisse en apporter, c'est que l'article qui le concerne ne parle ni des dernières années de sa vie ni de sa mort, qu'on n'aurait pas manqué de rappeler, si ce travail avait été fait après lui et par une autre personne.

(1) Elles sont toutes inédites, à l'exception des nos 1 et 2 dans les Epitaphes.

(2) C'est avec une grande peine que nous apprenons la mort de cet homme de bien, le 17 avril 1879.

Il est permis de l'affirmer, malgré un passage qui pourrait faire naître des doutes à cet égard. C'est, dans l'article AUGUSTIN THOMAS, celui où se lisait, après le nom d'Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, ces mots : « devenu si célèbre dans ce dernier siècle. » Evidemment, cela ne peut avoir été dit que par un homme du XVIIIe siècle, et non par Pierre Thomas, contemporain d'Arnauld, et mort en 1698.

Mais si notre auteur a *composé* (scripsit) cette Généalogie, nous n'oserions affirmer qu'il l'ait *écrite* de sa propre main, bien qu'il existe une certaine similitude entre l'écriture de cette Généalogie et celle du Testament olographe.

Nous pensons plutôt que la transcription de ce travail, composé par du Fossé, vers 1690, est due à une autre main que la sienne, dans les premières années du XVIIIe siècle, et par les soins de son frère, M. de Bosroger, dont l'article est l'avant-dernier de cette Généalogie.

Ainsi s'expliqueraient naturellement les additions au travail primitif, concernant soit Madeleine Thomas, soit les enfants de Marie Thomas, ou ceux de M. de Bosroger, soit enfin la présence de ces mots « le siècle dernier », mots que du Fossé n'a jamais pu écrire.

Le mot de Généalogie ne doit pas non plus s'entendre dans le sens d'Arbre ou de Tableau généalogique, mais plutôt d'une Notice historique, sur la Famille Thomas, où les principaux faits, relatifs à chacun de ses membres, sont mêlés à leur filiation. C'est un premier germe des Mémoires. On y trouve en effet la plupart des mêmes noms et des mêmes faits, que ceux-ci redonneront plus tard, mais avec plus de développement; ce qui nous dispense d'annotations nouvelles. Enfin il faut remarquer que du Fossé y parle de lui-même à la troisième personne, de sorte que, sans la mention consignée en tête du Manuscrit : SCRIPSIT PETRUS THOMAS, il eût été bien difficile de rapporter cette pièce à son véritable auteur.

Ce document historique, plus complet sur les ancêtres de la famille Thomas que les Mémoires eux-mêmes, offrant certains détails supprimés dans ceux-ci, et un résumé aussi commode qu'instructif, dû à la plume de notre auteur, devait naturellement prendre place parmi les pièces destinées à éclairer l'ensemble de ses Mémoires.

I.

« ORIGINE ET GENEALOGIE

DE

MESSIEURS THOMAS

DE

ROÜEN.

GENTIEN THOMAS natif de Blois [vers 1490] (1), eut deux fils; Gentien Thomas, et Denis Thomas.

GENTIEN THOMAS sieur de la Courtiliere, [né vers 1525], fut secretaire du Roy, du college et nombre ancien des six vints, dont il deuint à la fin le doyen. Il épousa en premieres nopces Catherine Perrault fille de Guillaume Perrault, conseiller du Roy et Maistre des eaux et forets du comté de Blois, et de Marie Allart. Cette Catherine Perrault auoit vne sœur, nommée Marguerite, qui épousa Michel Ribier, conseiller du Roy au siege presidial de Blois; dont elle eut deux fils, l'vn qui fut Conseiller d'Estat, et l'autre Maistre des Requestes

Le dit Gentien Thomas sieur de la Courtiliere eut de Catherine Perrault sœur de la ditte Marguerite, deux fils, l'un nommé NICOLAS THOMAS, qui fut secretaire du Roy comme son père, et qui s'estant marié, mourut sans enfans; et l'autre nommé GUILLAUME THOMAS, qui porta aussy le nom de la Courtiliere, et fut Auocat au Parlement de

(1) Tout ce que nous placerons entre crochets a été ajouté au Ms. en interligne, et par une autre main. Nous en conservons scrupuleusement l'orthographe.

Paris. Il ne se maria point; et estant mort, il fut enterré à Saint-Nicolas des Champs sa parroisse, où il a fondé deux obits par an par la somme de 900 liv. pour luy et pour son pere, qui auoit esté enterré an mesme lieu, où l'on mit entre autres choses : ICY REPOSENT LES CORPS DE FEU GENTIEN THOMAS, ET DE GUILLAUME THOMAS, PERE ET FILS, EN ATTENDANT LE JUGEMENT DE DIEU, ET LEURS RESURRECTIONS. Mrs Ribiers dont on a parlé heriterent d'eux à cause de Catherine Perrault leur tante, et mere du dit Guillaume Thomas.

DENYS THOMAS [né vers 1580], frere de Gentien Thomas le Secretaire du Roy, porta le nom de la Pigeonniere, qui estoit un fief noble, autrement dit, de la Motthe, qu'il possedoit au comté de Blois, releuant du sieur de Thoury, près de Chambort. Il épousa Jeanne Guignart, qui auoit un frere chanoine et chantre de S. Sauueur. Et il eut quatre enfans; sçauoir, PIERRE, GENTIEN, GENEUIEUE, et MARGUERITE.

PIERRE THOMAS demeura et s'établit à Blois. Mais apparemment il mourut sans enfants, et auant sa mere, puisqu'il n'est point parlé de luy dans les lots et partages qui se firent après la mort de la ditte mère, entre Gentien, Geneuieue, et Marguerite Thomas.

GENEUIEUE THOMAS eut cinq enfans, LOUIS, PIERRE, MICHEL, LOUIS, GENEUIEUE.

MARGUERITE THOMAS épousa Nicolas Pyuart sr du Rué, huissier de la chambre de Monseigneur, fils de France, frere unique du Roy. Et elle eut une fille qu'elle maria à Mr Croullé. lieutenant de la Maréchaussée de France au Comté de Blois et Duché de Vendosme. Elle eut encore deux garçons, dont l'un fut conseiller au Grand Conseil ; et l'autre, aprés s'estre attaché quelque temps au Priué Conseil, a esté apparemment celuy qui fut depuis Conseiller du Roy et Maistre des Comptes à Blois.

GENTIEN THOMAS, [né en 1562], frere de Pierre, de Geneuieue, et de Marguerite, alla d'abord demeurer auec Gentien Thomas le Secretaire du Roy son oncle. Depuis il apprit les Finances à Paris; et ensuitte sous Monsieur d'Ambray receueur general à Roüen.

Vers l'année 1589. arriuerent les troubles et les barricades de Roüen, sous le regne de Henri III. Alors le dit sieur Thomas fut choisy par les bons seruiteurs du Roy, comme vne personne tres

zelée et attachée aux interets de l'Estat pour aller porter à Sa Majesté les premieres nouuelles des troubles de cette ville, et en receuoir les ordres. Il fut pris prisonnier en chemin par les ennemis du Roy, qui après luy auoir pris tout son équipage le firent garder étroittement. Mais quelque resserré qu'il fust, il trouua moyen de s'echapper de leurs mains, et d'acheuer son voyage. Il trouua Henry III. à Blois. Il luy rendit compte de sa commission; et s'en retourna à Roüen auec les dépesches de Sa Majesté. Il continua à fauoriser de tout son pouuoir les interets et le seruice du Roy, jusques, là qu'y ayant une entreprise faitte par ses bons sujets pour reduire la ville sous son obeissance, le dit sieur Thomas accusé d'y auoir part, fut contraint de se sauuer de Roüen pour éuiter la mort que les rebelles firent souffrir à quelques autres du party qu'il soutenoit pour son prince.

Quelque temps après Monsieur de Villars Admiral de France et Gouuerneur de Normandie, choisit le dit sieur Thomas pour son Secretaire. Et il trouua dans luy tant de capacité et d'intelligence, soit pour les affaires de la guerre, qui estoit fort allumée, à cause de tous les troubles du royaume, soit pour celles de la marine, et autres, qu'il luy donna part dans toutes les grandes affaires. Il luy donna vers ce mesme temps la charge de commissaire de la marine, et celle de commissaire general des guerres en Normandie, où il y auoit pour lors quantité de trouppes. Mais quoy que le dit sieur Thomas fust engagé auec Mr de Villars, qui se declara, comme plusieurs autres, contre le roy Henry IV., après la mort de son predecesseur, à cause de sa Religion, il est expressément remarqué par ceux qui tenoient le parti du Roy, que le dit sieur Thomas fit paroistre en toutes les occasions qui se presenterent tout le zele possible pour fauoriser ses interets et son seruice; et que s'il arriuoit que quelques seruiteurs de Sa Majesté fussent faits prisonniers de guerre, ou qu'ils vinssent à Roüen pendant les tréues pour leurs affaires, il les assista toujours de tout son pouuoir.

En l'année 1594. le Roy ayant dépesché à Roüen les sieurs de Rosny et d'Incaruille pour traitter de la reduction de cette ville et de plusieurs autres souz son obeissance, ledit sieur Thomas eut diuerses conferences sur ce sujet auec le dit sieur d'Incaruille; lequel a depuis déclaré, comme on le voit dans les Actes publics, qu'au traité de la reduction de Roüen, du Haure, du Pont de l'arche, et autres

places, le dit sieur Thomas s'y estoit courageusement employé, et auec tout le zele possible pour le seruice du Roy, ayant fait pour ce sujet plusieurs voyages par mer et par terre, où il auoit souuent couru risque de sa vie.

Depuis la reduction de ces villes, Mr l'Admiral s'estant joint auec Mr le Duc de Montpensier pour mettre le siege deuant Honfleur qui tenoit encore contre le Roy, le dit sieur Thomas fut fort employé durant ce siege, comme encore depuis à celuy de Laon et de la Fere pour les affaires du Roy, faisant diuers voyages vers Sa Majesté, pour l'informer de tout ce qui se passoit, et receuoir ses ordres sur les differentes choses dont Mr l'Admiral jugeoit à propos de luy donner aduis, et pour lesquelles il auoit une entiere confiance au dit sieur Thomas.

Lorsqu'il estoit encore engagé dans les soins de la guerre, et auant même le traitté de la reduction des villes dont nous venons de parler, il fut pourueu d'une charge de Maistre des Comptes de Normandie par Mr le Duc de Mayenne, qui prenoit la qualité de Lieutenant General de l'Estat et Couronne de France, lorsque Henry IV. n'estoit pas encore reconnu pour roy. Comme c'estoit dans le fort des troubles qu'il receut cette recompense de ses seruices, il souffrit beaucoup de peines et de trauerses, auant qu'il pust la posseder paisiblement. Il fallut après les premieres lettres de prouision que le dit Duc de Mayenne enuoya à la Chambre des Comptes le 7. Aoust **1592**. qu'il écriuist encore trois ou quatre fois pour obliger la ditte chambre à receuoir le dit sieur Thomas, à cause de plusieurs difficultez qui se presentoient toujours à sa reception dans le temps de trouble où l'on estoit. Et il est marqué expressément dans ces lettres qu'en consideration des grands et laborieux seruices qu'il auoit rendus et qu'il rendoit encore tous les jours à l'Estat, il leur ordonnoit de proceder incessamment à sa reception (1).

Estant enfin receu à la Chambre des Comptes ; et le traitté de la reduction de Roüen s'estant fait, comme on l'a veu cy devant, l'un des articles du traitté fut, qu'un certain nombre d'officiers pourueus par le dit Duc de Mayenne, seroient conseruez, en prenant seulement de nouuelles Lettres de prouision du Roy, et prestant de nouueau

(1) Nous n'avons pas retrouvé ces lettres, mais d'autres dont il est question, t. I, p. 7, note 2 et *Pièces justificatives*, I, II, III.

le serment à Sa Majesté. Le dit sieur Thomas estant compris dans le rolle qui fut presenté au Roy, Sa Majesté le confirma dans sa charge en 1594, sans auoir égard à la nomination qu'elle auoit faitte elle mesme du Sr de la Chesnaye à cette charge auant que la paix eust été concluë ; et sans obliger le dit sieur Thomas de recompenser les heritiers du sieur Hardoüin son predecesseur ; c'est à dire que le Roy voulut qu'il possedast *gratis* cette Dignité en recompense de ses bons seruices, s'estant reserué peut estre à dedommager les heritiers ; ou usant mesme en cela de son droit, à cause de la réuolte de ses sujets.

Quoy que ce fust une chose incompatible, qu'un Officier de Cour souueraine demeurast encore auprès de la personne de Mr l'Admiral, la grande confiance qu'il auoit en luy le porta à suplier le Roy d'accorder audit sieur Thomas une dispense, afin qu'il pust continuer encore quelque temps à rendre à Sa Majesté dans l'armée le seruice dont il le jugeoit si capable, ce que le Roy luy accorda par des Lettres patentes signées de sa main. Le dit sieur Thomas demeura donc encore auprès de Mr l'Admiral jusqu'à sa mort, qui arriua peu de temps après.

Il pensa alors à l'établissement de sa maison. Et il épousa vne heritiere d'Aumale, nommée Jacquelines Quatresolz, niepce du celebre Mr Quatresolz, chanoine et Penitentier de Nostre Dame de Roüen, et Grand Vicaire du Cardinal de Bourbon, qui fut longtemps chargé de l'administration et de la conduitte de tout le diocese, estant un tres homme de bien. Ledit sieur Thomas eut de ce mariage trois enfans ; l'un nommé Gentien, l'autre nommé Henry, et une fille nommée Anne. Sa femme estant morte, il épousa en secondes nopces Marie Pieddeleu dame et patrone d'Autretot, dont il n'eut aucuns enfans.

Quant à ceux de son premier mariage, il maria sa fille nommée Anne à un conseiller du Parlement de Roüen nommé Mr Dery, qui est mort conseiller de la Grande Chambre, et qui a laissé plusieurs enfans, mais un entre autres nommé Jacques Dery, Conseiller de la Cour, et à present doyen des Requestes du palais, qui vit et s'acquitte de sa charge auec une grande reputation de probité. Henry Thomas frere d'Anne Thomas mourut jeune estant encore au college. [Le dit Gentien Thomas mourut à Rouen le 23 novembre (1) 1621. Il acheta le Fossé en 1599].

(1) La même date se retrouve dans la fondation d'un Obit (Voir

GENTIEN THOMAS fils aisné de Gentien Thomas, et frere aisné de Henry et d'Anne Thomas, étudiant à Paris du viuant de son pere, prit resolution avec vn de ses camarades nommé Feydeau d'aller à Rome. Son pere ne l'ayant sceu, que lorsqu'il y fut arriué, et que la necessité l'obligea de luy écrire, fut d'abord tres surpris et fort en colere contre luy. Mais comme il estoit d'vn naturel tres bon, et qu'il vit que son fils témoignoit auoir bonne volonté d'acheuer ses études en Italie, il luy pardonna, et le recommenda à vne personne de qualité de ses amis, qui estoit Mr l'abbé du Noyzet, lequel fut depuis vicelegat à Auignon.

Au bout de trois ans qu'il demeura en Italie, pendant lesquels il étudia aussy en droit, son pere, après auoir exercé l'espace de vingt sept ans la charge qui luy auoit esté donnée pour recompense de ses seruices, mourut en l'année mil six cents vint et vn ; et il laissa à ses enfans, outre les marques glorieuses d'honneur qu'il leur acquit par son merite, un grand exemple de probité. Gentien son fils, qui n'auoit que vint et un an lorsqu'il receut la nouuelle de cette mort, reuint en poste d'Italie, et courut vn grand peril à cause des gens de guerre qui estoient répandus partout. Cela l'obligea de demander en passant quelque escorte à Mr le Vicelegat d'Auignon son amy et son patron, qui luy donna cinq Allemans pour le conduire jusqu'à Lyon. Mais il arriua que ceux mesmes qu'on luy auoit donnez pour sa seureté, attenterent sur sa vie et resolurent de l'assassiner, dans l'esperance qu'ils auoient de luy trouuer beaucoup d'argent. Dieu le preserua neantmoins de ce malheur par le moyen d'un guide qu'il auoit pris, et qui ayant decouuert leur dessein, l'en aduertit. Aussy il les congedia au plustot.

Estant de retour à Roüen, il se disposa à se faire receuoir en la charge de son pere, qui en auoit obtenu la suruiuance dès le temps de la Regence de Mr le Duc de Mayenne, mais qui n'en ayant pas demandé la confirmation au roy Henri IV, ne laissa pas de payer le droit annuel. Il exerça cette charge auec beaucoup de reputation, marchant parfaittement sur les traces de son pere, et ayant sans doute merité par son esprit, par son grand jugement, par sa probité recon-

tome II, p. 321), et doit servir à rectifier Farin, quand il donna celle du 22 novembre. Voir t. II, p. 177 de l'édition de 1668, copiée par les éditeurs de 1731.

nuë de tout le monde, et par sa penetration dans les affaires, d'auoir des emplois plus considerables. Aussy ses amis le presserent de monter à de plus grandes charges. Mais il ne voulut point y songer, n'ayant jamais eu une grande ambition, et craignant surtout beaucoup les emplois, dont il préuoyoit qu'il ne pourroit s'acquitter sans choquer beaucoup de personnes, ou sans manquer à son deuoir. Il fit paroistre sa fermeté et sa sagesse dans la commission qu'il receut pour faire raser Pontorson. Nul de la compagnie ne voulant s'en charger par la crainte qu'on auoit du comte de Montgommery, dont les violences le faisoient redouter de tout le monde, il s'en chargea volontiers : et estant reuétu de l'authorité du Roy, il alla sans crainte où son deuoir l'appelloit. Le Comte de Montgommery eut luy mesme du respect pour sa personne ; et quelque humiliation que lui causast cette affaire, il ne put haïr celuy dont le Roy se seruoit pour l'executer, et luy donna même plusieurs témoignages de son amitié.

Il épousa Madelaine Beuzelin, sœur du feu sieur de Bomelet Conseiller au Parlement, et tante de Mr de Bomelet son fils à present viuant (1), President au mortier du mesme Parlement de Normandie, qui a epousé vne des filles de feu Mr de Chauigny Secretaire et Ministre d'Estat, et tante encore de Madame la Marquise de Haucourt. Il eut d'elle vn grand nombre d'enfans ; et entre autres Marie, Madelaine, Gentien, Henry, Pierre, Anne, Catherine, Joseph et Augustin, dont on parlera dans la suite. Aprés qu'il eut passé plus de vint années dans l'exercice de sa charge, viuant dans le monde auec ses amis, qui le recherchoient comme une personne d'une tres agreable compagnie, et naturellement fort genereux et magnifique, Dieu le toucha, et luy fit connoistre, que ce n'est pas assez pour vn chrestien de viure en honneste homme et en homme d'honneur, mais qu'il falloit faire quelque chose de plus pour le ciel. Il se seruit pour cela d'un homme celebre en ces derniers temps pour sa pieté et pour sa doctrine, nommé l'Abbé de Saint Cyran. Le dit sieur Thomas estoit allé exprès à Paris pour se plaindre à luy de ce qu'il luy auoit enleué vn de ses meilleurs amis, pour viure auec luy dans la retraite. Mais il trouua dans l'entretient de ce saint homme quelque

(1) Il fut remplacé, le 7 juillet 1703, par Maximilien Constantin Anzeray, Sieur de Courvaudon. Farin, *Histoire de Rouen*, édit. de 1731, IIe partie, p. 54.

chose de si grand, et vn tel fonds de charité et de lumiere, qu'au lieu de songer dauantage à l'injustice qu'il croyoit auoir receuë de luy, il commença à faire une serieuse reflexion sur soy mesme ; il s'appliqua les grandes veritez qu'il entendoit de sa bouche au sujet de la personne qu'il venoit luy redemander ; et il résolut dès lors de se détacher du monde, et de s'en separer autant qu'il seroit en son pouuoir.

Estant de retour à Roüen, il decouurit à la Dame son epouse le thresor que Dieu luy auoit fait trouuer à Paris. Elle touchée de Dieu dans l'instant souhaitta auec ardeur d'aller voir aussy ce grand homme. Elle fit donc le voyage ; et en reuint heureusement blessée à l'exemple de son mary. Ainsy l'vn et l'autre par vne sainte conspiration commencerent à trauailler à leur salut et à celuy de leur famille. Le dit sieur Thomas vendit sa charge après l'auoir exercée vint et deux ans, et se retira peu à peu auec sa femme du grand monde où ils auoient vécu jusqu'alors, estant nommez communément parmy leurs amis, le prince, et la princesse Thomas, à cause de leur magnificence. Ce changement si soudain surprit beaucoup leurs amis, qui le regarderent d'abord comme vne petite chaleur de deuotion qui ne dureroit pas, et qui n'en eurent pas toute l'estime qu'ils deuoient. Mais sa perseuerance, et l'egalité de vie dans laquelle il continua jusqu'à la fin, s'eloignant de tous festins, de tous diuertissemens, et surtout du jeu qu'il auoit aimé passionnément, le fit ensuitte estimer et mesme respecter de tout le monde. Estant connu pour un homme de grand sens et de grande probité, les premieres personnes de la ville et de la prouince auoient recours à luy pour le consulter dans les affaires les plus importantes, et pour luy remettre leurs interets entre les mains ; jusques là qu'un des principaux officiers du Parlement a dit de luy après sa mort : Qu'il l'auoit toujours regardé comme son pere, ayant trouué dans son conseil toute la sagesse et toute la penetration possible.

Les princes mesmes et les princesses, et les Ministres d'Estat auoient pour luy une consideration toute particuliere. Monseigneur de Longueuille disoit de luy : Qu'il ne pouuoit luy rien refuser ; ce qu'il fit voir particulierement en vne affaire, où Son Altesse estant elle mesme interessée, pour quelque insulte que les habitans de la paroisse du Fossé auoient faitte à ses gardes de la forest de Bray, elle ne laissa pas de luy accorder ce qu'il luy demandoit pour les droits

de pasturage de la ditte paroisse. Madame la Duchesse de Longueuille auoit vne si grande confiance en luy et vne telle estime pour sa vertu, qu'elle luy faisoit cet honneur de l'appeller son amy. Mr le Tellier Secretaire et Ministre d'Estat et depuis Chancelier de France l'a seruy luy et ses enfans en toutes rencontres de tout son credit, et auoit mesme effacé sa paroisse du Fossé de la carte du logement des gens de guerre.

Il trauailla particulierement à assurer son salut par ses continuelles aumosnes, et par la sainte éducation qu'il procura à tous ses enfans, n'epargnant rien et s'epuisant mesme pour cela, dans la persuasion où il estoit, que c'est le plus grand thresor qu'un pere puisse laisser à ses enfans après luy. Nous verrons ensuitte le fruit qu'il en retira. Dieu lui enuoya les trois dernieres années de sa vie un mal tres sensible, qui éprouua extraordinairement sa patience et qui estant deuenu à la fin beaucoup plus violent, nonobstant tous les remedes qu'on luy put faire, l'emporta en la soixante et cinquiéme année de son âge. Il laissa à sa famille en mourant le plus grand de tous les thresors qui est celuy de la paix entre ses enfans. Et quoy qu'elle ne soit pas riche des biens de la terre, elle se tient trop heureuse d'auoir herité en quelque sorte des graces et des benedictions d'vn pere, qui a toujours trauaillé à rendre ses enfans plus agreables à Dieu qu'au monde. Il fut enterré dans l'eglise de Sainte Croix Saint Ouën de Roüen sa paroisse, dans le tombeau de son pere, vis à vis de l'Epitaphe de marbre qui est attachée au premier pillier de la nef à main droite, deuant le grand crucifix de l'entrée du chœur, l'an 1665. au mois de septembre.

La dame son épouse le suruécut de dix neuf ans, ayant toujours persisté dans la mesme pieté. Et estant venuë passer les dernieres années de sa vie à Paris, dans l'eloignement de ses parents, afin de pouuoir plus tranquillement songer à Dieu, elle mourut tres chrestiennement en l'année 1684. au mois de nouembre : et son corps fut transporté, selon son desir, et enterré dans l'eglise de l'abbaye de Port Royal des Champs, qu'elle auoit toujours tant cherie, à cause de la grande vertu des Religieuses de cette sainte maison, où plusieurs de ses enfans ont esté éleuez dans la crainte de Dieu, et où deux de ses filles ont esté Religieuses, comme on le verra dans la suitte.

Marie Thomas fut mariée à vn gentilhomme du païs de Caux nommé Pierre le Mazurier sieur de Durdent : et elle en eut vn grand nombre

d'enfans, dont l'aisné qui portait le nom DE PRETOT, ayant seruy le Roy dans la premiere compagnie de ses Mousquetaires, et ayant monté à la brèche auec les autres à la prise de Mastricht, fut depuis tué estant lieutenant dans vn regiment. Vn autre se nomme L'ABBÉ DE DURDENT, et vit d'une maniere tres reguliere dans l'etat ecclesiastique. Vn troisiéme, qui a pris encore le nom DE PRETOT, après la mort de l'aisné, ayant seruy sur mer plusieurs années, et commandé dans plusieurs charges les gardes de la marine, en qualité de sous brigadier, de second brigadier, de premier brigadier, de marechal des logis; s'estant trouué deuant Alger lorsqu'elle fut bombardée en 1688. (1) et dans le combat naual qui fut donné près des costes de l'Irlande en 1689. contre les Anglois (2), où il perdit treize gardes de la marine à ses costez, de ceux qu'il commandoit, et tout son équipage qui sauta auec l'arriere du vaisseau dans la mer, a receu du Roi vn breuet d'Enseigne de vaisseau, et sert encore à present en cette qualité sur le vaisseau nommé le Bourbon (3). Vn quatriéme est encore mort à l'armée. Vn cinquiéme, et vn sixiéme se sont donnez tout à Dieu, s'estant consacrez à la Religion, l'vn dans l'ordre de Saint Benoist, et l'autre dans l'Ordre des Chanoines reguliers de Saint Augustin (4). Le dernier de tous qui s'appelle le cheualier de Durdent ayant serui le Roy dans la compagnie des Gentilshommes cadets à Cambray, a esté gratifié d'une lieutenance dans le Regiment Dauphin, où il sert presentement. Il y a eu aussi une fille nommée

(1) 1er juillet, Alger fut bombardée pour la troisième fois, et six vaisseaux furent coulés à fond par M. d'Estrées.

(2) L'amiral anglais, Herbert, commandant 22 vaisseaux, fut mis en fuite à Bantry par M. de Châteaurenaud, qui n'en avait que douze.

(3) Un renvoi marginal, de la même main, porte : « Il a depuis été « fait lieutenant de vaisseau; et s'acquitte de cette charge avec beau- « coup d'honneur. Il a fait auec le Sieur de Pointis en 1696. le voyage « de Carthagène, et s'est trouué auec luy à la prise de cette riche « ville, et à plusieurs combats, n'estant reuenu en France qu'en « l'année 1697. » — C'est pour lui que du Fossé écrivit à M. de Pomponne, huit jours avant sa mort, la lettre où il le priait de le nommer capitaine. Voir plus haut, PIÈCES JUSTIFICATIVES, p. 307.

(4) Un nouveau renvoi, au bas de la page, ajoute : « Celuy là est « presentement prieur de l'abbaye de S. Laurent en Lions, où il vit « dans une grande régularité, selon la réforme de Frialdel. » — La note a pris place dans les *Mémoires*, Voir, t. I, page 16.

Marie, qui a épousé un gentilhomme de probité, nommé de Tourneuille, auec lequel elle vit dans une union admirable.

Madelaine Thomas ayant renoncé de bonne heure au monde s'est consacrée à Dieu dans l'ordre de Cisteau, et faitte Religieuse dans l'Abbaye si celebre de Port Royal, dont la pieté, l'austerité, et la charité l'ont rendüe digne de souffrir en diuers temps de grandes persecutions de la part des hommes remplis de l'esprit du siècle. La ditte Madelaine Thomas vit encore (1) dans cette sainte maison, et est estimée et aimée de toutes ses saintes compagnes. [Elle est enfin morte à la fin du mois de septembre (2) 1696. dans une grande pieté, aprés de longues souffrances.]

Anne Thomas renonça aussy toute jeune aux engagemens du siecle, et se consacra comme sa sœur à Dieu, s'estant faitte Religieuse dans la mesme abbaye de Port Royal où elle auoit esté eleuée. Elle y a vécu dans une grande pieté et regularité. Et y estant morte, son confesseur, qui est un saint homme, rendit d'elle ce témoignage auantageux, qu'elle auoit vécu comme une vraye Religieuse.

Gentien Thomas fut eleué dans la mesme maison de Port Royal des Champs dès l'age de douze ans. Il auança fort dans ses études ayant bon esprit. Mais lorsqu'il estoit à Paris à la fin de ses études, et que le monde commençoit à le tenter, Dieu l'en enleua tout d'un coup par vne mort assez precipitée, lorsqu'il estoit en danger de se gaster auec les jeunes gens de son âge.

Henry Thomas receut la mesme éducation que son frere Gentien dans l'abbaye de Port Royal des Champs, où des personnes qui y viuoient dans la pieté et dans la retraitte auoient grand soin de leur inspirer la crainte de Dieu. Il auoit tres peu d'ouuerture pour les études. Ainsi à l'âge de seize ou dix sept ans il les quitta tout à fait, et s'appliqua par esprit de pieté a rendre quelques seruices aux Religieuses de Port Royal, au dehors de leur maison, comme quelques autres personnes de qualité qui y estoient retirées. Le demon l'ayant ensuitte tenté de quitter vne vie si sainte, pour s'engager dans le

(1) Cette Généalogie fut donc composée avant 1696, date de sa mort.

(2) Addition d'une écriture plus fine, dont l'auteur s'est trompé, puisque le Nécrologe dit 25 octobre.

monde, il fit vn voyage à Roüen; d'où il retourna bientost en l'abbaye de Port Royal des Champs, y reprendre les mesmes exercices de pieté. Et il y mourut peu de temps après; et fut enterré dans le Chapitre des Dames Religieuses, à cause que l'église qu'on rehaussoit en ce mesme temps, estoit toute renuersée.

CATHERINE THOMAS, ayant esté éleuée dès son enfance dans cette mesme maison de Port Royal, n'eut point la force de suiure l'exemple de ses deux sœurs qui s'y estoient faittes Religieuses. Mais quoy qu'elle en sortit pour viure dans le monde, elle renonça deuant Dieu au mariage; et trouuant dans la maison de son pere et de sa mere des exemples domestiques d'une pieté singuliere, elle s'appliqua à les imiter. Elle auoit beaucoup de charité pour penser les playes des pauures malades de la campagne. Et si elle ne put embrasser les austeritez de la vie Religieuse, Dieu ne laissa pas de l'éprouuer durant la plus grande partie de sa vie par des souffrances presque continuelles, dont la violence mesme estoit telle en certain temps, qu'elles sembloient estre presque au dessuz de ses forces. Dieu la soutint neantmoins jusqu'à la fin. Et ses maux ayant augmenté la derniere année de sa vie, elle mourut dans la crainte de Dieu à l'age de quarante ans (1), et fut enterrée dans l'eglise du Fossé, deuant la chappelle de la Sainte Vierge, au mois de juillet de l'année 1680. estant beaucoup regrettée des pauures et des malades pour qui elle auoit une grande charité.

PIERRE THOMAS du Fossé a eu le bonheur d'estre eleué dans la crainte de Dieu auec ses deux freres Gentien et Henry, en l'abbaye de Port Royal des Champs. Lorsqu'il fut deuenu grand, il s'attacha auprès de Messire Antoine le Maistre, le plus grand Orateur de nostre siecle, et dont le merite extraordinaire fut recompensé par vn breuet de Conseiller d'Estat dès l'age de vingt six ou vingt sept ans. Le dit s[r] le Maistre ayant renoncé au monde et à toute la fortune du siecle, au milieu de l'éclat de sa plus grande reputation, s'estoit retiré dans cette mesme abbaye de Port Royal, où il viuoit dans vne grande pieté, dans les exercices de la penitence, et dans la lecture des Saints Peres de l'Eglise, qui faisoient alors auec la Sainte Ecri-

(1) Son acte de décès ne lui donne que trente-six ans. Voir plus loin, aux Additions du t. III, pour la page 169.

ture le sujet de ses principales meditations. Le dit sr du Fossé s'attacha donc particulierement auprès de luy, qui eut la bonté de s'appliquer à le former, le faisant trauailler conjointement auec soy, et prenant la peine de corriger ses traductions et ses compositions, afin de le rendre peu à peu capable de trauailler quelque jour pour l'Eglise.

Le premier ouurage auquel il eut part, fut celuy de la traduction nouuelle de S. Jean Climaque, pour laquelle il alla à Paris reuoir plusieurs Manuscrits, qui leur seruirent ensuitte beaucoup pour faire ensemble cette nouuelle traduction. Après la mort du dit sieur le Maistre, il fut obligé, à cause de persecutions que l'on faisoit à l'abbaye de Port royal, de sortir de cette maison. Ce fut alors qu'il apprit exprès la langue Espagnole pour traduire en françois la Vie de Dom Barthelemy des Martyrs archeuesque de Brague, par le Conseil de Messire Loüis Isaac le Maistre de Sacy, que sa pieté et ses ouurages ont rendu tres celebre, et qui se seruit de sa traduction pour en composer la Vie de ce saint prelat de Portugal.

Le dit sieur du Fossé s'appliqua ensuitte à faire la Vie de S. Thomas archeuesque de Cantorbery et Martyr, qui est dediée au Roy, comme au successeur d'un prince qui donna sa protection à ce grand Saint dans son royaume, lorsqu'il estoit si cruellement persecuté par le roy d'Angleterre. Il fit depuis l'histoire de Tertullien et d'Origenes, ces deux grands hommes de l'antiquité, en faisant voir par des preuues originales, que ce premier a esté veritablement aposthat de la foy et schismatique ; et que ce dernier, quoy qu'il ait auancé des erreurs dans ses écrits, et qu'on luy en ait aussy supposé plusieurs, a toujeurs conserué l'esprit et le cœur tres catholique, n'ayant jamais soutenu aucune erreur auec obstination, et s'estant tenu inuiolablement vny et soumis à la Sainte Eglise.

La liaison toute particulière que le dit sieur du Fossé eut auec vn ancien Officier de l'armée, nommé le sieur de Pontis, luy donna lieu de remarquer tant d'euenemens extraordinaires dans sa vie, tant de conduitte et de jugement, et vne conduitte de Dieu si admirable et si misericordieuse à son égard, qu'il resolut d'en composer des Memoires, qui ont paru sous le nom de Memoires de Pontis ; où les jeunes gens peuuent trouuer plusieurs regles pour se conduire sagement dans le grand monde et dans les armées, et pour corriger les faux prejugez qui règnent ordinairement en cet âge. On y voit

aussy par l'exemple de ce grand homme de guerre, qui quitta tout pour seruir Dieu dans la retraitte, combien le joug du Seigneur est plus doux que celuy du monde, à ceux qu'il luy a plu de remplir de son Esprit.

Le dit sieur du Fossé ayant toujours conserué une liaison tres intime auec le dit sieur de Sacy, pour qui il auoit vne entiere ouuerture de cœur et de conscience, se retira auec luy dans vne mesme maison à Paris, dans la grande ruë du faubourg Saint Antoine. Ce fut là que Dieu permit qu'il leur arriua vn grand sujet d'humiliation selon le monde, et de gloire deuant luy. Les hommes ambitieux et amoureux d'eux mesmes, comme les appelle Saint Paul, persecutant depuis long temps l'abbaye de Port Royal par vne secrette jalousie, se faisoient vn point de conscience de persecuter en mesme temps tous ceux qui y auoient vne particuliere relation. S'estant donc imaginez que la maison où demeuroient les dits sieurs de Sacy et du Fossé estoit vne retraitte de gens opposez à leurs interets, ils obtinrent par leurs intrigues, que le Roy donna vn ordre, que l'on iroit se saisir de cette maison, comme d'un lieu où il se tenoit des cabales contre l'Eglise et contre l'Estat ; quoy que ceux qui y estoient au nombre de quatre ou cinq, ne s'appliquassent qu'à des exercices et qu'à des études de pieté. La preuention qu'on auoit donnée au Roy sur ce sujet estoit telle, que le colonnel des Gardes Suisses, nommé Molondin, et le lieutenant colonnel son fils eurent ordre d'inuestir cette maison auec quarante ou cinquante soldats de leur compagnie, qui dès six heures du matin monterent au nombre de sept et vn sergeant par la fenestre du cabinet du sieur du Fossé qui s'habilloit fort paisiblement dans sa chambre, et qui les ayant tout d'un coup apperceus, leur demanda fort étonné de quelle part ils venoient. Ils luy répondirent en tenant la main sur la garde de leur épée ; que c'estoit de la part de Mr le Colonnel. Lorsqu'il songeoit en luy mesme quelle pouuoit estre la cause d'une telle insulte, n'en trouuant aucune, les Suisses estant descendus allerent ouurir la porte de la ruë à leurs camarades, au colonnel, au lieutenant colonnel, au lieutenant ciuil de Paris accompagné de trois commissaires, et au lieutenant du cheualier du Guet accompagné de ses archers. Dans l'instant on pose des sentinelles et des corps de garde en diuers endroits, et on se rend maistre de tous les postes differens de la maison, de mesme que si ç'auoit esté vne place de guerre. Le lieutenant ciuil monte en mesme temps et entre

dans la chambre du sieur du Fossé, lequel ne put s'empescher de luy dire auec quelque chaleur, qu'il estoit extrémement étonné de voir tant de monde, et surtout de l'entrée si extraordinaire de tous ces soldats qui estoient montez par la fenestre de son cabinet, quoy qu'on n'eust jamais refusé la porte à personne. Sur ce que le lieutenant ciuil luy témoigna, que c'estoit un ordre du Roy, il luy repartit auec force, qu'il auoit peine à le croire, et qu'il estoit inoüy, qu'on fist entrer des soldats par les fenestres en plein jour dans la maison d'un gentilhomme qui n'auoit jamais rien fait contre le seruice du Roy et contre l'Estat. Il repeta les mesmes choses au Colonnel qui le suiuoit, et il luy dit mesme après, qu'il auoit quelque confusion pour luy, de ce qu'estant destiné par sa charge à garder la personne du Roy, il estoit employé à venir arrester auec tant d'eclat quatre ou cinq personnes qui ne songeoient qu'à prier Dieu.

Ensuitte d'un long interrogatoire, qui fit connoistre à ceux qu'on interrogea, que la seule jalousie auoit part à cette persecution, le sieur du Fossé demeura auec les autres pendant quinze jours sous la garde du lieutenant du cheualier du Guet. Et au bout de ce temps, quoyque son innocence et celle de ses amis fust tres bien connuë, la violence de leurs ennemis l'emporta sur la justice : ainsy ils furent tous conduits à la Bastille. Mais M. le Tellier ministre d'Estat fit bientost sortir le sieur du Fossé et l'un de ses freres dont on parlera ensuitte, qui estoit venu demeurer auec luy au sortir du College.

Depuis ce temps il s'appliqua à trauailler par l'auis du sieur de Sacy, à la composition des Vies des Saints ; dont il a donné le mois de Januier et le mois de Feurier au public. Mais lorsqu'il estoit tout occuppé à ce trauail, pour lequel Dieu luy auoit donné une forte inclination, le sieur de Sacy estant venu à mourir, il a esté obligé de discontinuer l'ouurage de la Vie des Saints, pour s'appliquer à donner au public la traduction auec les commentaires du reste des liures de l'Ecriture Sainte, pour ne laisser pas l'ouurage du dit sieur de Sacy imparfait.

Joseph Thomas estoit jumeau et l'aisné de celuy dont nous parlerons ensuitte. Il fut éleué auec grand soin dans la crainte de Dieu ; et ayant vécu auec beaucoup de pieté, il mourut de mesme, ayant esté retiré de ce monde, fort jeune, et auant que la malice du siecle eut pu corrompre son cœur. Il est enterré dans Ste Marguerite à Beauuais.

Augustin Thomas le jumeau de Joseph, et le dernier de tous les enfans du dit feu sieur Thomas fut eleué dans la crainte de Dieu auec son frere dès son plus bas âge. Estant grand, il achepta vne charge de Maistre des Comptes de Normandie ; et après l'auoir exercée durant quelques années auec honneur et reputation de grande probité, il la vendit pour se venir établir à Paris, où il s'est marié. Il a épousé Catherine Agnès le Maistre, et a trouué dans ce mariage vne alliance tres honorable et tres sainte. Car son Epouse a le bonheur d'auoir pour grands oncles Henry Arnauld tres saint éuesque d'Angers, Robert Arnauld seigneur d'Andilly, et Antoine Arnauld docteur de Sorbonne, deuenu si celebre dans ce dernier siecle (1) par les saints ouurages qu'il a composez pour la deffense de la pureté de la morale de Jesus Christ contre le relaschement de plusieurs Casuistes, et de la vraye doctrine de l'Eglise sur le sujet de la Grace du Sauueur, et des veritez combattuës par les Caluinistes ; et par les continuelles persecutions qu'il a souffertes de la part de ceux qui ne peuuent supporter qu'on découure leurs égaremens. Elle a eu pour ses grand meres, Madame Arnauld, et Madame le Maistre, qui apres auoir vécu saintement dans le monde et dans le mariage, se firent Religieuses dans l'abbaye de Port Royal souz la conduitte de la R. Mere Marie Angelique et de la R. Mere Agnès de S. Paul Arnauld, filles de la ditte dame Arnauld, et sœurs de la ditte dame le Maistre. Ses oncles paternels estoient Antoine le Maistre, ce grand homme dont on a parlé [à] l'article de Pierre Thomas ; le sieur de Sacy, dont on a aussy parlé sur le mesme article ; et le sieur de Sericourt, qui après auoir seruy dans les armées, se retira auec ses freres pour seruir Dieu dans la solitude et la penitence ; a vécu et est mort comme eux tres saintement. Son pere estoit fils d'Antoine le Maistre qui estoit Maistre des Comptes à Paris, et fort riche, mais qui gouuerna mal ses affaires. Sa mere se nommoit de Boisgnes et estoit de bonne maison, de la ville de Bordeaux, et tres bien alliée.

Le sieur de Sacy fut proprement celuy qui fit le mariage de sa niepce, et qui le fit dans des veuës toutes chrestiennes, songeant principalement à attirer sur l'epouse les benedictions du ciel. Il en-

(1) Ces trois derniers mots, que du Fossé, mort en 1698, n'a jamais pu écrire, sont pour sûr une addition postérieure sur le Manuscrit de la Généalogie.

uoya pour cela quatre cents francs à l'hospital general. Et à la naissance du premier enfant, il enuoya à un pauure enfant de la campagne vne layette toute semblable à celle dont il fit present pour son petit neueu ; et eut soin de la nourriture de ce pauure en qui il regardoit Jesus Christ, voulant attirer par cette charité la misericorde de Dieu sur les enfans de sa niepce. De ce mariage vraiment chrestien sont sortis plusieurs enfans, l'aisné, qui se nomme, Antoine Augustin Thomas de la Motthe, qui a esté tenu sur les fons par Messire Antoine Arnauld son oncle, et par Madame Thomas sa grand mere ; un autre nommé, Pierre François Thomas du Mesnil, qui a esté tenu sur les fons par le sieur du Fossé son oncle, et par Mademoiselle de Vertus sœur de M_r le comte d'Auaucour ; vne fille nommée Marie Henriette Agnès, tenuë sur les fons par Messire Henry Arnauld éuesque d'Angers son grand oncle, et par Madame Durdent sa tante dont il a esté parlé cy deuant : vn autre nomme François Gentien Thomas de Beaulieu, tenu sur les fons par M^r le Cauchois auocat en Parlement, et par Mlle le Maistre sa tante maternelle, et niepce, comme sa mere, à la mode de Bretagne, de M_r de Pomponne Secretaire et Ministre d'Estat.

[Antoine] Augustin Thomas de la Motthe, est entré dans le seruice sur mer, et a été fait garde de la marine en 1697. à la recommendation de M_r de Pomponne. »

Dans cette Généalogie des enfants de son frère, du Fossé n'a parlé que de ceux qui ont survécu, puisqu'il n'est point fait mention de l'un d'eux, né le 5 avril 1680, et dont voici l'acte de décès, consigné dans le Registre de l'église du Fossé. — Il en parlera, page 397.

« Louis François fils d'Augustin Thomas escuyer sieur de Bos roger
« âgé de neuf jours deceda le quatorziesme jour d'avril 1680 et fut
« inhumé le lendemain dans l'eglise proche l'autel de la Vierge.
« Nicolas Petit chez lequel il estoit pour estre nourry et Georges
« Dutil voisin du dit Petit ont assisté à son inhumation. »

Nicolas Petit. Georges Duthil.

(Communication de M. Malicorne).

Pour compléter la Généalogie de la famille Thomas, du côté maternel, et pour en retrouver toutes les alliances, il faut consulter la consciencieuse étude intitulée Auffay, *Prieuré*, *Barons et Baronnie*, que M. d'Estaintot vient de donner dans le *Précis des travaux de*

l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1877-1878, pages 268-355. On y retrouvera, avec des détails plus nombreux et plus précis, pour le côté maternel, tous les noms cités par du Fossé dans la Généalogie de sa famille. Tels sont, par exemple, ceux des Dyel, des Beuselin, des Bosmelet, des Chavigny, des Mailly d'Haucourt, et autres.

On peut même dire que l'une est le complément indispensable de l'autre, et notre Généalogie vient développer le chapitre : « A. — *Les derniers Barons* », que M. d'Estaintot n'avait fait qu'esquisser, en renvoyant aux *Mémoires de Thomas du Fossé*. Mais notre auteur les a fort heureusement complétés, par le travail, tiré des Archives de sa famille, que nous publions, à cause de son incontestable utilité pour éclairer l'ensemble des *Mémoires*.

II.

TESTAMENT OLOGRAPHE

DE

PIERRE THOMAS DU FOSSÉ.

« Au nom du Pere, et du Fils, et du Saint Esprit. Comme je ne puis assez rendre graces à Dieu de l'éducation si chrétienne que j'ay eu le bonheur de receuoir dès mon enfance dans l'Abbaye de Port royal des champs, et de l'union si étroitte qu'il m'a fait auoir auec ses fidelles seruiteurs ; Je me sens aussi obligé de luy demander tres humblement pardon, d'auoir si peu répondu à tant de graces dont il m'a comblé ; et de supplier tous ceux qui ont quelque charité pour moy, de m'accorder leurs prieres, pour m'obtenir sa misericorde dont j'ay un si grand besoin. Après auoir protesté, que je veux mourir, comme j'ay toujours vécu, dans la foy de l'Eglise catholique,

apostolique et Romaine, hors laquelle je sçay qu'il n'y a point de salut ; je supplie mon tres cher frere, de vouloir bien éxecuter ma derniere volonté, marquée cy après, lorsqu'il aura plu à Dieu de m'appeller à luy ; étant persuadé, que je ne dois point m'addresser à d'autres qu'à luy, pour cela.

J'aurois desiré, en cas que je meure à Paris, d'estre enterré dans l'Eglise de Port royal des Champs, où ma mere a été enterrée, auec un de mes freres, et une de mes sœurs. Mais comme il importe peu, où mon corps soit mis après ma mort, pourueù qu'il soit en terre sainte, et qu'il est peut estre plus auantageux d'éuiter tout éclat, je demande seulement d'estre enterré dans l'église de ma parroisse, sans tenture, et d'une maniere qui fasse connoître, que j'ay renoncé aux pompes du siecle. Et en ce cas, je légue, et donne aux pauures de ma parroisse la somme de deux cents liures, une fois payée ; sçauoir cent liures aux pauures malades, et cent liures aux pauures honteux. Que si je meurs au Fossé, je souhaitte estre enterré dans l'église du dit lieu près du corps de feu ma sœur, et de celuy de mon petit neueu, deuant l'Autel de la Sainte Vierge, à l'intercession de laquelle j'ay toujours eû une confiance particuliere. Et, soit que je meure au Fossé, ou à Paris, je donne aux pauures de laditte parroisse du Fossé, la somme de cent liures une fois payée.

Je donne et légue à l'église du Fossé vingt liures de rentes, au denier dix huit, qui est le tau du Roy en Normandie (1), à prendre sur mes meubles ; à moins que mon frere n'aime mieux luy assigner la rente de quinze liures dix sols, qui m'est duē par un nommé Jacques Guyon, auec celle de cent dix sols que me doit un nommé Leroy de la parroisse de Longmesnil, et cela pour fonder à perpetuité dans la ditte église du Fossé, pour feu ma sœur qui y est enterrée, et pour moy, deux seruices ou obits, qui se diront, l'un, le jour de sa mort, qui est au mois de juillet ; et l'autre, le jour de la mienne : les dits obits consistant chacun en l'office des Laudes des Morts, et en une grande et une petite messe.

Je ne donne rien en particulier à mon frere ; parce que je luy laisse tout, comme à mon unique heritier.

(1) « Le Roi a fixé les rentes au *denier* 20. à la vingtième partie du « principal. » *Dictionnaire de Trévoux*. — Le taux du Roi était donc de 5 % partout ailleurs qu'en Normandie, où il était de 5 1/2, comme ce passage le prouve.

Je donne à ma sœur du Bosroger les deux croix d'or, dans l'une desquelles est une portion tres auerée du bois de la vraye croix de Nostre Seigneur, que j'auois accoutumé de porter toujours sur moy; ma bourse de jettons d'argent; mon chappelet de cocos garni de médailles d'or et d'argent; et ce qui se trouuera après ma mort, de volumes imprimez de l'histoire de l'Eglise de Mr de Tillemont, que je la prie d'agréer, comme une petite marque de ma tres humble reconnoissance, de toutes les peines qu'elle a bien voulu prendre pour moy dans mes maladies.

Je donne à ma sœur de Durdent mon Ecriture Sainte reliée en partie en maroquin de leuant, pour marque de mon affection. Et en cas que Dieu eust disposé d'elle auant moy, je donne cette même Ecriture sainte à mon neueu l'abbé de Durdent son fils aisné. Aussi c'est mon intention qu'il l'ait après sa mort, si elle me suruit; parce que c'est un liure qui lui conuient mieux qu'à ses autres freres.

Je donne à mon neueu Antoine Augustin Thomas de la Motte les deux grands volumes de l'Atlas; le gros dictionnaire de Mr Danet in quarto; le dictionnaire de Furetieres en trois volumes in folio; les deux mois de Januier et de Feurier des Vies des Saints in quarto, reliez en maroquin de Leuant; et les Plaidoyers de son oncle feu Mr le Maistre en un grand volume in folio (1).

Je donne à mon neueu et filleul Pierre François Thomas du Mesnil l'ameublemt de ma chambre de Paris, sans y comprendre neantmoins le grand crucifix, et le grand tableau de la Sainte Vierge, qui demeureront à mon frere. Je comprends dans le dit ameublement mon cabinet de bois de noyer. Je luy donne en outre les volumes de l'histoire des Empereurs de Mr de Tillemont qui se trouueront après ma mort; et une douzaine d'autres liures in octauo et in quarto à son choix.

(1) La Bibliothèque publique de Neufchâtel possède un assez grand nombre de livres de Théologie et de Jurisprudence, venus du château du Fossé, après la Révolution de 1789. Ces derniers, presque tous in-f°, portent dans une vignette avec les armes des du Fossé : « *Ex Bibliotheca D. Thomas Du Fossé in suprema Normanniæ curia Senatoris.* » Ils appartenaient à Antoine Augustin Thomas, Sr du Fossé, conseiller au Parlement, en 1737. — La même Bibliothèque possède les *Plaidoyers et Harengues de M. Le Maistre*, par Issali, 1657, in-f°, Pierre Le Petit. C'est peut-être l'exemplaire dont parle le Testament.

Je donne à ma niéce Marie Henriette Agnès, mon petit cabinet d'ebeyne, et mon petit buste de Mr Arnauld son oncle; quatre douzaines des meilleures seruiettes qui se trouueront parmi mon linge après ma mort, auec une paire de draps fins; et en outre ma Semaine Sainte in octauo, reliée en maroquin; l'Histoire de la Bible in quarto, où sont les figures; et tous les volumes que j'ay de l'Année Chrestienne de Mr Le Tourneux, auec la Vie de Jesus Christ du même autheur. Je la prie de s'appliquer à connoître dans ces liures combien elle est obligée de mépriser la vanité du monde, si elle veut se sauuer.

Je donne à mon Neueu François Gentien Thomas de Beaulieu, l'Estampe de Mr Arnauld, celle de Mr de Sacy, et celle de Mr le Maistre, toutes trois à cadres dorez; et en outre les cinq volumes in octauo de la description de l'Univers; le petit dictionnaire in quarto de Mr Danet; les Essais de Morale de Mr Nicole; le Ciceron en dix volumes de l'impression d'Hollande; et les deux volumes in quarto des Voyages d'Orient.

Je donne à ma petite niece qu'on nomme de Aupigny, mon écuelle d'argent; mon étuy de table, où est le couteau, la cuillier, et la fourchette d'argent; mon petit chandelier d'argent; la garniture de fayence qui est sur mon cabinet de bois de noyer; et une douzaine de liures in octauo, au choix de ma sœur de Bosroger sa mere.

Je donne au cheualier de Durdent mon neueu et filleul, ce qui se trouuera dû de mes tontines au temps de ma mort, et une douzaine de mes liures au choix de mon frère. Je ne luy laisse rien dauantage; luy ayant donné 50 liures de rente à prendre après la mort de sa sœur, sur la rente que je luy fais depuis son mariage.

Je donne à Madame de Mongobert le reliquaire que ma sœur Melthide m'auoit donné, et je la prie de l'agréer, comme une marque de ma tres humble reconnoissance des bontez qu'elle a toujours euës pour moy : la supliant neantmoins de vouloir bien le laisser après sa mort à mon frere, à cause de la vraye croix de Nôtre Seigneur qui est dedans, et que je souhaitterois qu'elle ne tombast point en d'autres mains que celle de nôtre famille.

Je donne à Mr le Vicaire de Saint Estienne du Mont, mon petit crucifix de bronze, qui est dans mon petit cabinet de Paris, le supliant tres humblement de me continuer sa charité après ma mort par ses prieres.

Je donne à Mr le curé du Fossé ma croix de cuiure doré, où il y a des Reliques, et mon Breuiaire de Cluny, auec les deux volumes in quarto de l'Histoire des Variations faitte par Mr de Meaux ; me recommandant aussi instamment à ses prieres.

Je prie mon frere de donner à Mr de Pretot mon neueu, quelque chose qui serue seulement à luy marquer mon souuenir.

Je donne à François Legay mon valet de chambre, s'il est encore à mon seruice, cent cinquante liures de rente viagere, que je souhaitte luy estre payées exactement, à cause des bons et longs seruices qu'il m'a rendus. Et en outre, je luy donne tous mes habits, sans rien excepter, chappeaux, et souliez ; mes chemises, et caleçons, chaussettes, et autre menu linge.

Je donne à chacun de mes autres domestiques, une année de leurs gages, pardessuz ce qui leur sera dû à ma mort ; laissant à mon frere la liberté de leur donner quelque récompense, s'ils le quittent, et s'il le juge à propos.

Je donne au laquais qui se trouuera actuellement à mon seruice ; pourueu qu'il y ait été deux ou trois ans, la somme de 150 liures une fois payée, pour luy faire apprendre mettier.

Je donne à Anne Senrie fille de chambre de ma sœur, en cas qu'elle soit encore à son seruice, la somme de 50 liures une fois payée, en reconnoissance des seruices que j'ay receus d'elle.

Je prie mon frere d'acheuer de payer a Pierre de Caux les 150 liures que ma mere luy auoit laissez, en luy comptant ce qui se trouuera marqué sur mon Mémoire : et de luy payer en outre à son loisir la somme de cent liures que je luy donne pour les seruices qu'il m'a rendus.

Je suplie mon frere et ma sœur de ne point trouuer mauuais que je fasse icy un peu de donations, qui sont de justice et de deuoir ; se souuenant, s'il leur plaist, que j'ay ménagé, le mieux que j'ay pu, pendant ma vie, le bien que Dieu m'auoit donné, pour faire subsister toute la famille, et luy attirer sa benediction par mes aumônes, quoy que moindres, que je n'aurois souhaitté, et que j'en auois besoin pour l'expiation de mes péchez. Je les supplie de me pardonner toutes les fautes que j'ay commises à leur égard, et de ne me point oublier deuant Dieu, dans leurs prieres, et dans leurs aumônes. Je les conjure de s'appliquer principalement à procurer jusqu'à la fin une éducation vraiment chrétienne à leurs enfants, et

semblable à celle que nous auons eû le bonheur de receuoir par les soins de feu mon pere; de leur remettre sans cesse deuant les yeux les éxemples de pieté que leur ont donné leurs oncles Mrs le Maistre, de Sacy, et de Sericourt, et leurs tantes les Meres Angelique, et Agnez Arnauld; sans parler de toutes les autres personnes de cette famille de Saints et de Saintes, dont le souuenir doit faire toute leur gloire; comme l'union que j'ay eû le bonheur d'auoir auec elles, a été le commencement et la source de toutes les graces que Dieu m'a faittes. Je le prie de tout mon cœur, de vouloir répandre toutes sortes de benedictions sur mes neueux, et sur mes niéces, et je leur demande, qu'ils veüillent bien joindre tous ensemble leurs prieres; afin d'obtenir la misericorde de Dieu pour leur oncle, qui les a toujours aimez tres tendrement.

J'ay écrit moy méme, et signé ma ditte derniere volonté, à Paris, ce huitieme jour de Mars, de l'année mille six cens quatre vint dix sept.

Thomas du Fossé. (Avec paraphe.)

Ce 8 auril de la méme année 1697. J'ay relû mon testament écrit cy dessus, et l'ay approuué de nouueau; laissant neantmoins la liberté de mon frere, de retenir pour soy mon Ecriture sainte, reliée en partie en maroquin du Leuant, et de donner la sienne en la place à ma sœur de Durdent; comme aussy de ne rien déranger de mes meubles, et de mes liures, mais de s'en seruir sa vie durant, s'il le juge à propos; pourueu que la proprieté en soit assurée à mes neueux et niéces ses enfants, conformément à la donation que je leur en ay faitte. Je luy laisse aussy la liberté de distribuer luy méme, et à sa commodité, les deux cens liures que je légue aux pauures honteux, et aux pauures malades de ma parroisse, en cas que je meure à Paris; sans qu'il soit obligé en aucune façon d'en rendre compte à personne; parce que je connois sa pieté et sa sagesse. Ce que j'ai signé le jour et an que dessuz.

Thomas du Fossé. (Avec paraphe.)

Comme je ne sçay, a cause de l'etat où je me vois, si je pourray acheuer les Memoires que j'ay commencez, je supplie tres humblement mon frere et ma sœur, de ne les point publier, qu'ils ne les aient fait examiner et corriger par Mr le Mettayer, qui ne me refusera point ce seruice après ma mort. J'aurois beaucoup souhaitté de les

reuoir moy méme, et d'y faire beaucoup de corrections, auant que de les exposer à la lumiere d'une personne si éclairée. Car cet ouurage a été fait un peu promptement, et, comme l'on dit, *currente calamo*. C'est pourquoy il y auroit de la conscience à le donner tel qu'il est. Et c'étoit bien mon dessein, d'y faire beaucoup de changemens, et d'y ajouter aussy bien des choses qui y manquent. Mais si c'est la volonté de Dieu, de m'appeler à luy, auant que je le puisse exécuter, je prie encore une fois mon frere et ma sœur, de ne rien faire, que par le conseil de cet amy, tres capable de réformer ce qu'il y aura de deffectueux dans ces Mémoires, qui auroient pu, ce me semble, estre utiles au public, s'ils auoient été en l'état où j'eusse bien souhaitté pouuoir les mettre, auant que de mourir. Mais il faut s'abandonner à la volonté de Dieu, et estre bien aise qu'elle s'accomplisse, pour sa gloire et nostre salut. J'ay écrit et signé cecy, ce 16. de Feurier mille six cents quatre vint dix huit.

THOMAS DU FOSSÉ. (Avec paraphe.) »

L'original de ce Testament olographe se trouve, aujourd'hui, au château du Fossé, entre les mains de M. Abel de Bosmelet, qui nous l'a communiqué auec sa complaisance habituelle. Il est sur une feuille de papier timbré, grand format, dont il occupe, auec les deux codicilles, le recto et le verso du premier feuillet, et la moitié du recto du second feuillet. L'écriture en est remarquablement ferme, nette et belle.

III.

PERMISSION D'APPOSER UNE ÉPITAPHE

DANS L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT, A PARIS.

« NOUS, MARGUILLIERS DE L'ŒUVRE ET FABRIQUE DE L'EGLISE de St Estienne du mont a Paris reconnoissons auoir permis a Mre Au-

gustin Thomas Escuyer Seigneur du Fossé et autres lieux de faire aposer une Epitaphe a la memoire de feu messire Pierre Thomas aussy escuyer seigneur du Fossé et autres lieux son frere au pillier vis a vis ou Il est enterre laquelle Epitaphe n'exedera un pied dix poulces de largeur et trois piedz et demy de haulteur et a le dit sieur du Fossé fait present a l'œuure de la somme de vingt liures qui a este mise es mains de Monsieur Hurault procureur au Chastelet marguillier comptable de present en charge. Fait a Paris en la Chambre du Tresor de la dite Eglise ce vingt[me] feburier mil sept cens.

Hallé Trifault Duchaussois Hurault. »

(Archives du Château du Fossé).

La permission ci-dessus est sur une feuille de parchemin, avec les noms et paraphes des signataires. On lit également *Trifault* ou *Tirfault*.

Nous ne saurions pas le lieu précis de la sépulture de du Fossé, sans le soin de son fidèle secrétaire, Le Gay, qui a mis la note suivante sur le repli d'un extrait du Testament de son maître. « Intitulement du Testament de M[r] du Fossé en date du 18[e] mars 1697. « decedé, le 4[e] novembre 1698. inhumé le 6 dudit mois en *l'Eglise « de S[t] Estienne du Mont autour du chœur de la chappelle de la « Vierge*, agé de 65 ans enuiron. Son cœur a été porté à P. R. d. « Champs, ou sa Mere, un frere et une sœur sont inhumez. »

Voilà une note d'autant plus utile que toute trace de l'épitaphe a disparu, aujourd'hui, par suite de reconstructions modernes dans la chapelle en question. Une chapelle du bas côté de droite, appelée *Chapelle de l'Ossuaire,* contient six panneaux de bois peints, en vert sombre, recouverts de lettres d'or. Ils sont consacrés: « A la Mé« moire des personnages celèbres enterrés dans les Eglises, Abbayes, « Couvents, etc., réunis à cette paroisse. » On y lit, entre autres noms se rattachant à Port-Royal, ceux d'Antoine Le Maistre, Le Maistre de Sacy et Racine transférés après la destruction de Port-Royal des Champs. Celui du graveur Daniel Hortemels. Du Fossé ne s'y trouve pas, parce qu'il n'y eut pas de translation pour lui. Mais cette circonstance ne l'a pas sauvé d'un complet oubli. Notre texte donne à penser qu'on retrouverait son corps sous l'une des dalles de la chapelle de la Vierge de S[t] Estienne du Mont. Mais l'inscription

a disparu, moins heureuse que celles de Pascal et de Boileau, placées sur les piliers des deux chapelles voisines de la chapelle de Ste Geneviève. — Au lieu de 18 mars, Le Gay aurait dû mettre 8.

IV.

DIVERSES

ÉPITAPHES DE M. DU FOSSÉ.

1. DANS L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

NOBILIS ADMODUM VIRI D. D.

PETRI THOMAS DU FOSSÉ

Epitaphium.

Hic in pace quiescit,
Semper qui pacem intùs in se fovit,
In aliis consilio et prudentiâ promovit.

Amans nesciri,
Secessum quæsivit, in quo, cæteris ignotus et sibi, delitesceret
Uni Deo notus.

Oves Christi dignus qui duceret, doceret, pasceret,
Elegit ovis ipse regi, doceri, pasci.

Desideratus in clero, laïcus cælebs vixit,
Norma sacerdotum
Castitate, zelo, scientiâ, oratione, charitate.

Divûm facta libris docuit, moribus expressit,
Et legi divinæ dum lucem scholiis dedit,
Ipsi divina lex lux fuit,
Quâ per latentes hostis tenebrosi insidias
Securus et inoffenso pede pergeret ad patriam.

Diutinam ac insolentem ægritudinem sic passus est,
Ut pati non videretur;
Nam paternas Dei in morbo filius agnoscens manus,
Illi silentium sacravit, cui vocem dicaverat.

Siluit lingua : at non quievit animus;
Et quem per vitam nihil unquam avocavit ab opere,
Otium in extremis
Mors non occupavit.

Cette Inscription se trouve imprimée sur le recto d'un feuillet qu'elle occupe en entier, et reliée après le troisième des vingt-huit feuillets blancs qui terminent le tome II du Manuscrit.

Elle a été déjà publiée par le premier éditeur des Mémoires, à la suite de la *Vie de M. Thomas du Fossé,* avec quelques changements dans la disposition, et une traduction qui tourne à la paraphrase. (Pages XXXVII — XL.)

Nous n'en détachons que l'avis placardé en tête de l'Epitaphe.

« Un des amis de M. du Fossé lui a dressé une autre Epitaphe, qui mérite bien de trouver ici sa place. »

Il dit : « autre épitaphe », parce qu'il a publié également celle qui va suivre, mise sur le cœur de M. du Fossé, déposé dans le bas-côté gauche du chœur de l'Eglise de Port-Royal des Champs.

2. DANS L'ÉGLISE DE PORT-ROYAL DES CHAMPS.

Epitaphe.

Quem vivus concupierat tumulum PETRUS THOMAS DU FOSSÉ, *hunc ipsius cordi restituit pietas suorum. Hic nutritus à puero hausit pietatem, quâ sic lucentem temperavit facem, ut numquam desierit ardere charitate. Hinc per vitam exul cessit necessitati, non amori; absens enim corpore licet, præsens autem spiritu huc secedere, delitescere, emori una ipsius fuit ambitio.*

Ici repose le cœur de Messire PIERRE THOMAS DU FOSSÉ, auquel la piété de ses proches a rendu la sépulture qu'il avoit désirée pendant sa vie. Elevé dès son enfance dans ce désert, il y puisa l'esprit de piété, par lequel il a tellement modéré la lumière éclatante de son savoir, qu'il n'a jamais cessé de brûler du feu de la charité. En aïant été chassé pour le reste de ses jours, il céda à la nécessité, sans rien perdre de son affection pour ce saint lieu. Car bien qu'il en fût absent de corps, il y étoit présent en esprit; et il n'eut point d'autre passion que d'y revenir se cacher et finir sa vie.

Nécrologe de l'Abbaïe de Notre Dame de Port Roïal des Champs, page 421.

3. PIIS MANIBUS (1).

PETRI THOMAS DU FOSSÉ.

Epitaphium.

Hic jacet, optatum cui sors dedit ultima finem.
Quis fuerit, paucis, siste, viator, habes.
In mundo Mundus vixit, nec sordibus ullis
Sinceros mores hunc maculare tulit,
Quem purum Christo servabat restituendum
Angelicæ constans virginitatis amor.

(1) Cette Epitaphe se trouve dans un Manuscrit des Mémoires de l'auteur, contenant seulement le texte de la partie publiée en 1739, et qui m'a été communiqué par M. A. Gazier, avec une extrême obligeance.

Terrenum haud quidquam sapiebat; mens erat illi (1)
Sacris perpetuo fixa voluminibus.
Semper in æternæ salientis gaudia vitæ
De pleno sitiens fonte bibebat aquas.
Hinc tot facta Deo deprompsit, scripta tot unde
Haustas e saturo pectore fudit opes.

His licet intentus, tamen omnibus omnia factus
Nulli non præsens contulit obsequium.
Jurgia sedare, antiquas componere lites,
Oppressis promptum suppeditare latus,
Rebus in afflictis succurrere, dulce (2)
Ægris solamen pauperibusque cibum
Larga ferre manu, parcus sibi, prodigus illis;
Hæc pietatis erant otia digna suæ.

Nesciri cupidus procerum commercia fugit
Et quidquid fallax suggerit ambitio.
Omnes qui meruit, nullos sibi sumpsit honores,
Spernens quos mundus, quos dabat ara timens.
Sed mens dum crevit tantis virtutibus aucta,
Cæditur ah corpus victima vota neci.

Parva dat exoriens morbus præludia; sed quos
Non scintilla ignes vel levis una facit?
Crescit dira lues, altisque elapsa medullis,
Sano (3) membrorum robore, membra necat;
Membra, sui quondam fida instrumenta laboris,
Supplicium nunc sunt, nunc morientis onus.
Et tu, lingua, loqui conantem deseris? Et tu
Scribere tentanti, dextra, negabis opem?
His, medice, humana nil proderit arte mederi;
Divina sunt hæc vulnera facta manu.
Ut sensit numen vir sanctus, humillima virga
Tangenti exultans oscula mille dabat.

(1) Le texte donne à tort *ille*, ce nous semble.
(2) Il manque un mot à la fin de ce vers. Est-ce *Levamen?*
(3) Mot d'une lecture douteuse.

Non urens febris, non tædia longa biennis
Morbi, non questus (1) traxit ab ore dolor.
Inter quot fletus ! et quot lamenta suorum
Læta inconcussæ signa dedit fidei !
Tranquillum servans afflicto in corpore pectus
Gaudebat Christi nomine tanta pati.
Numinis ad nutum donec mens jussa volavit
In patriam rupto carcere liberior.
Sic sic igne sui tandem consumptus amoris
Hoc vitam meruit claudere martirio.
Illum ô quanta manent nunc cœlo præmia ! Sed quis
Hic fuerit, jam tu perge, Viator, habes.

TRADUCTION (2).

Cy git qui termina ses jours
Par une fin digne d'envie.
Passant, de ton chemin suspends un peu le cours :
Un moment t'apprendra l'histoire de sa vie.
Sans contracter aucune impureté,
Il vescut chaste dans le monde,
Et jamais l'esprit immonde
N'ébranla sa fidélité.
Pendant qu'une pudique flamme
L'esprouvoit comme l'or dans les feux de l'amour
Pour le rendre sans tache un jour
A l'époux sacré de son ame.

(1) Il y a *quæstus*, qui n'a pas de sens ici.

(2) Ce n'est pas une Traduction, mais une longue Paraphrase en vers libres et à rimes croisées, comme le Supplément au Nécrologe en contient sous le nom d'*Imitations*, pour MM. Hamon, Hersant. Voir pages 422, 429. Il est vraisemblable que celle de du Fossé aurait pris place dans la *Seconde partie* du Supplément, qui aurait contenu les six derniers mois de l'année, si elle avait été publiée, suivant l'intention manifestée par les éditeurs de la *Première partie*, notamment pages 626, 637 et 670. On trouve encore un Eloge, latin et français, en forme d'Epitaphe pour Nicole, dans l'*Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, par Besoigne, t. V, pages 327-336. Chacun d'eux a près de 150 lignes.

Dégouté de ces biens qui n'étalent aux yeux
Qu'un faux eclat de verre,
Il boucha tous ses sens aux obiets de la terre,
Pour n'envisager que les cieux.
Son esprit s'occupoit sans cesse
A mediter les livres saints,
Où Dieu renferme les desseins
De son éternelle sagesse.

Dans ces sources de sainteté,
Dans ces canaux sacrés qui jamais ne tarissent
Il sentoit avec joie (1) couler la verité,
Et buvoit à longs traits des eaux qui rejaillissent
Jusqu'au sein de l'éternité.
C'est de là que prirent naissance
Tant de divers ecrits,
Qui, comme une riche semence,
Regorgeoient de son abondance
Pour passer dans les cœurs et remplir les esprits.

Tout occupé de ces profonds mystères,
On le voïoit porter ses charitables soins
Partout où cent divers besoins
Les rendoient necessaires.
Des esprits irrités calmer les mouvemens,
Terminer tous leurs differens,
Eteindre les vieilles querelles
Des proces les plus animez;
De la fureur des mains cruelles
Tirer les foibles opprimez;
Secourir comme un tendre pere
Ceux que la fortune contraire
Accabla d'ennuieux travaux;
Des pauvres languissans soulager la misere,
Appliquer de sa main le remede à leurs maux,

(1) En laissant cet *e* muet sans l'élider, le traducteur fait un vers faux.

Et, pour remplir leur indigence,
Repandre tout en abondance,
D'épargne pour luy méme et prodigue pour eux,
C'étoit de son repos les emplois glorieux,
Repos digne d'un cœur que le zele consume,
Repos dont il s'armoit contre l'oisiveté,
Passant toujours des travaux de sa plume
Aux travaux de sa charité.

Pour marcher surement dans cette voie (sic) parfaite,
Il tachait de vivre inconnu,
Et d'ensevelir sa vertu
Dans le silence et la retraite.
Il evita toujours les yeux
Et la faveur des grands du monde,
De peur qu'un souffle ambitieux
Ne vint de ses desirs troubler la paix profonde.
Capable de remplir les plus hauts rangs d'honneur,
Qui brillent dans le siecle, ou dans l'Eglise sainte,
Il les refusa tous, penetré dans le cœur
Pour les uns de mepris, pour les autres de crainte
Pendant que de tant de vertus
Son ame se nourrit et croît de plus en plus,
Il sentit, helas, dans le corps qu'elle anime,
L'atteinte secrete d'un mal,
Qui lui porte un coup fatal,
Dont il doit être la victime.
Foible dans ses commencemens,
Cette atteinte, quoique mortelle,
Frappe legerement ses sens.
Mais, o ciel, que d'embrasemens
Cause souvent une seule etincelle.
C'est ainsi qu'insensiblement
Le venin coulant dans ses veines
Penetre jusqu'aux os, sappe leur fondement,
Et, des nerfs relachés desunissant les chaînes,
Ote aux membres leur mouvement,
Les membres toujours si dociles,

Et de ses saints travaux les instruments agiles,
Ne sont plus qu'un pesant et penible fardeau,
Qui le pousse au tombeau.
Pour exprimer ce qu'il desire
Tous ses efforts seront desormais superflus.
Il cherche, helas, et ne trouve plus
De langue (1) pour parler, ni de mains pour ecrire.
Medecin cesse ici de travailler en vain,
C'est à l'auteur de la nature,
C'est à son pouvoir souverain
De guerir, dans sa creature,
Les coups qui partent de sa main.

Cet homme saint, plein de l'intelligence
Que la foi répand dans le cœur,
Reconnut à ces coups et le doigt du Seigneur
Et l'ordre de sa providence.

C'est alors que tout transporté
Il baise mille fois la verge qui l'afflige,
Et se regarde, avec humilité,
Comme un pecheur que Dieu corrige.
Ni les facheux ennuis de deux ans de langueur,
Ni les feux d'une fiévre lente,
Ni les vifs sentimens d'une douleur pressante
N'arracherent jamais des plaintes de son cœur,
De ses proches fondans en larmes,
D'un visage serain, il calmoit les allarmes,
Soutenu, pour les consoler,
D'une foi que leurs pleurs ne pouvoient ébranler,
Il goutoit une joie (sic) sensible
A souffrir pour un Dieu souffrant pour les pecheurs,
Et, dans un corps agité de douleurs,
Son ame fut toujours paisible
Jusqu'à ce moment prétieux,
Que, libre des liens qui les tenoient captive,

(1) Le texte porte : De *la* langue, etc., ce qui fait un vers faux.

Elle s'éleve enfin, d'un vol victorieux,
Sur les ailes d'une foi vive,
Dans le sejour des esprits bienheureux.

C'est ainsi que ce juste expire,
Consumé par les feux d'un amoureux martyre.
Ah, que l'eternité qui couronne ses jours,
Comble heureusement son envie !
Mais, passant, c'est assez interrompre ton cours.
Va, tu sais maintenant l'histoire de sa vie.

Son angelique pureté
En fit du celibat un tres parfait modele,
Et sa profonde humilité
L'eloigna des honneurs que meritoit son zèle,
Digne de ces hauts rangs, dont les saints revetus
Ont soutenu l'éclat du sacré ministère,
Il n'en eut pas comme eux l'auguste caractere,
Il en seut pratiquer les plus rares vertus.

Qui docet in scriptis Sanctorum evolvere gesta,
Sanctos expressit moribus ille suis.

La vertu dans ses mœurs, sa plume dans l'histoire
Ont fait des premiers Saints revivre la mémoire.

Tous ces vers latins et français, inédits, donnés par le Manuscrit, contenant un Extrait des Mémoires de du Fossé, vont de la page 744 à la page 752 et dernière, et sont placés immédiatement aprés l'Epitaphe latine et la traduction française citées plus haut, pages 406-408.

V.

BIBLIOGRAPHIE.

I. OUVRAGES DE M. DU FOSSÉ.

1° DATE DE LEUR COMPOSITION.

Cette liste est empruntée au premier éditeur des *Mémoires de du Fossé*, qui l'a placée à la suite de la *Vie de M. Thomas du Fossé*, dont il a fait précéder le texte des *Mémoires*, pages XXXIV-XXXVI.

« Nous croyons faire plaisir au lecteur, en lui donnant ici une liste des Ouvrages de M. du Fossé.

« Memoires de M. de Pontis écrits en 1657. et 1658.

« Vie de Dom Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague en Portugal, traduite de l'Espagnol en 1658. et 1659. Cette traduction servit à M. de Saci pour en composer la Vie du Saint Archevêque qui a été imprimée.

« Vie de S. Thomas Archevêque de Cantorberi en Angleterre, en 1662.

« Les Vies des Saints des mois de Janvier et de Fevrier. Il avoit commencé cet Ouvrage avec M. le Maître en 1657. et en avoit preparé quelques materiaux dans le tems où il en avoit eu le loisir et la commodité, mais il ne s'y appliqua serieusement que vers 1681. Le mois de Janvier fut imprimé en 1685. et celui de Fevrier en 1687.

« Explications tirées des Saints Peres sur differens Livres de l'Ecriture Sainte qui sont communément attribuées à M. de Saci. Voici la portion de cet Ouvrage qui a pour Auteur M. du Fossé :

« Explications sur le Livre des Nombres, sur le Deuteronome, sur Josué, sur Ruth, sur le 3. et 4. Livre des Rois, sur les 2. Livres des Paralipomenes, sur les 2. Livres d'Esdras, sur Tobie, sur Judith, sur Esther, sur Job, sur les Pseaumes, sur le Cantique des Cantiques, sur Jeremie, Baruch, Ezechiel, Daniel, sur les deux Livres des Machabées, et sur les quatre Evangiles.

« Il commença ces Explications après la mort de Monsieur de Sacy en 1684. et y travailla jusqu'à sa derniere maladie.

« Memoires sur ce qui est arrivé aux Ecclesiastiques, aux Solitaires, aux Religieuses et aux amis de Port Royal depuis 1645. jusqu'en 1698 (1). Il commença ces Memoires sur la fin de 1697. et les acheva après Paques de 1698., cinq ou six mois avant sa mort.

« Outre ces Ouvrages, il est certain que M. du Fossé a eu part à plusieurs ouvrages de M. le Maître et de M. Saci avec lesquels il a travaillé quelques temps : par exemple à la Vie de S. Jean Climaque et aux Eclaircissemens sur la traduction de ce Pere faite par M. d'Andilly, à la Vie de S. Ignace Martyr, et autres.

« En general M. Baillet assure que c'est à M. du Fossé que le public est redevable de tout ce qui a paru sous les noms empruntés de M. *de Beaulieu* et *de la Motte.* »

2° DATE DE LEUR PUBLICATION.

Pour former cette Liste, nous avons eu recours au *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* par M. Barbier. Là seulement devaient se trouver les renseignements propres à éclairer sur les éditions des œuvres d'un auteur qui, à l'exemple des écrivains de Port-Royal, n'a jamais voulu mettre son nom en tête de ses ouvrages. Les indications de M. Barbier sont répandues dans les quatre tomes de son *Dictionnaire,* d'après l'ordre des genres ou matières. Nous suivrons plutôt l'ordre chronologique de ces diverses publications, où le premier chiffre indiqué pour l'édition doit être celui de l'édition *princeps.*

— « Vie de dom Barthelemy des Martyrs, tirée de son Histoire, écrite en espagnol et en portugais, par le P. de Grenade et autres (par Thomas du Fossé et Le Maistre de Sacy.) *Paris*, *Le Petit*, 1663, in-8 ; 1664, in-4.

— « Vie (La) de Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, et martyr, mort en 1171, par le sieur de Beaulieu (S. J. du Camboust de Pont Chasteau). *Paris, Le Petit*, 1674; Dezallier, 1679, in 4 et in 12.

(1) C'est ainsi que l'auteur de la liste annonce les *Mémoires de du Fossé*. Le moindre défaut de ce titre est de laisser de côté l'objet principal des *Mémoires*, l'auteur lui-même.

« Thomas du Fossé, dans une lettre à Bocquillot (1), rapportée dans Moreri, se désigne comme auteur d'une *Vie de Saint Thomas de Cantorbery ;* l'abbé Goujet, dans son *Catalogue manuscrit*, cite cette Vie sous la date de 1674. Cependant l'abbé Godescard, dans la Notice qui précède l'article *Saint Thomas*. page 345 du 12e vol. des *Vies des Pères* etc., soutient que cette Vie, publiée sous le nom de Beaulieu, est de Pontchâteau (2). Cette contradiction apparente peut s'expliquer en observant que les personnes attachées à Port Royal travaillaient en commun aux mêmes ouvrages.

— « Histoire de Tertullien et d'Origène, par le sieur DE LA MOTTE (*Pierre* THOMAS, sieur du FOSSÉ). Paris, Lambert Roulland, 1675; *Lyon, J. Certe*, 1691, in-8. (3).

— « Mémoires du sieur de Pontis (redigés par DU FOSSÉ). *Paris, Desprès*, 1676; 1678; *libraires associés*, 1715, 2 vol. in-12.

« La seconde édition a subi plusieurs retranchements (4).

— « Vies (Les) des Saints et Saintes, tirées des PP. de l'Eglise et des auteurs ecclésiastiques, par le sieur DE LA MOTTHE (THOMAS DU FOSSÉ). *Paris, Le Petit*, 1686 (5), 2 vol. in-4.

« L'auteur n'a donné que les mois de janvier et février.

— « Pseaumes (Les) de DAVID, traduits en françois (par LE MAITRE

(1) Voir plus haut, p. 371-376.

(2) L'attribution n'est pas fondée. Il ne saurait y avoir le moindre doute, après le passage de ses *Mémoires*, où du Fossé dit formellement « qu'il a composé et achevé entièrement cette vie. » Voir t. II, p. 120. D'ailleurs *du Fossé* avait le droit de prendre le nom de *Beaulieu*, qui était un des écarts du Fossé. Voir plus haut, note 2 de la page 162, et un de ses neveux, fils de son frère Augustin, s'appellera Gentien Thomas *de Beaulieu*. Voir la *Généalogie*, plus haut, p. 395.

(3) Il y eut une première édition chez Josset. Voir la Lettre à M. Bocquillot, plus haut, p. 374, et tome II, pages 225 et 227. — Ce nom *de la Motthe* était celui d'un fief noble, au comté de Blois, possédé par un des ancêtres de la famille. Voir la *Généalogie*, aux PIÈCES DIVERSES, p. 380.

(4) Voici le titre complet de l'édition originale : MÉMOIRES du Sieur de Pontis, officier des armées du Roy, contenant plusieurs circonstances des guerres et du gouvernement, sous les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, imprimé à Rouen. *A Paris, chez Guillaume Desprez*, 1676, 2 vol. in-12.

(5) La liste ci-dessus a donné « 1685 pour janvier, et 1687 pour février. » Voir p. 413.

DE SACY), avec une explication tirée des SS. Pères (par THOMAS DU FOSSÉ.) *Paris*, *Desprez*, 1689, 3 vol. in-12; 1696, 3 vol. in-8 et in-12 (1).

— « Bible (la Sainte), latine et françoise (traduite par LE MAÎTRE DE SACY), avec l'explication du sens littéral et spirituel. *Paris*, 1672-1700, 32 vol. in-8. *Lyon*, 1696, 32 vol. in-12. *Amsterdam* (*Bruxelles*), 1696, 32 vol. in-12.

« Les *explications* ne sont pas toutes de M. de Sacy, la mort l'ayant enlevé avant qu'il les eut achevées. THOMAS DU FOSSÉ a continué ce grand ouvrage en commençant par les *Nombres*, dont Sacy n'avait fait que la moitié. Il publia donc :

Les Nombres et le Deuteronome..............	en 1685.
Les deux derniers livres des Rois..	1686.
Josué, les Juges et Ruth......................	1687.
Tobie, Judith, Esther..................	1688.
Job............................	1688.
Les Psaumes, 3 vol.........................	1689.
Jérémie et Baruch..........................	1690.
Daniel et les Machabées......................	1691.
Ezéchiel.................................	1692.
Les Paralipomènes avec Esdras................	1693.
Le Cantique des Cantiques..................	1694.
Saint Matthieu et Saint Marc, 2 vol...........	1696.
Saint Luc et Saint Jean, 2 vol................	1697.

« Thomas du Fossé avait rédigé l'explication des Actes des Apôtres jusqu'au verset 17 du treizième Chapitre, lorsque la mort l'enleva en 1698.

« Charles Huré, principal du collége de Boncourt, acheva le reste, et l'ouvrage parut en 1700. On lui doit encore les explications de tout le reste du N. T.

« Cependant on attribue communément à M. Touret de Sainte-

(1) Il avait déjà paru, en 1676, chez Hélie Josset, un *Pseaulier de David, traduit en François avec des Notes courtes, Latines et Françoises, tirées de S. Augustin et des autres Pères*, 1 vol. in-12, approuvé par l'évêque d'Angers (Henry Arnauld), et l'évêque d'Aulonne, auquel du Fossé ne paraît pas étranger. Il était à sa huitième édition en 1691.

Catherine l'*explication du sens littéral* des Epîtres de Saint Paul en 4 vol., excepté l'épître entière à Tite.

« (Note extraite de l'*Histoire littéraire* (*manuscrite*) *de Port-Royal*, en 5 vol. in 4, par Dom CLÉMENCET, t. 2, article *Sacy*.)

— « La Sainte Bible en latin et en françois, de la traduction de LE MAISTRE DE SACY, avec de courtes notes (par THOMAS DU FOSSÉ et l'abbé DE BEAUBRUN). *Bruxelles*, 1699, 3 vol. in 4. — *Anvers* (*Lyon*), 1700, 7 vol. in-12. — *Bruxelles*, 1701, 8 vol. in-12.

— « Mémoires pour servir à l'Histoire de Port Royal (par P. THOMAS, sieur DU FOSSÉ.). *Utrecht*, 1736, in-12. »

Il n'y eut pas d'édition à cette date ; elle a été confondue avec la suivante.

— Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal, par M. du Fossé. A *Utrecht*, *Aux dépens de la Compagnie*, M DCC XXX IX.

In-12 de 534 pages, avec une vignette sur le titre, représentant une petite vue de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, prise au N. E., signée *P. Yver*, *sculp*.

— Mémoire sur le caractere et les vertus de la Mere Angelique de Saint Jean, par M. THOMAS DU FOSSÉ.

Cet éloge qui n'a que neuf pages, in-12, se trouve imprimé dans les : Mémoires pour servir à l'Histoire de Port Royal et à la vie de la Reverende Mere Angelique de Sainte Magdeleine Arnauld, Reformatrice de ce Monastère. *A Utrecht*, *Aux dépens de la Compagnie*, M DCC XL II. 3 vol in 12, Tome III, pages 530-539.

Le même ouvrage renferme la : « Lettre de M. du Fossé contenant « le récit d'une apparition de la Mere Angelique à Port Royal de « Paris, peu avant la mort de la sœur Marie Dorothée Perdereau, « premiere Abbesse intruse de la Maison de Paris. » Tome II, pages 229-232.

Cette lettre, déjà publiée dans l'édition des *Mémoires* de 1739, pages 515-517, a été publiée par nous dans le tome III, pages 357-360.

II. MANUSCRITS.

1° AU CHATEAU DU FOSSÉ.

— Les *Mémoires de M. T. Du Fossé*, 2 volumes in-4°, reliés en parchemin, dont notre Introduction donne la description.

A la suite du Manuscrit des Mémoires, et reliés avec lui viennent, sur des cahiers distincts, les pièces suivantes :

1° Une *Notice généalogique sur la famille Arnauld*, sous forme de Lettre adressée à une Dame, et dont la copie est de la main de Le Gay, secrétaire ou valet de chambre de du Fossé, qui dit l'avoir transcrite « sur la lettre d'un homme fort éclairé, qui lui était tombée « entre les mains. » 12 pages in-4°.

2° Un autre cahier contenant l'*Eloge de Marie Martinozzi, Princesse de Conti*. Il se compose de 14 pages in-4° d'une grosse et belle écriture, rappelant celle que l'on retrouve dans les dix premiers cahiers du Manuscrit des Mémoires.

Il a été publié dans le *Suplément au Nécrologe de Port-Roïal des Champs*, in-4°, avec quelques additions et modifications peu importantes, en 1735, à la date du 4 février, où il occupe les pages 384 à 392, et où il est précédé de ces lignes : « Nous allons « donner ici un Eloge de cette grande Princesse qui a été composé « par un des Ecrivains de Port-Roïal au nom de cette communauté ; « et aparamment pour être inseré dans le Nécrologe, quoiqu'il ne « se trouve pas dans l'Imprimé, non plus que les deux Epitaphes « que nous ajouterons. »

Sa présence dans le Manuscrit, et le « Mémoire sur le caractere « et les vertus de la Mere Angelique de S. Jean », qui n'est autre qu'un Eloge de même nature, nous font penser que celui de la Princesse de Conti est dû pareillement à la plume de du Fossé.

3° *La Relation de ce qui se passa quand nous fusmes arrêtez en 1666*, de la main même de du Fossé, 6 pages petit in-f°. — Elle a été publiée plus haut, pages 297-304.

4° *Pièce de Vers de Sœur Catherine de Ste Colombe Thomas*. — Voir t. III, p. 361.

5° Un petit cahier détaché, composé de six feuillets in-4°, de la main de Le Gay, et renfermant :

Une prière, qui n'a pas moins de cinq pages d'une écriture serrée ;

Une prière d'une ame chrestienne affligée pour adorer J. Christ souffrant et crucifié, et pour s'unir à luy. 5 pages, bien qu'incomplète.

Un *Extrait du Testament* de du Fossé, où Le Gay a eu soin de comprendre la donation en sa faveur. Voir plus haut, p. 403.

Une *Coppie de Lettre de Mr du Fossé à Madame du Bosroger sa belle sœur dans laquelle il luy marque quels sont ses sentiments sur le sujet de sa maladie.* Voir plus haut, p. 305-307.

Les deux premiers tiers de *la même lettre*, sur un feuillet détaché, dont l'écriture n'est pas celle de Le Gay.

Enfin sur un autre feuillet, et d'une autre écriture encore, une pièce de vers n'ayant que deux pages, intitulée :

Plainte de la Religion à Mr le Cardinal de Nouailles.

La première fois que le Manuscrit des Mémoires nous fut communiqué par un tiers, en 1847, avec l'agrément de M. de Frey du Fossé, il y avait, sur trois feuillets détachés, placés dans le tome second, à la suite du texte de l'auteur, une copie des trois lettres qui ont été publiées ici sous les nos 11, 12, 13, d'après la copie que nous avions prise. Voir plus haut, pages 351-353.

Ces trois feuillets n'étaient plus joints au Manuscrit, lorsque M. Abel de Bosmelet a bien voulu nous le confier de nouveau, en 1875.

6o *Origine et généalogie de Messieurs Thomas de Roüen*, sur trois cahiers en parchemin blanc in-4o, de chacun quatre feuillets, 24 pages en tout. — Voir plus haut, pages 379-395.

7o *Testament Olographe de Pierre Thomas du Fossé*, sur une feuille double de papier timbré. — Voir plus haut, pages 396-404.

2° A PARIS, RUE SAINT-JACQUES.

Les Memoires de M. Thomas Sgr du Fossé, c'est-à-dire le Manuscrit contenant la transcription de la partie des *Mémoires de du Fossé*, publiée en 1739.

A la suite de cet Extrait des Mémoires se trouvaient :

Petri Thomas du Fossé Epitaphium ;

La *Traduction* en vers français de cette Epitaphe ;

Un *Distique*, latin et français.

Le tout a été publié plus haut, pages 406-412.

3o AU SÉMINAIRE D'AMERSFOORT (PAYS-BAS).

Un *Recueil de Lettres*, formé de copies, au nombre de vingt-huit. Il y en a vingt-cinq de du Fossé, avec deux Extraits et une du P. Quesnel, comme il a été dit en tête des LETTRES INÉDITES. Voir plus haut, p. 310-315.

VI.

PORT-ROYAL DES CHAMPS

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

Il existe trois espèces de documents où l'on peut puiser des notions historiques et topographiques assez complètes pour se retracer l'aspect et le sort présent et passé des bâtiments de la célèbre Abbaye : ce sont les Ouvrages, les Estampes et les Notices, faits dans ce but, à différentes époques. Les renseignements qu'on y trouvera serviront de commentaire utile aux parties des Mémoires où il est bien souvent question des mêmes lieux. Aussi n'hésitons-nous pas à consigner ici le résultat de nos recherches.

I. OUVRAGES.

Le premier en date, que nous connaissions, est une simple *Relation*. C'est le récit d'une visite faite, le 30 mai 1693, par un M. Louail, à Port-Royal des Champs, lors des fêtes du Saint-Sacrement, en compagnie de quelques amis. Comme l'a dit avec beaucoup de raison l'auteur qui l'a publiée : « Il nous montre ce vallon dans « une image encore plus morale que pittoresque, mais où la pers- « pective pourtant et la couleur des lieux n'est point absente. » On peut lire cette Relation, dans le *Port Royal* de M. Sainte-Beuve,

édit. in-8o, t. V, pages 120-125. C'est l'aspect de Port-Royal avant sa destruction.

Dans les quatre *Gémissements d'une âme vraiment touchée de la destruction du Monastère de Port-Royal des Champs* (l'abbé d'Etemare et le P. Boyer), dont le premier est de 1710, le deuxième de 1711, le troisième de 1712, et le quatrième de 1714, les Avertissements et le fond de l'ouvrage fournissent une foule de détails sur les lieux attaqués par la pioche des démolisseurs et sur les profanations dont ils furent le théâtre. On verra le tableau de Port-Royal pendant sa destruction. Une gravure offre la scène de l'expulsion.

Enfin citons les *Ruines de Port-Royal des Champs, en 1809, année séculaire de la destruction de ce monastère*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, sénateur, etc. Nouvelle édition considérablement augmentée (la première est de 1801). Paris 1809, in-8° de 178 pages. Au milieu de renseignements sur bien des points divers, l'auteur a retracé l' « Etat actuel des ruines du Monastère ; de la « Maison des Granges ; et l'impression que produit l'aspect de toute « la contrée. »

Mais ces divers ouvrages, dans leurs traits généraux, ne remettent pas sous les yeux et ne représentent pas à l'esprit du lecteur avec tous leurs détails, l'ensemble des bâtiments habités par tant de Religieuses et tant de Solitaires, dont le nom et le souvenir reviennent si souvent dans les *Mémoires* de du Fossé.

Pour combler cette lacune, deux moyens s'offrent à nous, les Estampes et les Notices qui ont eu Port-Royal des Champs pour objet, et dont nous allons dire quelques mots, en ne tenant compte que des plus importantes d'entre elles.

II. ESTAMPES.

On allait porter la pioche pour détruire, en grande partie, l'Abbaye de Port-Royal des Champs, quand les amis de cette Maison songèrent à en conserver le souvenir par un Recueil déjà cité (t. II, p. 156). Le crayon et le burin aidèrent à sauver de l'oubli les bâtiments qui allaient être bientôt livrés aux démolisseurs, et on forma :

1° LE RECUEIL DES ESTAMPES DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL DES CHAMPS GRAVÉES DEPUIS 1709 JUSQU'A PRÉSENT.

Composé de vingt-cinq gravures, format in-4° oblong, il est des plus rares, pour ce motif que la police en fit saisir les estampes avec les planches. « C'était un reproche parlant et presque un pamphlet, « dans les circonstances présentes, que ces simples Estampes ayant « pour sujet des lieux condamnés. » M. Sainte-Beuve, *ibid.* t. V, p. 588.

Aussi la Bibliothèque nationale, département des Estampes, n'en a-t-elle qu'une dizaine environ, placées sur des cartons, dans un volume in-f°. Plus heureuse qu'elle, la Bibliothèque de Rouen (fonds Leber, n° 3270) possède un livre in-4° sous le titre de *Recueil de la Constitution*, Paris, 1732. C'est une collection de pièces diverses sur la Bulle *Unigenitus*, renfermant, au milieu de pièces imprimées, 36 portraits et 35 vues et autres gravures se rapportant à Port-Royal et à sa destructiou. Parmi ces gravures se trouve la série, à peu près complète, des gravures du *Recueil* ci-dessus; seulement les planches ont été séparées, placées dans le livre in-4° de la Bibliothèque, en échelons, à cause de leur format oblong, c'est-à-dire que les unes occupent le haut des pages, et les autres le bas.

M. Lormier a l'heureuse chance d'en posséder un exemplaire bien complet, sauf le titre général, avec sa couverture primitive en papier escargot, un peu usé, et d'une couleur ternie par le temps.

Nous allons énumérer ces gravures avec leurs titres et légendes, en suivant l'ordre du Recueil de notre obligeant confrère, et en y ajoutant quelques remarques.

En tête de ce Recueil se trouvent cinq beaux portraits, d'un autre format, ceux d'Arnauld, de la Mère Angélique, de la Mère Angélique de Saint Jean, de la Mère Agnès de Saint Paul et de la Mère Marie des Anges de Suyreau, tous gravés par E. Desrochers, et se vendant chez lui dans la rue du Foin et dans la rue Saint-Jacques. Au bas de ces portraits se lisent quelques vers français en l'honneur des personnages qu'ils représentent. Ils ont dû faire toujours partie du Recueil, car le livre de la Bibliothèque de Rouen les donne également avant les Estampes composant le :

« RECUEIL DES ESTAMPES DE L'ABBAYE DE PORT ROYAL DES CHAMPS « GRAVÉES DEPUIS 1709 JUSQU'A PRÉSENT. »

Ce titre, placé en tête du Recueil, est gravé lui-même sur un feuillet entouré d'ornements.

Voici l'ordre dans lequel sont placées ces gravures; il diffère un

peu de celui du livre de la Bibliothèque de Rouen (1). Les titres sont, en général, au bas de la gravure.

I. *Mathilde de Garlande Fondatrice et premiere Bienfactrice de l'Abbaye de Port-Royal des Champs pres Chevreuse à six Lieües de Paris.* L'An 1204.

II. *Plan de l'Abbaye de Port Royal des Champs*, Magd. Hortemels f.

Il y a, au bas de la gravure, une légende avec renvoi au Plan, à l'aide de vingt-deux lettres de l'Alphabet. Le titre est dans un cartouche, soutenu par un ange ou une Renommée, à l'angle de gauche, au haut de la gravure. C'est elle qui a été reproduite en tête de la *Notice historique* à l'usage des Visiteurs, par M. A. Gazier. Il y eut des tirages où le titre a été placé sur une sorte de pierre, au bas de la gravure, avec une Légende plus complète. — Cette vue générale, à vol d'oiseau, a été prise au Nord-Ouest.

III. *Vue perspective de l'Abbaye de Port-Royal des Champs.* Magd. Hortemels fec.

La vue est prise du Nord, c'est-à-dire du coteau où est située la ferme ou Maison des Granges.

IV. *Veuë de l'Abbaye de Port Royal des Champs*. Magd. Hortemels fecit.

Au bas se trouvait l'indication du Libraire où se vendait la gravure. Les premiers mots ont été effacés, et il n'a été possible d'en lire que les derniers : *Rue St Jacques au Mecenas.*

Un autre tirage donne ce titre placé au bas de la gravure :

Veuë de l'Abbaye de Port-Royal des Champs du côté d'Occident.

A Paris chez Masson rue du petit pont vis a vis la rose rouge à l'entre (sic) de la rue St Jacques.

V. *Veuë de l'Abbaye de Port-Royal des Champs du côté d'Orient.*

C'est la vue qui s'offre au visiteur, quand il quitte le Pavé de Saint-Lambert, sur la route de Dampierre, pour se rendre à l'Abbaye. La gravure donne, sur la droite, la Maison des Granges avec son bâtiment, son vignoble et son enceinte de murs.

(1) L'original n'a pas de numéros d'ordre ; nous les ajoutons ici pour faciliter les renvois.

VI. *Veuë de l'Abbaye de Port-Royal des champs du côté du Midy.*

Prise des coteaux de Vaumurier, elle offre, au premier plan, la Solitude, et, au dernier, la Maison des Granges.

VII. *Eglise de l'Abbaye de Port-Royal des Champs dediée a la Sainte Vierge l'an 1230, sous Gregoire IX.*

C'est une vue de l'intérieur de l'Eglise, avec l'autel principal et le transept de gauche.

Le titre est en tête de la gravure, et sur les dalles de l'église sont des lettres indiquant le lieu de la sépulture de personnes dont les noms sont distribués en huit petites colonnes placées au bas de la gravure. Les voici, placés à la suite les uns des autres :

« Mr Dandilly. Mr Varet. Mr de Sainte Marthe. Mr Charles du Chemin. « Mr de Ponchâteau. Mr le Chevalier de Coaslin. Mr du Gué Bagnols. « Ancienne Abbesse. François Susse et de Valois. Mr Nicolas Thi- « bault, Mr Doanloup. Anciennes Tombes des Fondateurs. Mr An- « toine Giroust. Mr Innocent Fay. Mr Nic. Hucqueville. Mere de S. « Thibault. Mr Nicolas Richer. Mr Simon Eon. Mr Singlin. Mr Gabriel « Gibron. Mr Charles Savreux. Mr Vitard. M. Nic. Normand. M. Fran- « çois Angli. † Abesse. »

Au-dessous : Magd. Hortemels fecit.

VIII. *Avantchœur et Autels des Reliques de Port-Royal des Champs.* Mad. Horthemels f.

Les dalles du pavage portent des lettres renvoyant à la légende ci-dessous, disposée sur trois colonnes ayant chacune trois noms, mais que nous donnons dans l'ordre des lettres :

« Mr le Roy de la Potherie Pr. Le Cœur de Mr Singlin. Le Cœur « de Mr Arnauld. Mr de Sacy. Mr Retard. Le Cœur de M. le Tour- « neux. Me Hamelin. Le Cœur de Mlle Bignon. Le Cœur de Me de « Thiersant. Le Cœur de Me de Belisy. »

IX. *L'Autel de l'Eglise de Port-Royal des Champs.*

On y voit distinctement, sur le retable, l'esquisse du tableau de la Cène de Philippe de Champaigne, avec les images de la Sainte Vierge, à gauche, et de Saint-Jean, à droite, si bien faites, qu'on les prenait pour des statues. C'étaient probablement des grisailles.

X. *Chœur de Port-Royal des Champs.* Magd. Hortemels fec.

Il faut entendre le Chœur des Religieuses, représentées debout,

au nombre d'une cinquantaine, devant leurs stalles et de belles boiseries s'arrondissant en dais.

XI. *Chœur de Port-Royal des Champs.*

L'artiste a eu surtout en vue de représenter les stalles et les boiseries qui les accompagnent. Il n'y a que deux Religieuses, l'une debout, l'autre agenouillée, dans l'intervalle qui sépare les stalles, où quelques pierres sépulcrales occupent le premier plan.

XII. *Procession des Religieuses de Port-Royal à la feste du S. Sacrement.* Magd. Hortemels sculp. rue S. Jâque au Mecenas.

La procession est représentée tournant à l'angle de l'une des galeries du Cloître.

XIII. *Cloistre de Port Royal des Champs.* Magd. Hortemels fec.

Ce titre est au haut de la gravure, dans un cartouche, soutenu par deux anges. A gauche, on voit l'Eglise, dans le fond le Grand dortoir, à droite le Cloître Saint-Charles, et entre eux le Cimetière, avec une croix au milieu, et une foule d'autres petites croix pour indiquer les tombes. « On a calculé que depuis l'an 1204, époque de « la fondation, en ne supposant que six morts par an, le cime- « tière contenait au moins les débris de trois mille cadavres. » *Les Ruines de Port-Royal des Champs*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, 1809, p. 34. Il faut entendre jusqu'au moment de la destruction, en 1710, et de l'exhumation, en 1711. — La vue est prise en avant du Bâtiment des Pensionnaires.

XIV. *Dortoir des Religieuses de Port-Royal des Champs.*

L'artiste a représenté un couloir au premier plan, et, au second plan, la porte des cellules VII, VIII, IX, X et XI, ainsi numérotées en chiffres romains. Au-dessus on voit un œil de bœuf avec vitrage, surmonté de versets empruntés à l'Ecriture.

XV. *Cloître et Cimetière de Port-Royal des Champs.*

L'enterrement d'une Religieuse en occupe le premier plan.

XVI. *Le Chapitre de Port-Royal des Champs.* Magd. Hortemels fec.

Il se tenait dans le côté droit du transept ou croisée du sud. Les Religieuses y sont assises, sur deux rangs, tout autour de la pièce; deux sont à genoux, comme si elles étaient chapitrées d'importance. Les esquisses de quatre tableaux en ornent les murs. Celle de gauche

représente la guérison de Suzanne de Champaigne. La pièce est éclairée par deux fenêtres, à droite.

XVIII. *Refectoire de Port-Royal des Champs.* Magd. Hortemels sculps.

Les tables sont dressées tout autour, avec deux au milieu. A gauche est la lectrice, dans une chaire ; à droite, l'esquisse de deux tableaux, dont l'un représente une Annonciation. Au commencement de la table de gauche, une Religieuse est prosternée, la tête engagée sous la table, aux pieds de l'une des sœurs prenant son repas.

XIX. *Les Religieuses de Port-Royal des Champs faisant la conferce dans la Solitude.* Magd. Hortemels fec.

La Solitude se trouvait, au Sud, à l'extrémité des jardins et en dehors du mur de clôture de l'Abbaye. Elle était disposée en rond, avec des bancs, au pied d'un monticule, surmonté d'une croix, à laquelle on accédait par des gradins, ombragés par de grands arbres, et entourés par un canal dont l'eau y entretenait encore la fraîcheur.

XX. *La distribution des Aumosnes de Port-Royal des Champs.* Magd. Hortemels fec.

La scène se passe à la porte de la principale entrée de l'Abbaye, qui existe encore, en partie, et sert d'entrée particulière au fermier. On voit des pauvres auxquels on fait des distributions de vivres, de potage et de morceaux de pain.

XXI. *Distribution des Aumônes de Port-Royal des Champs.*

La scène se passe dans une salle, à l'intérieur de l'Abbaye, et les pauvres y reçoivent des vêtements.

XXII. *Les Religieuses de Port-Royal des Champs pansant les Malades.* Magd. Hortemels f.

L'une fait un pansement à la jambe d'une femme malade, et l'autre une saignée au bras d'une autre femme.

XXIII, *L'Administration du Saint Viatique.* Mag. Hortemels fec.

Le prêtre donne la communion à une sœur couchée dans son lit, autour duquel d'autres sœurs sont agenouillées, en cercle, tenant un cierge à la main.

XXIV. *L'Enterrement des Religieuses de Port-Royal des Champs.* M. Hortemels f.

On voit, dans le cimetière, placé au milieu des bâtiments du Cloître, une fosse béante, près de laquelle est déposé, sur une civière, le cadavre d'une Religieuse, revêtue de ses habits, et que l'on va confier à la terre, sans la mettre dans un cercueil. Le Clergé et des Religieuses sont placés tout autour de la tombe.

XXV. Il n'y a pas de titre, mais la gravure représente Marguerite Périer et Claude Baudran, agenouillées aux deux côtés d'un Reliquaire, renfermant la Sainte-Epine.

L'explication se trouve dans les deux légendes ci-dessous, placées en face l'une de l'autre :

« A J. C. LE VERITABLE MEDECIN

« Marguerite Perier jeune fille agée de dix ans, incommodée d'une fistule incurable qu'elle avoit à l'œil gauche, en ayant été guerie en un moment par l'attouchement de la Ste Epine le 24. Mars 1656.

« Claude Baudran agée de quinze ans malade depuis plus de deux ans d'une horrible enflure de tous les intestins eut recours à la Ste Epine qui la guerit miraculeusement dans un instant au moment que les Medecins se preparoient à luy faire une douloureuse operation le 27 May 1657.

« Les parens de l'une et de l'autre pleins de reconnoissance, et pour conserver à la posterité la memoire de ces miracles ont dedié ce Tableau à la Ste Epine de J. Christ notre Sauveur par la Vertu de laquelle ils avoient reçu de Dieu ce bienfait (1). »

On a pu remarquer que, des vingt-cinq gravures composant le Recueil, treize sont signées par Magdeleine Hortemels, et les douze autres sont anonymes. Mais la différence sensible, dans l'exécution, prouve que deux graveurs ont été mis à contribution pour former ce Recueil. Les gravures dues au burin de Magdeleine Hortemels, fille du graveur français Frédéric Hortemels, plus tard dame Cochin, née à Paris, vers 1687 et morte en 1774, ont une touche spirituelle, hardie et cependant moelleuse. Elles charment par la correction du dessin, par le fini des détails et par la vigueur des tons, légèrement poussés au noir. Les autres sont moins bien dessinées, assez grossièrement exécutées, surtout pour les vues, et d'un ton beaucoup plus pâle.

Aussi pensons-nous que le Recueil primitif a dû se composer seu-

(1) Voir, pour plus de détails, l'Appendice IV, t. II, pages 306-309.

lement des treize gravures de Magdeleine Hortemels, auxquelles on aura joint, pour faire nombre, les produits d'autres graveurs, sur le même sujet, afin de former le *Recueil des Estampes de l'Abbaye de dort-Royal des Champs, gravées depuis* 1709 *jusqu'à présent.*

Il n'est guère possible de préciser la date cachée derrière ces mots : *jusqu'à présent ;* mais ils montrent bien que, pour former le *Recueil*, on a eu recours aux productions de différents artistes, dont le premier a été Magdeleine Hortemels. La date de 1709 nous paraît être celle des premières gravures, au moins, dues à son burin. — En voici les motifs. C'est dans la nuit du 28 au 29 octobre 1709 que Marc-René d'Argenson, lieutenant-général de police, partit de Paris, pour investir Port-Royal des Champs avec trois cents hommes et en chasser les Religieuses. La cour ordonna la démolition des bâtiments, le 22 janvier 1710, et les exhumations suivirent en 1710 et 1711. Les Estampes étaient faites alors. Mais le nom de Port-Royal était si mal sonnant, la vue en était si importune, qu'on s'attaqua même à de simples Estampes ayant pour sujet des lieux condamnés. On eut beau représenter au magistrat qu'il y avait déjà quelque temps qu'elles étaient faites et gravées : « Est-ce que l'on « souffrirait qu'il se fît des Estampes du temple de Charenton depuis « que le roi l'a fait abattre ? » (1). Ces mots donnent à penser que les gravures de Magdeleine Hortemels étaient faites avant le mois de juin 1710, puisqu'on mit le marteau dans les bâtiments de Port-Royal au commencement de ce même mois. C'est donc après cette démolition, qu'on fit saisir, chez Mlle Hortemels, qui les avait gravées, tout ce que l'on put découvrir de cette collection d'Estampes. Aussi, dès le XVIIIe siècle, et au commencement du nôtre, ce Recueil « ne se trouvait encore quelque fois que dans les cabinets des curieux. » (2). — Les autres gravures sont postérieures de quelques années seulement.

2° LE NÉCROLOGE DE PORT-ROÏAL DES CHAMPS.

Mais l'artiste eut sa vengeance toute prête. Magdeleine Hortemels reproduisit, sous une autre forme, ces vues, ces scènes si chères aux amis

(1) M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, édit. in-8, t. V, p. 588.

(2) *Les Ruines de Port-Royal des Champs*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, etc., p. 44.

et si insupportables aux ennemis de Port-Royal. Elle les grava de nouveau, réduites de moitié pour la hauteur, et d'un sixième pour la largeur, et en fit des vignettes, destinées à être placées sur le titre, et en tête de chacun des mois du *Nécrologe de l'Abbaïe de Notre-Dame de Port Roïal des Champs.* Amsterdam, chez Nicolas Potgieter, 1723, 1 vol in-4°. Nous retrouvons, en effet, dans les treize vignettes qu'il renferme, le sujet des treize gravures signées du nom de Magdeleine Hortemels, dans le *Recueil d'Estampes.* Mais, dans le *Nécrologe*, la prudence lui conseilla de supprimer son nom, en sorte que, sans le *Recueil*, on ne saurait à qui les attribuer. En voici le placement.

Le titre offre, dans une cartouche, l'*Enterremeut des Religieuses* (1) (N° XXIV.) (2), avec ce verset : « *Beati mortui qui in domino moriuntur.* »

Janvier. — *Vue de l'Abbaye de Port Royal des Champs.* (IV.)
Février. — *Vue intérieure de l'Eglise de Port Royal.* (VII.)
Mars. — *L'Avant-Chœur et Autel des Reliques.* (VIII.)
Avril. — *Le Chœur de Port Royal avec les Religieuses.* (X.)
Mai. — *Le Cloître et le Cimetière.* (XV.)
Juin. — *La Procession de la Fête-Dieu* (3). (XII.)
Juillet. — *Le Chapitre de Port-Royal.* (XVI.)
Aout. — *L'Administration du Saint-Viatique.* (XXIII.)
Septembre — *Le Réfectoire de Port-Royal.* (XVIII.)
Octobre. — *La Conférence dans la Solitude.* (XIX.)
Novembre. — *Les Religieuses pansant les malades* (XXII.)
Décembre. — *La Distribution des Aumônes à la porte de l'Abbaye.* (XXI.)

Toutes ces petites vignettes, qui n'ont pas douze centimètres de largeur sur six de hauteur, sont en général la reproduction exacte des Estampes, sauf pour certains détails accessoires, supprimés dans le haut ou dans le bas de la Vignette, à cause de l'espace plus

(1) Aucune de ces vignettes n'a de titre. Nous leur en donnons un, en résumant celui du *Recueil d'Estampes.*

(2) Les chiffres ainsi placés sont des renvois à ceux du *Recueil d'Estampes.* Voir plus haut, pages 423-427.

(3) L'explication la plus complète de cette gravure est dans une Relation du 30 mai 1693, indiquée plus haut, p. 230, note 1, et 420.

restreint laissé à l'artiste ou de la disposition différente de quelques personnages. Mais la touche en est, dans quelques-unes, encore plus délicate, et même plus gracieuse, tout en conservant la même vigueur de ton. Le mérite en est grand, à cause de la difficulté vaincue.

A moins de saisir le *Nécrologe* lui-même, les vues et les scènes, rappelant le souvenir de Port-Royal, pouvaient circuler librement dans le public.

On s'y prit encore d'une autre façon, pour le dérober à l'oubli. Certaines éditions des ouvrages traitant de Port-Royal offrent, sur le titre, dans une cartouche, une petite vue de la célèbre Abbaye, un peu différente de celle de Magdeleine Hortemels. La sienne est prise au Nord-Ouest, et celle-ci au Nord-Est, avec cette légende placee au bas : PORT-ROYAL DES CHAMPS, *P. Yver*, *sculp*. — On la retrouve dans les livres imprimés : AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE, par exemple les *Mémoires de Fontaine*, en 1738, les *Mémoires de du Fossé*, en 1739 et quelques autres encore.

III. NOTICES.

1o NOTICES MANUSCRITES.

A l'exemplaire du *Nécrologe de Port-Royal des Champs*, 1723, in-4o, que nous possédons, étaient jointes, sur un feuillet détaché, en face des vignettes de plusieurs mois, de petites notices manuscrites, expliquant très-clairement le sujet des gravures, avec quelques détails d'histoire et d'architecture.

Longtemps nous avions cru que ces Notices étaient une copie de celles que nous supposions accompagner le *Recueil d'Estampes*, dont il a été question plus haut. Pour nous en assurer, nous avons fait, à la Bibliothèque nationale, des recherches que M. Léopold Delisle a facilitées avec sa complaisance habituelle. Mais là, pas plus qu'à Rouen, nous n'avons pu arriver à la solution du problème, puisque les Estampes possédées par ces deux Bibliothèques ont été détachées du Recueil primitif. Par bonheur, l'exemplaire de M. Lormier, venu plus tard entre nos mains, nous a prouvé qu'aucune Notice n'accompagnait les gravures du *Recueil d'Estampes depuis* 1709.

En les étudiant, nous nous sommes aperçu que les titres et l'ordre de ces petites Notices étaient généralement ceux des gravures faites par Magdeleine Hortemels, et qu'elles en expliquaient parfaitement le sujet. Aussi croyons-nous qu'elles ont été faites par un ami de Port-Royal, pour les joindre à un exemplaire d'un *Recueil d'Estampes*, contenant uniquement les gravures de Magdeleine Hortemels, et que ces Notices y ont été primitivement placées, d'où elles ont passé dans notre *Nécrologe*. Nous ne les avons pas toujours trouvées en face de la vignette qu'elles ont pour but d'expliquer. On a dû éprouver de l'hésitation pour leur placement, le chiffre indiqué dans le titre par, l'auteur des Notices, ne correspondant plus a l'ordre des Mois, mais à celui des Gravures dans le Recueil de Magdeleine Hortemels.

Leur publication pourra donc être utile et à ceux, en petit nombre, qui possèdent le *Recueil d'Estampes*, et à ceux, en plus grand nombre, qui ont le *Nécrologe* entre les mains. Nous les donnons, telles qu'elles sont, avec leur orthographe, parfois bien défectueuse. L'écriture nette, ferme et assez belle, accuse la main d'un contemporain de la publication des gravures.

1 *Veue de labbaye de Port Royal des Champs*. (Janvier) (1).

L'abbaye de port Royal ordre de Citeaux etoit a six lieues de Paris, prés de Chevreuse. Elle fut fondé en 1204. par les Seigneurs de Mali. Reformée en 1609. par Mari Angelique Arnaud, elle deuint, par les eminentes vertus de ses Religieuses, un modele de perfection pour les personnes de cet Etat : par le zele de ses abbesses, une source de renouvellement, et de reforme pour plusieurs monasteres : par la vie edifiante d'un grand nombre de personnes illustres, et touchées de Dieu qui sy retiroient, une Ecole de Vertu : et par les sçauans ecrits des admirables solitaires qui y vivoient audehors dans la ferme des granges, la lumiere, la consolation et la defense de l'Eglise. Telle fut cette illustre abbaye jusqu'a sa destruction acheué en 1710.

La solitude fleurira comme le lys,
elle poussera et germera de toutes parts.
I. S (Isaïe) 35.

(1) Nous ajoutons le nom du mois en tête duquel est placée la

2 *Eglise de l'abbaye de Port Royal des Champs.* (Janvier) (1).

« L'eglise tournée au leuant, etoit un Edifice du 13 siecle, auec une croisée formant deux ailes. La nef auoit six arcades de chaque côté. Dans les trois premiers etoit l'auant chœur, et le chœur des Religieuses. Sur la sixième etoit le clocher. Cette nef auoit deux collatteraux, ou l'on voyoit plusieurs sepultures. Le sanctuaire etoit placé dans la premiere des deux arcades du cheuet. Tout y etoit noble, mais simple, et y inspiroit le respect, le recueillement et la modestie. On ne croyoit pas dans cette sainte maison que la richesse des ornemens, même de l'autel, pût s'accorder auec l'Esprit de la plus parfaite pauvreté, dont on y faisoit profession. Mais une impression secrette de la pieté qui y regnoit faisoit sentir à tous ceux qui en approchoient que c'etoit une terre sainte.

Ma maison sera appellée une
maison de Prieres. J. S. 56.

3 *Auant Chœur et autels des Reliques de Port Royal des Champs.* (Mars).

« Cet auant chœur etoit le lieu ou les Religieuses sassembloient lorsqu'elle (sic) ariuoient auant loffice. Il netoit pas permis dy parler et on sy disposoit a la priere par le recueillement et par la priere. La etoit l'autel des Reliques qui se conseruoient a P. R. La plupart auoient été recueillies par Mr le Roy de la Potherie et données par luy a ce monastere. Dans le même auaut Chœur reposoient les cœurs de plusieurs illustres personnes qui auoient singuliérement aimé cette maison : celuy de Mr de la Potherie luy même, ceux de Mr Singlin confesseur de la maison pendant 26 ans, de Mr Arnaud celebre Docteur, transporté depuis a Palaiseau en 1710 ; de Mr Tourneux si connu par ses excelens ouurages et en particulier son annee chre-

vignette correspondante dans le *Nécrologe*. (Voir plus haut, p. 429). Là on trouvera le renvoi à la gravure du *Recueil d'Estampes*.

(1) L'auteur parlant plutôt de l'extérieur que de l'intérieur de l'Eglise, cet article peut se rapporter aussi à la *Veue de l'Abbaye*, qui précède, et où l'Eglise figure parmi les autres bâtiments.

tienne, de Mr Thiersand etc. et les corps de M. M. de Sacy Retard et Hamelin.

Que les os des Prophetes refleurissent
dans leurs tombeaux, car ils ont fortifié Jacob.
Ecclesiast. 49.

4 *Le Chœur de Port Royal des Champs*. (Avril).

« Les Religieuses de P R etoient debout la plus grande partie de loffice, pour imiter les anges qui sont debout deuant le thronne de Dieu. Elles demeuroient quelque tems prosternées pendant la messe, auant que de se presenter à la communion. En tout tems on voyoit en elles cette frayeur religieuse, dont elles etoient penetrees deuant Dieu. Elles se donnoient le baiser de Paix auant la Ste communion. Tous les Dimanches auant la messe elles receuoient l'eau benite, de la main du Pretre, la grille ouverte et le voile baissé. Toutes les ceremonies de l'Eglise jusqu'aux moindres etoient chez elles dans une singuliere véneration. L'Esprit de Dieu ne neglige rien dans les œuvres de Dieu et ces pieuses jeunes filles ne voyoient rien que de grand dans le seruice d'un Dieu si grand.

Sur qui jetteray-les yeux sinon sur le
pauvre qui a le cœur brise et humilie, et qui
ecoute mes paroles avec tremblement.
G S (?) 66.

5 *L'autel de l'Eglise de Port Royal des Champs* (2). (Février).

« L'autel etoit simple, mais il y auoit sur le retable un beau tableau de Champagne representant La Cène où N. S. etoit assis auec ses

(1) Dans le *Recueil d'Estampes*, etc., qui a inspiré ces Notices, il y a deux gravures portant ce titre. Dans l'une, les stalles sont vides; dans l'autre, les Religieuses sont placées devant les stalles. C'est cette dernière que reproduit le *Nécrologe*.

(2) Il y a, dans le *Recueil d'Estampes*, une planche portant ce même titre, mais sans la signature de *Magd. Hortemels*. L'autel est au premier plan dans celle qu'elle a signée, et que donne la planche intitulée : *Eglise de l'Abbaye de Port-Royal des Champs*. C'est à celle-là que nous rapportons la Notice.

douze Apostres (1) et audessus une suspension de l'hostie en forme de crosse. Objet tendre et consolant de l'adoration perpetuelle de ces saintes Religieuses. C'est la quelles consideroient N. S. J. C. come eleué en haut, et les attirant a lui comme debout pour les defendre et les proteger : come place entre le ciel et la terre, pour reconcilier la terre auec le ciel et come toujours prest a receuoir leurs hommages, et rependre ses dons. C'etoit cet Esprit de foy qui produisoit en elles cette tranquillité et cette force qu'on admiroit au milieu des plus grandes epreuves.

Lagneau qui est au milieu du trône
Sera leur Pasteur et les conduira
aux sources des eaux viuantes.

Apoc. 7.

6 *Chœur de Port Royal des Champs*. (Avril) (2).

« Ce chœur parraissoit une assemblée d'anges lorsque les religieuses y chantoient l'office, tant leur modestie etoit grande et leur pieté feruente. Leur chant etoit doux et harmonieux, mais simple et tel qu'il conuient a la pieté chretienne, et propre a tirer les larmes des yeux et exciter une ste joye dans le cœur. Les sons y etoient distincts, les mediantes et pauses fidellement obseruées. La moindre negligence dans loffice divin y etoit regardée comme une faute considerable. L'etude assidüe quelles faisoient des Stes Ecritures, leur donnoit l'intelligence et le gout des Pseaumes et des autres prieres de leglise. Leur esprit et leur cœur sacordoient aussy sans peine auec le son de leurs voix et le chant des Pseaumes etoit pour elles une excellente oraison. Meme mantal loffice diuin etoit preferé. Toutes les Religieuses y assistoient en menteau. Les matines se disoient à 2 heures apres minuit. Les autres offices aux heures conuenables et proportionnées.

Je vous chanteray des hymnes en presence des
anges, je vous adoreray dans v. t. Saint.

Ps. 137.

(1) Voir t. II, Appendice IV, p. 309.

(2) Par ces mots : *Chœur de Port-Royal*, l'auteur des Notices entend le chant des Religieuses, et non la partie de l'Eglise qu'il a appelée plus haut : *Le Chœur de Port-Royal des Champs* (Voir p. 433).

7 *Histoire de Port Royal.* (Mai).

Le cloistre etoit ancien et auoit été reparé par une des 2 dames de La fin qui dans le 16 siecle furent abbesses de ce monastere et y firent beaucoup de bien. La tante sappliqua a recouvrer les titres perdus, reuendiquer les biens alienés, retablir les granges. Sa Niece qui luy succeda marchant sur les traces de sa pieuse tante fit retablir l'Eglise, le cloistre, le dortoir, l'infirmerie et plusrs autres batimens. Elle fit faire les chaires du chœur. Mais c'etoit a Me Marie Angelique Arnaud que la prouidence auoit reserué un retablissement beaucoup plus parfait et plus important. C'etoit celuy de la discipline et de l'esprit monastique. C'est ce qu'elle fit dans le 16e (17e) siecle auec une benediction qui a rendu cette maison une exemple digne des siecles d'or de l'Eglise.

Seigneur jaime la beauté de vostre maison
et le lieu ou reside votre Gloire.
Ps. 25.

8 *Procession des Religieuses de P R a la fête de Dieu* (1). (Juin).

« Les Religieuses de P R particuliérement deuouées au culte et à ladoration perpetuelle du St Sacrement et de J. C. present dans l'Eucharistie n'auoient garde de rien omettre de tout ce que l'Eglise a institué pour ly honorer. La Processon de la feste de Dieu sy faisoit comme partout allieurs, mais auec une ferueur et une deuotion qu'il est rare de trouver allieurs. On faisoit de plus tous les jeudis dans cette abbaye l'office double du St Sacrement. Elles en embrasserent ladoration perpetuelle en 1647 auec l'approbation du Pape Innocent X et de M. L'Archeveque de Paris. Apres la mort de Made La Duchesse de Longueville qui en auoit voulu faire institut particulier dont sa mort empecha l'execution, les Religieuses de P R en prirent les engagemens, le titre et lhabit en changeant leur scapulaire noir en blanc auec une croix rouge (2). Tout cela nempescha pas leurs ennemis

(1) Pour les détails, voir la Relation de M. Louail, à la date du 30 mai 1693, dont nous avons parlé plus haut, p. 230, note 1.

(2) Il a été nécessaire de changer la ponctuation, pour donner à

de debiter contre la pureté de leur foy sur ce mistere les calomnies les plus horribles et les moins vraisemblables.

Les Vierges suiuent l'agneau par tout
ou il va. Apoc. 14.

9 *Refectoire de Port Royal des Champs.* (SEPTEMBRE).

« Labstinence de viande etoit continuelle a P R hors de cas d'infirmité, et la vie en maigre y etoit fort sobre. On y etoit plus occupé de nourriture d'ame que pour le corps. On faisoit au refectoire de pieuses lectures tant cela pr (1) que a la 2eme table pour les Religieuses de chœur et pour les converses. Les Religieuses meme infirmes et obligées par leur infirmité d'user de la viande se trouuoient au Refectoire et on en usoit ainsy pour preuenir et empecher tout relachement. Les penitences imposees se pratiquoient au Refectoire : on n'en imposoit point de ridicules, mais d'utiles propres a humilier et proportionnées aux fautes, de sorte que l'on peut dire que dans cette maison le refectoire et la table y etoit une ecole de vertu et de sagesse.

Trauaillez pour auoir non la nouriture qui
perit, mais la nouriture pour la vie eternelle.
Jean 6.

10 *Chapitre de Port Royal des Champs.* (JUILLET).

« Le Chapitre ou Assemblée une fois ou deux par semaine, selon que Labbesse le jugeoit ou nécessaire ou utille. On y lisoit un chapitre de la Regle et des Constitutions, et l'on faisoit remarquer les manquements pr y remedier. Chaque Religieuse sy accusoit de ses fautes contre la Regle, et en receuoit la penitence. Lesprit de cette maison etoit dans les superieures, beaucoup de respect pr les voyes de Dieu : dans les ames plus fortes beaucoup de condescendance pr les foibles, mais sans dissimuler les fauttes ny fauoriser aucun relachement : dans les infirmes beaucoup de respect et soumission, et

ce passage un sens plausible, la chronologie se refusant à celui que donnait la rédaction originale.

(1) Tel est le texte défectueux en cet endroit.

d'ouverture pr les Superieures dans toutes les Religieuses; entre elles beaucoup d'egards reciproques, mais sinceres et eloignés de toute affectation. Par là on voyoit regner dans ce monastere une paix et une douceur admirables.

Où deux ou trois personnes seront assemblées
en mon nom, je my trouverai au milieu d'elles.
Math. 6.

11 *Les Religieuses de P R des Champs pensant les malades.* (NOVEMBRE).

« La grande retraitte des Religieuses de P R ne les rendoit pas moins attentiues ny moins fideles aux deuoirs de la charité la plus tendre et la plus actiue enuers les pauvres. Outre leurs aumones abondantes et les remedes qu'elles fournissoient aux Pauvres malades du pays, elles pansoient elles memes les Pauvres malades et leur fournissoient toutes sortes de secours. De pieux medecins comme M. M. Dodard, Hamon et autres, qui s'etoient retirés dans cette solitude par un esprit de pieté et de penitence, ne se consacroient pas seulement au seruice des Religieuses, mais au soulagement de tous les Pauvres du pays. On a veu souvent M. Hamon faire des 4 à 5 lieues a pied a jeun pour soulager et fournir a leurs besoins, en retranchant luy même sur sa substance.

Heureux celuy qui a l'intelligence
sur le Pauvre et l'indigent.
Ps. 40. »

Nous n'avons pas autant de Notices qu'il y a de gravures de *Magd. Hortemels*, soit dans le RECUEIL, soit dans le NÉCROLOGE. L'artiste a donné treize gravures ou vignettes dans les deux ouvrages, et nous n'avons que onze Notices. Mais deux d'entre elles faisant double emploi, il n'en reste plus que neuf pour expliquer le sujet de neuf gravures. Elles font donc défaut pour quatre d'entre elles : XIX. *La Conférence dans la Solitude*; XX. *La distribution des Aumônes*; XXIII. *L'Administration du Saint-Viatique;* enfin XXIV. *L'Enterrement des Religieuses*. Le NÉCROLOGE en est dépourvu pareillement pour : *L'Enterrement* (sur le titre); *L'Administration du Viatique* (Août); *La Solitude* (Octobre) ; et *la Distribution des Aumônes* (Décembre).

2° PORT-ROYAL DES CHAMPS. — *Notice historique à l'usage des Visiteurs*. Paris, 1874. 16 pages in-8°, avec deux Plans.

Nous avons déjà parlé de cette utile Notice, de M. A. Gazier, à propos d'une citation que nous lui avons empruntée *sur l'Hôtel de Longueville à Port-Royal des Champs*. (Voir t. III, Appendice VIII, pages 362-364). Elle est divisée en deux parties, l'une historique, l'autre topographique, où l'auteur a su, en peu de lignes, dire tout ce qui est nécessaire pour visiter les ruines de Port-Royal avec intérêt et avec fruit. Il serait même possible, à l'aide du *plan de l'Abbaye de Port-Royal des Champs*, emprunté à Magdeleine Hortemels, et du *Plan géométral*, que l'auteur a fait dresser par un architecte, de reconstruire toute l'Abbaye par la pensée. L'un donne les dimensions exactes, l'autre l'aspect même des bâtiments, des cours, des jardins, canaux, etc., compris dans la célèbre Abbaye.

Le regret exprimé, il y a bientôt un an, de ne pas la voir mise en vente (t. III, p. 364), n'est plus fondé aujourd'hui. Ceux qui seraient désireux de visiter Port-Royal des Champs pourront se la procurer à la Gare de l'Ouest, Barrière du Mont-Parnasse, en prenant leur billet pour Trappes, la première station après Saint-Cyr, sur le chemin de Chartres. Après une courte promenade à travers les bois de Trappes, on arrive bientôt, dans le voisinage des Granges, sur la hauteur qui domine le vallon de Port-Royal. Une lecture faite en route aura suffi pour relever l'Abbaye de ses ruines et la repeupler de tous ses hôtes les plus illustres. Nous n'avons pas eu cette bonne fortune, parce que nous ne connaissions pas alors cette Notice; mais elle nous a bien servi depuis à fixer nos souvenirs, et nous y renvoyons en toute confiance.

Cependant nous demanderons la permission de la compléter sur un point, indiqué seulement par M. A. Gazier. Nous le ferons, en détachant quelques-unes des notes prises sur les lieux, lorsque nous avons avons visité ces ruines célèbres, en vue de l'édition des *Mémoires de du Fossé*, où l'Abbaye occupe une si grande place. Ce sera pour constater l'état actuel d'une espèce d'Oratoire-Musée, construit sur l'emplacement même du sanctuaire de l'Eglise de l'Abbaye.

Oratoire-Musée de Port-Royal des Champs.

« Au-delà du transept, est un escalier qui conduit en face d'une construction toute moderne, pavillon, ou plutôt Oratoire-Musée, bâti par un ancien magistrat, M. Silvy. Il acheta ces ruines, en 1829, y fit faire des fouilles et des travaux, et les donna au supérieur de la Société de Saint Antoine, qui les donna lui-même à la Société de Saint Augustin ou Société teutonique. Tels sont du moins les renseignements fournis par le guide, M. Udry.

« Le niveau de cet Oratoire-Musée indique l'élévation du sol de l'ancienne église, après qu'on eut apporté, en 1652, douze pieds de sable déposés sur le sol primitif, pour assainir l'église, en combattant l'humidité causée par l'élévation des terrains avoisinants, en contre-bas desquels elle se trouvait, principalement du côté Nord.

« Au frontispice de ce petit monument sont gravés, sur une pierre, les douze vers suivants, dûs à M. Silvy (1) :

Entrez dans un profond et saint recueillement,
Chrétiens, qui visitez la place, en ce moment,
D'un autel où Jésus, immolé pour nos crimes,
S'offroit à Dieu son père entouré de victimes,
Qu'avec lui l'Esprit saint embrâsoit de son feu.
Figurez-vous présents ces prêtres vénérables,
Ces humbles pénitens, ces docteurs admirables,
Lumière de leur siècle et l'honneur de ce lieu.
Retracez-vous ce chœur où s'assembloient des anges,
Du Seigneur, nuit et jour, célébrant les louanges,
Et de ces souvenirs recueillez quelque fruit,
Dans ce vallon désert où l'homme a tout détruit.

« Après avoir franchi une porte bien modeste, on voit tout autour des murailles, enfermés dans des cadres, par les soins de M. Silvy, les autographes, les vues, les gravures, les portraits qu'il a réunis ainsi que plusieurs tableaux à l'huile. Toutefois, il n'a pas osé mettre à exécution son projet de construire une petite chapelle, au milieu

(1) Ils sont disposés en face les uns des autres, six par six, dans l'inscription originale.

de ce sanctuaire, dans la crainte de ne pouvoir en obtenir la bénédiction de l'autorité diocésaine, comme cela avait eu lieu déjà pour la ferme des Granges, située au haut du coteau voisin.

« En commençant la visite par la gauche, on aperçoit quelques autographes des principales abbesses, les Mères Angélique, Agnès, Elisabeth de Ste Anne, et des principaux Solitaires de Port-Royal.

« Sur le côté Nord se trouvent le portrait de Jacqueline Pascal, et le tableau de la guérison de la fille de Philippe de Champaigne, la sœur Catherine de Sainte-Suzanne. C'est une copie du tableau original, qui est au Louvre, et dont nous avons parlé plus haut (p. et t. II, p. 506-509). Un peu plus loin, toujours du même côté sont les gravures des portraits de Saint-Cyran, d'Arnauld d'Andilly, d'Antoine Arnauld, de Le Maistre de Sacy, de Nicole et de Le Tourneux. Ce dernier n'est pas celui dont nous avons parlé (tome III, p. 381). Gravé par Desrochers en 1699, il offre les vers suivants, au bas du portrait :

Ce saint prêtre joignant l'exemple à la parole,
En échaufant les cœurs éclairoit les esprits.
Ses sermons n'avoient rien d'une éloquence molle,
Et la Piété même a dicté ses Ecrits.

« Au mur du fond, c'est-à-dire à l'Est, sont suspendus les portraits à l'huile de Saint-Cyran, de Sacy, d'Arnauld, de Nicole, d'Hamon, de Colbert, évêque de Montpellier, du docteur Petit-Pied, etc., avec une gravure d'un portrait de Pascal. Au centre de ce même côté, on voit une vue générale des bâtiments et des jardins de l'Abbaye, faite à l'huile. Est-celle que Mag. Boullogne peignit en 1702? Dans le bas, à droite, un tableau, également à l'huile, représente d'Argenson, lieutenant de police, venant lire, à Port-Royal des Champs, le 29 octobre 1709, l'ordre de la Cour d'enlever les vingt-deux religieuses qui s'y trouvaient encore. A ses côtés sont deux assesseurs, et quelques soldats, détachés des trois cents qu'il avait amenés, mettent la main sur une ou deux Religieuses placées au premier plan par l'artiste. Toutes ces peintures ont l'air d'être des copies, ou bien des originaux qui n'ont rien de bien remarquable au point de vue de l'art.

« Le côté Sud, en retour d'équerre, offre le portrait de M. de

Pontchâteau, et un grand cadre où Marie des Anges Suireau, la Mère Angélique, Mme Le Maître, la Mère Angélique de Saint-Jean ont leurs portraits gravés. Il y a aussi ceux du P. Quesnel et du fameux prédicateur Desmares. Ces portraits font face à ceux des Solitaires qui se trouvent sur le côté Nord.

« Le côté Ouest, entre l'angle et la porte par laquelle on est entré, présente aussi quelques gravures et tableaux, dont les sujets se rattachent à l'histoire de Port-Royal.

« Au milieu de ce petit Musée-Oratoire, sur une table et sous un châssis en verre, on voit une reproduction générale, en relief et en bois peint, de tous les bâtiments, jardins, église, cloître, cimetière, colombier, etc., qui figurent dans la *Veuë de l'Abbaye de Port-Royal des Champs*, de Magdeleine Hortemels, reproduite par MM. Sainte-Beuve et Gazier. Près de là est déposé un plan géométral, un peu déchiré, à force d'avoir été montré aux visiteurs. Celui de la Notice de M. A. Gazier le complète et le remplace bien heureusement.

« Enfin, le guide présente un registre cartonné, avec un crayon, pour y inscrire ce qu'on veut. En le parcourant, je vis que la plupart des visiteurs joignaient quelques réflexions à leur nom. L'éloge y domine; car il ne faut pas tenir compte de quelques insultes ou de quelques inepties anonymes. En ce moment, une seule pensée me vint à l'esprit, celle de mes confrères de l'*Histoire de Normandie*, qui, en me confiant l'édition des *Mémoires de du Fossé*, m'avaient amené à Port-Royal des Champs.

Je le constatai donc en ces termes : « L'éditeur des *Mémoires de*
« *Pierre Thomas, sieur du Fossé*, pour la Société de l'*Histoire de*
« *Normandie*, a été heureux de voir ces lieux si saints, dont son au-
« teur parle avec tant d'amour, et où son cœur fut déposé après sa
« mort, ce cœur qui n'en fut jamais absent (1).

« Venu de Rouen tout exprès pour les visiter, il a tenu à en con-
« signer ici le souvenir.

« A Port-Royal des Champs, le jeudi 4 octobre 1877. »

(1) Souvenir de son Epitaphe à Port-Royal des Champs. Voir plus haut, page 406.

VII.

CHAPELLE DE PORT-ROYAL DE PARIS.

Le même sentiment me dirigea vers ce qui reste des bâtiments de Port-Royal de Paris. Comme ce ne fut qu'après plusieurs tentatives inutilement répétées, et à un an de distance, qu'il me fut possible d'y pénétrer, je crois devoir donner encore le résumé des Notes prises sur la seule partie de l'édifice qu'il m'a été permis de visiter.

« On sait que l'abbaye de Port-Royal de Paris, supprimée en 1790, fut convertie en prison, en 1792, sous le nom dérisoire de *Port Libre* ou de *la Bourbe*, parce qu'elle était située dans la rue de ce nom. L'institution de la Maternité y fut établie en 1802, et l'hospice d'accouchement date de 1814. Il y est encore, à peu de distance de l'Observatoire, sur le Boulevard de Port-Royal, nom plus juste et plus heureux que celui de Rue de la Bourbe.

« L'église, achevée en 1648, est réduite aujourd'hui aux proportions d'une modeste chapelle.

« La disposition du chœur et du sanctuaire a été conservée ; mais l'autel y est d'une simplicité extrême. Il n'y a guère de l'ancien temps que la grille du chœur, à hauteur d'appui et en fer battu. Sur chacune des deux parties de la porte est un ornement qu'on serait tenté de prendre, tout d'abord, pour un Saint-Sacrement. C'est plutôt la reproduction du reliquaire, dont le centre représentait un fragment de la Sainte-Epine, tel qu'il a été signalé dans l'APPENDICE *sur les Portraits et Tableaux faits à l'occasion des Miracles de la Sainte-Epine* (voir tome II, pages 306-309).

« Près d'un confessionnal, au bas de la chapelle, côté de l'Epitre, est dressée et appuyée, le long du mur, la pierre tumulaire qui a recouvert les restes d'Antoine Le Maître, le grand avocat. Les dimensions en sont considérables, et l'inscription, gravée en lettres grandes et profondes, est dans un bel état de conservation. Elle commence par ces mots : « HIC JACET ANTONIVS LE MAISTRE ROBERTI ARNAVLD D'ANDILLY EX SORORE NEPOS, etc. », et se termine par ceux-ci :

Obiit annos natus 50. 4 novembris M DC LVIII. » Elle est conforme, en tout son texte, à l'inscription donnée par le *Nécrologe de Port-Royal*, à la page 419.

« Le *Nécrologe de Port-Royal des Champs* dit formellement, à l'article d'Antoine Le Maître : « Il est enterré dans l'aile gauche de notre « Eglise vis-à-vis de la chapelle de la Vierge. » Comment alors cette pierre, qui recouvrait ses restes, se trouve-t-elle à Paris ? Peut-être y est elle venue à l'occasion du fait signalé par la note suivante du *Nécrologe :* « En 1711, son corps fut exhumé, comme les autres ; et « on le transféra avec ceux de M. de Saci son frere et du célèbre « M. Racine, à Saint Etienne du Mont. »

« Est-ce de cette dernière église qu'elle est venue à Port-Royal de Paris ? On n'en sait rien. En tout cas, c'est une relique précieuse que la pierre tumulaire de l'un des hommes les plus éloquents de son temps, et les plus dévoués à Port-Royal des Champs, dont il habita le désert pendant vingt ans. Il est utile de dire où elle se trouve.

« Près de là, dans l'endroit où sont les fonts baptismaux, on remarque une belle boiserie sculptée, d'ordre ionique, qui paraît provenir de l'ancienne Abbaye.

« Il y a aussi, au bas de l'église, côté de l'Evangile, une Annonciation où se reconnaît le pinceau d'un artiste du XVII° siècle. L'Ange Gabriel présente un lys à la Vierge, placée devant un Prie-Dieu, avec des vêtements de couleur rouge et bleue. Le même sujet figure dans les esquisses de tableaux données par les gravures représentant l'intérieur de l'église de Port-Royal des Champs.

« C'est tout ce qui m'a semblé rappeler l'antique abbaye, dans l'intérieur de la chapelle.

« A l'extérieur, la façade Ouest, ou grand portail, a été supprimée en entier, comme on peut s'en convaincre, en considérant la gravure de Châtillon, qui donne la perspective de l'Eglise de Port-Royal de Paris.

« Mais les bâtiments voisins, construits en carré et recouverts en tuiles, subsistent encore, à peu près dans l'état où ils étaient au XVII° siècle.

« Il en est de même des murs de l'enceinte où l'on voit, sur le Boulevard de Port-Royal, deux grandes portes murées, dont l'une devait servir pour les personnes, et l'autre pour les charrois, parce qu'elle

correspondait à un chemin situé entre les bâtiments actuels et les jardins d'autrefois, remplacés aujourd'hui par des cours, au moins dans cette partie de l'édifice. »

Voilà tout ce qui rappelle aujourd'hui, dans la partie qu'il nous a été permis de visiter, ce Port-Royal de Paris, jadis si fameux, et où les *Mémoires* de notre auteur ont souvent conduit le lecteur, pour le rendre témoin d'une foule de scènes aussi dramatiques qu'instructives.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

POUR LES QUATRE TOMES.

TOME I.

Page 6, ligne 23. — Comme note des mots : « Actes publics » il faut ajouter : « Voir Moreri sous le nom de Thomas. P. 505. » Ils sont à la marge et d'une autre main que celle du premier copiste du Manuscrit.

P. 10, l. 8. — « La famille possède encore, dans le Chartrier de Bosmelet, un certain nombre de lettres, écrites d'Italie par ce Gentien Thomas. » M. d'Estaintot, note d'une Etude sur Auffay, *Précis* de l'Académie de Rouen, 1878, p. 305.

P. 11, l. 5. — L'acte de fondation des deux Obits par Gentien Thomas (Voir T. II, Appendice XI, p. 321) prouve que son père mourut le 25 novembre 1621, et non le 22, comme il avait été dit d'après Farin.

P. 15. — M. Ch. De Beaurepaire a fourni, depuis la publication de notre premier tome, de nouveaux détails sur la démolition du château de Pontorson, et sur le rôle joué par le père de notre auteur dans cette affaire. On y voit, entre autres choses, que le nom du donataire n'est plus « M. Moran », comme ici, mais « M. Gabriel de Cottignon. » Voir *Cahiers des Etats de Normandie*, t. III, p. 175.

P. 16, note 3. — Voici, dans son entier, la note marginale du Manuscrit, dont nous n'avions donné que la première phrase : « André de Durdent a esté Prieur de St Laurent, depuis 1696 jusques « et compris 1703. Il a eu ensuite un benefice de l'ordre à quelque

« distance de Dieppe, il est revenu à S[t] Laurent au commencement « de 1731, et y est mort le 8 juillet de la même année. Il a été « enterré dans le Chapitre à main gauche vers le haut. Il a fait « retablir et decorer l'eglise de S[t] Laurent, pendant qu'il en étoit « Prieur, a fait faire le clocher qui existe aujourd'hui, percer le bati- « ment qu'occupe la communauté et bâtir l'infirmerie. » Les dates de 1703 et de 1731 montrent bien que cette addition est postérieure à la révision de du Fossé, qui s'est borné à dire, de son neveu, en 1697, quand il commençait à écrire ses Mémoires : « Il est à pré- « sent prieur de l'abbaye de S[t] Laurent de Lions. »

P. 26, note (4). — Au lieu de : « Paul de Gondi », lisez : « Jean « François de Gondi. » C'est l'oncle et non le neveu.

P. 45, l. 2. — « Messire François le Charron, Baron de Saint- « Ange, premier maître d'Hôtel de la Reine Anne d'Autriche, avoit « épousé Anne de Boulogne, qui, après sa mort, se fit Religieuse à « Port-Royal des Champs, sous le nom de Sœur Anne de Sainte- « Eugénie de Boulogne. » *Nécrologe de Port-Roïal*, p. 479.

Pages 55-58. — Nous avions cru, à propos des Grottes faisant partie du château de Saint-Germain, demeure habituelle de la Cour, à cette époque, que « du Fossé était peut-être le seul écrivain qui eût con- « servé le souvenir de ces figures et de ces automates, prodiges de « mécanique pour l'époque. » Depuis, nous en avons retrouvé la trace dans un ouvrage, qui nous fait assister à leur construction, et complète la description de notre auteur. C'est le *Journal de Jean Heroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), extrait des Manuscrits originaux par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy. Deux vol. in-8°, 1868. — Il en est question, t. I, pages 122, 125, 128, 129, 202, 358, et t. II, page 200.

P. 105, note (3). — La première édition de cet ouvrage fameux d'Arnauld est de 1643. En voici le titre : *De la Fréquente communion ou les sentiments des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*, par *Ant. Arnauld*. Paris, Ant. Vitré, 1643, in-4.

P. 137, note (4). — C'est d'après M. l'abbé Decorde que nous avions dit : « Jean Manant fut curé du Fossé de 1624 à 1665. » Mais un Mémoire de M. Le Maître, dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, porte : « Le Curé du Fossé en Normandie, nommé *Ma- « nan*, âgé de soixante-cinq ans, se défit de sa cure entre les mains

« de M. Julien et se retira ici (Port-Royal des Champs) après la « mort du P. Maignart de l'Oratoire. » P. 172. Or le P. Maignart mourut, le 15 janvier 1650, et on sait d'ailleurs que « Manant obtint « la cure du Fossé en 1628, et fut remplacé par le curé Gilles Ju- « lien, en 1650. » Ces derniers renseignements, trouvés par M. Malicorne, dans le Terrier de la Bellière, permettent de rectifier sûrement les dates données plus haut.

P. 144, l. 5. — Pour plus amples détails sur tous les membres de la famille Thomas, voir la *Généalogie* dans les Pièces diverses pages 579-595.

P. 155, l. 31. — Ce n'est pas de sa sœur *Catherine* que Du Fossé a dit auparavant « qu'elle n'eut pas la force d'embrasser l'état religieux »; mais de sa sœur *Marie* (p. 144). Plus haut (p. 17), comme ici, il a parlé des maux de Catherine. Voir la *Généalogie*, dans les Pièces diverses. P. 387, 590.

P. 162. — La fin du Sommaire du Chapitre IX n'a pas été composée et doit être ainsi rétablie :

« Les Petites Ecoles quittent Paris. — La classe de du Fossé se rend à Magny-l'Essart, sous la direction de M. Lefèvre. — Mort de ce dernier. — Quelques élèves habitent les Granges. — Retour des Religieuses à Port-Royal des Champs. — Le livre de la *Tradition de l'Eglise*, par Arnauld. — Sa lettre servant de Préface. — Son éloge. — Vie et caractère de M. de Saci. — Services qu'il rend à du Fossé. — Son éloge comme directeur de conscience. — Ses travaux. — MM. Bouilli, Deslandres, Charles du Chemin, Hamon se trouvaient aux Granges. — Retour de Henri Thomas à Port-Royal des Champs. — Sa mort. — Seconde guerre de la Fronde. — Le duc de Luynes et Vaumurier. — Les élèves de Port-Royal logent chez lui. — Construction de tours à l'Abbaye de Port-Royal. — Elle est gardée militairement. — Une alerte. — Pillage des bois. — Nouvelle alerte. — Services rendus par un paysan du village de Milon. — Il prend le nom de capitaine Sauvegrain. — Est visité dans son campement par la duchesse de Chevreuse. — Eloge de ce capitaine improvisé.

Pages 179-180. —

Le texte du Manuscrit, donné par le copiste, sans avoir été corrigé par l'auteur, nous avait fait croire à l'existence de barricades, dans Paris, le 5 ou le 6 janvier 1648. Il n'en est rien; c'est en 1649 qu'elles furent élevées.

En voici la preuve due à l'obligeante communication de l'un de nos amis, M. Chéruel. « Il faut remarquer que nous avons, pour cette année (1648), plusieurs journaux, ceux de Du Buisson-Aubenay, d'Olivier d'Ormesson etc., qui marquent, jour par jour, avec des détails minutieux, tous les événements. Aucun d'eux n'a mentionné de troubles sérieux à cette date, et cependant leurs journaux sont écrits au moment où les événements s'accomplissaient. Ce fut le 6 janvier 1649 qu'eurent lieu les mouvements dont parle Thomas du Fossé. La cour venait de quitter Paris subitement, pendant la nuit, et on prévoyait une guerre civile. Ce fut alors que le Parlement ordonna aux bourgeois de prendre les armes et de ne laisser sortir personne. Les textes de du Buisson-Aubenay et d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale (1238 *a* [bis]) prouvent que les bourgeois et la populace pillèrent plusieurs chariots chargés de bagages, sous prétexte qu'ils appartenaient au Cardinal. Cela s'applique parfaitement au passage de Thomas du Fossé (p. 180), lorsque, sortant de Port-Royal, il trouve « des corps de garde de bourgeois établis pour « arrêter tout le monde. » Il fait remarquer qu'un certain nombre de bourgeois étaient ivres. Il s'agit évidemment de l'émotion que causa, dans Paris, le départ du roi, dans la nuit du 6 janvier 1649 et des précautions prises à cette occasion. Du Fossé a écrit, par inadvertance, 1648. Il est plus naturel de supposer qu'il s'est trompé que d'imputer une omission inconcevable à tous les écrivains du temps, qui auraient oublié de mentionner les barricades en janvier 1648, à une époque où les troubles se bornaient encore à des querelles de magistrats et n'avaient pas ému le peuple. Je crois que l'erreur de Thomas du Fossé est incontestable. »

Il n'y a pas le moindre doute, et c'est en ce sens qu'il faut rectifier la date de l'auteur, et corriger la note de l'éditeur.

P. 216, l. 4.

Il y a bien, dans le texte, que la maladie de Henri Thomas commença « vers Pasques de 1651, » date répétée par nous dans la note. Mais elle doit être fausse.

Le *Supplément au Nécrologe* dit, en effet, qu'il faut ajouter à son Epitaphe (citée dans notre édition, t. I, p. 327) : « Obiit XXII. Aprilis « anno Domini 1652. Ætatis vigesimo ac sepultus est in hoc capitulo, « eo tempore quo pavimentum majoris Templi ex imâ terrâ erectum « attollebatur. »

« *C'est-à-dire :* Il mourut le XXII Avril de l'an du Seigneur **1656**. « et de son âge 20. et il a été enterré dans ce Chapitre, dans le « temps que l'on travaillait à élever le pavé de la grande Eglise. » P. 378.

Une distraction du traducteur lui a fait substituer **1656** à **1652**, donné par l'Epitaphe. C'est bien cette dernière date qui est la vraie, et non l'autre. Les détails des Mémoires montrent bien qu'il s'agit de 1652, et non de 1651, qui peut être une erreur de l'auteur ou du copiste.

L'auteur de la *Vie de M. Thomas du Fossé*, placée en tête de l'édition de ses Mémoires, 1739, donne bien la date du «22 avril 1652», comme s'appliquant « à la mort de celui de ses frères qui le rendit « l'aîné de la famille. » P. XX. Or ce frère est bien Henri Thomas, dont du Fossé a dit : « Et quoy que sa mort me rendist l'aîné de la « famille... » T. I, p. 216.

P. 218, note (2). — Nous n'avions pas reconnu la présence de tours dans la vue du *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, parce qu'elles ont l'air de maisons, et n'ont point de désignation dans la Légende. Mais la visite des lieux nous a révélé l'existence de deux tours carrées, le long du mur d'enceinte, côté Nord, entre la Porte de Longueville et l'entrée principale. L'excellent plan géometral de la *Notice historique* de M. A. Gazier sur Port Royal des Champs, porte, dans sa Légende : « 53 Ancienne Tour. » La même indication convient à l'autre, plus voisine de la Porte de Longueville.

P. 232, note (1). — Il y a, près de Port-Royal des Champs, deux localités appelées *Les Troux*, l'une au Nord, au dessus de Montigny-le-Bretonneux ; l'autre, au Sud de Chevreuse et de Saint-Remy, aujourd'hui Boullay-les-Troux. C'est de cette dernière qu'il est question, comme le prouve un autre passage des Mémoires : « La maison des Troux n'est qu'à une demie lieue de Saint-Remy. » T. II, p. 49. La note devrait dire *Sud* et non pas *Nord*.

P. 250, l. 7. — « Ce tout jeune fils de M. d'Andilly, appelé « aussi le *Petit Jules* ou M. de Villeneuve, bien qu'élevé si tendrement dans la solitude, rentra dans le monde, mais n'y vécut « que très-peu et mourut à Calais au moment de commencer sa « première campagne sous Fabert. Besoigne, dans son ordre généalogique des Arnauld (*Histoire de Port-Royal,* tome I), le confond

« avec l'abbé Arnauld, l'aîné de la famille, dont on a les *Mémoires*. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. II, note de la page 9.

P. 231, note (1). — Il faut déplacer le second des prénoms de M. de Tillemont. « Il s'appeloit Sebastien Loüis le Nain de Tille-« mont. Le second de ses noms est oublié dans ses Eloges et dans « son Epitaphe. » Note rectificative du *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*. P. 301.

P. 267, note (2). — Voici le titre complet de ce Factum : *Lettre d'un docteur à une personne de condition sur ce qui est arrivé depuis peu dans une paroisse de Paris à une personne de la Cour*. La publication est du 24 février 1655.

P. 320. — La note (1) est à remplacer par celle-ci : « Chastre. Petite ville de France dans le Hurepoix, en Latin *Castrum*. Elle est située sur la petite ville d'Orge, à deux lieuës de Montleheri, et à huit de Paris, en allant du côté d'Etampes. » *Dictionnaire géographique*, par Thomas Corneille (1708). — Depuis, le nom de *Châtres* a fait place à celui d'*Arpajon* (Seine-et-Oise), arrond. de Corbeil. L'ignorance de cette métamorphose nous avait fait prendre un autre *Châtres* dans Seine-et-Marne. — Voir Montlhéry, *son Château et ses Seigneurs*. Notice historique et archéologique. V. A. Malte-Brun. Paris. Aubry, M DCCC LXX. Pages 15, 22, 30, 107 et 110.

P. 327. — Voir plus haut, p. 448, le complément de l'Epitaphe de Henri Thomas, emprunté au *Supplément au Nécrologe*, et la rectification que comporte le texte de ce même *Supplément*.

P. 337, l. 18. — Ajouter la partie du Sommaire qui n'a pas été composée, et se trouve plus haut, p. 447.

TOME II.

Page 45, ligne 5. — La terre de Saint-Ange, située au bord de l'Aurance, petite rivière qui se jette dans le Loing, près de Moret, était à environ 15 kilomètres, Sud-Est, de Fontainebleau. Voir la carte de l'Ile-de-France, par Robert de Vaugondy, 1754.

Page 126. — Combien Antoine Corneille, frère puîné du grand Corneille, fut différent de ce curé abandonnant ses ouailles, de peur d'être atteint de la peste. Il était curé de Fréville (Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly), quand la peste vint fondre sur sa paroisse, entre les années 1645 et 1647. « Dans ce danger le

« pasteur n'abandonna pas ses ouailles et il eut la douleur d'en voir « périr un grand nombre. Deux fois il fut lui-même frappé de la con- « tagion et ne réchappa que par miracle (1). » C'est ce que nous fait connaître son

ELÉGIE SVR VNE RECHEVTE DANS L'AFFLICTION DE LA PESTE.

A Tyrcis.

« Qui ne s'estonneroit entendant reciter
Que les oyseaux frappés du venin de cet air
Tombassent roydes morts du milieu de la nuë,
Si ceste fausseté n'eust esté recognuë,
Comme ceste autre encor qui donnoit pour certain
Qu'en passant par la ruë on y mouroit soudain ?
Il est vray toutes fois que l'air de ceste peste
En ses effets malins n'a rien que de funeste ;
Il est encor tout vray que les cruels destins
Font moisson tous les iours de nos pauvres voisins
Et semblent nous promettre en cette horreur extreme
Pour derniere faueur celle de Polypheme.
Chaque iour me fait voir quelque nouueau malheur ;
Chaque iour quelque obiect de nouuelle douleur ;
La Parque dans ces lieux establit son empire,
Et dans la verité, si i'ose bien tout dire,
Pour tous bons traitements d'vn si rigoureux sort
Ie ne me voys seruy que d'images de mort » (2).

Resté bravement à son poste, Antoine Corneille fut secouru par un de ses amis, et sa muse composa une pièce de vers pour l'en remercier (3).

Les deux pièces de vers du curé-poète se rapportent à l'une des pestes devant laquelle s'enfuit le curé, anonyme, dont Le Carpentier fut le vicaire, avant d'occuper le même poste dans la paroisse du Fossé. Mais on voit que les rôles furént bien différents en toute manière.

P. 157, note 2. — Voici le texte latin du serment exigé par le fa-

(1) M. Prosper Blanchemain : *Poésies d'Antoine Corneille*, publication de la Société rouennaise des Bibliophiles. Introduction, p. XX.
(2) *Ibid.*, pages 68-69.
(3) *Ibid.*, p. 76.

meux Formulaire, et dont cette note contient la traduction, d'après le P. Rapin :

« Ego N. Constitutioni apostolicæ Innocent. X datæ die tertia « maij, an. 1653 et Constitutioni Alex. VII datæ die sextâ octob. an. « 1656, summorum pontificum, me subjicio et quinque propositiones « ex Cornelii Jansenii libro, cui nomen est *Augustinus*, excerptas, « et in sensu ab eodem autore intento, prout illas perdictas propo- « sitiones sedes apostolica damnavit, sincero animo damno ac rejicio, « et ita juro. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Evangelia. »

Nous empruntons ce texte aux *Mémoires de l'abbé Le Gendre*, publiés par M. Roux. Il est en note p. 183.

P. 158-159. — Ces deux pages offrent successivement les termes de *Confesseur*, *Directeur*, *Supérieur*, appliqués à l'abbaye de Port-Royal. Voici l'explication très claire du rôle dévolu à chacune de ces fonctions distinctes.

« Jacques (de Sainte-Beuve) avait été, pendant quelques années, supérieur de Port-Royal. J'ignore l'époque juste, mais il l'était encore, sans doute, au mois de mai 1648......

« Je ne dis pas *directeur*, ni *confesseur*, mais *supérieur*. Ce tuteur officiel, nommé par l'évêque pour les monastères soumis à sa juridiction, et choisi souvent parmi les grands vicaires, était chargé surtout de veiller à l'observation de la règle, et à la bonne administration des intérêts temporels. Inspecter le couvent de temps à autre pour prévenir la naissance ou la croissance des abus, l'assister dans ses affaires, présider aux prises d'habit, telles étaient ses fonctions principales, plus extérieures qu'intimes. La direction des religieuses, dans le sens spirituel, était, de fait, dans les mains des deux autres pouvoirs, souvent associés en une même personne. Le supérieur n'avait, pour ainsi dire, que le *corps* du couvent ; l'*âme* était avec le directeur et le confesseur. Il y eut, une fois, pour Port-Royal, union entière de l'âme et du corps : ce fut lorsque Retz exilé, retirant ses pouvoirs à du Saussay (1656), nomma supérieur l'abbé Singlin, directeur-confesseur en exercice. » — Nous empruntons tout ce passage à l'ouvrage suivant :

Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal. *Etude d'histoire privée contenant des détails inconnus sur le premier Jansénisme*. Paris, 1865, in-8° de 400 pages. Voir pages 278-279. — L'auteur est M. Eugène de Sainte Beuve, ancien ma-

gistrat. Il nous pardonnera, nous l'espérons, d'avoir soulevé le voile dont il a voulu se couvrir pour publier une étude consciencieuse sur l'un des membres de sa famille. On y trouvera de curieux détails sur une foule de faits et de personnes dont parlent les *Mémoires de du Fossé*.

P. 211, l. 15. — Le Ms. donne *Tannier* et non *Taunier* ; mais l'un ne vaut pas mieux que l'autre. Le nom du personnage est *Taignier*. « Le 22 juillet 1666, M. Taignier, docteur en théologie, est décédé à « Paris, étant exilé et déguisé en habit et communion laïque. Il est « enterré dans l'église de Saint-Jean-en-Grève. » (Note manuscrite de M. de Pontchâteau). Les Nécrologes imprimés se taisent sur cet excellent ami, et l'on y chercherait vainement le nom de M. Taignier. » M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, note (1) de la page 537.

P. 257, note (5). — La maison d'habitation de la famille Thomas, à Rouen, était bien rue des Arsins. Lors de la sédition qui éclata, en cette ville, au mois d'août 1639, à cause des impôts, on éleva des barricades en divers quartiers, pour se défendre contre les séditieux. « Comme aussy il n'y avoit rien à craindre de la rue Couppe-Gorge, « à l'autre bout de laquelle on avoit faict une barricade en la rue des « Arsins, au bout de devers la rue de la Cicongne, dont M. de Cou- « ronne prenoit le soin, M. Thomas, maistre des comptes, avoit « aussy une barricade entre sa maison et l'autre bout de la rue des « Arsins. » *Mémoires de Bigot de Monville* édités pour la Société de l'Histoire de Normandie, par M. d'Estaintot, p. 48 — La maison de la famille Thomas était donc à l'extrémité de la rue des Arsins, sur le côté gauche, en face de l'Hôpital, situé à l'angle de la rue des Arsins et de la rue dont le nom actuel rappelle celui de cet établissement charitable.

Ce fait résultait déjà des Actes que nous avons publiés, dans le tome II, pages 320-323. Nous en devions la connaissance à M. d'Estaintot et la communication à M. de Beaurepaire.

P. 273, note (1). — Fontaine tenait ce langage à M. de Saci avec d'autant plus de raison que les presses de cet imprimeur avaient travaillé pour lui, trois ans auparavant. On possède, en effet : 1° *De l'Imitation de Jésus-Christ*, traduction nouvelle par le sieur de Beüil, prieur de S. Val. Paris Ch. Savreux, au pied de la tour Nostre-

Dame, 1662. Petit in-12, figures d'Abraham Bosse ; — 2° *Traduction nouvelle de l'Imitation de Jésus-Christ*, par le sieur de Beüil, prieur de Saint-Val. A Paris, chez Ch. Savreux, 1665, gr. in-8, avec beau frontispice et figures gravées par Audran. Cette belle édition, imprimée en gros caractères, est dédiée *à S. A. Royale Mademoiselle.* — De Beuil est un des nombreux pseudonymes de M. de Saci.

Les presses de Ch. Savreux imprimèrent encore bien d'autres ouvrages sortis de Port-Royal, et, entr'autres : *Résolutions de plusieurs cas importants pour la morale et pour la discipline ecclésiastique, par un grand nombre de docteurs en théologie de la Faculté de Paris*. Paris, Savreux, 1666, in-12 ; 265 pages chiffrées. C'est pour l'impression de cet ouvrage, croyons-nous, qu'il se trouvait à la Bastille, quand du Fossé y fut renfermé lui-même, en 1666.

P. 294. — Voici un modèle de ces lettres d'élargissement, sous condition, envoyées par le roi au gouverneur de la Bastille, et que les prisonniers souscrivaient entre ses mains, avant de recouvrer leur liberté :

« Le Roi a M. de Besmaus (1).

« Mons. de Besmaus, ayant bien agréable la trés humble supplique qui m'a été faite de la part du capitaine de la Fontaine, réformé en mon régiment de Picardie, de lui accorder la liberté à la condition qu'il ne se pourra trouver plus près que de six lieues des villes ou autres lieux où je serai, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous le fassiez sortir de mon château de la Bastille où il est presentement détenu, après toutefois qu'il vous aura donné un écrit par lequel il promettra de s'éloigner de six lieues des endroits où je me trouverai, sous peine de tenir prison, voulant que s'il fait difficulté de signer ledit écrit il demeure prisonnier en mon dit château, et que vous cessiez de lui fournir autre chose pour sa subsistance jusqu'à ce qu'il y ait satisfait.

« Paris, le 29 octobre 1662. »

Le prisonnier n'hésita pas à accepter ces conditions pour recouvrer la liberté, comme on le voit par la pièce suivante :

« Je soussigné promets à M. de Besmaus de me retirer à six lieues

(1) Voilà une quatrième manière d'écrire ce nom. Voir t. II, p. 279, note (3).

de Paris, et de n'approcher du lieu où sera S. M. que desdites six lieues, conformément à la lettre de cachet adressée au dit de Besmaus, datée du 29 octobre 1662, signée Louis et plus bas Le Tellier. En foi de quoi j'ai signé aujourd'hui 1er novembre 1662. »

Archives de la Bastille, par François Ravaisson, tome III, p. 341. L'original de ces deux pièces est, à Londres, au British Museum.

C'est certainement une pièce semblable que du Fossé dut souscrire, malgré toute sa répugnance à le faire.

TOME III.

Page 28, avant-dernière ligne. — Le chiffre de *vingt-deux* enfants avait été mis, primitivement, dans une Généalogie de la famille Arnauld, jointe au Manuscrit de notre auteur. Mais le mot *deux* a été effacé dans ce même passage, ce qui a réduit le chiffre des enfants à *vingt*.

P. 52, l. 10. — Le nom de la maison de campagne des évêques d'Angers était « Eventard, commune d'Ecouflant, sur la Sarthe, à « huit kilomètres au Nord d'Angers. » Renseignement dû à l'obligeance de M. Lemarchand, conservateur de la Bibliothèque publique d'Angers.

P. 160, l. 4. — Voir sur le chanoine de Rouen, Charles Mallet, une *Notice* par M. Ch. de Beaurepaire, dans le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome IV, année 1877, pages 38-42.

P. 169. — Acte de décès de Catherine Thomas, transcrit d'après les Registres de la Paroisse du Fossé.

« Damoiselle Catherine Thomas agée de 56 ans, décéda le dixiesme « jour de juillet 1680, et fut inhumée le 12 dudit mois, dans la cha- « pelle de la Vierge. Monsieur du Fossé et Monsieur du Bosroger « ses frères ont assisté à ses funérailles. »

Thomas du Fossé. Thomas du Bosroger.

(Dû à l'obligeance de M. Malicorne).

C'est donc par erreur que son frère, dans la *Généalogie* de la Famille, a dit : « qu'elle mourut à l'âge de quarante ans. » Voir, plus haut, p. 399.

L'acte officiel sert à rectifier, sur ce point, l'auteur des Mémoires, et la note (2), p. 169, du tome III, où nous l'avions cité.

P. 216, l. 6. — Le siége d'Ostende avait duré plus « de trois années. » Il faut y ajouter « deux mois et dix-huit jours, » comme on le voit par notre note (3) : « Il dura du 5 juillet 1601 au 21 sep- « tembre 1604. »

Ce siége mémorable tint en éveil l'attention de toute l'Europe. S'il faut en croire son médecin Héroard, le 14 août 1604, avant la prise de la ville, le dauphin (plus tard Louis XIII), avec une précocité bien rare, puisqu'il était dans sa troisième année, « s'amuse « au plan du siége d'Ostende, s'informe de toutes les particularités « du siége, tant du dedans qu'en dehors. »

Deux mois après la prise de la ville, son médecin nous l'apprend encore, un jeudi, 18 novembre suivant : « A deux heures il vient en « ma chambre, demande la figure du siége d'Ostende, où il y avoit « des petits soldats. »

Le jeudi, 2 décembre : « Il vient en mon étude, s'amuse au siége « d'Ostende. »

Le mardi, 21 juin 1605 : « Il vient en ma chambre, s'amuse aux « oiseaux (c'était un livre de Gesner) au siége d'Ostende et à la « carte de Flandres. »

Journal de Jean Heroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628), t. I, pages 80, 103, 105, 136.

Pages 253 et 254.

L'auteur de cet écrit contre la sœur Malin est Nicole, et il le composa vers 1682, c'est-à-dire à l'époque dont parle ce passage des Mémoires. Besoigne fournit les détails suivants, qui serviront à éclairer et à compléter le récit de notre auteur.

Nicole, exilé à Liége, étant revenu secrètement, avec la permission de l'archevêque de Paris, à Chartres, sa patrie, avait composé, à la prière d'un abbé de ses amis, les *Histoires de Catherine Fontaine et de Jeanne Malin* (1682, in-12), dont on s'entretenait beaucoup alors.

Après avoir parlé de Catherine Fontaine, morte en 1676, Besoigne ajoute : « Pour Jeanne Malin, c'étoit une intime amie de Madame Guyon, et une seconde protectrice du quiétisme. Elle s'est fait connoître par un établissement qu'elle avoit à Ham, petite ville de Picardie, pour l'éducation des jeunes filles, et par son attachement

opiniâtre à la nouvelle spiritualité. Les désordres dans lesquels elle tomba avec le nommé Villeri son Directeur, Licentié en Droit de la Faculté de Paris, et Prêtre habitué de S. Roch, obligèrent l'Archevêque de Paris à la faire enfermer par ordre du Roi à l'Hôpital-Général. Le sieur Villeri fut exilé à Autun, où il travailla à justifier la sainteté de l'une et de l'autre, contre ce qu'en avoit écrit M. Nicole, et à se justifier lui-même des accusations intentées contre lui. Son Ecrit justificatif a pour titre : *Abrégé de la Vie de Catherine Fontaine pour réponse à un libelle intitulé* : HISTOIRE DE CATHERINE FONTAINE, AUTREMENT LA PRIEUSE (1). Les injures dont il charge M. Nicole et les Religieuses de P. R. et les extravagances qu'il y rapporte pour justifier ses deux Saintes, ne pouvaient servir qu'à achever de le décrier avec elles, et font encore l'apologie de ce que M. Nicole en a écrit. »

Histoire de l'Abbaye de Port-Royal, Cologne, 1752, t. V, pages 295.

P. 253. — Malgré nos nombreuses recherches et celles qu'a bien voulu faire pour nous M. d'Estaintot, il n'a pas été possible de retrouver le nom « de la dame de Riberpray », à cette époque, vers 1682. Mais nous connaissons le nom de l'une des dames qui l'avaient précédée dans cette seigneurie. Il se trouve sur une inscription qui subsiste encore, à Riberpré, mutilée, dans les mots placées en tête de sept de ses lignes, et dans quelques mots des deux dernières. Nous la donnons en entier, grâce à l'obligeante transcription que M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, a bien voulu en faire, sur notre demande, d'après une copie qui s'y trouve.

« ICY GIST NOBLE DAME CLAUDE
DE MONTIGNI FEMME DE HAULT
ET PUISSANT SEIGNEUR M^re^
NICOLAS DE MOUY (2) SEIGNEUR DE

(1) Ce surnom lui venait de ce qu'elle avait épousé un nommé Le Prieur.

(2) Nicolas de Moy. marquis de Boves, seigneur de Riberpré, avait épousé Claude Le Boulanger de Montigny. Ils eurent une fille, Marie de Moy, qui fut mariée, par contrat du 25 janvier 1650, à Claude-François du Biez, seigneur d'Ignancourt, Hercules, Savignies, etc., et dont il eut plusieurs enfants. Voir Moréri et le P. Anselme. —

RIBERPRÉ, CONSEILLER DU ROY
EN SES CONSEILS D'ESTAT ET
PRIVÉ GOUVERNEUR DE CORBIE
MESTRE DE CAMPS (1) D'UN REGI-
MENT ENTRETENU POUR LE
SERVICE DE SA MAJESTÉ,
ELLE DECEDDA LE DEUXIES-
ME JO^r DE JUILLIET 1627.

« Tombeau contre le mur de l'église de Riberpré. »
Dessin de Gaignières provenant du Dép^t des Mss.
Au département des Mss. P^e. 8, f° 27. »

La Bibliothèque nationale possède aussi deux vues du château de Riberpré. — Ces documents complètent ce que M. l'abbé Cochet a dit de Riberpré, dans son *Dictionnaire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, p. 204.

P. 562, note (1). — Le sentier qui, longeant le Nord de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, va rejoindre aujourd'hui, par la vallée, à l'Est, la route de Dampierre, s'appelait, au XVIIe siècle, « La route « de Chevreuse. » Une ancienne gravure nous en a donné le nom.

P. 565, note (1). —Les vues données par M. A. Gazier et par M. Sainte-Beuve ne sont pas identiquement les mêmes. M. A. Gazier a emprunté la sienne à un *Recueil d'Estampes de l'Abbaye de Port-Royal*, fait dans les premières années du XVIIIe siècle, et elle a pour titre : *Plan de l'Abbaye de Port-Royal des Champs*, dans un cartouche soutenu par un ange ou par une renommée, placé à gauche, au haut de la gravure. Celle de l'ouvrage de M. Sainte-Beuve a pour titre : *Veuë de l'Abbaye de Port-Royal des Champs*, et ces mots sont gravés sur une pierre, au premier plan, dans le bas de la gravure. Les deux estampes diffèrent aussi pour les légendes et pour quelques légers détails de dessin dans les accessoires. Voir plus haut, page 425.

Est-ce dans sa famille qu'il faut chercher cette dame de Riberpré ?

(1) « Le Mestre de camp était le chef particulier d'un régiment de « cavalerie. » DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX.

TOME IV.

P. 96. — Mme de Mondonville était Jeanne de Juliard, fille d'un Conseiller au Parlement de Toulouse, mariée le 15 décembre 1646, à M. de Turle, seigneur de Mondonville, fils d'un autre Conseiller au même Parlement. Devenue veuve, après quelques années de mariage, et de concert avec l'abbé de Ciron, qui, avant d'entrer dans les ordres, l'avait recherchée en mariage, elle posa les bases de l'Institut nouveau qu'elle prétendait fonder, sous le nom de Congrégation dite de l'Enfance, parce qu'il s'agissait d'y honorer particulièrement la divine enfance de Jésus Christ. Elle en dressa elle-même les *Constitutions*, où figure, entre autres bonnes œuvres, l'éducation gratuite des jeunes filles et l'instruction des Calvinistes nouvelles converties.

Fondé régulièrement en 1662, vivement attaqué par les religieux et surtout par les jésuites, l'Institut fut supprimé en 1686, la maison détruite et la Congrégation dispersée avec des circonstances qui excitèrent alors un intérêt universel. C'était un premier exemple du sort réservé un peu plus tard à Port-Royal-des-Champs, qui, du reste, fut un peu la cause de la ruine de l'Institut. « L'abbé de Ciron « pouvait être lié avec quelques amis et disciples de Saint-Cyran, « l'Institut fondé par Mme de Mondonville put être persécuté à ce « titre, et finalement détruit, comme une succursale que les Jansé- « nistes avaient dans le midi de la France. »

L'arrêt du Conseil, décrétant la destruction de cette maison, est du 12 mai 1686, et Mme de Mondonville courut à Paris, pour y faire entendre ses réclamations. Mais, à peine arrivée, elle reçut l'ordre du roi de se rendre à Coutances, où, détenue comme en prison au couvent des Religieuses hospitalières, elle n'en sortit plus jusqu'à sa mort arrivée seulement en 1703 ou 1704. C'est là que du Fossé la vit, cinq ans après l'ordre d'exil.

Voir M. Sainte Beuve, *Causeries du Lundi* (13 mai 1850), t. II, pages 82-95, d'où nous avons tiré la plupart des détails ci-dessus, et l'*Appendice* qu'il a donné, dans son PORT-ROYAL, sur l'*Institut de l'Enfance*, t. V, pages 595-599.

P. 119, l. 20.

Comme il n'y avait alors au Havre qu'une seule paroisse, l'Eglise Notre-Dame-du-Havre de Grâce, annexe de l'église de Saint-Michel

d'Ingouville, aussi bien que Saint-François, autre église du Havre, qui, n'étant pas paroisse, était desservie par un simple vicaire, le curé chargé par l'archevêque de Rouen, Rouxel de Médavy, de faire cette enquête sur M. Le Mettayer, exilé, devait être Messire Jean-Baptiste de Clieu, docteur de Sorbonne. Il occupa cette cure du mois de mai 1669 au 6 mai 1719. — C'est une page de son histoire qu'il faut ajouter à l'ouvrage de M. l'abbé J. B. Lecomte : *Messire de Clieu, les Eglises et le clergé de la Ville du Hâvre de Grâce* (1516-1851.) — 1 vol. in-8_0 de 296 pages, 1851.

P. 158, l. 13.

Du Fossé s'est mépris en faisant du frère de Melle de Vertus un *Comte* d'Avaugour ; il n'était que *baron* d'Avaugour, comme tous ses ancêtres. Ce frère est : « CLAUDE II. de Bretagne, baron d'Avaugour, « comte de Vertus et de Goëllo, seigneur de Clisson, d'Ingrande, de « Chantocé et de Montfaucon, né en 1620. mort le 7 mars 1669. » *Dictionnaire de Moreri*, au mot : BRETAGNE, comte de Vertus.—Cette erreur sur le titre ne se trouve pas dans l'acte de baptême cité, t. III, p. 377, et relevé sur les Registres de la paroisse du Fossé.

P. 182, note 2.

La date approximative, donnée par Besoigne, quand il dit que « le « cœur d'Arnauld fut apporté à P. R. vers la fin d'octobre 1694 », peut être précisée davantage, à l'aide d'une pièce des plus rares, objet elle-même d'une petite rectification, dans son *Histoire de Port-Royal.*

A la suite du passage cité dans notre note, Besoigne dit : « Ce fut « M. Ernest (Ruth d'Ans, chanoine de Bruxelles), qui le présenta « (le cœur) à la Mere Racine Abbesse. Le lendemain de l'arrivée, « toute la communauté étant assemblée, et les Religieuses tenant un « cierge allumé aussi bien que les Ecclésiastiques qui étoient dans « l'Eglise, M. Ernest fit un petit discours, auquel M. Eustace con- « fesseur de la Maison repondit au nom de la Mere Abbesse. Le dis- « cours de la présentation du cœur est attribué à M. Guelphe dans « une édition qu'on en a faite ; mais c'est une erreur. » *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, t. VI, p. 157.

Nous avons retrouvé cette pièce dans un *Recueil de pièces d'Eloquence* de la BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE ROUEN, catalogué O 748 ; c'est la dernière du tome II. Le titre sert à rectifier la date « vers « la fin d'octobre », assignée par Besoigne, et ne contient pas la

fausse désignation du nom d'auteur qu'il y relève. Il y a donc eu plusieurs éditions de cette pièce. Elle est sur deux feuillets in-quarto, dont elle n'occupe que deux pages et demi.

« HARANGUE

PRONONCÉE *le 9. de Novembre 1694. à Port-Roïal des Champs*, par un docteur de Louvain, en y apportant le cœur de Monsieur ARNAULD.

MADAME,

Je vous offre le Cœur de Messire ANTOINE ARNAULD Docteur de Sorbonne : ce seroit assez dire à des Personnes qui comme celles à qui j'ai l'honneur de parler ont connu son mérite extraordinaire, et les divers évenements de sa vie. Il goûtoit à Paris dans un saint loisir les fruits de la paix que Dieu avoit renduë à son Eglise, lorsqu'il vit s'élever quelques nuages capables de la troubler, et qui l'ont troublée en effet. La crainte que ses ennemis n'eussent un prétexte de l'accuser d'avoir contribué à ce trouble le porta à s'exiler volontairement de sa chere Patrie : Il en sortit, comme il est dit d'Abraham, sans sçavoir où aller; *nesciens quo iret*. Mais Dieu qui conduisoit ses pas ne faisoit sortir de la France cette grande lumiére, qu'afin qu'il allât éclairer toute l'Eglise dans les Païs étrangers, et qu'il eût la liberté de défendre la vérité pour laquelle vous sçavez qu'il a sacrifié toutes choses. Les Livres qu'il a donnez au Public pendant sa retraite justifient assés ce dessein que nous ne devons point craindre d'attribuer à Dieu. Il en a fait pour défendre les principales vérités de nôtre Religion, comme le Commandement d'aimer Dieu, la grace de JESUS CHRIST et autres points importants de la Morale Chretienne. L'innocence a trouvé plusieurs fois dans sa plume un azile contre la calomnie; Il a été audevant des nouveautés dangéreuses, et il les a combatuës : Il a vangé l'honneur du Clergé de France; il a assuré le respect et l'obéissance dûës au souverain; il a toujours parlé du Roy en presence de ses plus fiers ennemis avec une estime et un zele sans égal; et on ne luy voyoit rien davantage à cœur que le Salut et la gloire de SA MAJESTÉ, pour laquelle il faisoit sans cesse des vœux à Dieu.

POUR VOUS, MA REVERENDE MERE, et MES TRES CHERES SŒURS, vous avez reçû dans tous les temps de sa vie et jusqu'à sa mort des

marques de son affection et de sa tendresse ; et s'il a desiré quelquefois de revenir dans sa Patrie, c'étoit principalement pour être plus à portée de vous aider et de vous soutenir par la sagesse de ses Conseils. Dieu l'a exaucé comme il exauça Moyse qui desiroit d'entrer dans la Terre promise, en le retirant à lui pour vivre dans le Ciel la véritable patrie de tous les Chrétiens. Mais en quoi sa mort a quelque ressemblance à celle de Moyse, c'est que le lieu de la Sepulture de son Corps est inconnu ; tout ce que j'en puis dire est qu'il est digne d'un Martyr et d'un grand Défenseur de la vérité, tel qu'il a été toute sa vie. Pour son Cœur que voici, il a ordonné par son Testament qu'il vous seroit apporté ; et j'exécute avec fidélité cette derniere volonté qui m'est si vénérable, malgré les perils et les fatigues d'un long voyage qu'il m'a fallu faire. Donnez-lui la sepulture que vôtre pieté et vôtre prudence vous suggéreront : c'est le Cœur de vôtre Pere dans lequel il n'a jamais cessé de vous porter, et dans lequel vous avez été toutes, ou presque toutes, enfantées en Jesus-Christ ; c'est ce Cœur qui vous a tant aimé, et où vous avez été toûjours, pour ainsi dire, si magnifiquement logées : Mais souvenez vous qu'en vous donnant cette marque si grande de son estime et de sa confiance, il n'en attend pas une moins grande de vos prieres, de votre charité et de votre reconnoissance. »

L'Allocution était suivie des vers de Santeuil, que nous donnons, parce qu'ils offrent quelque différence, texte et ponctuation, avec ceux que du Fossé a cités dans ses *Mémoires*, à l'endroit qui fait l'objet de cette Addition.

Ad sanctas rediit sedes, ejectus et exul
Hoste triumphato : tot tempestatibus actus,
Hoc portu in placido, hâc sacrâ tellure quiescit
Arnaldus, *Veri Defensor, et Arbiter æquus.*
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus,
Huc cœlestis amor, rapidis hoc transtulit alis
Cor, nunquam avulsum, nec amatis sedibus absens.
Sanctolius Victorinus.

Ces derniers mots sont manuscrits.

Le *Nécrologe* dit : « Son cœur repose en cette Eglise, où il fut « apporté après sa mort, et mis au haut d'une colonne sur laquelle « on lit la première épigramme suivante. » P. 315.

Quand le *Nécrologe* fut publié en 1723, les éditeurs ajoutèrent la note suivante comme date du jour où le cœur fut apporté : « Le 10 jour « de Novembre 1694. Mais en 1710 il fut transporté avec neuf corps « des Arnauld à Palaiseau, pour y être conservé en depôt, jusqu'à ce « l'on puisse leur préparer une sepulture à Pomponne. Il semble que « dès lors l'on prévoïoit l'exhumation qui commença sur la fin de « l'année suivante. » — Plus haut, 9 au lieu de 10.

Déposé à Palaiseau, le 14 septembre 1710, le cœur d'Arnauld y fut inhumé, avec les différents membres de sa famille, par le curé Sébastien Auclerc, « dans la chapelle basse de l'Eglise, proche le mur « lâteral, côté Evangile, le 30 septembre 1725. à la requisition de « Monseigneur le Marquis de Pomponne et de Palaiseau. » —Voir tous les détails de la cérémonie dans le *Recueil de pièces* ajouté au Supplément au Nécrologe de Port-Royal des Champs, pages 208-213. C'est là qu'il doit se trouver encore aujourd'hui.

Ces mots de la Harangue de M. Ruth d'Ans : « Le lieu de la sepul- « ture de son corps est inconnu : tout ce que j'en puis dire est qu'il « est digne d'un Martyr et d'un grand Défenseur de la vérité », sont à remarquer. Ils prouvent bien que ce lieu lui était connu ; il savait bien qu'il était enterré à Bruxelles, au faubourg de Loo, dans un caveau du sanctuaire de l'église Sainte-Catherine, comme Besoigne pouvait le dire, sans crainte, cinquante-huit ans plus tard (1752). — Voir, plus haut, l'Appendice VIII, pages 291-292.

P. 216. — Joseph de Maistre pensait comme ces adversaires du P. Du Breuil, « lorsque, pour atténuer l'atroce persécution exercée contre les Jansénistes dans les dernières années de Louis XIV, il ose avancer « qu'elle se réduisoit au fond à quelques emprisonnements « passagers, à quelques lettres de cachet, *très probablement agréa-* « *bles* à des hommes qui, n'étant rien dans l'Etat et n'ayant rien à « perdre, tiroient toute leur existence de l'attention que le Gouver- « nement, etc., etc. » Je me dispense d'achever la phrase odieuse ; de Maistre, en cet endroit, serait véritablement trop cruel s'il ne passait pour véritablement distrait : il n'avait certes pas lu ce qu'eurent à subir en ces années de dignes vieillards. » M. Sainte-Beuve en fournit la preuve dans la note qui accompagne ce passage de son *Port-Royal*. « Veut-on des noms ? ils se pressent sous ma plume : le Père du Breuil de l'Oratoire, le patriarche de ces vieillards persécutés, mis d'abord à la Bastille, traîné de citadelle en citadelle, meurt en 1696,

à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après quatorze ans de prison et d'exil. — M. Vuillart, laïque, ancien secrétaire de l'abbé de Haute-Fontaine, enfermé douze ans à la Bastille, meurt l'année même de sa sortie (1715). — Le bénédictin Dom Gerberon, arrêté à Bruxelles, réclamé par Louis XIV, successivement enfermé dans la citadelle d'Amiens et à Vincennes, reste sept années en prison, n'en sort qu'en 1710, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, affaibli de tête, pour mourir l'année suivante. — M. de Valricher, prêtre, enfermé durant sept ans à la Bastille, puis transféré au château de Loches, ensuite à celui de Saumur, et en dernier lieu à Tours, meurt en octobre 1700 à l'Hôpital général de cette ville, après vingt années de captivité ou d'exil. Leur unique crime à tous était la participation réelle ou supposée dans quelque publication ou correspondance janséniste, et le refus de signer le formulaire. » *Port-Royal*, t. III, pages 187-188.

P. 219, note (2). — Madeleine Thomas, sœur aînée de notre auteur, avait pris l'habit de novice, le 22 juillet 1646, et fait profession le 28 octobre 1648. Elle mourut, à Port-Royal des Champs, comme il a été dit plus haut (p. 218), le 25 octobre 1696.

Il existe de la Mère Agnès Arnauld une lettre adressée, en janvier 1669, à la sœur Madeleine de Sainte Melthide Thomas, « sur le désir qu'elle avait d'être réunie avec ses sœurs de Port-Royal des Champs. » Elle est la DLXIIe du Recueil de *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, publiées sur les textes authentiques avec une introduction par M. P. Faugère. —Paris, 1858, 2 vol. in-8°. — Voir t. II, pages 285-286.

Son nom en religion est écrit : « Mechtilde », dans le *Martyrologe universel* ; « *Melthide* », dans le *Recueil d'Utrecht* ; « Mathilde » dans le *Nécrologe de Port-Royal* ; enfin « Melchthilde » dans les notes, d'après une autorité douteuse.

Sa seconde rétractation se termine par ces mots, avec sa signature, qui doit donner l'orthographe de son nom :

« Fait dans notre cellule en Notre Monastere de Port-Royal des Champs, ce 26. Mars 1670.

Signé
Sœur Madeleine de Ste Melthide
Religieuse indigne. »

Voir le *Recueil d'Utrecht*, p. 500.

TABLE

DU TOME QUATRIÈME.

CHAPITRE XXX.

— 1691 —

Voyage de l'auteur et d'une partie de sa famille sur les bords de la Loire et en Bretagne. — Départ de Paris. — Ils visitent la maison de campagne de M. de la Roche. — Melun. — Le Château de Vaux. — L'abbaye du Lys. — Fontainebleau.— Moret.— Le Prieur de Montbouy. — Nonville. — Nemours. — Denainvilliers. — Pluviers. — Orléans. — L'abbesse de Voisins. — Fontpertuis. — Blois. — Amboise. — Tours. — Plessis-lès-Tours. — Langeais. — Bourgueil. — L'abbaye de Fontevrault. — Saumur. — Angers. — Nantes.— Rennes. — Dol.— Saint-Malo. — Saint-Coulomb. 1-72

CHAPITRE XXXI.

— 1691. —

Suite du voyage. — Normandie. — Ils visitent Pontorson. — Avranches. — Le Mont-Saint-Michel. — Saint-Pair. — Granville ne peut être visité. — Coutances. — Saint-Lô. — M. de la Mottelière près Torigny. — Castilly. — Bayeux. — Caen. — Falaise. — Foire de Guibray. — Argentan. — L'abbaye de la Trappe. — Verneuil. — Tillières-sur-Avre. — Le château de Bières. — Evreux.— Le château de Navarre.—Gaillon. — Andely.—Retour au Fossé.. 75-131

CHAPITRE XXXII.

— 1692 — 1694. —

Pressentiments de Mme de Bosroger sur la mort de son oncle, Henri Arnauld. — Mort de cet évêque. — Bruits ridicules d'abjuration

colportés par ses adversaires. — L'habitude y rend la famille du Fossé indifférente. — Prétendue hérésie de ce prélat. — Sa justification. — Regrets donnés à sa mémoire; éloge de sa pauvreté. — Perte des récoltes. — Grande famine; affreuse mortalité. — Spectacle affligeant des pauvres de Paris. — Mlle de Vertus; ses rapports avec la famille du Fossé; ses maladies; ses occupations; sa retraite à Port-Royal des Champs; sa mort. — Maléfices jetés sur les bestiaux d'un gentilhomme du Fossé. — Appel fait au curé. — Un devin signale les coupables. — Le gentilhomme les met chez lui à la question. — Il les livre à la justice, sans se constituer comme partie. — Les poursuites languissent. — La femme de l'un d'eux tente de mettre le feu chez le gentilhomme. — Elle se rabat sur une des fermes de du Fossé, qui est brûlée en partie. — La nouvelle lui en est portée à Paris. — Il vient au Fossé pour réparer les désastres. — Condamnation de l'incendiaire à Gaillefontaine; sur son appel, le Parlement la renvoie. — Condamnation des sorciers et exécution à Gaillefontaine. — Fin de la famine. — La châsse de sainte Geneviève. — Le brouillard et les arbres fruitiers. — Les fléaux de la guerre au Fossé. — Le curé et les maraudeurs de l'armée française. — Le valet d'un fermier enrôlé de force. — Intervention du ministre Barbesieux. — Nouveaux maraudeurs au Fossé. — L'auteur rétablit le calme. — On les surveille jusqu'aux limites du Fossé. — Encore des maraudeurs; le tocsin; la famille du Fossé et la paroisse en armes; coups de feu suivis de mort et de blessures. — Suite de cette affaire; le subdélégué de l'Intendant à Neufchâtel; informations; démarches de l'auteur auprès de M. de Pomponne; la paroisse du Fossé a gain de cause. — Réflexions sur tous ces faits. 152-170

CHAPITRE XXXIII.

— 1694. —

Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne. — Motifs de sa retraite hors de France. — Ses occupations et ses dispositions à l'étranger. — Détails sur sa vie. — Sa piété. — Sa sobriété. — Sa simplicité. — Sa charité. — Ses infirmités. — Sa dernière maladie. — Sa mort. — Sa douceur au milieu des persécutions — Grand nombre de ses éloges et de ses portraits. — Silence momentané de ses ennemis.

— Vers de Santeuil. — Différend à cette occasion. — Libelles contre Arnauld. — Examen des principales accusations intentées contre lui. — Du livre *De la Fréquente Communion*.— De la censure de la Sorbonne. — De la signature du Formulaire. — Derniers événements de sa vie. — Apologie de son exil et de ses sentiments envers le roi. — Profondeur des jugements de Dieu. — L'état de son esprit attesté par son Testament spirituel. — Craintes de ses amis à sa mort. — L'Eglise et la Vérité ne manqueront pas de défenseurs. 171-201

CHAPITRE XXXIV.

— 1695 — 1696.

Mort de M. de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris. — M. de Noailles, évêque de Châlons, le remplace. — Ses qualités expliquent le choix du roi, resté sourd à des attaques intéressées. — Eloge des intentions et des vertus du prélat. — Il rétablit le calme dans l'Eglise de Paris. — Mot du roi sur la nomination des évêques. — Mort de Nicole. — Son association avec Arnauld pour défendre la Vérité. — Sa merveilleuse pénétration. — Grand mérite de ses *Essais de Morale*. — Il doit à l'étude de lui-même la connaissance du cœur humain. — Il donne les remèdes pour guérir nos défauts. — Grand succès de l'ouvrage, malgré de fortes vérités. — Sa patience dans la maladie. — Ses derniers moments. — Mort du Père Du Breuil, prêtre de l'Oratoire. — Intrigue de M. de Harlay pour l'empêcher d'en devenir Général. — Nommé curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, il est connu de du Fossé. — Affaire des ballots de livres suivie de son emprisonnement. — M. de Harlay fait révoquer l'ordre d'élargissement. — Sa sérénité d'esprit à Alais, dernier lieu de son exil. — Sa piété à l'article de la mort. — Réflexions sur la mort simultanée du persécuteur et du persécuté. — Mort d'une sœur de l'auteur, religieuse à Port-Royal des Champs, sous le nom de Sainte-Melcthilde. — Son caractère; sa paralysie; sa résignation atténue ses torts au sujet du Formulaire. — Nouvelle épreuve imposée à Port-Royal des Champs. — Résumé de l'affaire du partage des biens. — M. de Harlay fait nommer sa propre sœur abbesse de Port-Royal de Paris. — Elle renonce à un projet d'information sur le corps de la Mère Angélique. — Il la

remplace, à sa mort, par une de ses nièces. — La mort arrête son projet de supprimer Port-Royal des Champs au profit de Port-Royal de Paris. — Sa nièce attaque le précédent partage. — Intrigues et mensonges pour tromper Louis XIV. — Réclamations des Religieuses de Port-Royal des Champs. — Nomination de deux commissaires qui leur donnent gain de cause. — Visite favorable des grands vicaires et de l'archevêque de Noailles lui-même. — Envoi de confesseurs extraordinaires. — Ils attestent la dévotion des Religieuses pour le Saint-Sacrement auquel on les accusait de ne pas croire. — C'est une réponse aux attaques passionnées de leurs ennemis. — Nécessité de répéter les mêmes choses pour leur justification. — La reconnaissance oblige l'auteur de dire ce qu'il a vu. 202-253

CHAPITRE XXXV.

— 1696 — 1698. —

L'auteur poursuit les *Explications sur le Nouveau Testament.* — Paralysie de langue. — Séjour au Fossé. — Visite à Mme de Gramont, à Forges. — Blessure à la jambe. — Multiplicité de remèdes sans effet. — Consultation de Fagon. — Nouveau voyage aux Eaux de Bourbon. — Son logement. — La douche. — Le séjour. — Attaque de pleurésie. — Indication des remèdes. — Départ de Bourbon. — Retour à Paris. — Il s'adresse à une Allemande. — Pèlerinages et neuvaines. — Séjour au Fossé. — Le curé de Bouelle. — Le médecin de Chaudrey. — Motifs de tant de détails. — Pieuses réflexions à ce sujet. — Visite à Madame de Théméricourt. — Eloge de cette famille. — La relation de sa mise à la Bastille, écrite chez elle. — Comment elle devient l'occasion des *Mémoires*. — La rédaction en est aussitôt commencée au Fossé. — La maladie l'interrompt. — L'auteur la reprend au Fossé et la poursuit à Paris. — Mort de M. de Tillemont. — Etat de leur santé. — La famille et l'éducation de M. de Tillemont. — Ses travaux historiques. — Ses qualités morales et littéraires. — Son entrée tardive dans la prêtrise. — Eloge de ses vertus et de son caractère. — L'amitié de du Fossé sera l'excuse de ces détails. — Une toux violente vient interrompre les *Mémoires*. — Il les reprend et les termine. — Son bonheur d'avoir pu rendre un té-

moignage public à tant de personnes pieuses qu'il a connues. — Résumé des circonstances qui ont amené ses rapports avec elles. — Il a voulu dire la vérité et ne blesser personne. — De là vient la suppression des noms propres. — Son amour de la paix en est aussi la cause. — Il serait heureux d'arriver à la conciliation en détrompant bien des gens. — Liaison intime entre l'exposé de sa vie et la justification de Port-Royal. — Véracité et sincérité de son témoignage. — Pourquoi son nom est mis en tête de ses *Mémoires*. — L'amour de la vérité a été son seul guide. — Prière finale pour remercier Dieu de ses bienfaits, pour lui demander de bien mourir et d'éclairer le Roi au sujet de ses amis. 254-271

APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. Sur la détention d'un Gazetier de Hollande au Mont-Saint-Michel, en 1691. 275

II. Rédaction primitive du passage des Mémoires concernant M. Le Mettayer, curé de Saint-Thomas d'Evreux. 277

III. Sur M. Le Mettayer, curé de Saint-Thomas d'Evreux. . . 278

IV. Description du château de Navarre en 1704. 281

IV bis. Sur le Père Honoré, capucin et missionnaire. 282

V. La mortalité au Fossé, pendant les dix premiers mois de l'année 1694 283

VI. Arrêt du Parlement de Rouen confirmant la sentence rendue par la Haute-Justice de Gaillefontaine contre les sorciers du Fossé. 285

VI bis. Notes sur les familles Béhais et Ménage. 289

VII. Portrait d'Arnauld intercalé dans l'édition de 1739. . . . 290

VIII. Sur l'inhumation clandestine du corps d'Arnauld a Bruxelles. 291

IX. Sur la censure d'Arnauld par la Sorbonne. 293

X. Lettre de M. le cardinal Cibo écrite par ordre de N. S. P. le Pape Innocent XI à M. Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne. 294

XI. Extrait d'une Lettre du Révérend Père Du Breuil, prêtre de l'Oratoire, âgé de 81 ans, prisonnier depuis près de dix ans à S. Malo, à Brest, à Oléron, à Brescou, et récemment relégué et arrivé à Alais le 22 juin 1692. 296

XII. Relation de ce qui se passa quand nous fusmes arrétez en

1666. 297
XIII Lettre de Mr du Fossé à madame de Bosroger sa belle sœur dans laquelle il lui marque quels sont ses sentiments sur sa maladie — du 29 sept. 1698. 305
XIV. Lettre de madame de Bosroger à monsieur de Pomponne sur l'état de l'auteur, huit jours avant sa mort (27 octobre 1698). 307

LETTRES INÉDITES

DE THOMAS DU FOSSÉ,

d'après une copie de la maison de Klarenburg, à Utrecht, déposée actuellement au Séminaire d'Amersfoort. (Pays-Bas).

Avant-propos. 310
Pensées de Mr du Fossé sur la signature, 6 mars 1698. 316
1. Premiere lettre du Père Quesnel à Mr du Fossé, 7 mars 1698. 318
2. Première lettre de Mr du Fossé en réponse à la première lettre du Père Quesnel. 321
3. Seconde et dernière lettre de Mr du Fossé au Père Quesnel. 326
4. Lettre de Mr Thomas du Fossé à Mr Fontaine, 23 juillet 1693. 331
5. Lettre du même. 337
6. Du même à la Mère Agnès Racine, abbesse de Port-Royal des Champs, 6 avril 1697. 340
7. Du même à la même. 342
8. Du même à la même. 344
9. Lettre du même à ma sœur Marie Angélique Thérèse Arnauld d'Andilly, religiéuse de Port Royal-des-Champs, 9 octobre 1697. 346
10. Du même. Elle paraît écrite à la même Religieuse. 348
11. Du même, 3 septembre 1697. 351
12. Du même, 10 septembre 1697. 352
13. Du même, 4 octobre 1697. 353
14. Du même à une Dame. 353
15. Du même à une Dame. 356
16. Du même à une Dame. 357

17. Du même à une Dame. 358
18. Du même à. 359
19. Lettre du même. On la croit écrite à Mr Le Mettayer, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Thomas d'Evreux. Le dernier janvier 1694. 361
Du même. On la croit écrite à Mr Le Mettayer. etc. Extrait d'une lettre du 30 janvier 1695 362
Du même. On la croit écrite au même. Extrait d'une lettre du 2 janvier 1697. 363
20. Du même. Elle paraît écrite à Mr Le Mettayer, etc., 7 octobre 1697. 364
21. Du même. On la croit écrite à Mr Le Mettayer, etc., 9 décembre 1697. 365
22. Du même au même sur la démission d'un bénéfice que M. le duc et Mme la duchesse de Liancourt lui avaient donné, 20 juillet 1697. 367
23. Du même au même sur les Mémoires qu'il a faits pour servir à l'Histoire de Port-Royal dont il lui envoyait les premiers cahiers pour lui en dire son sentiment. Paris, 21 août 1698.. 368
24. Du même au même, après avoir su ce qu'il pensait sur le commencement de l'ouvrage dont il est parlé dans la lettre ci-dessus.. 370
Lettre de M. Thomas du Fossé à M. Bocquillot, où il le remercie du présent qu'il lui a fait de ses *Homélies*, et se plaint en ami de ce qu'il semble avoir dit à son sujet dans l'*Avertissement*. 371

PIÈCES DIVERSES.

Avant-propos. 377
I. Origine et Généalogie de Messieurs Thomas de Roüen. . . 379
II. Testament olographe de Pierre Thomas du Fossé. . . . 399
III. Permission d'apposer une Epitaphe dans l'Eglise de Saint-Etienne du Mont, à Paris. 402
IV Epitaphes diverses de M. du Fossé. 404
V. Bibliographie :
I. Ouvrages de M. du Fossé. 413
II. Manuscrits.. 417

VI. Port-Royal des Champs autrefois et aujourd'hui :
I. Ouvrages. 420
II. Estampes. 421
III. Notices. 430
VII. Chapelle de Port-Royal de Paris. 442

CORRECTIONS ET ADDITIONS

pour les quatre tomes.

Tome I. 445
Tome II. 450
Tome III. 455
Tome IV. 459

ERRATA

POUR LES QUATRE TOMES.

TOME I.

Page et ligne.	Au lieu de :	Lisez :
P. 7, note 3, l. 4,	*III*e partie,	*IV*e partie.
P. 11, l. 5 de la note,	*III*e partie.	*IV*e partie.
P. 17, l. 3, fin de la note précédente,	F. 522,	*327*.
P. 19, note (1), l. 2,	ajouter « avril » devant 1634.	
P. 24, l. 5,	après « à la vérité «	ajouter : « à la justice. »
P. 27, l. 10,	laiss*oit*,	laiss*a*.
P. 29, l. 10,	*dur*ant,	*pend*ant.
P. 37, l. 24,	pris*e*n,	pris*o*n.
P. 193, note (1)	p. 16*3*,	16*8*.
P. 256. l. 3,	Gen*i*ston,	Gen*e*ston.
P. 257, note 1,	Saint-Jean-des-Trou*s*,	Trou*x*.
P. 336, l. 12,	d*s*s comptes,	d*e*s.
P. 337, l. 23,	supprimer un des deux « *en plus*. »	

TOME II.

Page et ligne.	Au lieu de:	Lisez:
P. 13, l. 29,	(*1*),	(*2*).
P. 60, l. 26.	25*6*,	257.
P. 65, l. 35,	fami*le*,	fami*lle*.
P. 69, l. 9,	supprimez *ac*.	
P. 76, note (1),	entretien,	entretien*ne*.
P. 120, note 3,	*Vie de Thomas*, et 1674 au lieu de	*Vie de S. Thomas*. 16*6*4, d'après M. Barbier.
P. 155, l. 6,	ell*e*,	elle*s*.
P. 181. fin de la note,	Appendice *VII*,	*VIII*.
P. 185, note (1),	Appendice *VIII*,	*IX*.
P. 198, l. 1 de la note,	après « au commencement »,	« de juillet. »
P. 353, l. 8,	devant : « Si c'est la part »,	« *de* la part. »
P. 263, note (3),	pp. *4* et *5*,	*3* et *4*.
P. 309, l. 2,	pour *elle*,	*elles*.
P. 333, dernière ligne,	27*6*,	27*5*.
P. 334, derniere ligne,	277,	27*6*,

TOME III.

P. 66, l. 27,	4 janvier 1*6*85,	4 janvier 1585.
P. 213, l. 18,	Bernardines,	Bernardins.
P. 389, l. 22,	2*3*6,	256.
P. 390, l. 26,	304-3*3*0,	304-350.

TOME IV.

P. 21, l. 3, 4, 5,	Pa*r*oisse,	Pa*rr*oisse.
P. 30, l. 22,	Fontrevauld,	Fontevrauld.
P. 112, l. 5,	Mats,	Mais.
P. 119, à la note,	Rouxel Médavy,	Rouxel *de* Médavy.

Page et ligne.	Au lieu de :	Lisez :
P. 132, l. 9,	Af*fl*igeant,	Af*fl*igeant.
P. 136, l. 9,	après : très grande,	ajouter : *famine.*
P. 282, l. 14,	deux ou jours,	ou *trois* jours.
P. 313, l. 36,	Rhynwyk,	Rhynwy*c*k.
P. 327, l. 15,	la chose*s*,	la chose.
» l. 18,	fer*a*ient,	fer*o*ient.
P. 329, note 1,	*23*3,	*323*.
P. 335, l. 15.	authe*h*r,	authe*u*r.
P. 336, l. 15,	imp*e*nit*æ*nda,	imp*æ*ni*t*enda.
P. 337, note 3,	à enser,	à *p*enser.
P. 376, l. 9,	5*3*5,	5*5*5.
» l. 33,	conse*s*va,	conse*r*va.
P. 406, l. 9,	nu*m*quam,	nu*n*quam.

MÉMOIRES

DE

PIERRE THOMAS

SIEUR DU FOSSÉ.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DE TOUS LES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, DE CHOSES
ET D'OUVRAGES,
DONT IL EST FAIT MENTION DANS LE TEXTE
DES MÉMOIRES.

TABLE GÉNÉRALE

NOTA. Les chiffres romains indiquent les tomes, les chiffres arabes, les pages. — Il n'y a point d'analyse spéciale pour la simple mention d'un nom quelconque, mais seulement l'indication du passage où ce nom figure. — Les noms de lieux ou de personnes, précédés des mots *saint*, *sainte*, etc., ont été tous placés en conservant ces mots devant eux, et dans leur ordre alphabétique. — Les noms des personnes de la même famille sont, en général, placés dans l'ordre généalogique.

A

AARON, II, 28.

ABAIN (Le Marquis d'), élève des Ecoles de Port-Royal. Il est mis aux Granges; il fait honneur à ses maîtres, I, 240. — Engagé dans l'armée, il attire l'attention de Turenne; sa mort, I, 241, 247.

ABBAYE (L') du Mont-Saint-Michel, ordre des Bénédictins. — Voir MONT-SAINT-MICHEL (Le).

ACADÉMIE FRANÇAISE, III, 97.

ACHÉRON, I, 56.

Actes des Apôtres. — Citations, I, 45.

Actes des Martyrs, II, 2.

AFRIQUE, II, 96.

AGNÈS ou AGNÈS DE SAINT-PAUL (La Mère). *Voy*. ARNAULD (Catherine-Agnès de Saint-Paul).

AGUIRRE (Le Cardinal d') fait l'éloge d'Arnauld en plein consistoire, devant le pape, IV, 181.

AIDES (Cour des) de Paris, I, 81.

AIGUILLON (Duchesse d'), nièce de Richelieu. — Il veut la marier avec le duc d'Orléans, I, 23. — I, 196.

AIRE, I, 118.

ALAIS, ville du Bas-Languedoc. — Le P. Du Breuil y meurt en exil, IV, 216.

ALET ou ALETH, III, 49. — IV, 196.

ALBIGEOIS, I, 65.

ALEXANDRE VII (Pape). — Bulle confirmant la Constitution d'Innocent X, II, 157. — III, 49. — Bref rigoureux contre quatre évêques français, III, 50. — III, 51. — IV, 194.

ALEXANDRIE, II, 3, 263. — IV, 110, 199.

ALIGRE (D'), fils du chancelier, abbé de Saint-Jacques de Provins, I, 171.

ALLEAUME, valet de chambre de la famille du Fossé. — Il vient au-devant de du Fossé pour lui annoncer la mort de son père, II, 228. — II, 288. — Accepte d'aller à Paris, auprès de ses maîtres prisonniers à la Bastille; visite le Lieutenant-Civil et le Ministre Le Tellier, II, 291. — Son entretien avec ce dernier; il obtient la permission d'être réuni à ses maîtres, II, 292.

ALLEMAGNE, I, 171.

Allemands, I, 12. — Deux espions lèvent le plan des fortifications de Saint-Quentin, III, 242.

Allençon (Toussaint d'), prêtre de Saint-Médard, confesseur des élèves des Petites-Ecoles. — Il administre l'auteur, I, 183. — L'accompagne dans ses promenades hors Paris, I, 257. — Aventures de voyage, I, 258.

Almanach (L') *des Jésuites*, contre Jansénius et les Jansénistes, I, 99, 244.

Aloses de la Loire, III, 23.

Amboise. — Visité par la famille du Fossé, IV, 16-22. — Les Taillables et les Exempts, IV, 21.

Ame des bêtes (De l'). — Examen de la doctrine de Descartes; exemples divers, II, 127-135.

Amelot, Premier Président de la Cour des Aides de Paris, I, 233.

Amelot (Anne), mariée à M. de Bernières, maître des Requêtes. — Eloge de sa piété, I, 233. — II, 107.

Amiens. — Le corps de S. Firmin y est transporté de Saint-Acheul, I, 4. — Vœu et visite du comte de Beaugency, I, 5. — I, 118, 288. — La Citadelle; la Porte Saint-Pierre; la Cathédrale; les chaires du chœur; une anecdote; le chef de saint Jean-Baptiste; la châsse de Saint-Firmin; le renouvellement de l'Hostie; Le couvent des Célestins; le Pas de saint Martin; l'Eglise des Ursulines; belles décorations en carton; le cimetière d'Amiens; Croix en fer; translation du corps de saint Firmin dans Notre-Dame d'Amiens, III, 173-176. — III, 177, 254. — Pourquoi l'on n'ose y parler de noix, IV, 8. — IV, 162.

Amsterdam, III, 208.

Ancien-Testament (L'). — M. de Saci en fait la traduction à la Bastille, II, 296.

Andely. — Pèlerinage fameux à Sainte-Clotilde; détails sur sa fête, IV, 130. — IV, 131.

Andilly (d'). *Voy.* **Arnauld d'Andilly**.

Angélique (La Mère). *Voy.* **Arnauld** (Mère Marie Angélique de Sainte-Madeleine).

Angélique de Saint-Jean (La Mère). *Voy.* **Arnauld** (Mère Marie Angélique de Saint-Jean).

Angers. — I, 288. — III, 25, 28, 29, 32, 33, 35, 36, 49. — IV, 2, 35. — La famille du Fossé y séjourne auprès de l'évêque Henri Arnauld, IV, 42, 58. — Tient pour les Princes pendant la Fronde, IV, 47. — Grand amour des habitants pour la musique religieuse, IV, 51. — Bas prix de certaines denrées; comparaison avec celui de Paris, IV, 52-53. — IV, 61, 66, 132, 133, 134, 135, 196.

Angers (Le château d') visité par la famille du Fossé, IV, 54-58. — La duchesse de la Force y est prisonnière, IV, 54. — La cage de fer de la reine Cécile, IV, 57.

Anglais (Les) bombardent Saint-Malo, IV, 69. — Leur machine infernale; ils pillent le couvent des Récolets sur un roc voisin de Saint-Malo, IV, 70.

Angleterre. — I, 102, 197. — II, 120, 121. — III, 247, 250, 314, 317. — IV, 93.

Angleterre (La Reine d'), Henriette Marie de France, veuve de Charles Ier. — Don fait à Notre-Dame-de-Liesse, III, 250.

Annat (Le Père), jésuite. — Sa sortie au sujet de la paix de l'Eglise, III, 54.

Anne d'Autriche (La Reine Régente ou Reine Mère). — Sur les instances des Jésuites, elle ordonne à Arnauld d'aller se justifier à Rome, au sujet du livre *De la Fréquente Communion*, I, 106. — Intervention des Evêques et Docteurs en faveur d'Arnauld, I, 107. — I, 116, 129, 130. — Fait cesser les luttes à coups de fronde entre les artisans et les écoliers, au Mont-Parnasse, I, 179. — Reçoit le livre *De la Pénitence publique* du P. Petau, avec une lettre contre Arnauld, I, 200. — Reçoit d'Arnauld le livre *De la Tradition de l'Eglise*, I, 201. — II, 58. — La Mère Angélique lui écrit au sujet de la persécution de Port-Royal, II, 71. — Lettre qui lui est adressée, II, 72-82. — II, 95, 97, 101. — Sa mort; ses funérailles; réflexions sur ce sujet, II, 243-244. — III, 114. — Elle visite la prieuré de la Fidélité, à Saumur, IV, 39. — Se rend à Saumur pendant la Fronde, IV, 47.

Année chrétienne (L'), ouvrage de Le Tourneux. — Son éloge, III,

95. — III, 300. — Etait lue par Arnauld, IV, 174.

ANTIMOINE (soufre d'), III, 42, 167.

ANTIOCHE. — I, 20. — II, 2.

ANVERS. — Longue chaussée plantée de chênes, aux abords de la ville; l'Escaut; la Citadelle, la Place d'Armes, les Remparts. Belle église des Jésuites; richesses diverses; bustes de saint François de Borgia, de saint Ignace et de saint François Xavier; le Saint-Sacrement, chef-d'œuvre d'orfévrerie. Description de l'église; chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Ignace; le marbre y est à profusion; statues de marbre blanc. La Cathédrale; description; l'entrée intérieure; le Jubé; chefs-d'œuvre de toute espèce; chapelle de la Vierge; la Tour de l'Eglise. La promenade des Remparts; la rue de Meër; beauté des rues; la Collégiale de Saint-Jacques; église de l'abbaye de Saint-Michel de l'ordre de Prémontré; le Tableau de la guérison du Paralytique. La Bourse des Marchands; le Quai; les Canaux servant de bassins aux navires; son commerce diminué par la concurrence d'Amsterdam; description de la Maison hanséatique, III, 202-208. — III, 209, 235.

ANVERS (Cathédrale d'), III, 205-206.

Apocalypse. — I, 98, 118. — II, 54. — III, 268.

Apologie pour les Catholiques (L'), par Arnauld, III, 159. — Des exemplaires envoyés à Rouen, au P. Du Breuil de l'Oratoire, sont cause de sa disgrâce, IV, 214.

Apologie (L') *pour les Casuistes* condamnée, I, 288.

APÔTRES (Les), IV, 231.

APREMONT (Baron d'). — Son régiment cantonné dans la ferme des Granges, près de l'abbaye de P. R. des Champs; rafraîchissements demandés au duc de Luynes, I, 224. — Consigne ses soldats aux Granges; en décampe précipitamment, I, 225.

APREMONT (Régiment d'). — Le colonel fait demander des rafraîchissements au duc de Luynes, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 224.

ARABES, synonyme de voleurs, II, 222.

ARBRE-SEC (Rue de l'), III, 293.

ARCHEVÊQUES D'ORIENT, III, 77.

ARÉOPAGE, I, 45.

ARGENTAN, visité par la famille du Fossé, IV, 102.

ARIENS (Les), III, 58.

ARIUS, hérésiarque, II, 3.

ARMÉE FRANÇAISE (L'). Son indiscipline inspirait des craintes aux voyageurs, III, 236. — IV, 239.

ARNAULD (La famille) alliée aux Feuquières, IV, 49.

ARNAULD (Antoine), l'avocat, procureur général de la reine Catherine de Médicis, I, 68. — Ses visites à sa fille, abbesse de P. R., I, 68. — Il n'est plus reçu qu'au parloir, I, 74. — I, 101.

ARNAULD (Madame), femme du précédent, fille de M. Simon Marion, achète à Paris le terrain où sa fille veut établir P. R., I 78.

ARNAULD D'ANDILLY (Robert), fils aîné des précédents. — I, 18, 28, 33. — S'entremet pour faire sortir de Vincennes l'abbé de Saint-Cyran, I, 34. — Va le chercher lui-même, I, 37. — I, 47. — I, 87, 96. — Sa retraite et sa vie à P. R., I, 128. — Son caractère; ses emplois; son désintéressement; refuse la charge de secrétaire d'État; considéré des princes et de la cour, I, 129. — Mot honorable de Richelieu et d'Anne d'Autriche à son sujet; son respect pour les dames; son amour de la justice; ses pressantes sollicitations pour les habitants de Mortagne, I, 130. — Sa liaison étroite avec saint François de Sales, et plus intime avec M. de Saint-Cyran, I, 131. — Emploi de son temps à P. R.: prière, travail de corps et d'esprit; il défriche les jardins, taille les arbres fruitiers, leur fait produire de beaux fruits, I, 132. — Ses travaux sur l'Ecriture sainte et autres, I, 133. — Sa régularité dans tous ces exercices; il est regardé comme le père de l'abbaye de P. R. des Champs; plusieurs membres de sa famille s'y retirent, I, 134. — I, 159, 196. — Permet à son fils de Villeneuve d'entrer dans l'armée, I, 246. — Le recommande au maréchal Fabert, I, 247. — Son aven-

ture à l'occasion de l'abbé de Pontchâteau, I, 264. — Blâme l'ardeur de du Fossé pour la conservation de la chasse du château des Troux, II, 56. — C'était par affection pour lui, II, 57. — Il le visite aux Troux; leçon faite à du Fossé pris au dépourvu, II, 57-58. — Envoie ses plus beaux fruits à la Cour, II, 58. — Soumet quelques Vies des Saints à la révision de du Fossé, II, 143. — Scène entre lui et l'Archevêque de Paris, de M. Péréfixe; demande à retirer de P. R. de Paris sa sœur et ses filles; refus qu'il éprouve, II, 180. — Est visité par MM. d'Avissonne et du Fossé, à Pomponne, II, 250-251. — II, 283. — Visite de du Fossé, sorti de la Bastille, III, 3. — III, 5, 28, 35, 115. — Sa mort, son éloge, III, 144. — III, 145, 266. — IV, 121.

Arnauld (L'abbé), fils aîné d'Arnaul d'Andilly, abbé commendataire de Chaumes. — Est attaché à son oncle Henri Arnauld, évêque d'Angers, III, 32. — Porte à M. de Saci la nouvelle de son élargissement de la Bastille, III, 62. — Fait visiter à la famille du Fossé le château d'Angers, IV, 54.

Arnauld de Luzancy. *Voy.* **Luzancy**.

Arnauld de Pomponne. *Voy.* **Pomponne** (De).

Arnauld de Villeneuve. *Voy.* **Villeneuve**.

Arnauld (Mère Marie Angélique de Saint-Jean), fille d'Arnauld d'Andilly, abbesse de P. R.—Anecdote au sujet de la Sœur Briquet, I, 159-160. — Reçoit la visite de l'archevêque Harlay de Champvallon; lors de la reprise de la persécution, III, 142. — Eloge de son esprit, de ses talents divers : ouvrages des mains, lettres, conférences, explication de l'Ecriture, III, 266-268. — Sa grande piété; son humilité; sa froideur calculée; son amour de la pénitence; son attachement à la règle; son mépris des grandeurs; son chagrin prouvé par ses lettres, lors de l'élévation de son frère, M. de Pomponne; sa joie lors de sa chute, III, 268-270. — Elle est frappée de sa dernière maladie, en priant sur la tombe de son frère, M. de Saci; sa mort; regret de mourir avant le rétablissement de P. R., III, 271-272.

Arnaud (La Sœur Marie Angélique de Sainte-Thérèse), fille de M. Arnauld d'Andilly, II, 183.

Arnauld (Mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine), fille d'Arnauld, l'avocat, abbesse de P. R. — Choisie comme supérieure des Religieuses du Saint-Sacrement, à Paris, elle se démet de ces fonctions, I, 27. — Reçoit et loge Mme du Fossé, I, 49. — Sert d'intermédiaire entre elle et l'abbé de Saint-Cyran, I, 50. — I, 51, 63. — Nommée, à onze ans, abbesse de P. R., fait profession dans l'abbaye de Maubuisson; rétablit la règle à P. R., I, 68. — La lecture de saint Climaque y contribue, I, 69. — Ses combats intérieurs avant cette réforme, I, 70. — Elle s'en ouvre à ses religieuses, I, 71, 72, 73. — La clôture est rétablie; elle reçoit son père au parloir, I, 74. — Elle brave son mécontentement et rétablit l'abstinence de la viande, I, 75. — Songe à s'établir à Paris, I, 76. — Le nombre des religieuses s'accroît; est choisie pour réformer l'abbaye de Maubuisson; fait admettre trente de ces religieuses à P. R. des Champs, I, 77, 78. — Le nombre des religieuses et l'insalubrité du lieu lui donnent l'idée d'une translation à Paris; dessein de deux maisons; sur l'opposition de l'archevêque, elle transporte toute la communauté à Paris, I, 78. — Sa mère achète le terrain, I, 79. — Fait plus ample connaissance avec MM. de Saint-Cyran et Singlin, I, 79. — I, 81. — La célébrité de son neveu, Le Maître (Antoine), l'afflige; ses efforts pour le ramener à Dieu, I, 83. — Son désintéressement pour recevoir des religieuses; surprise de M. du Fossé père mettant sa fille Madeleine à P. R., I, 155. — La gêne financière n'arrêtait pas sa charité, I, 156. — Deux exemples, I, 157. — Secours inespérés dans la détresse, I, 158. — Fait accorder par ses religieuses à des Ursulines du diocèse de Bazas une donation faite à son abbaye, I, 159. — Songe à rétablir la maison de P. R. des Champs pour y mettre une partie

des religieuses de Paris, I, 164. — Se démet de sa qualité d'abbesse titulaire, I, 199. — Sa foi contribue à peupler les deux maisons de P. R., après la Fronde, I, 240. — Envoie l'*Histoire des Martyrs de Lyon*, par Antoine Le Maître, à Marie de Gonzague, reine de Pologne, II, 2. — Est étonnée des entretiens d'une cardeuse de laine venue à P. R. des Champs, II, 14. — II, 66. — Quoique malade, écrit à la Reine Mère, au sujet de la persécution de P. R, II, 71. — Sa lettre, II, 71-82. — Ses rapports avec Saint-François de Sales, II, 74-75. — II, 85, 95. — La persécution hâte les progrès de sa maladie, II, 98. — Sa belle réponse à une dame qui la visitait, et à sa sœur la Mère Agnès; ses conseils aux religieuses, II, 99. — Sa mort, II, 100. — II, 101, 102. — Apparition de cette Mère à P. R. de Paris, III, 65-66. — Parallèle avec sa sœur, la Mère Agnés de Saint-Paul, III, 81-82. — III, 115, 284. — IV, 38. — Information projetée au sujet de la découverte, à P. R. de Paris, d'une partie de son corps, IV, 222.

Arnauld (Mère Catherine-Agnès de Saint-Paul ou la Mère Agnès), fille d'Arnauld l'avocat. — Elle remplace sa sœur à P. R., I, 27. — Elle est nommée coadjutrice, I, 76. — Elle garde une partie des religieuses à P. R. de Paris, I, 79. — Lettre à M. du Fossé père sur la mort de sa fille Anne, religieuse à P. R., II, 66-67. — Le lieutenant-civil lui fait connaître les volontés du Roi en sa qualité d'abbesse, II, 69. — Proteste contre l'imputation d'assemblées nocturnes tenues à P. R., II, 70. — Ecrit à M. de la Poterie pour le remercier de l'envoi à P. R. de Paris d'une relique de la Sainte-Epine, II, 85-86. — Lettre de M. de la Poterie renvoyant à P. R. la relique rendue à sa chapelle, II, 90-91. — Réponse de sa sœur, la Mère Angélique, au sujet de M. Singlin, II, 99. — Lettre de la Mère Agnès à M. du Fossé père, sur la mort de la Mère Angélique, II, 100-101. — Comment elle fait jurer aux religieuses de P. R. la profession de foi du Concile de Trente; divination par un passage de l'Ecriture sainte, II, 172. — Est enlevée de P. R. de Paris, II, 181. — Son calme, II, 183, 184. — Parallèle avec sa sœur la Mère Angélique, III, 81-82. — Son éloge, III, 82. — Sa maladie, III, 83. — Remède demandé à du Fossé; mort de la malade, III, 84. — III, 115.

Arnauld (Henri), fils d'Arnauld l'avocat, évêque d'Angers. — I, 18. — III, 28-29. — Son éloge, III, 30-32. — Fait bon accueil à du Fossé et à son frère, III, 33-35. — III, 36, 49. — Des commissaires sont nommés contre lui, III, 50. — Une transaction intervient, III, 52. — III, 115. — IV, 2. — Sa grande réputation dans son diocèse, IV, 34, 35, 36, 37, 39. — Est visité par la famille du Fossé, IV, 42-58. — Devenu aveugle, il est bien changé depuis la dernière visite; confirme son petit-neveu; ne conférait plus les ordres; exemple de sa présence d'esprit; est persécuté; pardonne les injures; est regardé comme un saint; sa résidence continuelle dans son diocèse; ne visite pas la Cour, IV, 42 47. — Réside à Saumur pendant la Fronde; voit la Cour, IV, 47. — Autorise M[me] de Bosroger à visiter les monastères de Religieuses d'Angers et lui prête son équipage, IV, 47-48. — Visite les pauvres de l'Hôtel-Dieu, tous les dimanches, IV. 48. — Son estime pour M. Heard, un de ses chanoines, IV, 52. — Donne à du Fossé ses Mandements et Ordonnances, IV, 58. — Sa mort; bruits ridicules à ce sujet; ils sont réfutés, IV, 132-134. — Regrets à Angers et dans son diocèse; son éloge, IV, 134-136. — IV, 196.

Arnauld (Antoine), fils d'Arnauld l'avocat, docteur en Sorbonne, solitaire de P. R. — I, 18. — Son livre *De la Fréquente Communion*, I, 101. — Sa célébrité universelle; ses ouvrages ont pénétré partout, I, 102. — Comment et pourquoi fut composé le livre *De la Fréquente Communion*, I, 102. — Détails sur ce sujet, I, 102-113. — Est consulté par la princesse de Guemené sur un écrit du P. de Sesmaisons, jésuite, contre le Règlement de conduite qu'elle tenait

de Saint-Cyran; son hésitation à répondre; motifs qui l'y déterminent, I, 103.— Lettres de l'abbé de Saint-Cyran, son directeur, pour lui tracer l'esprit de piété qui doit inspirer ces sortes d'ouvrages; il se rend à ces conseils, I, 104, 105. — Influence extraordinaire de ce livre sur le xviie siècle; grand bruit qu'il excite; Anne d'Autriche ordonne à l'auteur d'aller à Rome pour se justifier devant le Pape, I, 106. — Les Evêques et les Docteurs interviennent auprès de la régente en sa faveur, I, 107. — M. Baudri d'Asson le défend contre les attaques d'un jésuite sur un bateau de la Loire, I, 109-111. — N'assista pas à l'assemblée de Bourgfontaine, I, 112. — I, 113. — Sa liaison avec M. Guillebert, curé de Rouville, I, 199. — Fait le livre *De la Tradition de l'Eglise*, I, 200. — Il l'envoie à Anne d'Autriche; éloge du livre et d'une lettre placée en tête; il confesse les pensionnaires de P. R., I, 201. — Sa défense, I, 202. — I, 203. — Fait cas des ouvrages de M. Hamon, I, 214. — Ses vains efforts pour retenir Henri Thomas à P. R. des Champs, I, 215. — I, 238. — Défend la doctrine de saint Augustin et Jansénius, I, 242. — Fait porter un Mémoire au Saint-Siége; la condamnation des cinq propositions par Innocent X afflige Arnauld; il y souscrit, I, 243. — Le serment d'affirmer qu'elles étaient dans Jansénius l'afflige davantage, I, 243. — Nouvelle tempête à l'occasion de l'affaire du duc de Liancourt, I, 265-267. — Ecrit une lettre sur ce sujet, I, 267. — Répond aux attaques par une seconde lettre; on s'en sert pour l'attaquer et le flétrir, I, 268. — Est défendu par soixante-et-onze docteurs; conduite injuste des autres à son égard, I, 269. — Protestation authentique contre ses adversaires; est censuré et exclus de la Faculté de Théologie de Paris, I, 270. — M. Launoi défend Arnauld, I, 271, 272. — Lettres d'Arnauld après sa condamnation, I, 273-278. — Sa charité y respire, I, 278. — I, 282, 284. — Indique par lettre l'édition où Pascal avait puisé les citations d'une *Provinciale*, I, 287. — Est deviné par une cardeuse de laine, qui ne l'avait jamais vu, II, 13, 14. — Souscrit à la Constitution d'Innocent X, au point de vue de la foi; réserve sur le fait, II, 155. — Outrages à cause du livre *De la Fréquente Communion*, II, 161. — Arnauld, persécuté, profite de la Paix de l'Eglise; présenté au Nonce, il en reçoit un compliment flatteur, III, 58. — Est bien reçu par Louis XIV, III, 59. — Son apologie, III, 59 60. — III, 63. — Loge rue des Postes, à Paris, où il est visité par du Fossé et de Tillemont, III, 69. — Défend l'Eglise contre le ministre protestant Claude, III, 70-78. — Dieu le choisit pour cette lutte; son ouvrage, la *Perpétuité de la Foi* éclaire Turenne, III, 71. — Répond aux critiques de du Fossé demandant de l'onction jointe à la scolastique, III, 73-74. — Des papes félicitent Arnauld pour la *Perpétuité de la Foi*, III, 76. — Peines qu'il prend en Orient pour confondre Claude au sujet de la présence réelle; il y réussit pleinement, III, 76-78. — Le Tourneux lui est présenté par du Fossé, III, 91. — III, 115. — Célèbre le mariage de Mlle de Séricourt, avec Augustin Thomas, dans l'église de St Séverin, III, 121-122. — Son allocution, III, 122-127. — Est le parrain du premier enfant issu de ce mariage, III, 128. — III, 153. — Prévention de Louis XIV; est accusé de fomenter des cabales; sa justification, III, 154. — Défense de tenir des assemblées chez lui, III, 155. — Motifs qui l'engagent à quitter la France, III, 154-158. — Contre l'attente de ses ennemis, il continue de lutter par ses ouvrages pour la vérité, III, 158. — Son *Apologie pour les Catholiques*, III, 159. — Citations d'un passage de la *Nouvelle défense de la Traduction du Nouveau Testament*, pour montrer l'état de son esprit pendant son exil volontaire, III, 159-164. — Réflexions de du Fossé sur ce passage et sur Arnauld, III, 164-165. — III, 172. — Attend la visite de du Fossé et de son frère en Hollande, III, 209. — Lettres en chiffres que Raoul Foi fabrique et

dit lui être adressées; il devient ainsi le chef d'une conspiration imaginaire; ce n'était pas la première fois; rappel de l'affaire de Bourgfontaine, III, 346. — Vœux pour que cette calomnie éclaire Louis XIV, et serve à prouver l'innocence d'Arnauld, III, 350. — IV, 116, 117. — IV. 121, 138. — Résumé de sa vie pendant son exil volontaire, IV, 171-179. — Elle était celle d'un prêtre; il faisait les prières ecclésiastiques; disait la messe; lisait tous les ans l'Ecriture, en entier, et l'*Année Chrétienne* de M. Le Tourneux, IV, 174-175. — Sa sobriété; n'avait point l'esprit impérieux; reconnaît son erreur, au collége du Mans, dans la présidence d'une thèse de Philosophie, IV, 175. — Excellence des ouvrages faits dans son exil; son mode de travail; son but en les faisant; sa charité envers les pauvres, bien qu'il ne fût pas riche; confiné chez lui, les quatre dernières années de sa vie, il faisait encore une retraite de quelques jours, IV, 176-177. — Sa dernière maladie; sa mort, IV, 177-179. — La douceur et la force s'alliaient chez lui, IV, 179. — Concert d'éloges à sa mort; ses portraits; vers en son honneur; le cardinal d'Aguirre fait son éloge devant le pape, IV, 180-181. — Vers latins de Santeuil sur son cœur rapporté à P. R. des Champs; recrudescence de la lutte à ce propos, IV, 183. — Ses adversaires font douter de son mérite et même de son salut; c'est un hérétique, IV, 184. — Examen auquel du Fossé soumet la conduite d'Arnauld dans les grandes circonstances de sa vie: le *Livre de la Fréquente Communion;* la censure de la Sorbonne; la signature du Formulaire; ses dernières années et l'accusation d'hérésie. IV, 186-200. — Son *Testament spirituel,* IV, 195. — Consternation de ses amis, et joie de ses adversaires, à sa mort, IV, 200. — A été remplacé dans la défense de la Vérité, IV, 201. — IV, 203. — Il s'allie avec Nicole pour la défense de la Vérité, IV, 207. — L'envoi de son *Apologie pour les Catholiques* au P. Du Breuil, à Rouen, est cause de la disgrâce de ce dernier, IV, 214.

ARNAULD (Isaac II), Maître de camp des Carabins et gouverneur de Philisbourg, cousin germain des Arnauld de P. R., I, 86.

ARNAULD (Catherine). *Voy.* LE MAÎTRE (Mme).

ARRAS. — Accident de voiture arrivé à l'auteur, près de cette ville; ses places; la chapelle de *la Sainte-Chandelle;* les miracles; le Beffroy; l'Hôtel-de-Ville; attachement des habitants à l'Espagne; on y fait bonne garde; la cloche du Beffroy sonne à l'approche des troupes; précautions pour les admettre dans la place; casernes; composition et nombre de la garde montante; les officiers astreints à coucher au poste; horloge mécanique et carillon de la Cathédrale; son évêque obligé à la résidence; l'abbaye de Saint-Wast; le chœur de l'église; chaires admirables; l'église des Jésuites, III, 177-183. — III, 238.

ARRAS (Cathédrale d'), III, 181.

ASSIGNY (Le comte d'), fils du marquis de Haucourt, et cousin des du Fossé. — Funeste aventure, pendant qu'il était dans les Mousquetaires du Roi, III, 292-295. — Fait une confidence qui est trahie; attaqué par surprise, il reçoit un coup d'épée; la famille du Fossé le visite; conduite singulière des Mousquetaires, III, 292-294. — Son capitaine veut le faire transporter dans l'Hôtel des Mousquetaires; les du Fossé s'y opposent, et la Maison de Mailly arrête toutes les tentatives; le blessé guérit, III, 294-295. — Nommé cornette, il fait campagne et vient en aide aux malades de sa compagnie; capitaine de cuirassiers, il est obligé de remercier ceux qui veulent servir avec lui; il est tué près de Mayence, III, 296.

ASSON (Château d'), III, 27.

ASSON (Famille d'), I, 184. *Voy.* aussi SAINT-GILLES D'ASSON (De).

ATH (Pays-Bas espagnols), prise et fortifiée par Louis XIV, est rendue aux Espagnols, III, 191.

AUBIGNY (Stuart d'), chanoine de Notre-Dame de Paris, loge avec M. Bernières, à Paris, II, 104.

2

Aubigny (Madame d'). — Une de ses proches alliées est sur le point d'épouser Augustin Thomas, frère de l'auteur, III, 114.

Aubray (d'), lieutenant-civil au Châtelet. *Voy.* **Daubray**.

Augsbourg (Guerre de la Ligue d'), III, 317.

Augustins (Couvent des), à Paris, I, 128.

Augustinus, ouvrage de Jansénius. — Condamné par le pape, I, 242. — Paraît à P. R. résumer la seule doctrine de Saint-Augustin, I, 243. — II, 155, 157, 169. — III, 49, 53.

Aulnay (Abbé d'). *Voy.* **Dufour** (Charles).

Aulon, évêché de Macédoine, II, 14, 59.

Aumale (Ville d'), I, 8, 40.

Aumont (Madame d'), Anne Hurauld de Chiverny, II, 11.

Aumont (Charles, marquis d'), avait eu à son service Pantiot, domestique de P. R., I, 188.

Aurelius (Petrus), pseudonyme de l'abbé de Saint-Cyran. — Hommage que l'archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, lui rend à sa mort, I, 118, 119.

Automates des Grottes de Saint-Germain. — I, 55, 56, 57.

Autun, III, 244.

Auvergne. I, 283.

Avaugour (Claude II de Bretagne, baron d'), frère de Mlle de Vertus, IV, 138.

Avignon, I, 11.

Avila (Jean d'), prédicateur et missionnaire espagnol. — Traduction de ses lettres par M. d'Andilly, I, 133.

Avissonne (M. d'), ancien capitaine des Gendarmes écossais. — Il habite avec du Fossé, à Saint-Remy, près Chevreuse; ils s'étaient connus chez M. de Bernières, II, 45. — Est entraîné par des gentilshommes pour une débauche de carnaval; ne peut préserver du Fossé de leurs insultes, II, 46-47. — Aide de sa bourse M. de Bernières envoyé en exil, II, 106. — II, 250. — IV, 6.

Avissonne (Mme d') reçoit la famille du Fossé à Nonville; la beauté des jardins et du château, IV, 6-7.

Avranches. — Beauté de sa situation et du panorama, IV, 75-76. — Trente-neuf habitants engloutis par la mer, au retour d'une visite au Mont-Saint-Michel; dévoûment d'un mari, IV, 85-86. — Le jardin des Capucins; l'entrée en était interdite aux dames; discussion dont il est la cause et le théâtre entre Mme de Bosroger et un Capucin, IV, 89-90.

Avranches (Eglise ou Evêché d'). — Son Doyen et le Doyenné, IV, 73, 74. — Lutte entre ses membres, IV, 74. — Persécution de plusieurs prêtres récompensés plus tard, IV, 74-75. — Société d'ecclésiastiques et de séculiers sous la direction du pénitencier Dirois, IV, 76-77. — IV, 77, 89, 90.

Azay-le-Ferron (Indre). — L'auteur en visite les Forges; curieuse description du travail, I, 314-316.

Azot, en Palestine, III, 248.

B

Babylone, III, 248.

Bagnols (De). *Voy*, **Du Gué de Bagnols**.

Bail (Louis), docteur de Sorbonne, curé de Montmartre, sous-pénitencier de Notre-Dame de Paris. — Il est nommé supérieur de Port-Royal, II, 64. — Visite la Maison, II, 70. — En est satisfait, II, 71. — II, 76.

Barail (Le Major), lieutenant de la Bastille. — Confident des remarques de du Fossé sur le gouverneur, lui conseille le silence, et promet de ne pas le faire parler, II, 280. — Apporte l'ordre d'élargissement, II, 293, 294.

Barbezieux (Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de), ministre de la guerre. — Du Fossé s'adresse à lui pour obtenir justice de violences commises, au Fossé, par des maraudeurs de l'armée française, IV, 158. — IV, 167. — Donne raison aux habitants du Fossé, IV, 168.

Barcos (Martin de), neveu de M. de Saint-Cyran. — Mot d'Anne d'Autriche, quand il est nommé abbé de Saint-Cyran, à la mort de son oncle, I, 130. — Sa liaison avec M. Guillebert, curé de Rouville, I, 138. — I, 247. — Ecrit à M. du Fossé père pour détourner l'auteur d'entrer dans l'abbaye de S. Cyran, I, 297, 298. — Son caractère; sa science; sa rigidité, I, 302, 303. — Sa liaison avec M. Guillebert retiré dans son abbaye, I, 304. — Premier entretien qui détourne l'auteur de quitter S. Cyran, I, 308 — Deuxième entretien suivi du même résultat, I, 309. — Attaque la règle de P. R. défendue par l'auteur, I, 310. — I, 313, 316. — Sa piété en voyage; justification de sa véhémence dans ses entretiens avec l'auteur, I, 318.

Bargellini (Nicolas), nonce du Pape. — S'emploie pour la pacification de l'Eglise, III, 51-52. — Sortie du P. Annat, III, 54. — Grande affluence chez le Nonce, III, 55. — III, 57. — Compliment qu'il adresse à Arnauld, III, 58. — III, 59. — IV, 200.

Baron (Le Père), jacobin, II, 32.

Baronius (Cardinal), I, 269. — II, 155, 247.

Barricades dans Paris, en 1649, 180.

Bartet (Isaac), secrétaire du Cabinet. — Défend, à Rouen, l'exactitude des citations faites dans les *Provinciales*, I, 286, 287. — Sa liaison avec M. Le Maître, I, 290. — Le fait rentrer à P. R. des Champs, I, 291. — Obtient aussi de Mazarin la rentrée d'un ami de M. Le Maître, à son choix, I, 291.

Barthélemy des Martyrs (Dom), archevêque de Brague, en Portugal. — II, 32, 34, 44, 45, 50.

Bascle (Etienne), solitaire de P. R. — Est chargé de l'instruction religieuse des jeunes du Fossé, I, 63. — Son histoire, I, 87-93. — Connaît l'abbé de Saint-Cyran; se retire à P. R. des Champs; sa fervente piété, I, 88. — Son étrange maladie, I, 90. — Comment il s'en guérit, I, 91, 92. — Elèves dont il est chargé à P. R. des Champs, I, 96. — Est guéri d'une paralysie par Maître Jacques, cuisinier de P. R., I, 189.

Basse-Normandie (La), IV, 91, 97.

Bastille (La). — II, 251, 271. — Confrontation entre du Fossé et le libraire Savreux, dans la salle du gouverneur, II, 273-274. — II, 275, 277. — Translation de MM. de Saci et du Fossé, II, 278-279. — Scène faite à leur entrée par le gouverneur, II, 279. — II, 280, 281, 282, 284, 290, 291, 292, 293, 294, 295. — III, 2, 3. — L'épaisseur des murs y rend l'air tempéré, III, 5. — III, 7, 8, 60, 61, 63. — IV, 253. — Le récit abrégé de sa mise à la Bastille devient pour du Fossé l'occasion de ses *Mémoires*, IV, 253.

Baudière, apothicaire de M. du Fossé père, aux Eaux de Bourbon, II, 216.

Baudran (Claude), pensionnaire de P. R. des Champs, est guérie à P. R. de Paris, par la Sainte-Epine, II, 94-95.

Baudri de Saint-Gilles d'Asson, gentilhomme du Poitou, solitaire de P. R. — Son démêlé avec un jésuite au sujet du livre *De la Fréquente Communion*, I, 109-111. — Son domestique Pantiot le suit à P. R., I, 186. — Il s'installe avec du Fossé dans la ferme du Petit Port-Royal, II, 119. — S'unit à du Fossé, pour réconcilier le curé du Perray avec les Religieuses de P. R., II, 122. — Protège, avec du Fossé, les bleds du Petit Port-Royal, II, 136-138. — Joue de la flûte d'Allemagne pendant la nuit, II, 138. — Aventure de serpents dans le Poitou, III, 26-27.

Bayeux. — Visitée par la famille du Fossé. — Ville médiocre; l'évêque donne l'exemple de la piété, IV, 100.

Bazas (Diocèse de), I, 158.

Beaugency (Loiret). — Périlleux passage de son pont sur la Loire, I 299, 300.

Beaugency (Comte de). — Son vœu à saint Firmin, s'il guérissait d'une maladie incurable, I, 4. — Il se rend à Amiens, où il est guéri; il y reçoit des reliques de saint Firmin et le chef de saint Gentien, I, 5. — III, 177.

Beaumont (De), solitaire de P. R., I, 219. — Est envoyé vers le

colonel du régiment d'Apremont cantonné aux Granges, I, 225.
BEAUMONT (Charles de) d'Autichamp, gouverneur du château d'Angers, gardien de la duchesse de la Force, IV, 54.
BEAUPUIS (De). *Voy.* WALON DE BEAUPUIS.
BEAUVAIS. — I, 17, 151, 180, 203. — Des élèves de l'école de Sevran supprimée s'y rendent, I, 260. — II, 14, 36, 257. — Son diocèse s'étendait alors sur une partie du Pays de Bray, voisine du Fossé, III, 9. — III, 49, 344, 345. — Un agent habile y est envoyé pour l'affaire des chanoines de cette ville, III, 347. — IV, 196.
BEAUVAIS (Collége de), à Paris. — Gentien Thomas y est mis pour faire sa philosophie, I, 168. — I, 193.
BEAUVOIR EN LYONS (Seine-Inf.), I, 16.
BÉARN, I, 63, 87.
BÉGUINAGE (Le) de Bruxelles, III, 198-199.
BÉGUINAGES (Les) de Gand, III, 210-211.
BÉGUINAGES (Les) de Malines, III, 201.
BÉHAIS (Charles), sieur des Rosiers, lieutenant-colonel de dragons, IV, 157.
BELLARMIN (Cardinal), I, 269. — II, 155.
BELLEGARDE (Octave de), archevêque de Sens, un des supérieurs de l'Institut du Saint-Sacrement, I, 26.
BELLIÈVRE (De), Premier Président du Parlement de Paris. — Recherche les *Provinciales* lors de leurs publications, I, 285.
BÉNÉDICTINS (Abbayes de). — Abbaye de Saint-Jean, à Ypres, III, 231. — Abbaye de Saint-Amand, III, 232-236. — Abaye de Saint-Jean, à Valenciennes, III, 237. — Beaux bâtimens élevés par eux à Tours dans l'abbaye de Saint-Martin, IV, 23.
BÉNÉDICTINS DE FONTEVRAULT. — Sont visités par l'auteur et son frère; incident avec le prieur à l'occasion de Mme de Bosroger, IV, 35-36. — Leur église est de trois diocèses, IV, 35.
BÉNÉDICTINES (Les), IV, 50.
BÉNÉDICTINES (Monastère de), dans l'enceinte de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Amand, III, 232.
BENJAMIN (fils de Jacob), I, 152.
BENTZERADT (Dom Charles de), abbé d'Orval, III, 324.
BERINGHEN (Suzanne de), duchesse de la Force. — Détenue au château d'Angers, pour cause de religion; son éloge; réflexions à ce sujet, IV, 54-56.
BERNAY (Abbé de). — *Voy.* FEYDEAU (François).
BERNARDINS (Les). — Ceux de Bruges, III, 213-214. — Ceux de l'abbaye d'Orval, III, 324.
BERNARDINES (Les), I, 64.
BERNIÈRES (De). *Voy.* MAIGNART DE BERNIÈRES.
BERNIÈRES (Mme de). *Voy.* AMELOT (Anne).
BERTHIER (David Nicolas de), évêque de Blois, IV, 15-16.
BESSI (De), solitaire de P. R., I, 219
BEUZELIN (Jean), sieur de Bosmelet, conseiller au Parlement de Normandie. — Sa probité; beau-frère de MM. des Hameaux et de Miromesnil; belles alliances de ses enfants, I, 13.
BEUZELIN (Jean), sieur de Bosmelet, fils du précédent, président au Parlement de Normandie, I, 13. — Presse les enfants de M. du Fossé de faire le partage de sa succession, II, 230. — Facile et prompt partage de la succession de M. des Hameaux, II, 233. — Neveu de Mme du Fossé mère, III, 105.
BEUZELIN (Madeleine), sœur de M. de Bosmelet, conseiller au Parlement de Normandie. — Elle épouse Gentien Thomas, père de l'auteur, I, 12. — Son mari, converti par l'abbé de S. Cyran, lui fait partager ses projets de réformer leur vie, I, 47. — Caractère de la mère de l'auteur; son vif désir de connaître l'abbé de Saint-Cyran, I, 48. — Se rend à Paris et est reçue par Marie Angélique Arnauld, I. 49. — Sa reconnaissance pour cette abbesse qui lui sert d'intermédiaire auprès de l'abbé de Saint-Cyran; sa douleur de la quitter, I, 50. — Son retour à Rouen; son changement de vie,

I, 51. — Son intimité avec la dame de Fresle, qui offre aux du Fossé l'hospitalité à Rouville, dans le Pays de Caux, I, 138. 148. — Pieuse direction donnée à sa famille, I, 148. — Quitte Rouville pour Rouen, I, 149. — Met deux de ses filles à P. R., I, 152. — Sa prédilection pour sa fille Anne; jalousie de ses autres enfants, I, 153. — Envoie de la toile à P. R, après la réception de sa fille Madeleine, I, 156. — Est guérie par Maître Jacques, domestique de P. R., I, 189. — I, 233, 247, 304. — Accompagne son mari aux Eaux de Bourbon; accepte la proposition de son fils d'y venir aussi, II, 201. — Ecrit à ses deux fils de se rendre auprès de leur père mourant, II, 227. — Intervient pour rectifier les partages, II, 232. — Ses droits réglés par ses enfants, II, 232. — Apprend de du Fossé, prisonnier à la Bastille, avec son frère, leur situation, II, 288. — Envoie le valet de chambre Alleaume; écrit à M. Le Tellier, II, 291. Est guérie d'une attaque d'apoplexie, au Fossé, par la pierre de Butler, III, 20-21. — III, 81, 85. — Quitte Rouen pour s'établir à Paris, III, 104-108. — Le désir d'une plus grande retraite l'y détermine; ne peut le faire à Rouen, à cause de ses alliances et de ses connaissances, III, 105. — Ses craintes au sujet de la dépense à Paris; fait part de son dessein à son fils venu au Fossé; conseils du curé Julien pour l'engager à habiter Paris; elle y fait un voyage d'essai, III, 106. — Rassurée sur la dépense, elle s'établit chez son fils à Paris, III, 107. — Se met sous la conduite de M. Le Tourneux, III, 108. — Secours qu'elle en reçoit, III, 109. — Communication de la Sœur de la Haye, sa cousine, au sujet d'un mariage de Mlle de Séricourt, avec son fils, Augustin Thomas, III, 114-115. — Ce projet lui sourit, III, 115. — Elle accepte le mariage, III, 118-119. — Sa gravité faisait peur à Mlle de Séricourt, III, 121. — Est marraine de son premier enfant, III, 128. — Chagrin causé par la mort de la Sœur de la Haye, sa parente, à P. R. des Champs, III, 130. — Son dévoûment pour ses domestiques malades, III, 166-167. — Sa dernière maladie; sa charité en est cause; M. Le Tourneux la confesse, III, 276-277. — Quitte le Fossé pour retourner à Paris; le voyage, III, 277-279. — Est visitée par l'abbé de Luçay, III, 279. — Elle meurt par la gangrène, III, 280. — Eloge de sa piété; sa soumission à son directeur; bonté pour ses enfants; attachement à ses amis; dévoûment de ses serviteurs envers elle, III, 280-282. — Son désir d'être enterrée à P. R. des Champs, III, 282. — III, 283, 284. — IV, 12. — Menait au Fossé l'une de ses petites-nièces, fille de M. Dery, IV 97.

Beuzelin (Marthe), fille de Jean de Bosmelet, femme d'Antoine de Mailly, sieur d'Haucourt, et nièce de Mme du Fossé. — Funeste aventure arrivée à son fils, le comte d'Assigny, III. 292-295.

Beuzemare (De), gentilhomme du Pays de Caux, frère de M. de Durdent. — Soutient M. Deschamps dans un différend; assailli, à la sortie de la messe, il est assassiné dans les fonts baptismaux d'une église, I, 145, 146.

Bezemaux (François de Monlezun, seigneur de), gouverneur de la Bastille, II, 273. — Scène faite à l'arrivée de MM. de Saci et du Fossé, II, 279. — Chagrin qu'en ressent du Fossé; jugement sur ce gouverneur, II, 280. — Le crédit en cour des du Fossé adoucit ses rigueurs, II, 293.

Bibliothèque du Roi, I, 295, 296.

Bicêtre (Hôpital de), près Paris, I, 188.

Bières, canton d'Evreux. — Château de M. Dery, IV, 114-115.

Bignon (Jérôme), élève des Ecoles de P. R., conseiller d'Etat, défend l'Abbaye et les Solitaires, I, 96.

Bignon (Thierry), frère du précédent, premier président du grand Conseil, également favorable à P. R., I, 96.

Blaise, bibliothécaire du chancelier Seguier, aide l'auteur à se faire montrer un Manuscrit de S. Jean Climaque, I, 295.

Blois. — Le grand-père de l'auteur en était originaire, I, 4. —

Henri III y reçoit Gentien Thomas, I, 6. — I, 111. — IV, 11. — Visité par la famille du Fossé; la foire; politesse des habitants; sa cathédrale; son château; horlogerie renommée; fraude à ce sujet, IV, 15-16.

Blosseville (Seine-Inf., arr. d'Yvetot), III, 19.

Blosseville (Mme de), Françoise de Brétignères, épouse de Lanfranc Bouchard, est guérie par son beau-frère, Nicolas Bouchard, III, 17.

Blosseville (Mr de), Alexandre Bouchard, fils de la précédente, conseiller au Parlement de Rouen, vicomte de Blosseville, III, 18.

Boignes (Louise de), femme de Jean Le Maitre de Saint-Elme, et mère de Mlle deSéricourt, III, 115. — III, 121. — Son origine; sa famille; son caractère, III, 148. — Sa dernière maladie; son traitement; sa mort, III, 149-154. — IV, 3.

Bologne. — Fameuse pour son Ecole de droit, I, 10.

Bon Larron (Le). — Une collégiale lui est dédiée à Malines; inscription au-dessous d'un crucifix qui le représente, III, 202.

Bordeaux. — I, 118. — III, 148.

Boshébert ou **Boishébert**, né en Normandie. — Elève des Petites-Ecoles de Paris, I, 168. — Son caractère indocile cède à l'habileté de son maître, M. Le Fèvre; périt plus tard par ses emportements, I, 169.

Bosmelet (La sœur de Mr de). *Voy.* **Beuzelin** (Madeleine).

Bosroger, nom porté d'abord par Joseph Thomas, II, 36.

Bosroger (M. de). *Voy.* **Thomas** (Augustin).

Bosroger (Mme de). *Voy.* **Le Maître** (Catherine Agnès).

Bouchart, seigneur de Marly, obtient une abbesse pour P. R. des Champs, I, 66.

Bouchart, ou plutôt **Bouchard** (Nicolas), seigneur de Bois-le-Conte, célèbre par ses remèdes, III, 13. — Fait bon accueil à du Fossé malade, et lui promet un remède, III, 114. — Lui en enseigne la préparation, III, 15. — Sa charité; deux de ses remèdes, la pierre de Butler et le précipité diaphorétique; guérison de sa belle-sœur, Mme de Blosseville, III, 17. — Guérit sa femme à Veules, avec la pierre de Butler, III, 19. — III, 21, 22, 38. — Fait part à du Fossé de ses remèdes et de ses connaissances médicales, III, 41, 43. — Le guérit dans une maladie, III, 94. — III, 167.

Bouchart (Mme), Marguerite du Jardin, a une attaque d'apoplexie à Veules, III, 18. — Est guérie par la pierre de Butler, III, 19.

Bouchu (Pierre), abbé de Clairvaux. — Anecdote sur son exil, IV, 11.

Bouchu (Marie Anne), abbesse de Voisins, IV, 11. — 14. — D'abord religieuse du Trésor, IV, 11. — Fait bon accueil à la famille du Fossé; son désintéressement au sujet des Novices, IV, 11-12.

Boué (Mr) reçoit M. de Pontchâteau dans sa maison, rue St Antoine, à Paris, III, 325. — Ce dernier y meurt, III, 326.

Bouilli (François), chanoine d'Abbeville, Solitaire. — Son Eloge, I, 209. — Prend soin des jardins de P. R.; se livre à la méditation, I, 210.

Bouillon (Godefroi-Maurice de la Tour, duc de), IV, 123. — Fait bâtir le château de Navarre, près d'Evreux, IV, 127-128.

Bouillon (Marie Anne de Mancini, duchesse de), IV, 123.

Boujonnier, fils d'un médecin, transféré des Petites-Ecoles de Paris à Magny-Lessart, I, 198.

Boulogne (Ville de). — M. du Fresnel, doyen, III, 343. — Prétendu complot pour introduire par là les ennemis de la France, III, 345.

Boulogne (Bois de), II, 43.

Boulonnais (Le), II, 110.

Bourbe (Rue de la), à Paris, II, 179.

Bourbon-l'Archambaut (Allier), ou **Eaux de Bourbon.** — Le père de l'auteur se rend à ces Eaux, II, 201. — Son voyage, II, 201-223. — Détails sur le lieu et les logements, II, 203-204. — Nature des eaux; trois fontaines principales; droit réservé aux habitants d'y puiser, II, 204. — Les Galopins en font le service; comment on prend les eaux; accidents qui

peuvent en résulter, II, 205. — La douche; les bains; comment on les prend, II, 206-207. -- Fontaine d'eau froide au milieu des eaux bouillantes, II, 207. — La Sainte-Chapelle; ses desservants; ses reliques, II, 207. — Morceau de la vraie croix; en quels temps et circonstances il est porté en procession, II, 208. — Le quartier des Pères Capucins est le plus agréable pour les Buveurs d'eau, II, 208. — Messes à différentes heures; terrasses, allées, cabinets; aumônes des Buveurs d'eau, hôpital des des malades desservi par des Sœurs de Charité, II, 209. — Médecins des Eaux, II. 209. — M. Grifet, intendant des Eaux, II, 210. — La vie des Eaux; visite habituelle au Doyen des Eaux, II, 214. — Les du Fossé quittent Bourbon, II, 217 — Le père n'est pas guéri par les Eaux, II, 227. — IV, 323. — Fagon conseille à l'auteur de les prendre; il s'y rend, IV, 239-240. — Séjour qu'il y fait, IV, 239-247. — Comment on y donnait la douche, IV, 240-242. — Grand nombre des médecins, IV, 244. — La Sainte-Chapelle; la Chapelle du Caveau ou du Trésor, IV 246.

Bourbon (Cardinal de), I, 7.

Bourbon (Louis de), III• du nom, a pour gouverneur M. Deschamps, élève de P. R. I, 171.

Bourbon (Eléonore de), abbesse de Fontevrault. — Constructions faites par elle dans cette abbaye, IV, 32.

Bourgeois, docteur de Sorbonne, abbé de la Merci-Dieu, est chargé par des prélats français de défendre, à Rome, le livre *De la Fréquente Communion*, I, 108. — Parvient à le sauver de la censure, I, 109. — Du Fossé fait sa philosophie sous lui; son éloge, II, 32.

Bourges. — La famille du Fossé y passe en revenant des Eaux de Bourbon; accident arrivé à l'un des chevaux de leur carrosse, II, 217. — Ornements et richesses de la Sainte-Chapelle, II, 218-219. — Rappel de son nom, III, 211.

Bourgfontaine. *Voy.* **Chartreuse** (La) de Bourgfontaine.

Bourgogne, II, 93.

Bourgogne (Louis de France, duc de), III, 249.

Bourgueil (Abbaye de), dép. d'Indre-et-Loire, IV, 28.

Bourgueil (Indre-et-Loire). — La famille du Fossé est assaillie près de là par un furieux ouragan, IV, 28-29.

Bourzeis (Abbé de), familier du duc de Liancourt, est attaqué par un prêtre de Saint-Sulpice, I, 266.

Bout-du-Monde (Rue du), à Paris. — MM. de Saci et du Fossé vont s'y loger, II, 200. — II, 202, 238. — Papiers pris à l'auteur, II, 242.

Bouvet (Nicolas), curé du Fossé. — Eloge de son hospitalité envers les voyageurs, que la nuit et les mauvais chemins du Pays de Bray lui adressaient, IV, 95. — Est prié par Ménage, sieur de Belleville, de faire des prières pour détourner un prétendu sort jeté sur ses bestiaux. IV, 143. — IV, 149. — Conduite courageuse vis-à-vis de maraudeurs de l'armée française, assaillant la ferme de la Seigneurie, au Fossé, IV, 156-157. — IV, 158. — Intervient dans une nouvelle affaire de maraudage; parvient à calmer les maraudeurs, IV, 163-164. — Reprise des hostilités; nouvelle intervention, IV, 165. — Est chargé par le subdélégué de l'Intendant d'en informer M. du Fossé, IV, 166.

Bragüe, en Portugal, II, 32.

Brenne (Le Pays de la), I, 301.

Bretagne (La). — III, 25, 37, 345. — IV, 58, 61, 63.

Bréviaire romain (Traduction du), par M. Le Tourneux. — Est condamnée par l'Official de Paris, III, 302. — Grand bruit qui en résulte; l'archevêque permet de la vendre, III, 303.

Briare (Le Canal de), III, 228.

Brie Dieu (Mr de) ou plutôt **de Bridieu**, archidiacre de Beauvais. — Exilé en Bretagne, est accusé de vouloir y faire révolter les Nouveaux convertis, III, 345-346.

Briquet (La sœur Christine), fille de l'avocat-général de ce nom, religieuse de P. R. — Anecdote qui montre son humilité, I, 159-160.

Brisacier (Le Père), jésuite,

attaque les Religieuses de P. R.; est censuré par l'archevêque de Paris, I, 113. — Son livre *Le Jansénisme confondu*, II, 79, 98.

BRUGES. — Eglise de Saint-Donat; collégiale dédiée à la Sainte-Vierge; riches ornements; la Vierge de Michel Lange (Michel-Ange?); une anecdote à ce sujet. Richesse des décorations en marbre dans plusieurs églises; infériorité de celles de France; églises des Jésuites; leur bonnet; costume de leurs dévotes. Grand bassin près de la ville. L'abbaye des Dunes habitée par des Bernardins; leur costume; la beauté du cloître, du Réfectoire et de la Bibliothèque; pourquoi l'église était inachevée; le tombeau du Bienheureux Idesbald y est transféré de Furnes. Eglise des Récolets; tombeau du comte de Fuentes. La grande Place; le Beffroi; grand bâtiment destiné aux marchandises; les Hôtels des nations; III, 211. — 216.

BRUNETIÈRE (Guillaume de la), grand-vicaire de l'archevêque de Paris, présent à la visite judiciaire faite à P. R. de Paris. — Sa remarque sur les procédés employés, II, 179.

BRUNETTI (Cosimo), Florentin, logé au château de Vaumurier, apprend l'Italien à du Fossé; ses discussions avec lui, II, 35. — Traducteur des *Provinciales* en italien, II, 36.

BRUXELLES, III, 193. — Eglise collégiale et paroissiale de Sainte-Gudule; priviléges des Pères de l'Oratoire; le curé nommé *pasteur*; grand nombre de communiants; autres paroisses; la chapelle du Saint-Sacrement, dans Sainte-Gudule; les hosties percées par des Juifs; statue de la Vierge en albâtre; belle croix d'or contenant un morceau de la vraie croix; messe de *Requiem* en musique; grande dévotion des habitants; nombreux carrosses; places; le Palais du Gouverneur ou de *La Cour*; sa garde; ses pages; le Parc; beauté de l'Hôtel-de-Ville; les rues; le canal; le quai; le Béguinage; statuts, occupations et costume des filles dévotes qui en font partie; beauté de leur église; Notre-Dame-de-Bonsecours, III, 195-199. — Son grand Béguinage inférieur à celui de Malines, III, 201.

BURLUGAI, curé de Saint-Jean des Troux, accompagne l'auteur dans ses promenades, I, 257. — Est prié par les parents de M. de Bagnols d'habiter le château des Troux, après la mort de celui-ci, II, 49.

BUSSY (Roger de Rabutin, comte de), II, 281.

BUTLER, gentilhomme anglais, célèbre par la pierre portant son nom, III, 17, 19, 20.

BUZANVAL (Nicolas II, Choart de), évêque de Beauvais, I, 165. — Ne veut pas recevoir le fils d'une cardeuse dans les ordres, II, 27. — Donne la confirmation à S[t] Michel d'Hallescourt; est visité par du Fossé et son frère, III, 9-10. — III, 49. — Des commissaires sont nommés contre lui, III, 50. — Une transaction intervient, III, 52. — IV, 196.

C

CABALE et CABALISTE, noms pour désigner les Jansénistes. — II, 105. — La maison de MM. de Saci et du Fossé signalée comme un repaire de Cabalistes, II, 246. — III, 142, 154, 347.

CADETS (Les compagnies de), II, 277.

CAEN. — I, 248. — Visité par la famille du Fossé; beauté de la ville; la place Royale; les Religieux; les Abbayes; les habitants s'y piquent de politesse; l'Université, IV, 100-101.

CAGE DE FER dans le Château d'Angers, IV, 57.

CALENDRE (La), à Tours, pour moirer les étoffes. — Description IV, 24-25.

CALLON, docteur de Sorbonne et curé d'Aumale. — Forme des Missionnaires pour les pauvres; il dresse le plan sur lequel saint Vincent de Paul fonda la congré-

gation de la Mission; ses générosités pour cette œuvre, I, 8.
CALVIN, I, 273. — II, 279.
CALVINISTES (Les). — I, 266. — II, 80. — IV, 183.
CAMBRAI. — Ville forte ; sa citadelle; beau palais de l'archevêché; logement du gouverneur; Hôtel-de-Ville. La cathédrale; description de ses richesses; la chapelle de la Vierge; son tabernacle; ornements de l'autel; très-beau reliquaire; l'image de la Vierge peinte par saint Luc; les lampes d'argent; magnificence de l'autel dans les grandes fêtes. L'abbaye de Saint-Aubert; ses ornements. Spectacle de l'habileté d'un jeune garçon sans bras et d'une panthère, vus par du Fossé, à son hôtel, III, 238-242.
CAMBRAI (La Cathédrale de), dédiée à Notre-Dame, III, 239. — Sa description, III, 239-241.
CAMUS (Pierre), évêque de Belley, I, 78. — II, 235.
CANDIE, I, 219.
CANONS DE L'ÉGLISE. II, 27.
CAPUCINS D'AVRANCHES. — Beauté du panorama que l'on découvre de leur jardin, IV, 76. — Beauté de leur jardin, IV, 89. — L'entrée en est refusée à Mme de Bosroger; sa discussion avec un Capucin à ce sujet, IV, 89-90.
CAPUCINS (Les) de Bourbon l'Archambaut. — Leur quartier est le plus agréable pour les Buveurs d'eau, II, 208. — Services qu'ils leur rendent; messes, terrasses, allées, cabinets; reçoivent en retour des aumônes, II, 209.
CAPUCINS (Les) de Forges, IV, 89, 90.
CAPUCINS (Les) de Saint-Malo, IV, 65.
CAPUCINS (Couvent des) de Paris. I, 178. — II, 179.
CAPUCINS (Couvent des) de Rouen. — Le corps de M. de Bernières, maître des Requêtes, y est déposé, II, 111.
CAPUCINS (L'Enclos des) à Bourbon-l'Archambaut, II, 208.
CANTORBÉRY, II, 120.
CARDEUSE de laine, originaire de Picardie, avait quelque chose de surnaturel; visite de Port-Royal des Champs, II, 11. — Fait preuve d'une grande intelligence dans un voyage à Sevran avec l'auteur et son père, II, 12. — Autres preuves données à P. R. des Champs, II, 12, 13, 14. — Sa lumière surnaturelle au sujet de la maladie de M. Le Maître, II, 26. — Son orgueil la perd; elle entre en lutte avec l'évêque, quand son fils est repoussé des ordres, II, 27, 28. — Appel au Métropolitain, II, 28. — Sa lumière surnaturelle disparut; réflexions sur ce sujet, II, 29.
CARMÉLITES (Les), II, 78.
CARMÉLITES (Les) du faubourg Saint-Jacques, à Paris. — Elles reçoivent une relique de la Sainte-Epine, II, 84. — II, 89, 91. — III, 250. — L'autel de leur église, IV, 4.
CARRÉ DE MERÇAY (Sœur Marguerite), religieuse de la Maison-Dieu, de Vernon, guérie par la Sainte-Epine, II, 91-92.
CARON, dieu des enfers, I, 56.
CARPENTIER. Voy. LE CARPENTIER, vicaire du Fossé.
CASIMIR (Le Prince) sort de prison, I, 33.
CASTILLY, (arrond. de Bayeux, Calvados.) — Visite faite par la famille du Fossé à une parente de Mme de Bosroger; leçon donnée à un chimiste inhabile, IV, 99 100.
CASUISTES (Les). — Leur morale relâchée attaquée par Pascal; leurs plaintes non fondées sur l'infidélité des citations faites dans les *Provinciales*, I, 286. — Les fidèles ont leur doctrine en horreur, I, 287. — Le clergé en poursuit la condamnation auprès des évêques; elle est condamnée par la Sorbonne et par le Pape. I, 288.
CATHOLIQUES (Les) traités de Psyquiques ou Charnels par Tertullien, II, 225.
CATILLY. *Voy.* CASTILLY.
CAULET (François Etienne de), évêque de Pamiers, III, 49. — Des commissaires sont nommés contre lui, III, 50. — Une transaction intervient, III, 52. — N'oublie pas les Religieuses de P. R., III, 53. — IV, 196.
CAUMARTIN (De), évêque d'Amiens, I, 118.
CAUMONT (Jacques de), duc de Caumont, puis de la Force, épouse une fille du président de Bosmelet,

I, 13. — Sa conversion, IV, 55-56.
Cécile (La Reine) mise en une cage de fer, dans le château d'Angers, IV, 57.
Célestins (Couvent des), à Amiens, III, 175.
Censay (Marie de), prieure de la Fidélité, à Saumur, reçoit la famille du Fossé, en tête de toute la communauté, IV, 39.
Chaillot, II, 44, 45.
Chalcédoine, I, 118.
Chalons-sur-Marne. — M. de Noailles en est évêque, IV, 204.
Charonne (Rue de), à Paris. — II, 241, 254, 266.
Chambre des Comptes de Normandie. — I, 7, 15.
Chamillard (Michel), prieur de Sorbonne, confesseur et supérieur de P. R., reçoit l'ordre d'amener les Religieuses à signer le Formulaire; ses conférences avec le P. Esprit, de l'Oratoire, II, 167. — Ses instances pour engager une sœur de l'auteur à signer le Formulaire, II, 187. — S'applaudit du succès, II, 188. — En félicite la sœur de l'auteur; ses entretiens avec elle, II, 189, 193-194 — III. 47, 63. — Est confondu dans ses conférences avec M. de Sainte-Marthe, III, 146.
Chamillard (Guy), intendant de la généralité de Caen, IV, 121.
Champagne (La). — Les habitants secourus par M. de Bernières, I, 234.
Chanoines de Beauvais (Affaire des) faussement accusés de trahison par Raoul Foi. — Motifs de sa haine; les accuse de jansénisme; leurs prétendus complots révélés au roi et aux ministres; ils devaient introduire les ennemis par Boulogne et faire révolter les Nouveaux convertis de Bretagne; production de lettres chiffrées qu'ils auraient adressées à Arnauld, III, 344-346 — Un agent habile envoyé de Paris à Beauvais pour les observer; nulle trace de conspiration; insistance du délateur; arrestation de tous les accusés, qui sont conduits à Vincennes; l'interrogatoire prouve leur innocence, III, 346-348. — Leur délateur est condamné à mort; ils demandent sa grâce à Louis XIV qui les en félicite, mais la refuse, III, 348-349.
Chantal (Jeanne Françoise Frémyot de), supérieure de la Visitation. — Sa liaison avec la Mère Angélique, II, 75.
Charité (La), chef-lieu de canton (Nièvre). II, 217.
Charles Borromée (Saint), I, 60.
Charles Ier, roi d'Angleterre, II, 104.
Charles II, roi d'Angleterre, prend à son service Pantiot, domestique de P. R., I, 188. — Sa liaison pendant son exil en France, avec M. de Bernières, maître des Requêtes; son cousin d'Aubigny; est secouru par M. de Bernières, qui lui envoie les écrits favorables à P. R., II, 104-105. — Lui confie le soin d'élever son fils naturel, le duc de Montmouth, II, 105. — III, 313, 314.
Charles-Quint, III, 211, 212.
Charles II, roi d'Espagne, III, 191.
Charost (Hôtel), II, 200.
Chartres. — II, 141, 142, 223. — III, 23.
Chartres (Notre-Dame de). — Fameuse par son pèlerinage; du Fossé et M. de Saint-Gilles s'y rendent, 141-142.
Chartreux (Couvent des), rue d'Enfer, à Paris, I, 178.
Chartreuse (La) de Bourgfontaine (Aisne). — Antoine Arnauld n'assista pas à l'assemblée qui s'y est tenue, I, 112.
Chartreuse (La Grande), près de Grenoble, II, 114, 115.
Chartreuse (La) de Gaillon. — Sa beauté; description; réponse de l'un des Religieux, IV, 129-130.
Chartreuse d'Orléans (La), I, 94, 95.
Chasse (La) de Sainte-Geneviève. — Est portée en procession, à Paris, pour fléchir le ciel, IV, 152.
Chatelet (Le), I, 68. II, 232. — III, 2.
Chatelet (Notaires du), II, 232, 233.
Chatillon, près Paris, I 186.
Chatillon-sur-Indre, I, 301.
Chatres (Seine-et-Oise), I, 320.
Chaudrey (Aube). — *Avertissement*, I. 3.
Chauvigny, dit La Breton-

NIÈRE, détenu dans les oubliettes du Mont-Saint-Michel, IV, 83.

CHAVIGNY (Léon de Bouthillier, comte de), ministre et Secrétaire d'Etat. — Une de ses filles épouse le président de Bosmelet, I, 13. — Demande à Louis XIV l'élargissement de l'abbé de Saint-Cyran, I, 34. — Se porte caution pour lui, I, 35. — Remercie Anne d'Autriche d'avoir nommé M. de Barcos abbé de Saint-Cyran, pour remplacer son oncle, I, 130. — I, 131. — I, 196. - Sa mort, I, 234. — Sa retraite à l'abbaye de Saint Cyran, pendant les troubles de la Fronde; ses rapports avec l'abbé, M. de Barcos, I, 235. — Est rappelé par le duc d'Orléans; le prince de Condé est une des causes de sa mort, I, 236. — Remet une cassette à M. Singlin, son confesseur, qui la porte à P. R., I, 237. — Suites de cette affaire, I, 238, 239.

CHAVIGNY (Mme de), Anne Phélypeaux, femme du précédent, amie de Mme du Fossé mère, III, 105.

CHAVIGNY (Renée de Bouthillier de), leur fille, épouse de Jean Beuzelin, sieur de Bosmelet, III, 105.

CHESNAY (Le), (Seine-et-Oise.) — Reçoit les élèves de P. R., I, 114. — I, 115, 116. — Des élèves de l'école, de Sevran supprimée s'y rendent, I, 260. — M. de Bernières y recevait du Fossé, II, 45.

CHEVREUSE (Seine-et-Oise), petite ville près de P. R. des Champs. — II, 45. — Ses bois, II, 134.

CHEVREUSE (Charles Honoré d'Albert, duc de), fils de Louis Charles d'Albert, duc de Luynes, a Lancelot pour précepteur, I, 163.

CHEVREUSE (Princesse ou plutôt Duchesse de), Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan-Montbazon et de Magdeleine de Lenoncourt. — Son mot sur les espaliers de P. R. des Champs, I, 133. — I, 189. — Ses intrigues font sortir les princes de prison, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 217. — Visite le capitaine Sauvegrain dans les bois de Chevreuse, I, 227, 228. — Mot sur les honnêtes gens et les fripons, II, 234.

CHEVREUSE (Claude de Lorraine, duc de), reçoit un avis de Turenne, au sujet du capitaine Sauvegrain, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 226, 227.

CHINE, III, 185.

CHOISNEL, chapelain de l'abbaye de P. R. des Champs; plus tard portier de la Chartreuse d'Orléans, I, 94.

CIBO ou CYBO (Le Cardinal). — Sa lettre à Arnauld, au nom du Pape, IV, 197-198.

CITEAUX (Ordre de). — I, 64, 66. — II, 121.

CLAIR-RUISSEL (Le), près Gaillefontaine, arrond. de Neufchâtel (Seine-Inférieure). — Prieuré de Bénédictines de l'ordre de Fontevrault, IV, 181.

CLAIRVAUX (Abbaye de). — Anecdote sur l'exil de son abbé Bouchu, IV, 11.

CLAUDE, gentilhomme normand, retiré chez MM. de Saci et du Fossé, II, 248. — Mis à la Bastille, II, 282. — Sort de la Bastille avec les deux du Fossé, II, 294.

CLAUDE (Jean), ministre protestant. — Sa lutte contre Arnauld, III, 70-78. — Caractère de son talent; estimé même des catholiques, III, 70. — Sa *Réponse* à un ouvrage de Nicole séduit Turenne, III, 71. — III, 72-73. — Est confondu par la *Perpétuité de la Foi* d'Arnauld et de Nicole, III, 72-75. — Les témoignages des Eglises d'Orient le confondent au sujet de la présence réelle, III, 76-78.

CLÉMENT IX, Pape. — II, 117, 297. — III, 50, 51, 52. — Accepte les négociations pour arriver à la paix de l'Eglise, III, 53. — III, 154. — IV, 134, 196, 200, 221.

CLÉMENT X, Pape, IV, 197.

CLICHY (Seine-et-Oise). - Visité par l'auteur et ses amis, I, 258.

CLOVIS (Le roi), IV, 130.

COËSLIN. *Voy.* COISLIN, qui suit.

COISLIN (Armand du Cambout, marquis, puis duc de). — I, 256. — Désire visiter M. de Pontchâteau, son oncle, pendant sa dernière maladie; refus qu'il éprouve; introduit par des amis, voit son oncle à l'agonie, III, 325-326. — Assiste au convoi, III, 329.

COISLIN (La Duchesse de), introduite auprès de son oncle, M. de

Pontchâteau, à l'agonie, III, 326.
COISLIN (Pierre du Cambout de), évêque d'Orléans, puis cardinal. — I, 256, 261.
COLBERT (Jean-Baptiste), ministre et secrétaire d'État, III, 252.
COLBERT (Claire Cécile), sœur du précédent, abbesse du Lys. — Constructions faites à l'abbaye, IV, 4.
COLLÉGES — Corruption des colléges, au XVIIe siècle, I, 18.
COLLÉGES PUBLICS DE PARIS. — Leurs élèves connaissaient les querelles religieuses du temps plus que ceux de P. R., I, 100.
COLLÉGE DE CLERMONT, à Paris, (Louis-le-Grand.) — Il est tenu par les Jésuites, III, 86.
COLLÉGE DES GRASSINS. — III, 87. — Le Tourneux en devient chapelain, III, 94. — III, 95.
COLLÉGE DU MANS. — Lutte des Jésuites et de l'Université de Paris pour sa possession, III, 185-187. — Arnauld, président d'une thèse de philosophie, y reconnaît son erreur, IV, 175.
COLONEL ANGLAIS. — Son histoire, III, 314-318. — Remèdes secrets; ses relations avec Pantiot; commande des troupes contre Cromwel; est dépouillé de ses biens, III, 314. — Vient en France; propose inutilement à Louis XIV des découvertes secrètes; moyen de destruction par une terre inflammable; canon inexplosible; entre aux Nouveaux Convertis; y est rencontré par Pantiot qui sert à la famille du Fossé d'interprète auprès de lui; expériences faites par le colonel devant elle, III, 315-316. — Rencontre d'un gentilhomme anglais à Paris; révélation incomplète sur l'état politique de l'Angleterre; conseil au colonel d'y retourner; la pauvreté l'en empêche; annonce mystérieuse de la Révolution opérée par le prince d'Orange en Angleterre, III, 317-318.
COMMINGES (Haute-Gascogne), III, 190.
COMMUNES (Les grandes) DE LA FORÊT DE BRAY (Seine-Iférieure), IV, 164.
Compelle intrare (Le). — Théorie de la force appliquée aux Protestants ; essai de justification, IV, 56.
CONCILES (Les). — II, 82. — III, 88. — IV, 186, 194.
CONDÉ (Le Prince de), ou GRAND-CONDÉ. — Place M. Deschamps, élève des écoles de P. R., comme gouverneur, auprès de son petit-fils, I, 171. — I, 182, 186, 217, 225. — Cause la mort de M. de Chavigny par un démenti donné dans un conseil, I, 236. — Sa protection soutient P. R. contre ses ennemis, III, 131. — A recours à l'abbé de Luçay pour soigner la duchesse de Longueville dans sa dernière maladie, III, 132. — Envoie prier du Fossé de l'amener, III, 133. — III, 134. — Ennuyé d'attendre, se retire d'auprès de sa sœur, III, 135. — S'oppose, avec Vauban, au rasement des fortifications de la Fère projeté par Louvois, III, 252.
CONDÉ (Henri Jules), doit visiter le château de Nonville, appartenant à M. d'Avissonne, IV, 7.
CONFLANS (Seine). — Maison de plaisance des archevêques de Paris. — Mort de M. de Harlay, IV, 203.
CONGRÉGATION DE PROVINS. — Une de ses religieuses guérie par la Sainte-Epine, II, 93.
CONSTANTIN (L'Empereur), I, 242. — II, 63. — III, 58.
CONSTANTINOPLE. — M. de Nointel y représente la France comme ambassadeur, III, 76, 77. — IV, 110.
CONSTANTINOPLE (Eglise de), IV, 110.
CONSTITUTION D'INNOCENT X (1653). — II, 155, 156. — Distinction du fait et du droit, II, 156. — Est confirmée par la Bulle d'Alexandre VII, 157.
CONTES (de), Doyen de Notre-Dame de Paris et grand vicaire, visite P. R. de Paris, II, 70. — Content de la visite, II, 71. — Fait un mandement pour la signature du Formulaire, II, 163. — Malgré sa bienveillance, insiste pour que les Religieuses de P. R. signent simplement, II, 166.
CONTI (Le Prince de), dérobe Pantiot, domestique de P. R., à la fureur populaire, pendant la Fronde, I, 187. — I, 217. — Le père de l'auteur propose de le faire entrer chez ce Prince, II, 116. — III, 130.

Conti (La Princesse de) choisit Lancelot pour faire l'éducation de de ses deux fils, I, 163.
Corbeville (Seine-et-Oise). III, 145, 146.
Cordeliers (Les) de Blois, IV, 17.
Cordero (Gratien) de Burgos, traducteur des *Provinciales* en espagnol. II, 36.
Cornaro. — Son or potable, III, 136-138. — Sa veuve s'adresse à du Fossé pour le faire connaître dans Paris, III, 138.
Cotisations pour les pauvres levées au Fossé, IV, 149-150.
Couesnon (Le), rivière près d'Avranches, IV, 88.
Cour (La). — Instruite de la guérison de Marguerite Périer, II, 88. — III, 63. — Son étonnement sur l'aventure de l'abbé Bouchu, IV, 11. — Visite l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, qui n'y parut jamais, IV, 47. — IV, 166, 168. 236.
Cour des Aides de Paris, III, 145.
Courbier, Théologal de Paris, et supérieur de la Maison des Nouveaux Convertis. — Il y place un jeune Religionnaire, III. 309. — Remarques sur ses goûts mondains; nécessité d'opter entre le mariage et la Trappe; donne le conseil d'une retraite à Saint-Lazare, III, 309-310.
Courtrai. — Porte de ce nom à Gand. III, 209.
Coutances. — Le carrosse de la famille du Fossé, en route pour cette ville, demeure dans un trou; comment il en est tiré, IV, 94. — Le cabaret et le curé inhospitaliers d'un village, IV, 95. — Arrivée à Coutances; son évêché et son église, IV, 95, 96.
Coutel, chargé de la surveillance de la ferme du Petit Port-Royal, est témoin de la ruse d'un loup pour s'emparer d'une brebis, II, 129-130. — Autre exemple pour un marcassin, II, 130-131. — Troisième exemple contre un cheval, II, 131-132. — Très dévoué à l'abbaye de P. R., II, 144. — Son autorité souffre d'une intervention étrangère; du Fossé parle en sa faveur, II, 145.
Coutume de Normandie (La). — Les partages, les lots, II, 231. — Le tiers en Caux, II, 232. — II, 239.
Crochet (Le sieur), beau-frère de M. Burlugai, II, 52.
Cromwell (Olivier), protecteur de la république d'Angleterre, II, 104 — III, 314.
Curé (Le) **de Bouelle**, dans le Pays de Bray, célèbre par ses cures. — Du Fossé va le consulter, IV, 248.
Curieux (Les). — Réflexions sur leur manie, I, 295.
Cuvillier (L'aînée des demoiselles) célèbre pour la guérison des blessures. — Est mandée par la famille du Fossé, III, 321.

D

Dalencé, médecin, devait opérer Marguerite Périer, quand elle fut guérie par la Saite-Epine, II, 88.
Dames (Abbaye des), à Caen, IV, 101.
Daniel (Le prophète), III, 248.
Daubray ou **d'Aubray** François Dreux), lieutenant civil du Châtelet. — Fait une perquisition à P. R. de Paris, II, 68-69. — Nouvelle perquisition, II, 69-70. — Autre visite en compagnie de ses agents et de l'archevêque de Péréfixe, II, 179. — Procède à l'arrestation de MM. de Saci et du Fossé, II, 252. — Dialogue avec du Fossé, II, 253-254. — Procède à son interrogatoire, II, 255-261 — Le questionne sur une visite faite à M. d'Epinoy, II, 257. — Sur une visite reçue de M. de Tillemont, II, 257-259. — Lui reproche sa liaison avec P. R. et son célibat; regret sur sa fille, la marquise de Brinvilliers, II, 260-261. — Oblige du Fossé de vider ses poches; visite ses papiers, II, 261-262. — Exception faite pour les lettres de famille, II, 263. — Mécontent de trouver des *Vies de Saints*, II, 263-264. — Visite les divers tiroirs, II, 264. — Interro-

gatoire sommaire d'Augustin Thomas, II, 265. — Son carrosse ramène MM. de Saci et Fontaine prisonniers, II, 265. — Demande à M. de Saci le nom des Religieuses de P. R. dont il trouve des lettres, II, 267. — Reçoit un refus motivé, II, 268. — Va dîner chez le colonel Molondin, II, 268. — Reprend l'interrogatoire; offres de service au départ, II, 268-269. — Nouvelle visite où il parle de M. Le Tellier comme protecteur des du Fossé, II, 270. — Propose à du Fossé de l'accompagner à la Bastille, II, 271. — Le met en présence du libraire Savreux, II, 273. — Menaces du Lieutenant-Civil, II, 274. — Continue de donner des espérances à du Fossé, II, 277. — Fait signifier à du Fossé l'ordre de se rendre à la Bastille, II, 277-278. — II, 284, 291, 293. — Est visité par du Fossé, au sortir de la Bastille, III, 2. — Froide réception; projet de l'y faire rentrer, III, 3. — III, 4, 5.

Daubray ou d'Aubray (Marie Marguerite de Dreux), fille du précédent, marquise de Brinvilliers, II, 260.

Dauphine (La), Marie de Bavière, femme de Louis de France, fils de Louis XIV. — Don à Notre-Dame-de-Liesse, pour la naissance du duc de Bourgogne, III, 249, 250.

David, prophète-roi, IV, 184, 208.

Delacourt ou De La Court (Etienne), accusé d'avoir jeté un sort sur des bestiaux de Ménage, sieur Belleville, au Fossé, est mis par lui à la question; étranges détails, IV, 143-144. — Son fils accompagne la femme de Le Prince, incendiaire, IV, 146.

De la Haye (Sœur Geneviève de Sainte-Madeleine de) — Fragment de sa lettre à M. du Fossé père, sur la mort de la Mère Angélique, II, 101-102. — Fait une ouverture à Mme du Fossé mère, au sujet du mariage de son fils, Augustin Thomas, avec Mlle de Séricourt, III, 114-115. — Sa mort à P. R. des Champs, III, 129-130.

Denainvilliers (Loiret), IV, 8, 10.

Denainvilliers (Monsieur de), IV, 8.

Denis, de Beauvais, vicaire de la paroisse du Fossé. — Assiste Catherine Thomas à ses derniers moments, III, 168-169. — Seconde son curé dans une affaire de maraudeurs, IV, 163, 165.

Dery (Pierre), conseiller au Parlement de Rouen, épouse Anne Thomas, I, 8.

Dery (Jacques), fils du précédent, conseiller au Parlement de Rouen, I, 8. — Presse les enfants de M. du Fossé de faire le partage de sa succession, II, 230. — Son fils, étudiant à Paris, est tué dans une lutte contre le guet; détails sur cette affaire, III, 297-299. — Il pense en mourir de chagrin, III, 300. — Sa fille mariée à M. de la Mottelière, conseiller au Parlement de Rouen, IV, 97. — Est visité par du Fossé; son château de Bières; autre château, IV, 114-115.

Dery (Mlle), fille du précédent, mariée à M. de la Mottelière, conseiller au Parlement de Rouen. — Sa parenté avec les du Fossé; l'auteur s'était occupé de son instruction; son manque de mémoire; difficulté pour apprendre quatre vers de Malherbe, IV, 97. — Sa mémoire se perfectionne; heureuse transformation de son caractère par le mariage, IV, 98-99.

Descartes. — Critique de sa doctrine sur l'âme des bêtes, II, 127-128. — IV, 242.

Deschamps, gentilhomme du Pays de Caux; sa parenté; son différend avec deux de ses voisins; est soutenu par son ami M. de Beuzemare; échappe aux coups des assassins de ce dernier, I, 145, 146. — Suit l'affaire au Parlement de Bretagne, où il obtient une condamnation, I, 147. — I, 210.

Deschamps (Mlle), religieuse à P. R., I, 145.

Deschamps, fils de M. Deslandres. — Est placé avec l'auteur, sous la conduite de M. Le Fèvre, aux Petites-Ecoles de P. R. de Paris, I, 168. — Excelle dans les improvisations en vers latins, I, 170. — Résumé de sa vie, I, 171. — Est transféré de Paris à Magny, I, 198.

Des Hameaux (Jean Dyel, sieur), I, 13. — Sa grande succession partagée en peu de temps, II, 233. — Son alliance avec les Beuzelin, III, 105.

Deslandres ou **Des Landes**, gentilhomme du Pays de Caux. — Converti par le curé de Rouville, M. Guillebert, I, 140. — I, 145, 150, 168, 210, 305. — Son habileté dans la chirurgie et dans la médecine; guérit Catherine du Fossé, pensionnaire à P. R. des Champs, III, 111. — Autre guérison sur l'une des sœurs de l'abbaye, III, 111-112. — Rencontre d'un de ses fils, chanoine dans la cathédrale de Tournai, III, 189-190.

Deslandres ou **Des Landes**, fils aîné du précédent, solitaire de P. R. — S'occupe du temporel de l'Abbaye, I, 210, 211. — Sa vie dans l'abbaye de Saint-Cyran, I, 305.

Des Mares (Le Père) de l'Oratoire. — Caractère de sa grande éloquence, I, 175. — S'était nourri surtout de saint Augustin; la prédication lui est interdite, I, 176. — Elle lui est rendue; sa grande vogue, I, 177.

Des Maretz de Saint-Sorlin. — Représentation au Palais-Cardinal d'un de ses Ballets, I, 30.

Desrolines (Le sieur), hôte des du Fossé aux Eaux de Bourbon. — Il leur fait la conduite, II, 217.

Des Touches (Le Pelletier). — Il recueille dans sa terre du Chesnay, quelques élèves de P. R., I, 114. — Sa conversion; éloge de sa générosité, I, 114, 115. — L'auteur le retrouve dans l'abbaye de Saint-Cyran, I, 304. — Propose à l'auteur de le ramener de Saint-Cyran à Orléans dans son carrosse, I, 313. — I, 316.

Dirois ou **Diroys** dit **Du Limon**, Chanoine et Pénitencier d'Avranches. — Précepteur des deux derniers fils de Thomas du Fossé; détails sur sa famille; il les conduit à Sevran, I, 150; à Beauvais, où il se charge de plusieurs autres jeunes gens, I, 161. — Son éloge; sa lettre à du Fossé sur la mort de son frère Joseph, II, 38-40. — Comment il avait appris le projet de voyage de la famille du Fossé, en Bretagne et en Normandie; promesse de les rejoindre à Saint-Malo, IV, 67. — Avertit son cousin, M. Dirois, marchand de Saint-Malo, de leur venue, IV, 68. — Rejoint la famille du Fossé, chez son cousin, M Dirois, curé de Saint-Coulomb; joie de se revoir, IV, 71. — Reçoit la famille du Fossé à Avranches, dans le Doyenné, IV, 73. — Est persécuté, et plus tard récompensé, IV, 74-75. — Est le centre d'une société d'ecclésiastiques et de séculiers; il leur présente la famille du Fossé. IV, 76. — Accompagne la famille dans son pèlerinage au Mont-Saint-Michel, IV, 78-89. — La famille du Fossé prend congé de lui, IV, 91.

Dirois, marchand de Saint-Malo, IV, 66. — Est prévenu de la présence de du Fossé et de sa famille; cousin de M du Limon; l'avait instruit de leur arrivée, IV, 67. — Cordiale hospitalité; détails sur sa maison, IV, 68. — Accompagne les voyageurs chez son frère, IV, 71.

Dirois, docteur de Sorbonne, I, 150.

Dirois, curé de Braquetuit (Seine-Inférieure), I, 150.

Dirois, curé de Saint-Coulomb, en Bretagne. — Condisciple de M. de Bosroger. — Visite que lui fait la famille du Fossé, IV, 71-72.

Diroys. *Voy*, **Dirois**.

Discours sur Marthe et Marie. — Il vaut à Le Tourneux le prix d'éloquence à l'Académie française, III, 97.

Dismus ou **Dismas**, nom donné au Bon Larron, III, 202.

D'O (Maison), I, 217

Docteurs de Sorbonne, II, 83.

Dol (Ille-et-Vilaine). — Ville épiscopale; grande simplicité, IV, 64. — Sa rue principale a des galeries; nombreux enfants; sa cathédrale; remarque sur l'évêque, IV, 65.

Dom Barthélemy des Martyrs, archevêque de Brague, en Portugal. — Du Fossé travaille à sa *Vie*, II, 32.

Dorothée. *Voy*. **Perdreau**,

Douai. — La fonderie de canons; leur fabrication : moules, coulée, forage, etc.; arsenal, III, 183-184;

— Collégiale de Saint-Amé; le fort de Scarpe; la foire franche de la Saint-Remy; privilége des bannis et des dettiers, III, 184-185. — La maison des Jesuites; curiosités; envoi d'habiles géomètres en Chine, III, 185. — Anecdote sur la lutte des Jésuites et de l'Université de Paris, à propos du collége du Mans, III, 185-187. — Vauban en fut gouverneur, III, 252.

Du Bois. — Sa poudre est capable de changer les métaux en or; épreuve faite au Louvre, sous les yeux de Louis XIII et de la Cour, I, 190.

Du Breuil (Le Père), prêtre de l'Oratoire, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen. — Comment l'archevêque Harlay l'empêcha d'être élu général de l'Oratoire, IV, 211-212. — Devenu curé à Rouen, il se lie avec du Fossé, IV, 213. — Impliqué dans un envoi de livres suspects, IV, 213. — Exilé à Saint-Malo et en divers lieux, IV, 214-215. — Est envoyé à Alais; sa résignation, IV, 216. — Sa dernière maladie; sa profession de foi; sa mort, IV, 216-217.

Du Chemin (Charles), solitaire de P. R. — Il administre la ferme des Granges; désire rester inconnu et passer pour ignorant, I, 211.

Dufour (Charles), curé de Saint-Maclou de Rouen, abbé d'Aulnay. — Il attaque la doctrine relâchée des Casuistes, I, 288. — II, 235. — Son exemple est suivi; grand ami du père de l'auteur, II, 236.

Du Fresnel (Charles Papin), docteur en Théologie, doyen de Boulogne. — Sa rencontre fortuite avec du Fossé; son emprisonnement à Vincennes; lui raconte l'affaire des chanoines de Beauvais, faussement accusés de trahison, III, 343-350. — Devait faire entrer les ennemis en France par Boulogne, III, 345. — Est arrêté et conduit à Vincennes; son étonnement en s'entendant accuser d'un projet de conspiration; ses réponses convainquent le commissaire du roi de son innocence, III, 347-348.

Du Gué de Bagnols, maître des Requêtes. — Son caractère, I, 230. — Sa conversion, par son épouse et par M. Singlin, I, 230, 231. — Vend sa charge de maître des Requêtes; porte son père à faire des restitutions; se retranche le superflu; fait largement la part des pauvres, I, 231, 232. — Achète les Troux près P. R. des Champs; y établit ses enfants; ses aumônes, ses austérités; a M. Singlin pour directeur; sa soumission à ses volontés. I, 232. — Fait de nombreuses constructions à P. R. des Champs, I, 233. — Son château des Troux reçoit des élèves de l'école de Sevran supprimée, I, 260. — II, 11. — Laisse des enfants mineurs, à sa mort; ils sont conduits à Lyon. II, 48. — Ils en reviennent pour rentrer aux Troux, II, 118.

Du Hamel, curé de Saint-Merri, à Paris, IV, 8.

Du Limon. *Voy.* Dirois, Chanoine et Pénitencier d'Avranches.

Du Mont, ecclésiastique associé à du Fossé, par M. Singlin, I, 253.

Dunes (Abbaye des), à Bruges, III, 213-214.

Dunkerque. — L'auteur s'y rend par les canaux; grands travaux de Louis XIV; belles fortifications; citadelle; la grande couleuvrine de Nancy; le fort Risban, en rade; le Port; construction des deux digues; leurs ponts. La Ville neuve; la maison des officiers; la vieille Ville; nombreuse garnison; paroisse de Saint-Eloi, III, 224-226. — III, 237.

Du Perrot (Pierre), curé de Saint-Etienne-des-Tonneliers, à Rouen. — Il confie à Le Tourneux la conduite de sa paroisse, III, 87-88.

Du Pertuis (Guy), gouverneur de la citadelle de Courtrai, II, 13.

Du Pertuis (Pierre). *Voy.* La Rivière (Pierre du Pertuis, seigneur d'Eragny de).

Du Plessis (Alphonse Louis), cardinal de Lyon, I, 256.

Durand (Mme), femme d'un procureur de la Cour, guérie par la Sainte-Epine, II, 92.

Durdent (Le sieur de), gentilhomme du Pays de Caux. — Il épouse Marie Thomas, I, 16. 144. — Aventure fâcheuse qui lui arrive, I, 144. — Chagrin que lui cause l'assassinat de son frère,

M. de Beuzemare, I, 146.—L'affaire, évoquée au Parlement de Bretagne, lui cause des dépenses et des peines, I, 146, — II, 230.

Durdent (André de) prieur de l'abbaye de Saint-Laurent de Lions, I, 16.

Dyel (Antoinette), femme de Jean Beuzelin de Bosmelet, belle-sœur de M[me] du Fossé mère, III, 105.

E

Eaux de Bourbon. *Voy.* **Bourbon l'Archambaut.**

Eaux de Forges. *Voy.* **Forges** (Seine-Inférieure).

Ecrit à trois colonnes (L'), dans l'affaire du Formulaire, IV, 193-194.

Ecriture Sainte ou l'*Ecriture*, les *Ecritures*, I, 291. — II, 135, 217, 283, 293. — M. de Saci la traduit à la Bastille, III, 61. — III, 74. — 97, 103, 127, 150, 161, 248, 257. — M. de Saci travaille à leur explication, III, 259. — La Mère Marie de S[t] Jean excellait à l'expliquer, III, 268. — IV, 5, 109, 193, 250.

Edit de Nantes. — Fureur des Religionnaires contre la révocation de cet édit, III, 305.

Eglise (L'), en général, ou **l'Eglise catholique.** — II, 226, 231, 244, 246, 279, 280, 295, 296, 297. — III, 49, 50, 55, 56, 57, 59, 68, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 83, 87, 88, 95, 99, 115, 123, 124, 125, 147, 160, 163, 230, 302, 306, 310, 345. — IV, 18, 176, 177, 178, 180, 183, 184, 185, 199, 200, 206, 207, 257, 260, 261.

Eglise primitive. — Une société d'ecclésiastiques et de séculiers du diocèse d'Avranches la rappelle, IV, 77.

Eglise de France ou **Eglise gallicane.** — I, 266. — II, 97. — Sa doctrine sur le fait empêche des Ecclésiastiques et les Religieuses de P. R. de signer le Formulaire, II, 157. — Son état en 1658, III, 46. — III, 52. — IV, 186, 221.

Eglises d'Orient, III, 76.

Eglise de Paris (L') retrouve le calme avec l'archevêque de Noailles, IV, 203. — IV, 204, 206.

Ekenfoort, général allemand, prisonnier de guerre à Vincennes. — Son échange contre M. de Feuquières; réintégré en prison, il se met sous la conduite de M. de Saint-Cyran, I, 33. — Réflexions sur cet échange, arrêté par la mort de M. de Feuquières, I, 36.

Elie, archevêque de Crète. — Ses *Commentaires sur S[t] Jean Climaque*, I, 294. — L'auteur en copie une partie, I 296. — M. Le Maître se sert de ce travail, I, 296.

Enfer (Rue d'), à Paris. — I, 178. — II, 179.

Enluminures (Les) *de l'Almanach des Jésuites*, par M. de Saci, I, 245.

Epernon (Bernard de Nogaret, duc d'), I, 256.

Epinay-Champlatreux (Seine-et-Oise), II, 257.

Epinoy ou **Epinay** (Raphaël le Charron, sieur d'), ami de du Fossé. — Ils habitent le château de la Muette, II, 43. — Va aux offices de la Visitation de Chaillot, II, 44. — Se retire avec du Fossé, à Saint-Remy, près Chevreuse, II, 45. — Secourt l'auteur tombé en syncope, II, 46. — Visite de du Fossé incriminée, II, 257.

Epîtres (Ecriture Sainte). — Citations, I, 97. — II, 6, 28.

Eragny (Maison d'), I, 121. — II, 13.

Escaut (L'), III, 202, 208, 209.

Escurial (L'), III, 221.

Espagne. — I, 102. — Ses armes à Arras, III, 179. — Bravoure de son armée à Rocroi, III, 214-215. — III, 221, 223, 325.

Espagne (Le roi d'), expulse tous les Français de ses Etats, III, 325.

Espagnols (Les), — Siége d'Ostende, III, 216. — Anecdote sur leur défiance à Ostende, III, 217-219. — Un souper à leur usage, III, 219-220. — Leurs rodomontades; soldats demandant l'aumône, III, 221-222.

Esprit (Le Père) de l'Oratoire engage les Religieuses de P. R. à signer le Formulaire, II, 167.

Essais de Morale (Les), de Nicole.

— Leur succès et leur mérite, IV, 208-209. — IV, 211.
Estrées (César d'), évêque de Laon, cardinal, I, 150.
États de Bretagne, I, 260, 261.
Été de Saint-Martin, III, 177.
Éthiopie (L'Intendant de la Reine d'), III, 248.
Europe, I, 102. — III, 187, 197, 200, 205, 206, 208, 211, 212, 213, 318. — IV, 136, 137.
Evangile (L'). — Citations, ou en général. — I, 48, 115, 156. — III, 196. — IV, 20. — IV, 47, 250.
Évêques de France. — Ils écrivent à Clément IX au sujet de quatre d'entre eux, III, 50.
Évêque d'Ypres III, 214.
Evreux. — I, 288. — Visité par du Fossé, IV, 115-129.
Evreux (Le château d'), IV, 127.
Explications de la Bible. Voy. *Explications de l'Ecriture Sainte.*
Explications de l'Ecriture Sainte (Les). — Elles font l'objet des travaux de M. de Saci, III, 259. — La mort vient les interrompre, III, 260. — Elles sont continuées par du Fossé, III, 272. — IV, 235.

F

Fabert (Maréchal de), I, 247.
Fabrication du papier, III, 27-28.
Faculté de Médecine (La) de Paris. — Elle est jalouse de son autorité; réserves de du Fossé sur ce point, I, 191. — Guérison de l'auteur, en dehors d'elle, I, 192. — Discussion de du Fossé avec un médecin de cette Faculté, à propos de la saignée, III, 149-151. — III, 153.
Faculté de Théologie de Paris (La), ou Sorbonne. — I, 138. — Est saisie d'une accusation contre Arnauld, I, 268. — Soixante et onze docteurs le défendent, I, 269. — Son jugement devant la Faculté; il est censuré et exclus, I, 269, 270. — Soixante et onze docteurs, qui le défendent, sont exclus avec lui, I, 271. — Oblige les candidats au doctorat en théologie à signer la condamnation d'Arnauld, I, 272. — I, 282, 284. — Son agitation attire l'attention de Pascal, I, 285, 286. — I, 287. — Décret de la Faculté condamnant l'*Apologie pour les casuistes* du P. Pirot, I, 288. — II, 83. — Examen de la censure prononcée par elle contre Arnauld, IV, 188-193.
Fagon (Gui Crescent), premier médecin de Louis XIV. — Racine lui présente un Mémoire de du Fossé sur sa maladie; il lui répond par une consultation détaillée; conseille avant tout les Eaux de Bourbon, IV, 238-239.
Falaise (Calvados), visité par la famille du Fossé, IV, 101.
Ferme du Logis, au Fossé, appartenant à l'auteur, IV, 147.
Ferme de la Seigneurie, au Fossé, appartenant à l'auteur, IV, 146. — Elle est incendiée par malveillance, IV, 147. — Détails sur l'incendie, IV, 147-148. — Assaillie par des maraudeurs de l'armée française, IV, 156.
Fermelys (Dom Henry), prieur des Bénédictins du Mont-Saint-Michel. — Donne à déjeuner à la famille du Fossé dans une superbe salle voûtée, IV, 82. — Leur montre l'endroit où était renfermé le gazetier de Hollande; ordre de ne le laisser parler à personne; le Prieur en répondait, IV, 83. — Il leur montre les cabestans et les cables pour l'approvisionnement de l'Abbaye, IV, 83-84.
Feuillet (Nicolas), chanoine de Saint-Cloud, prédicateur célèbre, III, 276.
Feuquières (Messieurs de), parents des Arnauld, IV, 49.
Feuquières (Isaac de Pas, marquis de), doit être échangé contre le général Ekenfort, sa mort subite empêche l'échange, I, 33, 36.
Feuquières (Antoine de Pas, marquis de), fils du précédent, gouverneur de Verdun, II, 60.
Feydeau, condisciple du père de l'auteur. — Voyage en Italie à l'insu des parents, I, 9.
Feydeau (Gabrielle), épouse de M. de Bagnols. — Elle commence la conversion de son mari, I, 230.
Feydeau (François), abbé de

Bernay. — Veut avoir la tutelle des enfants de M. de Bagnols; les parents s'y opposent; une lettre de cachet les fait transporter à Lyon, pour prévenir ses démarches, II, 48, 49.

Flandres (Les) française et espagnole. — III, 193. — Le curé y est appelé *Pasteur*, III, 195.

Flandre française. — III, 172, 187, 189, 190. — IV, 239.

Flandre espagnole. — I, 196. — II, 25, 104, 105. — Précaution des servantes pour ne pas manger du saumon frais trop souvent chaque semaine, III, 24. — III, 165, 195, 210, 212.

Flavacourt (Maison de), IV, 12.

Flavie. *Voy*. **Passart**.

Flecelles de Bregy (Sœur Anne Marie de Sainte-Eustoquie de), religieuse de P. R. de Paris. — Réponse qu'elle fait au secrétaire de l'archevêque de Péréfixe, II, 183.

Fléchères (De), lieutenant général du Roi, à Lyon. — Reçoit les enfants mineurs de M. de Bagnols, ses neveux, II, 48, 49.

Flessel ou **Flesselles**. *Voy*. **Flexelles**.

Flexelles (L'abbé de). — Il ouvre une école à Sevran; y reçoit les plus jeunes frères de l'auteur, I, 150. — Récit d'une visite faite par l'auteur à son école, I, 258. — Sa trop grande générosité pour recevoir les parents; détails sur le régime de la maison, I, 259, — IV, 71.

Florence (Grand duc de), I, 296.

Foi (Raoul), chanoine de Beauvais. — Il accuse faussement ses confrères de trahison, III, 344-350. — Motifs de sa haine; accusation de jansénisme, et de vouloir livrer Boulogne à l'ennemi; un autre confrère devait pousser les Nouveaux Convertis de Bretagne à la révolte; il leur attribue des lettres en chiffres devant être adressées à Arnauld, III, 344-346. — Louis XIV soupçonne l'imposture; le délateur insiste; les chanoines sont arrêtés, III, 347. — Il se cache; est arrêté, jugé, condamné à mort; les chanoines demandent sa grâce, refusée par le roi; est exécuté en place de Grève, III, 348-349.

Fontaine (Nicolas). — Est le compagnon dévoué de M. de Saci. II, 248. — L'accompagne à l'Hôtel de Longueville, II, 251. — II, 257. — Son arrestation dans la rue avec M. de Saci, II, 265. — Son logement à la Bastille, II, 282. — Aide M. de Saci dans la *Traduction de l'Ancien Testament* faite à la Bastille, II, 296.

Fontaines (Comte de). *Voy*. **Fuentes**.

Fontaine (Louise Eugénie de). — Elle est chargée du gouvernement de P. R. de Paris, après l'enlèvement des Religieuses; résistance qu'elle éprouve, II, 182; félicite une sœur de l'auteur, religieuse à P. R., d'avoir signé le Formulaire, II, 189. — II, 193. — S'oppose à la lecture de sa rétractation, II, 196.

Fontainebleau. — II, 289, 291. — III, 6. — IV, 4.

Fontevrault (Maine-et-Loire), IV, 30, 31.

Fontevrault (Abbaye de). — Description et relation d'une visite faite par la famille du Fossé, IV, 31-37. — Le Grand Moutier; les divers bâtiments; les divers monastères; le monastère Bourbon; règle établie par les abbesses; régularité et grand amour de la pauvreté; simplicité des parloirs; réponse de la prieure; richesse du parloir de l'abbesse, IV, 32, 34.

Fontpertuis, écart de Lailly (Loiret), IV, 14.

Fontpertuis (Madame de), IV, 14.

Fontpertuis (Le curé de), religieux de Sainte-Geneviève. — Son éloge, IV, 14-15.

Forges (Seine-Inférieure), aujourd'hui Forges-les-Eaux. — Le grand nombre de buveurs d'eau empêche la famille de l'auteur de se retirer dans sa terre du Fossé, I, 136, 137. — III, 7, 8, 20. — IV, 89, 90. — La comtesse de Gramont y prend les eaux; du Fossé l'y visite, IV, 235-237.

Formulaire (Le). — Récit des luttes soutenues par les Religieuses de P. R. pour la signature, II, 154-186. — La doctrine de l'Eglise gallicane empêche de le signer, II, 157. — On repousse l'affirma-

tion que les cinq propositions se trouvaient, en fait, dans Jansénius, II, 158. — La seule crainte d'offenser Dieu porte les Religieuses à refuser de signer simplement deux Mandements des vicaires-généraux, II, 163-165. — L'archevêque de Péréfixe exige d'elles une nouvelle signature, II, 166. — Il y est poussé par leurs ennemis, II, 167. — La signature du Formulaire est donnée avec explication, II, 168. — Nouveau refus d'une signature pure et simple suivi de l'interdiction des sacrements, II, 174. — II, 178. — Sert à du Fossé pour se jouer d'un de ses amis, III, 7-9. — III, 49. — Examen des motifs d'Arnauld pour ne pas le signer, IV, 193-197.

Fossé. — *Voy.* **Le Fossé**

Fossé (Mr du). *Voy.* **Thomas.**

Fossé (Mme du). *Voy.* **Beuzelin** (Madeleine).

Foucault (Nicolas Joseph), intendant de la Basse-Normandie. — Son carrosse reste dans un trou, sur une route de son gouvernement, près de Coutances, IV, 94.

Fouquet ou **Foucquet** (Nicolas), surintendant des Finances. — La nouvelle de sa disgrâce arrive aux Troux, II, 59. — II, 282. — Son château de Vaux, IV, 2-3.

France. — I, 21, 65, 112, 196, 242, 257, 261, 265. — Elle admire les *Provinciales*, I, 284. — II, 96, 105. — III, 30, 48, 50, 51, 60, 87, 105, 144, 145, 191. — Ses églises inférieures à celles de la Flandre espagnole (Belgique), pour les décorations, III, 212. — III, 214, 221, 244, 247, 252, 306, 307, 308, 313. — IV, 16, 81, 114, 118, 134, 153, 171, 180. — Étonnée des attaques contre Santeuil, à propos des vers latins, pour louer Arnauld, IV, 181. — IV, 189, 198.

Français (Les). — II, 222. — Critique de leur sotte incrédulité sur la découverte des autres nations, III, 315.

Fréquente Communion (Le livre *De la*), par Arnauld. — Détails sur sa composition, I, 105. — Grand bruit qu'il excite, I. 106. — Il est approuvé par beaucoup de prélats et de docteurs français, I, 107. — Les jésuites veulent le faire censurer à Rome, sans y parvenir, I, 108, 109. — Attaques dont il est l'objet de leur part; historiette à ce sujet, I, 109-111. — I, 116, 119. — Est la cause de nombreuses conversions, I, 121, 124, 126, 131, 138, 140, 148, 200, 268, 270. — II, 76. — On s'abstient de le faire lire aux Religieuses de P. R., II, 82. — II, 83, 161. — Résumé historique et discussion sur ce livre; conclusion en sa faveur, IV, 186-188.

Fresle (Mr de), mari d'une parente de la mère de l'auteur. — Il avait une belle terre et une maison agréable à Rouville, au Pays de Caux, I, 138.

Fresle (Mme de). — Ses qualités; offre à la famille du Fossé une retraite à Rouville, I, 138. — Pieuse direction donnée à sa famille, I, 148. — Elle confie l'éducation de son fils aîné à M. Retard, I, 247, 248. — I, 304. — Sa petite-fille dans l'abbaye de Voisins, IV, 12.

Fresle (De), fils aîné des précédents. — Il se retire dans l'abbaye de Saint-Cyran, I, 247. — L'auteur l'y retrouve, I, 304.

Fresle (de), fils des précédents. — Elève des Ecoles de P. R.; meurt à l'armée, I, 247. — Sa première éducation faite par M. Retard, curé de Magny; son goût pour les armes se révèle; va poursuivre ses études militaires à Caen; entre comme cadet dans la Compagnie aux Gardes; changement complet dans ses allures, I, 248. — Sa bravoure; sa mort, I, 249. — Regrets de l'auteur, I, 250.

Friadel (Réforme de), I, 16.

Fronde (La). — Luttes à coups de fronde entre les artisans et les écoliers au Mont-Parnasse, à Paris; ardeur des combattants, I, 178. — L'autorité publique intervient tardivement, I, 179. — Motifs pour ne pas s'étendre sur ce sujet, I, 195. — Seconde guerre de la Fronde; nombreux et curieux détails, I, 217-228. — III. 313.

Froulay de Tessé (Gabriel Philippe de), évêque d'Avranches. — Il persécute un de ses prêtres, M. Dirois, IV, 74-75.

Fuentes (Don Pedro Henriquez d'Azevedo, comte de). — Son tom-

beau et mausolée dans l'église des Récolets de Bruges ; éloge de sa valeur, III, 214-215.

Furetière. — Eloge de son *Dictionnaire universel*, I, 196.

Furnes (Belgique). — Translation du tombeau du bienheureux Idesbalde de Furnes à Bruges, III, 214. — Fortifications rasées ; belle Place ; très-bel Hôtel-de-Ville ; le Beffroi, III, 223. — Son canal ; la machine pour la manœuvre des bateaux, III, 227.

G

Gabriel (L'Ange), III, 274.

Gafareli, gentilhomme provençal. — Il est condisciple de l'auteur aux Petites-Ecoles de Paris, I, 168. — Son habileté dans le dessin, I, 171 ; dans le tracé des fortifications, I, 172.

Gaillard (L'abbé), missionnaire. — La famille du Fossé le rencontre à Amboise ; elle assiste à un de ses sermons ; détails sur sa position ecclésiastique, sa fortune et ses missions ; sur sa charité ; sur le caractère et le succès de son éloquence, IV, 17-20. — Fait visiter aux du Fossé son hôpital et son apothicairerie, IV, 22.

Gaillefontaine, bourg (Seine-Inférieure, arrond. de Neufchâtel). — IV, 161. — Ses officiers de justice refusent de connaître du meurtre d'un soldat au Fossé, IV, 166.

Gaillon (Eure). — Château des archevêques de Rouen, IV, 129.

Gand (Belgique). — Plantations sur la route d'Anvers à cette ville ; l'Escaut et la Lys la traversent ; citadelles ; portes d'Anvers et de Courtrai ; son étendue ; ses maisons, ses rues ; la cathédrale de Saint-Jean (Saint-Bavon) ; l'église des Jacobins ; les Béguinages ; coiffure et costume des Béguines. L'Hôtel-de-Ville et le Palais de Charles-Quint ; les places ; un pierrier ou canon monstrueux, III, 209-211. — III, 222.

Gardes suisses françaises. — II, 248, 250, 251. — Comment ils envahissent la maison de MM. de Saci et du Fossé, II, 252-253. — Corps de garde et sentinelles, II, 254-255. — Ils agissent en maîtres, II, 261. — II, 268.

Gassion. — Marche sur Rouen avec des troupes pour la répression d'une révolte, I, 19.

Gault (Jean-Baptiste), évêque de Marseille, I, 124.

Gautron (Madeleine), prieure du monastère de la Fidélité, à Saumur. — Eloge de ses vertus, IV, 37-38.

Gazetier (Le) de Hollande, détenu au Mont-Saint-Michel. *Voy.* **Chauvigny.**

Gédoyn, conseiller du roi. — Il se joint à l'auteur, dans son voyage à l'abbaye de S. Cyran, I, 298, 299. — Il y entrera, I, 304. — Pris pour confident par l'auteur, il l'engage à parler à M. de Barcos de son éloignement pour l'abbaye de S. Cyran ; démarche faite par lui auprès de ce dernier, I, 307.

Gênes, I, 279.

Genève, III, 76.

Gentien. — Nom de baptême commun à Blois, I, 4. — Le motif, I, 5.

Gentilhomme anglais réfugié aux Nouveaux-Convertis, à Paris. — Son histoire et ses aventures diverses, III, 305-312. — Du Fossé le retrouve à l'abbaye de la Trappe ; ce religieux peut l'entretenir pour le droit de l'hospitalité ; réveille les voyageurs pour assister à Matines ; s'appelait le Frère Armand Climaque, IV, 105-106. — Fait l'éloge de du Fossé, à propos de la lecture de ses *Vies des Saints*, pendant le repas des Trappistes, IV, 108. — La vie de la Trappe trop forte pour lui ; faisait les fonctions de portier pour ce motif ; quitte la Trappe pour l'abbaye des Vaux-de Cernay, IV, 113.

Gentilly, près Paris. — Les élèves des Petites-Ecoles y vont chercher du gazon pour construire un fort dans leur jardin, I, 172.

Gisors (Eure), IV, 11.

Godeau, évêque de Grasse. — Il

fait l'oraison funèbre de l'évêque de Bazas, I, 128.

GOLIATH, III, 70, 71, 72.

GOMBERVILLE (Leroy de). — Son quatrain à l'occasion de l'éditeur des *Plaidoyers* et de la retraite de l'avocat Antoine Le Maître, I, 85, 86. — Mot de lui sur la mort de ce dernier, II, 25.

GONDI (Jean François de), archevêque de Paris. — Est un des supérieurs de l'Institut du Saint-Sacrement, I, 26. — Il s'oppose à la séparation de P. R. en deux maisons, I, 78. — Il défend les Religieuses de P. R. et censure le P. Brisacier, I, 113. — II, 80, 81, 83, 95. — Etablit M. de Rebours confesseur de P. R., II, 149.

GONDI (Jean François Paul de), archevêque de Paris, cardinal de Metz, défend Arnauld, I, 202. — I, 290. — II, 65. — Etablit M. de Rebours supérieur des deux Maisons de P. R., II, 149. — II, 163.

GONDRIN (Louis Henri de Pardaillan de), archevêque de Sens. — Défend Arnauld, I, 202. — S'emploie auprès du Nonce pour arrêter les rigueurs contre les prélats français, III, 51. — Pose les bases d'un accommodement, III, 52. — Annonce la Paix de l'Eglise à l'archevêque de Paris, III, 53-54. — III, 55, 58. — Remarque prophétique au Roi, à propos du choix de M. de Pomponne comme ministre, III, 332-333. — III, 335.

GONZAGUE (Marie Louise de), reine de Pologne. — Son logement à P. R. de Paris, occupé par Mme du Fossé, I, 49. — Assiste aux funérailles de M. de Saint-Cyran, I, 118. — Reçoit de la Mère Marie Angélique Arnauld l'*Histoire des Martyrs de Lyon*, par Antoine Le Maître, II, 2. — Envoie une agathe d'un grand prix à P. R. des Champs, II, 3.

GOURNAY (Seine-Inf.), IV, 223.

GOUTTES D'ANCLETERRE (Les), IV, 238.

GOUVERNEURS (Les) des Pays-Bas espagnols, III, 196-197.

GRAMONT (Elisabeth Hamilton, comtesse de). — Prend les Eaux de Forges; fait part à du Fossé du désir de l'aller voir au Fossé ; est visitée par lui après de nouvelles instances, IV, 235-237.

GRAMONT (Charlotte Catherine de), abbesse du Ronceray, à Angers. — Elle réforme cette abbaye; son éloge; fait bon accueil à la famille du Fossé, IV, 49-50.

GRAND SEIGNEUR (Le), II, 231.

GRANDS-VICAIRES DE PARIS. — II, 76. — IV, 226, 227, 228.

GRANDE CHAMBRE (La) du Parlement de Paris, I, 82, 97, 252.

GRAND CONSEIL ou CONSEIL DU ROI (Le), I, 81. — IV, 225.

GRANDE SALLE (La) du Palais de-Justice de Paris, III, 215, 229.

GRANGES (Les), dépendance de l'Abbaye de P. R. des Champs. — Elle sert de retraite aux solitaires, I, 199. — III, 324.

GRANVILLE (Manche). — Un contre-temps empêche la famille du Fossé de le visiter; la méchanceté de chartiers manque de les faire engloutir par la mer, IV, 91-92.

GRÈVE (Place de), III, 349.

GRIFET, médecin, intendant des Eaux de Bourbon. — Il met du Fossé et sa sœur en danger de mourir, en leur donnant de la casse, malgré leurs représentations, II, 210-211. — Reçoit des reproches de leur part; sa surprise, II, 212. — II, 216.

GROTTES (Les) DE SAINT-GERMAIN, I, 55-58.

GUEMENÉ (Louis de Rohan, prince de). — Mot de lui sur les sermons de M. Singlin, I, 175.

GUEMENÉ (Anne de Rohan, princesse de), fille de Pierre de Rohan et de Magdeleine Rieux-Châteaumont, femme du précédent. — Elle est mêlée à l'origine du livre *De la Fréquente Communion*, I, 102. — Le P. de Sesmaisons, jésuite, attaque le Règlement de conduite qu'il tenait de M. de Saint-Cyran, son directeur, I, 102. — Consulte M. Arnauld sur cet écrit, I, 103. — Est présente à l'interdiction des sacrements prononcée par l'archevêque de Péréfixe contre les Religieuses de P. R., II, 174. — Mot que lui dit l'archevêque sur ces Religieuses, II, 176. — II, 201.

GUÉNÉGAUD (Henri de), seigneur du Plessis, secrétaire d'Etat.

— I, 171. — Ses enfants mis aux Ecoles de P. R., I, 240.

Guénégaud (Claude de), frère du précédent, trésorier de l'épargne. — Prisonnier à la Bastille; est visité par les deux du Fossé, II, 294.

Guénégaud (Mme) Claude Alphonsine Martel, femme du précédent, II. 295.

Guet (Le) de Paris — Ses gens tuent un jeune homme qui se défendait contre eux, III, 297-298.

Guibray (Foire de), IV, 101-102.

Guignonville (De), conseiller au Parlement de Paris, I, 252.

Guillebert (Jean), docteur en Sorbonne, régent de Philosophie et de Théologie, puis curé de Rouville, au Pays de Caux. — Eloge de sa science; est lié avec MM. de Barcos et Arnauld, I. 138. — Eloge de son caractère, I, 139. — Fait de nombreuses conversions aux environs de Rouville, I, 140. — S'attire des ennemis, I, 141. — Son exhortation, lors du mariage de la sœur de l'auteur avec M. de Durdent, I, 144. — Sert de guide à la famille du Fossé, à Rouville, I, 148. — I, 207, 210. — Se retire à l'abbaye de Saint-Cyran; sa douceur tempère la rigidité de l'abbé, M. de Barcos, I, 304. — Est consulté par l'auteur à S. Cyran, sur son projet de quitter l'abbaye; lui fait l'éloge de P. R., I, 312. — Contraste entre sa douceur et la rigidité de l'abbé de Saint-Cyran, I, 313. — I, 313, 316. — Assiste M. de Bernières, maître des Requêtes, mourant et exilé à Issoudun, II, 110. — Sa mort; son éloge; ses funérailles; est enterré à Saint-Médard, II, 244-246. — III, 111.

Guise (Henri Ier de Lorraine, duc de), surnommé le Balafré, assassiné dans le château de Blois, IV, 16.

Guise (Louis, cardinal de), frère du précédent, assassiné à Blois, IV, 16.

H

Habacuc (Le prophète), III, 248.

Hainaut (Belgique), III, 191.

Halle ou plutôt Hal (Brabant). — Célèbre pèlerinage; belle église; chapelle de la Vierge aux Jésuites; richesse de ses ornements; saint Ignace en argent dans une chapelle voisine, III, 194-195.

Hamon (Jean), médecin et solitaire de P. R. — Ses austérités, sa charité, I, 212. — Soins donnés aux malades de l'Abbaye et des campagnes; sa science, I, 213. — Compose et préside deux thèses, I, 213, 214. — Son *Traité de la Prière continuelle*, I, 214. — Est prié par l'auteur d'assister M. A. Le Maître dans sa dernière maladie, II, 22. — Consultation avec deux médecins, II, 23.

Han ou plutôt Ham (Somme). — Le marquis de Riberpré en fut gouverneur; dévastée par un incendie; son château; sa place d'armes; la communauté des Filles dévotes, sous la direction de la sœur Malin, III, 253. — III, 254.

Hap, ou plutôt Hasprès (Abbaye ou Prieuré de), près Valenciennes. — Châsses d'argent; grande croix en vermeil, III, 238.

Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'), grand écuyer, I, 256.

Harlay ou Harlai de Champvallon (François III de), archevêque de Rouen, puis de Paris. — Accorde au père de l'auteur la permission de faire dire les prières de l'Eglise contre les maléfices, en faveur d'un habitant du Fossé, II, 127. — Devenu archevêque de Paris, il se montre favorable à Le Tourneux contre ses ennemis, III, 103. — Recommence la persécution contre P. R., III, 141. — Sa visite à P. R. des Champs; réduction du nombre des Religieuses; renvoi des pensionnaires, III, 142-143. — Renvoie les confesseurs, tout en les comblant d'éloges, III, 143. — III, 155, 258. — Conférence avec M. Le Tourneux desservi auprès de lui; accepte ses raisons, III, 301-302. — Permet la vente de la *Traduction du Bréviaire romain* condamnée par l'Official, III, 303. — III, 324. — Son estime pour Mlle de Vertus, IV, 142. — Sa mort

déplorable à Conflans, IV, 203. — S'oppose à l'élection du P. Du Breuil, comme général de l'Oratoire; ses démarches auprès du roi et de l'Oratoire, IV, 211-212. — Son animosité fait révoquer la grâce accordée par Louis XIV au P. Du Breuil, IV, 215. — Meurt la même année que ce dernier, IV, 217. — Fait nommer une de ses sœurs abbesse de P. R. de Paris, IV, 221. — fait nommer une de ses nièces abbesse du même monastère, IV, 222. — Projet de supprimer P. R. des Champs au profit de P. R. de Paris, arrêté par sa mort, IV, 223.

HARLAY (Elisabeth Marie de). — Son frère, archevêque de Paris, la fait nommer supérieure de P. R. de Paris; accepte avec peine, IV, 221. — Son respect pour la Mère Angélique; songe à une information au sujet de la découverte de son corps, IV, 222.

HARLAY (Renée de). — Est nommée supérieure de P. R. de Paris par son oncle, l'archevêque Harlay de Champvallon, IV, 222. — Est sur le point de voir P. R. des Champs supprimé au profit de P. R. de Paris, IV, 223. — Ses démarches auprès de Louis XIV pour arriver à un nouveau partage des biens, IV, 224-225. — Des commissaires sont nommés; sa demande est repoussée par le roi, IV, 226-227.

HARLAY (Achille de), évêque de Saint Malo. — Remet un Mémoire de Zamet, évêque de Langres, à Richelieu, I, 26. — S'en sert pour divertir le Cardinal et la Cour, I, 27. — Le Mémoire contenait des accusations contre l'abbé de Saint-Cyran, I. 28.

HAUCOURT (Antoine de Mailly, marquis de). — I, 13. — Marié à Marthe Beuzelin, nièce de Mme du Fossé, III, 292. — Funeste aventure arrivée à leur fils, III, 292-295.

HAUTEFEUILLE (Etienne Texier de), abbé du Mont-Saint-Michel, IV, 80-81.

HAUTE-FONTAINE (Abbaye de), dép. de l'Oise. — II, 59. — IV, 226.

HAVRE-DE-GRACE. — Pierre et Augustin Thomas le visitent, II, 239. — M. Le Mettayer, curé de St Thomas d'Evreux, y est exilé; mission que le curé de la paroisse remplit auprès de lui, IV, 119, 120.

HEARD (René) sieur de Boissimon, chanoine d'Angers. — Sa nièce, désignée par l'évêque Henri Arnauld, accompagne Mme de Bosroger dans ses visites aux monastères de femme d'Angers, IV, 47-48. — Son éloge; détails sur sa famille, et l'accueil qu'il fait à du Fossé, IV, 51-52. — Atteint d'esquinancie il vivait dans la retraite avec sa sœur, IV, 53-54.

HELMONT (Van), chimiste et médecin des Pays-Bas. — Du Fossé étudie ses traités, III, 41-42.

HENRI II, roi d'Angleterre, II, 121.

HENRI III, roi de France, I, 5-6.

HENRI IV. — Accorde des lettres de Maître des Comptes à Gentien Thomas, I, 7. — Nomme Marie Angélique Arnauld abbesse de P. R., I, 68.

HERISSANT, valet de M. de Saci, II, 248.

HERMANT (Godefroy), chanoine de Beauvais. — Une cardeuse de laine, loin de P. R., lui retrace les détails de la maladie de M. Le Maître, II, 26. — Ecrit à du Fossé sur la mort de son frère Joseph, II, 37-38.

HEROUVAL (D'). *Voy.* VYON (Antoine).

HERSANT (Jean), principal du Collège des Grassins, III, 87.

HILLERIN (Charles), ancien curé de Saint-Mery, prieur de Saint-André, en Poitou. — III, 22, 25. — Habitait Angers, lors du voyage de du Fossé, III, 25. — III, 28, 29.

Histoire abrégée de la Vie et des Ouvrages de M. Arnauld. — Elle sert à du Fossé pour résumer la vie d'Arnauld, pendant son exil volontaire, IV, 171-179.

Histoire des Empereurs, par M. de Tillemont. — Son mérite, IV, 259-260.

Histoire ecclésiastique, ou de l'Eglise, I, 252. — II, 49. — Est étudiée par du Fossé, et MM. Burlugai et de Tillemont, II, 55. — Reprend cette étude, II, 224-225. — II, 246. — III, 57. — Est continuée par M. de Tillemont; son

mérite ; elle est inachevée, IV, 261-262.
Histoire des Martyrs de Lyon, II, 2.
Histoire Sainte, IV, 77.
Histoire de Tertullien et d'Origène, par du Fossé, II, 225 ; à la note, 227.
HIPPOCRATE, III, 112.
HODENCQ, archiprêtre de Saint-Séverin, un des grands vicaires du cardinal de Retz, II, 163.
HOLLANDE. — Précautions des servantes pour ne pas manger trop souvent du saumon frais chaque semaine, III, 24. — III, 208. — La crainte d'une traversée empêche du Fossé et son frère de s'y rendre pour visiter Arnauld, III, 209. — Sert de refuge aux Religionnaires, III, 305. — III, 307, 317.
HONORÉ (Le Père), capucin. — N'a pas reçu l'abjuration de l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, IV, 133-134.
HOPITAL (Marie-Charlotte de l'), religieuse à Fontevrault. — Etait la compagne assidue de l'abbesse de Rochechouart, IV, 34, 35.
HORACE. — Citation d'un passage de ses Epitres, I, 174. — II, 272.
HOTEL-DIEU, Hospice général, ou Hôpital général de Paris. — Don fait par M. de Saci, III, 121, 128. — Spectacle affreux qu'il offre pendant une famine, IV, 137-138.
HOTEL-DIEU d'Angers, visité par la famille du Fossé, IV, 48.
HOTELLERIES (Les). — Théâtres d'accidents funestes, IV, 60.
HUET (Pierre-Daniel), évêque d'Avranches. — Il favorise M. Dirois, prêtre de son diocèse, IV, 74-75. — IV, 77.
HUGUENOTS (Les), II, 279.
HUGUENOTS (Des) égarent l'auteur qui avait pris leur carriole, I, 300.
HUILE D'OR (L') employée comme remède, III, 111.

I

IDESBALDE (Le Bienheureux). — Son tombeau transféré de Furnes à Bruges, III, 214.
ILE SAINT-LOUIS (L'), à Paris. — Le père de l'auteur y loge, II, 202. — II, 203.
IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. — Lecture de quelques versets avant d'entrer dans l'Abbaye de La Trappe ; avant le repas, IV, 104, 105.
INCURABLES (Hospice des), à Paris, III, 336.
INNOCENT X, Pape. — Sa Constitution ou Bulle contre les propositions de Jansénius, I, 99. — M. Bourgeois, docteur en Sorbonne, est envoyé vers lui, pour défendre le livre *De la Fréquente communion*, I. 108. — Permet l'élection d'une abbesse unique pour les deux maisons de P. R., I. 199. — Donne sa Constitution contre l'*Augustinus* de Jansénius, I, 242. — Condamne les cinq propositions, I, 243. — I, 244. — Soumission générale à sa Constitution, II, 155. — Elle est confirmée par une Bulle d'Alexandre VII, II, 157. — II, 165. — IV, 194, 194.
INNOCENT XI, Pape. — Fait observer M. Le Mettayer, à Rome, IV, 117-118. — IV, 197.
INNOCENT XII, Pape. — I, 243. — IV, 181, 195.
ITALIE. — I, 11, 12, 102, 261. — IV, 26, 27, 62, 117, 134.
ISABELLE, infante d'Espagne. III, 196.
ISMÉRIE, fille du gouverneur de la province de Memphis, III, 246, 247, 251.
ISRAEL. — III, 70, 71. — IV, 200.
ISSOUDUN (Indre). — Lieu d'exil de M. de Bernières, II, 106, 107, 109, 111.

J

JACOB (Le patriarche). — III, 222.
JACOBINS (Les Pères), II, 32.
JACOBINS (Les Pères), d'Argen-

tan. — Sont visités par la famille du Fossé, IV, 102.

Jacobins (Les) d'Evreux. — Avaient le cilice de Saint-Louis, IV, 126-127. — Leur monastère possédait la première église consacrée sous le nom de Saint-Louis, IV, 127.

Jacobins (Eglise des), à Gand, III, 210.

Jacques (Maître), domestique de P. R. et médecin empirique. — I, 92, 182. — Son caractère; son talent pour la médecine; cuisinier des élèves des Petites-Ecoles, I, 188. — Cures qu'il opère, I, 189. — Guérit du Fossé d'une toux opiniâtre, I, 190. — Son savoir-faire pour assurer la nourriture des Elèves des Petites-Ecoles pendant la première guerre de la Fronde; son caractère, son éloge, I, 195. — Dit avoir servi un maître qui changeait les métaux en or, I, 198. — Soigne M. Le Maître, dans sa dernière maladie, II, 22.

Jacques II, roi d'Angleterre. — Révélations mystérieuses faites à Paris, à un colonel anglais sur la révolution qui le détrôna, III, 317-318.

Jansénius (Cornelius), évêque d'Ypres. — Assemblée de Bourg-fontaine, I, 112. — Condamnation de son *Augustinus*, I, 242. — Traité d'hérétique par les Jésuites, I, 244. — II, 155, 157, 161. — III, 49, 53, 56. — Anecdote sur la suppression de son tombeau dans la cathédrale d'Ypres; simple carreau de pierre sans nom; nouvelle disparition du tombeau et de l'épitaphe ; ses armoiries, III. 229-231.

Jansénisme (Le). — Discussion entre du Fossé et un commissaire, II, 274-275. — II, 279. — Louis XIV veut l'éteindre, III, 142.

Jansénistes (Les). I, 244, 266. — Ce nom a été inventé pour rendre odieux, III, 344. — III, 346.

Jansénisme confondu (Le) du P. Brisacier. — Citation, I, 113. — II, 79, 98.

Janson (Le Cardinal Forbin de), évêque de Beauvais. — I, 165.

Jérémie. — Citation, II, 173.

Jérusalem. - I, 282. — III, 60. — La céleste Jérusalem, III, 259.

Jésuites (Les). Aventure arrivée à l'un d'eux, I, 109-111. — Publication d'un *Almanach* injurieux pour les Jansénistes, I, 244. — Conduite de l'un d'eux dans le carrosse public d'Orléans à Paris, I, 319-320. — Bon sermon de l'un d'eux, à Chaillot, II, 44. — II, 236. Leur maison de Douai et leur lutte avec l'Université de Paris, pour le collége du Mans, III, 185-187. — Possesseurs de la chapelle de la Vierge dans Notre-Dame de Halle, III, 194. — Ceux d'Anvers, III, 203-205. — Ceux de Bruges, III, 212-213.

Jésuites (Eglise des), à Anvers. — III, 203-205. — III, 235.

Jésuites (Eglise des), à Bruges. III, 212-213.

Jésuites (Les) de Caen. — Leur église et leur collége, IV, 100.

Jésuites (Les) du collége de Clermont (Louis-le-Grand), à Paris. — Un moyen d'émulation employé pour Louvois, III, 86.

Jésuites de la Flèche. — Leur maison et leur église, III, 36.

Jésuites (Les dévotes des) à Bruges, III, 213.

Jésuites (Eglise des) à Ypres, III, 231.

Job. — I, 88, 90. — II, 106. — IV, 75.

Joseph (Fils de Jacob), I, 153.

Joseph (Leclerc du Tremblay, capucin, dit le Père). Est confident de Richelieu, I, 25. — I, 129.

Josèphe. — Traduction par M. d'Andilly, I, 133.

Josué, IV, 200.

Juifs (Les). — I, 309. — II, 96. — III, 60, 195. — IV, 231.

Julien (Gilles), curé du Fossé. — Est envoyé, près de Rouen, par Mme du Fossé mère, au devant de l'auteur, pour le prévenir de la mort de son père, II, 228. — Leur entrevue, II, 229. — Son éloge, III, 10. — Guide du Fossé de ses conseils, au début de son exil, III, 11. — III, 20. — Accompagne l'auteur et son frère dans un voyage en Poitou, III, 22-38. — III, 25, 26, 28. — Assiste, à Angers, à l'audition de beaux motets, III, 35. — III, 36. — Consulté par Mme du Fossé sur le dessein d'habiter Paris, III, 106.

Juste-Lipse. — Son ouvrage sur Notre-Dame de Hal, III, 193.

Justice (La). — Son peu d'empressement au criminel, quand, faute de partie, il n'y avait pas finance à attendre, IV, 145.

L

La Bouteillerie (De), gentilhomme du Pays de Caux. — Est converti par M. Guillebert, curé de Rouville, I. 140. — Ses austérités abrègent ses jours, I, 141.

La Chaise (François d'Aix, dit le Père de). — Un Religionnaire lui est recommandé par le comte d'Avaux, ambassadeur de France en Hollande, III, 307. — Reçoit sa visite ; remontrances sur son dessein de se retirer à la Trappe ; conseil de se faire instruire par le Théologal de Paris, III, 308.

La Charité (Hôpital de), à Paris, I, 28.

La Chateigneraie (Maison de), I, 240.

La Croix (Charles de), neveu d'un des gardes de l'abbé de Saint-Cyran, à Vincennes. — Est converti par lui, I. 93-94.

La Fère en Thiérache (Aisne). — I, 7. – Ses belles fortifications ; Louvois veut les raser par jalousie contre Colbert ; Vauban et le prince de Condé les sauvent ; elles sont augmentées, III, 251-252. — III, 253.

La Fidélité (Monastère de), à Saumur. — Religieuses bénédictines. — Leur piété ; la communauté entière reçoit la famille du Fossé ; deux exemples de leur désintéressement, IV, 37-42.

La Flèche (Sarthe), III, 36.

La Force (Duc de), I, 13.

La Force (La duchesse de). *Voy.* **Beringhen** (Susanne de).

La Force (Le marquis de). *Voy.* **Caumont** (Jacques de).

La Fosse, port de Nantes, III, 23.

La Judée, III, 248.

Lalane (Abbé de), prieur de Montbouy. — Visité par la famille du Fossé, IV, 4-6. — Grand-prieur de l'abbaye de Saint-Victor, IV, 4. A construit l'Hôtel de Longueville à P. R. des Champs, IV, 5. — Sa faiblesse en théologie ; ses paradoxes ; sa régularité comme grand-prieur de Saint-Victor ; sa disgrâce ; retourne à son prieuré, IV, 5-6.

La Mottelière (Jacques-Jores, sieur de), conseiller au Parlement de Rouen. — Est visité par la famille du Fossé, dans son château près de Torigni, à peu de distance de Saint-Lô ; grande surprise de sa famille, IV, 97. — Séjour auprès d'elle, IV, 97-99.

La Petitière (André Pizon Bétoulat, seigneur de), solitaire de P. R., I, 125-126. — Avait été homme de guerre ; son portrait ; son duel est cause de sa conversion, I, 125. — Le livre *De la Fréquente communion* l'y détermine ; fait des souliers pour les Religieuses de P. R. des Champs, I, 126. — I, 219.

La Poterie (De). *Voy.* **Le Roi de la Poterie.**

La Quintinie (Jean de), grand agronome. — Son aventure, aux Granges, avec l'abbé de Pontchâteau, I, 264, 265.

La Reynie (Nicolas-Gabriel de), lieutenant-général de police. — Interroge M. du Fresnel, doyen de Boulogne, et les chanoines de Beauvais, dans l'information d'un prétendu complot contre l'Etat, III, 348.

La Rivière (Pierre Du Pertuis, seigneur d'Eragny de), gentilhomme normand. — Se retire à P. R. I, 121. — Aventure à une fête des Rois, I, 122. — Sa conversion ; ses austérités ; sa vie dans les bois ; sa science, I, 123. — Enseigne l'espagnol à du Fossé, I, 123. — I, 219. — Est reconnu, à P. R. des Champs, par une cardeuse de laine, comme un homme de guerre, malgré son extérieur négligé, II, 13. — Apprend l'espagnol à du Fossé ; éloge de sa méthode, II, 33, 34.

La Roche (De), conseiller de la Monnaie. — Sa maison de cam-

pagne sur le chemin de Paris à Melun, IV, 2.

La Rocheposai (Charles Chasteigner, marquis de), I, 240.

La Sainte Face ou **La Véronique**, dans un monastère de Religieuses, à Laon, III, 245.

Laigues (Geoffroy, marquis de), II, 32.

Lancelot (Claude). — Est appelé pour enseigner à l'école de P. R. des Champs, I, 162. — Ses ouvrages; ses fonctions; sa vie, I, 163-164. — Sa liaison avec l'abbé de Saint-Cyran (du Verger de Hauranne); se retire dans cette abbaye, sous son successeur, M. de Barcos; est exilé à Quimper, I, 163. — Impose un régime plus sévère aux élèves de P. R. des Champs, I, 164.

Langeais (Indre-et-Loire), renommé par ses melons, IV, 27.

Langeye (La dame de), de la religion réformée. — Le feu prend à la cheminée de sa maison, voisine de celle de du Fossé, à Paris, ne veut point ouvrir, à cause des transes continuelles où elle était pour sa religion; cède aux instances de du Fossé, et l'incendie est éteint, III, 290-292.

Languedoc. — Les prélats de cette province défendent le livre *De la Fréquente communion*, I, 108.

Laon (Aisne). — I, 7. — Ville épiscopale, située sur une montagne élevée, d'où l'on découvre jusqu'à Saint-Quentin; sa Cathédrale, son chapitre, ses grands revenus; Evêché, Abbaye de l'ordre de Prémontré de Saint-Martin; la Sainte-Face ou Véronique dans un monastère de Religieuses; citadelle délabrée, III, 244-245. — III, 246, 248, 251.

Laon (Cathédrale de). — Dédiée à la Sainte-Vierge, III, 245. — Les chanoines administrateurs de l'église de Notre-Dame-de-Liesse, III, 248. — Ils en ont fait rebâtir l'église, III, 249.

Laubardemont (De), envoyé par Richelieu à P. R. des Champs, I, 95.

Launoi ou **Launoy** (Jean de), docteur en Sorbonne. — Refuse de signer la condamnation d'Arnauld; écrit pour sa défense, I. 271. — Se retire volontairement de la Faculté de Théologie et montre l'injustice de la condamnation, I, 272. — Prend le parti de s'exclure de la Sorbonne pour ce motif, IV, 191.

La Vaupalière (De). — *Voy.* **Maignart de Bernières** (Charles), capitaine aux gardes françaises.

Le Bosc-Roger, ou **Bosroger**, ou **Boscroger** (Seine-Inférieure), IV, 249.

Le Chatelet, à Paris. — Une de ses dépendances servait de morgue, III, 298.

Lédran (Mme), célèbre pour la guérison des plaies. — Est visitée par Mme du Fossé, III, 276-277.

Le Bouthillier (Victor), archevêque de Tours. — Désapprouve les excès de langage du P. Nouet dans ses sermons contre le livre *De la Fréquente communion*, I, 107, 108.

Le Brun, gentilhomme inconnu, II, 259-260.

Le Carpentier, vicaire du Fossé. — II, 125. — Son dévouement, pendant la peste, dans une paroisse près de Rouen, II, 126. — Ecrit au père de l'auteur pour obtenir de dire les prières de l'Eglise contre les maléfices; il les dit et délivre Jean Senrie, paroissien du Fossé, II, 127.

Leclerc du Tremblay. *Voy.* **Joseph** (Le Père).

Le Fevre, de Chartres, maître de du Fossé et de ses frères aux Petites-Ecoles de Paris. — I, 166. — Eloge de son caractère, de sa science, de son humeur et de sa méthode, I, 167. — I, 168, 169. — Sait gagner le caractère bizarre et indocile de Boishébert, l'un de ses élèves, I, 169, 170. — Accompagne une division des Petites-Écoles de Paris, transférée à Magny; nouvel éloge de ce maître; sa méthode d'instruction; I, 198. — Sa mort, I, 199.

Le Fossé, village et paroisse du Pays de Bray. — Exempté du logement des troupes, pendant les guerres, à cause de la famille du Fossé, par Le Tellier, secrétaire d'Etat, I, 21. — Un quartier de la

taille de la paroisse est payé par la retenue faite sur la paie des officiers d'un régiment de cavalerie, qui n'en avaient pas tenu compte, I, 21. — Son église, I, 136. — Des affaires désagréables en éloignent la famille de l'auteur ; insuffisance de son curé, I, 137. — II, 57. — Paroisse plus maltraitée que toute autre par les sorciers, II, 124. — Aventure de l'un de ses habitants, Jean Senrie, victime d'un maléfice, II, 124-127. — La famille Thomas y avait le principal de son bien, II, 231. — II, 232. — Première visite de Pierre et d'Augustin Thomas, II, 239. — Lieu d'exil de du Fossé et de son frère, sortis de la Bastille, III, 5. — Mystification infligée à un buveur d'eau de Forges, en visite au Fossé, III, 7-9. — L'auteur y passe l'hiver de 1666, III, 10. — Eloge de ses paysans, III, 11. — III, 20, 22, 23, 36, 37, 38, 106, 166, 167, 168, 172, 173, 254, 255, 260. — M. Le Tourneux y vient confesser Mme du Fossé, pendant sa dernière maladie. — La famille quitte le Fossé pour retourner à Paris, III, 277, 278. — III. 283. — Départ de la famille de Bosroger; mauvais état des chemins, III, 286. — III, 300. — Son curé exerce l'hospitalité envers les voyageurs que la nuit et les mauvais chemins envoyaient vers son presbytère, IV, 95. — IV, 97, 131. — Les sorciers du Fossé, IV, 142-152. — Son Eglise, IV, 147. — IV, 149. — On y lève des cotisations pour les pauvres ; misère des habitants par suite de la disette, IV, 149-150. — Du Fossé y fait chanter une messe de Sainte-Geneviève, IV, 153. — Excellente récolte en grains et en fruits, IV, 153-154. — Visité par des maraudeurs de l'armée française ; leurs violences, IV, 155-156. — Deuxième visite d'autres maraudeurs, IV, 158-161. — Troisième visite d'autres maraudeurs, IV, 162-168. — Les habitants sonnent le tocsin et prennent les armes, IV, 162. — Adresse et sang-froid d'un armurier pour se défendre des attaques de l'un d'eux, IV, 163. — Les habitants ripostent aux coups de feu des maraudeurs ; il y a mort d'homme, IV, 165. — Descente de la justice, saisie de l'affaire, IV, 166. — La paroisse est sommée par le capitaine de lui rendre ses deux soldats ; effroi causé par la sommation, IV, 167. — Elle obtient gain de cause auprès du ministre, M. de Barbézieux, IV, 168. — IV, 235, 236, 237, 248, 254.

Les Granges, ferme voisine de l'abbaye de P. R. des Champs. — Elle sert de retraite à l'auteur et à des solitaires, I, 199. — I, 209. — Les Religieuses de P. R. en tirent leur subsistance, I, 211. — Les solitaires les quittent pour le château de Vaumurier, I, 218. — Le régiment d'Apremont s'y établit, I, 224. Il en décampe précipitamment ; triste état où les soldats le laissent, I, 225. — Construction d'un nouveau bâtiment ; on y reçoit plus d'élèves, I, 240. — I, 263. — I, 264, 291.

Le Guerchois (Hector), avocat-général au Parlement de Rouen, II, 236.

Le Guerchois (Pierre), fils du précédent, avocat-général au Parlement de Rouen, II, 236, 237.

Le Guerchois, fils et petit-fils des précédents, avocat-général au Parlement de Rouen. — Son éloge. — Ami de la famille du Fossé, II, 236-237.

Le Havre de Grace. — I, 7, 17, 217. — II, 239.

Lejay (Nicolas), premier Président du Parlement de Paris. — Reçoit une réponse au Mémoire de Zamet, évêque de Langres, I, 28.

Le Levant, I, 296.

Le Logis, demeure de l'auteur au Fossé, IV, 148.

Le Maitre (Isaac), Conseiller du roi et Maître des Comptes, mari de Catherine Arnauld et père des Le Maître, ceux qui vont suivre, I, 81.

Le Maitre (Mme), femme du précédent, I, 81. — Se fait religieuse ; contribue à la conversion de son fils, Antoine Le Maître, I, 83.

Le Maitre (Antoine), fils aîné des précédents, le fameux avocat. — Son désir de connaître les motifs de la conversion des solitaires

de P. R., I, 2. — A tenu lieu de père à du Fossé, I, 3. — I, 18. — Résumé de sa vie avant sa retraite à P. R., I, 81-86. — Sa célébrité au barreau de Paris; le chancelier Séguier le distingue, I, 81. — Fait trois harangues en son honneur; est nommé conseiller d'Etat, I, 81, 82. — Sa conversion, I, 83. — S'adresse à l'abbé de Saint-Cyran; écrit une lettre au chancelier Séguier pour lui expliquer les motifs de sa conversion, I, 84. — Sacrifie les dignités ecclésiastiques à la pénitence; sa retraite surprend le public, I, 85. — Austérité de sa vie à P. R. des Champs, I, 86. — I, 88. — Evite les entretiens avec les visiteurs de cette maison, I, 96. — Son ardeur pour les travaux des champs; sa bienveillance pour les élèves de P. R., I, 97. — Sa tristesse à la mort de l'abbé de Saint-Cyran, I, 119. — Fait une traduction du livre du Sacerdoce de S. Chrysostôme pour l'évêque de Bazas, Litolfi Maroni, I, 127. — I, 134. — La brutalité d'un de ses maîtres l'exaspère au point d'avoir pensé, lui et ses camarades, à le poignarder, I, 166. — I, 199. — Sa liaison avec M. Bartet, qui le fait rentrer à P. R. des Champs, I, 289-291. — Complète les études de l'auteur et le forme à la traduction; lui donne son amitié, I, 292. — Sa vie; ses études à P. R. des Champs; il forme l'auteur à la traduction, I, 293. — Songe à revoir la traduction de S. Jean Climaque, par M. d'Andilly; propose à du Fossé de consulter les manuscrits de cet auteur à Paris, I, 294. — Le plaisir d'offrir son travail diminue la fatigue de du Fossé, I, 296. — Fait avec lui une nouvelle traduction de S. Jean Climaque; ignore le dessein de du Fossé d'entrer dans l'abbaye de S. Cyran, I, 297. — Le voit avec douleur partir, I, 298. — Est regretté par l'auteur, I, 306. — Sa société lui impose l'observance d'une règle, I, 310, 311. — Reçoit l'auteur avec bonté, quand il rentre à P. R. des Champs, après son retour de S. Cyran, I, 320. — Songe à travailler à la *Vie des Saints*, II, 1. — S'adresse pour des renseignements à M. d'Hérouval; son but dans cet ouvrage projeté; compose les *Vies de Saint-Ignace*, de *Saint-Jean Climaque* et l'*Histoire des Martyrs de Lyon*, II, 2. — Engage du Fossé à lire l'Histoire ecclésiastique et à composer la Vie d'un Saint, II, 3. — Corrige la *Vie de Saint-Alexandre*, son premier essai, II, 4. — Effet de ses conseils sur du Fossé, II, 5. — II, 8, 9, 10. — Une cardeuse de laine lui prédit sa mort, II, 15. — Détails sur cette mort, dans une lettre de du Fossé, II, 16-24. — Ne croit pas pouvoir écrire la *Vie des Saints*, II, 17. — Est assisté par MM. de Saci, Hamon, Singlin et du Fossé, II, 18-24. — Réflexions sur cette mort, II, 24. — II, 30, 117, 263. — III, 3, 4, 170.

LE MAITRE DE SACI (Isaac-Louis), frère du précédent. — I, 18, 134, 199. — Eloge de son esprit; de sa piété; de sa conduite; de ses ouvrages, I, 203-209. — Directeur de du Fossé, I, 205. — Sa traduction du Poëme de Saint-Prosper *contre les Ingrats*, I, 208. — Ses *Heures de Port-Royal*; son Poème *sur le Saint-Sacrement*, I, 209. — Engage M. Hamon à écrire des ouvrages religieux, I, 214. — Recommande, après la Fronde, la pénitence à ceux qu'il dirigeait, I, 239. — Fait les *Enluminures* de l'Almanach des Jésuites, en réponse à leurs attaques, I, 245. — Recommande l'observance de la règle, I, 310. — Est édifié de l'humilité d'une cardeuse de laine venue à P. R. des Champs, II, 14. — Reçoit les confidences de M. Le Maître, son frère, au sujet de la *Vie des Saints*, II, 17. — II, 19. — Il confesse ce frère à l'article de la mort, II, 23. — II, 24. — Prend du Fossé auprès de lui, II, 31. — L'engage à travailler à la *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs*, II, 32. — Va se loger dans le château des Troux avec MM. Burlugai et de Tillemont, II, 49. — Raille l'admiration de du Fossé, à propos de la magnificence de l'Entrée de Louis XIV dans Paris, après son mariage, II, 54. — Est reçu aux Troux par du Fossé, après son expulsion de

P. R. des Champs, II, 59, 65. — Lettre à M. du Fossé père sur la mort de sa fille Anne, religieuse à P. R., II, 65-66. — II, 113, 114. — Son désir de voir du Fossé embrasser l'état ecclésiastique, II, 117. — Loge avec M. Singlin au faubourg Saint-Marceau, II, 148.— II, 149. — Conversations sérieuses avec du Fossé, II, 153. — Est obligé de quitter cette demeure, à cause des affaires du Formulaire, II, 154. — Loge dans la rue du Bout-du-Monde, avec du Fossé, II, 200. — Il y reste peu de temps, parce qu'il est reconnu, II, 201. — Consent au voyage de l'auteur aux Eaux de Bourbon, II, 203. — II, 224. — Craint que la mort du père de du Fossé ne le détourne de la résolution de se donner à Dieu, II, 227, 228. — Moyen qu'il emploie pour le rappeler auprès de lui ; nécessité de quitter la rue du Bout-du-Monde et de louer une autre maison, II, 238. — Loge rue du Faubourg Saint-Antoine, II, 240. — II, 242. — Est calomnié auprès du roi, II, 246. — On le surveille, II, 248. — Se rend à l'Hôtel de Longueville, II, 251. — II, 257. — Son arrestation dans la rue ; est ramené dans le carrosse du Lieutenant civil, II, 265-266. — Ses rapports avec les Religieuses de P. R. des Champs en sont cause, II, 267. — Son interrogatoire ; refuse de dire les noms de ses correspondantes ; fait preuve de sagesse dans ses réponses, II, 267-268. — Le roi en fait l'éloge ; II, 268. — Deux archers couchent dans sa chambre, II, 270. — II, 271, 277. — Son appartement à la Bastille avait été celui de Fouquet, II, 282. — II, 283. — Du Fossé lui écrit pour le consulter sur leur élargissement ; sa réponse, II, 287-288. — Ne peut être visité par les deux du Fossé, lors de leur élargissement ; les rigueurs redoublent ; privation des Sacrements ; protestations de du Fossé, II, 296. — Dieu l'éclaire davantage ; il traduit l'Ancien Testament dans sa prison, II, 296. — Profite de la Paix de l'Eglise, III, 60. — Sa vie et ses occupations édifiantes à la Bastille, III, 61. — Comment il en sort, III, 62-63. — Visites à sa sortie de prison, III, 63. — Le Tourneux lui est présenté par du Fossé, III, 91. — Songe à engager M. de Tillemont dans les Ordres Sacrés, III, 108. — III, 114, 115. — Comment du Fossé arrive à lui parler du mariage de son frère, Augustin Thomas, avec sa nièce, Mlle de Séricourt ; la demande est acceptée, III, 116-117. — La lettre de demande, oubliée dans sa poche, est retrouvée, et le mariage se conclut promptement, III, 119-120. — Sa générosité à cette occasion, III, 121. — III, 122. — Fait don d'une layette pour un enfant pauvre, lors de la naissance du premier enfant issu de ce mariage, III, 128-129. — Ordre de l'archevêque Harlay de quitter P. R., III, 143. — Se retire à Pomponne, III, 145. — Soutient les Religieuses pendant la persécution de P. R., III, 146. — Ses sentiments sur les *Vies des Saints*; composées par du Fossé, III, 169-171. — Retiré à Pomponne ; retour sur sa conduite à la Bastille et à P. R., III, 257-258. — Sa vie édifiante à Pomponne ; travaille à l'explication de l'Ecriture Sainte ; son zèle comme directeur ; publie, de temps en temps, ses *Explications sur les livres saints*, III, 258-259. — La mort les interrompt, III, 260. — Détails sur sa dernière maladie ; sa mort, III, 260-263. — Son corps déposé provisoirement dans l'église de Pomponne, III, 264. — Est transporté d'abord à Paris, dans Saint-Jacques-du-Haut-Pas, on prend des parcelles de sa bière ; on le porte de nuit à P. R. des Champs ; particularités de ses funérailles, III, 261-266. — III, 267. — Une Religieuse de P. R. croit le voir en songe ; son entretien avec elle ; dernière maladie de la Mère Angélique de Saint-Jean, après avoir prié sur son tombeau, III, 271. — Sa mort change la direction des travaux de du Fossé ; il continue ses *Explications sur l'Ecriture Sainte*, III, 272. — Avait obtenu un privilége pour les *Vies des Saints* de du Fossé, III, 275. — Sa liaison assez étroite avec Mme Lesesne de Théméricourt, IV, 253.

Lemaître de Séricourt (Simon), frère des précédents. — Sert dans l'armée, I, 86. — Se retire à P. R. des Champs, I, 87. — I, 88, 97, 134. — II, 117.

Le Maître de Saint-Elme (Jean), frère des précédents, solitaire à P. R. pendant quelque temps, I, 134.

Le Maître (Mme), femme de Le Maître de St Elme et mère de Mlle de Séricourt. *Voy.* **Boigne** (Louise de).

Le Maître (Catherine Agnès), fille de la précédente, dite Mlle de Séricourt, épouse de M. de Bosroger, et belle-sœur de du Fossé. — Elle accompagne ce dernier dans son voyage à Chaudrey et à Théméricourt, I, *Avertissement*, III. — Elle l'engage à composer ses *Mémoires*, I, IV. — III, 35. — Sa parenté avec la famille Arnauld, III, 115. — Projet de la marier avec Augustin Thomas conçu par une religieuse de P. R., III, 114-115. — Motifs de son hésitation pour ce mariage, III, 120-121. — Sa célébration à Saint-Séverin par Arnauld, et son allocution, III, 121-127. — Se complaît dans ce mariage; Arnauld est le parrain de son premier enfant, III, 128. — Elle perd son père, III, 148. — III, 153, 257, 266. — Est l'objet de la froideur de la Mère Angélique de St Jean pour une infraction à la règle, III, 269. — Revient du Fossé à Paris, après la mort de Mme du Fossé, III, 286. Se joint à son mari pour retenir l'auteur auprès d'eux, III, 287. — Le feu prend à son lit, III, 290-291. — Entretien avec un jeune Religionnaire aux Nouveaux-Convertis, à Paris, III, 311-312. — III, 320, 332. — Accompagne sa famille dans un voyage sur les bords de la Loire, en Bretagne et en Normandie, IV, 1-131. — Désire voir son oncle, l'évêque d'Angers, IV, 2. — IV, 3, 4. — Trompée par les Blaisois dans un échange de montres, IV, 16. — IV, 34. — S'introduit chez les Bénédictins de Fontevrault; incident qui en résulte, IV, 35-36. — IV, 39. — Est autorisée, par son oncle, Henri Arnauld, évêque d'Angers, à visiter tous les monastères de Religieuses dans cette ville; se rend à la Visitation, aux Ursulines, à l'Hôtel-Dieu et à l'abbaye du Ronceray, IV, 47-50. — Remarque obligeante faite au poste gardant la porte de Saint-Malo, IV, 66. — Un capucin lui refuse l'entrée du jardin de ces Religieux à Avranches; grande discussion avec lui à ce sujet, IV, 89-90. — Contemple la mer près de Saint-Pair, IV, 93. — Ne peut entrer dans l'Abbaye de la Trappe; ennui qu'elle en ressent; attentions de l'abbé de Rancé; on lui dit la messe dans une chapelle à la porte de l'Abbaye, IV, 110-111. — Accident arrivé à son fils, pendant son séjour à Evreux; elle le fait traiter par une rebailleuse du pays, dont elle saisit les procédés, IV, 125-126. — IV, 132. — Visites à Mlle de Vertus et à M. Arnauld, IV, 138. — IV, 138. — IV, 171. — Accompagne du Fossé dans une visite faite, à Forges, à la comtesse de Gramont, IV, 236-237. — Reçoit une lettre où du Fossé fait la description de la douche aux Eaux de Bourbon, IV, 240-242. — Nouvelle lettre sur les événements postérieurs, IV, 242-244. — Accompagne du Fossé dans une consultation du curé de Bouelle, IV, 249. — De même chez le curé du Chaudrey, IV, 248-249. — Visite avec du Fossé Mme de Théméricourt, IV, 251-254. — Son récit incomplet de la mise de du Fossé à la Bastille est rectifié par un abrégé écrit de du Fossé, IV, 253. — La facilité qu'il y apporte engage sa belle-sœur à lui conseiller d'écrire ses *Mémoires*; il avait la même pensée, IV, 253-254.

Le Maître de Valmont, frère des précédents. — solitaire de P. R., I, 134.

Le Mans, III, 36.

Le Mettayer ou **Le Metayer** (Martin), curé de Saint-Thomas d'Evreux. — Grand ami de du Fossé, est visité par lui, IV, 115. — Son éloge; est persécuté par son évêque à cause de M. Arnauld; est exclu des assemblées des ecclésiastiques; poursuivi jusqu'à Rome; le Pape le fait observer; il subit un interrogatoire; quitte Rome, IV, 116-118. — Est exilé au

Havre'; le curé de la paroisse a mission de le surveiller; sa visite, IV, 118-120. — Envoyé en exil à Vire; bien traité par le lieutenant général, IV, 120-122. — Comment il rentre en grâce, IV, 122-124. — Est nommé curé de Saint-Thomas d'Evreux, IV, 123. — Reçoit du Fossé et sa famille; son éloge, IV, 124. — IV, 129.

Le Nain (Jean), seigneur de Beaumont, maître des Requêtes, père de M. de Tillemont. — Son éloge, I, 251. — II, 49, 258, 259. — III, 81.—IV, 258.

Le Nain de Tillemont. *Voy.* Tillemont (de).

Le Pelletier des Touches. *Voy* Des Touches.

Le Prince (Guillaume Masure, dit), vacher de Forges. — Accusé d'avoir jeté un sort sur les bestiaux de Ménager, sieur de Belleville, au Fossé; mis par lui à la question; étranges détails, IV, 143-144. — Sa femme tente, sans succès, d'incendier la maison du sieur de Belleville, IV, 145-146. — Incendie de la ferme de la Seigneurie, appartenant à du Fossé, 146-148. — Est arrêtée, à la requête de quelques habitants, IV, 149. — On la renvoie des fins de la plainte, IV, 151.

Le Roi de la Poterie, prêtre. — Il envoie une relique de la Sainte-Epine aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris, II, 84. — Reçoit une lettre de la Mère Agnès de Saint-Paul, II, 85-86. — Sa réponse, II, 86-87. — II, 89.—Donne à P. R. la Sainte-Epine reportée dans sa chapelle, où elle n'opère plus, II, 90. — Sa lettre à la Mère Agnès sur ce sujet, II, 90-91. — Une de ses nièces guérie par la Sainte-Epine, II, 93.

Le Roy (Guillaume), abbé de Haute Fontaine. — Il visite du Fossé aux Troux, II, 59.

Le Sesne de Bourdun (La Famille), IV, 252.

Le Sesne de Théméricourt (Mme). — *Avertissement*, I, III. — Est visitée par du Fossé et Mme de Bosroger, sa belle-sœur, IV, 251-254. — Bien considérée de Mme de Longueville; son éloge; détails sur sa famille; sa piété; ses relations avec Mr de Saci et avec la famille du Fossé, IV, 252-253. — Reçoit du Fossé et sa belle-sœur, Mme de Bosroger; comment une conversation chez cette dame devient l'occasion des présents *Mémoires*, IV, 253.

Le Tellier (Michel), maître des Requêtes. — Il informe des désordres arrivés à Rouen, I, 19. — Logé chez Du Fossé, père de l'auteur, il devient l'ami de la famille, I, 20. — Fait retenir la paie des officiers qui avaient logé au Fossé sans ordre, I, 21. — Devenu Ministre d'Etat, il protége les du Fossé, II, 270. — II, 278, 289, 290. — Reçoit une lettre de Mme du Fossé, II, 291. — S'entretient avec le valet de chambre Alleaume, porteur de la lettre; le temps lui manque pour la lire; la permission est accordée au valet de chambre d'être réuni à ses maîtres, dans la Bastille, II, 292. — Lit la lettre et fait expédier l'ordre d'élargissement, II, 293. — III, 5.—Sa réponse au remercîment de du Fossé, III, 6. — III, 7. — Son admiration pour un passage de la *Nouvelle Défense de la traduction du Nouveau-Testament*, par Arnauld, III, 159.

Le Tellier (François Michel), marquis de Louvois. — Condisciple de Le Tourneux, au collége de Clermont, III, 86. — Veut raser les fortifications de La Fère, par jalousie contre Colbert, III, 251. — Sa mort, III, 332, 334. — Arnauld lui écrit une lettre pour expliquer sa retraite hors de France, IV, 198.

Le Tellier (Camille), abbé de Louvois, est nommé abbé de Bourgueil, IV, 28.

Le Tourneux (Nicolas), prêtre, né à Rouen. — Détails biographiques, III, 85-103. — Sa naissance; précocité de son esprit, III, 85. — Sermons enfantins; du Fossé père pourvoit à ses études; est placé chez les Jésuites de Paris; ses succès au collége, où il est condisciple de Louvois, III, 86. — Fait sa philosophie aux Grassins; suit un ecclésiastique en Touraine; retourne à Rouen; entre dans les ordres; devient vicaire de Saint-Etienne-des-Tonneliers, l'une des paroisses de Rouen, III, 87. — Ses

succès oratoires dans cette paroisse et dans Rouen; caractère de son éloquence, III, 88. - Un de ses sermons à Saint-Vivien, paroisse de Rouen, III, 89-90. — Liaison plus intime avec du Fossé; confidence du projet de quitter Rouen pour Paris, III, 90. — Loge dans sa maison; fait la connaissance de MM. Arnauld et de Saci; s'ouvre à eux de ses motifs pour quitter Rouen, III, 91. — Etudie les Pères de l'Eglise avec du Fossé; publie son premier ouvrage : *La Semaine Sainte*, III, 92. — Assiste l'auteur pendant une maladie, III, 93. — Ses succès comme chapelain du collége des Grassins, III, 94, — M. Le Vayer lui offre sa maison; ses travaux et ses ouvrages, *la Vie de Jésus-Christ* et l'*Année chrétienne*, III, 95. — Prêche un carême à Saint-Benoît, paroisse de Paris, III, 96. — Grand succès de sa prédication; caractère de son éloquence; opposé à celle de son prix à l'Académie; III, 97. — Il improvisait, III, 98. — Un exemple de ce genre, III, 98-100. — Touchants adieux à ses auditeurs; citation, III, 100-101. — La charité inspirait son éloquence, III, 102. — Les jaloux le dénoncent à l'archevêque; il se justifie aisément, III, 103. — Devient le directeur de Mme du Fossé mère, III, 108. — Son éloge comme directeur, III, 108-110. — Dispose Mme du Fossé mère à accepter une belle fille, III, 118. — Visité par du Fossé à son prieuré de Villers; vie austère qu'il y menait; sages conseils donnés à du Fossé, pour l'*Explication des Livres Saints*, III, 273-275. — Confesse, au Fossé, Mme du Fossé, atteinte de sa dernière maladie, III, 277. — Consulté par du Fossé sur le projet de se séparer de son frère, il l'engage à rester avec lui, III, 287. — Comment du Fossé apprend sa mort subite, arrivée à Paris, dans l'Hôtel des Ursins, III, 300-301. — Il y était venu pour se justifier de fausses imputations auprès de l'archevêque de Paris; ses raisons sont acceptées; il meurt avant la seconde conférence, III, 301-302. — Ses ennemis le poursuivent après sa mort; ordonnance de l'Official contre sa *Traduction du Bréviaire romain*; l'archevêque permet de vendre le livre; réflexions sur la justice de Dieu. III, 302-303. — IV, 175.

Les Troux, village (Seine-et-Oise). — M. de Bagnols y achète un château; il y fait élever ses enfants, I, 232; sert de refuge aux élèves de l'école de Sevran supprimée, I, 260. — II, 48, 49. — Eglise paroissiale, II, 50. — II, 65, 113, 118. — Du Fossé quitte cette résidence, II, 119.

Le Vayer de Boutigny (Roland), jurisconsulte, maître des Requêtes. — Charmé de l'éloquence de Le Tourneux, il lui fait quitter le collége des Grassins, et lui offre sa maison pour y travailler, III, 93. — Il le fait prêcher à Saint-Benoît, paroisse de Paris, III, 94.

Lettres apologétiques d'Arnauld. — Elles font de Pavillon, évêque d'Alet, un partisan d'Arnauld, IV, 192.

Levée (La) de la Loire, IV, 29, 30.

Liancourt (Roger du Plessis, duc ou plutôt marquis de). — Son affaire avec un prêtre de Saint-Sulpice, I, 265-267. — Reproches qui lui sont faits, I, 266. — Refus d'absolution; s'adresse au prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui lui donne l'absolution, I, 267.

Ligny (Dominique II, de) évêque de Meaux, II, 175.

Ligny (La Mère Madeleine de Sainte-Agnès de), abbesse de P. R., sœur du précédent. — Elle jure la profession de foi du concile de Trente, II, 172. — M. de Péréfixe la traite avec dureté, II, 175. — II, 181, 182.

Ligue (La). — I, 6, 7. — IV, 16.

Liesse, bourg (Aisne). — N'était pas autrefois une paroisse, mais dépendait de Marchais, III, 249.

Lille. — La plus belle et la plus peuplée des villes de la Flandre; l'Hôtel-de-Ville; la Bourse; les attelages de chiens; collégiales; église des Jacobins; la citadelle; le réduit; la place d'armes; l'arsenal, III, 187-189. — III, 190.

Lionne ou **Lyonne** (Hugues de), ambassadeur et ministre d'Etat. — III, 59, 333

Lipse. *Voy.* **Juste-Lipse.**
Lisieux, I, 288.
Livres Saints. Voy. *Ecriture Sainte.*
Livry (Forêt de). — Il y avait un ermite; aventure arrivée à l'auteur et à ses compagnons de voyage, I, 258.
Lizes (Les), dans les grèves du Mont-Saint-Michel, IV, 86-87.
Loches (Indre-et-Loire). — I, 300. — Son château, I, 301.
Loire (La). — I, 109, 299. — Navigation sur la Loire, III, 23. — Comment, à défaut de bac, s'en faisait le passage pour les carrosses, IV, 30-31.
Longchamps (Abbaye de), près Paris, II, 43.
Longueville (Henri d'Orléans, duc de). — Son arrestation, I, 217.
Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de). — Place M. Dirois comme curé de Bracquetuit, I, 150. — Sa grande liaison avec M. de Bernières, le Maître des Requêtes; le charge de visiter les paroisses de sa dépendance, II, 103. — Sa confiance en M. Singlin, qui la visitait dans son Hôtel, II, 151. — Amie de Mme du Fossé mère, III, 105. — Sa protection soutient P. R. contre ses ennemis, III, 130-131. — Bâtit l'Hôtel de Longueville à P. R. des Champs, pour y faire des retraites, III, 131. — Détails sur sa dernière maladie, III, 132-140. — Sa mort est le signal d'une nouvelle persécution contre P. R., III, 141. — III, 324. — L'abbé de Lalane, architecte de son Hôtel, à P. R. des Champs, IV, 5. — IV, 138. — Sa considération pour Mme de Théméricourt, IV, 252.
Longueville (Hôtel de), rue Saint-Thomas-du-Louvre. — II, 151. M. de Saci s'y rend, II, 251.
Longueville (Hôtel de), bâti par cette princesse, à P. R. des Champs, III, 131.
Longueville (Hôtel de), près des Carmélites, au Faubourg Saint-Jacques. — III, 132, 133, 135, 138.
Loo (Dom), Bénédictin, prieur de Saint-Germain-des-Prés, supérieur de Port-Royal de Paris. — Est nommé commissaire dans un litige entre P. R. des Champs et P. R. de Paris; satisfait de sa visite à P. R. des Champs, IV, 226. — Trouve suffisant le revenu de P. R. de Paris, IV, 227.
Lorraine (La). — Les habitants secourus par M. de Bernières, I, 234.
Lorraine (Le chevalier de). — Philippe de Lorraine-Armagnac, abbé de S.-Jean-des-Vignes, de S.-Benoit-sur-Loire, de Tirois, etc., I, 256.
Loth, neveu d'Abraham, I, 87.
Loudun (Vienne), IV, 252.
Louis VI, roi de France, II, 121.
Louis IX. *Voy.* **Saint-Louis.**
Louis XI, habite le château de Plessis-lès-Tours; y fait venir Saint-François-de-Paule; différence entr'eux après leur mort, IV, 26.
Louis XIII. — Ordonne de raser Pontorson, qui appartenait au comte de Montgommery, I, 14, 15. — Envoie Gassion à Rouen pour la répression d'une révolte; interdit le Parlement de Normandie, I, 19. — Lui donne l'ordre de se rendre à la suite de la Cour, I, 20. — Reçoit la demande de faire sortir de prison l'abbé de Saint-Cyran, I, 34. — Célébration de ses funérailles à Rouen, I, 54. — I, 121, 122, 129. — Voit changer, au Louvre, des balles de mousquet en or fin, à l'aide de la poudre d'un nommé Du Bois, I, 196. — Baptise un homme de sa vénerie du sobriquet de comte de Roussy, II, 55. — II, 56. — III, 65, 173. — Conseil de Richelieu de composer sa Maison avec la Noblesse pauvre, IV, 21-22. — IV, 73.
Louis XIV. — I, 129, 179, 199, 217, 227. — A force d'obsessions donne l'ordre de faire sortir les Solitaires de P. R. des Champs, I, 242. — I, 270. — II, 13, 43, 48. — Son entrée dans Paris, après son mariage, II, 51-53. — II, 57, 58. — Ordonne de renvoyer les Pensionnaires de P. R., II, 63. — II, 78, 97, 110, 118. — La *Vie de Saint-Thomas de Cantorbéry* lui est dédiée, II, 120. — Précautions prises à ce sujet, II, 121. — II, 183, 184, 186, 241. — Regrets donnés à sa mère, II, 243. — Prête l'oreille aux accusations contre M. de Saci et du Fossé, II, 246. — On lui propose l'in-

vestissement de leur maison, II, 247. — II, 249, 254, 266, 267.— Loue l'esprit de M. de Saci dans son interrogatoire, II, 268. — II, 269, 277, 278, 282, 284, 287, 290, 291, 292, 293, 296, 297. — III, 2, 5, 6, 47. — Impose silence aux adversaires de la Paix de l'Eglise, III, 51. — Sa réponse à l'archevêque de Paris en faveur des Religieuses de P. R., III, 55. — Fait bon accueil à Arnauld, III, 59. — III, 60, 63. — Divise les deux maisons de P. R., III, 64. — Confirme la Paix de l'Eglise par un arrêt du Conseil, III, 67. — Défend les noms odieux en usage, III, 68. — Prend le parti de poursuivre P. R., pour étouffer le Jansénisme, III, 142. — Défense d'y recevoir des professes ; ordre de renvoyer les jeunes pensionnaires, III, 142-143. — III, 153. — Indisposé contre Arnauld, III, 154. — Lui défend de tenir des assemblées chez lui, III, 155. — III, 156, 157, 158, 186, 191, 197, 214, 223 — Grands travaux et fortifications à Dunkerque, III, 224-226. — III, 231. — Grands travaux à Valenciennes ; son éloge, III, 237-238. — Change, sur les remontrances de Condé et de Vauban, les ordres donnés par Louvois, pour le rasement des fortifications de la Fère et les fait augmenter, III, 252. — III, 270, 272, 307. — Un Anglais se propose de lui faire part de découvertes, III, 315. — III, 332. — M. de Pomponne rentre en grâce auprès de lui, III, 332-335. — III, 344, 345. Doute de l'accusation de trahison portée contre les chanoines de Beauvais ; ordonne d'envoyer un agent habile pour les surveiller, III, 346-347. — Fait arrêter l'imposteur, qui est condamné à mort ; il ne veut pas faire grâce, malgré les prières des chanoines incriminés, III, 349. — Vœux pour que Dieu l'éclaire sur l'innocence d'Arnauld, III, 350. — Son portrait au château de Vaux, IV, 3. — Abus fait de son nom pour l'exil de l'abbé Bouchu ; sa surprise d'être remercié pour la cessation de cet exil, IV, 11. — Recommandé aux prières de Madeleine Gautron, prieure de la Fidélité, à Saumur, IV, 39. — IV, 42, 47. — Fait enfermer la duchesse de La Force au château d'Angers pour cause de religion, IV, 54. — Fait élever ses enfants, IV, 55. — Fait enfermer un gazetier de Hollande au Mont-Saint-Michel, IV, 83. — IV, 122, 123, 134, 166, 167, 197, 198, 204. — Ses motifs pour nommer M. de Noailles, archevêque de Paris, IV, 204. — Repousse les attaques contre ce prélat, IV, 205. — Mot du roi sur le choix des évêques, IV, 207. — Est trompé par l'archevêque Harlay dans l'affaire de l'élection du général de l'Oratoire, IV, 211 212. — IV, 213, 214. — Harlay fait révoquer la grâce accordée par le roi au P. Du Breuil, IV, 215. — On lui montre une lettre de ce dernier, IV, 216. — Tentatives auprès de lui pour un nouveau partage des biens entre les deux monastères de P. R., IV, 224-225. — Eclairé sur la vérité, il repousse la demande de l'abbesse de P. R. de Paris ; vœu pour que le Roi connaisse la vérité sur d'autres points, IV, 227.

Louvois (Marquis de). *Voy.* Le Tellier (François-Michel).

Louvois (Abbé de). *Voy.* Le Tellier (Camille).

Louvre (Le). — I, 196. — Le Palais du gouverneur des Pays-Bas espagnols, à Bruxelles, lui est comparé, III, 197.

Luçay (Abbé de), ou plutôt Lucé (Louis-Henri de Bourbon, de Soissons ?). — Ses motifs pour étudier la médecine, III, 39-40, 41. — Le prince de Condé s'adresse à lui dans la dernière maladie de la duchesse de Longueville, III, 132. — Sollicité par du Fossé, il refuse de se rendre près de la malade ; motifs de sa conduite, III, 133-135. — III, 136. — Visite Mme du Fossé pendant sa dernière maladie, III, 279. — Guérit du Fossé d'un mal de jambe rebelle à tous les remèdes ; éloge de son raisonnement médical, III, 339-342. — Du Fossé emploie encore ses remèdes pour sa paralysie de langue, IV, 235. — IV, 245.

Luther, I, 273.

Luxembourg (Le duché de), III, 324.
Luxembourg (Ville de), I, 263.
Luxembourg (Le), palais et jardin, à Paris, I, 178. — Le Parc du Palais des Gouvernements des Pays-Bas, à Bruxelles, lui est comparé, III. 197. — III, 208, 234.
Luynes (Louis-Charles-d'Albert, duc de), fils de Charles, connétable, et de Marie de Rohan. — I, 189. — Se retire près de P. R. des Champs, I, 217. — Fait construire le château de Vaumurier; y reçoit les Solitaires, pendant la seconde guerre de la Fronde; grands travaux pour protéger l'Abbaye, I, 218. — Précautions militaires contre les coureurs, I, 219, 220. — Fait donner des rafraîchissements au colonel du régiment d'Apremont, I, 224. — Les Solitaires quittent son château, I, 239. — Reçoit l'italien Brunetti à Vaumurier, II, 35. — II, 134.
Luynes (Duchesse de). *Voy.* **Séguier** (Marie-Louise).
Luzanci (Arnauld de), fils d'Arnaul d'Andilly). — Page du cardinal de Richelieu; lieutenant-colonel de son régiment, I, 134. — Informe du Fossé de coups mystérieux entendus à P. R. et annonçant la mort de M. Le Maître, II, 25. — Expulsé de P. R., se retire à Pomponne, III, 145. — III, 260. — Informe la famille du Fossé de la mort de M. de Saci, III, 263.
Lyon. — I, 9, 231. — II, 2, 48.
Lys (Abbaye du) (Seine-et-Marne). — Son église, IV, 4.
Lys (La rivière de la), III, 187, 209.

M

Macchabées (Les). — Citation, II, 135.
Magny-Lessart, paroisse de P. R. des Champs, I, 151. — Reçoit quelques élèves des Petites-Écoles de Paris, I, 198.
Maignart de Bernières, président au Parlement de Normandie, I, 137.
Maignart de Bernières (Mme), Françoise Puchot, veuve du précédent, parente du père de l'auteur. — Elle possédait la paroisse de Rouville, au Pays de Caux, I, 137. — Est servie par du Fossé père dans ses démêlés de famille, II, 237.
Maignart de Bernières (Charles), conseiller au Parlement de Paris et Maître des Requêtes, fils des précédents, I, 138. — Sauve Pantiot, domestique de P. R. pendant la première guerre de la Fronde, I, 187. — Emmène à Paris, pendant la seconde guerre de la Fronde, les Religieuses de P. R. des Champs, I, 217. — Agrandit l'établissement de Paris; son extrême charité, I. 233. — Ses bonnes œuvres; son dévoûment à P. R.; secourt les plus pauvres religieuses; une de ses filles se fait religieuse à P. R.; joie qu'il en ressent, I, 234. — I, 248. — Achat d'une maison, au Chesnay, I, 260. — Loge l'auteur, à Paris; son amitié pour lui, I, 294. — I, 296. — Lie l'auteur avec M. d'Avissonne, II, 45. — Son exil; sa mort; sa charité. II, 102. — Sa maison est le rendez-vous de docteurs de Sorbonne pendant l'affaire d'Arnauld, II, 102. — Ils le tiennent au courant de cette affaire, II, 103. — Sa liaison avec la duchesse de Longueville; visite les paroisses de sa dépendance; soin qu'il y apporte, II, 103. — Son union avec Charles II, roi d'Angleterre; loge à Paris avec l'un des cousins de ce prince, II, 104. — Envoie à ce prince, en Flandre, les écrits favorables à P. R.; était chargé d'élever le duc de Monmouth, fils naturel de ce prince; est traité de cabaliste, II, 105. — Exilé à Issoudun, est obligé d'emprunter à l'un de ses amis; il emmène ses deux fils, II, 106. — Chagrin qu'il éprouve d'être mal jugé par ses parents; lettre à ce sujet, II, 107-108. — Ses aumônes à Issoudun le font bientôt connaître; ses afflictions, II, 109. — Il perd son frère, M. de la Vaupalière, II, 109-110. — Sa famille obtient son rappel; est

visité par M. Guillebert, II, 110. — Sa mort; M. du Fossé père lui rend les derniers devoirs; est inhumé chez les Capucins de Rouen, II, 111. — Réflexions sur les morts dans cette famille, II, 111-112, 113. — II, 237.

MAIGNART DE LA RIVIÈRE (Jacques), fils aîné des précédents. — Sa mort à P. R. des Champs, II, 102.

MAIGNART DE BERNIÈRES (Mlle). — Se fait religieuse à Port-Royal, sous le nom de sœur Françoise de Sainte-Thérèse de Bernières; joie qu'en ressent son père, I, 234. — II, 102.

MAIGNART DE BERNIÈRES (Charles), sieur de la Vaupalière, capitaine aux gardes françaises. — I, 248, 249. — Est tué à la guerre, II, 109-110. — L'argent de sa charge n'est pas rendu, II, 110.

MAIGNART (Charles-Etienne), sieur de la Vaupalière, Conseiller aux Parlements de Rouen et de Paris, II, 106.

MAIGNART (Philippe), sieur de Hauville, Procureur général au Parlement de Rouen. — Compliment qu'il fait à du Fossé après la mort de son père; services rendus par ce dernier dans ses affaires de famille, II, 237.

MAIGNART (Charles-Louis), sieur de Beautot, Procureur général au Parlement de Rouen, II, 106.

MAIGNART DE BERNIÈRES (Jacques), chevalier de Malte, II, 112.

MAIGNART (Le Père) de l'Oratoire, curé de Sainte-Croix Saint-Ouen, à Rouen. — Il était de la famille de Bernières; sa liaison très étroite avec le père de l'auteur, I, 39.— Quitte Rouen, à l'insu de ce dernier, pour visiter l'abbé de Saint-Cyran; son éloquence le touche, I, 40. — Il se démet de sa cure pour se réfugier dans la retraite, I, 41 — Du Fossé père court le chercher à Paris, et le réclame à l'abbé de Saint-Cyran, I, 42. — I, 44, 45.

MAILLY (La Maison de). — Son intervention dans l'affaire du comte d'Assigny, leur parent, III, 295.

MAISNE ou MAINE, secrétaire de l'Abbé de Rancé, à La Trappe.— Il sert d'intermédiaire entre l'abbé et du Fossé, IV, 104. — Objections à la demande d'assister aux Matines, IV, 105.

MAISON-DIEU de Vernon. — Une de ses religieuses guérie par la Sainte-Epine, II, 90-91.

MALHERBE (François de), le poète. — Citation, II, 243-244. — Quatre vers de lui donnés en leçon par du Fossé à Mlle Déry, IV, 97, 98.

MALIN (La Sœur), espèce de Béate, qui conduisait les Filles dévotes de Ham. — Sa réputation; la marquise de Riberpré en faisait grand cas; elle la fait venir; ses ruses sont découvertes; un écrit de Nicole les constate, III, 253-254.

MALINES (Belgique). — III, 195, 198. — Ses rues, ses places; description de l'église de Saint-Rombaud; pompe funèbre d'un chanoine; rôle des armoiries; beauté de la tour de cette église; ses cloches; ses deux Béguinages, le grand et le petit; le grand est supérieur à celui de Bruxelles, leur habit, leur chapeau; les Béguines font de la dentelle. Le val de Lys, église des Religieuses de Saint-Norbert; description; les pilastres, le chœur en forme de tribune; sculptures en bois représentant les principales circonstances des Vies de Jésus-Christ et de saint Norbert; tableau de la conversion de ce saint; Collégiale dédiée à la Sainte-Vierge, à saint Blaise et au Bon Larron. Son Parlement. Promenade des remparts, III, 199-102.

MALLET (Charles), chanoine de Rouen, réfuté par Arnauld, III, 160.

MALLEVAUT (Jean), évêque d'Aulon. — Son étonnement en voyant la mine chétive d'Arnauld, II, 14. — Est reçu aux Troux par du Fossé et ses amis, II, 59.

MALOUINS (Les). — Leurs armements en course; leur bravoure; leurs prises, IV, 70.

MALTE (Ile de), I, 317.

MANANT (Jean), curé du Fossé, au Pays de Bray, I, 137.

MANGUELEN, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais,

accompagne l'évêque de Bazas dans son diocèse, I, 127.

Mantes (Seine-et-Oise), III, 292.

Marais (Les), jardins potagers à Paris, IV, 73.

Maraudeurs de l'armée française au Fossé. — Leurs pillages; leur brutalité envers le curé; ils enrôlent de force un valet de ferme, IV, 155-157. — Autre affaire de maraudeurs du Régiment des Gardes. — Pillage; intervention de du Fossé; menaces de mort; ils sont reconduits hors de la paroisse, IV, 158-161. — Troisième affaire de maraudage où figurent des soldats du Régiment du Roi, IV, 162-168. — Pillage des maisons; le tocsin; fureur des soldats; intervention du curé et du vicaire; le curé parlemente et apaise momentanément le tumulte, IV, 162-164, — Furieux de se voir suivis par les habitants, ils tirent sur eux; un fermier de du Fossé est blessé; les habitants ripostent; il y a mort d'homme, IV, 164-165. — Refus des officiers de justice d'en connaître, IV, 165. — Information du subdélégué de l'Intendant. IV, 166. — Le blessé est mis dans les prisons de Neufchâtel, IV. 166. — Informations; menaces du capitaine, IV, 166-167. — Le ministre Barbezieux donne tort aux maraudeurs, IV, 168.

Marcel, curé de Saint-Jacques-du-Haut Pas, à Paris. — Il prépare la duchesse de Longueville à la mort. III, 132. — Administre Mme de Boignes, belle-mère de M. de Bosroger, III, 153.

Marcoussis (Seine-et-Oise), I, 217.

Marguerite, religieuse, première abbesse de P. R. des Champs. I, 66.

Marie (Princesse). *Voy.* **Gonzague** (Marie-Louise de).

Marie-Angélique de Saint-Jean (La Mère). *Voy.* **Arnauld** (Mère Marie-Angélique de Saint-Jean).

Marie la Charbonnière, *rebailleuse* d'Evreux. — Elle guérit le fils de Mme de Bosroger, IV, 125-126.

Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. — Son Entrée dans Paris, après son mariage, II, 51-53. — II, 241.

Marly (Seine-et-Oise), IV. 128.

Marly (Mathieu de). — I, 65. — Il n'est pas le vrai fondateur de l'abbaye de P. R. des Champs, I, 66.

Marmoutier. *Voy.* **Saint-Martin** (Abbaye de).

Maroni de Suzarre (Litolfi), évêque de Bazas. — Il fait une retraite à P. R. des Champs; sa piété à l'office, I, 126. — Il se plaît à P. R.; lettre pour l'érection d'un séminaire, I, 127. — Meurt peu de temps après son retour dans son diocèse; regrets qu'il inspire, I, 128.

Mathan (Jean de), sieur de Semilly. — Il vend sa charge de Maître des Comptes, à Rouen, à Augustin Thomas, III, 44.

Mathilde, mère de Mathieu de Marly, fondatrice et bienfaitrice de Port-Royal des Champs, I, 65. — Obtient une abbesse pour ce monastère, I, 66. — S'y fait religieuse, I, 67.

Matignon (Marie-Thomas-Auguste, marquis de), seigneur de Torigni, lieutenant de Roi en Basse-Normandie), IV, 97.

Maubert (Place), à Paris. II, 202. — III, 319.

Maubuisson (Abbaye de). — I, 68. — Sa réforme par la Mère Angélique Arnauld; trente religieuses la suivent à P. R. des Champs, I, 77, 78.

Maupas du Tour (Henri Cauchon de), évêque d'Evreux. — Il persécute M. Le Mettayer, curé de cette ville, IV, 116-117. — IV, 123.

Mayence, III, 296. — IV, 27.

Mazarin (Le Cardinal). — Il fait arrêter les princes, I, 217. — I, 287. — Se sert de M Bartet pour surveiller P. R., I, 290. — Accorde à M. Le Maître la permission de retourner à P. R. des Champs, avec un ami, I, 291. — II, 42. — Richesse de l'équipement de ses mulets, à l'Entrée de Louis XIV dans Paris, après son mariage, II, 53.

Médecin (Le) de Chaudrey (Aube). — T. I, *Avertissement*,

p. III. — Augustin Thomas va le consulter pour son frère du Fossé, IV, 237. — Inefficacité de son remède, IV, 237-238. — Est visité par du Fossé lui-même, IV, 248-249. — IV, 251.

Médicis (Catherine de), I, 68, 101.

Melun, IV, 2, 3.

Mémoires de M. de Pontis. — Du Fossé s'en occupe, II, 5.

Mémoires de Pierre Thomas du Fossé. — Ses motifs pour les écrire. — *Avertissement*, I-VI. — Leur utilité, I, 3. — I, 4, 63, 197, 234, 265. — Veut éviter la Théologie pour s'en tenir aux faits historiques, I, 268. — I, 302. — Se reproche de s'être trop étendu sur l'abbaye de S. Cyran, I, 317. — — II, 38. — Motifs pour lesquels il y met de la variété, II, 135. — II, 297. — Le caractère de l'auteur s'y retrouve, III, 4. — III, 22, 53, 110, 145, 177, 182. — La nécessité de la variété est la justification des récits de voyage dans ses Mémoires, III, 254. — III, 280, 323. — IV, 23, 73, 93, 173, 196, 219, 233, 253. — Un récit incomplet de sa mise à la Bastille, fait par Mme de Bosroger, à Théméricourt, chez la dame du lieu, est rectifié par un Abrégé qu'il écrit avec la plus grande facilité, IV, 253. — Cette circonstance devient l'occasion des Mémoires, d'après le conseil de Mme de Bosroger à du Fossé, qui avait la même pensée, IV, 254. — Ils sont aussitôt commencés au Fossé; interrompus par la maladie, ils sont repris au Fossé et continués à Paris, IV, 254-256. — IV, 256, 26·. — Une toux violente le force d'en interrompre la rédaction, IV, 263. — L'auteur les reprend et les achève, IV, 263-264. — Son dessein a été de n'y choquer personne, IV, 265. — Il les a écrits, sans nommer personne, par esprit de charité, et par amour et habitude de conciliation, IV, 265-266. — L'idée de les écrire lui est venue subitement, IV, 266. — Ils forment un tout indivisible, IV, 267. — Son nom est mis en tête des Mémoires pour leur donner plus d'autorité. IV, 267-268. — Il les termine par une prière à Dieu, et par un vœu pour qu'il éclaire Louis XIV, IV, 269-271.

Memphis, III, 246.

Ménage, sieur de Belleville. — Son affaire avec les prétendus sorciers du Fossé, IV, 143-144. — Prie le curé du Fossé de faire des prières pour détourner un sort, IV, 143. — A recours à un devin pour découvrir les coupables, IV, 143. — Les met à la question et les frappe pour faire lever le sort, IV, 144. — IV, 146, 148. — Fait arrêter la femme, incendiaire de la ferme de du Fossé, IV. 149.

Mercher (ou plutôt **Marchais**), dans le département de l'Aisne. — Liesse en dépendait autrefois, III, 249.

Merci-Dieu (Abbaye de la), au diocèse de Poitiers, II, 32.

Mesme (Jean-Antoine de), comte d'Avaux, ambassadeur en France en Hollande. — Complot des Religionnaires contre sa vie; comment il y échappe, III, 306. — Entrevue avec l'un des conjurés décidé à changer de religion; lui donne des lettres de recommandation; l'aide à repasser en France, III, 307-308.

Messieurs — Employé pour désigner les Solitaires de P. R., III, 3.

Métaux. — Possibilité de les changer en or; essais faits, au Louvre, en présence de Louis XIII et de la Cour, I, 196.

Méthode latine (La) de Lancelot, I, 163.

Méthode grecque (La) de Lancelot, I, 163.

Meynier (Le Père), jésuite. — Il écrit un livre contre les Jansénistes. — *Port-Royal d'intelligence avec Genève*, I, 274. — II, 80.

Milan, II, 96.

Milon-la-Chapelle, village près de P. R. des Champs. — Le capitaine Sauvegrain en était originaire, I, 226.

Milonnais (Les), habitants du village de Milon, près de P. R. des Champs, commandés par le capitaine Sauvegrain, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 226.

Minimes (Ordre des), fondé par

Saint-François-de-Paule, IV, 26.

Miromesnil (De), conseiller d'Etat, I, 13.

Missionnaires (Les) de Caen. — Leur église, IV, 100.

Moines mendiants (Les), appelés en grand nombre pour la condamnation d'Arnauld, I, 271. — I, 285.

Moyse. — II, 283. — IV, 179, 200.

Molé (Mathieu), Premier président du Parlement de Paris. — Il demande à Louis XIV l'élargissement de l'abbé de Saint-Cyran, I, 34.

Molondin (Laurent d'Estavayer de), colonel des Gardes suisses françaises. — Il reçoit l'ordre de préparer la compagnie colonelle pour investir la maison de MM. de Saci et du Fossé, II, 249. — Le motif d'un contre-ordre, II, 250. — Met cent hommes sous les armes, II, 251. — II, 253, 255, 261. — Entend les remarques de du Fossé sur cette descente de justice, II, 264-265. — Reçoit le Lieutenant civil à dîner, II, 268. — Offres de service au départ; réponse de du Fossé, II, 269.

Monmouth (Jacques, duc de), fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre. — Est élevé, en France, par M. de Bernières, maître des Requêtes, II, 105.

Mons (Belgique). — Ses fortifications; les chanoinesses de Sainte-Waudru; leur costume; leur manque de modestie à l'église; leur église; beauté du jubé et des sculptures, III, 191-193.

Monsieur le Prince. — Nom du chef de la Maison de Condé. *Voy* **Condé**.

Monsieur le Duc. *Voy*. **Bourbon** (Louis de), IIIe du nom.

Montargis (Loiret). — Du Fossé y consulte un médecin, IV, 240.

Montauban, I, 118.

Montauban, commissaire à Paris, II, 268.

Montbouy (Loiret). — Prieuré IV, 4-5. — Grand four banal, IV, 6.

Montbrison (De), fils aîné de M. de Guénégaud et élève des Ecoles de P. R. — M. Deschamps (*Voir* ce nom) s'attache à lui, I, 171.

Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). — La forêt, II, 119. — Ruse d'un loup sorti de cette forêt, II, 129-130. — Les sangliers abîment les bleds de la ferme du Petit Port-Royal, II, 138.

Montfort (Simon, comte de). — Il fait une donation de bois pour les constructions d'où devait sortir P. R. des Champs, I, 64, 65.

Montgommery (Gabriel), comte de Lorges. — Sa disgrâce sous Louis XIII; son caractère emporté; il voit raser les fortifications de son château à Pontorson, I, 14, 15, 16. — IV. 73.

Montgommery (Comte de) François? — Mis à la Bastille pour fausse monnaie; son entretien avec Augustin Thomas, II, 281-282.

Montholon (Les de), gardes des sceaux, III, 146.

Montholon (De), mari d'une sœur de Claude de Sainte-Marthe, confesseur de P. R. des Champs, III, 145.

Montmorency (Maison de). — I, 65. 67.

Montmorency (Mathieu de). — I, 65, 66.

Mont-Parnasse (Le), à Paris. — Rendez-vous des écoliers et artisans, au début de la Fronde, I, 178.

Montrouge, près Paris, I, 187.

Mont-Saint-Michel (Le), III, 225. — Pèlerinage fameux, IV, 58. — IV, 66, 72, 74, 76. — La famille du Fossé y fait un pèlerinage, IV, 77-88. — Nécessité d'un guide dans les grèves qui séparent le Mont de la terre ferme; il en faisait partie autrefois, IV, 77-78. — Rivière à traverser; sables mouvants difficiles à franchir avec un carrosse; on reprend haleine sur une petite élévation, IV, 78-79. — La porte de la ville, IV, 79 — Description de la ville, IV, 80. — Description de l'abbaye des Bénédictins, IV, 80-84. — L'abbé en est gouverneur; le Prieur le remplace; artillerie pour défendre la ville et l'abbaye; le corps de l'abbaye admiré par Vauban; l'église; les bâtiments claustraux; la salle de

Saint-Michel ou des chevaliers; reproduction en relief de tout le Mont Saint-Michel. IV, 80-83. — Les oubliettes renfermaient un Gazetier de Hollande, IV. 83. — Câbles et cabestans; fontaine sur le haut du rocher; la Merveille; beauté merveilleuse du panorama, IV, 83-84. — Deux histoires tragiques arrivées dans les grèves, IV, 85-87. — Trente-neuf personnes d'Avranches englouties par la mer, IV, 85-86. — Un Religieux de l'Abbaye englouti dans les *lizes*, IV, 86-87. — IV, 88.

Morant (d'Estreville, trésorier des Finances). — Obtient la confiscation des fossés de Pontorson, I, 15, 16.

Moret (Seine-et-Marne). — Hauteur prodigieuse de la tour du château, IV, 4.

Mortagne (Orne). — Les habitants opprimés sont protégés par Arnauld d'Andilly, I, 130.

Mortalité et Misère (Grande) à Paris, en 1694, IV, 137-138.

Moucby (Mlle de). — Célèbre en Normandie par sa charité; présente du Fossé à M. Bouchard, qui s'occupait de médecine, III. 13.

Moulins pour la fabrication du papier, sur la Sèvre-Nantaise. — Description, III, 27-28.

Mousquetaires (Hôtel des), au faubourg Saint-Antoine, à Paris, III, 294, 295.

Mousquetaires du Roi. — III, 292.— Leur conduite à propos d'un duel entre deux de leurs camarades, III, 294. — Leur liaison est funeste à un jeune parent de du Fossé, III, 297.

Moutons de Pré-Salé, près Avranches. — Une herbe qu'ils broutent près de la mer les rend excellents, IV, 89.

Motteville (Françoise Bertaut, dame de). — II, 101. — Cousine germaine de la Sœur de la Haye, religieuse à P. R. des Champs, III, 114.

Muette (Château de la), au Bois de Boulogne, II, 43.

Muriers nombreux près du Plessis-lès-Tours, pour des Magnaneries, IV, 26.

Musiciens d'Angers. — Beaux motets, III, 35.

N

Nancy, III, 224.

Nantes. — Description de cette ville, III, 23-24. — III, 25, 37. — Les prêtres d'Angers y reçoivent les ordres, quand leur évêque, Henri Arnauld, est devenu aveugle, IV, 44. — IV, 58, 61.

Naples. — Relation d'une peste qui la ravagea, I, 279-282.

Navarre (Château de), près d'Evreux. — IV, 126. — Description, IV, 127-128.

Neercassel (Mgr de), évêque de Castorie et archevêque d'Utrecht, III, 208.

Nemours (Seine-et-Marne), IV, 7.

Nemours (Pierre de), évêque de Paris, accorde une abbesse à P. R. des Champs, I, 66.

Neufchatel-en-Bray (Seine-Inf.). — Un soldat blessé au Fossé y est mis en prison, IV, 166.

Neufchatel-en-Bray (Le Procureur du Roi de), II, 230.

Naufchatel-en-Bray (Le subdélégué de l'Intendant à). — Il informe sur le meurtre d'un soldat du Régiment du Roi, au Fossé; ordre donné d'envoyer les informations en Cour, IV, 166.

Neuve-Saint-Étienne (Rue), à Paris. — La famille du Fossé y demeure, III, 320.

Netz (Nicolas de), évêque d'Orléans. — Proteste contre les calomnies dont M. de Saint-Cyran est l'objet après sa mort, I, 120, 121.

Nevers, IV, 247.

Nicole (Pierre). — Traduit les *Provinciales* en latin, II, 36. — Demeure avec Arnauld, qu'il aide dans ses écrits contre Claude, II, 71. — Son éloge, III, 72. — Du Fossé chargé de leur faire des observations sur leurs ouvrages trop scolastiques, III, 72-74. — Les raisonnements scolastiques de la *Perpétuité de la Foi* viennent sur-

tout de Nicole, III, 74. — Le voisinage en fait l'ami de du Fossé, IV, 207. — Son habileté à saisir les ressorts cachés et à démasquer l'amour-propre, IV, 208. — Sa réponse à une Dame; un retour sur lui-même lui suffisait pour bien connaître le cœur humain, IV, 209. — Sa résignation dans la souffrance; sa mort, IV, 210-211.

NIEUPORT (Belgique). — Le canal de ce nom, III, 213. — Courte description de la ville, III, 223. — Le passage de la rivière défendu par le fort de Kenoque; sa garnison et son gouverneur, III, 227.

NIL (Le), III, 247.

NOAILLES (Maison de), IV, 204.

NOAILLES (Louis Antoine de), archevêque de Paris, plus tard cardinal. — IV, 141. — D'abord évêque de Châlons, qualités qui le font nommer archevêque de Paris, IV, 204. — Vains efforts pour le desservir auprès du roi; son éloge, IV, 205-206. — IV, 221, 223. — Sa visite à P. R. des Champs; dit la vérité à Louis XIV, IV, 228-229.

NOBLESSE (La). — L'auteur blâme son orgueil et sa fierté à l'égard des paysans, III, 11.

NOGENT-LE-ROTROU (Eure-et-Loir), III, 37-38.

NOINTEL (Charles François Olliez, marquis de), ambassadeur de France à Constantinople. — Aide Arnauld pour obtenir des attestations des chefs de l'Eglise d'Orient, III, 77.

NONVILLE (Seine-et-Marne), IV, 6-7.

NORMANDIE. — I, 6, 135, 215, 217. — Du Fossé reçoit l'ordre de s'y retirer, II, 294. — III, 3, 43, 225. — IV, 58, 100, 167, 223.

NORMANDS. — L'auteur repousse le reproche de mauvaise foi, en rapprochant leur conduite de celle des Parisiens, II, 233-234. — II, 238, 243.

NOTRE-DAME D'AMIENS (L'église de). — III, 173-175. — III, 176, 177.

NOTRE-DAME DES ARDILLIERS, à Saumur. — Pèlerinage fameux, IV, 37.

NOTRE-DAME-DE-GRACE. — Chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Cambrai; ses richesses, III, 239-240.

NOTRE-DAME DE HAL, III, 193-195.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE (Eglise de), dép. de l'Aisne. — Pèlerinage fameux; son origine et sa légende; doutes sur quelques circonstances mais non sur le fond même du miracle; autres faits à l'appui; sages réserves sur les miracles. Son église administrée par les chanoines de la cathédrale de Laon; le Trésorier supérieur d'une communauté de prêtres; leurs fonctions; le bourg dépendait autrefois de Marchais; les offrandes sont pour les chanoines de Laon; dons faits par des membres de la famille royale. Description de l'Eglise, contre-table, autel, jubé, voûte, très-beau soleil, etc. Fontaine où furent transportés les personnages de la légende; chapelle champêtre, III, 246-251.

NOTRE-DAME DE LORETTE, III, 212.

NOTRE-DAME-DES-MARTYRS. *Voy.* SAINT-ACHEUL (Abbaye de).

NOTRE-DAME DE PARIS (Eglise de). — II, 54, 104. — Son bourdon comparé à celui de Saint-Rombaud de Malines, III, 200. — III, 205. — IV, 137.

NOTRE-DAME DE ROUEN (Eglise de), I, 54.

NOTRE-DAME (Abbaye de), à Valenciennes, occupée par les Bénédictins, III, 237.

NOUET (Le Père), jésuite. — Ses sermons contre le livre *De la Fréquente Communion*, I, 107.

NOUVEAUX CONVERTIS (Maison et église des), rue de Seine, à Paris, III, 305, 309, 311, 316, 318.

NOUVEAUX CONVERTIS DE BRETAGNE. — Complot prêté à M. de Bridieu pour les faire révolter, III, 345.

NOUVEAU-MONDE, I, 102.

Nouveau Testament (Le), traduit sur la Vulgate, ou *Le Nouveau Testament de Mons*, III, 160. — IV, 213.

Nouveau Testament (Les Explications du), par du Fossé, IV, 234-235.

Nouvelle Défense de la Traduction du Nouveau Testament, par

Arnauld. — Citation d'un passage, III, 160-164. — IV, 213.
Noyers, en Bourgogne, II, 93.
Noyers (François Sublet, seigneur de), secrétaire d'Etat, I, 129.
Noyzet (Du), abbé. — Il surveille Gentien Thomas, père de l'auteur, pendant son séjour en Italie; nommé vice-légat du Pape à Avignon, I, 11. — Confie plus tard à du Fossé père la nomination de nombreux bénéfices de l'Abbaye d'Aumale, I, 39.

O

Odon. *Voy.* **Sully.**
Oger, précepteur de MM. de Saci et Arnauld, I, 203.
Ollone. *Voy.* **Aulon.**
Olloue (Evêque d'). *Voy.* **Mallevaut.**
Onésime. — I, 93.
Or potable de Cornaro. — III, 136 — Détails sur sa composition et sur son efficacité, III, 137-138. — Tentative inutile du chancelier Séguier pour en obtenir le secret de Cornaro, III, 138. — On en donne à la duchesse de Longueville, qui s'en trouve bien, III, 139. — Donné à Catherine Thomas, à l'article de la mort, III, 169.
Orange (Guillaume-Henri de Nassau, prince d'). — Un Religionnaire est enseigne dans le régiment du prince d'Orange, III, 305.
Oratoire (Maison de l'), à Paris, IV, 212.
Oratoire (L') ou **Oratoriens.** — Don de M. Le Pelletier des Touches en leur faveur, I, 115. — I, 175. — II, 167. — Leurs priviléges dans Sainte-Gudule, à Bruxelles, III, 195. — Ils éclairent un jeune Religionnaire réfugié en Hollande, III, 306. — IV, 211.
Oratoire (Pères de l'), à Caen. — Ils y sont mal logés; bon accueil à la famille du Fossé, IV, 101.
Ordre (L') **de Saint-Michel.** — Les chevaliers en étaient faits au Mont-Saint-Michel, IV, 82.
Ordres Mendiants. — Ils sont pour la condamnation d'Arnauld en Sorbonne, IV, 190.
Orient (Marchands d'), III, 208.
Origène, docteur de l'Eglise. — Du Fossé fait son Histoire, II, 275. — La lecture de ses ouvrages le disculpe, aux yeux de du Fossé, des reproches qu'on lui adresse, II, 226.
Orléans. — I, 94, 95, 169, 192, 298, 299, 313. — La famille du Fossé y est rançonnée, II, 222. — II, 223. — III, 23. — IV, 9. — Charmants abords par le Nord-Est. — IV, 10, 11, 12, 14, 27.
Orléans (La forêt d'), II, 222.
Orléans (Gaston, duc d'), frère de Louis XIII. — Richelieu songe à se servir de la plume de l'abbé de Saint-Cyran, pour faire rompre son mariage secret avec Marguerite de Lorraine, I, 23. — I, 129. — Rappelle M. de Chavigny à Paris, I, 236. — Dons faits à Notre-Dame-de-Liesse, III, 249. — Son séjour à Blois, IV, 16.
Ormesson (Antoine-François de Paule Lefèvre d'), intendant de la généralité de Rouen. — Refuse de connaître d'une affaire de maraudage au Fossé; donne ordre à son subdélégué de Neufchâtel d'envoyer les informations à la Cour, IV, 166.
Orphée, I, 56.
Orval (Abbaye d'), dans le Luxembourg, I, 263. — III, 324.
Ostende (Belgique). — L'auteur s'y rend par les canaux; son long siége; écluses et digues défendues par un fort; description de la ville; ses fortifications; digues avancées dans la mer; défiance des Espagnols; comment l'auteur et son frère sont reçus par le Gouverneur; désagréments de leur séjour; récit d'un souper ridicule; l'officier inquisiteur; ses rodomontades; ses questions hâtent le départ de du Fossé et de son frère; les digues près d'Ostende, III, 216-223.

P

Pageot (Le sieur), d'Orléans. — Est inventeur d'un spécifique, I, 192.

Paix de l'Eglise (La). — Mesures prises pour y arriver, III, 51-53. — Comment elle est accueillie par l'archevêque de Paris et par diverses personnes, III, 54. — Joie presque générale, III, 55. — Réflexions sur cette Paix, III, 56-58. — III, 60. — Confirmée par un arrêt du Conseil, III, 67. — Le calme renaît dans les esprits, III, 68. — III, 82, 90, 131, 132, 144, 154.

Palais de Justice de Paris. — I, 187. — III, 191, 215, 297.

Palais de Justice de Rennes. — Description, IV, 62.

Palais de Justice de Rouen, III, 207.

Palatin (Le Prince) sort de prison, I, 33.

Pallavicin (Pallavicino Sforza), cardinal, I, 269.

Pallu (Victor), médecin. — Sa retraite à P. R.. I, 123-125. — Danger couru à la bataille de La Marfée; converti par le livre *De la Fréquente communion*, il devient le médecin des pauvres, I, 124.

Pamiers (Ariège). — III, 49. — IV, 196.

Pantiot, domestique de P. R., I, 182. — Détails sur sa vie et sa personne, I, 184-188. — Avait été au service de la famille d'Asson, I, 184. — Son portrait, son caractère, I, 184, 185. - Anecdote plaisante, I, 185. — Suit à Paris M. de Saint-Gilles d'Asson; entre comme garde à P. R. des Champs, I, 186. — Aventure qui lui arrive pendant la Fronde, I, 186. — Est tiré du péril par M. de Bernières, I, 187. — Passe au service de Charles II, roi d'Angleterre; revient en France et est bien accueilli par la famille du Fossé; meurt à l'hôpital de Bicêtre, I, 188. — Résumé de son histoire et nouveaux détails; rentre en France, après la mort de Charles II, est protégé par du Fossé, et songe à son salut, III, 313. — Des Anglais lui font connaître des remèdes; il les indique à du Fossé; moyen de guérir les maladies secrètes; sa connaissance avec un colonel anglais, III, 314. — Sa joie de le retrouver à Paris dans l'église des Nouveaux-Convertis; il lui sert d'interprète auprès de la famille du Fossé, III, 316.

Paris. — I, 5, 28, 42, 47, 49, 55, 58, 59, 62, 65, 82, 87, 88, 96, 99, 143, 150, 151, 171, 179, 180, 186, 187, 189, 195, 211, 217, 233, 236, 263, 265, 284. — Ses curés poursuivent la condamnation de la morale relâchée des casuistes, I, 288. — I, 293, 294, 313, 320 — II, 44, 45. — Entrée de Louis XIV, après son mariage, II, 51-53. — II, 69, 88, 92, 93, 96, 106, 122, 183, 201, 223. — Travaillé par l'esprit de chicane et de défiance, il a tort d'en accuser exclusivement les Normands, II, 234. — Curés de Paris. II, 236. — II, 238, 239. — Badaud de Paris, II, 243. — II, 251, 257. — Eclat produit par l'arrestation de MM. de Saci et du Fossé, II, 278. — II, 288, 289, 291, 292, 294. — III, 4, 5, 10, 23, 40, 85, 86, 90, 91. — La retraite y est plus facile qu'ailleurs, III, 105. — III, 106, 107, 108, 118, 121, 132. — Le peu de sécurité de ses rues pendant la nuit, III, 133, 135. — III, 153, 156, 169, 182, 187, 191. — Bruxelles lui est comparé pour le nombre des carrosses, III, 196. — III, 197, 203, 215, 234, 243, 257, 260, 264, 265, 266, 273, 275, 276, 277, 279, 286, 297, 298 — Dangers qu'il offre pour les étudiants, III, 299. — III, 300, 301, 302, 303, 308, 313 — Les maladies secrètes y sont très communes, III, 314. — III, 317. — IV, 4. — Paris n'a pas tout l'esprit de la France; la Province en a sa part, IV, 10. — IV, 12, 15. — Fait cas des melons de Langeais, IV, 27. — On fait meilleure chère dans les Provinces et à plus bas prix qu'à Paris, où l'on se ruine promptement, IV, 53. — Richesse des Broderies de Rennes que Paris ne surpassait pas, IV, 63. — IV, 66, 73, 99, 101, 122, 141, 145, 153, 156, 157, 180. — Etonné des attaques dont Santeuil est l'objet à l'occa-

sion de ses vers latins sur la mort d'Arnauld, IV, 181. — IV, 188, 189, 203, 204, 206, 212, 230, 237, 239, 247.

Parlement de Bretagne ou de Rennes. — I, 147. — Les charges bretonnes et les charges angevines, IV, 61-62. — Grandes dépenses de ses officiers, surtout pour les cérémonies funèbres, IV, 63.

Parlement de Normandie ou de Rouen. — Son interdiction par Louis XIII, I, 19. — Il reçoit l'ordre de se rendre à la suite de la Cour; il est remplacé par des Conseillers et des Maîtres de Requêtes, I, 20. — I, 147. — II, 106, 236. — III, 297.

Parlement de Paris. — I, 81, 82, 272. — II, 106, 237. — IV, 190, 192.

Pascal (Etienne). — Nommé intendant de justice, de police et de finances, à Rouen, I, 283.

Pascal (Blaise). — Eloge de son esprit et de sa science, I, 283-284. — Donne la pensée des *Provinciales*; fait la première lettre, I, 284. — Le succès et l'insistance de la Sorbonne et des Moines le portent à s'occuper de la morale des casuistes, I, 285. — De là les lettres suivantes; leur mérite; exactitude des citations, I, 286. — Anecdote sur ce sujet, I, 287. — *Les Provinciales*, II, 36. — Sa nièce, Marguerite Périer, est guérie d'une tumeur lacrymale par l'attouchement de la Sainte-Epine, II, 83-89. — Son éloge, II, 143. — Sa perfection littéraire est due au soin qu'il avait de soumettre ses travaux à la révision de ses amis, II, 144. — Consulte entre autres M. de Singlin sur ses écrits, II, 150.

Passart (Sœur Catherine de Sainte-Flavie), maîtresse des enfants à P. R. de Paris. — Elle fait toucher la Sainte-Epine à Marguerite Périer; guérison immédiate, II, 85. — Ses intrigues, III, 46, 47, 63. — Obtient la séparation des deux maisons, avec une abbesse pour P. R. de Paris, III, 64. — N'est pas nommée abbesse, III, 65.

Pasteur, nom donné au Curé, dans les Flandres, III, 195.

Patriarches d'Orient, III, 77.

Pavillon (Nicolas), évêque d'Alet. — Ses scrupules au sujet du Formulaire, III, 49. — Des commissaires sont nommés contre lui, III, 50. — Une transaction intervient, III, 52. — N'oublie pas les Religieuses de P. R., III, 53. — La lecture des *Lettres apologétiques* d'Arnauld le porte à examiner la cause de sa condamnation en Sorbonne et à en reconnaître l'injustice, IV, 192. — IV, 196, 199.

Paysans (Les). — Objet de dédain pour la Noblesse; l'auteur prend d'abord leur parti; plus tard il change de conduite et de langage, III, 11.

Pays-Bas espagnols (Les). — III, 188. — Palais de leurs gouverneurs à Bruxelles, III, 196-197. — Les armoiries dans les pompes funèbres et sur la maison du mort, III, 200. — III, 213, 229, 235.

Pays de Bray (Le), département de la Seine-Inférieure. — Chemins impraticables à cause des terres fortes, I, 136. — Comment on y faisait les baux de fermes; bonne foi de ses paysans, II, 233. — Les affaires s'y terminent par accommodement, II, 234. — Eloge de ses paysans, III, 11. — Bons dans la prospérité, exaspérés par la lourdeur des tailles, III, 12. — Trous et chemins rompus, III, 278. — Leur mauvais état forçait de faire appel à l'hospitalité du curé du Fossé, IV, 95. — Le beurre et le laitage en sont le principal revenu, IV, 142.

Pays de Caux (Le), département de la Seine-Inférieure. — I, 16, 138, 140.

Pèlerinages aux lieux de dévotion. — Dans quelles conditions ils sont utiles, IV, 64.

Pères (Les) de l'Eglise, ou Saints Pères. — I, 200, 274, 275, 291. — II, 82, 83, 158. — III, 88, 92. — IV, 186.

Pères (Les) de l'Eglise grecque. — IV, 235.

Perdreau (Sœur Marie de Sainte Dorothée), à P. R. de Paris. — Ses intrigues, III, 47, 63. — Obtient la séparation des deux maisons, avec une abbesse pour P. R. de Paris, III, 64. — Est nommée abbesse; ses remords, III, 65. — Ap-

parition de la Mère Angélique; mort de l'abbesse, III, 65-66. — IV, 271.

Péréfixe (Hardouin de Beaumont de), archevêque de Paris. — Il exige des Religieuses de P. R. une nouvelle signature du Formulaire, II, 166. — Mesures pour y arriver, II, 167. — Reçoit, avec leur signature, un acte authentique expliquant leurs sentiments, II, 168-170. — II, 171. — Neuvaine de P. R. pour lui, pendant sa maladie; sur leur refus d'une signature simple, il leur interdit l'usage des Sacrements, II, 174. — Scène de violence, 174-178. — Il les accuse d'orgueil, II, 176. — II, 177. — Visite menaçante à P. R. de Paris, II, 179. — Scène avec M. d'Andilly; refus de lui donner sa sœur et ses filles; annonce aux Religieuses qu'il va faire sortir plusieurs d'entre elles; protestation dont il ne tient pas compte, II, 180. — Fait enlever douze religieuses, II, 181. — Introduit six religieuses de la Visitation pour gouverner P. R.; protestation des autres; singulière explication de l'archevêque, II, 182. — Instances pour déterminer une sœur de du Fossé à signer le Formulaire, II, 187. — S'applaudit du succès, II, 188. — II, 190, 191, 192. — Reçoit une lettre de la sœur de du Fossé à l'occasion de sa rétractation, II, 195-196. — La fait conduire à Saint-Denis, II, 197. — II, 201, 262, 270. — Insuccès de ses mesures de rigueur, III, 46. — Nouvelle intrigue; renvoie les Religieuses récalcitrantes du monastère de Paris à celui des Champs, III, 47. — Il y réunit les Mères et Religieuses reléguées ailleurs, III, 48. — Comment il reçoit la nouvelle de la Paix de l'Église, III, 54. — Va trouver Louis XIV, qui lui parle en faveur des Religieuses de P. R.; accepte leur signature telle qu'elles l'avaient offerte, III, 55. — III, 63, 64.

Périer (Florin), conseiller en la Cour des Aides de Clermont. — Est ami de la famille Thomas, II, 83. — Fait constater, par les médecins, la guérison de sa fille, due à l'attouchement de la Sainte-Épine; il la divulgue, II, 88.

Périer (Madame), Gilberte Pascal, femme du précédent. — Est amie de la famille Thomas, II, 83.

Périer (Marguerite), fille des précédents, pensionnaire de Port-Royal de Paris. — Récit de sa guérison d'une tumeur lacrymale par l'attouchement de la Sainte-Épine, II, 83-89. — II, 90, 91.

Perpétuité de la Foy (La), ouvrage d'Arnauld et de Nicole. — Sert à la conversion de Turenne, III, 71. — Critiques présentées par du Fossé, demandant aux auteurs l'alliance de l'onction et de la scolastique dans cet ouvrage, III, 72-73. — Réponse d'Arnauld, III, 73-74. — Succès de cet ouvrage, III, 75. — Comment on y joignit les témoignages des Églises d'Orient, III, 77.

Perray (Le), village (Seine-et-Oise). — La perte d'un procès cause de brouille entre le curé et Port-Royal des Champs, II, 121. — Réconciliation, II, 122. — Incendie des trois forêts qui l'entourent, II, 138-140.

Peste de Naples au xviie siècle. — Relation, I, 279-282.

Petau (Le Père), jésuite, I, 200, 269.

Petit, ecclésiastique, secrétaire de l'archevêque de Péréfixe. — Réponse de la sœur Eustoquie à l'une de ses remarques, II, 183.

Petites Écoles de Port-Royal. *Voy.* **Port-Royal** (Petites Écoles).

Petit Pallu (Le), maison de l'abbaye de P. R. des Champs, I, 124.

Petit Port-Royal (Le), ferme de l'Abbaye de P. R. des Champs, dans la commune du Perray. — Du Fossé va l'habiter; solitude de cette demeure, II, 119. — Mortalité des bestiaux de cette ferme attribuée aux sorciers, II, 123. — On a recours aux prières de l'Église, II, 124. — La surveillance de cette ferme est confiée à Coutel; il y est témoin de la ruse des loups, II, 129-132. — Pillage des bleds de la ferme par les pauvres, II, 136-138. — II, 143. — Du Fossé le

quitte pour aller à Paris, II, 148. — II, 149.

PHARISIENS (Les). — II, 96. — IV, 278.

PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France. — Egaré dans une chasse, fait le vœu de transformer la chapelle Saint-Laurent en église, I, 64, 65.

PHILIPPE II, roi d'Espagne. — II, 78, 79.

PHILIPPE, cité dans les *Prophéties de Daniel*, III, 248.

PHILISTINS (Les), III, 70.

PICARD, commissaire à Paris. — Comment il signifie à MM. de Saci et du Fossé l'ordre d'aller à la Bastille, II, 277-278. — Apporte l'ordre d'élargissement, II, 293, 294. — III, 3 — Fait avertir du Fossé des mauvaises dispositions de Daubray, III, 4.

PICARDIE, II, 11, 25.

PIERRE DE BUTLER. — Son efficacité dans les maladies, III, 17, 19, 20, 21, 150.

PILON (Germain). — Ses belles sculptures au Mans, III, 36-37.

PIROT (Le Père), jésuite. — Son *Apologie pour les Casuistes* fait condamner leur doctrine par le Pape et par la Sorbonne, I, 288.

PITIÉ (Hôpital de la), à Paris. — M. Singlin en est le directeur, I, 59.

PLACE-ROYALE (La), à Paris. — II, 266.

PLESSIS-LÈS-TOURS, près Riche (Indre-et-Loire). — Château de Louis XI visité par la famille du Fossé. — Etat du château; couvent de Minimes; la cellule de François de Paule; nombreux mûriers pour les vers à soie, IV, 26-27.

PLESSIS-PRASLIN (Maréchal du), César de Choiseul, III, 105.

PLESSIS-PRASLIN (Gilbert du) de Choiseul, évêque de Comminges, puis de Tournai, III, 190.

PLUVIERS, aujourd'hui PITHIVIERS (Loiret). — Les chardons, armes de la ville, font qu'on n'ose y parler d'ânes; plaisante aventure à ce sujet, IV, 9. — Son école; curieuse méthode d'enseignement, IV, 9-10.

POISSY (Abbaye de) (Seine-et-Oise), I, 13.

POITIERS, IV, 35.

POITOU. — I, 166, 184. — Voyage de l'auteur, III, 22-38. — Chemins étroits, III, 24. — Nombreux serpents, III, 26-27.

POMPONNE ou POMPONE (Terre et paroisse de) (Seine-et-Marne), II, 180. — III, 3, 4, 145, 257, 258. — Le curé administre M. de Saci, III, 261. — III, 263. — Son corps déposé momentanément dans l'église, III, 264.

POMPONNE ou POMPONE (Simon-Arnauld, marquis de), fils d'Arnauld d'Andilly. — I, 129. — Eloigné de la cour, il reçoit l'ordre d'aller à Verdun; rentre en grâce; est ambassadeur en Suède et ministre d'Etat; réflexions sur ce sujet, II, 60. — Jette les yeux sur du Fossé pour l'accompagner en Suède; son refus pour ne pas rentrer dans le monde, II, 283. — Présente Arnauld à Louis XIV, III, 59. — Porte à M. de Saci la nouvelle de son élargissement de la Bastille, III, 61-62. — III, 63, 264. — Chagrin de sa sœur, la Mère Angélique de Saint-Jean, lors de son élévation; sa joie lors de sa chute, III, 270. — Est rétabli dans la faveur du roi, III, 332-335. — Intrigues de ses ennemis; prédictions de l'archevêque de Gondrin; sa disgrâce n'est pas complète, III, 332-333. — Surprise générale; de nouveau le roi songe à en faire un ministre, après la mort de Louvois; témoignages en sa faveur; éloge de la justice du roi, III, 334-335. — IV, 54. — S'intéresse à M. de Saint-Thomas, lieutenant-général à Vire, IV, 121-122. — IV, 163, 166. — Visité par du Fossé, à propos d'une affaire de maraudage au Fossé, IV, 167.

POMPONNE (Catherine Ladvocat, marquise de), femme du précédent. — Prend possession de la maison de MM. de Saci et du Fossé, après leur arrestation; fait transporter leurs meubles dans son hôtel, II, 282. — Visite de du Fossé, au sortir de la Bastille, III, 3. — IV, 122, 167.

PONTCHATEAU (Sébastien-Joseph du Cambout, abbé de), dernier fils de Charles du Cambout, marquis de Coislin. — Habitait rue des

Postes, où logeait l'auteur, à Paris ; ses illustres alliances ; son grand crédit ; sa liaison intime avec l'auteur, I, 256. — Se retire, pour un temps, de la direction de M. Singlin ; revient à la pénitence ; ses promenades avec l'auteur, I, 257-260. — Aventures de voyage, I, 258. — Sa fièvre quarte extraordinaire ; veut se rendre aux Etats de Bretagne ; remontrances de M. Singlin, I, 260. — Il s'y rend et fait connaissance avec de jeunes abbés qui l'entraînent à Rome ; son retour en France, I, 261. — Entrevue avec l'auteur ; demi confidence sur ses projets de retraite, I, 262. — Joie qu'ils en ressentent tous les deux ; se retire à P. R. des Champs, puis à l'abbaye d'Orval ; sa mort à Paris, I, 263. — Deux anecdotes sur son humilité à P. R., I, 264-265. — Sa dernière maladie ; sa mort ; son convoi ; sa translation à P. R. des Champs, III, 323-332. — Se dépouille de ses bénéfices ; quitte P. R. des Champs pour l'abbaye d'Orval ; y vit inconnu de tous, sauf de l'abbé ; en est expulsé, par ordre du roi d'Espagne ; s'établit à Paris sur la paroisse Saint-Gervais, III, 324-325. — Refuse à ses parents de le voir, pendant sa dernière maladie ; ses amis les admettent, quand il est à l'agonie, III, 325-326. — Guérisons opérées par l'attouchement de son cadavre ; le peuple vient le visiter, III, 326-329. — Son convoi à Saint-Gervais ; grande affluence du peuple, qui en fait l'éloge, III, 329-330. — Difficulté d'enlever le corps, et de le transporter à P. R. des Champs ; est enterré dans la chapelle de la Vierge, III, 330-332.

Pont-de-l'Arche (Eure), I, 7.

Pont de bateaux de Rouen, III, 226.

Pont-de-Cé (Maine-et-Loire).— Mauvais état du pont ; danger couru par du Fossé, III, 28-29.

Pontis (Louis de), seigneur dudit lieu et d'Ubaye, lieutenant au régiment des gardes, solitaire de P. R. — Il donne au jeune de Villeneuve les premières leçons dans métier des armes, I, 246. — Sa société recherchée par du Fossé, qui travaille à recueillir ses *Mémoires*, II, 5. — Son éloge, II, 6. — Sa vie à P. R. des Champs, II, 7. — Va visiter du Fossé aux Troux, II, 57.

Pontoise, II, 93. — III, 286.

Pontorson (Manche). — Ordre est donné d'en raser les fortifications ; la confiscation des fossés et est accordée à M. Morant, I, 15. Du Fossé les trouve mis en culture, IV, 73. — Imprudence d'un laquais de du Fossé au Mont-Saint-Michel, pour aller chercher une lunette d'approche oubliée à Pontorson, IV, 79-80.

Portail, conseiller au Parlement de Paris, I, 252.

Portelot (Mlle), fille d'un procureur de la Cour, guérie par la Sainte-Epine, II, 92-93.

Portier (Le) de l'Abbaye de La Trappe, flamand de nation. — Comment il y reçoit du Fossé, IV, 104. — Compliment adressé au départ, IV, 113.

Port-Royal des Champs (Abbaye de). — Emplacement et Bâtiments. — Description de l'abbaye, I, 60, 61, 62. — Sa fondation, sa construction, I, 63-67. — L'insalubrité du lieu la fait délaisser pour Paris, I, 78. — M. de La Rivière garde les bois de l'abbaye, I, 123. — La mère Angélique songe à en rétablir les bâtiments, I, 164. — Henri du Fossé, avec d'autres solitaires, fait valoir le bien de l'abbaye, I, 168. — I, 198. — Les Granges, ferme de l'abbaye, servent de retraite à des Solitaires, I, 199. — Henri Thomas est enterré dans le chapitre des Religieuses, I, 216. — I, 217. — Travaux faits à l'église et à l'abbaye par le duc de Luynes, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 218. — Dispositions militaires pour les protéger, I, 219, 220. — Le pavé de l'église de Port-Royal des Champs est relevé, le dortoir agrandi, I, 229, 230. — M. de Bagnols contribue le plus à l'accroissement des bâtiments, I, 233. — I, 246, 264.— La solitude, II, 6. — Le quartier Saint-Antoine, II, 8. — Jardins, II, 14. — II, 35, 43. — Le Grand Etang, II, 134. — III, 111, 116.—

Hôtel de Longueville, III, 131. — III. 142. — M. de Saci désire y être enterré ; on y transporte son corps ; ses funérailles, III, 264-266. — Désir de Mme du Fossé d'être enterrée dans l'église, III, 282. — Elle y est transportée et reçue comme une amie, III, 284-285. — III, 324. — M. de Pontchâteau y est enterré dans la chapelle de la Vierge, III, 331. — L'abbé de Lalanne, architecte de l'Hôtel de Longueville, IV, 5. — IV, 93, 113. — Reçoit le cœur d'Arnauld, IV, 182. — Eglise, IV, 229.

Port-Royal de Paris (Abbaye de). — Bâtiments. — I, 49, 62. — Sa fondation par la Mère Marie-Angélique Arnauld, I, 78, 79. — La construction des bâtiments en est onéreuse, I, 156. — I, 187. — M. Charles de Bernières contribue à leur agrandissement, I, 233. — II, 68, 69, 84, 92, 93.

Port-Royal des Champs ou de Paris, désignant les Religieuses ou les Solitaires, I, 17, 27, 49, 68, 77, 81, 93, 95, 113, 117, 123, 126, 134, 151, 153, 157, 158, 159, 162, 186, 187, 201, 204, 208, 215, 219, 235, 238, 239, 241, 250, 252, 264, 267, 289, 293, 306, 310. — II, 11, 12, 36, 41, 61, 63, 68, 89, 93, 96, 98, 99. — Douleur des Religieuses à la mort de la Mère Angélique, II, 100. — II, 102, 104, 113, 114, 115, 118, 119, 136. — Récit des luttes soutenues pour la signature du Formulaire, II, 154-186. — La doctrine de l'Eglise gallicane empêche les Religieuses de signer le Formulaire, II, 157. — La crainte du parjure les en détourne aussi, II, 158. — Le monastère était maintenu étranger aux disputes théologiques, II, 159. — Sa théologie sur la grâce, II, 160. — Les calomnies, les persécutions contre MM. Singlin, Arnauld, Saint-Cyran portent les Religieuses à ne pas signer le Formulaire, II, 161 ; motifs secrets des rigueurs publiques de leurs adversaires, II, 184. — II, 194, 201. — III, 46. — Comment elles sont comprises dans l'accommodement préliminaire de la paix de l'Eglise, III, 53. — Démarches en leur faveur, III, 54. — Le roi en parle à l'archevêque de Paris ; la signature telle qu'elles l'offraient est acceptée, III, 55. — Apologie des Religieuses, III, 56-58. — III, 59, 63. — Séparation des deux maisons des champs et de Paris en deux communautés distinctes ; inégalité dans le partage des biens, eu égard au nombre des Religieuses des deux maisons, III, 64. — III, 65, 81-83, 130. — La protection de la duchesse de Longueville soutient Port-Royal contre ses ennemis, III, 130-131. — Nouvelle persécution, à la mort de la duchesse de Longueville, III, 141-147. — Leur justification, III, 147-148. — III, 325. — IV, 198. — Leur justification devait faire partie des *Mémoires* de l'auteur.

Port-Royal des Champs (Abbaye de). — Religieuses. — Le Pape les désigne pour commencer l'Institut du Saint-Sacrement, I, 27. — — I, 42. — Sa réforme par la Mère Angélique Arnauld, I, 68-77. — Elle établit ses religieuses à Paris, I, 78. — Leur chapelain Choisnel, I, 94. — Attaques dont elles sont l'objet, I, 113. — M. de La Petitière fait des souliers pour elles, I, 126. — I, 145. — Deux sœurs de l'auteur y entrent, I, 147-152. — Madeleine du Fossé visite l'abbaye, I, 152. — Anne du Fossé, comme elle, s'y fait religieuse, I, 153. — Désintéressement de cette maison qui consulte la vocation avant tout, I, 154, 155. — I, 156. — Elles accordent à des Ursulines pauvres du diocèse de Bazas une donation qui avait été faite à l'abbaye de P. R., I, 159. — I, 165, 168. — Elles prennent un nommé Pantiot pour garde, I, 186. — Leur rétablissement aux champs, I, 199. — L'élection d'une abbesse unique pour les deux maisons est autorisée, I, 199. — I, 204, 211. — Sont emmenées à Paris par M. de Bernières, au début de la seconde guerre de la Fronde, I, 217. — Aumônes et bonnes œuvres, I, 229. — L'Abbaye se peuple de plus en plus, I, 230. — M. de Bernières vient en aide aux religieuses les plus pauvres, I, 234. — On y afflue, après la Fronde, I, 240. — On y reçoit de

la Reine de Pologne une agathe précieuse employée à un Reliquaire, II, 3. — II, 11. — Nouvelle persécution, II, 61-65. — Ordre de renvoyer les Pensionnaires; la jalousie en est cause, II, 63. — Le sieur Bail nommé supérieur à la place de M. Singlin, II, 64. — Les confesseurs sont éloignés également, II, 65. — Visite judiciaire par le substitut du Procureur du Roi, II, 69. — Défense des Religieuses dans la lettre de la Mère Angélique à Anne d'Autriche, II, 72-82. — II, 83, 84, 94. — Le voile est ôté aux novices et aux postulants, II, 98. — II, 102. — La pitié et la charité de cette Maison lui gagnent pour toujours les cœurs de ceux qui l'ont connue, II, 119. — La perte d'un procès pour les dixmes brouille le curé du Perray avec les Religieuses, II, 121. — Réconciliation opérée par du Fossé et M. de Saint-Gilles, II, 122. — Eloge de la charité des Religieuses, II, 136. — Dévoûment de Coutel envers elles, II, 144. — Comment elles furent traitées par l'archevêque de Péréfixe; introduction d'une tourière, d'ecclésiastiques étrangers, et d'une garnison, II, 185-186. — II, 198. — Leurs rapports avec M. de Saci motivent son arrestation, II, 267. — Les Religieuses de Paris, refusant le serment, y sont renvoyées, III, 47. — La communauté surveillée par un exempt et des gardes du corps; réunion des Mères et Religieuses reléguées ailleurs, III, 48. — Devient une communauté distincte de celle de Paris, III, 64. — III, 108, 114, 129. — Nouvelle persécution, du fait de l'archevêque Harlay de Champvallon, III, 141-143. — Réduction du nombre des Religieuses par la défense de recevoir des Professes, III, 142. — Renvoi des jeunes pensionnaires, III, 143. — Service, reçus de M. de Sainte-Marthe III, 145-147. — Arnauld regardé comme leur principal soutien, III, 154. — Elles retrouvent M. de Saci, III, 257. — Elles sont dirigées par lui, III, 259. — Leur consternation à la mort de M. de Saci, III, 263. — Les derniers devoirs lui sont rendus, III, 265-266. — III, 266-267. — Une Religieuse croit voir M. de Saci en songe; entretien avec lui; elle en fait part à la Mère Angélique de Saint-Jean, III, 271. — Regret de cette dernière de mourir avant le rétablissement de Port-Royal, III, 272. — Elles reçoivent le corps de Mme du Fossé comme celui d'une amie; confiance inspirée par leurs ferventes prières dans les funérailles, III, 285. — M. de Pontchâteau désire être enterré dans leur Eglise, III, 329. — III, 331. — Elles sont heureuses du dépôt de son corps, III, 332. — IV, 38. — Estime de Mlle de Vertus pour elles, IV, 139. — IV, 141. — Regrets donnés à la sœur de l'auteur, Sainte-Melcthilde, IV, 220. — Tentatives de Port-Royal de Paris pour dépouiller Port-Royal des Champs, IV, 220. — Historique de cette nouvelle affaire, IV, 221-231. — On veut revenir sur le partage des biens, IV, 221. — Menacé d'être supprimé au profit de Port-Royal de Paris, IV, 223. — Sourdes menées contre lui auprès de Louis XIV pour un nouveau partage des biens, IV, 224-225. — Requête des Religieuses et arrêt du Conseil concernant des commissaires; la visite leur est favorable, IV, 226. — Autre visite des grands vicaires, IV, 228. — Visite de l'archevêque de Noailles, qui fait connaître la vérité à Louis XIV, IV, 228-229. — Visite de confesseurs extraordinaires, pendant la Fête-Dieu; ils sont enchantés de ce qu'ils voient, IV, 229-231. — Résumé des motifs de l'auteur pour rendre justice à cette maison, IV, 232-233.

Port-Royal des Champs (Les jeunes filles pensionnaires de). — I, 201, 266. — Lettre qu'Arnauld leur écrivit, après sa condamnation, I, 276-278. — Claude Baudran, l'une des pensionnaires, est transférée du Monastère des Champs à celui de Paris, où elle est guérie par la Sainte-Epine, II, 94-95. — III, 110. — Renvoi dans leurs familles, III, 143. — Une sœur cadette de Mme de Bosroger s'y trouvait, III, 153. — III, 154. — IV, 47. — La comtesse

de Gramont fut une des élèves, IV, 236.

Port-Royal des Champs (Abbaye de). — Solitaires. — Supérieurs. — Confesseurs, — Les Solitaires remplacent les Religieuses dans l'abbaye, I, 79-80. — Noms de ceux que du Fossé y trouve, I, 81, 86, 87, 88. — Leur défense, I, 95.—Témoignage en leur faveur, I, 96. — Leur tristesse profonde à la mort de M. de Saint-Cyran, I, 119. — Leur nombre s'accroît, I, 121. — M. de La Rivière, I, 121-123. — M. Pallu, I, 123-125. — Retraite de Litolfi Maroni, évêque de Bazas, I, 126-128.—M. Arnauld d'Andilly, I, 128-133. — Quelques Solitaires font valoir le bien de l'Abbaye, I, 168. — I, 201. — Leur défense, I, 211, 221. — I, 215. — Quittent les Granges pour le château de Vaumurier, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 218. — Nombreux officiers qui s'y trouvaient, I, 219. — Aventure de l'un d'eux, I, 220-222. — Seconde aventure, I. 222-224. — I, 237. — Ils quittent Vaumurier après la guerre; comment ils y vivaient, I, 239. — Ils retournent aux Granges, I, 240. — Sont présentés par leurs ennemis comme un foyer de cabales, I, 241. — Le roi donne l'ordre de les faire sortir, I, 242. — Peine que leur cause la condamnation de l'*Augustinus* de Jansénius, I, 243. — Refus d'affirmer par serment que les cinq propositions condamnées s'y trouvent, I, 244. — Les Solitaires sont chassés de Port-Royal des Champs; quelques-uns vont à Paris, I, 245. — L'abbé de Pontchâteau s'y retire, I, 263.— I, 266.— Afflictions des Solitaires après la condamnation d'Arnauld, I, 279. — M. Le Maître, expulsé, rentre à Port-Royal avec l'auteur, I, 289-291. — I, 293, 306, 310, 311, 312, 320. — II, 13, 34. — Les Solitaires sont expulsés de nouveau de Port-Royal, II, 41-42, — II, 55, 56, 65. — Expulsion du supérieur et des confesseurs, II, 65. — II, 81, 118. — Les directeurs et confesseurs n'entretenaient pas les Religieuses des disputes théologiques, II, 158-159. — II, 260. — Nouvelle persécution, leur expulsion par l'archevêque Harlay de Champvallon, III, 143-147. — Leur justification, III, 147-148. — III, 288.

Port-Royal (Petites Ecoles de), I, 17, 52, 55, 58, 60. — Apologie de leur enseignement religieux, I, 99. — Les Elèves sont tenus en dehors des querelles religieuses ou théologiques, I, 100. — Se ressentent des querelles à l'occasion du livre *De la Fréquente communion*, I, 113. — Ils sont dispersés, I, 114. — Ils retournent à P. R. des Champs, I, 115. — I, 136, 162. — Lancelot y enseigne, I, 163. — On songe à les transférer à Paris, I, 164. — Translation au Faubourg Saint-Jacques, cul de sac de Saint-Dominique; détails sur la maison, sur les maîtres, sur les études, I, 165-168. — Union des élèves entr'eux, I, 168, 169. — Défis d'émulation; exercices de mémoire; lutte et improvisations en vers latins, I, 170. — Fort flanqué de bastions élevés dans le jardin des Petites-Ecoles de Paris, I, 172. — Attaque et défense de ce fort; sa démolition, I, 172, 173. — La fête des Rois célébrée dans les Petites-Ecoles; le roi de la fève en butte à des cabales, I, 173, 174. — Les élèves, menés tous les dimanches aux vêpres de Port-Royal de Paris, y entendent les sermons de M. Singlin, I, 174. — Les luttes entre artisans et écoliers leur font courir des dangers, I, 178. — Ils sont témoins des débuts de la Fronde, I, 179. — Leur confesseur était un prêtre de Saint-Médard, le sieur d'Alençon, I, 183. — Ont Maître Jacques pour cuisinier, I, 188. — Son savoir-faire empêche les élèves de souffrir de la disette, pendant la première guerre de la Fronde, I, 195. — Dispersion des Elèves de la maison du cul-de-sac Saint-Dominique; quelques-uns vont à Magny-Lessart, agréments de la discipline et du régime, I, 198. — Les Écoles des Granges se peuplent après la Fronde; excellence des maîtres, des études et de l'éducation; il en sort des hommes remarquables, I, 240. - Renvoi des pensionnaires par ordre de la Cour, I, 245. — Trois élèves de Port-Royal meurent, la même an-

née, à l'armée, I, 247. — II, 37. — Regrets donnés à la destruction des Ecoles du même genre, II, 41.

PORT-ROYAL (Les Ennemis ou Adversaires de), I, 95, 99, 102, 106, 107, 108, 109, 112, 113, 198, 209. — Diverses attaques contre Port-Royal, I, 241. — I, 263, 290. — Renouvellement de leurs intrigues, II, 61-65. — Leurs efforts contre le miracle de la Sainte-Epine, II, 89. — II, 90. — Ils surprennent la religion de la Cour, II, 97. — Ils font renvoyer les pensionnaires, supérieur et confesseurs, et ôter le voile aux novices et postulantes, II, 98. — Ils poursuivent les directeurs et les confesseurs regardés par eux comme l'âme de la résistance des Religieuses, II, 154. — La distinction du fait et du droit, dans la signature du Formulaire, trompe leurs espérances, II, 156. — Ils obtiennent une Bulle du Pape Alexandre VII confirmant la constitution d'Innocent X, II, 157. — Fausse accusation contre les confesseurs de Port-Royal d'entretenir les Religieuses des disputes théologiques, II, 158-159. — Obtiennent un Arrêt du Conseil d'Etat pour empêcher la signature du Formulaire, II, 164. — Ils poussent l'archevêque de Péréfixe à exiger des Religieuses une nouvelle signature, II, 167. — II, 168. — Motifs secrets de leurs rigueurs contre Port-Royal, II, 184-185. — III, 47, 56. — La protestation de la duchesse de Longueville et du prince de Condé leur fait obstacle, III, 131-132. — La persécution recommence à la mort de la princesse, III, 141-142.

PORT-ROYAL DE PARIS (Abbaye de). — Religieuses. — La Mère Marie Angélique Arnauld songe à établir les Religieuses de Port-Royal des Champs à Paris, I, 76, 78. — Leur grand nombre lui fait rétablir la maison de Port-Royal des Champs, I, 164. — I, 174, 211, 215. — On y afflue après la Fronde, I, 239. — II, 11-14, 41. — Nouvelle persécution; visite judiciaire à l'extérieur, II, 68-69. — Seconde visite à l'intérieur; fait murer plusieurs portes, II, 69-70. — Défense des Religieuses dans la lettre de la Mère Angélique à Anne d'Autriche, II, 77-82. — II, 83. — Reçoivent la Sainte-Epine et l'adorent, II, 84. — Leur silence sur la guérison de Marguerite Périer par l'attouchement de la Sainte-Epine, II, 85. — Leur dispersion est différée; le miracle eut lieu, parce qu'elles en avaient besoin, II, 89. — II, 91. — Guérison miraculeuse de Claude Baudran, pensionnaire, II, 94, — II, 96, 97. — M. de Rebours est leur confesseur, II, 149. — Leur affliction en recevant son corps dans leur maison, II, 152-153. — Les outrages prodigués à Port-Royal leur font croire que Saint-Cyran est attaqué injustement par les mêmes ennemis, II, 161. — Elles devaient d'ailleurs consulter leurs supérieurs et directeurs, II, 162. — Signent le premier mandement des vicaires-généraux, avec explication, II, 164. Leur éloignement pour signer le second mandement; elles le signent avec une déclaration, II, 165. — Refusent au grand-vicaire, M. de Contes, la signature simple; leurs motifs; l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, leur impose une nouvelle signature, II, 166. — Elles la donnent avec une explication, II, 168. — Elles lui envoient un Acte authentique, cité en partie, II, 168-170. — Font un Acte capitulaire, II, 171. — Elles jurent la profession de foi du Concile de Trente, II, 172. — Leur apologie, II, 173. — Refus d'une signature pure et simple du Formulaire; interdiction des Sacrements, faite par l'archevêque de Péréfixe à Port-Royal de Paris, II, 174. — Scènes de désolation et de violences, II, 174-175. — Scrupules, alarmes, prières des Religieuses, II, 176-177. — Elles signent un Acte de protestation, II, 177. — Analyse et citation d'un passage de cet Acte, II, 178. — Visite de l'Archevêque et du Lieutenant-Civil à Port-Royal de Paris, II, 179. — Protestation contre ses procédés, II, 180. — Enlèvement de douze Religieuses, II, 181. — Protestations contre l'introduction de six religieuses de la Visitation, II, 182. — Instances du prélat,

II, 182. — Réponse de l'une d'elles à un ecclésiastique, II, 183. — Réflexions sur les procédés et les motifs de ces rigueurs, II, 184-185. — Affaire de la sœur Melcthilde, II, 186-198. — Vision d'une sœur converse lors de la signature du Formulaire par une des Religieuses, II, 188. — Repentir de celle-ci, II, 189. — II, 262, 263. — III, 46, 47. — Devient une communauté distincte de celle des Champs, avec une abbesse particulière, III, 64. — La sœur Dorothée en devient abbesse ; apparition de la Mère Angélique à deux religieuses en prières, III, 65. — Comparution de l'abbesse Perdreau devant elle ; sa mort, III, 66. — Rappel du partage des biens, IV, 221. — Une partie du corps de la Mère Angélique y est découverte ; projet d'information, IV, 222.

Port-Royal d'intelligence avec Genève (Le), ouvrage du P. Meynier, I, 113. — II, 80.

Portugal, II, 32.

Postes (Rue des), à Paris. — L'auteur s'y établit, I, 253. — Il quitte ce logement pour retourner à P. R. des Champs, I, 293. — Arnauld y loge, III, 69.

Potier de Novion (Jacques), évêque d'Evreux. — Se montre favorable à M. Le Mettayer, curé d'Evreux, disgracié, IV, 122-124.

Précipité diaphorétique, III, 17.

Presbytère (Le) de l'église du Fossé. — Le curé y a donné souvent l'hospitalité, à cause des mauvais chemins du Pays de Bray, IV, 95. — IV, 147, 164, 165.

Présidial d'Evreux, IV, 128.

Pretot (Le sieur de), lieutenant de vaisseau, I, 17.

Princes (Les), IV, 47.

Provence (La). — On y élève des vers à soie, IV, 27.

Provinces (Les). — On y fait meilleure chère et à plus bas prix qu'à Paris, IV, 53.

Provinciales (Les). — Epoque de leur apparition, I, 282, 283. — La première est fort admirée, I, 284. — Les autres sont attendues avec impatience ; leur éloge, I, 285. — Comment Pascal en vint à s'occuper de la morale des casuistes, I, 286. — Ses Lettres en inspirent de l'horreur, I, 287. Elles excitent le zèle des curés de Rouen, Paris et de bien d'autres villes, I, 288. — Traduction diverses, II, 36. — L'édition de Hollande soustraite à la visite du Lieutenant-Civil, II, 262.

Provins (Seine-et-Marne), II, 93.

Pseaumes de David (Explication des). — Du Fossé y travaille, III, 43.

Pseaumes. — Citations, I, 53, 89, 184. — II, 20, 39. — III, 5. — IV, 170, 184.

Q

Quatre Evêques (Les) d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers. — Affaire à leur sujet, III, 49-55. — IV, 196.

Quatresols (De), grand-vicaire du diocèse de Rouen sous le cardinal de Bourbon, I, 7.

Quatresols (Catherine), mère du précédent, épouse Gentien Thomas, Maître des Comptes, I, 7.

Quiétisme (Le), IV, 206.

Quenoque ou **Kenoque** (Le fort de), en Flandre, III, 227.

Quimper. — Lieu d'exil de Lancelot, I, 163.

Quincarnon (De), gentilhomme de Bazas, institue la maison de P. R. sa légatrice universelle, I, 158.

Quintilien. — Citation, II, 4.

R

Rabasse, successeur de M. Guillebert, dans la cure de Rouville, I, 304.

Racan. — Application d'un passage de ce poète, I, 98.

Racine (Jean) le poète. — Il

présente à Fagon un mémoire de du Fossé sur sa maladie et lui envoie la réponse, IV, 238-239.

Racines grecques (*Les*), de Lancelot, I, 163.

RAFFETOT (Mme de), Françoise de Choiseul du Plessis-Praslin. — Est amie de Mme du Fossé mère, III, 105.

RAIMOND (Le sieur), apothicaire aux Eaux de Bourbon. — Il loge du Fossé IV, 239. — Apprend de lui plusieurs recettes médicales, IV, 246.

RAMBOUILLET (Seine-et-Oise). — Les officiers des Eaux et Forêts de cette juridiction combattenf l'incendie de trois forêts voisines du Perray, II, 138.

RANCE (La), rivière de Bretagne. — Son embouchure, IV, 70.

RANCÉ (Armand-Jean Le Bouthillier de), réformateur et abbé de la Trappe. — Il y admet un jeune Religionnaire, III, 312. — Du Fossé le visite dans son abbaye, IV, 104-113. — Lettre d'introduction; fait présenter ses excuses par son secrétaire, IV, 104; demande d'assister à Matines, IV, 105; reçoit du Fossé; l'admet au réfectoire, IV, 106-108. — Regrets sur sa conduite après la mort d'Arnauld; est excusé par du Fossé, IV, 109-110. — Aumônes et hospitalité, IV, 112. — Fait passer un de ses Religieux dans l'abbaye des Vaux-de-Cernay, IV, 113.

RAPHAEL (L'Ange), IV, 44.

REBOURS (De), confesseur des Religieuses de P. R. de Paris. — Avait été le directeur de du Fossé, en l'absence de M. de Saci; son éloge; sa mort dans une maison du Faubourg Saint-Marceau, II, 149.

RECETTES MÉDICALES. — III, 42. — IV, 244-245.

RÉCOLETS (Les) de Bruges, ou Frères Mineurs, religieux de l'ordre de Saint-François. — Le comte de Fontaines enterré dans leur église, III, 214-215.

RÉCOLETS (Les) ou Frères Mineurs de Saint-Malo. — Leur couvent est pillé par les Anglais, IV, 70.

RÉCOLTES (Perte des) en 1693, IV, 136-139.

RÉFORME (La), I, 301.

RÉGIMENT DES GARDES, IV, 159.

RÉGIMENT DU ROI. — IV, 162, 165, 166, 167, 168.

REINE-MÈRE (La). *Voy.* ANNE D'AUTRICHE.

RELATIONS DE VOYAGE. *Voy.* VOYAGE (Relation de), etc.

RELATIONS DE VOYAGE. — Peuvent être ennuyeuses pour quelques-uns, mais utiles et agréables pour d'autres, III, 254.

RELATION manuscrite sur les affaires de P. R. de Paris, soustraite aux regards du Lieutenant-Civil, II, 262.

RELIGIEUSES (Les) DE SAINT-NORBERT, à Malines, III, 201-202.

Religieuse parfaite (La), ouvrage de la Mère Agnès Arnauld, III, 83.

RELIGION RÉFORMÉE ET RELIGIONNAIRES. — Transes continuelles après la révocation de l'Édit de Nantes. — III, 291. — Ils s'enfuient en Hollande; leur fureur contre la sévérité des édits et surtout la révocation de l'édit de Nantes; ils forment le projet d'assassiner l'ambassadeur de France en Hollande; leur complot est déjoué, III, 305-306. — Ses Ministres, III, 306. — III, 308, 310. — Persécution de quelques protestants, IV, 54-55. — Essai de justification pour la violence faite à leur foi, IV, 56.

RELIGIONNAIRE (Aventures d'un jeune), III, 305-312. — Du Fossé le voit dans la Maison des Nouveaux Convertis, à Paris; réfugié en Hollande, avait été enseigne dans le régiment du prince d'Orange, III, 305. — Prend part à un complot contre la vie de l'ambassadeur de France; en ressent bientôt de l'horreur; les Pères de l'Oratoire l'instruisent; son projet d'abjurer, III, 306. — Une inclination mondaine l'y portait aussi, III, 306. — S'adresse à l'ambassadeur de France en Hollande pour retourner dans sa patrie; son entrevue avec lui; il en reçoit des lettres de recommandation, et les moyens de rentrer en France; comment il s'enfuit de Hollande, III, 307-308. — Fait part au P. Lachaise de son dessein d'abjurer et d'entrer à la Trappe; remontrances

et conseils de se faire instruire par le Théologal de Paris, qui le place dans la Maison des Nouveaux-Convertis, III, 308, 309. — Ses goûts mondains; projet de mariage; remontrances du directeur à cet égard, III, 309-310. — Fait une retraite à Saint-Lazare; en sort transformé; rentre aux Nouveaux-Convertis, III, 311. — Entretiens avec la famille du Fossé, III, 311-312. — Entre à la Trappe, dont la vie fut au-dessus de ses forces, III, 312. — Passe dans l'abbaye des Vaux-de-Cernay, IV, 113.

Rennes. — Son Parlement; les charges bretonnes et les charges angevines, IV, 61. — Le Palais de justice; description, IV, 62. — Les rues, les faubourgs, les églises, IV, 62-63. — Grandes dépenses des officiers du Parlement, surtout pour les cérémonies funèbres, IV, 63. — L'église des Jacobins; la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-secours, IV, 63.

Retard ou Retart, docteur en Sorbonne, curé de Magny-Lessart, près de P. R. des Champs. — Reçoit Augustin du Fossé comme élève, I, 151. — I, 198. — Fait l'éducation du sieur de Fresle, I, 248.

Retz (Cardinal de). *Voy.* Gondi (Paul de).

Rians (De), Procureur du Roi au Châtelet. — Fait perquisition à P. R. de Paris, II, 68-69.

Riberpray ou Riberbré, hameau voisin du Fossé (Seine-Inférieure). — La dame du lieu y fait venir la sœur Malin; ses ruses y sont découvertes, III, 253-254.

Riberpré ou Riberpray (Le Marquis de), gouverneur de Ham, et voisin de campagne de l'auteur, III, 253.

Riberpré (La Marquise de). — Son estime pour la sœur Malin; elle la fait venir à Riberpré; elle est éclairée sur ses ruses, III, 253-254.

Ribier (Messieurs), l'un Conseiller d'Etat, l'autre Maître des Requêtes, I, 5.

Richeban, Richebanc ou Risban (Le fort de), dans la rade de Dunkerque, III, 224, 237.

Richelieu (Le Cardinal de). — Son estime pour l'abbé de Saint-Cyran (du Verger de Hauranne); il tâche d'en faire sa créature; ses procédés envers qui pouvait le servir; ses vues particulières sur lui, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, frères de Louis XIII, pour lui faire épouser sa nièce, I, 23. — Echoue dans ses projets sur l'abbé; tâche de le séduire par l'offre d'un évêché, par des éloges, I, 24. — Irrité de sa résistance, il prête l'oreille aux ennemis de l'abbé de Saint-Cyran, I, 25. — Le fait conduire à Vincennes; un Mémoire de Zamet, évêque de Langres, lui sert de justification, I, 26. — Le tient sur la table; le fait signer par l'auteur, qui résiste, I, 28. — A sa mort, l'abbé de Soint-Cyran sort de prison, I, 34. — Envoie de Laubardemont à P. R. des Champs, I, 95. — I, 126, 129. — Son mot sur l'arrestation de l'abbé de Saint-Cyran, I, 130. — I, 196, 256, 269. — III, 173, 329. — Conseille à Louis XIII de composer sa Maison avec la Noblesse pauvre; motifs de ce conseil, IV, 21-22.

Rochechouart (Marie-Madeleine-Gabrielle), fille du duc de Mortemart, abbesse de Fontevrault. — IV, 34. — Comment elle reçoit, au parloir, la famille du Fossé; son air; sa douceur; sa modestie; son entretien, IV, 36-37.

Rocroi (Bataille de), III, 214-215.

Rohan-Montbazon (Anne de), duchesse de Luynes, fille d'Hercule, duc de Rohan-Montbazon et de Marie de Bretagne, sa seconde femme. — Elle est guérie d'une dartre par Maître Jacques, domestique de P. R.; son neveu, le duc de Luynes, l'épouse en secondes noces, I, 189.

Ronceray (L'abbaye du), à Angers. — Visite de la famille du Fossé; détails sur cette abbaye de Bénédictins, IV, 48-50. — Réformes faites par l'abbesse de Gramont; costume des Religieuses, IV, 49-50.

Rome. — I, 9, 10, 11, 108, 109, 143, 150, 261. — II, 156, 270. — III, 51, 52, 63. — IV, 117, 118, 187, 196, 197.

Roque (Jacques) père, sieur de Varengeville, parente de Mme du Fossé mère, III, 106.

Roque (Jacques) fils, sieur de Varengeville, parent de Mme du Fossé mère, III, 106.

Rospigliosi (Le Cardinal). *Voy.* **Clément** IX.

Rouen. — La famille Thomas s'y établit, I, 4, 5. — Troubles et Barricades, sous Henri III, I, 5, 6. — Sa réduction sous Henri IV, I, 7. — I, 12. — Révolte sous Louis XIII, à l'occasion de nouveaux impôts, I, 19. — Désolation de la ville, lors de la répression, I, 20. — I, 39, 42, 43, 47. — I, 51. — Son étonnement lors de la conversion de la famille Thomas, I, 52, 53. — I, 135, 138. — Après la retraite à Rouville, on croit à cette conversion, mais on ne l'imite pas, I, 139, 140. — I, 149, 151, 153, 215, 283. — Aventure relative à l'exactitude des citations faites dans *Les Provinciales*, I, 285, 286. — Ses curés poursuivent la condamnation de la morale relâchée des casuistes auprès des évêques, I, 288. — Le corps de Charles de Bernières, maître des Requêtes, y est rapporté, II, 111. — Sert de refuge au curé d'une paroisse voisine, pendant une peste, II, 126. — II, 223, 227, 228, 229, 230, 234. — Curés de Rouen, II, 236. — II, 239. — III, 21, 38, 44, 85, 87. — Témoin des premiers succès de Le Tourneux dans la prédication, III, 88, 89. — III, 90, 91. — Est une solitude par rapport à Paris, III, 105. — III, 160, 207. — Son pont de bateaux, III, 226. — III, 300. — Comparé à Caen, IV, 100. — IV, 203, 211, 213.

Rouennais (Les). — Prévenu contre eux, il en fait l'éloge, II, 235. — II, 238.

Rousseau, lieutenant du Chevalier du Guet. — Est à la tête des archers destinés à soutenir les Suisses envahissant la maison de MM. de Saci et du Fossé, II, 252. — II, 253, 270. — Reconduit du Fossé de la Bastille à son logis; singulière question de préséance entre un commissaire et lui, II, 274. — Remet ce commissaire à sa place, à propos des affaires du jansénisme, II, 275.

Roussy (Le comte de), sobriquet donné par Louis XIII à un homme de sa vénerie, II, 55. — Est désarmé par les gardes du Roi, II, 56.

Rouveray (Mr du). — Nicolas Bouchard, seigneur du Rouveray, III, 18.

Rouville, paroisse du Pays de Caux (Seine-Inférieure). — I, 137, 138, 139. — Nombreuses conversions faites par son curé, M. Guillebert, I, 140. — I, 142, 144, 149, 168, 210, 247, 304. — II, 110, 245. — III, 111. — IV, 12.

Rouvillistes (Les), ou personnes converties par M. Guillebert, curé de Rouville, au Pays de Caux, I, 140-142.

Ruhaut, premier avocat au Présidial d'Evreux. — Est visité par du Fossé; son éloge, IV, 128-129.

Roynette (Simon), grand-vicaire de l'archevêque de Paris, supérieur de P. R. des Champs; nommé commissaire dans un litige entre les deux Maisons; est satisfait de sa visite à P. R. des Champs, IV, 226. — Trouve suffisant le revenu de P. R. de Paris, IV, 227.

S

Sablé (Magdeleine de Souvré, marquise de), II, 68.

Sacy (De). *Voy.* **Le Maitre de Saci**.

Saint-Acaire (Châsse de), dans l'abbaye d'Haspres (Nord), III, 238.

Saint-Acheul, martyr, III, 176.

Saint-Acheul, près d'Amiens, appelé d'abord Saint-Firmin, III, 176.

Saint-Acheul (Abbaye de), département de la Somme. — I, 4. — Un chanoine régulier explique à du Fossé pourquoi le nom de Gentien était si commun à Blois, I, 4, 5. — Appelée d'abord Notre-Dame-des-Martyrs; est visitée par du Fossé et son frère; occupée par les Genovéfains; Saint-Firmin y fonde la première église; il y fut enterré,

puis transporté à Amiens; dévotion du peuple pour Saint-Acheul, appelé autrefois Saint-Firmin, III, 176. — III, 177.

SAINT-ALEXANDRE, patriarche d'Alexandrie, II, 3, 263.

SAINT-AMAND (Abbaye de), près de Valenciennes (Nord). — C'est une des plus belles de l'Europe, de l'ordre des Bénédictins; monastère de Bénédictines dans son enceinte; description de l'Abbaye, de l'église, du cloître, du chapitre et des divers bâtiments, III, 232-234.

SAINT-AMBROISE, I, 277.

SAINT-AMÉ, église collégiale de Douai, III, 184.

SAINT-ANDRÉ, Prieuré en Poitou. Aujourd'hui Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire, canton de Cérizay. — III, 22. — Du Fossé y séjourne, III, 25-28. — Description du prieuré, III, 26. — Vipères et serpents, III, 26-27. — Moulin à papier, III, 27-28.

SAINT-ANGE (Terre de), département de Seine-et-Marne, près de Fontainebleau, II, 43.

SAINT-ANGE (François Le Charron, baron de), premier maître d'hôtel d'Anne d'Autriche. — Etait capitaine de la Varenne du Louvre, II, 43. — II, 256.

SAINTE-ANNE, III, 205.

SAINT-ANTOINE. — I, 41. — IV, 169.

SAINT-ANTOINE (Faubourg), à Paris. — M. de Saci et du Fossé vont y loger, II, 240, 246. — Leur maison signalée comme un repaire de cabalistes, II, 246. — Descente de justice; force armée; assaut; occupation militaire; interrogatoires; perquisitions; garnison; surveillance à domicile, II, 249-275. — Grand éclat de l'arrestation, II, 278.

SAINT-ANTOINE (Rue du Faubourg), à Paris. — II, 52. — De Saci et du Fossé y prennent un logement, II, 240. — Description de cette demeure; avantages et inconvénients, II, 241-242. — On rend leur demeure suspecte, II, 246. — On songe à l'investir, II, 247. — Personnel de la maison, II, 248.

SAINT-ANTOINE (Rue), à Paris, III, 206.

SAINT-ANTOINE (Porte), II, 281.

SAINT-ANTOINE (Eglise des Pères de), à Paris, II, 250.

SAINT-ANTOINE-DES-CHAMPS (Abbaye de), à Paris. — I, 68; II, 250.

SAINT-ANTOINE, quartier de P. R. des Champs habité par les Solitaires, I, 293.

SAINT ATHANASE. — I, 242. — II, 3, 63, 263. — III, 58. — IV, 189, 199.

SAINT-AUBIN (Prieuré de), près Gournay (Seine-Inférieure), — Renée de Harlay en a été prieure, IV, 222.

SAINT-AUBERT (L'Abbaye de), à Cambrai (Nord), III, 239.

SAINT AUDRU. *Voy.* SAINTE WAUDRU.

SAINT AUGUSTIN. — I, 148, 242, 269. — Citation, I, 278. — I, 286. — Citation, II, 96, 142. — II, 231. — III, 89, 162, 258. — Citation, III, 285, IV, 6. — Citation, IV, 56. — IV, 191, 194.

SAINT BENOIT, IV, 23.

SAINT-BENOIT (Ordre de). — I, 69, 72, 298, 303.

SAINT-BENOIT (Eglise de), à Paris. — Le Tourneux y prêche un carême avec le plus grand succès, III, 96-102. — III, 301.

SAINT-BENOIT (Place), à Paris, III. 98.

SAINT BERNARD. — I, 64, 67, 68, 72, 86, 95, 97. — II, 158, 166, 167. — Citation, III, 163. — IV, 205.

SAINT BERNARD (Religieux de), I, 86.

SAINT-BLAISE. — Une collégiale lui est dédiée à Malines, III, 202.

SAINT CASSIEN, évêque d'Autun, III, 244.

SAINTE-CHANDELLE (Chapelle de la), à Arras, III, 179.

SAINTE-CHAPELLE (LA) DE Bourbon. *Voy.* BOURBON-L'ARCHAMBAUT.

SAINTE-CHAPELLE (La) de Bourges. *Voy.* BOURGES.

SAINT CHRYSOSTOME. — I, 20, 127, 269, 186. — IV, 110, 189, 191, 199.

SAINT CLIMAQUE, abbé et père grec. — La lecture de ses ouvrages porte Angélique Arnauld à réformer P. R., I, 69. — Traduction de ses ouvrages par M. d'Andilly,

I, 133. — Citation d'un passage, I, 205. — Révision de la traduction ci-dessus; manuscrits divers, I, 294. — La bibliothèque du chancelier Séguier en possédait un très-beau, I, 295. — M. Le Maitre et du Fossé en font une traduction nouvelle; la part de chacun d'eux dans cette œuvre, I, 297.

SAINTE-CLOTILDE. — Fête et Pèlerinage, aux Andelys, IV, 130.

SAINT-CLOUD, II, 43.

SAINT-COLUMBAN. *Voy.* SAINT-COULOMB.

SAINT-COULOMB, village d'Ille-et-Vilaine. — La famille du Fossé en visite le curé, M. Dirois, IV, 71, 72. 73.

SAINTE-COURONNE DE JÉSUS-CHRIST, II, 84.

SAINTE-CROIX-SAINT-OUEN (Eglise de), à Rouen. — Son curé, le P. Maignart, I, 39. — Cette paroisse perd son curé, I, 41, 43. — Service solennel, en l'honneur de M. du Fossé père, marguillier de la paroisse, II, 230. — Le P. Du Breuil de l'Oratoire en devient curé, IV, 211. — IV, 213.

SAINT-CYPRIEN, III, 30.

SAINT CYR, I, 277.

SAINT-CYRAN DU JAMBOT ou SAINT-CYRAN EN BRENNE (Indre), I, 301, 313.

SAINT-CYRAN (Abbaye de), département de l'Indre. — Lancelot s'y retire, I, 163. — M. de Fresle s'y retire, I, 247. — Du Fossé songe à s'y retirer, I, 297. — Il s'y rend, I, 298-300. — Description de ce lieu, I, 301-302. — Constructions de M. de Barcos, I, 303. — Personnes qui s'y trouvaient, I, 304-305. — I, 306, 308, 310, 311, 316, 317. — II, 110, 114, 115.

SAINT-CYRAN (Jean du Verger de Hauranne, abbé de). — Est recherché par le cardinal de Richelieu, qui voulait l'engager à écrire contre le mariage du duc d'Orléans, I, 23. — Sa résistance aux vues de Richelieu, I, 24. — Repousse l'offre d'un évêché, et ses éloges, I, 24, 25. — Encourt la disgrâce du cardinal, qui le fait conduire à Vincennes, I, 25, 26.— Rigueurs de sa détention; sa piété gagne tout le monde; les généraux ennemis prisonniers à Vincennes, le proclament *un saint*, I, 29. — Réponse du général de Wert à son sujet, I, 30. — Privé des moyens d'écrire, il compose, à Vincennes, plus de *Lettres spirituelles* qu'en aucun temps; le public prend son parti, I, 31. — Directeur du général allemand Ekenfort, I, 33. — Eclaire aussi le père de du Fossé; détails sur sa sortie de prison, I, 34. — Son éloignement de toute démarche personnelle pour recouvrer sa liberté; sa disposition d'esprit, d'après une de ses lettres, quand il en reçut la nouvelle, I, 35. — Réflexion sur son éloquence, I, 36. — Sa sortie triomphale de Vincennes, I, 37. — Reçoit de nombreuses visites, I, 38. — Son influence spirituelle s'accroît à Paris et dans les Provinces; nécessité des détails sur cet abbé, I, 38. — Sa liaison étroite avec le père de l'auteur, I, 39. — Visite du P. Maignart, curé de Sainte-Croix de-Rouen, I, 40. — L'éloquence de l'abbé porte ce prêtre à se démettre de sa cure, pour se réfugier dans la retraite, I, 41. — Visite faite à l'abbé de Saint-Cyran, sur ce sujet, par le père de l'auteur, I, 42-43. — Leur entretien, I, 43, 44, 45, — Restitutions et éducation, I, 46, 47. — Il lui donne le conseil de mettre ses enfants à P. R., I, 47. — Dirige Mme du Fossé par l'entremise de la Mère Marie-Angélique Arnauld, I, 49, 50, 54. — I. 58, 59. — Distingue M. Singlin pour en faire un directeur, I, 60. — Est plus particulièrement connu de la Mère Angélique, I, 79. — L'avocat Antoine Le Maitre s'adresse à lui; il achève sa conversion, I, 83. — Convertit le sieur Bascle, I, 88. 89. — Convertit, pendant sa détention, Charles de Lacroix, neveu d'un de ses gardes, à Vincennes, I, 93, 94. — Sa *Théologie familière* mise entre les mains des élèves de P. R., I, 98. — Dirige la princesse de Guemené, I, 102. — Son Règlement de conduite est attaqué par le P. Sesmaisons, I, 102, 103. — Ses lettres à Antoine Arnauld pour lui indiquer l'esprit qui doit présider à la composition des ouvrages de piété, I, 104-105. —

I, 112. — Convertit M. Le Pelletier des Touches, I, 114. — Ses disciples exposés à la calomnie, I, 115. — Sa mort, I, 117. — Son enterrement, I, 118. — Proposition de l'archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, pour lui élever un tombeau, en rappelant son pseudonyme *Petrus Aurelius*, I, 118, 119. — Attaques des Jésuites après sa mort, I, 119, 120. — I, 126, 129, 130, 131. — C'est d'après lui et M. Guillebert que se guide la famille du Fossé à Rouville, I, 148. — Son étroite liaison avec Lancelot, I, 163. — I, 204, 238. — Engage M. Le Maitre à travailler à la *Vie des Saints*, II, 17. — II, 37, 68, 117. — Est traité d'hérétique, II, 161. — II, 169, 215. — III, 285. — IV, 218.

SAINT-CYRAN (Les ennemis de M. de). — I, 30. — Le poursuivent après sa mort, I, 119, 120.

SAINT CYRILLE, patriarche d'Alexandrie, IV, 110, 199.

SAINT-DENIS-DE-LA-CHARTRE (Eglise de), à Paris, II, 52.

SAINT-DOMINIQUE (Cul-de-Sac), à Paris, I, 165, 188, 197.

SAINT-DONATIEN ou DONAT. — Une église lui est dédiée à Bruges, III, 211.

SAINT-ELOI, paroisse de Dunkerque, III, 226.

SAINT-EMPIRE (Le). — L'archevêque de Cambrai en est prince, III, 239.

SAINTE-EPINE (Miracle de la). — II, 81. — Récit du miracle opéré sur Marguerite Périer, II, 83-89. — Relique envoyée aux Carmélites et aux Religieuses de Port-Royal de Paris, II, 84. — Guérison de Marguerite Périer, II, 85. — Lettres à ce sujet, II, 85-87. — M. Périer contribue le plus à divulguer cette guérison, II, 88. — La Sainte-Epine n'opère qu'en faveur de Port-Royal persécuté, II, 89-90. — Nouvelles guérisons, II, 91-95. — II, 97.

SAINT EPIPHANE, évêque de Salamine, IV, 110, 119.

SAINT ETIENNE, premier martyr, III, 177.

SAINT-ETIENNE (Abbaye de) ou des HOMMES, à Caen, IV, 101.

SAINT-ETIENNE-DES-TONNELIERS, paroisse de Rouen. — Le Tourneux en devient vicaire, III, 87. — Est conduite par lui, en remplacement du curé, III, 87. — Est témoin de ses premiers succès dans la prédication, III, 88. — III, 90.

SAINT-EUSTACHE (Eglise de), à Paris, I, 27.

SAINT-FIRMIN, nom primitif de Saint-Acheul, près d'Amiens, III, 176.

SAINT FIRMIN, premier évêque d'Amiens. — Rapporté de Saint-Acheul dans la cathédrale d'Amiens; ses miracles, I, 4. — Le comte de Beaugency reçoit de ses reliques, I, 5. — Sa châsse dans la cathédrale d'Amiens, III, 174. — Aurait fondé la première église à Saint-Acheul; y fut enterré; translation de son corps dans Notre-Dame d'Amiens par Saint-Sauve; le peuple, le jour de sa fête, se rend à Saint-Acheul, III, 176. — Un printemps en hiver signale la translation de son corps; rayon de lumière sur son tombeau; odeur admirable qui s'en exhale; guérison du comte de Beaugency, III, 177.

SAINT FRANÇOIS DE BORGIA, III, 204.

SAINT FRANÇOIS DE PAULE. — Est mandé à Plessis-lès-Tours par Louis XI; sa cellule dans un couvent de Minimes près de là objet d'un pèlerinage; différence profonde entre le roi et le saint, après leur mort, IV, 26.

SAINT FRANÇOIS DE SALES, évêque de Genève. — Ses rapports avec la Mère Angélique, II, 74-75. — Fête de sa canonisation à Angers, III, 33-35.

SAINT FRANÇOIS XAVIER, III, 204.

SAINT GABRIEL, III, 100, 101.

SAINT-GATIEN, cathédrale de Tours, IV, 22.

SAINTE GENEVIÈVE. — M. de Saci parle sur cette sainte, dans sa dernière maladie, III, 260, 262. — Sa châsse est portée en procession en Paris; sa puissante intervention, IV, 152-153 — L'auteur fait chanter la messe de cette sainte au Fossé, IV, 153.

SAINTE-GENEVIÈVE (Chanoines

réguliers de), à Saint-Acheul, III, 176.
SAINT GENTIEN. — Le comte de Beaugency reçoit son chef, à Amiens, I, 5. - III, 177.
SAINT-GERMAIN (Ville de) (Seine-et-Oise). — III, 59, . ?. - IV, 55, 58, 122.
SAINT-GERMAIN (Faubourg), à Paris. — I, 28. — Ses habitants vainqueurs dans des luttes contre ceux du Faubourg Saint-Jacques, à la veille de la Fronde, I, 178. — III, 276. — Son Académie, III, 309.
SAINT-GERMAIN (Foire), à Paris, IV, 15.
SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, à Paris, III, 243.
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (Abbaye de), à Paris. — Son prieur donne au duc de Liancourt l'absolution refusée par un prêtre de Saint-Sulpice, I, 267.
SAINT-GERVAIS (Paroisse), à Paris. — M. de Pontchâteau s'y établit, III, 325.
SAINT-GERVAIS (Eglise de), à Paris. — Le convoi de M. de Pontchâteau doit s'y faire, III, 327. — Grande affluence du peuple, III, 329-330. - Difficulté d'en enlever le corps, III, 330-332.
SAINT-GERY (Eglise collégiale), à Valenciennes. — Ses chanoines nommés par le Roi, III, 237.
SAINT-GILLES (DE). *Voy.* BAUDRI DE SAINT-GILLES D'ASSON.
SAINT-GODE. *Voy.* SAINT-PAIR.
SAINTE-GUDULE (Collégiale de), à Bruxelles, III, 195-196.
SAINTE-HERGOUL. *Voy.* SAINTE-GUDULE.
SAINT-HONORÉ (Rue), à Paris, IV, 212.
SAINT-IGNACE. — Son image dans Notre-Dame de Halle, III, 194. — Sa statue en argent dans une autre chapelle, III, 195. — III, 204, 205.
SAINT-JACQUES (L'Apôtre). — II, 69. — Citation, IV, 193.
SAINT-JACQUES (Faubourg), à Paris. — On y transfère les Petites-Ecoles, I, 165, 166. — Ses habitants sont battus par ceux du Faubourg Saint Germain, I, 178. — II, 68, 84. — Défense faite à Arnauld d'y demeurer, III, 155. — III, 156. — IV, 4.
SAINT-JACQUES (Rue), à Paris, III, 250.
SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS (Eglise de), à Paris. — Funérailles de M de Saint-Cyran, qui y est enterré, I, 118. — Gentien Thomas, frère de l'auteur, y est aussi enterré, I, 194. — III, 153. — Reçoit momentanément le corps de M. de Saci ; on vient l'y visiter ; il en est enlevé pendant la nuit, 264-265.
SAINT-JACQUES DE PROVINS (Abbaye de), dép. de Seine-et-Marne, I, 171.
SAINT-JACQUES (Collégiale de), à Anvers, III, 206.
SAINT JEAN (L'Apôtre). — I, 304. — Citation, II, 54, 172.
SAINT JEAN (*Evangile de*). — Une paralysie de la langue surprend du Fossé, pendant son travail pour l'expliquer, IV, 235.
SAINT-JEAN Catherine de). *Voy.* LE MAITRE (Mme).
SAINT-JEAN (Abbaye de), à Valenciennes, III, 337.
SAINT-JEAN (Abbaye de), à Ypres. — Son abbé commendataire, III, 231-232.
SAINT-JEAN (La cathédrale de), aujourd'hui Saint-Bavon, à Gand, III, 21.
SAINT-JEAN-DES-TROUX (Le château de), dép. de Seine-et-Oise. — I, 232, 260. — Les enfants de M. de Bagnols en sont enlevés pour être conduits à Lyon, II, 48. — Les parents prient M. Burlugai, curé des Troux, d'habiter le château ; M. de Tillemont obtient la même faveur ; du Fossé se joint à eux, II, 49. — Description du château, II, 50.
SAINT JÉRÔME. — Citation, I, 82.
SAINT JOSEPH, I, 274. — III, 205, 267.
SAINT JUDE, IV, 109, 114.
SAINT LAURENT, I, 63.
SAINT-LAURENT (Chapelle), à P. R. des Champs, ancien lieu de pèlerinage ; il y avait une foire, I, 63, 64, 66.
SAINT-LAURENT (Abbaye de), à Beauvoir-en-Lyons, dép. de la Seine Inférieure, I, 16.
SAINT-LAURENT (Le régiment de), à Douai, III, 187
SAINT-LAZARE (Prieuré de), à

Paris. — III, 310. — Un jeune Religionnaire y fait retraite, III, 311.

SAINT-LÉGER, III, 231.

SAINT-LÔ (Manche). — Visité par la famille du Fossé; ville marchande et peuplée; son église, IV, 95.

SAINT LOUIS. — Donne des fonds pour bâtir l'église de l'abbaye de P. R. des Champs, I, 65. — — II, 244. — Son cilice chez les Jacobins d'Evreux, IV, 126-127.

SAINT-LOUIS (Couvent de). — Nom donnné au Monastère des Jacobins d'Evreux, IV, 127.

SAINT LUC. — L'image de la Vierge peinte par lui, suivant la tradition, se trouvait à Cambrai, III, 240.

SAINT LUCIEN, III, 177.

SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine), IV, 65, 71. — Le faubourg Saint-Servan, IV, 65. — Consigne rigoureuse pour y pénétrer; interrogatoire à la porte, IV, 66. — IV, 67. — Les maisons de cette ville; nouvelles fortifications, IV. 68. — Description de la ville; point de lieux d'aisances dans les maisons; les remparts; les immondices; dicton sur le port; une seule porte n'est pas couverte par la marée; la ville exposée à être bombardée; bombardement sans effet; la machine infernale; le couvent des Récolets sur un îlot; l'embouchure de la Rance; visite à un vaisseau de course; éloge des corsaires malouins; pourquoi les roues des voitures n'y sont point ferrées; point de bruit dans la ville, IV, 68-71. — IV, 86. — Le P. Du Breuil y est envoyé en exil, IV, 214.

SAINT-MARCEAU ou MARCEL (Faubourg), à Paris. — I, 178, 255. — II, 148, 149, 151, 152, 153, 202, 256. — III, 69.

SAINTE-MARIE (Religieuses de). *Voy.* VISITATION (La).

SAINT MAURICE (La Fête de), patron de la cathédrale d'Angers — Elle est célébrée avec beaucoup de musique, IV, 51.

SAINTE-MARIE (Eglise de) ou de la VISITATION, à Angers, III, 33-34.

SAINTE-MARTHE (Famille). — III, 145-146.

SAINTE-MARTHE (Claude de), confesseur de P. R. des Champs. — Reçoit de l'archevêque Harlay l'ordre de quitter cette maison, III, 143. — Se retire à Corbeville, III, 145. — Sa parenté; son éloge; sa sœur épouse M. de Montholon, III, 145-146; services rendus à P. R. avant et après cette nouvelle persécution, III, 146-147. — Conférences avec M. Chamillard, qu'il confond dans une discussion, III, 146.

SAINTE-MARTHE (Abel de), seigneur de Corbeville, conseiller de la cour des Aides de Paris, III, 145.

SAINT MARTIN. — Sa Translation, I, 258. — La cathédrale d'Ypres lui est dédiée, et renferme une relique de lui, III, 229. — III, 280, 282. — Collégiale et monastère à Tours; sa cellule; pèlerinage fameux; la tonne de saint Martin, IV, 23-24.

SAINT-MARTIN, église collégiale de Tours, IV, 22.

SAINT-MARTIN (Abbaye de), à Tours. — La cellule de Saint-Martin; pèlerinage fameux; beauté des bâtiments, à cause de la tenue du chapitre général; grande église; la tonne de saint Martin, IV, 23-24.

SAINT-MARTIN D'AUMALE (Abbaye de), dép. de la Seine-Inf., I, 40.

SAINT MATHIEU, évangéliste. — Citation, II, 109, 159.

SAINT-MÉDARD (Faubourg, à Paris. *Voy.* SAINT-MARCEAU (Faub.).

SAINT-MÉDARD (Eglise), à Paris, I, 183, 257. — Son curé fait l'inhumation de M. Singlin, II, 152. — M. Guillebert y est enterré, II, 246.

SAINTE MELCTHILDE ou MELTHILDE (Sœur). *Voy.* THOMAS (Madeleine).

SAINT-MERRI ou SAINT-MERRY, église de Paris, III, 22.

SAINT-MICHEL (Abbaye de), de l'ordre de Prémontré, à Anvers, III, 207.

SAINT-MICHEL D'HALLESCOURT (Seine-Inférieure). — Mgr de Buzanval, évêque de Beauvais, donne la confirmation dans son église; du Fossé et son frère l'y visitent, III, 9-10.

SAINT-NORBERT. — Principales circonstances de sa vie représentées dans les sculptures en bois de

l'église du Val-de-Lys, à Malines; un tableau représentant sa conversion, III, 201-202.
Saint-Ouen (Place), à Rouen. — On y brûle les meubles des collecteurs d'impôts, I, 19.
Saint-Ouen (Mr de), lieutenant du Roi (Louis XIV), à Douai, III, 186.
Saint-Martin (Abbaye de), de l'ordre de Prémontré, à Laon, III, 245.
Saint-Martin (Abbaye de), à Tournai, III, 190.
Saint - Maurice, cathédrale d'Angers III, 33. — Des cierges y marquent par leur nombre les années de l'épiscopat de l'évêque, IV, 51.
Saint-Nicolas (Abbaye de), dans Angers, IV, 135.
Saint-Nicolas-du-Chardonnet, paroisse de Paris, III, 282.
Saint-Office (Prisons du), IV, 117.
Saint-Pair, appelé à tort Saint-Gode par l'auteur, IV, 91. — La famille du Fossé est obligée d'y prendre un mauvais gîte, IV, 91-93. — Eglise célèbre par le grand nombre de corps saints qu'elle renferme; détails à ce sujet, IV, 93.
Saint Paul, I, 45, 86, 93, 143, 207, 276, 304. — Citation, I, 308. — I, 317. — II, 7, 28. — Citation, II, 101, 150, 160, 169. — III, 31, 101, 122, 123, 124, 205, 286. — Citation, IV, 44, 53, 218, 261.
Saint-Paul (Eglise), à Paris, II, 242.
Saint Paulin. — I, 264. — Citation, III, 129, 270.
Saint Pierre, III, 195, 205.
Saint Pierre Célestin, III, 175.
Saint-Pierre (Collégiale de), à Lille, III, 188.
Saint - Pierre - de - Beauvais (Eglise de). — M. Du Fresnel en est chanoine, III, 315.
Saint Prosper. — Traduction de son Poème *contre les Ingrats*, par M. de Saci, I, 208.
Saint Quentin, martyr. — Sa châsse et ses reliques dans la ville de Saint-Quentin, III, 244.
Saint-Quentin (Aisne). — Ses fortifications remarquables; deux espions allemands; les bourgeois gardent la ville, les troupes les ouvrages extérieurs. Place d'armes. Hôtel-de-Ville; Eglise collégiale et Chapitre royal; importance de ce dernier; description de son église; châsses de saint Quentin, saint Victory et saint Cassien; le Trésor; bras et chef de saint Quentin, III, 242-244. — III, 245.
Saint-Remy, village près Chevreuse (Seine-et-Oise), — M. d'Avisonne y possède une maison, où du Fossé se retire, II, 45. — II, 46, 49, 55.
Saint-Rombaud (Eglise de), à Malines, III, 199-200.
Saint-Sacrement (Les Religieuses du). — Le Pape désigne les autorités ecclésiastiques qui doivent les conduire, après leur établissement à Paris, I, 26.
Saint-Sacrement (Filles du), II, 80.
Saint Sauve, évêque d'Amiens. — Il a une révélation sur les reliques de saint Firmin, III, 177.
Saint - Servan, faubourg de Saint-Malo, IV, 65, 66.
Saint-Séverin (Eglise de), à Paris. — Arnauld y célèbre le mariage de Mlle de Séricourt, sa nièce, et y fait une allocution, III, 121-127.
Saint-Siége. — II, 156, 157, 158. — III, 51, 57, 59. — IV, 188, 193, 195, 206.
Saint Simon, le Cananéen, IV, 109, 114.
Saint Simon (Claude de Rouvroy, premier duc de), I, 121. — Sa conduite à une fête des Rois, I, 122.
Saint-Solenne, cathédrale de Blois, IV, 15.
Saint-Sorlin, à Blois. *Voy.* Saint-Solenne.
Saint-Sulpice (Eglise de), à Paris. — Conduite d'un de ses prêtres envers le duc de Liancourt, I, 266. — Refus d'absolution; le curé de cette paroisse blâme la conduite du prêtre. I, 267. — I, 268.
Sainte Suzanne, III, 205.
Sainte Thérèse. — Traduction de ses œuvres par M. d'Andilly, I, 133. — II, 78.
Saint Thibauld, abbé des

Vaulx de Cernay. — I, 65. — Supérieur de P. R. des Champs, I, 66, 67.

SAINT THOMAS (Thomas Becket), archevêque de Cantorbéry. — II, 120. — Son père convertit la fille d'un seigneur sarrasin, III, 247.

SAINT-THOMAS, église d'Evreux, IV, 115.

SAINT-THOMAS (de), lieutenant-général à Vire. — Fait bon accueil à M. Le Mettayer, exilé en cette ville, IV, 121, 122.

SAINT-VICTOR (Faubourg), à Paris, III, 309.

SAINT-VICTOR (Rue), à Paris. — II, 202, — III, 80, 91, 133, 136, 284. — La famille du Fossé quitte son logement, III, 289.

SAINT-VICTOR (La Porte), à Paris, III, 134.

SAINT-VICTOR, (Abbaye de), à Paris, III, 320. — IV, 4, 5, 181.

SAINT-VICTOR (Chanoines réguliers de), IV, 4, 5.

SAINT VICTORIC OU VICTORY, compagnon de saint Quentin, III, 244.

SAINTE VIERGE (La). — Son image dans Notre-Dame de Halle, III, 194. — Collégiale qui lui est dédiée, à Malines, III, 202. — III, 205, 206. — IV, 17.

Semaine Sainte (*Office de la*), ouvrage de Le Tourneux, III, 92-93.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, I. 8.

SAINT-VIVIEN, paroisse de Rouen, — Le Tourneux y prêche un sermon analysé par l'auteur, III, 89-90.

SAINT-WAST ou SAINT-WAAST (Abbaye de), à Arras. — III, 182-183. — III, 238.

SAINTE-WAUDRU. — Fonde un chapitre de Chanoinesses et la collégiale de Mons, III, 191, 193.

SAINTE WAUDRU (Eglise de), à Mons, III, 192, 193.

SAINT XAVIER. — Son image dans Notre-Dame de Halle, III, 194.

SALAMINE, IV, 110.

SALINES (Les) de Céaux, près d'Avranches. — Comment on y fabriquait le sel blanc; cabanes souvent détruites par la mer, IV, 87-88.

SALOMON. — Citation, III, 289.

SAMARITAIN (Le), III, 87.

SANTEUIL, chanoine de Saint-Victor, à Paris. — Attaques dont il est l'objet, à propos de ses vers latins sur la mort d'Arnauld, IV, 181. — Eloge de ses hymnes; citation de ses vers sur le cœur d'Arnauld; il les envoie à du Fossé; guerre de plume à ce sujet; on veut lui imposer une rétractation, IV, 182-183.

SARRASINS (Les), III, 246.

SAUMONS DE LA LOIRE, III, 23.

SAUMUR (Maine-et-Loire). — III, 30, 31. — Visité par la famille Fossé, IV, 37-42. — La Cour s'y rend, pendant la Fronde, et l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, va l'y visiter, IV, 47.

SAUVEGRAIN (Le Capitaine), sobriquet d'un paysan du village de Milon, près de P. R. des Champs. — Son rôle pendant la seconde guerre de la Fronde, 225-228. — A la tête des *Milonnais*, se rend redoutable aux troupes royales, I, 226. — Ses services pendant la guerre, I, 227. — Est visité au milieu des bois par la princesse de Chevreuse, I, 227. 228. — Ses talents naturels pour la guerre; sa modestie, après avoir repris la charrue; est rencontré plus tard par l'auteur, I, 228.

SAVOIE (La), III, 221.

SAVREUX (Charles), libraire de P. R., prisonnier à la Bastille. — Du Fossé craint de l'avoir compromis dans son interrogatoire; explications; son éloge, II, 272. — Confrontation avec du Fossé; sa présence d'esprit; menaces du Lieutenant-civil, II, 273-274. — Comment il correspond avec du Fossé, mis à la Bastille, II, 284-286.

SCARPE (La), rivière, III, 185.

SCARPE (Le Fort de), près Douai, III, 184.

SÉE ou CELUNE (La), rivière qui se jette dans les grèves du Mont-Saint-Michel, IV, 78.

SÉGUIER (Le chancelier). — Il prie l'avocat Le Maître (Antoine) de faire trois harangues en son honneur, I, 81. — Le fait nommer conseiller d'Etat, I, 82. — Est instruit des motifs de sa conversion, I, 84. — Assiste au jugement d'Ar-

nauld par la Sorbonne, I, 270. — Sa belle bibliothèque est ouverte à l'auteur, I, 294. — Tente vainement d'obtenir de Cornaro, à prix d'argent, le secret de son or potrble ; en faisait usage à la fin de sa vie, III, 138.

Séguier (Marie-Louise), duchesse de Luynes. — I, 217. — Sa mort, I, 218.

Seine (La), III, 203. — IV, 2, 4.

Seine (Rue de), au Faubourg Saint-Victor, à Paris. — La famille du Fossé vient y loger, III, 289. — L'inondation et l'incendie, III, 290-292. — La Maison des nouveaux convertis, III, 305, 309. — III, 318.

Selles, précepteur ou professeur à P. R. — Est chargé des études des jeunes du Fossé, I, 63 ; du sieur de Villeneuve, I, 96. — Ils font peu de progrès sous lui, I, 97. — Avait une belle voix et conduit le chant à P. R., I, 126.

Senrie (Jean), habitant du Fossé. — Il tombe gravement malade, pour avoir senti un bouquet, II, 125. — Envoyé à Rouen pour consulter les médecins ; s'enfuit et revient au Fossé ; est guéri par les prêtres de l'Eglise, II, 127.

Sens, I, 288.

Séricourt (De). *Voy.* **Le Maitre de Séricourt.**

Séricourt (Mlle de). *Voy.* **Le Maitre** (Catherine-Agnès).

Sesmaisons (Le Père de), jésuite. — Sa réfutation du Règlement de conduite donné à Mme de Guemené par l'abbé de Saint-Cyran est la cause première du livre *De la Fréquente communion*, I, 102-105. — II, 83.

Sévigné (René-Bernard-Renaud, chevalier de). — Loge à P. R. de Paris ; on mure une porte de sa maison, II, 69.

Sevran (Ecole de). — Elle est tenue par l'abbé de Flexelles, I, 150. — L'auteur la visite, I, 258. — Régime de cette école ; le manque d'économie en amène la fermeture, I, 259. — Dispersion des élèves, I, 260. — Voyage de l'auteur et de son père, en compagnie d'une cardeuse de laine, II, 12. — II, 27, 28. — IV, 71.

Sèvre nantaise (La), III, 26. — Moulins à papier, III, 27-28.

Singlin (Antoine), confesseur du supérieur de P. R — Est visité par la famille du Fossé, I, 58. — Son caractère ; son éloge ; dirige l'hôpital de la Pitié ; connait l'abbé de Saint-Cyran, I, 59. — Etablit les fils de M. du Fossé à P. R. des Champs et devient leur directeur, I, 60. — I, 62. — Est plus particulièrement connu de la Mère Angélique, I, 79. — Les élèves des Petites-Ecoles sont menés à ses sermons, à P. R. de Paris, I, 174. — Caractère de son éloquence ; mot du prince de Guéméné sur ce prédicateur ; grand effet produit sur l'auditoire, I, 175. — La prédication lui est interdite, I, 176. — Il la reprend ; sa grande vogue ; mot d'un jeune seigneur sur son éloquence, I, 177. — Les élèves des Petites-Ecoles courent des dangers, au sortir de ses sermons, I, 178. — La veille des rois, tumulte et barricades, I, 179, 180. — Prescrit une saignée qui sauve du Fossé de la mort, I, 183. — I, 204. — Ses sermons détachent M. de Bagnols du monde, I, 231. — Il devient son directeur, I, 232. — Reçoit une cassette de M. de Chavigny, et la porte à P. R., I, 237. — Prévient les héritiers, après la mort de celui-ci ; elle leur est remise, après délibération, I, 238. — La médisance s'attaque à lui, I, 239. — L'abbé de Pontchâteau se retire de sa direction, I, 257. — S'efforce d'empêcher cet abbé de se rendre aux Etats de Bretagne, I, 260. — Finit par lui conseiller de n'y rester que le temps nécessaire, I, 261. — I, 298. — Retrouve du Fossé à Orléans à son retour de S. Cyran ; légère réprimande à ce sujet ; ils retournent ensemble ; devient l'objet de la curiosité d'un jésuite, I, 320. — Ses compagnons taisent d'abord son nom et le lui disent ensuite, I, 320. — L'auteur se sépare de M. Singlin, à Châtres, I, 320. — Visite M. Le Maitre à son lit de mort ; sur sa mort, II, 23. — II, 24, 32. — Engage du Fossé à se loger dans le château des Troux, avec MM. de Burlugai et de Tillemont, II, 49. — II, 99, 114. — Son désir de voir du Fossé em-

brasser l'état ecclésiastique, II, 117. — Il l'admet dans son logement du Faubourg Saint-Marceau, II, 148. — Son éloge ; sa mort et ses funérailles, II, 149-153. — La duchesse de Longueville, Mlle de Vertus et Pascal avaient confiance en lui, ce dernier pour ses écrits, les autres pour les grandes affaires, II, 150. — Fréquentait l'Hôtel de Longueville, d'où il est rapporté mourant, II, 151. — Ses derniers moments, II, 151-152. — Ses funérailles en cachette à P. R. de de Paris, II, 152-153. — Supérieur des Religieuses de P. R., il ne leur faisait pas lire les livres de controverse, II, 159. — II, 160.

Sirmond (Le Père), jésuite. — I, 269.

Sodome, I, 88.

Soie (Manufactures de), à Tours. Dévidoire ; calende ; fabrication des velours ; mûriers ; projet de magnanerie, IV, 24-26.

Soignies (Hainaut). — Ville à demi ruinée par la guerre ; belle église collégiale ; bonne musique, III, 193.

Soissons, III, 95, 273.

Soissons (Comte de), I, 124.

Sorbonne (La). *Voy.* **Faculté de Théologie** (La).

Sorciers. — Du Fossé croit à leur existence ; il cite des exemples, II, 123-127. — IV, 142-152.

Sorciers (Les) du Fossé, IV, 142-152. — Accusés d'avoir jeté des sorts sur les bestiaux du sieur Ménage de Belleville, IV, 143. — Leur condamnation et exécution, IV, 152.

Sourdis (De), archevêque de Bordeaux. — I, 118. — Sa proposition pour le tombeau de M. de Saint-Cyran, I, 118, 119.

Spinola (Le Cardinal) interroge M. Le Mettayer visitant Rome, IV, 118.

Stuart. *Voy.* **Aubigny** (D').

Suède, II, 60, 283.

Suisses. *Voy.* **Gardes Suisses Françaises**.

Sully (Odon de), évêque de Paris. — Chargé d'acquitter un vœu de Philippe-Auguste, fait bâtir l'église de P. R. des Champs ; il y joint un monastère de Bernardines, I, 64, 65.

T

Taignier (Claude), docteur de Sorbonne. — La casse lui donna la mort, II, 211-212.

Talon, conseiller d'Etat, informe des désordres arrivés à Rouen, I, 19.

Talon (Denis), avocat général au Parlement de Paris, IV, 189.

Tasse (Le), II, 35.

Temericourt. *Voy.* **Théméricourt**.

Temericourt (Mme de). *Voy.* **Le Sesne de Théméricourt**.

Tertullien. — Citation, I, 202. — II, 53, 165. — Esquisse de son histoire ; étude de ses ouvrages, où les catholiques sont traités de *charnels*, II, 225. — Sa condamnation par du Fossé, II, 226. — III, 147.

Testament spirituel d'Arnauld, IV, 195, 200.

Théméricourt (Seine-et-Oise). — L'auteur y fait une visite, dans une maison de campagne, *Avertissement*, III, 111. — Visite et séjour chez la dame du lieu, IV, 251 254.

Théodose (L'Empereur), I, 20.

Théologie familière, catéchisme composé par l'abbé de Saint-Cyran, I, 98.

Thomas (La famille), amie intime des familles Périer et Pascal, II, 83.

Thomas (Gentien), doyen des secrétaires du Roi, oncle du grand-père de l'auteur, I, 5.

Thomas (Gentien), Maître des Comptes de Normandie, grand-père de l'auteur. — Est originaire de Blois, I, 4. — Se rend à Paris, puis à Rouen, I, 5. — Pendant les Troubles de Rouen, envoyé vers Henri III, il est fait prisonnier par la Ligue, s'échappe, trouve le Roi à Blois et en reçoit des dépêches qu'il rapporte à Rouen ; partisan déclaré du roi, il est obligé de fuir pour échapper aux Ligueurs,

I, 6. — Il seconde Villars-Brancas pour la réduction des places rebelles en Normandie et ailleurs; se fixe à Rouen et s'y marie à Catherine Quatresols, I. 7. — I, 12.

THOMAS (Gentien), fils du précédent, père de l'auteur des *Mémoires*. — Sa naissance, I, 8. — Pendant ses études, à Paris, il exécute le projet, formé avec l'un de ses camarades, à l'insu de ses parents, d'aller à Rome, I, 9. — Leur détresse avant d'y arriver, I, 10. — Ecrit à son père pour demander pardon ; en reçoit son pardon et la permission de poursuivre ses études en Italie, I, 10 — Est recommandé à l'abbé du Noyzet; séjourne trois ans en Italie; en part à la mort de son père, I, 11. — Visite l'abbé du Noyzet, à Avignon. — Projet d'assassinat conçu contre lui par Allemands ; reçu à la Chambre des Comptes de Rouen, en place de son père; épouse Madeleine Beuzelin, I, 12. — Les époux mènent grande vie, à Rouen, I. 13. — On les appelait le Prince et la Princesse Thomas ; portrait du père de l'auteur, I, 14. — Preuve de son courage dans l'affaire du comte de Montgommery, en Basse-Normandie; commissaire du Roi, il fait démolir les fortifications de Pontorson, qui appartenait à Montgommery, I, 14, 15, 16. — Ses nombreux enfants, I, 16, 17. — Redoute la corruption des colléges, I, 18. — Education donnée à ses enfants ; son horreur du mensonge, I, 18. — Loge M. Le Tellier, commissaire du gouvernement, lors de la révolte de Rouen ; celui-ci devient son ami et celui de la famille, I, 20, 21. — Son intimité avec le P. Maignart, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, à Rouen, I, 39. — Ses scrupules religieux l'empêchent de pourvoir aux bénéfices de l'abbaye de Saint-Martin d'Aumale, I, 40. — Son chagrin lors de la démission du P. Maignart, I, 41. — Il court le chercher à Paris; s'adresse à l'abbé de Saint-Cyran, I, 42. — Leur entretien sur ce sujet, I, 43, 44, 45. — Il le quitte convaincu et éclairé par la grâce, I, 45. — Il lui confie sa vie passée et le consulte sur ses devoirs, I, 46. — Restitution et éducation des enfants, I, 46. — Reçoit le conseil de les mettre à P. R. des Champs, I, 47. — Mme du Fossé partage ses vues, I, 48. — Leur changement de vie, après une visite à l'abbé de Saint-Cyran, I, 51, 52. — La ville de Rouen s'en étonne et n'y croit pas, I, 52, 53. — Il mène ses enfants à P. R. des Champs, I, 55. — Visite à M. Singlin, qui les établit à P. R. des Champs, I, 60. — Son retour à Paris, I, 62. — Revenu à Rouen, il vend sa charge de conseiller-maître en la Chambre des Comptes, I, 136. — Motifs pour ne pas se retirer à sa terre du Fossé, I, 136. — Motifs pour se retirer à Rouville, au Pays de Caux, I, 138. — Toute la famille s'y retire auprès de la dame de Fresle; on ne doute plus, à Rouen, de leur conversion, I, 139. — S'attache à convertir un juif à Rouville, I, 142. — Curieuse histoire à ce sujet, I, 143. — Un assassinat trouble sa fille, Mme de Durdent; il apprécie davantage le bonheur de sa conversion, I, 146, 147. — Etudie l'Ecriture Sainte et les livres de piété, à Rouville, I, 148. — Sa charité excite la jalousie; se retire à Rouen, et ne revient à Rouville que par intervalles, I, 149. — Place ses deux derniers fils chez un curé du Pays de Caux, I, 150. — Sa surprise en voyant le désintéressement de P. R., quand il y met sa fille Madeleine, I, 155. — Il lui constitue une pension, I, 156. — I, 233, 257. Défrayait l'abbé de Flexelles, à l'école de Sevran, quand il allait y visiter ses jeunes fils, I, 259. — Ecrit à M. de Barcos, abbé de S. Cyran, qui détourne son fils d'entrer dans son abbaye, I, 295, 297. — I, 298. — Voyage à Sevran avec une cardeuse de laine, douée d'une façon surnaturelle, II, 12. — Reçoit une lettre de notre auteur sur la mort de M. Le Maître, II, 16-24. — Prend grand soin de l'éducation de ses enfants, II, 37. — Lettre de M. de Saci sur la mort de sa fille Anne, religieuse à P. R., II, 65-66. — Lettre de la Mère Agnès de Saint-Paul sur cette

même mort, II, 66-67. — Lettre de la Mère Angélique transcrite par lui et trouvée dans ses papiers, II, 72. — Lettre que lui écrit la Mère Agnès au sujet de la mort de la Mère Angélique, II, 100-101. — Reçoit une lettre d'Issoudun sur les dispositions de M. de Bernières exilé, II, 107-108. — Craint que la persécution ne détourne du Fossé de la voie de la piété; ses démarches à cette occasion, II, 114. — Se rend à Paris pour examiner, avec MM. de Saci et Singlin, le parti que son fils doit prendre, II, 115, 116. — S'afflige de son éloignement pour l'état ecclésiastique; lui avait fait donner la tonsure, à sa confirmation, II, 117. — Senrie, paroissien du Fossé, victime des maléfices, pour être traité par les médecins; obtient la permission de faire dire les prières de l'Eglise, qui le guérissent, II, 127. — Etait présent à P. R. lors de l'interdiction des Sacrements prononcée contre les Religieuses, II, 174. — Chagrin qu'il éprouve de la signature donnée par sa fille Madeleine, sœur Melcthilde, II, 186. — Consulte les médecins sur sa maladie; se rend aux Eaux de Bourbon, II, 201. — Accepte l'offre de du Fossé de l'accompagner, II, 207. — Ne se trouve pas bien des Eaux; vie retirée qu'il mène à Bourbon, II, 213-214. — Ne reçoit pas la visite qu'on faisait au Doyen des Eaux, II, 214. — Entretiens et discussions avec son fils; anecdote à ce sujet, II, 215. — Changement dans son caractère, devenu calme d'emporté qu'il était, II, 215-216. — L'inconvenance d'un domestique en est la preuve, II, 216. — S'était fait aimer de son hôte, qui leur fait la conduite, II, 217. — Guérit un des chevaux de son carrosse piqué par un maréchal, II, 217-218. — Visite la Sainte-Chapelle de Bourges; ses ornements, ses richesses, II, 218-219. — Orage et ouragan au-delà de Bourges, II, 219. — L'inondation les met en péril, II, 220-221. — Arbres renversés sur la route par l'ouragan; ils sont rançonnés à Orléans, II, 222. — Retourne à Rouen par Chartres, II, 223. — Permet à son fils l'achat de livres nombreux pour étudier, II. 226. — N'est pas guéri par les Eaux de Bourbon; sa dernière maladie; sa mort, II, 227. — II, 228; son éloge, II, 229. — Les marguilliers de sa paroisse lui font faire un service solennel, II, 230. — Evite tous les procès, II, 233. — Son mérite lui donna des amis, II, 235. — II, 246, 262, — II, 288. — III, 12, 85. — Pourvoit aux études du jeune Le Tourneux, chez les Jésuites de Paris, III, 86, — IV, 12, 73, 97.

Thomas (Mme), femme du précédent. *Voy.* **Beuzelin** (Madeleine).

Thomas (Anne), tante de l'auteur, épouse M. Dery, conseiler au Parlement de Rouen, I, 8.

Thomas (Marie), fille de Gentien Thomas et de Madeleine Beuzelin. — Elle épouse le sieur de Durdent, I, 16. — Son mariage; exhortation du curé de Rouville, M. Guillebert, I, 144. — Chagrin que lui cause l'assassinat de son beau-frère, M. de Beuzemarc, I, 146. — II, 230. — Est visitée par ses deux frères, Pierre et Augustin Thomas, II, 239.

Thomas (Madeleine), sœur de la précédente. — Est religieuse de P. R. sous le nom de sœur Melcthilde, I, 17. — Pensionnaire chez les Ursulines de Rouen, I. 151. — Va à Paris; danger pendant le voyage, I, 152. — Entre à P. R. de Paris, I, 153. — Tombe malade, I, 216. — Sa résignation à la mort de sa sœur Anne, religieuse avec elle, II, 67. — Instances pour lui faire signer le Formulaire; son caractère; elle signe, II, 187. — Son désespoir, II, 189. — Est visitée par l'auteur au parloir de P. R. de Paris; sa tristesse et son silence affligent son frère, II, 190-192. — Histoire de sa rétractation, II, 193-196. — Sa lettre à M. de Péréfixe, II, 195. — Avoue sa faute au réfectoire; la Mère Eugénie s'oppose à la lecture de sa rétractation, II, 196. — Est conduite à Saint-Denis, où elle signe de nouveau le Formulaire; sa justification, II, 197. — Une lettre que lui adressait l'auteur au sujet de P. R. est respectée dans une visite domici-

liaire, II, 263-264. — III, 81. — Son caractère; paralysie à la fin de sa vie ; se repent de ses faiblesses au sujet du Formulaire; sa mort; regrets des religieuses de P. R., IV, 218-220.

Thomas (Gentien), frère des précédents, I, 17. — Est mis à P. R. des Champs, I, 55. — Au collége de Beauvais à Paris, pour y faire sa philosophie, I, 168. — Sa maladie ; est transporté dans le local des Petites-Ecoles, I, 193. — On écarte de lui ceux qui l'ont perdu ; son délire ; sa mort; est enterré à Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; son exemple sert à l'instruction des autres, I, 194.

Thomas (Henry), frère des précédents, I, 17. — Est mis à P. R. des Champs, I, 55. — Quitte les Petites-Ecoles de Paris, faute de goût pour les études ; retourne à l'abbaye de P. R. des Champs, dont il fait valoir le bien, I, 168. — Son caractère ; quitte P. R. pour retourner à Rouen, I, 215. — Revient presque aussitôt à P. R.; tombe malade ; meurt, et est enterré dans le chapitre de l'abbaye de P. R. des Champs, I, 216.

Thomas (Pierre) **Du Fossé**, frère des précédents. — Paralysie de la langue qui le porte à écrire ses *Mémoires*, *Avertissement*, I, I. — Interruption forcée de ses travaux sur l'Ecriture Sainte, *Avertissement*, I, II. — Voyage à Chaudrey pour se guérir; visite à Mme Le Sesne de Théméricourt, *Avertissement*, I, III. — Il lui fait par écrit, à Théméricourt, le récit de sa mise à la Bastille, en 1666 ; Mme de Bosroger, sa belle-sœur, l'engage alors à écrire ses Mémoires, *Avertissement*, I, IV. — Sommaire de leur contenu ; la variété lui semble y être nécessaire, *Avertissement*, I, V. — Malgré ses précautions, la vérité pourra déplaire; mais l'historien n'en est point responsable, *Avertissement*, I, V. — Ses principes religieux, I, 1. — En écrivant ses *Mémoires*, il croit répondre aux vues de M. Le Maître ; il a eu le bonheur de connaître de grands serviteurs de Dieu ; de là l'utilité de ses *Mémoires*, I, 3. — Sa naissance, I, 17. — Sa première éducation et ses premières études; réflexions sur le mensonge, I, 18.— Défend Saint-Cyran contre ses ennemis et ses persécuteurs, I, 28-31. — Veut faire des Mémoires historiques, et non des écrits dogmatiques, I, 32. — Eloge des *Lettres spirituelles* de Saint-Cyran, I, 32. — Est mené avec ses frères à P. R. des Champs; danger couru pendant le voyage, I, 55. — Visite les Grottes de Saint-Germain qu'il décrit, I, 56, 57. — Voit une seule fois l'abbé de Saint-Cyran à Paris ; en ressent une impression profonde, I, 58. — M. Singlin l'établit à P. R. des Champs avec ses frères, I, 60. — Tristesse et solitude de cette abbaye, I, 61. — Douleur de la séparation du père et des enfants, I, 62. — Est témoin de nombreuses conversions qui peuplent P. R. des Champs, I, 67, 68. — Parle des solitaires qu'il y trouva à son arrivée, I, 80. — L'avocat Antoine Le Maître, I, 81, 86. — Le Maître de Séricourt, I, 86-87 ; le sieur Bascle, I, 87-93. — S'étend sur son compte, parce qu'il avait été son maître, I, 92, 93. — Le domestique Charles de La Croix, I, 93-94. — Choisnel, chapelain de l'abbaye, I, 94. — Défend les solitaires, I, 95, 96. — Fait peu de progrès sous M. Selles; préfère la société de MM. Le Maître ; les accompagne dans les travaux des champs, I, 97. — Son bonheur d'avoir été témoin oculaire de la vie d'Antoine Le Maître, I, 98. — La *Théologie familière* de l'abbé Saint-Cyran sert de catéchisme aux élèves de P. R.; sages explications de l'Evangile, I, 98. — Réfutation de fausses accusations sur l'enseignement religieux de P. R., I, 99. — Laisse de côté le dogme pour ne s'occuper que de l'Histoire dans ses *Mémoires*, I, 108. — Est envoyé de P. R. au Chesnay, avec ses frères; fait la connaissance de M. Le Pelletier des Touches, I, 114. — Est témoin de la tristesse de M. Le Maître, à la mort de l'abbé de Saint-Cyran, I 119. — Raconte une anecdote qu'il tenait de M. de La Rivière, I, 122. — Il en reçoit des leçons d'Espagnol, I, 123. — Il voit arriver à

P. R. des Champs MM. Pallu, de la Petitière, l'évêque de Bazas, Arnauld d'Andilly, I, 123-131. — Ce dernier lui apprend la taille des arbres fruitiers, I, 132. — Cite un exemple du désintéressement de P. R., dont il fut témoin, I, 158. — Sa reconnaissance pour cette maison, I, 161. — A un songe lors de la translation des Petites-Ecoles de P. R. des Champs à Paris, I, 164. — Détails sur cette translation, sur les maîtres et sur les études, I, 165-168. — A pour maître un sieur Le Fèvre de Chartres, I, 166. — Cite deux exemples de l'exaspération causée aux élèves par la brutalité des maîtres de cette époque, I, 166. — Eloge du caractère, de la science et de la méthode de M. Le Fèvre, I, 167. — Progrès sous un tel maître, I, 168.— Ses condisciples aux Petites-Ecoles; grande union entre eux, I, 168, 169. — Sa mémore ne brillait pas dans les concours de récitation, I, 170. — Ses goûts belliqueux. — Suit les sermons de M. Singlin. à P. R. de Paris, I, 174; du P. Desmares, I, 175. — Combien on est touché de l'éloquence du premier, I, 177. — Les luttes entre écoliers et artisans lui font perdre le fruit de ses sermons et courir des dangers, I, 178 — Blâme l'incurie du pouvoir; singulière explication qu'il en donne, I, 179. — Dangers courus au début de la Fronde, I, 180. — Il tombe malade; détails sur sa maladie, qui faillit être mortelle, I, 180-184. — Est administré par son confesseur; M. Singlin les sauve de la mort, I, 183. — Cette maladie le guérit de ses goûts belliqueux, I, 184. — Est guéri d'une toux par Maître Jacques, domestique de P. R., I, 189, 190. — Apprend de lui des recettes médicales, I, 190. — Blâme les rigueurs de la Faculté de médecine de Paris, I, 191. — Exemple personnel d'une guérison obtenue en dehors d'elle, I, 192. — La mort de son frère Gentien lui sert d'avertissement, I, 194. — Sa trop grande confiance en sa force, I, 195. — Croit qu'on peut changer les métaux en or; exemples à l'appui; loue Maître Jacques de ne pas s'être enrichi par ce moyen ; a vu une médaille ainsi changée; tient le fait de M. d'Andilly, I, 196. — Voudrait que les recherches en ce sens ne fussent pas interdites en France; moyen de s'enrichir ; l'art de guérir pourrait y gagner, I, 197. — Est transféré des Petites-Ecoles de Paris à Magny-Lessart, I, 198. — Va habiter les Granges, près de l'abbaye de P. R. des Champs, I, 199. — Liaison plus étroite avec les principaux solitaires qu'il y trouve, I, 199, 200. — M. de Saci est son directeur, I, 205, 206. — Reçoit ses confidences, I, 207. — Voit avec peine son frère Henri quitter P. R. des Champs, I, 215. — Sa douleur, quand ce frère y meurt, après y être retourné, I, 216. — Quitte les Granges avec les solitaires pour le château de Vaumurier, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 218. — Etat de cette ferme, après le départ du régiment d'Apremont, I, 225 — Sa rencontre avec le capitaine Sauvegrain, I, 228. — Est témoin de la joie de M. de Bernières, quand sa fille se fait religieuse à P. R., I, 234. — Quitte P. R. par ordre de la Cour, et se rend à Paris ; se sépare de son ami, M. de Villeneuve, I, 245. — La mort, sur le champ de bataille, et la même année, de trois élèves des Ecoles de P. R., le dégoûte de l'armée, I, 247. — Regrets sur la mort de M. de Fresle, son camarade, I, 249. — Grande affliction après le départ de M. de Villeneuve, I, 250, 251. — Se lie intimement avec M. de Tillemont, I, 251. — De même avec l'abbé de Pontchâteau, voisin de son habitation de la rue des Postes, à Paris, I, 256. — Leurs promenades autour de Paris ; ils visitent Villeneuve-Saint-Georges, l'ermite de la forêt de Livry, Clichy, Sevran, I, 257-260. — Son chagrin de voir l'abbé de Pontchâteau partir pour les Etats de Bretagne, I, 261. — Leur entrevue après tous ses voyages; l'auteur reçoit la confidence de ses projets de retraite, I, 262. — Joie ressentie par tous les deux, I, 263. — Est choisi par M. Le Maître pour entrer avec lui à P. R. des Champs; attachement et soins de ce dernier

pour lui, I, 291, 292. — Loge avec lui à P. R.; leur vie, leurs études; I, 293. — Se forme à la traduction d'après ses conseils; ses études sur S. Jean Climaque; consulte ses manuscrits, à Paris; loge chez M. de Bernières; pénètre, par M. d'Hérouval, dans la bibliothèque du chancelier Séguier, I, 294. — Son adresse pour obtenir d'un moine étranger communication d'un manuscrit de S. Jean Climaque, I, 295. — Le compare avec un autre de la Bibliothèque du roi; transcrit en partie les commentaires d'Elie de Crète; le plaisir d'offrir le tout à M. Le Maître diminue sa fatigue. I, 296. — Fait avec lui une nouvelle *Traduction de S. Jean Climaque*; peine qu'elle lui cause; la part de chacun d'eux dans ce travail; songe à se retirer dans l'abbaye de S. Cyran; n'en parle point à M. Le Maître; en écrit à son père qui lui envoie une lettre de M. de Barcos, abbé de S. Cyran, pour l'en détourner, I, 297. — Fait le voyage, dont il donne la relation, I, 298-317. — Prend congé de M. Le Maître, I, 298. — Se joint à M. Gédoyn, I, 299, 300. — La cariole de Huguenots; mésaventures diverses, I, 300, 301. — Son arrivée, I, 301. — Description de l'abbaye de Saint-Cyran, I, 301-302. — Ce qu'il dit de l'abbé, M. de Barcos, I, 302-304. — Personnes qu'il trouve dans l'abbaye, I, 304-305. — En suit scrupuleusement les exercices, quoique dégoûté de la maison, I, 305. — Se plaît dans les entretiens de l'abbé; son chagrin augmente et lui fait regretter P. R., I, 306. — Prend M. Gédoyn, son compagnon de voyage, pour confident, I, 307. — Sur son conseil, il a un entretien avec l'abbé de Saint-Cyran; il en sort à demi convaincu; son trouble revient, I, 308. — Nouveaux entretiens où il défend P. R., I, 309, 310. — Vivacité de la discussion; l'abbé cède de guerre lasse, I, 311. — Consulte M. Guillebert, qui l'engage à retourner à P. R. et lui en fait l'éloge, I, 312. — Différence des moyens et identité du but. I, 313. — Avant de partir, visite les forges d'Azay-le-Ferron, I, 314. — Description des travaux, I, 314-316. — Promenades dans les jardins et aux environs de Saint-Cyran; nombreux aspics, I, 316. — Réflexion à ce sujet; son départ; accident de voyage, I, 317. — Éloge de la piété de M. de Barcos; justification de sa véhémence pour retenir l'auteur à S. Cyran, I, 318. — Il trouve M. Singlin à Orléans; évite toute explication; retourne avec lui; rencontre d'un jésuite, I, 319. — Ses peines inutiles pour connaître le nom de M. Singlin; il l'apprend enfin; l'auteur se sépare de M. Singlin, et retrouve M. Le Maître, à P. R. des Champs; réception amicale, I, 320. — Bonheur mutuel du retour, I, 321. — M. Le Maître l'engage à lire l'Histoire ecclésiastique et à travailler à une *Vie de saint*; il choisit la *Vie de saint Alexandre*, patriarche d'Alexandrie; détails sur la composition de cet ouvrage, II, 3. — Il le soumet à la critique de M. Le Maître; corrige son ouvrage d'après ses remarques, II, 4. — Il recueille les *Mémoires de M. de Pontis*; recherche sa société, profite de ses conseils, II, 5. — Coups mystérieux entendus pendant la nuit, à P. R. des Champs, II, 8-11. — Fait connaître Arnauld à Mallevaut, évêque d'Aulon, II, 13, 14. — Consulte une cardeuse de laine sur les coups mystérieux et sur lui-même, II, 15. — Lettre à son père sur la mort de M. Le Maître; l'assiste à ses derniers moments, II, 16-24. — Cette mort lui rappelle les coups mystérieux entendus à P. R. des Champs; il en parle à M. de Luzancy, II, 25. — On lui cite d'autres exemples, II, 25, 26. — M. de Saci prend du Fossé auprès de lui; sa reconnaissance, II, 31. — Impropre au travail du corps, il a besoin des travaux de l'esprit, II, 31. — A fait sa philosophie sous M. Bourgeois, abbé de la Merci-Dieu; MM. Singlin et de Saci le détournent du travail manuel, II, 32. — M. de Saci lui propose de travailler à la *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs*, II, 32. — Apprend l'Espagnol dans ce but, par les soins de M. de La Rivière, II, 33. — Sa méthode dans la traduction de

l'ouvrage espagnol, II, 34. — Apprend l'Italien par les soins du sieur Brunetti ; discussions sur la prééminence des deux langues italienne et française, II, 35. — Reçoit une lettre de M. Hermant sur la mort de son frère Joseph à Beauvais, II, 37-38. — Autre lettre de M. Dirois sur cette mort, II, 38-40. — L'auteur déploré la destruction des Ecoles formées sur le plan de celles de P. R., II, 41. — Est obligé de sortir de P. R.; embarras et indécison, II, 42. — Habite le château de la Muette; description, II, 43. — Travaille à la traduction de la *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs;* va aux offices de la Visitation de Chaillot; assassinat dans le Bois de Boulogne cause de son départ; se rend à Paris, II, 44. — Quitte la Muette pour Saint-Remy, près Chevreuse, où il habite chez M. d'Avissonne, avec M. d'Epinay; avance sa traduction de la *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs*, II, 45. — Atteinte à sa santé, II, 45, 46. — Des gentilsbommes le poursuivent pendant le carnaval, II, 46-47. — Songe à se retirer ailleurs, II, 47. — Se rend au château de Saint-Jean des Troux, pour se joindre à MM. Burlugai et de Tillemont, II, 49. — Il y achève la traduction de la *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs*; Il la donne à M. de Saci pour composer la vie de cet archevêque, II, 50. — Se rend à Paris pour assister à l'entrée de la reine Marie Thérèse, II, 51. — Description qu'il en donne, II, 51-53. — Son admiration est raillée par M. de Saci, II, 54. — Etudie l'Histoire ecclésiastique avec MM. Burlugai et de Tillemont, aux Troux; prend soin du ménage, II, 55. — Il établit un garde pour conserver la chasse, II, 55. — Désagréments qui en résultent; critiques de M. d'Andilly, II, 56. — Il en profitera pour le Fossé, II, 57. — Est visité par plusieurs de ses amis aux Troux, II, 57-59. — Donne la transcription d'une lettre de la Mère Angélique, trouvée dans les papiers de son père, II, 72-82. — Eclaircissements sur cette lettre, II, 82-96. — Sur le livre *De la Fréquente Communion*, II, 82-83. — Son frère l'engage à prendre un parti; lettres et remontrances auxquelles il répond, II, 114, 115. — Discussion en règle avec son père devant MM. Singlin et de Saci; il repousse un établissement dans le siècle, II, 116. — Il veut servir Dieu, sans embrasser l'état ecclésiastique, II, 117. — Il s'en trouvait indigne, et s'applaudit de sa décision, à cause des malheurs de P. R.; désire cependant s'éloigner le moins possible de cette maison, II, 118. — La piété et la charité qu'on y pratique en sont la cause, II, 119. — Quitte les Troux pour la ferme du Petit Port-Royal; il s'y installe avec M. de Saint-Gilles d'Asson, en se séparant de M. de Tillemont II, 119 — La solitude ne l'empêche pas de s'y plaire, II, 119. — Sa joie d'être débarrassé des soins du ménage; il s'occupe de la *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, II, 120. — Réconciliation avec le curé de la paroisse, II, 121-122. — Examen de la doctrine de Descartes sur l'âme des bêtes; exemples divers, II, 127-135. — Il en justifie l'introduction dans ses *Mémoires*, par la nécessité d'en diversifier le sujet, II, 135. — Défend les récoltes du Petit Port-Royal contre le pillage des pauvres, et les dégâts des sangliers, II, 136-138. — Combat l'incendie des forêts du Perray; console les villageois, II, 139-140. — Réflexions à ce sujet, II, 141. — Se rend à pied en pèlerinage à Chartres; fatigue du voyage, II, 141. — Il y fait des dévotions ; réflexions sur ce pèlerinage, II, 142. — Revoit la traduction de quelques *Vies des Saints* par M. d'Andilly ; réflexions sur la nécessité d'un censeur littéraire, II, 143-144. — Confident de Coutel, intendant du Petit Port-Royal, il parle en sa faveur, II, 145. — Ses remontrances sont mal prises, II, 146. — Dégoûté de ce lieu, il demande à M. Singlin de loger avec lui au Faubourg Saint-Marceau, où il s'établit dans le grenier; sa joie d'être réuni à M. de Saci, II, 148. — Est sous la direction de M. de Rebours, en l'absence de M. de

Saci, II, 149. — Austérité et solitude de sa vie au Faubourg Saint-Marceau; conversations sérieuses avec M. de Saci, III, 153. — Défend les Religieuses de P. R. contre les imputations de leurs ennemis, II, 171, 173. — Protestation contre les rigueurs dont P. R. fut l'objet, II, 184. — Chagrin que lui cause la signature donnée par sa sœur, en religion sœur Melcthilde; sa conduite en cette occasion, II, 186-193. — Lui fait une visite au parloir de P. R. de Paris, II, 190. — Scène avec la sœur « Ecoute », à propos de ses observations; fort attristé de la douleur et du silence de sa sœur, II, 190-192. — Tentative inutile pour une seconde visite; ses reproches, II, 193. — Un papier jeté par dessus le mur l'instruit de la rétractation de sa sœur, II, 193. — Loge avec M. de Saci dans la rue du Bout-du-Monde, II, 200. — Accompagne son père aux Eaux de Bourbon, II, 201. — Préparatifs précipités de voyage, II, 202-203. — Récit du voyage, du séjour et du retour, 203-223. — De la casse, mêlée à une médecine, le met en danger de mort, II, 210-211. — Reproches à l'Intendant des Eaux, Grifet, qui n'avait pas tenu compte de ses avis, II, 212. — Réflexions sur la diversité des tempéraments; les fraises sont un poison pour certaines personnes, II, 212-213. — Sa vie aux Eaux, II, 213. — Excuse son père de ne pas recevoir la visite faite au doyen des Eaux; promenades avec sa sœur, II, 214. — Entretiens et discussions avec son père; Anecdote à ce sujet, II, 215. — Réflexions sur la possibilité de se corriger de ses défauts, II, 217. — Retour par Bourges, Orléans, Chartres; accidents de voyage, II, 217-222. — Quitte son père à Chartres pour rentrer à Paris, II, 223. — Rejoint M. de Saci dans la rue du Bout-du-Monde; reprend l'étude de l'Histoire ecclésiastique, II, 224. — M. de Tillemont lui prête ses Mémoires sur ce sujet; ses études personnelles; s'occupe de l'*Histoire de Tertullien et d'Origène*, II, 225. — La lecture de leurs ouvrages le fait accuser le premier, disculper le second, II, 225-226. — Est forcé d'interrompre cette étude, II, 227. — Sa mère lui écrit de se rendre auprès de son père mourant; lettre qui le détermine à partir, II, 227. — Craintes de M. de Saci qu'il ne rentre dans le monde, II, 227, 228. — Sa rencontre avec les personnes envoyées au devant de lui, aux portes de Rouen, II, 228, 229. — Son arrivée, sa tristesse, II, 229. — Le partage de la succession se fait avec facilité, II, 230. — Leur éducation religieuse en est la cause, II, 230. — Les partages; les lots, II, 231. — Arrangements de famille, II, 232. — Sa prévention contre les Rouennais; leur éloge, II, 235. — Visites à sa famille et aux amis de sa famille, II, 235-237. — Malgré leur mérite, il persiste dans ses projets de vie pieuse et retirée, II, 238. — Moyen employé par M. de Saci pour le rappeler à Paris; assurance donnée de le rejoindre, II, 238. — Première visite au Fossé; grande union avec son frère; visite sa sœur près du Havre; voit la mer; retour à Rouen; départ pour Paris, II, 239. — Va loger dans la rue du Faubourg Saint-Antoine; avantages et inconvénients, II, 240-242. — Perd des papiers laissés dans la rue du Bout-du-Monde, II, 242. — Mécontent d'avoir été dupé par un badaud de Paris, II, 243. — Visite M. Guillebert après sa mort, II, 246. — Est calomnié auprès du roi, II, 246. — Fort de sa conscience, il ne redoute rien, II, 247. — II, 248. — Est espionné, II, 248-249. — Un voyage à Pomponne fait manquer le premier projet d'investissement, II, 250. — Refus de rester; retour à Paris, II, 251. — Est surpris par l'escalade des Suisses, II, 252. — Reproches; irruption générale dans la maison, II, 253. — Dialogue avec le Lieutenant-Civil, II, 253-254. — Son interrogatoire par ce dernier, II, 255-261. — Est questionné sur une visite reçue de M. de Tillemont, II, 257-259. — Sur un M. Le Brun, II, 259-260. — Répond aux reproches sur sa liaison avec P. R. et sur son célibat, II, 260-261. — Obligé de vider ses

poches, II, 262. — Visite de ses papiers et de ses livres, II, 262. — Exception pour les lettres de famille, II, 263. — Plusieurs copies de la *Vie de Saint Alexandre*, II, 263-264. — Lettre à sa sœur Melcthilde, II, 264. — Remarque faite au colonel des Suisses, II, 264-265. — Est gardé à vue chez lui; gêne qui en résulte, II, 269-270. — Un de leurs gardes était de Rouen, II, 270. — Le langage de Daubray leur donne de l'espoir, II, 271. — Proposition de l'accompagner à la Bastille, II, 271. — Crainte d'avoir compromis le libraire Savreux dans son interrogatoire; explications sur ce point, II, 272. — Confrontation avec lui, II, 273-274. — Observation sur la menace du Lieutenant-Civil de faire pendre Savreux, II, 274. — Est reconduit chez lui; discussion pendant la route, II, 274. — Du Fossé se donne le plaisir de pousser un commissaire à bout sur le jansénisme, II, 275. — Continue d'être gardé à vue chez lui, II, 276. — Daubray donne des espérances, II, 277. — L'ordre arrive d'aller à la Bastille; ses observations; ils partent tous, II, 278. — Sont regardés dans la rue comme des criminels, II, 279. — Scène faite, à l'arrivée, par le gouverneur, II, 279. — Prend le major Barail pour confident de son chagrin; en reçoit le conseil de garder le silence, II, 280. — Description de son appartement; celui de Bussy; visite des geôliers, II, 281. — M[me] de Pomponne avait pris soin de leur maison et de leurs meubles, II, 282. — Détails rétrospectifs sur ses rapports avec M. de Pomponne, II, 283. — Tristesse des premiers jours de captivité; palpitations de cœur; le libraire Savreux, prisonnier, lui vient en aide, II, 284. — Comment une correspondance s'établit entre eux; Savreux lui fait passer ce qu'il faut pour écrire; avis qu'il lui donne, II, 284-286. — Du Fossé en profite pour s'occuper de leur élargissement, II, 287. — Il en écrit à M. de Saci, qui l'approuve, II, 287-288. — Ecrit à sa mère pour l'informer de leur position; ses demandes, II, 288. — Règle l'emploi de son temps pour combattre l'ennui, II, 289. — Visite du gouverneur, II, 289-290. — Observations sur la nourriture au porte-clef; promenades dans la cour, II, 290. — Joie de voir son frère placé avec lui, II, 292. — Est mieux traité par le gouverneur; ordre d'élargissement, II, 293. — Condition ajoutée de se retirer en Normandie; il y souscrit; sa tranquillité avant de quitter la Bastille, II, 294-295. — Il ne peut voir M. de Saci, II, 295. — Est froidement reçu par le lieutenant-civil Daubray, au sortir de la Bastille, III, 2-3. — Visite à M[me] de Pomponne et à M. d'Andilly, III, 3. — Se trouve indigne d'être mis au rang de « Messieurs », III, 3. — Son seul mérite était de s'occuper de la *Vie des Saints*; son caractère se retrouve dans ses *Mémoires*; est informé des mauvaises dispositions de Daubray, III, 4. — Se tient caché à Paris, et hâte son départ; grande chaleur pendant la route de Paris au Fossé; chante de joie, III, 5. — Remercie M. Le Tellier; réponse du Ministre, III, 6. — Caisse de livres sequestrée, III, 6; rendue plus tard intacte, III, 7. — Inflige une mystification à un buveur d'eau de Forges, en visite au Fossé, III, 7-9. Passe l'hiver au Fossé; ses occupations; ses rapports avec Gilles Julien, curé de la paroisse, III, 10. — Il en reçoit des conseils; accommode les procès; fait l'éloge des paysans brayons; restriction pour l'avenir, III, 11. — La lourdeur des tailles et la diminution de la valeur des biens expliquent leur changement, III, 12. — Aggravation de sa maladie de cœur, III, 12. — Savantes consultations des médecins; inefficacité de leurs remèdes; confiance dans les recettes, III, 13. — Il est présenté à M. Bouchard qui lui enseigne à composer un remède, III, 14. — Il met ses leçons en pratique, III, 15. — Recette du remède; se lie avec M. Bouchard, III, 16. — Est témoin d'une attaque d'apoplexie de M[me] Bouchard, III, 18. — M. Bouchard lui donne de la pierre de Butler, III, 19. — Il s'en sert pour

guérir sa mère, au Fossé, III, 20. Indiquera la préparation de remèdes, III, 22. — Voyage en Poitou et en Anjou, III, 22-38. — Séjourne à Rouen et au Fossé; étudie la médecine, III, 38. — Ses infirmités en sont cause; suit les conseils de M. Bouchard; fait des extraits de Van Helmont, III, 41-43. — Travaille à l'*Explication des Pseaumes de David*, III, 43. — Exilé en Normandie, a le vif désir de retourner à Paris; les affaires de l'Eglise l'en empêchent, III, 46. — Retour à Paris; se lie de nouveau avec M. de Tillemont, III, 68. — Est chargé de faire à Nicole et à Arnauld des observations sur leurs ouvrages contre Claude, trouvés trop scolastiques, III, 72. — Comment il s'en acquitte, III, 73. — Discussion avec Arnauld sur ce sujet, III, 73-74. — Songe à quitter le voisinage d'Arnauld, III, 78. — Aventure de voleur, III, 79-80. — Loge dans la rue Saint-Victor; travaux pour un jardin, III, 80. — Sa réponse à M. Le Nain, III, 81. — Envoie un remède pour la Mère Agnès, à l'article de la mort, III, 84. — Chagrin ressenti de cette mort; inquiétudes au sujet de son remède, III, 85. — Sa liaison avec M. Le Tourneux, III, 86. — Analyse un de ses sermons à Rouen, III, 89-90. — Liaison plus intime avec lui à Rouen; en reçoit la confidence du projet de s'établir à Paris, III, 90. — Offre de loger dans sa maison; lui procure la connaissance de MM. Arnauld et de Saci; aurait désiré le voir retourner à Rouen, III, 91. — Accepte la décision contraire de ces Messieurs; ses études des Pères de l'Eglise avec lui, III, 92. — Révise la Préface de la *Semaine Sainte* de Le Tourneux, III, 92. — Eloge qu'il en fait, III, 93. — Maladie de l'auteur; soins donnés par M. Le Tourneux, III, 93. — Est guéri par M. Bouchard, III, 94. — Se rend au Fossé, où sa mère lui fait part du dessein d'habiter Paris; l'engage à consulter le sieur Julien, curé du Fossé, III, 106. — Rassure sa mère sur la dépense, pendant son voyage d'essai à Paris; la reçoit dans sa maison avec sa famille; se sépare de M. de Tillemont, III, 107. — Justification des éloges donnés à M. Le Tourneux comme directeur, III, 109-110. — Difficulté de faire à M. de Saci la demande en mariage de Mlle de Séricourt pour son frère Augustin Thomas; la demande est acceptée, III, 116-117. — Du Fossé réserve d'en parler à sa mère, qui agrée le mariage, III, 118-119. — Écrit une lettre de demande, restée dans la poche de M. de Saci, III, 119-120. — Est prié par le prince de Condé d'engager l'abbé de Luçay à secourir la duchesse de Longueville dans sa dernière maladie, III, 132-133. Visite nocturne à cet abbé, III, 133-134. — Pressantes instances de du Fossé restées inutiles; tentatives de les justifier; accueil qui lui est fait à l'hôtel de Longueville, III, 134-135. — Il trouve la princesse dans un état désespéré; on s'adresse à lui pour une pilule d'or potable de Cornaro, III, 136. — Avait aidé sa veuve à faire connaître ce remède dans Paris, III, 138. — En porte une fiole à l'hôtel de Longueville; le remède, mal donné par les médecins, soulage un peu la princesse, III, 138-139. — Sa liaison avec Mme de Boignes, belle-mère de son frère, III, 148. — Discussions avec le médecin de cette dame, à propos de la saignée, III, 149-151. Du Fossé donne un remède pour cette dame, III, 151-152. — Quitte et reprend la composition des *Vies des Saints*, III, 169-171. — Voyage dans le Nord de la France et dans les Pays-Bas espagnols, III, 171-255. — La crainte d'une traversée sur mer le détourne du projet de visiter Arnauld en Hollande, III, 209. — Sa fatigue après le voyage; reprend son travail sur la *Vie des Saints*; passe l'hiver et l'été suivant au Fossé, III, 255. — Retour à Paris; affliction de la famille causée par la mort de M. de Saci, III, 257. — Réflexions sur cette mort, III, 262-263. — Par un froid rigoureux, arrive à Pomponne, avec son frère, après le convoi; assiste à la lecture du testament, III, 263-264. — Désir de

M. de Saci d'être enterré à P. R. des Champs; retour à Paris; permission d'y porter le corps; il est enlevé pendant la nuit; du Fossé l'accompagne avec son frère; état de conservation du cadavre; on lui rend les derniers devoirs, III, 264-266. — Vœux non exaucés pour le rétablissement de P. R., III, 272. — A la mort de M. de Saci, ses amis l'engagent à continuer les *Explications sur l'Ecriture sainte*; la composition des *Vies des Saints* lui était devenue familière, III, 272. — Voyage au prieuré de Villers pour consulter M. Le Tourneux au sujet de son nouveau travail; secours qu'il en reçoit, III, 273-275. — Maladie au retour; s'occupe de l'*Explication de l'Ecriture*; publie les deux mois de Janvier et de Février des *Vies des Saints*, III, 275. — Dernière maladie de sa mère. Retour du Fossé à Paris. Progrès du mal; sa mort. Eloge de son caractère et de sa piété, III, 276-282. — Péril d'incendie, III, 282-284. — Accompagne le corps à P. R. des Champs, III, 284-285. — Projet de se séparer de son frère pour mieux faire son salut; il est combattu par lui et par sa belle-sœur. Il suit le conseil de M. Le Tourneux de rester avec eux, III, 286-288. — Justification de ce parti et réflexions à l'appui, III, 288-289. — Quitte la maison de la rue Saint-Victor pour la rue de Seine, dans le même faubourg; ses travaux pour le jardin; le feu et l'eau viennent l'y visiter, III, 289-290. — Fait éteindre un incendie dans la maison voisine, III, 290-292. — Troubles et embarras causés par la funeste aventure du comte d'Assigny, leur cousin, III, 292-295. — Plus grande affliction causée par la mort d'un jeune parent, étudiant à Paris, et tué dans une lutte contre le guet, III, 297-300. — Comment il apprend la mort subite de M. Le Tourneux, III, 300-301. — Une lettre l'informe du résultat de la conférence de celui ci avec l'archevêque de Paris, III, 302. — Fait connaissance d'un Religionnaire, dans la Maison des Nouveaux-Convertis, ses voisins, III, 305, 309. — Remarques faites au directeur sur les goûts mondains du jeune homme, III, 309. — S'étonne de sa rigidité après une retraite à Saint-Lazare, III, 311. — Entretiens avec lui aux Nouveaux-Convertis. Donne la table à Pantiot, ancien domestique, à son retour d'Angleterre, III, 313. — Ses entretiens avec lui sur divers sujets et sur la médecine; Pantiot lui indique des remèdes, III, 314. — Chagrin et dépense causés par un accident de voiture dans le déménagement de la rue de Seine-Saint-Victor; une jeune fille est blessée par le cocher; soins qui lui sont donnés; chantage de la famille; comédie jouée par la malade et par sa mère; charité de du Fossé, III, 318-323. — Visite M. de Pontchâteau, rue Saint-Antoine, III, 325. — Voit l'affluence et entend les éloges du peuple au convoi de M. de Pontchâteau; réflexions à ce sujet, III, 328-329. — Difficulté d'enlever le corps de l'église Saint-Gervais, pour le transporter à P. R. des Champs; en vient à bout avec son frère, III, 330-332. — Maladie de l'auteur, suite d'un coup reçu à la jambe; nombreux accidents; traitements divers; tout le monde donne son avis; fâcheux effet de la saignée; emploi de l'orviétan, III, 335-339. — L'abbé de Luçay lui donne les moyens de se guérir, III, 339-342. — Raison de tous ces détails sur sa maladie; réflexions sur les remèdes, III, 342-343. — Rencontre fortuite de M. du Fresnel, sortant de la prison de Vincennes; il apprend de lui l'affaire des chanoines de Beauvais, III, 343-344. — Sait aussi que la sincérité de M. du Fresnel sert à la manifestation de son innocence; Dieu l'inspire dans son interrogatoire, III, 347-348. — Vœux pour que Dieu éclaire aussi Louis XIV sur l'innocence d'Arnauld, III, 350. — Voyage en famille sur les bords de la Loire, en Bretagne et en Basse-Normandie, IV, 1-131. — Est rassasié de musique à Angers, IV, 50. — Visite le château d'Angers, IV, 54. — Essaie de justifier la rigueur de procédés contre les protestants, IV, 56. — Reçoit les ordonnances

et mandements d'Henri Arnauld, IV, 58. — Accident de voiture au sortir d'Angers; le mal est réparé; rencontre fâcheuse en apparence, mais utile en définitive, IV, 58-60. — Préparatifs de défense dans une hôtellerie, IV, 60. — Ils étaient inutiles, IV, 61. — Poursuit son voyage en Bretagne, IV, 61-72. — Visite Rennes, IV, 61. — Y entend la messe dans la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, église des Jacobins, IV, 63. — La marée l'empêche d'entrer tout de suite à Saint-Malo, IV, 65. — Difficulté d'y pénétrer à cause de la guerre; on faisait bonne garde à la porte; subit un interrogatoire, IV, 66-67. — Son engagement avec M. Dirois, pénitencier d'Avranches, IV, 67. — Est logé dans le principal appartement de M. Dirois, marchand de Saint-Malo, IV, 68. — Visite un vaisseau armé en course dans le port de cette ville, IV, 70. — Sa joie de retrouver M. Dirois, chanoine d'Avranches, IV, 71. — Visite à Pontorson le château de Montgommery, dont les fortifications avaient été détruites par son père, IV, 73. — Est présenté par M. Dirois à une société d'ecclésiastiques et de séculiers du diocèse d'Avranches, IV, 76. — Récit de son pèlerinage au Mont-Saint-Michel, IV, 77-88. — La peur prend la famille, quand le carrosse est engagé dans les grèves; vains appels au guide; repos donné aux chevaux épuisés sur une petite élévation; arrivée à la porte de la ville, IV, 78-79. — Réprimande un laquais de sa grande imprudence, IV, 79-80. — Est reçu avec sa famille à déjeuner par le prieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dans une superbe salle voûtée, IV, 82. — Réflexions sur la nécessité d'un bon guide, à propos de tragiques aventures arrivées dans les grèves du Mont-Saint-Michel, IV, 87-88. — Retour par Pontorson et non par Avranches, IV, 88. — Il quitte M. Dirois, son hôte, IV, 91. — Il se met en route pour Granville; la méchanceté de chartiers les aurait fait engloutir par la mer; mauvais gîte à Saint-Pair, IV, 91-93. — En route pour Coutances, le carrosse demeure, toute une après-midi, dans un trou; comment il en est tiré, IV, 94. — Ils sont surpris la nuit; le cabaret et le curé inhospitaliers, aux portes de Coutances; conduite bien différente du curé du Fossé, IV, 95. — Visite à Mme de Mondonville, à Coutances, IV, 96. — Visite chez M. de La Mottelière, IV, 96-99. — L'auteur avait cultivé la mémoire de cette dame, parente des du Fossé, IV, 97. — Sages réflexions sur la nécessité de cultiver la mémoire, IV, 98. — Visite Castilly, Bayeux, Caen, Falaise et Argentan, IV, 98-102. — Visite à l'abbaye de La Trappe, IV, 103-113. — Formalités pour l'introduction; le souper; rencontre d'un religieux venu des Nouveaux-Convertis; assiste à Matines; au repas des religieux; dîne au réfectoire; lecture de la *Vie des Saints*, un de ses ouvrages; visite l'abbaye; prend congé de l'abbé, IV, 103-109. — Il excuse l'abbé de Rancé au sujet d'Arnauld, IV, 110-111. — Visite M. Dery à son château de Bières, dans l'Eure, IV, 114-115. — Séjour à Evreux, IV, 115-129. — Est reçu par son ami, M. Le Mettayer, curé de Saint-Thomas d'Evreux, IV, 124. — Visites à Mlle de Vertus, IV, 138. — Relations plus fréquentes, IV, 139. — Apprend l'incendie d'une de ses fermes, au Fossé, causé par la malveillance, IV, 148. — Se rend au Fossé pour réparer les désastres, IV, 149. — Vient en aide à la grande misère des habitants; épuise ses ressources, IV, 150-151. — Il voit l'incendiaire revenir au Fossé le braver, IV, 151. — Fait chanter une messe de Sainte-Geneviève au Fossé, IV, 153. — Remarque sur une excellente récolte en grains et en fruits, IV, 153-155. — Écrit au curé du Fossé pour une affaire de maraudeurs, IV, 157. — Intervient directement dans une nouvelle affaire de maraudeurs; arrête le pillage; éconduit les soldats, IV, 158-161. — Est informé par le curé Bouvet d'une nouvelle affaire de maraudage; en écrit à M. de Pomponne, IV, 166. — Visite ce ministre à Paris, IV,

167. — Réflexions sur les maux de la guerre, IV, 168. — Affliction que lui cause la mort d'Arnauld, IV, 171. — Fait le résumé de la vie d'Arnauld pendant son exil, IV, 171-179. — Sa joie des hommages rendus à Arnauld, après sa mort; pressent les futures attaques de ses ennemis, IV, 181. — Santeuil lui envoie ses vers latins sur le cœur d'Arnauld; il les cite et les approuve, IV, 182-183. — Les ennemis d'Arnauld vont jusqu'à l'accuser d'hérésie, IV, 184. — Du Fossé, troublé, soumet la conduite d'Arnauld à un sérieux examen, pour savoir s'il a refusé de se soumettre à l'Eglise, IV, 184-185. — Division de cet examen critique, IV, 186. — 1° Le livre *De la Fréquente Communion*, IV, 186-188; 2° censure de la Sorbonne, IV, 188-193; 3° signature du Formulaire, IV, 193-197; 4° accusation d'hérésie, IV, 197-199. — Réflexions sur tous ces faits, IV, 199-200. — Loue le choix de M. de Noailles comme archevêque de Paris, IV, 203-204. — Le voisinage fut une des causes de sa liaison avec Nicole, IV, 207. — Se lie avec le Père Du Breuil, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, IV, 213. — Perd sa sœur Madeleine, religieuse à P. R., IV, 218-220. — S'excuse de répéter les mêmes choses au sujet des Religieuses de P. R. des Champs; ne pouvait ne pas dire la vérité, IV, 231-232. — Les liens qui l'attachent à cette maison lui en faisaient un devoir, IV, 232-233. — Triste état de sa santé; se disculpe d'écrire, quand Dieu lui impose silence; espère que ce retour vers le passé lui sera agréable, IV, 233. — La paralysie de la langue commence pendant l'explication de l'Evangile de saint Jean; il se rend au Fossé; remèdes; visite faite à Forges à Mme de Gramont, IV, 235-237. — Se blesse, dans le Fossé, au retour de cette visite; nouveau mal s'ajoutant à la paralysie, IV, 237. — Retour à Paris; consultation du médecin de Chaudrey; inefficacité de son remède, IV, 237-238. — Fait un mémoire sur sa maladie; il est présenté à Fagon par Racine, IV, 238-239. — Se rend aux Eaux de Bourbon sur son conseil, IV, 239. — Voyage et séjour à ces eaux, IV, 239-247. — Prend les eaux; consultation à Montargis, IV, 240. — Description de la douche dans une lettre à Mme de Bosroger, IV, 240-242. — Nouvelle lettre sur le séjour; perte d'un cheval; peine ressentie de ne pouvoir répondre aux visiteurs, IV, 242-244. — Est atteint d'une nouvelle maladie, combattue par de nouveaux remèdes, IV, 244-246. — La maladie recule son départ; il se met en route; retour à Paris, IV, 246-247. — Son frère consulte pour lui une Allemande, Mme Vignole; ses remèdes le guérissent des palpitations, IV, 247. — Zèle de ses amis pour sa santé; indication de remèdes, et prières de la part de tous, IV, 247-248. — Va consulter le curé de Bouelle, IV, 248. — Le médecin de Chaudrey, IV, 249. — Excuse toutes ces consultations et justifie les indications de tous ces remèdes, IV, 249. — On prend plus de soin de son corps que de son âme; réflexions pieuses à ce propos, IV, 250-251. — Visite faite au retour de Chaudrey à Mme de Théméricourt, sa cordiale réception, IV, 251-254. — Il y fait par écrit l'abrégé de sa mise à la Bastille; sa facilité pour la raconter; comment ce récit devint l'occasion des présents *Mémoires*, IV, 253. — L'idée en vient en même temps à du Fossé et à Mme de Bosroger, IV, 254. — Commence à écrire ses *Mémoires* au Fossé, IV, 254. — Les interrompt, à cause des remèdes du médecin de Chaudrey, IV, 254-255. — Les reprend au Fossé et les continue à Paris; plaisir qu'il trouve, IV, 255-256. — Perd son ami, M. de Tillemont, IV, 256. — Comparaison de sa santé avec la sienne, IV 257. — Son amitié pour M. de Tillemont sera l'excuse des détails donnés sur cet illustre mort, IV, 262. — Une toux violente le force d'interrompre ses *Mémoires*, IV, 262. — Tourments qu'il endure, I, 263. — Il les reprend et les achève, IV, 263-264. — Son bonheur d'avoir pu rendre témoignage, avant sa mort, à la

piété d'une foule de personnes, qui lui ont transmis les principes du christianisme; sa famille a cessé d'être blaisoise pour devenir normande, IV, 264-265. — Son dessein de ne choquer personne en écrivant ses *Mémoires*, IV, 265. — Dans ce but il n'a nommé personne; il s'est préoccupé de la seule vérité; il a ménagé la délicatesse de ceux qui ont figuré dans les troubles de l'Eglise; c'est par charité et par habitude de conciliation, IV, 265-266. — Son bonheur si ses *Mémoires* parvenaient à triompher de la prévention, par la force de la vérité, IV, 266. — L'idée de les composer a été soudaine; l'exécution ignorée; et la composition, une consolation dans sa maladie, IV, 266. — La justification de P. R. était une partie nécessaire de son sujet; il a connu toute la vérité; à son âge il ne peut dire que la vérite, IV, 267. — Son nom en tête des *Mémoires* leur donnera plus d'autorité, IV, 267-268. — Il affirme sa sincérité, et son amour de la vérité, qualités d'un vrai chrétien, IV, 268-269. — Prière à Dieu où il le prend à témoin de son amour pour la vérité, et le remercie d'avoir été uni à ses fidèles serviteurs, il attend tout de sa miséricorde, IV, 269-270. — Il termine par le vœu que Dieu éclaire le roi sur les mensonges dont P. R. a été poursuivi, IV, 271.

THOMAS (Anne), sœur des précédents. — Se fait religieuse, I, 17. — Entre à P. R. de Paris, I, 152, 153. — Religieuse sous le nom de sœur Anne de Sainte Thecle; sa mort, II, 65. — Lettre de M. de Saci écrite à M. Thomas père sur ce sujet, II, 65-66.

THOMAS (Catherine), sœur des précédents. — I, 17. — Ses souffrances, I, 153-154. — Accompagne son père aux Eaux de Bourbon, II, 201. — Est mise en danger de mort par de la casse mêlée à une médecine, II, 210-211. — III, 81. — Vient demeurer à Paris, chez son frère, l'auteur des Mémoires, III, 107. — Début de sa maladie, quand elle était pensionnaire à P. R. des Champs, III, 110. — Sa guérison par M. Deslandres, III, 111. — Il lui reste un levain de maladie, III, 112. — De nouvelles souffrances nécessitent une opération, III, 113. — III, 165. — Sa dernière maladie au Fossé; sa mort, III, 168-169.

THOMAS (Joseph), l'aîné de deux jumeaux, frère des précédents. — I, 17, 149. — Est placé, pour son éducation, chez un curé du pays de Caux, avec M. Dirois pour précepteur; à Sevran, I, 150. — A Beauvais, I, 151. — Est visité par l'auteur et par son père, à Sevran, I, 258, 259. — Quitte cette école pour aller à Beauvais, I, 260. — Portait le nom de Bosroger; sa mort à Beauvais, II, 36.

THOMAS (Augustin), frère des précédents. — I, 17, 149. — Est placé, pour son éducation, chez un curé du Pays de Caux, avec M. Dirois pour précepteur, à Sevran, I, 150; à Beauvais; à Magny, chez M. Retard, curé, I, 151. — Est visité à Sevran par du Fossé et par son père, I, 258, 259. — Quitte cette école pour aller à Beauvais, I, 260. — II, 40. — Arrive à Rouen près de son père mourant, II, 227. — Aurait dû faire les lots de la succession, II, 231. — Dans son ignorance, ils sont faits par les parents; il les présente à son frère aîné, II, 231, 232. — II, 238. — Première visite au Fossé; vit dans une grande union avec son frère; va voir sa sœur près du Havre; retour à Rouen et à Paris, II, 239. — Va loger dans la rue du Faubourg Saint-Antoine, II, 240, 242. — II, 248. — Est arrêté dans sa chambre, II, 255. — Interrogatoire sommaire, 264, 265. — Protection de M. Le Tellier, II, 270. — Son logement à la Bastille, II, 281. — Entretien avec un comte de Montgommery, II, 281-282. — II, 288, 291. — Sa joie d'être réuni à son frère, II, 292. — Signe l'ordre de se retirer en Normandie. — Il le fait avant de sortir de la Bastille, II, 294-295. — A sa sortie, va visiter le lieutenant civil, III, 2. — Autres détails communs avec son frère, III, 3-7. — Voyage en Poitou et en Anjou avec lui, III, 22-38. — Achète une charge de Maître des

Comptes à Rouen; songe à se marier, III, 44. — III, 81. — Vend sa charge pour s'établir à Paris avec son frère, III, 107. — Un premier projet de mariage échoue, III, 113-114. — Second projet de mariage mené à bonne fin, III, 114-121. — Mariage célébré à Saint-Séverin par Arnauld; son allocution, III, 121-127. — Son premier enfant a pour parrain Arnauld, III, 128. — III, 158, 159. — Accompagne son frère dans le Nord de la France et les Pays-Bas espagnols, III, 172-255. — Se rend avec son père au prieuré de Villers, III, 273-275. — Accompagne son frère à Pomponne, lors de la mort de M. de Saci, III, 283-284. — S'occupe des préparatifs pour porter le corps à P. R. des Champs, où il l'accompagne, III, 284-285. — Arrive à Paris après la mort de sa mère. Le partage des biens se fait plus promptement qu'après la mort du père, III, 286. — Instances pour retenir son frère auprès de lui, III, 286-287. — Va loger rue de Seine, au Faubourg Saint-Victor; amour du jardinage; le feu et l'eau viennent le visiter, III, 289-290. — Embarras causés par l'aventure du comte d'Assigny, son cousin, III, 292-295. — III, 311, 312, 320. — Entend le peuple de Paris faire l'éloge de M. de Pontchâteau, lors de son convoi, III, 330. — Aide son frère à faire transporter le corps à P. R. des Champs, III, 330-332. — Voyage en famille sur les bords de la Loire et en Bretagne, IV, 1-72. — Trompé par les Blaisois dans un échange de montre, IV, 16. — Condisciple, à Sevran, de M. Dirois, curé de Saint-Coulomb, IV, 71. — Suite du voyage : Normandie, IV, 73-131. — Visite à l'abbaye de La Trappe, IV, 103-113. — Mlle de Vertus fait conclure son mariage, IV, 139. — IV, 159. — Va consulter le médecin de Chaudrey pour son frère, IV, 237. — L'accompagne aux Eaux de Bourbon, IV, 239-247. — Va consulter avec son frère le curé de Bouelle, IV, 248. — IV, 253.

Thomas de la Mothe (Antoine-Augustin), premier enfant du précédent, III, 128.

Thomas du Mesnil (Pierre-François), autre fils du précédent. — Il accompagne sa famille dans un voyage sur les bords de la Loire, en Bretagne et en Basse-Normandie, IV, 1-131. — Est confirmé par son grand-oncle, Henri Arnauld, évêque d'Angers, IV, 43. — IV, 68, 103.

Tillemont (Le Nain de) (Sébastien-Louis). — Elève de P. R., il se lie avec l'auteur, I, 251. — Eloge de son *Histoire de l'Église*, I, 252. — Demeure avec du Fossé, à Paris, rue des Postes, I, 253. — Ménage son temps, I, 254. — Demande aux parents de M. de Bagnols d'habiter le château des Troux, pour travailler, avec M. Burlugai, à l'*Histoire de l'Eglise*, II, 49. — N'assiste point à l'Entrée de Louis XIV dans Paris, après son mariage, II, 51. — Etudie l'*Histoire ecclésiastique* avec du Fossé et M. Burlugai, II, 55. — II, 117. — Quitte les Troux et se sépare de du Fossé, II, 119. — Une de ses visites à du Fossé est incriminée, II, 257-259. — Revient avec du Fossé, III, 68. — Loge avec lui dans la rue des Vignes, à Paris, III, 69. — Se joint à du Fossé pour faire des observations à Arnauld sur la *Perpétuité de la Foi*, III, 73. — Songe à quitter le voisinage d'Arnauld, III, 78. — III, 79. — Se loge avec du Fossé dans la rue Saint-Victor, III, 80. — III, 81. — Sa liaison plus étroite avec du Fossé, III, 91. — Est obligé de s'en séparer, quand la famille de l'auteur s'établit à Paris, III, 107. — M. de Saci pense à l'engager dans les Ordres sacrés, III, 108. — Sa dernière maladie et sa mort, IV, 256-262. — Comparaison de sa santé avec celle de du Fossé; chagrin général causé par sa mort, IV, 257. — Détails sur sa famille, sur sa vie et sur ses études, IV, 257-258. — Son goût pour l'histoire; rapporte tous ses travaux à l'*Histoire de l'Eglise*, qui l'occupe soixante ans; sa méthode historique; donne la première place aux textes originaux, IV, 258-259. — Son *Histoire des Empereurs*, IV, 259-260. — Entre dans le sacerdoce à l'âge de près de qua-

rante ans, IV, 260. — Son humilité, sa modestie, malgré toute sa science; regrets sur sa mort prématurée, IV, 260-261. — Ses *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique* restent inachevés par sa mort, IV, 262.
Tirpied, paroisse près d'Avranches, I, 150.
Thérouanne (Pas-d -Calais), III, 231.
Thessalonique, III, 122.
Tillières-sur-Avre (Eure), IV, 114.
Tobie. — III, 125, 127. —IV, 44, 45, 75.
Tobie (Livre de la Bible). — Citation, II, 87. — IV, 44.
Tombelaine, îlot voisin du Mont-Saint-Michel. — Etait renommé par ses lapins, IV, 76.
Torigni (Manche). — Appartenait à la famille Matignon, IV, 97. — Le château de la Mottelière en était voisin, IV, 97.
Toulouse, I, 128.
Touraine (La), III, 87.
Tournai (Belgique). — Belle ville; description de la Cathédrale; les Chanoines; rencontre d'un ami parmi eux; l'Abbaye et l'abbé de Saint-Martin; le Parlement; la Foire, III, 189-191. — III, 236.
Tourneville (De), gentilhomme, près du Havre, épouse une nièce de l'auteur, I, 17.
Tours. — I, 107, 299, 300. — IV, 17. — Visité par la famille du Fossé; la cathédrale; l'abbesse de Saint-Martin; le mail; les manufactures de soie; grand dévidoir; la calandre; la fabrication du velours, IV, 22-25. — IV, 27, 35.
Tradition de l'Eglise (De la), ouvrage d'Arnauld, I, 200, 201.
Trappe (Abbaye de la), près le village de Soligny (Orne). — III, 306. — Un Religionnaire forme le dessein d'y entrer; on lui en montre l'austérité, III, 308. — III, 309, 310, 312. — Visitée par la famille du Fossé, IV, 102-113. — Difficulté d'y accéder; deux cavaliers lui indiquent la route, IV, 102-103. — Une ferme de l'abbaye sert d'hôtellerie; les femmes n'y pénètrent pas, IV, 103. — Le portier; la salle des hôtes; le secrétaire de l'Abbé; l'office des Matines, IV, 104-106. — Les bâtiments; le repas des Trappistes; les jardins; les travaux; le silence, IV, 107-108. — Situation et biens de l'abbaye; aumônes et hospitalité, IV, 111-112.
Trappe (Religieux de la), III, 306, 311.
Trappes (Seine-et-Oise). — Ses bois, II, 134.
Trente (Concile de), I, 60.
Trésor (Abbaye du), dép. de l'Eure. — Une de ses religieuses guérie par la Sainte-Epine, II, 93. — IV, 11, 12.
Trianon, IV, 6, 72.
Trone (Le) élevé à Paris pour l'entrée de Louis XIV, lors de son mariage, II, 241.
Turcs, I, 144.
Turenne (Maréchal de). — I, 171. — M. Deschamps (*Voy.* ce nom) écrit une Relation de ses dernières campagnes, I, 171. — S'occupe du capitaine Sauvegrain, pendant la Fronde, I, 226, 227. — Interroge le marquis d'Abain sur les *Commentaires de César*, I, 241. — Ebloui par un ouvrage du ministre Claude, il est désabusé par une réponse d'Arnauld, III, 71.

U

Université de Paris. — Anecdote sur sa lutte avec les Jésuites pour le collége du Mans, III, 185-187.
Urbain VIII, pape. — I, 26. — Lettre des Evêques et Docteurs de France, en faveur d'Arnauld, au sujet du livre *De la Fréquente Communion*, I, 107. — III, 65.
Ursins (Hôtel des), à Paris. — M. Le Tourneux y meurt subitement, III, 301.
Ursulines d'Angers, IV, 48.
Ursulines (Eglise des), à Amiens, III, 175.
Ursulines de Beauvais. — M. de Beaupuis en est fait supérieur, I, 165.
Ursulines (Les) du diocèse de Bazas. — Elles reçoivent une do-

nation faite à l'abbaye de P. R., I, 158.
Ursuline de Noyers, en Bourgogne, guérie par la Sainte-Épine, II, 93.
Ursulines de Paris, II, 89.
Ursuline de Pontoise guérie par la Sainte-Epine, II, 93
Ursulines de Rouen. — Madeleine Thomas y entre comme pensionnaire, I, 151.

V

Val-de-Grace, à Paris. — Eglise comparée à celle du Béguinage de Bruxelles, III, 199.
Val de Lys (Eglise du) ou des Religieuses de Saint-Norbert, à Malines, III, 201-202.
Valence (Drôme), I, 118.
Valenciennes. — III, 234-235. — Craintes inspirées à du Fossé, près de cette ville, par des cavaliers français ; remplie de peuple et d'églises ; ses fortifications ; ses deux abbayes de Saint-Jean et de Notre-Dame ; la collégiale de Saint-Gery ; situation désavantageuse comme place de guerre ; grands travaux de Louis XIV pour y remédier ; la défense en sera toujours difficile, III, 236-238.
Varenne (La) du Louvre, II, 43, 44.
Vauban (Sébastien Le Prestre de), illustre ingénieur, maréchal de France. — Il empêche le rasement des fortifications de la Fère, projeté par Louvois, et les fait augmenter, III, 252. — Admire les constructions de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, IV, 81.
Vaumurier (Château de), près l'Abbaye de P. R. des Champs. — Bâti par le duc de Luynes, il sert de retraite aux Solitaires, I, 218. — Préparatifs de défense, pendant la seconde guerre de la Fronde, I, 219, 220, 239. — Aventures et alertes diverses, I, 220-225. — II, 35. — Le parc, II, 134, 135.
Vaux (Château de), près Maincy, départ. de Seine-et-Marne, IV, 2-3.
Vaulx ou Vaux-de-Cernay (Abbaye des) (Seine-et-Oise). — I, 65, 66. — IV, 113.
Velours (Fabrication des), à Tours. — Description, IV, 25.
Venise, I, 13, 219.
Vergier de Hauranne (Du). *Voy.* Saint-Cyran (De).
Verneuil (Eure), remarquable par son bon poisson, IV, 114.
Vernon, II, 92. — M. du Fossé père s'y rend pour recevoir le corps de M. de Bernières, Maître des Requêtes, II, 111. — III, 38.
Verrerie (Rue de la), à Paris. — L'hôtel de Pomponne s'y trouvait, II, 282.
Versailles. — I, 114. — La Grande Chambre du Palais de justice de Rennes comparée aux appartements de Versailles, IV, 62. — IV, 166.
Versailles (Le château de), III, 221.
Vertus (Catherine-Françoise de Bretagne, demoiselle de). — II, 15?. — Sa confiance en M. Singlin, II, 151. — Chagrin que lui cause la mort de cet ami, II, 152. — Détails sur sa retraite à Port-Royal ; fait conclure le mariage d'Augustin Thomas, IV, 139. — Ses souffrances, pendant les quinze dernières années de sa vie ; ses occupations ; sa charité ; sa réputation de sagesse, IV, 139-142. — Sa mort, IV, 142.
Veules (Seine-Inférieure), III, 18, 19.
Veyras (M.), plus tard Camaldule, accompagne l'auteur dans ses promenades, I, 257.
Vialart ou Vialard (Félix), évêque de Châlons. — Il s'emploie pour la paix de l'Eglise ; bases d'un accommodement, III, 52. — Annonce la Paix de l'Eglise à l'archevêque de Paris, III, 53-54. — III, 58.
Vicaires-Généraux du Cardinal de Retz. — Premier mandement pour la signature du Formulaire, II, 163. — Obligés de faire un second mandement, II, 164.
Vicogne (Abbaye de), près de Valenciennes. — Bâtiments brûlés pendant le siége de cette place ; les restes prouvent sa beauté ; richesse de son église ; le jubé,

le chœur, les statues, les chaises, les balustres, les châsses en sont de toute beauté, III, 234-236.

VIGNOLE (Mlle), Allemande. — Augustin Thomas la consulte pour son frère, au retour des Eaux de Bourbon; ses remèdes le guérissent des palpitations, mais non de la paralysie, IV, 247.

Vie de Dom Barthélemy des Martyrs, en espagnol, II, 32, 34.— Traduction par du Fossé, 44, 45, 50.

Vie de Dom Barthélemy des Martyrs, par M. de Saci, d'après la traduction de du Fossé, II, 50.

Vie de Jésus-Christ (La), ouvrage de Le Tourneux; son éloge, III, 95.

Vies des Saints, I, 291. — II, 1, 17, 263. — Du Fossé en fait son occupation, III, 169-171. — III, 173. — Reprend ce travail, au Fossé, au retour d'un long voyage, III, 255. — Il lui devient familier, III, 272. — Privilége obtenu par M. de Saci; publication des mois de Janvier et de Février par du Fossé, III, 275. — Sert de lecture au réfectoire de la Trappe, lors d'une visite de du Fossé, IV, 108.

Vie de Saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, II, 3, 4. — Plusieurs copies trouvées dans une visite domiciliaire, II, 263. — II, 264. — III, 7.

Vie de Saint Ignace, II, 2.

Vie de Saint Jean Climaque, II, 2.

Vie de Saint Thomas de Cantorbéry, faite et achevée par du Fossé au Petit Port-Royal; détails sur cet ouvrage, II, 120-121. — II, 142.

Vies des Pères des déserts, par M. d'Andilly, I, 133.

Vies des Saints, par M. d'Andilly, I, 133. — Il envoie la traduction de quelques-unes à du Fossé, II, 143.

VIGNES (Rue des), à Paris. — Du Fossé y loge, III, 69.

VILLARS-BRANCAS (De), Amiral de France et Gouverneur de Normandie. — Il quitte la Ligue pour Henri IV; a recours à Gentien Thomas, le Maître des Comptes, pour la réduction des places rebelles, I, 6, 7.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, village (Seine-et-Oise). — Une aventure de voyage y arrive à l'auteur, I, 258.

VILLENEUVE (Arnauld de), fils d'Arnauld d'Andilly. — Elève de P. R., I, 47. — Camarade de du Fossé, sous la surveillance du sieur Bascle et du sieur Selles, I, 96. — Est envoyé de P. R. au Chesnay, I, 114. — I, 134. — Se plaint d'avoir été négligé par ses maîtres dans sa jeunesse, I, 164. — A pour maître, aux Petites-Ecoles de Paris, le sieur Le Fèvre, de Chartres, I, 166, 168. — Sa grande mémoire; récite des livres entiers de Virgile, I, 170. — Ses goûts belliqueux, I. 171. — Est transféré des Petites-Ecoles de Paris à Magny, I, 198. — Rencontre le capitaine Sauvegrain, I, 228. — Se sépare de l'auteur, I, 245. — Son père lui permet de suivre la carrière des armes; M. de Pontis lui en donne les premiers éléments; sa santé l'y rendait impropre, I, 246. — Il meurt dès sa première campagne, I, 247. — Vivacité de son esprit; son talent pour déchiffrer tous les chiffres; un exemple à l'appui, I, 250. — Son esprit diminue à l'armée, I, 251. — I, 291, 292. — Fait sa philosophie, avec du Fossé, sous M. Bourgeois, II, 32.

VILLERS (Prieuré de), canton de la Fère-en-Tardenois (Aisne). — Le prieur, M. Le Tourneux, est visité par du Fossé, III, 273-275. — III, 301.

VILVORDEN ou VILVORDE (Brabant). — Son château-fort, III, 199.

VINCENNES (Bois et château de). — I, 26, 29, 30, 33, 36, 37, 217. — III, 343.

VIRE (Calvados). — M. Le Mettayer y est envoyé en exil, IV, 120. — Il y est bien traité par le lieutenant-général, IV, 121-122.

VIRGILE. - Récitation de livres de Virgile par les élèves des Petites-Ecoles, I, 170. — Citation, I, 317. — II, 33. — Citation, III, 274.

VISITATION (Religieuses de la), à Angers, III, 33-35. — IV, 48.

VISITATION (La) de Chaillot, près Paris, II, 44.

VISITATION (La) de la rue Saint-

Antoine. — Six religieuses sont détachées pour gouverner Port-Royal, par l'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, II, 182. — Scène entre l'auteur et l'une de ses sœurs, au parloir de P. R. de Paris, II, 190-192, — II, 193.

VITARD (Mme) héberge plusieurs solitaires, au faubourg Saint-Marceau, II, 148.

VOISINS (Abbaye de), Loiret, IV, 11, 12.

VORY (Mathurin), grand prieur des Bénédictins de Fontevrault. — Sa conduite au sujet d'une infraction à la règle commise par Mme de Bosroger, IV, 35-36.

VOYAGE de du Fossé à l'abbaye de Saint-Cyran (Relation d'un), I, 298-321.

VOYAGE aux Eaux de Bourbon, pour y accompagner son père, II, 201-223.

VOYAGE en Poitou, par Nantes, et retour par Angers, III, 22-38.

VOYAGE dans le Nord de la France et dans les Pays-Bas espagnols, III, 172-255.

VOYAGE au Prieuré de Villers, au diocèse de Soissons (Aisne), III, 273-275.

VOYAGE sur les bords de la Loire, en Bretagne et en Normandie, IV, 1-31.

VOYAGE aux Eaux de Bourbon, pour lui-même, IV, 239-247.

VYON (Antoine), seigneur d'Hérouval. — Il indique à l'auteur des Manuscrits de S. Jean Climaque; lui procure l'entrée de la Bibliothèque du chancelier Séguier, I, 294. — II, 2.

W

WALON DE BEAUPUIS (Charles), supérieur des Petites-Écoles de P. R., à Paris, I, 165. — Ses emplois divers, I, 165. — Donne l'instruction religieuse aux élèves, I, 166. — Leur permet d'élever un fort dans le jardin des Petites-Écoles, I, 172. — Régalait les élèves, la veille des Rois, I, 173. — Fait venir Gentien Thomas, malade, du collége de Beauvais, à Paris, dans le local des Petites-Écoles, I, 193. — En éloigne les jeunes gens qui l'avaient perdu, I, 194.

WERT (Jean de), général allemand. — Prisonnier de guerre à Vincennes, il fait une réponse piquante à cause de la détention de l'abbé de Saint-Cyran, I, 30.

WLADISLAS VII, roi de Pologne, I, 49.

Y

YPRES. — I, 112, 242. — II, 155, 157, 161. — III, 214. — L'auteur s'y rend par les canaux; la navigation sur le canal d'Ypres, III, 227. — Les écluses voisines; comment s'y fait la manœuvre; difficultés de la douane; Grande Place; Hôtel-de-Ville; la Cathédrale; anecdote à l'occasion de Jansénius; son tombeau et son épitaphe y étaient supprimés; évêques d'Ypres; belle place; l'Église des Jésuites; l'Hôpital; l'Abbaye de St Jean occupée par des Bénédictins; l'abbé commendataire, III, 229-232.

YPRES (Cathédrale d'). — Religieuses de Saint-Martin; le tombeau de Jansénius; anecdote à ce sujet, III, 229-231.

Z

Zachée, I, 46, 309.

Zamet (Sébastien), évêque de Langres. — Est un des supérieurs de l'Institut du Saint-Sacrement, I, 26. — Loge ces Religieuses, rue Coquillière, à Paris; leur fait connaître l'abbé de Saint-Cyran; suppose que ce dernier les a prévenues contre lui; son inimitié; remet un Mémoire à l'évêque de Saint-Malo, I, 27. — Ses attaques contre l'abbé de Saint-Cyran, I, 28.

Zenextons ou **Zenetons**, antidote contre la peste, III, 42.

ERRATA ET ADDENDA.

P. 3, première colonne, ligne 23.— Akakia (famille des), I, 254-255.

P. 24, seconde col., l. 22 .— Du Lac, associé à l'auteur, quand il s'établit à Paris, I, 254.

P. 12, seconde col., l. 23. — Berthaut, élève de Port-Royal, invente un chiffre difficile, I, 250.

P. 28, première col., l. 30. — Fo*v*cquet, lisez : Fo*u*cquet.

P. 30, première col., l. 22. — Cardinal de *M*etz, lisez : *R*etz.

P. 36, seconde col., l. 48. — Cal*e*ndre, lisez : cal*a*ndre.

P. 41, première col., l. 23. — Ménag*er*, lisez : Ménage.

P. 53, première col., l. 19. — Justi*g*e, lisez : Justice.

P. 57, seconde col., l. 38. — Henri *du Fossé*, lisez : *Thomas*.

P. 58, seconde col., l. 34. — Madeleine *du Fossé*, lisez : *Thomas*.

Ibid., l. 35. — Anne *du Fossé*, lisez : *Thomas*.

P. 67, première col., l. 26. — Sainte-Croix, lisez : Sainte-Croix-Saint-Ouen.

P. 74, seconde col., l. 45. — Roue*u*, lisez Roue*n*.

P. 77, seconde col., l. 1. — prem*í*ère, lisez : prem*i*ère.

Rouen, imprimerie H. Boissel.